DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

CONVENTION PLURIANNUELLE

DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE REIMS

COFINANCE PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPRU

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Communauté urbaine du Grand Reims, représentée par la Présidente, ci-après désignée « le porteur de projet »,

La Commune de Reims comprenant 4 quartiers inscrits à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention :

- La SA d'HLM Le Foyer Rémois, désignée ci-après « Le Foyer Rémois », représentée par son Président du Directoire,
- La SA d'HLM Plurial Novilia, désignée ci-après « Plurial Novilia », représentée par son Directeur général,
- L'OPH Reims habitat Champagne Ardenne, désigné ci-après « Reims habitat », représentée par son Directeur général,
- La Communauté urbaine du Grand Reims, représentée par la Présidente,
- La ville de Reims, représentée par le Maire,

Action Logement Services, représenté par sa Directrice du Renouvellement Urbain,

Foncière Logement, représenté par son Président

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

ET :

La Caisse des Dépôts, dont le siège est situé 56 rue de Lille, 75007 Paris

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le siège est situé 8 avenue de l'Opéra, 75001 Paris

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 3

PRÉAMBULE 7

LES DÉFINITIONS 8

TITRE I - LES QUARTIERS 9

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 11

Article 1 Les éléments de contexte 16
Article 2 Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 18
Article 2.1. Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 18
Article 2.2. Les objectifs urbains du projet 19
Article 2.3. Orientations stratégiques du projet d'innovation 23
Article 3 Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 24
Article 3.1. Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet 24
Article 3.2. Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 25
Article 4 La stratégie de relogement et d'attribution 26
Article 4.1. La convention intercommunale d'attribution : un objectif de rééquilibrage des attributions. 26
Article 4.2. La charte de relogement inter bailleurs, outil de la stratégie de relogement 29
Article 5 La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 31
Article 5.1. La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 32
Article 5.2. La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 34
Article 6 L'accompagnement du changement 34
Article 6.1. La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 34
Article 6.2. Le projet de gestion 36
Article 6.3. Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 40
Article 6.4. La valorisation de la mémoire du quartier 43
Article 7 La gouvernance et la conduite de projet 44
Article 7.1. La gouvernance 44
Article 7.2. La conduite de projet 47
Article 7.3. L'organisation des maîtres d'ouvrage 51
Article 7.4. Le dispositif local d'évaluation 54
Article 8 La description du projet urbain 55
Article 8.1. La synthèse du programme urbain (éléments clés) 55
Article 8.2. La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 60
Article 8.3. Les dérogations et démarrages anticipés d'opération accordés par l'ANRU 63

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 67

Article 9 Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel ... 67
Article 9.1. Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 67
Article 9.2. Les opérations financées par le PIA VDS 98
Article 10 Le plan de financement des opérations programmées 100
Article 11 Les modalités d'attribution et de versement des financements 101

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 11.1. Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU 101
Article 11.2. Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 101
Article 11.3. Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 101
Article 11.4. Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 102
Article 11.5. Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 102

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 103

Article 12 Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 103
Article 12.1. Le reporting annuel 103
Article 12.2. Les revues de projet 103
Article 12.3. Les points d'étape 103
Article 12.4. Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ..104
Article 12.5. L'enquête relative à la réalisation du projet 104
Article 13 Les modifications du projet 104
Article 13.1. Avenant à la convention pluriannuelle 104
Article 13.2. La clause de revoyure 105
Article 13.3. Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 105
Article 13.4. Traçabilité et consolidation des modifications apportées 105
Article 14 Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 105
Article 14.1. Le respect des règlements de l'ANRU 105
Article 14.2. Les conséquences du non-respect des engagements 105
Article 14.3. Le contrôle et les audits 106
Article 14.4. La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 106
Article 14.5. Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 106
Article 14.6. Le traitement des litiges 107

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES 109

Article 15 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 109
Article 16 Les archives et la documentation relative au projet 109
Article 17 La communication et la signalétique des chantiers 109
Article 17.1. Communication 109
Article 17.2. Signalétique 110

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention

- Les annexes, répertoriées comme suit :
  A. Présentation du projet ;
  B. Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  C. Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  D. Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration n°157 de la communauté urbaine du Grand Reims, signé le 23 décembre 2016, cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par le comité d'engagement du 3 septembre 2018.

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

La Communauté urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims et l'ANRU ont signé une déclaration d'engagement le 20 décembre 2018, en présence de Monsieur Julien DENORMANDIE, Ministre chargé de la ville et du logement auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ainsi que du Préfet de la Marne, d'Action Logement et de la Caisse des dépôts.

La Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims ont été retenues au titre du volet « Investir dans les quartiers » de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du 14 mars 2017 « ANRU+ ». Les orientations stratégiques du projet lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- Le « maître d'ouvrage » est un bénéficiaire des concours financiers de l'Anru.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements au titre du PIA VDS. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur les quartiers suivants :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain : **Croix-Rouge** et **Orgeval**

  Parmi ces quartiers d'intérêt national, celui faisant l'objet du projet lauréat de l'AMI du 6 juillet 2017 « ANRU+ » est : **Croix-Rouge (projet de village artisanal)**

- Les quartiers d'intérêt régional sont **Châtillons** et **Europe**.

D'après le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, les quartiers éligibles à la présente convention sont :

Nom du QPV	*Code*	*Commune*	*Département*
Croix Rouge	QP051003	Reims	51
Wilson - Maison Blanche – Châtillons	QP051004	Reims	51
Orgeval	QP051005	Reims	51
Europe	QP051006	Reims	51

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- Introduction

Reims ville pionnière du logement social
Des premières maisons proposées à la location ou à l'accession à la propriété dans les années 1870, en passant par la création des premières Sociétés d'Habitation à Bon Marché aux portes de la Grande Guerre, jusqu'à la naissance des Cités Jardins, des Habitations à Loyer Modéré à la première vague de rénovation urbaine, voilà désormais près d'un siècle et demi que le logement dans sa dimension la plus sociale fait de Reims une ville solidaire.

La naissance des cités jardins
Dans l'atmosphère ambiante d'un socialisme utopique qu'en 1912, Georges Charbonneaux, fils et frère de verriers, crée une société d'Habitations à Bon Marché « Le Foyer Rémois ». L'objectif de fournir un logement confortable à loyer modéré aux familles nombreuses coïncidait alors avec les ambitions de l'industrie qui avait besoin de main d'œuvre. Cet élan est stoppé par la Grande Guerre. En 1918, Reims est un champ de ruines, seules 70 maisons sont intactes. Les élus rémois se trouvent devant un double défi : répondre à la nécessité urgente de ravitailler les habitants, et trouver des solutions de relogement. La ville est à reconstruire mais encore faut-il pouvoir loger les ouvriers chargés de la reconstruction. Elle est confrontée à un vrai risque : le déclin irrémédiable.

La municipalité décide alors d'un effort immédiat en vue d'entreprendre la construction rapide de maisons ouvrières et vote alors la création d'un Office Public d'Habitations à Bon Marché, cet Office, ancêtre de l'office public Reims Habitat, vote en 1921 la création de la cité jardin au lieu-dit « La Maison Blanche ». C'est dans cette même urgence qu'est érigée la première cité jardin en 1920 : le Chemin Vert. Les 617 logements de cette cité, autonome dans la ville, sont construits en une année. L'objectif est de développer la vie communautaire (Maison commune), de famille et par conséquent la natalité (Maison de l'enfance).

Aujourd'hui, Chemin Vert est considéré comme une référence parmi les plus abouties des cités jardins, et est inscrite depuis 2015 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce quartier disposait des premiers équipements du vivre ensemble : l'ancêtre de la maison de quartier, de la crèche, l'église, l'école, le centre commercial … Huit cités jardins seront construites à Reims par Le Foyer Rémois. Pour autant, il faudra attendre le début des années 1950 pour que le mouvement de construction s'accélère vraiment.

Le troisième acteur du logement social de la ville de Reims est né en 1947 à l'initiative du patronat et des syndicats afin de créer un collecteur 1% pour produire du logement (le Coplorr) et une société HLM l'Effort Rémois, dont l'objectif était d'utiliser les fonds du 1% et de l'Etat pour accélérer la production de logement social (effort de reconstruction).

Un plan de croissance faisant de Reims une terre d'innovation urbaine
Avec le baby-boom, le développement économique et l'arrivée des rapatriés, Reims se voit une fois encore confrontée à des enjeux de taille. Sous l'impulsion de Jean Taittinger, Député-Maire, la ville va connaitre une croissance sans précédent, dopée par une vision nouvelle.

Le Plan Rotival de 1961 consacre Reims en tant que ville universitaire, ville d'échanges et ville industrielle.
L'ambition est alors posée pour la ville de Reims et son territoire : carrefour commercial à l'époque de l'Empire Romain, Reims s'inscrit désormais dans le paysage national comme une pièce majeure de l'armature urbaine du Nord-Est, une alternative à la région parisienne.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le Plan Rotival fixe des objectifs majeurs, notamment l'extension de la ville au travers de la création de quatre grands ensembles : Orgeval au Nord, Europe à l'Est, et au sud Les Châtillons et Croix Rouge. Ce plan est construit suivant une hyperspécialisation des espaces et des secteurs projetés dont les connexions sont envisagées seulement au travers du prisme des infrastructures routières.

Aujourd'hui cette conception alimente le sentiment d'enfermement des habitants, leurs quartiers étant devenus des espaces enclavés. A la demande d'urgence et de volume, a été apportée une réponse rapide, massive dont la dimension sociale a aujourd'hui trouvé ses limites et mérite d'être repensée. L'absence de vision urbaine de cette solution a entrainé une déconnexion avec l'environnement dans lequel ont été insérés ces grands ensembles. Les actions menées au titre des différents contrats de ville ont connu des résultats divers.

Mais Reims a gagné le pari du développement, elle est devenue la 12ème ville de France. Pourtant, les 7 QPV, tous rémois, comptent 35 502 habitants[1] (19% de la population de la ville vit en QPV) et accueillent 70% des ménages les plus précaires. La Ville est ainsi un modèle unique, en dehors de la région parisienne comptant plus de 40% de logements sociaux. Dans le même espace-temps la désindustrialisation a frappé le territoire, laissant la place à de nouvelles activités de services générant des besoins de profils différents, et donc le taux de chômage, notamment féminin, est particulièrement élevé.

2004-2018 : la rénovation urbaine des quartiers riches de leur diversité et de leurs fonctionnalités :
En 2004, l'ANRU a permis une intervention massive à Reims, 5ème plan national de renouvellement urbain, sur quatre quartiers : Wilson, Croix-Rouge, Orgeval et les Epinettes. Couplée à la construction de la première ligne de tramway qui relie Croix Rouge à Orgeval, cette rénovation a commencé à désenclaver ces deux quartiers.

Parmi les succès de cette 1ère phase de rénovation urbaine :
- La revitalisation du secteur Wilson, notamment au regard du développement de la Place de Mozart ;
- L'implantation du #58 pépinière d'entreprises au cœur du secteur Croix Rouge, véritable marqueur du changement de destination voulu pour ce quartier ;
- L'arrivée en matière culturelle du Studio du Manège à Orgeval et ses échanges avec la maison de quartier.

Parmi les points de vigilance :
- La sécurité reste un enjeu de tous les instants, dans chacun des quartiers : le GIE Tranquillité animé par les bailleurs pourrait être renforcé, notamment par des expérimentations d'agents assermentés en plus des opérations de médiation déjà conduites (réflexions en cours) ;
- La ville centre et ses 7 QPV concentrent l'essentiel des logements très sociaux (P.L.A.I.), la création du Grand Reims, et notamment les communes voisines de Reims doivent permettre de constituer une offre plus diversifiée, seul gage de réelle mixité ;
- La stratégie de peuplement par son éclairage nouveau est un outil d'harmonie dans les quartiers ;
- Les attentes des habitants en matière de résidentialisation et d'accès à des logements individuels amènent à redéfinir une stratégie sur un territoire qui ne fait pas l'objet de tension foncière, et qui a un cruel besoin de renforcer sa mixité et de promouvoir l'accession sociale à la propriété.

2018, une nouvelle ambition : les quartiers, des lieux de vie fréquentés par tous
Depuis 2015, quatre quartiers sont retenus pour le nouveau programme de renouvellement urbain : Croix-Rouge et Orgeval sur l'enveloppe nationale afin de finaliser la requalification d'ores et déjà engagée ; les Châtillons et Europe, quant à eux, sont inscrits sur l'enveloppe régionale.

[1] Références INSEE 2010 – source Contrat de Ville 2015-2020

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Cette nouvelle phase se construit dans le cadre du Contrat de Ville. La priorité est d'assurer tout au long de ces opérations un suivi et un accompagnement personnalisé des habitants au-delà de la simple question du bâti. La co-construction avec les acteurs du territoire est au cœur du projet.

Ces quatre quartiers rémois sont remarquables par des identités fortes : leur histoire, leur typologie, leur urbanisme… Toutefois, un point commun les rassemble : ils sont tous isolés par une forme de « frontière urbaine » avec le reste de la ville (canal, voie ferrée, artère de circulation, …). L'enjeu est donc de « replacer l'humain dans l'urbain » tout en rétablissant le lien de proximité pour reconnecter profondément ces quartiers à la vie de la Cité.

L'ambition portée par ce projet est la « couture urbaine » qui doit être travaillée afin de promouvoir une inclusion effective de ces secteurs aux évolutions et développement futurs de la ville, du territoire : faire tomber les frontières urbaines et humaines qui les enferment, métamorphoser profondément et durablement leur image.

Des quartiers repensés dans une vision urbaine globale :

- Une enveloppe nationale pour finaliser la restructuration de deux pôles urbains

Le quartier **Croix-Rouge,** au sud, est tout à fait révélateur de cette ambition. Quartier de plus de 20 000 habitants, véritable ville au cœur de la ville – constituée de sous-secteurs aux identités fortes (Croix du Sud, Pays de France et Eisenhower/Taittinger…) – ce devrait être le quartier qui, dans les années à venir, connaitra la plus profonde mutation.
Situé à équidistance du centre-ville et de la gare d'interconnexion de Champagne-Ardenne TGV, voisin du parc d'activités Reims-Bezannes, ce quartier dispose d'atouts pour évoluer :

- La présence de plusieurs campus : l'Université, renforcée par l'arrivée de sa Présidence en cœur de quartier, NEOMA Business School, l'Institut Régional du Travail Social, ….
- La reconstruction du CHU de Reims sur site, à proximité immédiate du QPV
- Le développement du #58, accueil de startups et pépinière d'entreprises
- Le développement d'un village artisanal (soutenu dans le cadre de l'AMI ANRU+)
- La construction d'une nouvelle résidence du CROUS et l'implantation envisagée de son siège en lieu et place d'une barre d'habitat
- La construction d'une nouvelle maison de quartier
- La diversification de l'habitat par les franges du secteur.

Le challenge est de mixer les usages, de renforcer l'offre économique, d'anticiper les nouveaux formats d'habitation mais également prévoir de maintenir du foncier disponible pour rester ouverts aux opportunités à venir : autant de choix décisifs pour la transformation durable de ce secteur.

Au Nord, **Orgeval** est un quartier, certes relié au cœur de ville par le tramway, véritable épine dorsale du secteur, mais ne disposant pas de la même position géostratégique que Croix-Rouge. Il est impératif de désenclaver le quartier et le reconnecter à son environnement et à la ville. Historiquement le Pont de Laon constituait une frontière mais le développement du quartier Clairmarais autour de la gare, le nouveau quartier d'Innovation Port Colbert, et la reconversion de la friche SERNAM (Reims Grand Centre) vont considérablement dynamiser ce secteur. Au côté de l'habitat traditionnel des faubourgs de Laon et Neufchâtel, l'objectif est de poursuivre la reconquête du Nord de la ville au travers d'une politique ambitieuse de résidentialisation dont l'intérêt reste déterminant aux abords de la gare Reims Centre. A 50 minutes de la gare de l'Est, l'**attractivité résidentielle est une priorité**, elle doit être confortée par le développement d'une offre plurielle de logements et du renforcement de la mixité des produits (LLS, logements intermédiaires, accession sociale,…).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

L'ambitieux projet de démolition et de résidentialisation permettra au secteur Orgeval de bénéficier de cet essor par la requalification des espaces, les restructurations de l'habitat et la transformation de la Place de Fermat (opération anticipée) véritable cœur du quartier.
L'installation de nouveaux services comme le troisième relais municipal d'assistantes maternelles, la pérennisation des équipements existants, notamment le collège Colbert doté d'un campus européen, le lycée des métiers Gustave Eiffel, ou encore le Stade Georges Hébert, sont autant d'éléments qui mettent en lumière un autre visage de ce secteur pour l'ensemble des Rémois.

- Une enveloppe régionale destinée à conforter deux quartiers en ligne de crête

Les deux secteurs Châtillons et Europe disposent l'un et l'autre d'une place identifiée comme axe des centralités majeures : la Place Jean Moulin à Europe et la Place des Argonautes aux Châtillons.
La qualité du cadre de vie est aujourd'hui fortement remise en cause par les habitants à plusieurs titres : qualité du bâti, entretien des logements et inadéquation aux nouveaux usages (isolation, ascenseurs, sanitaires…), mais également dégradation de l'environnement et questions quant à la stratégie de peuplement.
Les indicateurs démontrent que sans intervention, ces quartiers pourraient basculer. Ils s'inscrivent dans une progressive dégradation. La réponse à ce constat se trouve, tout à la fois dans l'opération de renouvellement urbain d'envergure mais également dans l'ensemble des mesures quotidiennes favorisant le vivre ensemble.

Le quartier de **l'Europe** est situé en bordure immédiate des faubourgs Est, à proximité de la Cité jardin du Chemin Vert. Trois polarités sont identifiées – Ilots Pommery (Reims Habitat), Jean Moulin et Aviateurs (Le Foyer Rémois) – pour un secteur qui perd aujourd'hui de son attractivité. Constitué d'ensembles fermés, ce secteur mérite une intervention forte pour redéfinir les espaces, les ouvrir pour dynamiser le commerce et les services de proximité (commissariat, bureau de poste, marché …) tout en confortant une mixité résidentielle. La réflexion engagée sur la requalification des espaces publics confortera les mobilités douces, les respirations.

« Le bateau du toit des Argonautes », repaire visible et reconnaissable, localise **les Châtillons,** quartier mono-bailleur (Plurial Novilia), situé en bordure de ville. Marqué par une identité forte caractérisée par une architecture typique, un urbanisme et des espaces verts pensés pour créer une sensation d'îlot : les Châtillons sont un « village urbain » au sud de la ville. Dessiné par un grand Prix de Rome, ce quartier est articulé autour d'une place majeure et traversé par des cheminements doux qu'il convient de requalifier. Les commerces, les services méritent d'être confortés par une réflexion fine sur les mobilités, les usages et les destinations des espaces repensés. Le nombre de résidents « historiques » devenus seniors mérite une attention toute particulière et permettra des expérimentations intergénérationnelles nouvelles. Les liens de proximité avec la commune de Cormontreuil méritent d'être reconnectés.

Rénover pour demain, une opération pour retisser le lien citoyen !
L'enjeu de cette nouvelle phase de rénovation est de replacer chacun de ses quatre quartiers comme autant de « cœurs de ville », chacun avec ses conditions d'attractivité, qui en font des lieux de vie fréquentés par toutes et tous. L'histoire de la ville fait de l'urbanisme le témoin d'un patrimoine du XXème siècle très riche. Il est aujourd'hui de notre responsabilité d'apporter notre pierre en y inscrivant la vision d'un urbanisme du XXIème siècle. Cette vision qui fait de Reims :

- Une ville universitaire, ville centre de la 1ère « Communauté urbaine rurale de France », porte Est du Grand Paris et Porte Ouest de la Région Grand Est ;
- Une ville des Sacres et du Champagne mais aussi une ville solidaire, qui veut s'inscrire dans une démarche d'accession sociale à la propriété renforcée, répondant ainsi à l'attente des concitoyens ;
- Une ville résolument tournée vers l'innovation et le développement économique capable d'accueillir des habitants qui recherchent la proximité de la région parisienne et la qualité de vie d'une métropole régionale.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Aborder cette nouvelle phase de la rénovation urbaine, c'est l'engagement de travailler toutes les fonctionnalités : Maisons de Quartier, équipements sociaux, commerces, écoles, sécurité … Au travers de l'investissement des partenaires au Contrat de Ville, des actions concertées sont menées pour repenser les liens, les usages et accompagner les citoyens au travers de dispositifs innovants et évalués.
Force est de constater que la précarisation des quartiers en politique de la ville s'est installée sur le long terme et le rééquilibrage demandera à la fois une intervention volontaire (avec un consensus fort des acteurs) et une inscription dans le temps. Renforcer la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires en réduisant la concentration des ménages les plus précaires et fragiles sur certains secteurs d'habitat social, est un enjeu majeur.

Rééquilibrer durablement la stratégie de peuplement de ces quartiers est une condition fondamentale de réussite des autres politiques publiques d'intervention sociale, économique, et urbaine.
Il est primordial d'adapter l'action et la vision à la réalité du territoire : alors que l'on sait qu'à l'échelle mondiale, en 2050 près de 70% de la population vivra en ville, il est indispensable de renforcer l'ensemble des champs de la mixité du tissu urbain rémois : sociale, mais également fonctionnelle, générationnelle, urbaine et économique.

C'est ensemble et au travers d'actes volontaristes et courageux, l'image des QPV, aujourd'hui relativement dégradée, peut changer. **Le prisme du cadre de vie permet cette vision large des enjeux, celle du bien vivre ensemble** : « **replacer l'humain dans l'urbain »**, le citoyen au cœur de son environnement, telle est notre ambition.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 1 Les éléments de contexte

- Le contexte général, à l'échelle de l'agglomération et des quartiers concernés

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1er janvier 2017 par fusion-extension-transformation de 8 EPCI (dont Reims Métropole) et de 18 communes. Elle exerce ses compétences sur un territoire de 143 communes du bassin de vie rémois, représentant 1 436 km² et 299 054 habitants au 1er janvier 2017. Sa ville-centre, Reims, est Sous-préfecture de la Marne et se classe 12ème ville de France en nombre d'habitants (186 505 habitants).

La Communauté urbaine du Grand Reims est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, d'aménagement du territoire communautaire, de sécurité et de prévention de la délinquance, de développement économique, et de politique de la ville, notamment. **Elle est le porteur de projet du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Reims**.

Parmi les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté urbaine, quatre ont été identifiés par l'ANRU comme éligibles au NPNRU 2014-2024 et font l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence :

- **les quartiers Croix-Rouge et Orgeval, d'intérêt national,**
- **les quartiers Europe et Les Châtillons, d'intérêt régional.**

Le territoire rémois présente un taux élevé de logements locatifs sociaux tant à l'échelle intercommunale (37%) qu'à l'échelle de la ville de Reims (44,5 %) qui concentre à elle seule 90% de l'offre. C'est une situation inédite au niveau national. En effet, sur les 100 communes ayant un taux de LLS supérieur ou égal à 40%, seules 9 communes comptent plus de 50 000 habitants, Reims étant la plus peuplée, loin devant Saint Denis (93) qui compte 109 000 habitants.

Cette situation guide en grande partie la stratégie du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Reims. C'est notamment pourquoi, il est proposé un volume important de démolitions, en particulier sur Croix-Rouge, et un faible taux de reconstitution de l'offre démolie. Cette reconstitution sera privilégiée sur les communes de l'unité urbaine. Afin de ne pas augmenter l'offre en PLAI sur des communes déjà fortement dotées en LLS (Reims, Tinqueux, Saint Brice Courcelles), il est proposé une répartition équilibrée de cette offre en prenant en compte les spécificités du contexte rémois, à savoir une concentration des logements sociaux sur Reims et sa périphérie, et une offre à bas niveaux de loyer prédominante. Ces principes sont repris dans le projet de Convention Intercommunale d'Attribution.

L'attractivité résidentielle est également un axe fort du NPRU rémois, avec des programmes ambitieux de réhabilitations / résidentialisations menés par les trois bailleurs sociaux sur les quatre quartiers et la construction d'une offre diversifiée de logements (Accession, PSLA, promotion privée, Action Logement). Dans ce cadre, le Grand Reims vise le développement d'une offre en accession depuis 2015, à l'échelle des communes de l'ex-Reims Métropole, en proposant une aide financière pour les primo-accédant, via des programmes labélisés. Par ailleurs, afin de permettre la maturation d'un grand projet sur le secteur Croix-Rouge Pays de France, le bailleur social envisage d'urbaniser temporairement plusieurs hectares libérés suite à des démolitions.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- L'historique du territoire sur le renouvellement urbain

Le programme de renouvellement urbain 2004-2014 de Reims a été pensé comme un projet urbain intégré visant à changer l'image des quartiers et à les réintégrer à la ville en retrouvant un équilibre en termes de mixité sociale et urbaine. Le PRU s'est donc axé sur la rénovation de l'habitat existant, la diversification de l'offre avec de nouvelles constructions de logements, le développement économique par le renforcement des activités économiques présentes sur les quartiers, et l'amélioration du cadre de vie par le réaménagement des espaces extérieurs privés et publics. Le PRU a aussi permis d'accompagner l'inauguration de la première ligne de tramway (avril 2011), traversant Reims du nord au sud, et desservant notamment les quartiers Orgeval et Croix-Rouge.

- Réussites du 1er PRU :

  - Un programme ambitieux et partenarial qui a été mis œuvre en totalité, dans le respect du planning global ;
  - Une gouvernance partenariale et intégrée (Contrat de Ville / Prévention-médiation / Habitat / PRU) qui a fait ses preuves ;
  - Une concertation d'envergure (réunions publiques) et de proximité (ateliers urbains de proximité, balades urbaines) ;
  - Une nette amélioration de l'accessibilité pour les quartiers Croix-Rouge et Orgeval, et une ouverture vers le reste de la ville, grâce en particulier au tramway ;
  - Des espaces publics de qualité, aménagés en respectant une charte commune à l'ensemble de la Ville, et permettant le développement des déplacements doux ;
  - Des équipements de proximité neufs (maisons de quartier, salles municipales, groupes scolaires), qui remplissent leurs objectifs auprès des habitants ;
  - Des réhabilitations qualitatives et performantes énergétiquement, récompensées notamment par l'obtention du label Ecoquartier décerné à Pays de France en 2014 ;
  - Des plans de relogement réalisés sans expulsion, avec des ménages satisfaits de leur prise en charge ;
  - De nouveaux centres commerciaux de proximité, entièrement attribués grâce notamment à la commission de commercialisation mise en place par la collectivité, et qui ont trouvé leur rythme de croisière ;
  - Un objectif quantitatif d'heures d'insertion dépassé, avec des résultats qualitatifs satisfaisants.

- Limites du 1er PRU :

  - Un changement d'image des quartiers qui reste difficile à atteindre, et qui se reflète dans les attributions de logements ;
  - Une diversification de l'offre de logements qui n'a pas été satisfaisante au niveau des ambitions initiales, en particulier sur le quartier Croix-Rouge ;
  - Des programmes collectifs en PLS et en accession qui ont eu des difficultés de commercialisation ;
  - Un programme qui n'a traité qu'une partie de Croix-Rouge et d'Orgeval ;
  - Des efforts en matière de sécurité qui restent à poursuivre.

Le PRU est aujourd'hui en cours d'achèvement. Les derniers travaux en cours sont ceux liés à la signature de l'avenant de clôture du PRU en 2015 :

- secteur Wilson SIR I : opération « Berlioz-Beethoven »
- secteur Sainte Thérèse du quartier des Épinettes : espaces publics, 22 maisons en accession et maison de quartier – hors financement de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 2 Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1. Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Le contrat de Ville 2015-2020, signé le 16 juillet 2015 et prorogé jusqu'en 2022, traduit l'articulation étroite entre le NPRU, le développement économique et social et l'amélioration du cadre de vie. Il intègre à travers ses 6 axes stratégiques et ses objectifs de développement la question transverse de l'attractivité des quartiers prioritaires dont les sites bénéficiant du NPRU.

Les axes prioritaires de développement du contrat de ville s'inscrivent dans les enjeux de développement de l'agglomération rémoise. Ainsi, les axes prioritaires de développement relatifs au pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ont été identifiés en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territorial de la région rémoise (PADD du SCoT), le programme local de l'habitat 2019-2024 (approuvé le 27 juin 2019, exécutoire depuis le 27 août 2019) et la stratégie de mobilité de l'agglomération (orientations du plan de déplacements urbains en cours de révision).

Le nouveau projet de renouvellement urbain de Reims est un outil de mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 sur le volet « cadre de vie et renouvellement urbain», notamment. Aussi, les orientations opérationnelles du NPRU déclinent des objectifs de développement définis par le contrat de ville (notamment les axes stratégiques n°2, 3 et 5) :

- améliorer le cadre de vie quotidien des habitants et la tranquillité publique résidentielle,
- renforcer l'attractivité, le développement économique et l'accès à l'emploi
- développer la participation et l'implication des habitants.

Elles visent à intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de développement de l'agglomération et à renforcer leur attractivité, même si les vocations stratégiques sont différentes selon les quartiers.

Le quartier Croix-Rouge, 11 700 habitants (QPV, Insee 2013), est situé au sud-ouest de Reims en limite avec la commune de Bezannes et s'étend sur 64 hectares (près de 20 000 habitants et 254 ha si on l'élargit au « territoire vécu »). Il a de par sa taille, sa position géographique et son potentiel vocation à devenir un pôle secondaire de développement de l'agglomération. Au regard de ces éléments de contexte et du bilan du PRU 1, la stratégie globale poursuivie sur ce quartier consiste à :

- Poursuivre les interventions du PRU jusqu'au cœur du quartier : dé-densification, requalification des logements, aménagement d'espaces publics, construction d'offres diversifiées (habitat / activités)
- Agir sur le peuplement du quartier, en poursuivant notamment les démolitions, en reconstituant l'offre sociale hors site et en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement),
- Diversifier l'habitat via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer dans le cadre du NPRU),
- Poursuivre le développement économique du quartier en développant des produits spécialisés, de niche mais au potentiel de développement clairement identifié : créer de nouveaux liens entre le quartier, les campus universitaires, et le pôle économique de Bezannes
- Améliorer la gestion des sites, la sécurisation des espaces extérieurs et accompagner la lisibilité et la capacité d'accueil des équipements publics

Le quartier Orgeval, 6 062 habitants (QPV, Insee 2013), est situé au nord de Reims, le long du boulevard des Tondeurs, axe de circulation en 2x2 voies apparenté à un « périphérique nord », et au-delà duquel s'étend la vaste zone d'activités de la Neuvillette et la plaine. Il s'étend sur 33,2 hectares (46 hectares si on étend au « territoire vécu). Il a une vocation résidentielle avec services et équipements.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Au regard de ces éléments de contexte et du bilan du PRU 1, la stratégie globale poursuivie sur ce quartier consiste à :

- Affirmer la centralité du quartier par l'aménagement de la Place Pierre de Fermat, en lien avec la Place Simone de Beauvoir,
- Agir sur la stratégie de peuplement du quartier, notamment en reconstituant l'offre sociale démolie hors site.
- Restructurer les ilots d'habitat qui n'ont pas bénéficié du 1er PRU (Poincaré 2ème phase, Charpentier/Bettinger, Neufchâtel/Jean XXIII), avec une intervention sur les espaces publics.

Le quartier Les Châtillons, partie sud du QPV Wilson – Châtillons- Maison Blanche, compte 7 070 habitants (Insee-Iris-RP2011). Il est situé au sud de la ville, entre la voie rapide urbaine RN 51 Reims-Épernay, la limite de la commune de Cormontreuil et la voie ferrée. Il s'étend sur une superficie de 54 hectares. Ce quartier a été construit dans le cadre du plan ROTIVAL, au cours de la période 1965 et 1975, dans une logique de grand ensemble. Il a une vocation résidentielle avec services et équipements.

La stratégie globale poursuivie sur le quartier Les Châtillons consiste à :

- Maintenir un esprit « village » propre à ce quartier ;
- Agir sur le peuplement du quartier, en procédant à des démolitions sans reconstitution de LLS ;
- Recomposer la place des Argonautes, espace central, davantage vivant, commercial et ouvert, notamment vers l'espace eau et la nouvelle maison de quartier ;
- Requalifier l'ensemble du patrimoine du bailleur dans le temps du NPRU ;
- Reconfigurer les espaces publics attenants aux îlots réhabilités ;
- Créer de nouveaux équipements et services (maison de quartier, agence de proximité du bailleur, pôle santé).

Le quartier Europe, construit entre 1957 et 1967 à l'est de la ville, du boulevard Pommery, et au nord de la cité jardin du Chemin Vert, compte 2 630 habitants (QPV) et s'étend sur un périmètre de 16,3 ha, mais se vit plus sur un quartier 3 fois plus grand. Dessiné par Jean-Loup ROUBERT, Grand Prix de Rome 1962, la partie Est du quartier Europe (hors QPV) s'articule autour de l'avenue de l'Europe, colonne vertébrale du quartier et axe de desserte de l'est de l'agglomération.

Le QPV Europe, avec en son centre la place commerciale Jean Moulin, a une vocation résidentielle avec services et équipements. Au vu des éléments de contexte, la stratégie globale poursuivie sur le quartier Europe dans le cadre du NPRU et au-delà, vise à :

- Conforter la place commerciale Jean Moulin ;
- Créer ou rénover des rues et des allées pour permettre des déplacements plus visibles, plus fluides et plus sécurisants ;
- Agir sur le peuplement du quartier ;
- Restructurer les ilots du secteur Pommery et rénover celui du boulevard De Lattre de Tassigny (dit des Aviateurs);
- Diversifier l'habitat via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer) ;
- Repenser l'aménagement du parc public Jean Moulin.

Article 2.2. Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accorde sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

bord en annexe A6 de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A7). Sont ainsi tout particulièrement précisés, les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Croix-Rouge :

- **Poursuivre les interventions du PRU jusqu'au cœur du quartier**
  - ouvrir les cœurs d'îlot par des démolitions secteur Taittinger/Rilly la Montagne (374 LLS) et Braque/Cézanne (168 LLS) ;
  - dé-densifier Pays de France par des démolitions d'immeubles (640 LLS, dont 105 dans la cadre du protocole de préfiguration) notamment îlot B (avenue Bonaparte, allée des Bourguignons, allée des Landais) ;
  - réhabiliter le patrimoine locatif composé de 1 058 LLS et 33 cellules d'activité ;
  - résidentialiser les immeubles représentant 1 444 LLS (et 111 locaux locatifs en pieds d'immeubles hors financement ANRU) en améliorant notamment l'accessibilité et le stationnement résidentiel.

- **Poursuivre le développement économique du quartier en développant des produits spécialisés, de niche mais au potentiel de développement clairement identifié.**
  - créer de nouveaux liens entre le quartier, les campus universitaires, et le pôle économique de Bezannes (voies nouvelles, foncier en développement économique) ;
  - optimiser le potentiel de développement à court terme du secteur de l'hippodrome en pariant sur une mixité des fonctions urbaines (activités, dont village artisanal soutenu par ANRU +, habitat, siège de l'Université) ;
  - gérer le temps long d'une démolition progressive sur l'îlot B de Pays de France « mettre en attente » des terrains tout en leur donnant une vocation utile au quartier, en mettant en œuvre un urbanisme temporaire.
  - valoriser les cellules d'activités en pieds d'immeubles.

- **Agir sur le peuplement du quartier :**
  - en poursuivant les démolitions,
  - en reconstituant l'offre sociale uniquement hors site
  - et en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement),

- **Diversifier l'habitat** via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer dans le cadre du NPRU).

- **Améliorer la gestion des sites et la sécurisation des parcours** :
  - en requalifiant et en remodelant les espaces publics,
  - en clarifiant les domanialités
  - en maintenant ou renforçant, selon les sites, l'offre de stationnement, gratuite de surface et payante en ouvrage, en ayant une action aussi sur la sécurisation des parkings.

- **Accompagner la lisibilité et la capacité d'accueil des équipements publics et associatifs**.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Orgeval :

- **Redynamiser la place de Fermat**, centralité de quartier insérée au cœur d'une copropriété privée fragile :
    - en intervenant sur les cellules d'activités et les stationnements,
    - en requalifiant et en remodelant l'espace public central,
    - en accompagnant les copropriétaires vers une démarche de rénovation de leur patrimoine,
    - en démolissant 12 logements privés à proximité de la station de tramway Fermat.

- **Agir sur la stratégie de peuplement et la mixité sociale du quartier** :
    - en poursuivant les démolitions de LLS (161 logements),
    - en reconstituant majoritairement l'offre sociale hors site, à l'exception de 10 LLS sur le secteur Poincaré,
    - en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement),
    - en programmant, à l'issue d'une période de 10 ans, la mise en vente 140 LLS, parmi les 747 LLS requalifiés dans le cadre du NPRU.
    - en programmant 30 logements neufs en accession à la propriété à coûts maîtrisés.

- **Restructurer les îlots d'habitat social n'ayant pas bénéficié du PRU**, avec des choix opérationnels différenciés, selon les enjeux urbains, sociaux, patrimoniaux et sécuritaires propres à chaque îlot, et intervenir sur les espaces publics :
    - sur le secteur Charpentier, en procédant à des démolitions très ciblées (29 logements) pour redéfinir des îlots résidentiels à taille humaine (287 logements rénovés), avec une ouverture vers le groupe scolaire et l'avenue de Laon,
    - îlot Neufchâtel, par la requalification (340 logements) et la restructuration urbaine de autour d'une liaison douce menant jusqu'au square Paul Vieille,
    - îlot Poincaré, par la recomposition complète de pour changer l'image du secteur, intégrant un travail sur la dédensification (démolition de 132 LLS collectifs et 3 locaux et reconstruction de 40 logements individuels, dont 30 accessions), sur la requalification (120 logements) et sur le peuplement,
    - rue Schweizer, par la requalification des 6 immeubles, en menant une veille particulière sur les attributions via une étude sur le volet peuplement pour accompagner la revalorisation du secteur et contribuer à son changement d'image,
    - et en reconfigurant l'intégralité des espaces publics de ces secteurs.

Châtillons :

- **Agir sur la stratégie de peuplement et la mixité sociale du quartier** :
    - en procédant à des démolitions importantes (205 logements + 40 post NPRU),
    - en reconstituant l'offre sociale uniquement hors site,
    - en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement),
    - et en transformant le quartier par l'accession à la propriété (une trentaine voire une quarantaine de logements neufs et 348 ventes HLM dont 264 après réhabilitation, hors financement ANRU) et la réduction de l'offre locative.

- **Créer des connexions** entre le quartier, la commune de Cormontreuil et sa zone d'activité, le parc des Châtillons et la coulée verte (aménagements paysagers en bords de Vesle et de canal traversant l'agglomération d'est en ouest), et le parc d'activités de Bezannes :
    - en requalifiant les espaces publics pour tendre vers une meilleure accessibilité,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

  - en développant les modes doux et connexion du quartier, limité par ses frontières physiques (voie ferrée, voie périphérique),
  - et en intervenant spécifiquement sur l'accessibilité au parc des Châtillons, parallèlement à sa rénovation par la Ville de Reims.

- **Recomposer la place des Argonautes**, espace central, davantage vivant, commercial et ouvert, notamment vers l'espace eau et la nouvelle maison de quartier :
  - en repensant la relation du pied de la tour des Argonautes, avec sa dalle de parking et l'espace public alentour,
  - en repositionnant le marché sur cet espace central,
  - en construisant un immeuble tertiaire dédié aux professionnels de santé pour conforter ces services, notamment à une population vieillissante ancrée sur le territoire, et la nouvelle agence de proximité de Plurial Novilia,
  - et en positionnant la nouvelle maison de quartier, à côté de l'espace eau, en liaison directe et visuelle avec la place des Argonautes du fait de la démolition d'une entrée d'immeuble.

- **Requalifier les espaces extérieurs**, notamment les espaces publics, et repenser qualitativement les équipements publics (reconstruction de la maison de quartier).
  - en sécurisant les espaces et les déplacements afin de garantir la paisibilité du quartier.

- **Transformer l'image du quartier** en restructurant le parc de logements existants :
  - 205 démolitions (+ 40 post NPRU),
  - 2 322 réhabilitations dont 280 financés par l'ANRU,
  - 2130 résidentialisations dont 376 financés par l'ANRU
  - en apportant une offre nouvelle complémentaire, en termes de typologie, de forme urbaine et de public ciblés (une trentaine voire une quarantaine de logements individuels en accession, hors financement ANRU).

- **Moderniser l'offre économique sur le territoire** ;
  - en améliorant la visibilité, le confort et donc l'attractivité des activités,
  - en requalifiant les façades vétustes du linéaire commercial et en optimisant l'agencement des cellules d'activités vacantes,
  - en complétant l'offre tertiaire existante avec des cellules d'activité à bas loyers.

Europe :

- **Rassembler les sous-ensembles composant le quartier par une trame d'espaces publics** requalifiés ou créés (voie nouvelle Pommery / Europe, réaménagement de place Jean Moulin et du parc public Jean Moulin…) qui créent aussi des ouvertures et des continuités urbaines.

- **Conforter les fonctions commerciales et de service de proximité ainsi que les équipements de la place Jean Moulin,** via un travail de réhabilitation à définir avec les commerçants et utilisateurs :
  - en rénovant les cellules d'activités appartenant au Foyer Rémois, en dehors des cellules de la Poste et du Leader Price (car sous réserve de leur participation au projet),
  - en aménageant les espaces verts, notamment ceux du parvis de l'église,
  - en requalifiant les voies et places publiques du site Jean Moulin,
  - A terme et sous réserve de mobiliser des financements complémentaires, en engageant une restructuration complète du centre commercial.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **Valoriser le bâti** pour accroître le confort des habitants, contribuer à la baisse des charges, et changer l'image des immeubles de grands ensembles :
    - 220 démolitions (+ 50 à terme),
    - 402 réhabilitations (+ 370 à terme),
    - 582 résidentialisations (+ 190 à terme),
    - et 55 logements en accession (+ 20 à terme),

- **Redessiner l'îlot Pommery** pour tendre vers une structure urbaine plus segmentée et des morphologies bâties diversifiées.

- **Valoriser et donner une identité au secteur Aviateurs**, positionné en entrée de ville par l'est, et bénéficiant de la résorption des friches industrielles au nord par des programmes d'habitat importants et innovants (ZAC Dauphinot, éco quartier Rema'vert),

- **Développer la variété des typologies et des formes urbaines**, notamment pour l'habitat et le commerce,

- **Apporter une qualité paysagère et écologique supérieure à l'actuelle**.

Article 2.3. Orientations stratégiques du projet d'innovation

La Communauté urbaine du Grand Reims s'est portée candidate à l'appel à manifestation, au titre du volet « investir dans les quartiers », pour son projet de «village artisanal», et au titre du volet «innover dans les quartiers», pour trois projets construits avec chacun des bailleurs : «programmation de l'éphémère» du Foyer Rémois, «restructuration innovante d'un immeuble» de Reims habitat, et «définition d'un lieu d'expression artistique innovant» de Plurial Novilia. L'ensemble de ces projets concernent le quartier Croix-Rouge.

En juillet 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims a été désignée lauréate pour **le projet de «village artisanal»**, et a été invitée à rejoindre le Club ANRU+ pour travailler sur le volet «innover dans les quartiers».

Le projet de village artisanal porte sur 2000 à 2200 m² de surface de plancher situés avenue Schuman, quartier Croix-Rouge. Il serait composé de 15 à 20 lots d'ateliers locatifs offrant des surfaces variées, des prestations simples (atelier, bureau, vestiaire) et une architecture attractive et soignée eu égard au voisinage de logements en accession et du siège de l'Université de Reims. La programmation prévisionnelle sera retravaillée avec les partenaires du projet (ANRU, CDC, collectivité) et le promoteur-investisseur qui se portera candidat pour participer à ce projet, dans le cadre d'un AMI à lancer par la collectivité et la Caisse des Dépôts.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 3 Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1. Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Un des axes fort à la fois du contrat de ville et du NPRU de Reims est l'attractivité de l'offre scolaire, ainsi des actions sont mises en œuvre dans ce cadre.

Promouvoir la réussite éducative globale sur le territoire rémois prend plusieurs formes et vise à améliorer la cohérence des temps, des acteurs et des dispositifs au service d'objectifs précis d'éducation en direction des enfants.

Elle se décline en plusieurs actions :

- Un service de prise en charge des enfants en dehors des temps scolaires favorisant une offre éducative complémentaire ajustée aux besoins des familles, notamment les plus modestes,
- Une stratégie éducative visant à identifier des parcours de réussite individualisés,
- Un accompagnement des partenaires dans le cadre du contrat de ville,
- Le Dispositif de Réussite Educative du CCAS de Reims,
- Des investissements dans les établissements scolaires (équipements, patrimoine et matériels pédagogiques).
- L'intégration du quartier Croix-Rouge dans le dispositif « cités éducatives ».

La Ville de Reims consacre environ 5 M€ par an à la maintenance et à la rénovation des bâtiments scolaires, dans une dynamique de lutte contre le gaspillage énergétique, d'innovation et d'adaptation pédagogique et de mise aux normes d'accessibilité. Les travaux relatifs à la qualité d'accueil des enfants en milieu scolaire et périscolaire sont programmés en collaboration avec l'Education Nationale. De plus, **un grand plan numérique** (3,5 M€) a été acté à l'échelle du territoire de Reims pour couvrir toutes les écoles.

Dans le cadre du 1er programme de rénovation urbaine, plusieurs écoles ont été restructurées : construction du groupe scolaire Ravel dans le quartier Wilson, réhabilitation du groupe scolaire Gallieni (quartier Orgeval), aménagement des abords du groupe scolaire Provençaux, quartier Croix-Rouge. Ces projets sont des réussites car ils ont été réalisés en concertation avec les enseignants et les utilisateurs.

Dans le cadre du NPRU, des groupes scolaires suivants profiteront de travaux :

- Réaménagement du groupe scolaire Charpentier (Orgeval),
- Reconstruction de l'école maternelle Joliot-Curie (Croix-Rouge),
- Sécurisation des espaces extérieurs du groupe scolaire Gilberte et Jean Droit (Croix-Rouge),
- Restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire du Général Carré (Europe),
- Etude pour la restructuration du groupe scolaire Blanche Cavarrot, financement hors NPRU (Croix-Rouge).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 3.2. Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Le niveau d'excellence est particulièrement recherché. En ce sens, il est à noter :

- L'Eco quartier Pays de France, labélisé fin 2014 sur le périmètre du 1er PRU, et dont l'objectif est de développer le label sur l'ensemble du secteur Pays de France (Co-maîtrise d'ouvrage collectivité et Le Foyer Rémois).

- Le village artisanal porté par la collectivité, lauréat ANRU+ « volet investir » en 2017

- En terme d'espaces publics, la charte des espaces publics de la collectivité, élaborée en 2012, s'appliquera sur les quartiers en NPRU, avec une exigence forte en matière de qualité des matériaux, des espaces verts et de cohérence d'aménagement avec les autres quartiers de la ville de Reims (centre-ville et faubourgs).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 4 La stratégie de relogement et d'attribution

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) est le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH, il contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Le document cadre est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- **En matière d'attributions**, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

- **En matière de relogement :**
  - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,
  - assurer aux ménages concernés un relogement de qualité en prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
  - conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire.

Article 4.1. La convention intercommunale d'attribution : un objectif de rééquilibrage des attributions.

La CIA du Grand Reims a été adoptée au Conseil communautaire du Grand Reims le 27 juin 2019, elle sera mise en signature dans le courant du 4ème trimestre 2019. Elle fait état dans un seul et même document des orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux ainsi que des engagements des principaux acteurs (déclinaison opérationnelle des objectifs) permettant de mettre en œuvre ces orientations, tout en tenant compte des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires.

- Enjeux de peuplement de territoire du Grand Reims (synthèse)

Les enjeux de rééquilibrage ont été validés lors de la 1ère conférence intercommunale du logement du Grand Reims, le 29 mai 2018 :

- Une offre de logements sociaux importante dans les QPV, qui oblige à articuler l'objectif de baisse du taux de logements sociaux avec une déconcentration de l'offre dans les quartiers prioritaires et un objectif de diversification de l'offre.

- Un objectif de diversité d'occupation imposé par une offre de logements sociaux importante (40%).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Des objectifs de production de logements à interroger au regard des objectifs d'équilibre social car le marché est très concurrentiel (prix et public cible), entre les produits de défiscalisation et l'accession sociale et à prix maîtrisé ; et entre bailleurs pour le parc locatif le moins qualifié.

- Le peu de marges de manœuvre sur un marché globalement détendu, offrant de nombreuses perspectives d'accession, affaiblissant l'existence d'une demande solvable de logements sociaux, et offrant la possibilité aux ménages demandeurs de logements sociaux de choisir le secteur de résidence.

- Un objectif de rééquilibrage territorial basé sur un travail à la résidence

L'objectif de la loi est de faire converger le taux de ménages à faibles ressources (35%) dans les différents territoires en particulier ceux des QPV. Cet objectif théorique ne pourra être atteint que sur le moyen/long terme sur le territoire rémois. En effet, la précarisation des quartiers en politique de la ville s'est construite sur le long terme.

Le rééquilibrage demandera à la fois **une intervention volontaire** (supposant un consensus fort des acteurs) et une inscription dans le temps. L'image des QPV relativement dégradée et le profil des demandeurs (les nouveaux arrivants sont plus précarisés) confortent la longueur du processus.
La stratégie de la CIA du Grand Reims est de **s'appuyer sur les qualités patrimoniales et sur l'environnement des résidences en QPV**. Ainsi, certaines résidences seront « spécialisées » en fonction des caractéristiques de leur patrimoine (loyers, superficies, qualité des logements).

Pour chaque quartier ont été identifiés :

- Les éventuels prérequis à traiter notamment dans le domaine de la gestion urbaine et sociale de proximité, de la sécurité, de la scolarité.
- Les résidences déjà plus attractives et pouvant constituer des points d'appui pour enclencher une dynamique positive (résidences moins précarisées, en marge du quartier, programmes neufs, …)
- Les résidences les plus fragiles et constituant des points durs qui doivent faire l'objet d'actions renforcées : soit de démolition ou requalification lourde avec relogement, d'actions de commercialisation renforcée pouvant dans certains cas prévoir l'arrêt des attributions pour se redonner à terme des marges de manœuvre.

Afin de s'appuyer sur les résidences cumulant le plus de facteurs favorables à un rééquilibrage (occupation actuelle, attractivité de l'environnement), il s'agit de **favoriser une spécialisation de l'offre en fonction des caractéristiques du patrimoine** (loyers / superficie / qualité logement) :

- Accueil des ménages à faibles ressources dans le parc à bas loyers => PLAI + parc existant à vocation très sociale ;
- Accueil des ménages plus solvables dans le parc aux loyers plus élevés => PLS + parc existant loyers plus élevés et offre attractive ;
- Identification des QPV pour la mise en œuvre des objectifs de rééquilibrage : grands quartiers abordés par « secteurs de vie » (à la résidence) c'est-à-dire des secteurs tels que Croix Rouge et Wilson représentant un potentiel d'attractivité pour l'attribution de logements sociaux, ainsi qu'Orgeval pour lequel les effets du PNRU ont été positifs, et des secteurs dits homogènes tels que Maison Blanche et Wilson.

Le rééquilibrage devra également se porter sur l'offre à bas loyer hors QPV, hors secteurs limitrophes des QPV et hors quartiers avec une forte proportion de logements locatifs sociaux.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Un objectif d'accueil des ménages du 1er quartile de revenu hors QPV : mutations, relogement et diversification de l'offre neuve du NPRU

La loi égalité et citoyenneté fixe deux nouveaux **objectifs territorialisés et concernant les ménages à faible ressources :**

- Hors QPV, 25 % des attributions doivent concerner un ménage du 1er quartile.
- En QPV, 50 % des attributions doivent concerner un ménage hors du 1er quartile.

Le fort taux de logements sociaux de l'agglomération (38 %) ne correspond pas aux normes moyennes envisagées pour calculer ces taux. Au regard des données disponibles, il s'avère que le 1er objectif n'est pas atteint : 12 % au lieu de 25 %. En revanche en QPV, le taux fixé par la loi est déjà atteint : 64 % au lieu de 50 %.

Dans un souci de mixité sociale, il serait néanmoins judicieux d'envisager une réduction de la part des attributions en faveur des ménages du 1er quartile aujourd'hui de 36 % en QPV. La situation de précarisation des quartiers prioritaires montre bien en effet que ce taux conduit à des phénomènes de paupérisation et de concentration des ménages pauvres.
Ainsi afin de ne pas déséquilibrer l'offre de logements sociaux à Reims, **l'objectif initial d'attributions à des ménages du 1er quartile hors QPV est ramené à 15 % (validé par la Conférence Intercommunale du Logement du 29 mai 2018), avec le souci de suivre annuellement cet indicateur et en maintenant un objectif final de tendre vers un taux de 25%**. L'objectif maximum d'attributions à des ménages du 1er quartile en QPV devra atteindre 30 %. L'effort est significatif car l'écart serait ainsi ramené à 15 points au lieu de 24 points.

L'instruction du gouvernement du 14 mai 2018 a durci les conditions de dérogation aux taux d'attribution. De plus, la loi ELAN réduit les possibilités de dérogation à ces taux. Les négociations avec les partenaires avaient conduit à négocier un taux d'attribution au ménage du 1er quartile hors QPV à 15 %.

Le comité d'engagement de l'ANRU du 3 septembre 2018 a désigné Reims comme territoire expérimental compte tenu de ses spécificités et il sera donc attentif à l'évolution de son taux. L'Etat a demandé au Grand Reims d'assurer un suivi annuel de ses objectifs dans la perspective d'atteindre les objectifs nationaux.

La loi Egalité et Citoyenneté fixe **l'objectif d'attribution** à 42% en faveur **des publics prioritaires**. L'hypothèse retenue pour Reims est une clé de répartition simple : cet objectif de 42% est réparti au prorata du nombre d'attributions par bailleur et par commune, avec une répartition équivalente pour l'attribution des logements à bas loyers.
Ce taux est quasiment atteint sur Reims (39%), cela nécessitera toutefois des efforts différents selon les bailleurs sociaux. Les trois bailleurs atteignaient leurs objectifs dans le cadre de l'Accord Collectif Départemental, mais ce n'est plus le cas considérant le nouveau seuil de 42%.
La collectivité souhaite s'assurer d'une définition des ménages prioritaires proche de celle utilisée aujourd'hui dans le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PDALHPD), en intégrant les ménages du 1er quartile. Un travail est actuellement en cours avec les services du Département et de l'Etat sur cette question.
Enfin, une harmonisation du fonctionnement des commissions d'attribution de logements (CAL) sera nécessaire, actuellement en cours d'étude dans le cadre de la CIA.
Sur le territoire rémois, l'objectif d'accueil des publics prioritaires en QPV et hors QPV fixé par la loi est en voie d'être atteint.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Les modalités d'organisation et de coopération entre acteurs

L'instance de pilotage est la Conférence intercommunale du logement (CIL), co-pilotée par le Préfet du département et la Présidente de l'EPCI. Elle réunit les communes membres de la Communauté urbaine, les bailleurs sociaux, les réservataires, le conseil départemental, ainsi que des représentants d'associations de locataires ou de personnes mal logées ou sans logement. La première réunion plénière s'est tenue le 29 mai 2018 et a validé les orientations de la CIA.

Son rôle :

- Élaborer les orientations en matière d'attributions formalisées dans la CIA,
- Définir les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires,
- Suivre la mise en œuvre des outils en matière de peuplement et d'attribution (notamment le plan partenarial de gestion de la demande).

Le suivi opérationnel est confié au Comité technique (commission de coordination) réunissant la collectivité, la DDT, la DDCSPP, l'ARCA, les bailleurs, Action Logement, le Conseil départemental, voire un représentant des associations œuvrant pour l'insertion et le logement des personnes défavorisées.
Son rôle sera de suivre techniquement la mise en œuvre de la CIA et du PPGD. Cette commission pourrait prendre la forme d'ateliers thématiques portant sur les publics prioritaires, les objectifs du 1er quartile et les autres objectifs territoriaux.

Un projet de **pré-commission d'attributions pour le QPV Croix-Rouge** est en cours d'étude, réunissant les bailleurs sociaux, les réservataires, le maire de Reims et la Présidente du Grand Reims ou de leurs représentants. Son rôle sera de travailler collectivement sur des profils à privilégier, et une éventuelle sélection des candidats en amont des CAL.

Les outils de suivi restent à définir, néanmoins, le Fichier du Système National d'Enregistrement (SNE) pourra permettre en fonction de ses prochaines évolutions, l'exploitation des données nécessaires au suivi des objectifs de la CIA.

Article 4.2. La charte de relogement inter bailleurs, outil de la stratégie de relogement

- La charte de relogement inter bailleurs : principes et engagements

La Charte de relogement inter bailleurs a été signée en même temps que le protocole de préfiguration du NPRU de Reims, le 23 décembre 2016. La stratégie de relogement vise à un rééquilibrage des attributions par une déconcentration des profils d'occupation dans les quartiers prioritaires ou les plus fragiles. La charte de relogement inter bailleurs est annexée à ce document.

Elle s'applique aux opérations de renouvellement urbain au sein desquelles de lourdes opérations de démolitions, reconstructions et de réhabilitations sont programmées par les bailleurs sociaux, et dans le cadre d'opérations portant sur le patrimoine locatif social sur l'ensemble du territoire intercommunal, y compris hors secteurs d'intervention du NPRU. Elle fixe les engagements et les « règles du jeu », pour les bailleurs, leurs locataires et la collectivité.

Les principaux engagements des bailleurs sociaux :

- Prendre en considération les souhaits exprimés par les ménages, notamment en matière de typologie, de localisation, de rapport au lieu de travail ou aux relations sociales;
- Actualiser l'adéquation des compositions familiales et des caractéristiques des logements (sur ou sous occupations, décohabitations) ;

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Mener une politique de relogement vers davantage de mixité sociale, notamment en mobilisant l'offre locative dans le patrimoine diffus (hors QPV et secteurs fragiles), pour éviter de concentrer géographiquement des familles fragiles et d'aggraver les dysfonctionnements sociaux et urbains ;
- Rechercher une offre locative en faveur des ménages nécessitant un habitat adapté à leurs besoins spécifiques ;
- Identifier avec les services du conseil départemental les situations fragiles afin de déterminer l'accompagnement individuel adapté ;
- Mettre en œuvre le plan de relogement dans des conditions valorisantes et sécurisantes de parcours résidentiels ;
- Actionner les leviers financiers mis à disposition des bailleurs pour favoriser le relogement ;
- Maintenir le bénéfice de la Charte locale d'insertion aux personnes relogées hors QPV.

Mais aussi à :

- Maintenir une gestion du bâtiment à démolir dans des conditions de sécurité et d'entretien préexistantes, tout au long du plan de relogement ;
- Procéder à la sécurisation des parties communes et des logements lors des départs ;
- Ne pas appliquer d'augmentation de charges consécutives à la libération des logements pour les locataires qui restent.

Le but est d'ouvrir le champ des possibles et de proposer aux locataires des secteurs extérieurs à ceux des QPV, les communes périphériques de la ville centre et d'ouvrir davantage en inter-bailleurs les propositions de relogement, bien que leurs souhaits initiaux soient pour 75% orientés vers des secteurs fragiles. Dans le cadre de cette démarche partagée et concertée, il est rappelé la nécessité pour la collectivité d'avoir une visibilité sur les propositions de relogement soumises aux ménages.

- La plateforme inter bailleurs de suivi des relogements

La plateforme interbailleurs a été relancée en 2016 afin d'assurer la coordination des bailleurs et d'optimiser les plans de relogement. Elle regroupe les services de la collectivité, les bailleurs sociaux, Action Logement, les services de l'Etat et les équipes MOUS, si besoin. Cette plateforme se réunit toutes les 5 à 6 semaines afin d'évaluer qualitativement et quantitativement les relogements.

Elle vise à assurer une gestion homogène et cohérente du relogement des ménages, avec la stratégie intercommunale de peuplement déclinée dans la Convention Intercommunale d'Attribution.

L'objectif est d'atteindre a minima un taux de relogement hors QPV de 50 %, en évitant également les relogements en secteurs sensibles (identifiés par l'étude stratégie de peuplement, souvent en marge des QPV).

Dans le cadre de la plateforme interbailleurs, la collectivité s'assure que les bailleurs examinent l'ensemble des souhaits des ménages (y compris tous les vœux de localisation), et qu'ils fassent la première proposition de relogement hors QPV. La collectivité veille aussi à ce que pour les ménages les plus solvables, il soit proposé éventuellement des logements situés en QPV mais dans une résidence identifiée comme d'occupation moyenne et/ou avec un potentiel d'évolution fort.

Au-delà de la plateforme relogement, **un processus complémentaire d'analyse des offres de relogements en QPV par l'EPCI, avant passage en CAL, a été mis en place à partir de janvier 2018**. Il vise à favoriser le relogement des ménages à faibles ressources hors site. A terme, cette démarche pourrait être élargie aux relogements en secteurs sensibles (secteurs hors QPV)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Les modalités opérationnelles des plans de relogement : les grandes étapes

1ère étape : Une réunion publique d'information sur le projet urbain, ouverte à tous, animée par la Présidente du Grand Reims, le Maire de Reims et les Directions générales des bailleurs.

2ème étape : La réunion d'information sur l'accompagnement au relogement, à destination uniquement des locataires concernés (une réunion par plan de relogement). Cette réunion marque, pour les locataires, le lancement opérationnel du relogement. Elle est animée par les techniciens en charge du suivi et de l'accompagnement des relogements, en présence des élus et de la direction générale du bailleur. Cette réunion vise à rappeler le contexte de la démolition, à présenter l'équipe MOUS et d'avoir un temps d'échanges avec les locataires.

3ème étape : Visite individuelle à domicile par la MOUS pour identifier les besoins, les difficultés et constituer le dossier de mutation.

4ème étape : Proposition d'un logement adressée par écrit au locataire, puis visite du logement organisée en présence de la MOUS et du bailleur.

5ème étape : Le locataire fait part de sa décision au bailleur dans un délai de 10 jours suivant la réception du courrier formulant la proposition. En cas de refus motivé, le bailleur doit formuler par écrit jusqu'à deux autres propositions de logement, auxquelles le ménage devra répondre par écrit sous 10 jours.

6ème étape : le locataire signe son nouveau bail. Le dépôt de garantie initial est transféré au nouveau bail sans revalorisation et le bailleur ne perçoit pas de double loyer, y compris en cas de changement de bailleur.

7ème étape : Un état des lieux de sortie est établi pour la clôture des comptes de charges locatives (aucune réparation locative n'est exigée). La MOUS assiste au déménagement. En cas de besoin, un suivi particulier des personnes en difficultés ou seules est assuré. Les frais liés au déménagement avancés par les locataires (société de déménagement) ainsi que les frais d'installation dans le nouveau logement (ouverture de compteur de téléphone, gaz, frais de réexpédition du courrier) sont remboursés par le bailleur, sur présentation des justificatifs.

8ème étape : Un suivi personnalisé est assuré par la MOUS après déménagement, sur une durée d'1 an.

- Les plans de relogement démarrés par anticipation

Outre les opérations de démolition dont le démarrage anticipé a été accordé en phase protocole, les bailleurs sociaux ont sollicité la Communauté urbaine du Grand Reims, pour demander le démarrage par anticipation d'autres opérations de démolitions. En effet, les études urbaines réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration, tant au niveau des bailleurs sociaux que de la collectivité, ont permis de confirmer la nécessaire démolition de ces immeubles, et d'obtenir de l'ANRU l'autorisation de débuter les plans de relogement sans attendre la signature de la convention.

Parmi ces opérations, seules celles ayant réellement commencé, en relogement, en étude ou en travaux, avant le comité d'engagement de l'ANRU du 3 septembre 2018 sont reportées en article 8.3 de la présente convention.

Article 5 La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 5.1. La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Compte tenu du poids du logement social sur la Ville de Reims et son unité urbaine, des orientations inscrites au Programme Local de l'Habitat du Grand Reims en matière de production d'une typologie de logements variée en encourageant la réalisation des segments de logements manquants, les bailleurs sociaux ont fortement développé le segment de l'accession sociale à la propriété. En effet, le dispositif d'accession aidée de la collectivité y a contribué. Ainsi, depuis sa mise en œuvre en 2015, on note un développement du produit PSLA (location-accession) notamment et de logement entrant dans le champ de l'accession sociale à la propriété.

Conformément aux attendus de l'ANRU, l'offre démolie laissera place à des produits contribuant à la diversification sur site: **logements en accession sociale et en PSLA**. Seule 3 % de l'offre démolie, donnera lieu à de la reconstitution de logements sociaux en QPV, à savoir sur Orgeval et Wilson SIR II compte tenu du contexte particulier propre à chacun de ces quartiers.

Si les objectifs de production en termes de diversification sont stabilisés, la programmation sera plus précisément définie en ce qui concerne les typologies et les prix de sortie au fil de l'avancée des travaux des projets urbains et du changement d'image que cela suscitera (attractivité résidentielle), et de la dynamique du marché local. **Cette ambition de diversification sera maintenue tout le long du projet et sera complétée par des programmes issus de la vente HLM sur certains quartiers**.

La stratégie de diversification sera à articuler avec le temps des démolitions et de la disponibilité du foncier mais aussi avec les effets du rééquilibrage du peuplement à travers les orientations d'attributions définies par la CIA. En effet, le calendrier de réalisation est corrélé à celui des démolitions, et donc à celui des plans de relogement. Par ailleurs, sur certains sites comme Croix-Rouge et Orgeval, le calendrier de ces programmes de diversification sera également dépendant des effets de la nouvelle politique d'attribution et de l'amélioration de la qualité urbaine (équipements publics, espaces publics,…). C'est pourquoi, certains fonciers seront « gelés », et gérés via des projets d'urbanisme ou d'occupation temporaire.

La diversification devra permettre de favoriser les parcours résidentiels des habitants des quartiers (primo-accédants aux ressources limitées) et elle devra permettre également de capter une autre clientèle, attirée par le prix attractif de ces logements, grâce aux différents leviers que sont la TVA à taux réduit, la subvention de l'ANRU de 10 000 € ou 15 000€ par logement, complétée par la subvention du Grand Reims de 5 000 € ou 7 000 € dans le cadre de son dispositif d'accession aidée.

Au titre de l'accession aidée, les programmes pourraient faire l'objet d'une communication institutionnelle mettant en valeur les atouts et potentiels du quartier à l'échelle de la ville. Les Maisons du Projet, la Maison de l'Habitat et le Service d'Accueil et d'Information du Demandeur de Logement Social (SIADL) y contribueraient.

Aussi, une attention particulière sera apportée aux formes urbaines ainsi qu'une veille sur les produits potentiellement concurrents. Sur les quartiers NPRU, les logements en accession seront majoritairement des maisons de ville et/ou des petits collectifs avec une recherche de diversité au niveau des promoteurs. Des droits à construire pourraient leur être cédés par les bailleurs sociaux, notamment Reims habitat sur le quartier Europe (secteur Pommery).

Les objectifs de production de logements en accession et accession sociale sur les quartiers NPRU sont indiqués dans le paragraphe « reconstitution de l'offre » du chapitre « projet urbain » (dossier de présentation).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le PNRU a déjà bien amorcé la transformation en profondeur des quartiers : il a permis la réalisation de projets d'accession sociale à la propriété au sein des quartiers et aux abords, notamment pour Orgeval avec les programme « Novea » rue du Maréchal Galliéni et « Chrysalides » au n°215 rue de Neuchâtel.

Cependant, pour accompagner au mieux la diversification dans le cadre du NPRU, l'ANRU et ses partenaires souhaitent que soit menée une étude sur le fonctionnement du marché immobilier local, notament sur le champ de l'accession à la propriété. Cette étude, lancée en 2019, comprend une analyse fine du marché immobilier, un positionnement de l'offre de diversification au sein des quartiers NPRU (temporalité du projet et plus précisément le lancement de la commercialisation, publics cibles, surfaces adaptées et prix de sortie) ainsi que leur positionnement vis-à-vis des autres produits concurrentiels. Cette étude est pilotée par la Direction de Projet en lien avec les bailleurs et menée par l'agence d'urbanisme de la région de Reims (AUDRR).

En sus de l'offre nouvelle, l'offre de produits en accession est complétée **par les programmes de ventes HLM des bailleurs**. Cette offre permettra notamment de diversifier les statuts d'occupation et d'offrir des parcours ascendants aux locataires en place. Pour mémoire, sous réserves de satisfaire aux critères de taux d'endettement inférieur à 30%, les ménages peuvent bénéficier d'une subvention de 5 000 € octroyée par la collectivité pour l'acquisition d'un bien issu de la vente HLM. Cette somme vient en déduction du paiement du prix de vente. Les ménages accédant font aussi l'objet d'un accompagnement par la SCIC d'HLM Immocoop (Le Foyer Rémois et Reims habitat) ou par la SA d'HLM Plurial Novilia tout au long du parcours, et d'une sécurisation via la garantie de rachat et de relogement et par l'assurance revente. A noter que **les logements locatifs sociaux réhabilités dans le cadre du NPRU avec des cofinancements de l'ANRU et des prêts d'Action Logement, ne pourront être mis à la vente qu'au plus tôt 10 ans après les travaux.** Dans ce cas, l'ANRU et ses partenaires pourront demander un suivi en termes d'évolution de l'occupation (CE du 3 septembre 2018).

Ainsi, la maîtrise du foncier libéré, la TVA à taux réduit, les aides financières de l'ANRU et celles de la collectivité couplées à une vigilance quant aux formes urbaines et à la gestion du temps, devraient permettre d'atteindre l'objectif de diversification fixé.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 5.2. La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- **9 000 m²** de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à PLURIAL, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers, des opérations en accession sociale seront réalisées.

- et **552** droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16 ,2 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence**,** dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :
  - **112** droits de réservation correspondant à 12,5% du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
  - **440** droits de réservation correspondant à 16,2 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV

  En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés. **Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 4 de la présente convention.**

  Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

  Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

  Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6 L'accompagnement du changement

Article 6.1. La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

L'impact du projet de renouvellement urbain sur le fonctionnement du quartier et les conditions de vie des habitants doit être anticipé et accompagné par le porteur de projet et les différents maîtres d'ouvrage. C'est

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

pourquoi des outils sont mis en œuvre en articulation avec le Contrat de ville 2015-2020/2022 et les dispositifs associés.

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co--construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

La démarche participative mise en place dans le contrat de ville et le protocole de préfiguration permettent d'associer les habitants et les usagers au projet de renouvellement urbain.

Outre les obligations légales en matière d'information et de concertation (concertation locative en opération de réhabilitation ou accompagnement individualisé au relogement), et en application des orientations du contrat de ville, l'association des conseils citoyens et, plus largement, des habitants se fait notamment au travers des instances suivantes :

- Les **conseils de quartier** permettent notamment la transmission d'informations sur l'état d'avancement des réflexions relatives au NPRU depuis la phase protocole. Leurs membres sont invités à chaque temps d'échanges avec les habitants (réunions publiques, balades urbaines). Ils ont été sollicités en 2015 pour devenir conseillers citoyens, dès lors qu'ils habitaient le périmètre des QPV et étaient intéressés par la démarche.

- Les **conseils citoyens** sont mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville depuis 2016 et ont été renouvelés en 2018. Un représentant de chaque conseil citoyen siège dans les comités de pilotage du contrat de ville et du NPRU. Il est désigné par ses pairs et est différent à chaque fois. Les techniciens de la collectivité travaillent en partenariat avec les conseillers citoyens sur les différentes thématiques relevant du contrat de ville. Par ailleurs, plusieurs conseillers citoyens ont participé à la formation dispensée par l'Ecole du Renouvellement Urbain.

- **Les maisons du projet** ont vocation à permettre un échange quotidien entre les habitants, les maîtres d'ouvrage et le porteur de projet du NPRU. Elles constituent ainsi des lieux d'information, d'expertise et de formation, sur lesquelles peuvent s'appuyer les conseils citoyens. Elles font partie de la chaîne de concertation. Elles sont installées dans les Mairies de proximité des quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons, 2 heures par semaine, depuis le 4 juin 2018. Elles sont tenues par tous les chefs de projets de la Direction de projet. A terme, ces locaux pourraient être mis à disposition des conseillers citoyens, ou d'autres groupes de travail animés par la collectivité, pour se réunir.

- **Les balades urbaines, ateliers thématiques, réunions spécifiques** permettant d'associer les habitants et les acteurs économiques et associatifs plus largement. En effet, tous ont une connaissance du fonctionnement et des usages des quartiers, à travers leur pratique quotidienne.

- **Les AUP relogement** sont des temps privilégiés regroupant uniquement les locataires concernés par un plan de relogement à lancer (ou en cours), leur bailleur et la collectivité, ainsi que les conseillers citoyens du quartier. Ces réunions permettent aux élus et aux bailleurs d'expliquer les causes de la démolition, le dispositif d'accompagnement mis en place à Reims (charte de relogement inter bailleurs), et le calendrier, et aux habitants de faire part de leurs questions, doutes ou incompréhensions. La présentation nominative de l'équipe de maitrise d'œuvre urbaine et sociale désignée par le bailleur est aussi faite durant la réunion.

- **Les animations festives ou associatives** mises en œuvre notamment dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, sont autant d'occasion d'écrire et de faire vivre la mémoire des quartiers.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 6.2. Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville 2015-2020, le Grand Reims et ses partenaires s'engagent à mettre en place un projet de gestion partenarial, co-construit avec les habitants et usagers des quartiers concernés, visant à améliorer la gestion urbaine et à anticiper et à accompagner les impacts des projets urbains sur leurs fonctionnements. Il comprendra notamment :

- l'évolution des domanialités et des responsabilités de gestion,
- les conditions d'implication des habitants et de concertation,
- le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Le projet de gestion identifiera des priorités pour chaque quartier, déclinées en objectifs et actions d'amélioration de la gestion à court et moyen terme qui seront suivies, ajustées et évaluées dans le cadre d'un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Ce projet de gestion visera à fa fois à :

- **Apporter une vigilance particulière et un traitement des points faibles des quartiers** identifiés dans les diagnostics urbain du projet de renouvellement urbain et du Contrat de ville;
- **Articuler conception urbaine, architecturale et gestion pour assurer la pérennité des investissements**. Dès les phases de conception des opérations, les attentes des gestionnaires seront prises en compte ;
- **Associer les habitants du quartier, dans leur diversité, à la construction des projets**. Le porteur de projet et ses partenaires mobilisent notamment les habitants et les conseils citoyens lors des balades urbaines et lors des différents temps d'informations et de concertations avec l'appui, dans les quatre quartiers en renouvellement urbain, de maisons du projet ;
- **Consolider le coût de gestion des projets** réalisés pour garantir la pérennité des investissements. Le projet de gestion vise à anticiper l'évolution des responsabilités et des coûts de gestion en lien avec les reconfigurations et évolutions de domanialités envisagées, et optimiser les usages et l'appropriation des espaces livrés ;
- **Coordonner le pilotage de la démarche**. Le pilotage de la démarche GUSP et des projets de renouvellement urbain sont intégrés à la même équipe projet, afin que les conditions de gestion soient prises en compte et anticipées dès la conception des projets de renouvellement urbain. Le pilotage du projet de gestion s'appuie sur les différentes instances déjà existantes au niveau des projets de renouvellement urbains : le chef de projet GUSP participe aux instances des projets de renouvellement urbain (les comités de pilotages, techniques et les groupes de travail). Chaque maître d'ouvrage contribuant aux projets de renouvellement urbain a la responsabilité de mobiliser les moyens dédiés permettant de mettre en œuvre les actions dont il a la charge et d'assurer leur pérennité en cohérence avec le projet de gestion.

Une convention spécifique au projet de gestion sera élaborée et ajoutée en annexe de la présente convention, après sa signature et validation des partenaires.

Cette convention précisera les axes prioritaires d'intervention pour l'élaboration d'un programme d'actions mis à jour chaque année en fonction de l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain.

- Articulation avec les contreparties de l'abattement de la TFPB

À compter de 2016 et jusqu'en 2022, la base d'imposition à la TFPB des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville fait l'objet d'un abattement de 30%. L'octroi de l'abattement est subordonné à la signature par les bailleurs du contrat de ville (juillet 2015), à un engagement de réaliser un programme d'actions triennal, renouvelable, validé dans des conditions précisées au contrat de ville (conventions signées le 20 septembre 2016) et à la transmission annuelle des documents justifiant du

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

montant et du suivi des actions entreprises en contrepartie de l'abattement. Ces conventions constituent une annexe au contrat de ville.

Le Grand Reims est en charge du pilotage stratégique, de la mise en place et du suivi des conventions d'abattement TFPB, en lien avec la DDT et les bailleurs sociaux.

- Valorisation foncière et convention-cadre des opérations foncières

Le projet de renouvellement urbain impactera les domanialités d'une pluralité d'opérateurs intervenant dans la réalisation du NPRU des quatre quartiers rémois. Une convention-cadre relative aux opérations foncières est mise en place depuis le 8 mars 2019 afin de définir les modalités administratives et techniques de réalisation des opérations foncières découlant du NPRU, et d'établir les règles de gestion des sites à céder dans l'attente de la signature de l'acte de cession. Cette convention-cadre est applicable jusqu'à la régularisation du dernier acte authentique et de la dernière convention ou servitude nécessaire à la réalisation du NPRU sur les périmètres concernés des quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe.

Les **prix de référence du foncier mutable** issus des opérations à bilan (démolition, aménagement, recyclage des copropriétés dégradées) ont été définis ultérieurement (Annexe D2a).

La convention-cadre, additionnée de la note relative aux prix de référence, ne dispenseront pas les maîtres d'ouvrage de produire les justificatifs nécessaires aux demandes de paiements auprès de l'ANRU.

Valorisation des terrains ayant vocation à accueillir des espaces publics nouveaux.

Entre 2016 et 2019, l'acquisition de terrains à des fins de créations de voirie ou d'espaces verts (en et hors QPV) s'est réalisée en moyenne à 20€/m² (source : délibérations annuelles du conseil communautaire et du conseil municipal de Reims sur les bilans des cessions-acquisitions). Vu l'importance de réaliser les opérations d'espaces publics du NPRU dans les délais impartis par la présente convention, et dans le respect de la soutenabilité financière des maîtres d'ouvrage, l'application d'une minoration de 25% sur les prix régulièrement pratiqués est retenue.

Foncier destiné à un aménageur pour la réalisation d'aménagement d'ensemble, notamment des espaces publics nouveaux (pour tous quartiers NPRU)	
Moyenne locale des prix de cessions	Valorisation foncière HT NPRU
20€/m² de terrain	**15€/m² de terrain**

Valorisation des terrains ayant pour vocation la construction de logements en accession sociale à la propriété.

L'ensemble des études menées sur l'habitat et le peuplement (étude stratégie de peuplement[2], CIA et PLH[3] du Grand Reims) montrent que le marché de l'agglomération est peu tendu. L'étude de peuplement a mis en relief la nécessité de diminuer la part du logement social et de proposer une offre nouvelle en accession,

2 Etude stratégie de peuplement et élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution– 2016-2018 – Grand Reims / Cf. Géo
3 Elaboration du PLH du Grand Reims 2019-2025 – 2018 – Grand Reims / Sémaphores

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

mais pose les conditions de réussite : sécurité, réussite scolaire, changement d'image, prix attractif (concurrence avec le périurbain rémois).

Sur la base d'une référence établie par France Domaines le 2 janvier 2017, une minoration de 35% sera appliquée dans les quartiers d'intérêt national, pour tenir compte de la difficulté de monter des opérations d'accession au sein des QPV Croix-Rouge et Orgeval. Par contre, une minoration de 10% sera appliquée dans les quartiers d'intérêt régional pour tenir compte de l'image et des atouts de ces quartiers, plus favorables à des opérations d'accession sociale à la propriété.

Foncier destiné à des opérations d'accession sociale ou à coût maîtrisé		
Quartier	Estimation HT de la valeur vénale par France Domaine en 2017	Valorisation foncière HT NPRU
Croix-Rouge	150€ /m² de terrain	**100 €/m² de terrain**
Orgeval	150€ /m² de terrain	**100 €/m² de terrain**
Les Châtillons	175 €/m² de terrain	**157,50 €/m² de terrain**
Europe	200€ /m² de terrain	**180 € /m² de terrain**

A noter que dans les quartiers d'intérêt régional, notamment le secteur Pommery (QPV Europe), la valeur des terrains destinés à des opérations d'accession libre peut approcher ou dépasser la valeur vénale estimée par les Domaines, eu égard au potentiel d'attractivité du boulevard Pommery.

Constitution de réserves foncières après libération des terrains de toute occupation

Le principe de la réserve foncière étant de conserver des terrains mutables en l'absence d'acquéreur ou de projet futur, la valorisation foncière proposée tient compte de l'ensemble des coûts de gestion de terrains maintenus sans affectation particulière (entretien, nettoiement, taxes diverses, clôtures, gardiennage éventuels, aménagements temporaires visant à maintenir le site en état ou à la rendre « mutable » …). La fixation du prix de référence pour les réserves foncières tient compte de l'absence de tension sur le marché de l'habitat, de la stratégie de peuplement et des décotes sur les transactions immobilières observées dans les QPV. A titre d'illustration, une décote est observée dans la cadre des transactions constatées sur Croix-Rouge dans le cadre du VOC (ANAH). En effet, sur 4 transactions observées entre 2015 et 2017, le prix de vente est compris pour 3 transactions entre 23% et 29% du prix de référence, et 1 transaction à 62%.

Sur la base de l'estimation HT de la valeur vénale par quartier établie par France Domaine le 2 janvier 2017, il a été convenu de **minorer cette estimation de 60%, hormis sur l'îlot B de Pays de France** (QPV Croix-Rouge), **où une minoration de 85% est appliquée**.

En effet, l'étude urbaine Croix-Rouge a conclu en 2017 que le **secteur Bourguignons-Bonaparte (îlot B) de Pays de France** est un important site de renouvellement mais qu'il n'a aucun potentiel d'attractivité avant au moins 10 ans, malgré la démolition progressive de 605 logements du Foyer Rémois (2 ha). Le site cumule pauvreté (64% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté), délinquance (trafics avérés ayant pignon sur rue), obsolescence des logements et des espaces extérieurs (voies en impasse, différences de niveaux, accessibilité PMR problématique). Enfin, son attractivité est aussi liée au développement global du territoire.

L'enjeu pour l'ensemble des partenaires est d'imaginer des modalités de gestion et de portage du foncier libéré qui permettent de projeter un programme porteur de changement d'image pour le quartier (activités tertiaires privilégiées). Stratégiquement, l'ensemble des acteurs, y compris le comité d'engagement de l'ANRU du 3 septembre 2018, estime que la reconquête de ce secteur se fera sur un temps long, par les franges de la rue Bourguignons, plus éloignée du cœur du quartier et de l'insécurité.
Il n'existe à ce jour aucun projet défini du futur de ce site, c'est pourquoi l'ANRU a accepté le principe **d'une clause de revoyure** visant à laisser le temps de commencer les démolitions pour élaborer un projet viable,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

qui ne devrait pas être du logement. De plus, le portage du foncier libéré étant à la charge du bailleur (pas d'EPF local), l'enjeu est aussi de déterminer un prix/m² de réserve foncière supportable pour un bailleur reconnu fragile par le CE de l'ANRU du 3 septembre 2018. Ce point spécifique sera révisé, si besoin, en fonction du projet retenu et de son avancement.

Constitution des réserves foncières		
Quartier / secteur	Estimation HT de la valeur vénale par France Domaine en 2017	Valorisation foncière HT NPRU
Croix-Rouge *(hors ilot B PDF)*	150€ /m² de terrain	**60€/m² de terrain**
Ilot B Pays de France	150€ /m² de terrain	**20€/m² de terrain**
Orgeval	150€ /m² de terrain	**60€/m² de terrain**
Les Châtillons	175 €/m² de terrain	**70€/m² de terrain**
Europe	200€ /m² de terrain	**80€ /m² de terrain**

Construction de locaux économique

La détermination d'un prix de valorisation des terrains mutables destinés à la construction de locaux artisanaux ou tertiaires s'établi en comparaison des prix pratiqués localement dans les zones d'activités en cours de commercialisation (source : portail foncier du Grand Reims) : ZA La Malle, Witry-Caurel, Bio Eco Park: à partir de 32€ HT /m² ; Croix Blandin : à partir de 48€ HT / m² ; La Husselle : à partir de 55€ HT / m² ; Parc d'activité de Bezannes : à partir de 105€/m².

Au regard de l'accessibilité du quartier Croix-Rouge et de son intégration dans le tissu urbain, les prix/m² de terrain proposés approchent ceux de la réserve foncière, bien que les différentes études économiques menées ces dernières années (notamment étude D2H) montrent que le potentiel de développement du tertiaire est relativement faible, au regard des opérations récentes sur Reims Clairmarais ou Bezannes (gares TGV), qui ont alimenté le marché de l'immobilier d'entreprise d'une offre neuve de bureaux et de locaux d'activité de toutes tailles.

Foncier destiné à la construction de locaux à vocation économique	
Pour tous quartiers :	Valorisation foncière HT NPRU
Activités artisanales ou entreposage	**50€ / m²**
Bureaux / tertiaire	**60€ / m²**

- La gestion des chantiers et des travaux

Les opérations d'aménagement et de restructuration impactent l'organisation quotidienne des quartiers et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité fait converger l'exigence de faire avancer les travaux avec le besoin de garantir un fonctionnement régulier des espaces, équipements et services sur le quartier. Il s'agit de favoriser l'intégration du chantier dans son environnement (Installation du chantier, Phasage des travaux, Régulation des nuisances liées aux travaux, Ajustement des tâches et prestations, Information sur le déroulement du chantier …interface maîtrises d'œuvre / habitants)
En travaillant avec les acteurs en présence, les maitres d'œuvre, agents de proximité, il s'agit donc de maintenir une qualité de service équivalente en phase chantier sur tous les sujets concourant à la vie du

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

quartier : ramassage des déchets, organisation des axes de circulation (voiture, piétons, cyclables) entretien des espaces en friche, appropriation transitoire des espaces en friche, limitation des nuisances tout en respectant le rythme des travaux….

Un bureau d'études qui sera en charge de l'OPCU (Ordonnancement Pilotage Coordination Urbaine) accompagnera à partir de la fin d'année 2019 le porteur de projet.

Une mission OPC inter-chantiers sera également mobilisée par la Communauté urbaine dès que les sites plus complexes seront opérationnels. Il s'agira de veiller activement à la co-organisation des chantiers des différents maitres d'ouvrages.

Article 6.3. Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Le Grand Reims et ses partenaires (autres maitres d'ouvrage financés par l'ANRU) s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Ils ont élaboré un Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion (PLACI) conformément aux orientations fixées par la Charte Nationale. Dans ce cadre, ils fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Le PLACI, en cours de signature, précise les engagements du Grand Reims et des autres maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des mesures d'insertion pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des habitants des QPV dans le cadre de la convention de renouvellement urbain.

Ainsi, les partenaires s'engagent à respecter les principes structurants posés par l'Agence, pour la mise en œuvre des clauses sociales, qui :

- s'inscrivent dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville,
- constituent un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- font l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle du territoire.

L'ensemble des signataires du PLACI s'engagent en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des QPV pris au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, à savoir :

- au moins 5 % des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financés par l'Agence,
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité.

Les engagements horaires, pris au titre du NPRU, concernent les opérations menées dans les quatre quartiers du projet de renouvellement urbain : Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe, et les opérations de reconstitution de l'offre locative hors site.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les maîtres d'ouvrage engagés, collectivités (Grand Reims et Ville de Reims) et bailleurs (Le Foyer Rémois, Plurial Novilia et Reims habitat) sont chargés de mettre en œuvre le NPRU à travers le lancement de leurs marchés et, à ce titre, sont tenus de respecter leur premier engagement majeur, à savoir, mobiliser le dispositif des clauses sociales sur l'ensemble des marchés intégrés dans la convention.

Les objectifs quantitatifs d'heures d'insertion sont calculés en fonction des montants d'investissement de la présente convention NPRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Les engagements quantitatifs en matière d'insertion

- en matière d'investissement :

Les différents maîtres d'ouvrage s'engagent à insérer des clauses sociales dans leurs marchés de façon à réserver au minimum 5% du nombre d'heures travaillées en priorité aux habitants des QPV. Les objectifs d'heures d'insertion à atteindre sont calculés sur la base des montants HT des travaux (cf. FATp) et non des coûts d'opérations HT figurant dans la matrice financière du NPRU.

Le prévisionnel des heures d'insertion sur le NPRU est estimé par les différents maîtres d'ouvrage (cf. PLACI)

- en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité :

Afin de diversifier les secteurs d'activités concernés par les clauses sociales, de favoriser des parcours inscrits dans la continuité et d'élargir le public bénéficiaire (le public féminin notamment), Le Grand Reims et les maîtres d'ouvrage s'engagent à promouvoir l'insertion et l'emploi dans le cadre des marchés liés à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en réservant 10% des heures travaillées dans le cadre de ces marchés.

Le plan local d'application de la charte insertion précise les marchés concernés par l'inscription de ces clauses. Dans ce cadre, les clauses sociales seront appliquées au fur et à mesure du lancement de ces marchés, pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

- en matière d'ingénierie :

Le Grand Reims et les maîtres d'ouvrage s'engagent à favoriser dans la mesure de leurs possibilités l'emploi de personnes résidant dans les quartiers prioritaires dans le cadre des recrutements qui pourraient être liés à l'ingénierie des projets.

- Les engagements qualitatifs en matière d'insertion

L'un des enjeux est de renforcer le lien entre les clauses sociales mises en place dans les projets de renouvellement urbain et les dynamiques d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, dimension portée par le contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, la mise en place des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain doit également répondre aux objectifs suivants :

- Les personnes visées par ces démarches sont prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires rémois. Parmi le public bénéficiaire, sont concernés les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

- Afin de répondre au souhait de l'ANRU d'inscrire ce programme dans un cadre élargi de généralisation des clauses sur le territoire concerné, le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à poursuivre l'effort qu'ils ont déjà entrepris pour favoriser le développement des clauses sociales dans leurs marchés.

- Une structure opérationnelle pour animer le « guichet unique des clauses sociale »

Le Grand Reims a mis en place un « guichet unique clauses sociales », qui assure l'ingénierie du dispositif. Cette ingénierie est mise à disposition des maitres d'ouvrage.

Une structure opérationnelle accompagne les maitres d'ouvrage sur une première période 2018-2020, dans la mise en œuvre du dispositif. La vocation de ce guichet unique est de développer une offre de services

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

pour les maitres d'ouvrage, les entreprises et les demandeurs d'emploi. Elle assure un rôle de « facilitateur » auprès des entreprises attributaires, en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

- Le pilotage et le suivi du dispositif

Le pilotage du dispositif relève de la compétence du Grand Reims, au titre du NPRU et du volet emploi-développement économique du contrat de ville

Le **comité de suivi Insertion,** prévu dans la gouvernance du NPRU, assure le suivi de l'exécution de la charte locale d'insertion (PLACI) et permet de faire des points d'étape sur l'activité du « guichet unique clauses sociales ». Il coordonne les actions conduites sur les clauses sociales et rend compte au comité de pilotage du NPRU et à celui du Contrat de Ville.

Article 6.4. La valorisation de la mémoire du quartier

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire des quartiers concernés par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attachent tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives aux quartiers et à leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

Afin de collecter les récits, de sauvegarder le patrimoine des quartiers populaires et de faire connaître cette mémoire au plus grand nombre pour mieux la promouvoir, le choix est fait, à Reims, de s'appuyer prioritairement sur les actions menées et financées dans le cadre du **contrat de ville 2015-2020**.

Ainsi, l'appel à projets annuel du Contrat de ville cherche à faire émerger des actions qui concourent à la mise en place d'animations, d'aménagements temporaires ou d'espaces d'expérimentation, notamment dans l'attente de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbains (exemple : « Se souvenir, vivre ensemble et transmettre le quartier Châtillons », par l'association Le son des choses, « Créative jonction » par le collectif 23.03 et l'artiste Yvan Polliart, sur Pays de France).

Parallèlement, les bailleurs sociaux financent des actions conduites par des artistes, habitants ou collectifs pour valoriser le patrimoine ou s'approprier les espaces existants ou futurs (réalisations de l'association Bronca avec Le Foyer Rémois, quartier Europe, ou de Troc'ante de l'association Ficus avec Plurial Novilia, quartier Orgeval).

Afin de poursuivre ce travail autour de la mémoire des quartiers, de leurs habitants et des acteurs économique et associatifs, différentes actions sont à engager dans le cadre du contrat de ville et de la convention NPRU (financement d'études et d'accompagnement).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 7 La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1. La gouvernance

La Communauté urbaine du Grand Reims est porteuse du Contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022, qu'elle pilote conjointement avec l'État (Préfet du Département) et la Ville de Reims (Maire), seule commune du territoire à compter des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le nouveau programme de renouvellement urbain de Reims, déclinaison du volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de ville, est piloté conjointement par la Ville de Reims et la Communauté urbaine du Grand Reims, dans une instance distincte du comité de pilotage du Contrat de ville, compte tenu de la matière importante à traiter. Les partenaires du NPRU sont associés à ce pilotage : l'État, l'ANRU, la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux (Le Foyer Rémois, Reims habitat, Plurial Novilia), les promoteurs locaux de logements en accession sociale à la propriété (Plurial Promotion, Immocoop), Action Logement, la Région, le Département.

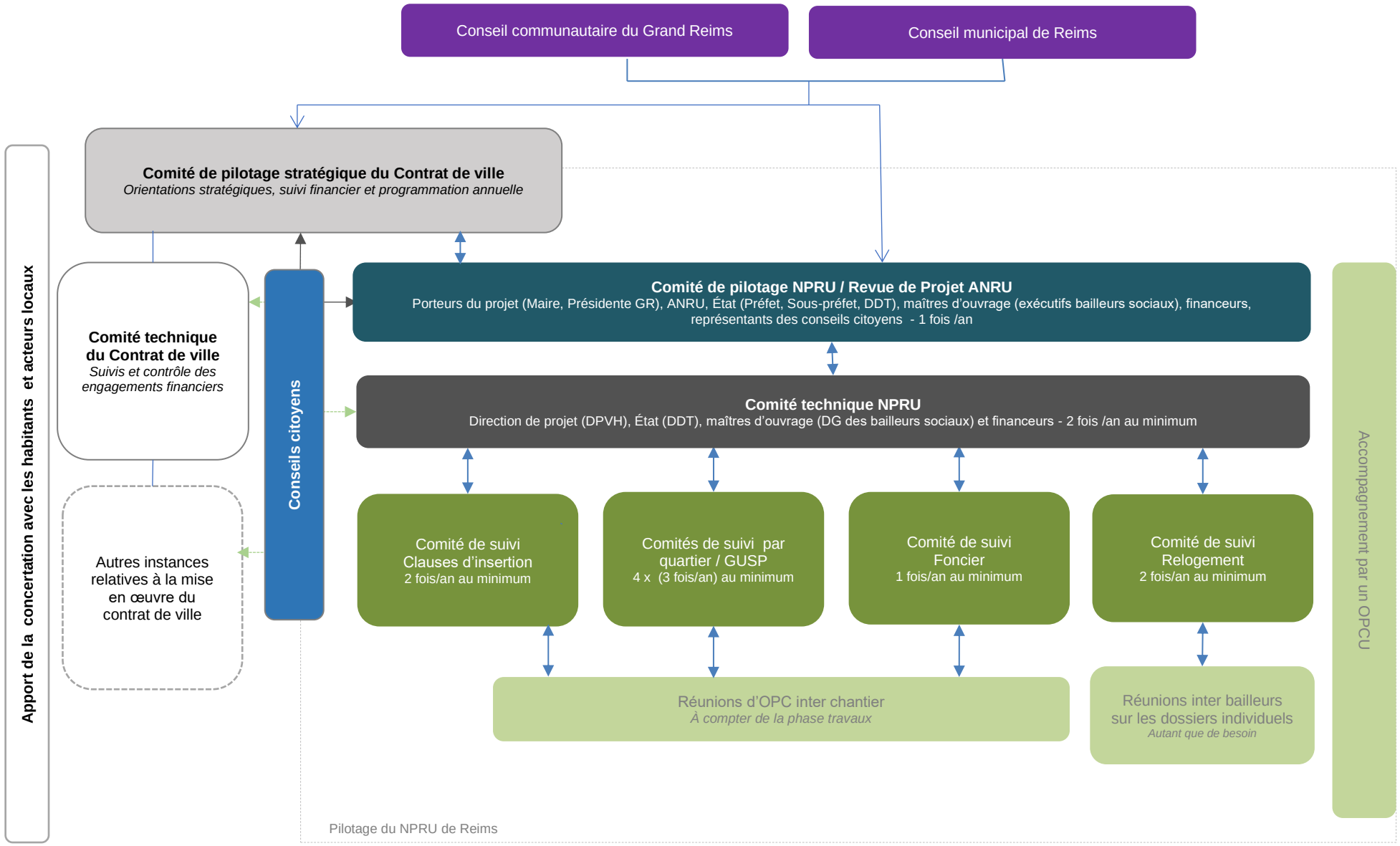
Par souci de cohérence et de lisibilité pour les acteurs locaux et les signataires du Contrat de ville et des conventions NPRU, **les conseillers citoyens** des QPV Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Wilson-Châtillons-Maison Blanche siègent à la fois dans les instances de pilotage du NPRU de Reims et dans celles du Contrat de ville. De plus, un point d'étape sur l'avancée du programme de renouvellement urbain sera effectué une fois par an lors du comité de pilotage stratégique du Contrat de ville.

Le comité de pilotage du NPRU de Reims en charge de la stratégie institutionnelle (avenant, point d'étape, évolution du projet, revue de projet, « clause de revoyure »), proposera des synthèses de l'avancement du projet (bilans des opérations physiques, des suivis thématiques et financiers) et du pilotage, arbitrera les points identifiés en Comité technique, et définira les objectifs annuels pour les partenaires du projet.

Présidé par Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims et Monsieur le Maire de Reims, le Comité de pilotage est composé de :

- M. ou Mme le représentant de l'ANRU,
- M. ou Mme le Préfet de Département,
- M. ou Mme le Sous-préfet de Reims
- M. ou Mme le Directeur Départemental des Territoires,
- M. ou Mme le représentant d'Action Logement,
- M ou Mme le Directeur régional de la Caisse des Dépôts,
- MM ou Mmes les Directeurs généraux des bailleurs sociaux,
- M. ou Mme le représentant de la Région Grand Est,
- M. ou Mme le représentant du Département de la Marne,
- La Direction générale de la Communauté urbaine du Grand Reims et de la Ville de Reims,
- La Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat, Ville de Reims / Grand Reims
- Les représentants des conseils citoyens concernés.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 7.2. La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage, le bon déroulement et l'enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la Communauté urbaine du Grand Reims conduit le pilotage opérationnel du projet. Elle mobilise pour cela :

- La Direction de projet

Au sein des services de la Communauté urbaine du Grand Reims et de la Ville de Reims, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat (DPVH), créée en 2009, allie le pilotage et le suivi opérationnel :

- des opérations de renouvellement urbain et de la charte locale d'insertion professionnelle,
- du Contrat de Ville et l'accompagnement au développement social des quartiers,
- de la politique locale de l'habitat,
- et de la stratégie intercommunale de sécurité.

Rattachée au pôle Développement, les missions de la DPVH nécessitent un pilotage stratégique et opérationnel fort, qui s'appuie sur des outils permettant de gérer la complexité des partenaires multiples et des budgets pluriannuels, tout en étant garant de la mise en œuvre opérationnelle et du respect des plannings.

La DPVH exerce ces misions de façon transversale, en collaboration avec les directions métiers (directions des études sur les espaces publics, études et travaux sur les bâtiments, espaces verts, voirie, eau et assainissement, déchets, maintenance, économie, urbanisme…) et ressources (directions juridique, finances, vie citoyenne…) de la collectivité, et en externe, avec les autres maîtres d'ouvrage des opérations (bailleurs sociaux, Foncière Logement, …) et les cofinanceurs (ANRU, Action Logement, Etat, Europe, Région, CDC, Département…).

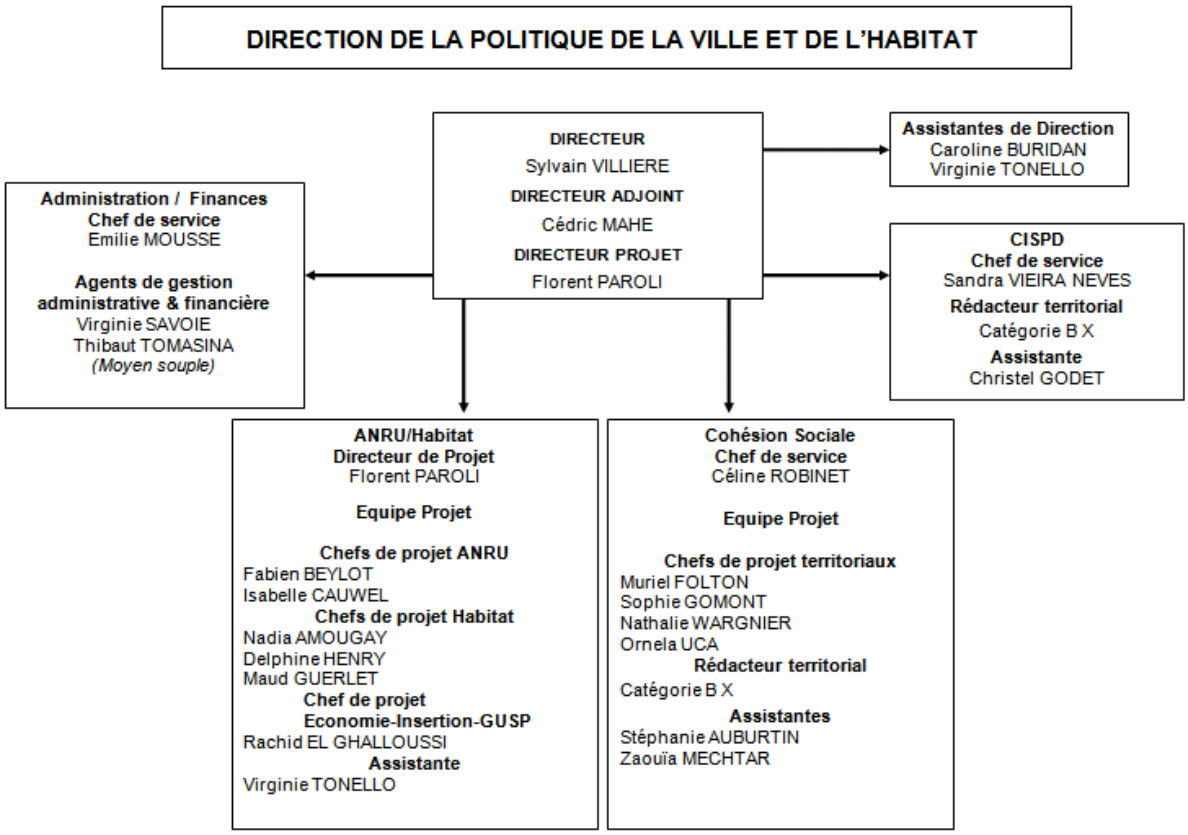
La DPVH est composée :

- d'une équipe projet Renouvellement Urbain et Habitat,
- d'un service Cohésion Sociale et Accompagnement des Publics,
- d'un service Prévention et Médiation Sociale,
- d'un service Administratif et financier.

Un binôme « renouvellement urbain » et « cohésion sociale » a été constitué par quartier en NPNRU afin de travailler en parfaite transversalité. Dans la mesure du possible, ces binômes travaillent dans le même bureau.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Organigramme de l'équipe projet, au 1er octobre 2019 :



- Modes de collaboration entre la direction de projet et ses partenaires

Une gouvernance partenariale et intégrée a été mise œuvre pour réaliser la conduite du PRU 2004-2014, réunissant les maîtres d'ouvrages et les financeurs (État, ANRU, CDC, Région, Département notamment) ainsi que les services et assistances techniques. Elle a permis à la Ville et ses partenaires de maîtriser les aspects budgétaires, les plannings opérationnels et les clauses d'insertion. Cette gouvernance ayant fait preuve de son efficacité, elle a été reprise pour réaliser le pilotage et le suivi du NPRU.

Ainsi, des **comités de suivi par quartier** sont organisés par la direction de projet à intervalles réguliers (1 fois par trimestre) avec les partenaires techniques, en particulier les services des bailleurs sociaux, les directions métiers du Grand Reims et de la ville de Reims, la DDT. Le bureau d'études qui sera en charge de l'**OPCU** accompagnera le porteur de projet dans l'animation de ces réunions. Seront à l'ordre du jour a minima : des états d'avancement sur les études et les travaux et un point GUSP.

Un **comité de suivi insertion** se réunira a minima deux fois par an. Les partenaires feront un état des chantiers en cours et à venir afin d'anticiper les besoins, et échangeront autour des bilans qualitatifs (suivi des personnes en insertion) et quantitatifs (suivi des heures d'insertion par partenaire).

Un **comité de suivi foncier** se réunira a minima une fois par an. Cette réunion permettra de faire le point sur l'état d'avancement des échanges fonciers en cours et à venir.

Un **comité de suivi relogement** se réunira a minima deux fois par an. Cette instance permettra de suivre les travaux des plateformes relogement inter bailleurs mises en place depuis 2017, et notamment de faire évoluer le dispositif si besoin ou d'aborder d'éventuels points de blocage.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Au vu de la complexité des opérations de renouvellement urbain et de l'articulation nécessaire entre les différents maitres d'ouvrages (Ville de Reims, Grand Reims, bailleurs sociaux, promoteurs...), le porteur de projet a prévu de renforcer la coordination opérationnelle et technique de certains projets.

Ainsi, les missions du bureau d'études qui sera en charge de l'**OPCIC** apporteront :

- Un contrôle rigoureux de l'avancement des opérations de travaux ;
- Un suivi du bon fonctionnement des chantiers et de la gestion des sites ;
- Une identification et anticipation des points durs liés aux interfaces chantiers ;
- Une tenue des plannings.

Dans ce cadre, des réunions trimestrielles seront organisées par le porteur de projet, à compter de la phase travaux (2ème semestre 2019).

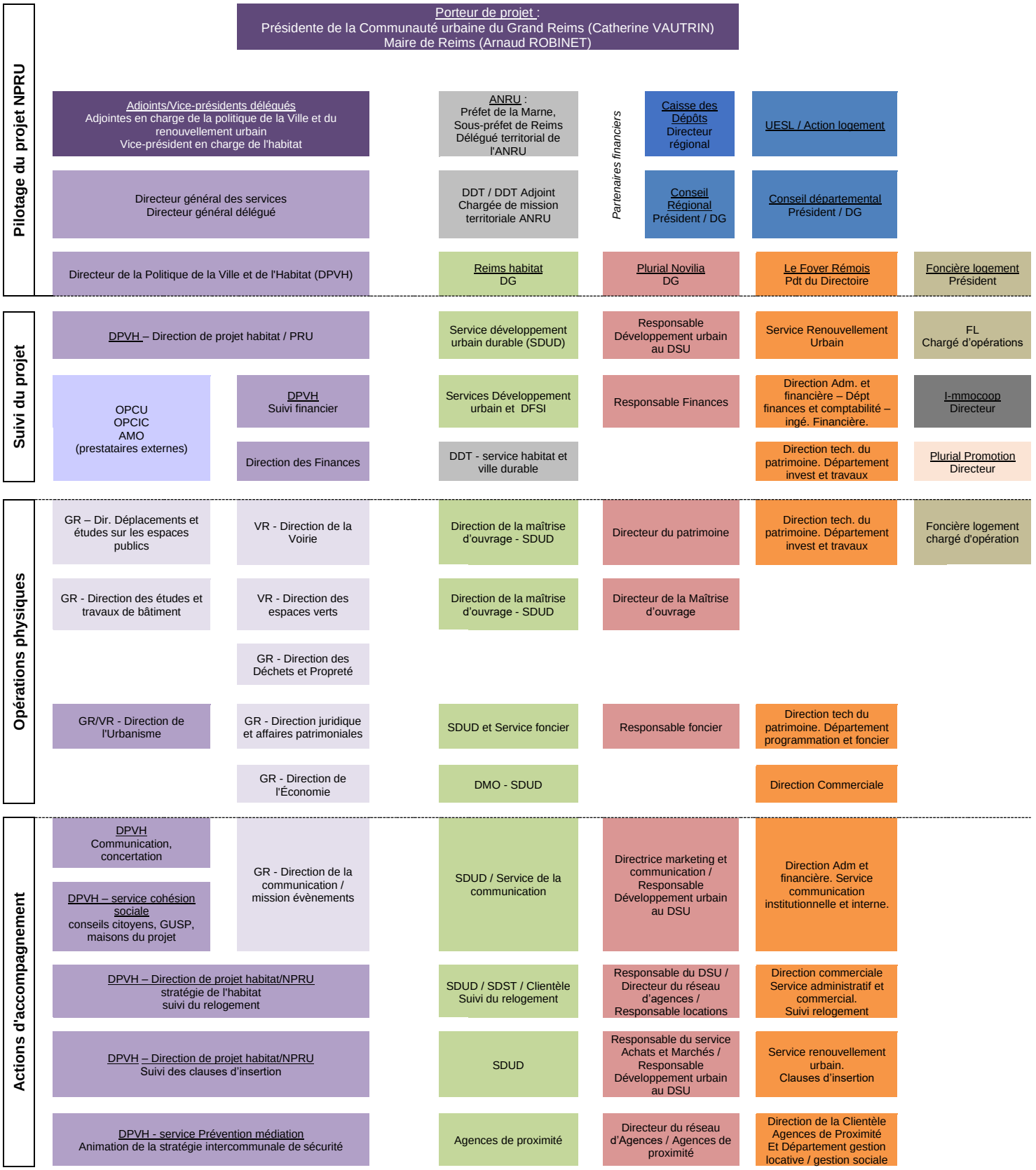
D'autres assistances à maîtrise d'ouvrage viendront épauler le porteur de projet :

- AMO développement économique,
- AMO architecte coordinateur,
- AMO concertation communication,
- AMO stratégie de peuplement et relogement,
- AMO architecturale et urbaine pour quartiers PRIR (poursuite de la mission engagée et financée dans le protocole),
- AMO pour l'évaluation du NPRU.

Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

L'organigramme fonctionnel du NPNRU illustre les modalités d'association des partenaires du NPNRU, des maîtres d'ouvrages et financeurs dans les différentes instances de pilotage et de suivi.

Organigramme fonctionnel du NPRU de Reims



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 7.3. L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes.

- Organisation mise en place par le porteur de projet

La Communauté urbaine du Grand Reims disposera de plusieurs outils afin de garantir l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre et plus particulièrement en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère : outre l'équipe de projet interne, la collectivité s'attachera les compétences d'architectes-urbanistes pour réaliser les cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères par quartier, ainsi que celles d'OPCU, d'analystes financiers et d'OPC inter-chantiers.

- Une équipe interne de chefs de projet dédiés à la conduite du projet de renouvellement urbain. Ils sont garants de la conduite du projet, de la coordination des acteurs, du montage administratifs et financiers des dossiers d'aménagement et de la définition des outils de présentation aux habitants et conseillers citoyens, du suivi des plans de relogements…

  Pour la partie urbaine, ils assurent les fonctions de maitres d'ouvrage pour la conception et la requalification d'espaces publics. Ils travaillent en mode projet avec les services de la collectivité. La Direction des déplacements et des études sur les espaces publics du Grand Reims et la Direction des espaces verts de la ville de Reims assurent la fonction de maître d'œuvre pour les aménagements d'espaces publics. La Direction des bâtiments de la Ville de Reims prend la fonction de maitre d'ouvrage pour la conception d'équipements publics, et confie la maitrise d'œuvre à des architectes extérieurs.

- Une mission OPCU accompagnera le porteur de projet tout au long du NPRU. Il aura pour mission d'assister l'équipe projet dans sa mission d'ensemblier et de coordinateur des maîtres d'ouvrage. Il s'agit de planifier, de coordonner et d'aider au co-pilotage, notamment en assurant le partage des informations. Cette compétence spécifique sera externalisée.

  Cette mission d'OPCU comprendra un volet financier, afin d'assister le porteur de projet et les services de l'Etat au niveau local dans le suivi des opérations du point de vue financier (suivi des engagements, des demandes de soldes, des avenants…).

- Une mission OPCIC (inter-chantiers) sera mobilisée par la Communauté urbaine dès que les sites plus complexes seront opérationnels. Il s'agira de veiller activement à la co-organisation des chantiers des différents maitres d'ouvrages sur les sites contraints où les plannings de chacun impactent ceux des autres. L'apport d'un prestataire extérieur est de pouvoir échanger de manière égalitaire avec l'ensemble des maitres d'ouvrage, des maitres d'œuvre et des chefs de chantier impliqués dans la conduite des opérations.

- Un architecte-coordinateur prenant la suite des AMO cohérence urbaine et architecturale recrutées pour élaborer le projet urbain de chacun des 4 quartiers. L'architecte coordinateur aura une vision d'ensemble sur tous les territoires NPRU.

- Des cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères seront réalisés en 2019 par les AMO ayant participé à la conception des schémas directeurs et la programmation opérationnelle des quartiers (Atelier Ruelle, Atelier Choiseul, RVA).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Ces cahiers de prescriptions comporteront un certain nombre de règles et de recommandations apportant aux différents maîtres d'ouvrage un cadre commun pour le renouvellement des différents îlots d'habitat, dans le respect de la cohérence globale du projet. Des marges d'adaptabilité sur la période du NPRU seront conservées (prise en compte des aléas techniques, financier, calendaire). Ils seront rédigés en cohérence avec le cahier de prescriptions urbaines et architecturales de la Ville de Reims relatifs aux espaces publics, ainsi qu'avec le PLU de Reims, en cours de révision.

- Organisation mise en place par les bailleurs sociaux

Reims habitat

Le Service Développement Urbain Durable créé en 2015 au sein de la Direction Maitrise d'Ouvrage de Reims habitat a pour rôle d'assurer le pilotage et la coordination des projets dans les quartiers en renouvellement urbain de la définition du projet à son bilan.

Son objectif est d'être le pilote des projets de renouvellement urbain, dans le cadre d'une mission transversale de développement de projets. Le SDUD a pour rôle de :

- coordonner tout au long des projets les actions des services de Reims habitat impliqués dans le renouvellement urbain, tels que : la direction de la maîtrise d'ouvrage sur les aspects techniques, le service commercial de la gestion locative, le service de développement social des territoires, les agences pour les actions sociales et de proximité pour la relation avec les locataires, le service de la communication et la direction financière et comptable… etc.
- s'intégrer aux démarches partenariales et assurer un rôle de pivot entre l'organisme et les autres acteurs du projet avec notamment les services des collectivités territoriales, la DDT, les autres maitres d'ouvrages, les riverains et associations d'habitants, les acteurs de quartier…etc.
- conduire l'évolution du projet et assurer les validations auprès de la direction générale, tels que l'avancement du projet, le planning des actions, les financements, le respect du budget, la concertation…etc.

Le service s'inscrit ainsi dans la démarche de la RSE de Reims habitat, et conduit les études en ayant une approche urbaine durable, tout en assurant le montage des opérations, des dossiers de financements. Il organise aussi la consultation et concertation pour les opérations de requalifications et de résidentialisations. A noter aussi la mise en œuvre et le suivi des heures d'insertion pour tous les marchés de Reims habitat.

Afin de garantir les objectifs et le cadencement des opérations liées au NPRU, Reims habitat a renforcé ces équipes internes dédiées au suivi des opérations du NPRU.

Reims habitat a procédé spécifiquement à deux recrutements, dont une chargée de coordination relogement au sein du Service Développement des Territoires, depuis le 02/07/18 mobilisée sur les questions du relogement et une chargée de projet urbain au sein du Service Développement Urbain Durable mobilisée sur les projets NPRU depuis le 07/04/18.

Plurial Novilia

- Le pilotage du projet NPRU est assuré par la Direction générale de Plurial Novilia.
- Le suivi du projet est assuré par le Responsable Finances et le Responsable Développement Urbain au sein du service « Développement Social Urbain » (DSU).
- Le pilotage des opérations physiques est assuré par le Directeur du Patrimoine, le Directeur de Maitrise d'Ouvrage et le Responsable Foncier.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

En matière d'actions d'accompagnement, plusieurs services accompagnent le DSU, selon les sujets suivants :

- Communication-Concertation : Directrice Marketing et Communication, et Responsable Développement Urbain au DSU
- Relogement : Responsable du DSU en lien avec le Directeur du réseau d'agences et les Responsable Locations
- Insertion par l'économique : Responsable du service Achats et Marchés et le Responsable Développement Urbain au DSU
- Sécurité : Directeur du Réseau d'Agences en lien avec ses agences de proximité.

Missions de pilotage opérationnel du Responsable Développement Urbain au DSU :

- Cadencer la réalisation du projet: Assurer le reporting (suivi de l'avancement des opérations et du bon déroulement financier : dossiers de demande de subventions, acomptes, soldes...) et rendre compte de l'évolution du projet et de sa traduction opérationnelle.
- Assurer le partage de l'information et accompagner la définition et la mise en œuvre d'une communication adaptée au projet.
- Veiller sur le respect des accords contractuels et accompagnement sur l'évolution des conventions.
- Conduire avec les différents acteurs interne et externe une démarche de coproduction.
- Evaluer l'impact du projet et piloter en interne la réflexion sur l'avenir du territoire (post requalification).
- Articuler le projet urbain et le projet social /culturel du territoire.

Le Foyer Rémois

- Le Président du directoire propose les grandes orientations et la stratégie de développement du bailleur dans le cadre de la politique ANRU.
- Le chef de service renouvellement urbain, rattaché à la Direction générale, assure le pilotage général, l'animation et la coordination des différents dispositifs liés aux projets de renouvellement urbain, en interne et avec les partenaires.
- Le chef du département programmation et foncier, rattaché à la Direction technique du patrimoine, assure le montage des opérations.
- Le chef du département investissement et travaux, rattaché à la Direction technique du patrimoine, assure la réalisation et le suivi des opérations de démolitions, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation.
- Le responsable financements et investissements, rattaché à la Direction administrative et financière, assure la faisabilité financière des opérations.

Par ailleurs, Le Foyer Rémois a mis en place des instances de gouvernance en interne afin de piloter et coordonner les projets de renouvellement urbain.

- Un Comité de pilotage qui a objectif d'arbitrer et de valider les orientations stratégiques du projet, de définir la feuille de route et d'anticiper la gestion des risques. Celui-ci se réunit une fois par trimestre.
- Un Comité technique qui a pour objectif de proposer les éléments soumis à l'arbitrage du Comité de Pilotage sur la base des études urbaines, architecturales et techniques. Celui-ci se réunit tous les deux mois.
- Un Comité de suivi qui est en charge d'organiser et de suivre opérationnellement le projet. Celui-ci se réunit deux fois par mois.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 7.4. Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

A ce titre, le recrutement d'une AMO évaluation du NPRU est programmé en famille ingénierie de la maquette financière.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 8 La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 8.1. La synthèse du programme urbain (éléments clés)

- Quartier Croix-Rouge

Avec financement ANRU (présente convention)

- Démolition de 1 182 logements locatifs sociaux (1 077 dans la cadre de la convention NPRU et 105 dans le cadre de son protocole de préfiguration) ;
- Relogements avec minoration de loyer pour 83 ménages ;
- Requalification de 1 058 logements locatifs sociaux et de 33 cellules en RDC (hors NPRU) ;
- Résidentialisation de 1 444 logements locatifs sociaux (conventionnés NPRU) et de 111 locaux situés dans les immeubles concernés (hors NPRU) ;
- Construction d'un potentiel de 80 logements en accession sociale sur les secteurs Hippodrome et aux franges de Pays de France, dont 20 par le Foyer Rémois et 40 au titre des contreparties foncières d'Action Logement ;
- Réalisation d'aménagements temporaires sur le secteur Pays de France, par Le Foyer Rémois sur son foncier.
- Requalification et création de cellules d'activités par changement d'usage sur les opérations #58 bis et Burofac ;
- Construction d'une maison de quartier de 1400 m² de surface de plancher et 800m² d'extérieurs, à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte;
- Aménagement d'une salle de spectacle (Rodin) au n°6 avenue Léon Blum par Plurial Novilia ;
- Aménagements des espaces publics par la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims sur les secteurs Hippodrome, Croix du Sud, Pays de France et Université ;
- Démolition des parkings G5 (rue de Rilly la Montagne), G6B (allée des Auvergnats) et G15H (rue Arago) par Le Foyer Rémois ;
- Démolition du parking G6 (avenue Taittinger) par Reims habitat ;
- Aménagement du parking résidentiel place Georges Braque par Plurial Novilia ;
- Aménagement du parking Dufy (à l'arrière de l'immeuble 15-17 Berte Morisot) par Plurial Novilia ;
- Requalification du parking GYB, allée des Bourguignons, par Le Foyer Rémois.

- Création d'un village artisanal d'environ 2000m² avec un promoteur privé (projet lauréat ANRU+, (hors convention NPRU) ;

Hors financement ANRU

- Amélioration de la qualité des abords, ainsi que le remplacement des balconnières et de tous les gardes corps sur le secteur Eisenhower-Université (Reims habitat). Ces interventions concernent les logements rénovés et d'autres, où l'intervention sur le bâti a été ou sera réalisée dans le cadre des PSP des bailleurs (aménagement de parkings résidentiels, d'espaces verts et, si possible, d'espaces récréatifs, hiérarchisation et départage des différents flux).
- Vente HLM

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Interventions de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sur ses campus Droit et Médecine pour mutualiser les équipements et construire un nouveau siège sur le site de l'Hippodrome. La construction du siège de l'URCA (MO Région Grand Est) et l'aménagement du campus de droit sont accompagnés par les travaux menés dans le cadre du NPRU par la collectivité et les bailleurs (création d'espaces publics notamment).

- Construction d'une résidence étudiante rue Taittinger par ou pour le CROUS, qui pourrait être associée aux services administratifs du CROUS ;

- Quartier Orgeval

Avec financement ANRU

- Démolition de 177 logements, dont 162 logements sociaux, 3 anciens logements loués à des associations (Poincaré) et 12 logements privés la copropriété Coubertin 2 (place de Fermat) ;
- Relogements avec minoration de loyer pour 29 ménages ;
- Requalification et résidentialisation de 747 logements locatifs par Reims habitat et Plurial Novilia, dont 140 logements projetés à la vente par Plurial Novilia, 10 ans après le solde financier de l'opération de requalification des dites logements ;
- Construction de 30 logements en accession sociale et 10 LLS sur site par Reims habitat ;
- Démolition partielle et restructuration du parking Charpentier par Plurial Novilia ;
- Restructuration du groupe scolaire Charpentier, notamment les espaces extérieurs et la sécurisation des accès, par la Ville de Reims ;
- Restructuration et réhabilitation de cellules commerciales de la place de Fermat par la Ville de Reims ;
- Aménagement de la place Pierre de Fermat par la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims ;
- Aménagements des espaces publics par la Communauté urbaine du Grand Reims sur les secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré ;
- Dévoiements et reprises des réseaux par la Communauté urbaine du Grand Reims (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, électricité, gaz, chauffage urbain), avec des interventions différenciées selon les secteurs ;
- Aménagements des espaces publics par Ville de Reims sur les secteurs Charpentier et Neufchâtel ;
- Aménagement d'un parc public d'une emprise de 3 hectares environ pour les habitants d'Orgeval par la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims ;
- Aménagement d'un square urbain d'une emprise de 1 200 m² à proximité de la maison de quartier Orgeval, rue Joséphine Baker, par la Ville de Reims.

Hors financement ANRU

- Réhabilitation de la résidence sénior ARFO rue Charpentier par Plurial Novilia. Bien que située hors QPV, cette résidence appartient au même territoire vécu.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Quartier Châtillons

Avec financement ANRU

- Démolition de 205 LLS ;
- Requalification de 280 LLS (collectifs R+7), adressés aux 2/4 Dumont d'Urville, 1/3/5/7/9/11 Christophe Colomb, 28/30/32 Argonautes, 1/5/7/9/13 Blaise Pascal et 5/7/9/11 Georges Hodin;
- Résidentialisation de 376 LLS (les 280LLS cités précédemment ainsi que les immeubles voisins 6/8/10/12/14/16 Dumont d'Urville);
- Recomposition de la place des Argonautes par la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims ;
- Requalification des espaces publics attenants aux îlots A, H, J, AG, B, C, K, I et l'entrée de quartier, par la Communauté urbaine du Grand Reims, y compris les îlots réhabilités par le bailleur dans le cadre de son plan stratégique patrimonial ;
- Dévoiements et reprises des réseaux par la Communauté urbaine du Grand Reims (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, électricité, gaz, chauffage urbain), avec des interventions différenciées selon les îlots ;
- Requalification des espaces publics attenants aux îlots A, J, AG, B, C, K et l'entrée de quartier, par la Ville de Reims, y compris les îlots réhabilités par le bailleur dans le cadre de son plan stratégique patrimonial ;
- Construction d'une maison de quartier d'environ 1 800 m² de surface de plancher par la Ville de Reims ;
- Construction d'un immeuble tertiaire dédié aux professionnels de santé sur la place des Argonautes par Plurial Novilia ;
- Construction, au titre des contreparties Action Logement, de 25 maisons individuelles en bandes rue Tourville.

Hors financement ANRU, par Plurial Novilia

- Démolition de 40 LLS et des locaux commerciaux accolés aux 2/4/6 rue Albert Camus. Ces démolitions complémentaires ont vocation à dédensifier le secteur (suppression du vis-à-vis entre les immeubles d'habitation « plots » et « barres » et à offrir aux habitants une qualité de vue paysagère améliorée.

- Requalification de 2 042 logements locatifs sociaux (dont 1 806 collectifs et 236 individuels) ;
- Résidentialisation de 1 754 logements locatifs ;

Les logiques de réhabilitation et résidentialisation poursuivent les mêmes objectifs que pour les opérations financées dans le cadre du NPRU. L'ambition pour ce quartier est donc, de :

- Transformer le quartier pour casser l'image de « grand ensemble » ;
- Augmenter le bien-être des occupants et favoriser le maintien dans les lieux, et a minima dans le quartier, des populations vieillissantes ;
- Sécuriser les espaces et les déplacements afin de garantir la paisibilité du quartier ;
- Favoriser la mixité sociale et les échanges entre habitants.

- Démolition de garages rue de Tourville pour construire des maisons en accession sociale ;
- Construction d'une quinzaine de logements individuels en accession sociale (en complément des 25 construits au titre des contreparties Action Logement). Ces constructions, en bordure d'une zone pavillonnaire existante, répondent aux enjeux de mixité sociale et de parcours résidentiel.

- Mise en vente HLM de 348 logements, dont 264 après réhabilitation ;

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le développement de maisons en accession ainsi que la mise en vente après requalification et résidentialisation de plots de logements (264 logements projetés à la vente, en complément des 84 déjà en vente, soit au total 348 LLS identifiés) seront un gage supplémentaire en termes de mixité sociale.

- Démolition du parking semi-enterré et rénovation du stationnement souterrain de la place des Argonautes ;
- Construction d'une nouvelle agence de proximité place des Argonautes ;

La place des Argonautes possède les atouts d'une place de village. Néanmoins, cette centralité est organisée autour de dalles sur plusieurs niveaux qui proposent une place minérale en surface, un stationnement en sous-sol recouvert pour moitié d'un parking semi-enterré. Cette altimétrie complexe génère des dysfonctionnements d'usage. La démolition du parking semi-enterré par Plurial Novilia participe à la réunification du sol de la Place des Argonautes, pour créer un espace public plat sur un seul niveau. Ce nouveau sol servira en partie de socle à la nouvelle agence de proximité du bailleur.

- Requalification de 6 cellules d'activités vacantes ;
- Restructuration de 5 locaux d'activités partiellement démolis ;
- Réhabilitation de 33 cellules occupées ;

La mixité fonctionnelle imaginée dès la conception du quartier avec une offre de proximité remarquable tant du point de vue quantitatif que qualitatif, perdure malgré le développement d'une offre commerciale assez proche des Châtillons. Toutefois, la détérioration de l'image du quartier, la vétusté de certaines composantes du « linéaire commercial » (devantures, accès extérieurs, …), et la faible demande de locaux d'activités sur le secteur, motivent une requalification ponctuelle de ces rez-de-chaussée.

- Moderniser l'offre économique avec l'aménagement de cellules d'activités, à bas loyers, destinées aux startups, en complément de l'offre tertiaire existante.

- Quartier Europe

Avec financement ANRU

- Démolition de 220 LLS secteur Pommery ;
- Requalification de 402 logements collectifs : Pommery (310 logements), Aviateurs (60 logements), Jean Moulin (32 logements, à conventionner avant le solde de l'opération), avec la recherche de gains énergétiques**,** une réflexion sur l'amélioration du confort de vie des locataires (aussi bien dans les logements, que dans les communs) ;
- Résidentialisation de 582 logements : Pommery (490 logements), Aviateurs (60 logements) et Jean Moulin (32 logements, à conventionner au préalable) en préservant la présence d'espaces extérieurs végétalisés auxquels les habitants sont très attachés.
- Requalification des espaces publics (VRD) des secteurs Pommery et Jean Moulin par la Communauté urbaine du Grand Reims et des espaces verts, parvis et espaces piétonniers par la Ville de Reims ;
- Construction neuve de 7 et 20 logements en accession à prix maîtrisé par Reims habitat (maisons individuelles groupées et/ou superposées avec entrées privatives individuelles sur rue), et de 28 logements en accession sur le secteur Jean Moulin.
- Construction de 30 logements individuels au titre des contreparties Action Logement.

Hors financement ANRU

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Rénovation des cellules commerciales Jean Moulin par Le Foyer Rémois (2 831 m²), hors Leader Price et La Poste ;
- Requalification de 160 logements sur le secteur des Aviateurs, et après 2024, de 210 logements collectifs sur les secteurs Pommery après 2024 ;
- Résidentialisation de 190 logements sur les secteurs Pommery (30) après 2024, Aviateurs (160) ;

- Requalification des espaces publics du secteur Aviateurs par la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims sur fonds propres (revoir le gabarit des voies, gagner en qualité, en verdissement et en sécurisation pour les modes actifs) ;

- Prévisions de construction de 165 logements en accession ou locatif libre sur le secteur Pommery composés de petits collectifs et de logements individuels groupés ou de maisons de ville (R+1/R+2) ;
  - Vente de charges foncières de 2 emprises pour un potentiel total de 80 logements collectifs, avec possibilité de rez-de-chaussée commerciaux, et 30 individuels groupés ;
  - 30 logements individuels en contrepartie foncière Action Logement, développés par Plurial Novilia (filiale du Groupe).

- Requalification du parc public Jean Moulin par la Ville de Reims ;
  L'enjeu est de le réaménager, sans trop en modifier les limites, hormis à l'intersection avec le centre commercial. Un réaménagement qualitatif est priorisé, avec intégration de nouveaux jeux d'eau et préservation de différentes strates végétales. De plus, il s'agira de requalifier le profil et la fonction de l'allée du Tyrol, constituant actuellement un accès en impasse au quai de livraison de la superette et au hall de l'immeuble n°6 allée du Tyrol (100 logements).

- Après 2024, démolition de 50 LLS (immeuble 9 à 17 rue Verrier) sur le secteur Pommery par Reims habitat, permettant d'ouvrir l'îlot au sud et à la Ville de créer un parc urbain dans le prolongement du square d'Esterno.

- **Sous réserve de financements complémentaires, restructuration complète du centre commercial Jean Moulin.**
  Lors d'un échange avec les commerçants, les conseillers citoyens, Le Foyer Rémois, le Maire de Reims et la Présidente du Grand Reims le 18 juillet 2018, la décision a été prise de solliciter auprès de l'ANRU les co-financements pour le scenario « réhabilitation simple ». Ainsi, le cadrage de l'enveloppe régionale allouée est respecté.
  Le porteur de projet a décidé de rechercher, parallèlement à la présente convention, des co-financeurs éventuels qui permettraient aux maîtres d'ouvrage et aux commerçants de réaliser le scénario de restructuration complète du centre commercial. Il faudra pour cela aller au-delà du cadrage financier du NPRU et avoir des garanties d'accompagnement financier important des commerçants.

- Sous réserve de confirmation du projet, construction de nouveaux locaux pour la Circonscription Départementale Reims Europe, d'une surface de plancher de 1000 m².

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 8.2. La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Le NPRU a pour objectif principal une déconcentration de l'offre de logements sociaux dans les QPV pour faire évoluer les quartiers socialement spécialisés et introduire davantage de diversification. Pour ce faire, les programmes de construction seront majoritairement en accession sociale à la propriété, couplés aux programmes de mise en vente HLM qui se poursuivent.

Les constats sont les suivants :

- une dynamique de construction de logements essentiellement portée par le pôle rémois et les secteurs Nord et Est du territoire : 85% des logements en collectif sont produits sur l'agglomération rémoise ;

- une dynamique sociale en grande partie dictée par celle du parc social : l'agglomération affiche un taux de logements sociaux de près de 40%, dont 90% est concentré sur la ville centre ;

- un effet général de paupérisation, particulièrement sur la ville centre et de façon plus prégnante au sein des QPV : 62% de logements sociaux à bas loyers sont situés sur Reims, ce qui constitue un facteur de concentration des ménages à faibles ressources, notamment quand cette offre est majoritairement localisée au sein des QPV (42%), en limites de ces QPV (17%) ;

- une diversification difficile à réaliser dans le cadre du 1er PRU : un phasage opérationnel non adéquat eu égard aux travaux en cours aux alentours et une forme urbaine non adaptée ont conduit à une commercialisation insuffisante des logements PLS et des logements en accession ;

Par conséquent, une vigilance particulière sera notamment apportée quant au phasage opérationnel des programmes en accession (certaines friches seront effectivement gelées dans l'attente d'une période propice à la commercialisation des logements), et aux effets des objectifs de la politique d'attribution et de mutation définies à la Convention Intercommunale d'Attribution.

Ainsi, en termes de reconstitution et au regard du diagnostic de l'état du parc social et de son occupation, les principes de reconstitution sont arrêtés en cohérence avec les orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution et s'inscrivent dans la continuité des orientations du PLH (principes de rééquilibrage de l'offre locative sociale en faveur des autres communes de l'agglomération dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre).

Il est à noter que face au volume de démolition important, la baisse du taux de logements locatifs sociaux au sein des quatre QPV sera équilibrée par la reconstitution de logements hors site avec une gamme de produits diversifiés, et situés sur des secteurs jouissant tous d'une bonne desserte de transports en commun et de la présence de commerces et services de proximité.

Par ailleurs, cette offre nouvelle est presque toujours couplée à des produits en accession sociale et/ou libre à la propriété, et localisée soit sur des nouveaux secteurs de la ville centre en pleine mutation, soit sur les communes périphériques à forte attractivité résidentielle. Ainsi, il est prévu de commercialiser un volume de 170 logements en PSLA.

Les opérations d'acquisition-amélioration sont présentées avec une majoration du montant forfaitaire de l'aide. En effet, les partenaires souhaitent encourager ce type d'opération, actuellement relativement rare à Reims (moins de 5 opérations par an dans le cadre du guichet FNAP).
Les bailleurs sociaux remettent sur le marché des logements anciens individuels vacants, réhabilités et remis à niveau. Ils apportent une offre sociale en maison individuelle assez rare sur Reims et donc recherchée. Le

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

coût d'acquisition de ces logements reste néanmoins assez élevé, la majoration de l'aide permet de mieux équilibrer financièrement ce type d'opération.
Ces nouveaux logements sociaux sont proposés prioritairement aux personnes relogées dans le cadre des démolitions du NPRU.
Enfin, ces opérations contribuent à diminuer le taux de vacance dans le parc privé, actuellement plus important que dans le parc public (9% contre 7%, source FILOCOM 2015). Il s'agit d'une des priorités du nouveau PLH du Grand Reims adopté en 2019 (action 12) : encourager les opérations d'acquisition amélioration par les bailleurs sociaux dans le parc privé dégradé. »

Au global, 925 logements en reconstitution sont prévus, selon le tableau ci-dessous. Les logements sont exclusivement collectifs.

Reconstitution de l'offre de LLS sur site				
Maître d'ouvrage	**Commune**	**PLAI**	**PLUS**	**TOTAL**
REIMS HABITAT	REIMS – quartier QPV Orgeval	4	6	10
Reconstitution de l'offre de LLS hors site				
Maître d'ouvrage	**Commune**	**PLAI**	**PLUS**	**TOTAL**
REIMS HABITAT	REIMS dont AA (5 PLAI et 2 PLUS)	48	64	112
LE FOYER REMOIS	REIMS, dont 8 PLAI et 12 PLUS en QPV (Wilson)	59	99	158
PLURIAL NOVILIA	REIMS	21	28	49
Sous-total REIMS		**128**	**191**	**319**
REIMS HABITAT	TINQUEUX	6	9	15
LE FOYER REMOIS	TINQUEUX	3	5	8
PLURIAL NOVILIA	TINQUEUX	28	42	70
Sous-total TINQUEUX		**37**	**56**	**93**
PLURIAL NOVILIA	BETHENY	53	35	88
Sous-total BETHENY		**53**	**35**	**88**
PLURIAL NOVILIA	CORMONTREUIL	14	9	23
Sous-total CORMONTREUIL		**14**	**9**	**23**
PLURIAL NOVILIA	BEZANNES	21	14	35
Sous-total BEZANNES		**21**	**14**	**35**
LE FOYER REMOIS	TAISSY	6	4	10
Sous-total TAISSY		**6**	**4**	**10**
REIMS HABITAT	Acquisition- amélioration, Unité urbaine - sites à définir	10	13	23
	Constructions neuves, communes de Reims, Tinqueux et Saint-Brice-Courcelles – sites à définir	24	36	60
	Constructions neuves, autres communes de l'Unité urbaine	36	24	60
LE FOYER REMOIS	Acquisition- amélioration, Unité urbaine – sites à définir	15	15	30
	Constructions neuves, Unité urbaine – sites à définir	90	84	174
Sous-total UNITE URBAINE (AUTRE A DEFINIR)		**175**	**172**	**347**
Sous – total reconstitution hors site		**434**	**481**	**915**
TOTAL RECONSTITUTIO DE L'OFFRE DE LLS		**438**	**487**	**925**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

En termes de répartition géographique, Reims accueillera 32% de l'offre (297 logements), Tinqueux 10% (93 logements) et les autres communes de l'unité urbaine 58 % (525 logements). Le programme de reconstitution participe ainsi à l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération, notamment sur Bétheny, Tinqueux, Bezannes, Cormontreuil et Taissy.

En moyenne, la reconstitution couvre 52 % de l'offre de LLS démolie (925/1783), avec des différences par bailleur : 46% pour Reims habitat (280 LLS neufs / 611 démolis), 50% pour Le Foyer Rémois (380/758) et 66 % pour Plurial Novilia (265/402 LLS démolis dans le cadre du NPRU). Ainsi, 895 logements seraient reconstruits hors QPV (97%) et 20 logements en QPV hors site (2%), et 10 logements en QPV sur site NPRU (1%).

L'impact croisé des démolitions de LLS, de la reconstitution hors commune, de la vente HLM et de la diversification permettrait une baisse moyenne de 14 points du taux de logements sociaux sur les 4 quartiers.

QPV	Nb de logements RP 2013	Nb de LLS RPLS 2016	**Taux de LLS avant**		Nb de démolitions de LLS	**Taux de démolition de LLS**	Construction de LLS sur site	Vente HLM projetée*	Construction logements diversifiés	**Taux de LLS après**
Croix-Rouge	5 328	5 174	**97%**	NPRU	1 182	**23%**	0	364	60	**85%**
				Hors ANRU	0				120	
Orgeval	1969	1 721	**87%**	NPRU	161	**9,3%**	10	198	30	**85%**
				Hors ANRU	0		0		0	
Europe	1 255	1 196	**95%**	NPRU	220	**18%**	0	16	85	**76%**
				Hors ANRU	0				135	
Châtillons	3 179	2 695	**85%**	NPRU	205	**76%**	0	348	25	**70%**
				Hors ANRU	40				15	

** vente HLM = hors NPRU*

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 8.3. Les dérogations et démarrages anticipés d'opération accordés par l'ANRU

- Les opérations validées par l'ANRU pour un démarrage et une prise en compte des dépenses antérieures au comté d'engagement 3 septembre 2018

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette sub. prévisionnelle	Taux ANRU	Montant prévisionnel sub. ANRU	Date de prise en compte des dépenses *+ justificatif*
AMO quartier d'intérêt régional	816-6999998-14-0004-005	Multi site régional	CU DU GRAND REIMS	167 500 €	50%	83 750 €	14/04/2016 *avis du CE protocole*
Démol 118 logts 32 Rilly	816-6051003-21-0001-006	Croix-Rouge	LE FOYER REMOIS	1 036 784,84 €	90%	920 281,36 €	22/06/2018 *courrier DG ANRU*
Démol 124 logts – 2/10 Cézanne 18 Braque	816-6051003-21-0002-001	Croix Rouge	SA D'HLM PLURIAL NOVILIA	3 531 129,16 €	80%	2 818 903,33 €	14/04/2016 *avis CE protocole*
Démol 100 logts – 31/37 Taittinger 12/14 RLM	816-6051003-21-0003-001	Croix Rouge	OPH REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE	2 888 065 €	90%	2 553 358,50 €	23/12/2016 *protocole*
Démol 156 logts - 39-45 Taittinger	816-6051003-21-0003-002	Croix Rouge	OPH REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE	4 102 422 €	90%	3 618 874,80 €	23/12/2016 *protocole*
Démol 70 logts - 32/48 Poincaré	816-6051005-21-0003-003	Orgeval	OPH REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE	2 071 653 €	90%	1 640 017,80 €	14/04/2016 *avis CE protocole*
Const 11 PLAI 17 PLUS - SOFILO	816-6999999-31-0003-007	Multi site national	OPH REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE	3 146 318 €		Sub : 85 800 € PB* : 316 900 €	14/05/2018 *avis CE convention*
Aménagement pl. de Fermat	816-6051005-24-0003-002	Orgeval	COMMUNE DE REIMS	2 832 840 €	25%	708 420 €	14/04/2016 *avis CE protocole*
Maison de quartier Pays de France - Landais	816-6051003-37-0001-002	Croix-Rouge	COMMUNE DE REIMS	3 577 433,33 €	25%	894 358,33 €	14/05/2018 *avis CE convention*

** volume de prêts bonifiés Action Logement*

- Dérogation pour rattachement d'une opération de démolition au protocole de préfiguration, concernant la date de prise en compte des dépenses.

En novembre 2018, l'ANRU a accepté que Reims habitat prenne en considération la date de signature du protocole de préfiguration (23 décembre 2016) pour les dépenses liées à **l'opération de démolition de l'immeuble 39-45 Taittinger, quartier Croix-Rouge**.

Cet immeuble était initialement envisagé en requalification lourde dans le cadre du protocole de préfiguration mais au fil des différentes études et échanges avec la collectivité et l'ANRU, la vocation de cet immeuble a été réinterrogée. La décision a été prise de le démolir et d'ouvrir davantage l'îlot Taittinger (amorcé par les démolitions des immeubles n°31-37 avenue Pierre Taittinger et 12-14 Rilly la Montagne) faisant évoluer le projet urbain.

En effet, A l'instar de l'opération de démolition des immeubles n°31-37 avenue Pierre Taittinger et 12-14 Rilly la Montagne, le bailleur aurait inscrit ce patrimoine en démolition dès le protocole de préfiguration si le projet urbain avait été figé avant. C'est pourquoi il bénéficie à ce jour de la prise en compte rétroactive des dépenses à la date du protocole de préfiguration au même titre que les autres démolitions.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Les dérogations pour construction de logements locatifs sociaux en QPV (sur site)

Les dérogations pour construction de LLS en QPV ont été accordées par le comité d'engagement du 3 septembre 2018.

Libellé précis	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier		
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier
QPV - Const 4 PLAI 6 PLUS - Orgeval	816-6051005-31-0003-009	Orgeval	REIMS HABITAT OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	6	40 200,00 €		40 200,00 €
				PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €
				total	10	71 800,00 €	25 200,00 €	97 000,00 €
QPV - Const 8 PLAI 12 PLUS - Couperin	816-6999999-31-0001-010	multisite Intérêt national	LE FOYER REMOIS	PLUS	12	80 400,00 €		80 400,00 €
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €
				total	20	143 600,00 €	50 400,00 €	194 000,00 €

- Les dérogations pour financement d'opérations hors QPV

Les dérogations pour financement d'opération hors QPV ont été accordées par le comité d'engagement du 3 septembre 2018. Pour les deux opérations sur Orgeval, les montants sont supérieurs à ceux validés en CE car celles-ci ont fait l'objet de regroupement d'opérations. Ainsi, l'opération dérogatoire (parc public) est intégrée dans une opération plus vaste (espaces publics Orgeval).

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux sub ANRU	Montant prévisionnel du concours financier
Démol parking G15 H Arago	816-6051003-24-0001-003	Croix-Rouge	LE FOYER REMOIS	600 000 €	25%	114 000 €
Espaces publics Orgeval*	816-6051005-24-0003-001	Orgeval	COMMUNE DE REIMS	3 183 700 €	25%	796 065 €
Espaces publics Orgeval*	816-6051005-24-0005-001	Orgeval	CU DU GRAND REIMS	10 732 176 €	25%	2 683 044 €

** concerne le parc public d'Orgeval.*

- Les dérogations au RGA pour financement d'opérations sur des logements non conventionnés préalablement à la signature de la présente convention

Les dérogations pour financement d'opération sur des opérations non conventionnées au moment du comité d'engagement, ont été accordées par courrier du Directeur générale de l'ANRU du 22 juin 2018 (démolition de l'immeuble n°32 rue de Rilly la Montagne) ou par le comité d'engagement du 3 septembre 2018 (place Jean Moulin). En effet, ces logements construits dans les années 1960-1970 appartiennent au Foyer Rémois, répondent de par leurs caractéristiques et les revenus de leurs occupants à la définition des logements locatifs sociaux et offrent des loyers du même ordre de grandeur que ceux des logements locatifs sociaux conventionnés au titre des aides personnelles au logement.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Ces dérogations ont donc été accordées sous condition de conventionner à l'APL les logements avant la demande de DAP/DAS.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable prévisionnelle		Taux sub ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	
Démol 118 logts - 32 Rilly	816-6051003-21-0001-006	Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	1 022 534,84 €		90,00%	920 281,36 €	
Réhab - 16logts - 1/3 pl Jean Moulin	816-6051006-33-0001-006	Europe	LE FOYER REMOIS	prêt bonifié	464 000,00 €		volume de prêt bonifié	239 184,00 €
				subvention	304 000,00 €		Subvention	30 400,00 €
						10,00%	Total concours financier	278 400,00 €
Réhab - 16logts – 2/4 pl Jean Moulin	816-6051006-33-0001-009	Europe	LE FOYER REMOIS	prêt bonifié	464 000,00 €		volume de prêt bonifié	239 184,00 €
				subvention	304 000,00 €		Subvention	30 400,00 €
						10,00%	Total concours financier	278 400,00 €
Résid 16 lgts – 1/3 pl Jean Moulin	816-6051006-34-0001-006	Europe	LE FOYER REMOIS	96 000€		40%	38 400€	
Résid 16 lgts – 2/4 pl Jean Moulin	816-6051006-34-0001-009	Europe	LE FOYER REMOIS	96 000€		40%	38 400€	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9 Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle détaille l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations figure en annexe C2.

Conformément à la demande du porteur de projet, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette présentée au comité d'engagement le 3 septembre 2018, bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date dudit comité d'engament. Le 3 septembre 2018 est donc la « date de prise en compte des dépenses » par défaut.

Les opérations autorisées à démarrer antérieurement à cette date sont précisées en article 8.3.

L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1. Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

A) La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU.

a) La présentation des opérations

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Le cas échéant, les cofinancements obtenus dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) (par conséquent hors concours financiers du NPNRU) seront identifiés à titre d'information et listées dans l'article 9.2.4 de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

Le démarrage des opérations correspond au lancement opérationnel tel que défini dans le règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsque qu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. **Par défaut, si elle n'est pas renseignée, c'est la date du comité d'engagement du 3 septembre 2018 qui s'applique, conformément au compte rendu de ce comité d'engagement.**

b) Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date prise en compte dépenses	Date de lancement (semestre et année)	Durée en semestre
Urbanisme temporaire : déf et analyse	816-6051003-14-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	37 500,00 €	50,00%	18 750,00 €	03/09/2018	S2 2019	3 semestre(s)
Participation et coconstruction (Cx Rge)	816-6051003-14-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	5 000,00 €	25,00%	1 250,00 €	03/09/2018	S2 2019	3 semestre(s)
Valorisation histoire mémoire: déf action	816-6051003-14-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	6 000,00 €	25,00%	1 500,00 €	03/09/2018	S2 2019	3 semestre(s)
Mémoire de quartier Croix Rouge	816-6051003-14-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	30 000,00 €	25,00%	7 500,00 €	03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
Accompagnement aux nouveaux usages	816-6051006-14-0001-005	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	142 500,00 €	50,00%	71 250,00 €	03/09/2018	S1 2021	3 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Participation et coconstruction (Europe)	816-6051006-14-0001-006	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	5 000,00 €	25,00%	1 250,00 €	03/09/2018	S2 2019	3 semestre (s)
Valorisation histoire mémoire: déf action	816-6051006-14-0001-007	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	6 000,00 €	25,00%	1 500,00 €	03/09/2018	S1 2021	3 semestre (s)
Mémoire de quartier Europe	816-6051006-14-0001-008	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	30 000,00 €	25,00%	7 500,00 €	03/09/2018	S1 2021	4 semestre (s)
Conduite de projet (4 ETP)	816-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE REIMS	2 600 000,00 €	50,00%	1 300 000,00 €	03/09/2018	S2 2018	13 semestre (s)
Etude fluides et réseaux (Croix Rouge)	816-6051003-14-0003-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	03/09/2018	S2 2019	4 semestre (s)
Stratégie peuplement réhab Schweitzer	816-6051005-14-0003-002	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	8 semestre (s)
Etude fluides et réseaux (Europe)	816-6051006-14-0003-003	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	4 semestre (s)
AMO évaluation du NPRU	816-6999999-14-0004-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	70 000,00 €	30,00%	21 000,00 €	03/09/2018	S2 2023	3 semestre (s)
OPCIC	816-6999999-14-0004-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	03/09/2018	S2 2020	7 semestre (s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

AMO architecte coordinateur	816-6999999-14-0004-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	03/09/2018	S2 2020	8 semestre(s)
Communication concertation	816-6999999-14-0004-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	100 000,00 €	25,00%	25 000,00 €	03/09/2018	S2 2019	14 semestre(s)
Etude immobilier marché local	816-6999999-14-0004-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	30 000,00 €	30,00%	9 000,00 €	03/09/2018	S2 2019	6 semestre(s)
AMO quartiers d'intérêt régional	816-6999998-14-0004-006	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	CU DU GRAND REIMS	167 500,00 €	50,00%	83 750,00 €	14/04/2016	S2 2017	8 semestre(s)
Stratégie peuplement / relogement	816-6999999-14-0004-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CU DU GRAND REIMS	350 000,00 €	50,00%	175 000,00 €	03/09/2018	S1 2021	12 semestre(s)

Au sein de la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat de la ville de Reims (mutualisée avec le Grand Reims), plusieurs fonctions concourant à la conduite du NPRU sont présentes :

- Directeur / Directeur adjoint ;
- Equipe projet "habitat et renouvellement urbain", dont un directeur de projet, 6 chefs de projet RU / habitat (reconstitution hors site, suivi des relogements, suivi des copropriétés) / développement économique-insertion-GUSP) et 1 assistante ;
- Service cohésion sociale accompagnement des publics en charge notamment du suivi du contrat de ville, de la co-construction avec les habitants, et du développement territorial ;
- Service prévention et médiation sociale en charge notamment de la conduite de la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance ;
- Service administratif et financier ;

L'accompagnement financier de l'ANRU est sollicité sur les postes en charge du projet NPRU, au sein de la DPVH, soit 4 ETP :

- le directeur de projet (1 ETP) – poste financé dans le cadre du protocole ;
- 2 chefs de projet renouvellement urbain (2 ETP) – postes financés dans le cadre du protocole ;
- 1 chef de projet Habitat (1 ETP) – poste financé dans le cadre du protocole.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **L'accompagnement des ménages**

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer (forfaits)

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention (DAS).

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-001
Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-001
Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-001
Immeubles 1/3/5 allée des Landais		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-001
Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-002
Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-002
Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-002
Immeubles 1/3/5 allée des Landais		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-002
Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-003
Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-003
Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-003
Immeubles 1/3/5 allée des Landais		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-003
Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-004
Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-004
Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-004
Immeubles 1/3/5 allée des Landais		LE FOYER REMOIS			816-6051003-15-0001-004
22/34 Bettinger REIMS	816 6051005 21 0002 004	PLURIAL NOVILIA	18	1	816 6051005 15 0002 001
9 Coubertin	816 6051005 21 0002 003	PLURIAL NOVILIA	10	1	816 6051005 15 0002 002
4 Braque	816 6051003 21 0002 002	PLURIAL NOVILIA	38	4	816 6051003 15 0002 003

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
12 Minorations - T1/T2	816-6051003-15-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	T1/T2	12	24 000,00 €	03/09/2018	S1	2024	1 semestre(s)
				T3						
				T4/T5 et +						
2 minorations - T3	816-6051003-15-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	T1/T2		12 000,00 €	03/09/2018	S1	2024	1 semestre(s)
				T3	2					
				T4/T5 et +						
15 minorations - T4	816-6051003-15-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	T1/T2		120 000,00 €	03/09/2018	S1	2024	1 semestre(s)
				T3						
				T4/T5 et +	15					
10 minorations - T5 et plus	816-6051003-15-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	T1/T2		80 000,00 €	03/09/2018	S1	2024	1 semestre(s)
				T3						
				T4/T5 et +	10					
1 minoration - démol 22/34 Bettinger	816 6051005 15 0002 001	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	T1/T2		8 000,00 €	03/09/2018	S1	2019	4 semestre(s)
				T3						
				T4/T5 et +	1					
Relogts 9 Coubertin - 1 ménage	816 6051005 15 0002 002	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	T1/T2		6 000,00 €	03/09/2018	S2	2020	4 semestre(s)
				T3	1					
				T4/T5 et +						
4 minorations - démol 4 Braque	816 6051003 15 0002 003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	T1/T2		32 000,00 €	03/09/2018	S1	2019	5 semestre(s)
				T3						
				T4/T5 et +	4					
15 minorations loyers suite démol	816-6999999-15-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	T1/T2	5	72 000,00 €	03/09/2018	S2	2019	10 semestre(s)
				T3	9					
				T4/T5 et +	1					

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

c) Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévision-nelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Démol 113 logts - 6/14 Bourguignons	816-6051003-21-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	3 250 793,58 €	90,00%	2 925 714,22 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestres(s)
Démol 35 logts - 7-15-17 Savoyards	816-6051003-21-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	1 170 291,25 €	90,00%	1 053 262,13 €	03/09/2018	S2 2020	5 semestre(s)
Démol 137 logts - 11/17 Bonaparte	816-6051003-21-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	4 055 851,92 €	90,00%	3 650 266,73 €	03/09/2018	S1 2019	5 semestre(s)
Démol 124 logts - 16/20 Bourguignons	816-6051003-21-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	3 649 453,76 €	90,00%	3 284 508,38 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestre(s)
Démol 126 logts - 1/5 Landais	816-6051003-21-0001-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	3 560 049,40 €	90,00%	3 204 044,46 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestre(s)
Démol 118 logts - 32 Rilly	816-6051003-21-0001-006	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	1 022 534,84 €	90,00%	920 281,36 €	22/06/2018	S1 2019	2 semestre(s)
Démol 124 logts - 2/10 Cézanne 18 Braque	816-6051003-21-0002-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	3 523 629,16 €	80,00%	2 818 903,33 €	14/04/2016	S1 2017	10 semestre(s)
Démol 44 logts - 4 Braque	816-6051003-21-0002-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	1 233 698,26 €	80,00%	986 958,61 €	03/09/2018	S2 2018	8 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Démol 10 logts - 9 Coubertin	816-6051005-21-0002-003	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	308 579,44 €	80,00%	246 863,55 €	03/09/2018	S1 2020	6 semestre(s)
Démol 19 logts - 22/34 Bettinger	816-6051005-21-0002-004	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	581 119,07 €	80,00%	464 895,26 €	03/09/2018	S2 2018	8 semestre(s)
Démol 10 logts - 8 Vasco de Gama (ilot A)	816-6051004-21-0002-005	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	208 762,14 €	80,00%	167 009,71 €	03/09/2018	S2 2018	6 semestre(s)
Démol 14 logts - 10 Argonautes (ilot C)	816-6051004-21-0002-006	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	322 732,97 €	80,00%	258 186,38 €	03/09/2018	S1 2019	8 semestre(s)
Démol 28 lgts - 3/11 Blaise Pascal (Ilot H)	816-6051004-21-0002-007	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	739 123,76 €	80,00%	591 299,01 €	03/09/2018	S1 2019	6 semestre(s)
Démol 34 logts - Mougne/Hodin - Ilot I	816-6051004-21-0002-008	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	860 420,00 €	80,00%	688 336,00 €	03/09/2018	S2 2021	8 semestre(s)
Démol 95 logts - Mougne/Urville/ Tourville - îlot I	816-6051004-21-0002-009	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	2 350 919,14 €	80,00%	1 880 735,31 €	03/09/2018	S1 2021	9 semestre(s)
Démol 24 logts - Argonautes/Hodin - (îlot J)	816-6051004-21-0002-010	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	604 336,61 €	80,00%	483 469,29 €	03/09/2018	S1 2019	7 semestre(s)
Démol 100 logts - 31/37 Taittinger 12/14 RLM	816-6051003-21-0003-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	2 837 065,00 €	90,00%	2 553 358,50 €	23/12/2016	S2 2018	8 semestre(s)
Démol 156 logts - 39-45 Taittinger	816-6051003-21-0003-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	4 020 972,00 €	90,00%	3 618 874,80 €	23/12/2016	S2 2019	8 semestre(s)
Démol 70 logts - 32/48 Poincaré	816-6051005-21-0003-003	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	1 822 242,00 €	90,00%	1 640 017,80 €	14/04/2016	S1 2017	8 semestre(s)
Démol 20 logts - 11/13 Falala	816-6051006-21-0003-004	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	689 817,00 €	90,00%	620 835,30 €	03/09/2018	S1 2020	6 semestre(s)

Démol 60 logts - 2/12 Mont Cornillet	816-6051006-21-0003-005	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	1 657 154,00 €	90,00%	1 491 438,60 €	03/09/2018	S1 2022	6 semestre(s)
Démol 60 logts - 14/22 et 26 Brazzaville	816-6051006-21-0003-006	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	1 190 232,00 €	90,00%	1 071 208,80 €	03/09/2018	S2 2020	6 semestre(s)
Démol 80 logts - 43/57 Pommery	816-6051006-21-0003-007	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	577 998,00 €	90,00%	520 198,20 €	03/09/2018	S1 2020	6 semestre(s)
Démol 62 logts - 20/30 Poincaré	816-6051005-21-0003-008	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	1 530 193,00 €	90,00%	1 377 173,70 €	03/09/2018	S2 2020	6 semestre(s)

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévision-nelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Démol 12 logts copro Fermat	816-6051005-22-0001-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	COMMUNE DE REIMS	1 122 000,00 €	80,00%	897 600,00 €	03/09/2018	S2 2024	8 semestre(s)

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévision-nelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Démol parking G5 Rilly	816-6051003-24-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	687 000,00 €	25,00%	171 750,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
Démol parking G6 B Auvergnats	816-6051003-24-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	340 000,00 €	25,00%	85 000,00 €	03/09/2018	S1 2022	3 semestre(s)
Démol parking G15 H Arago	816-6051003-24-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	456 000,00 €	25,00%	114 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	3 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Requal parking GYB Bourguignons	816-6051003-24-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	600 000,00 €	25,00%	150 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	3 semestre(s)
Urbanisme temporaire	816-6051003-24-0001-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	175 500,00 €	25,00%	43 875,00 €	03/09/2018	S1 2020	10 semestre(s)
Requalification parking Braque	816-6051003-24-0002-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	557 856,00 €	25,00%	139 464,00 €	03/09/2018	S2 2020	4 semestre(s)
Parking Morisot Réfection	816-6051003-24-0002-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	526 500,00 €	25,00%	131 625,00 €	03/09/2018	S2 2020	4 semestre(s)
Restructuration parking Charpentier	816-6051005-24-0002-003	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	491 400,00 €	25,00%	122 850,00 €	03/09/2018	S2 2020	4 semestre(s)
Espaces publics Orgeval	816-6051005-24-0003-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	COMMUNE DE REIMS	3 184 260,00 €	25,00%	796 065,00 €	03/09/2018	S2 2024	8 semestre(s)
Aménagement pl. de Fermat	816-6051005-24-0003-002	51454 Reims 6051005 Orgeval	COMMUNE DE REIMS	2 833 680,00 €	25,00%	708 420,00 €	14/04/2016	S2 2019	10 semestre(s)
Aménagement Croix du Sud	816-6051003-24-0003-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	1 175 950,01 €	25,00%	293 987,50 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Aménagement Pays de France	816-6051003-24-0003-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	1 050 274,99 €	25,00%	262 568,75 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Aménagement Université	816-6051003-24-0003-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	470 953,34 €	25,00%	117 738,34 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Espaces publics Châtillons	816-6051004-24-0003-006	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Châtillons	COMMUNE DE REIMS	5 226 625,02 €	25,00%	1 306 656,26 €	03/09/2018	S2 2024	8 semestre(s)
Aménagement Europe	816-6051006-24-0003-007	51454 Reims 6051006 Europe	COMMUNE DE REIMS	2 560 109,38 €	18,59%	475 893,87 €	03/09/2018	S2 2023	10 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Aménagement Hippodrome	816-6051003-24-0003-008	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	245 625,00 €	25,00%	61 406,25 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Démol pkg G6 Rilly et restruct réseaux	816-6051003-24-0004-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	469 750,00 €	25,00%	117 437,50 €	03/09/2018	S2 2020	4 semestre(s)
Aménagement des abords de la crèche	816-6051006-24-0004-002	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	222 300,00 €	25,00%	55 575,00 €	03/09/2018	S2 2022	4 semestre(s)
Espaces publics Orgeval	816-6051005-24-0005-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	CU DU GRAND REIMS	10 732 176,00 €	25,00%	2 683 044,00 €	03/09/2018	S2 2024	8 semestre(s)
Aménagement place de Fermat	816-6051005-24-0005-002	51454 Reims 6051005 Orgeval	CU DU GRAND REIMS	1 489 600,00 €	25,00%	372 400,00 €	03/09/2018	S2 2019	10 semestre(s)
Aménagements Hippodrome (VRD)	816-6051003-24-0005-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	CU DU GRAND REIMS	3 816 362,67 €	25,00%	954 090,67 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Aménagements Croix-du-Sud (VRD)	816-6051003-24-0005-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	CU DU GRAND REIMS	1 316 829,33 €	25,00%	329 207,33 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Aménagements Pays-de-France (VRD)	816-6051003-24-0005-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	CU DU GRAND REIMS	4 149 744,13 €	25,00%	1 037 436,03 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Aménagement Université (VRD)	816-6051003-24-0005-006	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	CU DU GRAND REIMS	2 023 453,07 €	25,00%	505 863,27 €	03/09/2018	S2 2023	6 semestre(s)
Espaces publics Châtillons	816-6051004-24-0005-007	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	CU DU GRAND REIMS	7 068 450,00 €	25,00%	1 767 112,50 €	03/09/2018	S2 2024	8 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Aménagement Europe (VRD)	816-6051006-24-0005-008	51454 Reims 6051006 Europe	CU DU GRAND REIMS	7 314 802,35 €	23,05%	1 685 968,17 €	03/09/2018	S2 2023	8 semestre(s)

d) les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'Anru	Dont dérogatoires en QPV dans la commune (Reims)	Dont hors-QPV et dans la commune (Reims)	Dont hors-QPV et hors commune de Reims	dont "sites à définir" dans unité urbaine de Reims, hors QPV	*Dont hors communes « dérogatoires »* (pour les opérations connues à ce jour)*	Zone géographique de reconstitution
PLUS neuf	457	18	177	118	144	*86*	4-5
PLUS AA	30	0	2	0	28		4
Total PLUS	487	18	179	118	172	*86*	
% PLUS sur le total programmé	52,65%	1,95%	19,35%	12,76%	18,59%	*9,30%*	
PLAI neuf	408	12	115	131	150	*130*	4-5
PLAI AA	30	0	5	0	25		4
Total PLAI	438	12	119	131	176	*130*	
% PLAI sur le total programmé	47,35%	1,30%	12,86%	14,16%	19,03%	*14,05%*	
Total programmation	925	30	298	249	348	*216*	

* Reims, Tinqueux, Saint Brice Courcelles

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier			
Const 19 PLUS 11 PLAI - Sillery/Coutures	816-6999999-31-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	19	233 700,00 €		233 700,00 €	03/09/2018	S1 2019	5 semestre(s)
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €			
				total	30	341 500,00 €	85 800,00 €	427 300,00 €			
Const 1 PLAI 2 PLUS - 77 Ledru Rollin	816-6999999-31-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	03/09/2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	1	9 800,00 €	7 800,00 €	17 600,00 €			
				total	3	34 400,00 €	7 800,00 €	42 200,00 €			
Const 6 PLUS 4 PLAI - Rue Ampère	816-6999999-31-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	03/09/2018	S1 2020	5 semestre(s)
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €			
				total	10	113 000,00 €	31 200,00 €	144 200,00 €			
Const. 17 PLUS 7 PLAI - Jean Urbain	816-6999999-31-0001-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	17	196 600,00 €		196 000,00 €	03/09/2018	S2 2019	5 semestre(s)
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600 €	123 200,00 €			
				total	24	265 200,00 €	54 600 €	319 800,00 €			
Const 22 PLUS 15 PLAI - Marin La Meslée	816-6999999-31-0001-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	22	270 600,00 €		270 600,00 €	03/09/2018	S2 2021	6 semestre(s)
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €			
				total	37	417 600,00 €	117 000,00 €	534 600,00 €			

Const 15 PLUS 10 PLAI - Renan/Ch Arnould	816-6999999-31-0001-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	15	184 500,00 €		184 500,00 €	03/09 /2018	S2 2021	5 semestre(s)
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €			
				total	25	282 500,00 €	78 000,00 €	360 500,00 €			
AA 15 PLAI- Diffus Unité Urbaine	816-6999999-31-0001-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS					03/09 /2018	S1 2020	10 semestre(s)
				PLAI	15	294 000,00 €	234 000,00 €	528 000,00 €			
				total	15	294 000,00 €	234 000,00 €	528 000,00 €			
AA 15 PLUS - Diffus Unité Urbaine	816-6999999-31-0001-008	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	15	369 000,00 €		369 000,00 €	03/09 /2018	S1 2020	10 semestre(s)
				PLAI							
				total	15	369 000,00 €		369 000,00 €			
Const. 84 PLUS et 90 PLAI - Diffus Unité Urbaine	816-6999999-31-0001-009	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	84	1 033 200,00 €		1 033 200,00 €	03/09 /2018	S2 2023	8 semestre(s)
				PLAI	90	882 000,00 €	702 000,00 €	1 584 000,00 €			
				total	174	1 915 200,00 €	702 000,00 €	2 617 200,00 €			
QPV - Const 8 PLAI 12 PLUS - Couperin	816-6999999-31-0001-010	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	12	80 400,00 €		80 400,00 €	03/09 /2018	S1 2023	5 semestre(s)
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €			
				total	20	143 600,00 €	50 400,00 €	194 000,00 €			
Const 4 PLUS 6 PLAI - Taissy	816-6999999-31-0001-011	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	03/09 /2018	S1 2021	4 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €			
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €			
Const 5 PLUS 3 PLAI - Sintiniers/Tinqueux	816-6999999-31-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	03/09 /2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €			
				total	8	90 900,00 €	23 400,00 €	114 300,00 €			

Const 3 PLUS 1 PLAI - 46 Estienne d'Orves	816-6999999-31-0001-013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	03/09 /2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	1	9 800,00 €	7 800,00 €	17 600,00 €			
				total	4	46 700,00 €	7 800,00 €	54 500,00 €			
Const. 3 PLUS 2 PLAI - 15 rue Dorigny	816-6999999-31-0001-014	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	LE FOYER REMOIS	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	03/09 /2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
				total	5	56 500,00 €	15 600,00 €	72 100,00 €			
Const 30 PLUS 45 PLAI - Bétheny	816 6999999 31 0002 001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	30	350 296,00 €		350 296,00 €	03/09 /2018	S1 2022	6 semestre(s)
				PLAI	45	355 500,00 €	351 000,00 €	706 500,00 €			
				total	75	705 796,00 €	351 000,00 €	1 056 796,00 €			
Const 14 PLUS 21 PLAI - Bezannes	816 6999999 31 0002 002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	03/09 /2018	S1 2021	4 semestre(s)
				PLAI	21	165 900,00 €	132 300,00 €	298 200,00 €			
				total	35	259 700,00 €	132 300,00 €	392 000,00 €			
Const 9 PLUS 14 PLAI - Cormontreuil	816 6999999 31 0002 003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	03/09 /2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €			
				total	23	247 900,00 €	109 200,00 €	357 100,00 €			
Const 22 PLUS 16 PLAI - Réma vert	816 6999999 31 0002 004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	22	270 600,00 €		270 600,00 €	03/09 /2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	16	156 800,00 €	124 800,00 €	281 600,00 €			
				total	38	427 400,00 €	124 800,00 €	552 200,00 €			
Const 6 PLUS 5 PLAI - Sébastopol	816 6999999 31 0002 005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	03/09 /2018	S2 2020	4 semestre(s)
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €			
				total	11	122 800,00 €	39 000,00 €	161 800,00 €			

Const 42 PLUS 28 PLAI - Tinqueux	816 69999931 0002 006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	42	516 600,00 €		516 600,00 €	03/09 /2018	S1 2021	6 semestre(s)
				PLAI	28	274 400,00 €	218 400,00 €	492 800,00 €			
				total	70	791 000,00 €	218 400,00 €	1 009 400,00 €			
Const 5 PLUS 8 PLAI - Bétheny	816 69999931 0002 007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	PLURIAL NOVILIA	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	03/09 /2018	S2 2023	10 semestre(s)
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €			
				total	13	139 900,00 €	62 400,00 €	202 300,00 €			
Const 24 PLAI 36 PLUS - diffus unité urbaine	816-6999999-31-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	36	442 800,00 €		442 800,00 €	03/09 /2018	S1 2020	9 semestre(s)
				PLAI	24	189 600,00 €	187 200,00 €	376 800,00 €			
				total	60	632 400,00 €	187 200,00 €	819 600,00 €			
Const 36 PLAI 24 PLUS - diffus unité urbaine	816-6999999-31-0003-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	24	295 200,00 €		295 200,00 €	03/09 /2018	S1 2020	9 semestre(s)
				PLAI	36	284 400,00 €	280 800,00 €	565 200,00 €			
				total	60	579 600,00 €	280 800,00 €	860 400,00 €			
AA 10 PLAI 12 PLUS Diffus Unité Urbaine	816-6999999-31-0003-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	12	295 200,00 €		295 200,00 €	03/09 /2018	S1 2024	6 semestre(s)
				PLAI	10	196 000,00 €	156 000,00 €	352 000,00 €			
				total	22	491 200,00 €	156 000,00 €	647 200,00 €			
Const 15 PLAI 24 PLUS Croix St Marc	816-6999999-31-0003-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	24	291 058,00 €		291 058,00 €	03/09 /2018	S2 2021	6 semestre(s)
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €			
				total	39	438 058,00 €	117 000,00 €	555 058,00 €			

Const 8 PLAI 12 PLUS - Florence	816-6999999-31-0003-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	03/09/2018	S1 2022	4 semestre(s)
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €			
				total	20	226 000,00 €	62 400,00 €	288 400,00 €			
Const 6 PLAI 9 PLUS - Sintiniers/Tinqueux	816-6999999-31-0003-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	03/09/2018	S1 2021	8 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €			
				total	15	169 500,00 €	46 800,00 €	216 300,00 €			
Const 11 PLAI 17 PLUS - SOFILO	816-6999999-31-0003-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	17	209 100,00 €		209 100,00 €	14/05/2018	S2 2019	6 semestre(s)
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €			
				total	28	316 900,00 €	85 800,00 €	402 700,00 €			
Const 9 PLAI 9 PLUS - St Gilles	816-6999999-31-0003-008	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	9	110 700,00 €		110 700,00 €	03/09/2018	S2 2020	8 semestre(s)
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €			
				total	18	198 900,00 €	70 200,00 €	269 100,00 €			
QPV - Const 4 PLAI 6 PLUS - Orgeval	816-6051005-31-0003-009	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	6	40 200,00 €		40 200,00 €	03/09/2018	S1 2022	4 semestre(s)
				PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €			
				total	10	71 800,00 €	25 200,00 €	97 000,00 €			
AA 51 rue Général Carré 1 PLAI	816-6999999-31-0003-010	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS					03/09/2018	S2 2019	2 semestre(s)
				PLAI	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
				total	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
AA 52 rue Goulette 1 PLAI	816-6999999-31-0003-011	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS					03/09/2018	S1 2019	2 semestre(s)
				PLAI	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
				total	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			

AA 31 rue Salzbourg - 1PLUS	816-6999999-31-0003-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	03/09/2018	S1 2019	2 semestre(s)
				PLAI							
				total	1	24 600,00 €		24 600,00 €			
AA 279 av Laon - 1PLAI	816-6999999-31-0003-013	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS					03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
				total	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
AA 67 rue Narcisse Brunette - 1PLAI	816-6999999-31-0003-014	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS					03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
				total	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
AA 8 rue Andersen - 1PLUS	816-6999999-31-0003-015	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI							
				total	1	24 600,00 €		24 600,00 €			
AA 107 bis P. Brossolette – 1 PLAI	816-6999999-31-0003-016	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS					03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI	1	19 600,00 €	15 600,00 €				
				total	1	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €			
AA diffus unité urbaine - 1PLUS	816-6999999-31-0003-017	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	03/09/2018	S2 2019	4 semestre(s)
				PLAI							
				total	1	24 600,00 €		24 600,00 €			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Réhab - 86 logt - 30/30bis/34/36/38 Rilly	816-60510 03-33-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	3 064 727,27 €		volume de prêt bonifié	1 033 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	3 semestre(s)
				Assiette subvention	2 261 800,00 €	10,00%	Subvention	226 180,00 €			
							Total concours financier	1 259 180,00 €			
Réhab - 101 lgts - 1/3/5 Limousins	816-60510 03-33-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	3 397 272,73 €		volume de prêt bonifié	975 293,19 €	03/09/2018	S1 2021	3 semestre(s)
				Assiette subvention	2 434 100,00 €	10,00%	Subvention	243 410,00 €			
							Total concours financier	1 218 703,19 €			
Réhab - 90 lgts - 1/3/5 Savoyards	816-60510 03-33-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	3 027 272,73 €		volume de prêt bonifié	1 095 000,00 €	03/09/2018	S2 2022	4 semestre(s)
				Assiette subvention	2 169 000,00 €	10,00%	Subvention	216 900,00 €			
							Total concours financier	1 311 900,00 €			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Réhab - 73 logt - 9/11/13 Savoyards	816-60510 03-33-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	2 455 454,55 €		volume de prêt bonifié	831 500,00 €	03/09/2018	S2 2022	4 semestre(s)
				Assiette subvention	1 759 300,00 €	10,00%	Subvention	175 930,00 €			
							Total concours financier	1 007 430,00 €			
Réhab - 88 lgts - 19/21 Savoyards	816-60510 03-33-0001-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	2 960 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 064 000,00 €	03/09/2018	S2 2022	4 semestre(s)
				Assiette subvention	2 120 800,00 €	10,00%	Subvention	212 080,00 €			
							Total concours financier	1 276 080,00 €			
Réhab - 16logts - 1/3 pl Jean Moulin	816-60510 06-33-0001-006	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	464 000,00 €		volume de prêt bonifié	239 184,00 €	03/09/2018	S1 2021	2 semestre(s)
				Assiette subvention	304 000,00 €	10,00%	Subvention	30 400,00 €			
							Total concours financier	269 584,00 €			
Réhab - 30 logts - 2/4/6 Blériot	816-60510 06-33-0001-007	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	1 065 900,00 €		volume de prêt bonifié	465 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	2 semestre(s)
				Assiette subvention	765 900,00 €	10,00%	Subvention	76 590,00 €			
							Total concours financier	541 590,00 €			

Réhab - 30 logts - 2/4/6 Mermoz	816-60510 06-33-0001-008	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	1 065 900,00 €		volume de prêt bonifié	465 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	2 semestre(s)
				Assiette subvention	765 900,00 €	10,00%	Subvention	76 590,00 €			
							Total concours financier	541 590,00 €			
Réhab - 16 logts - 2/4 pl Jean Moulin	816-60510 06-33-0001-009	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	Assiette prêt bonifié	464 000,00 €		volume de prêt bonifié	239 184,00 €	03/09/2018	S1 2020	2 semestre(s)
				Assiette subvention	304 000,00 €	10,00%	Subvention	30 400,00 €			
							Total concours financier	269 584,00 €			
Réhab 65 logts - 2/6 Braque	816-60510 03-33-0002-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	1 329 205,00 €		volume de prêt bonifié	729 602,50 €	03/09/2018	S1 2021	5 semestre(s)
				Assiette subvention	679 205,00 €	10,00%	Subvention	67 920,50 €			
							Total concours financier	797 523,00 €			
Réhab 209 logts - Braque/Cézanne/Morisot	816-60510 03-33-0002-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	4 094 282,00 €		volume de prêt bonifié	2 256 141,00 €	03/09/2018	S2 2019	6 semestre(s)
				Assiette subvention	2 004 282,00 €	10,00%	Subvention	200 428,20 €			
							Total concours financier	2 456 569,20 €			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Réhab 130 logts - Coubertin/Poincaré	816-60510 05-33-0002-003	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	2 968 850,00 €		volume de prêt bonifié	1 614 424,95 €	03/09/2018	S2 2021	6 semestre(s)
				Assiette subvention	1 668 850,50 €	10,00%	Subvention	166 885,05 €			
							Total concours financier	1 781 310,00 €			
Réhab 200 logts collectifs Neufchâtel	816-60510 05-33-0002-004	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	4 252 600,00 €		volume de prêt bonifié	2 326 300,00 €	03/09/2018	S2 2019	6 semestre(s)
				Assiette subvention	2 252 600,00 €	10,00%	Subvention	225 260,00 €			
							Total concours financier	2 551 560,00 €			
Réhab 112 logts maisons R+2 Neufchâtel	816-60510 05-33-0002-005	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	2 232 870,00 €		volume de prêt bonifié	1 228 435,00 €	03/09/2018	S2 2021	6 semestre(s)
				Assiette subvention	1 112 870,00 €	10,00%	Subvention	111 287,00 €			
							Total concours financier	1 339 722,00 €			
Réhab 28 logts maisons patios Neufchâtel	816-60510 05-33-0002-006	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	618 640,00 €		volume de prêt bonifié	337 320,00 €	03/09/2018	S2 2019	6 semestre(s)
				Assiette subvention	338 640,00 €	10,00%	Subvention	33 864,00 €			
							Total concours financier	371 184,00 €			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Réhab 157 logts Nord du secteur Bettinger	816-60510 05-33-0002-007	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	4 351 920,00 €		volume de prêt bonifié	2 332 960,00 €	03/09/2018	S2 2020	5 semestre(s)
				Assiette subvention	2 781 920,00 €	10,00%	Subvention	278 192,00 €			
							Total concours financier	2 611 152,00 €			
Réhab 280 logts - Ilot H - Châtillons	816-60510 04-33-0002-008	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	Assiette prêt bonifié	8 658 716,00 €		volume de prêt bonifié	4 074 000,00 €	03/09/2018	S2 2019	8 semestre(s)
				Assiette subvention	5 858 716,00 €	10,00%	Subvention	585 871,60 €			
							Total concours financier	4 659 871,60 €			
Réhab 120 logts - 37/47 Schweitzer	816-60510 05-33-0003-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	3 832 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 736 400,00 €	03/09/2018	S1 2020	5 semestre(s)
				Assiette subvention	2 632 000,00 €	20,00%	Subvention	526 400 €			
							Total concours financier	2 262 800,00 €			
Réhab 101 logts - 2/10 et 16/22 Rilly	816-60510 03-33-0003-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	3 226 500,00 €		volume de prêt bonifié	1 449 492,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
				Assiette subvention	2 216 500,00 €	20,00%	Subvention	443 300,00 €			
							Total concours financier	1 892 792,00 €			

Réhab 78 logts - 45/47 Eisenhower	816-60510 03-33-0003-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	2 436 520,00 €		volume de prêt bonifié	938 361,00 €	03/09/2018	S1 2023	4 semestre(s)
				Assiette subvention	1 656 520,00 €	20,00%	Subvention	331 304,00 €			
							Total concours financier	1 269 665,00 €			
Réhab 140 logts - 1/9 et 15/19 Falala - 2/12 Brazzaville	816-60510 06-33-0003-004	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	4 314 200,00 €		volume de prêt bonifié	806 982,00 €	03/09/2018	S1 2022	5 semestre(s)
				Assiette subvention	2 914 200,00 €	10,00%	Subvention	291 420,00 €			
							Total concours financier	1 098 402,00 €			
Réhab - 120 logts - 1/23 Taittinger	816-60510 03-33-0003-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	3 806 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 712 160,00 €	03/09/2018	S2 2020	5 semestre(s)
				Assiette subvention	2 606 000,00 €	20,00%	Subvention	521 200,00 €			
							Total concours financier	2 233 360,00 €			
Réhab - 47 logts - 25/29 Taittinger	816-60510 03-33-0003-006	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	1 508 500,00 €		volume de prêt bonifié	670 856,00 €	03/09/2018	S2 2021	4 semestre(s)
				Assiette subvention	1 038 500,00 €	20,00%	Subvention	207 700,00 €			
							Total concours financier	878 556,00 €			
Réhab 170 logts - Pommery/Carré/Verrier	816-60510 06-33-0003-007	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT - OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Assiette prêt bonifié	5 233 100,00 €		volume de prêt bonifié	1 810 650,00 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestre(s)
				Assiette subvention	3 533 100,00 €	10,00%	Subvention	353 310,00 €			
							Total concours financier	2 163 960,00 €			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévision-nelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Résid 86 logts - 30/30bis/34 /36/38 Rilly	816-6051003-34-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	516 000,00 €	40,00%	206 400,00 €	03/09/2018	S1 2021	2 semestre(s)
Résid 101 logts - 1/3/5 Limousins	816-6051003-34-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	606 000,00 €	40,00%	242 400,00 €	03/09/2018	S1 2022	2 semestre(s)
Résid 90 logts - 1/3/5 Savoyards	816-6051003-34-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	540 000,00 €	40,00%	216 000,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
Résid 73 logts - 9/11/13 Savoyards	816-6051003-34-0001-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	438 000,00 €	40,00%	175 200,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
Résid 88 logts - 19/21 Savoyards	816-6051003-34-0001-005	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	528 000,00 €	40,00%	211 200,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
Résid 16 logts - 1/3 pl Jean Moulin	816-6051006-34-0001-006	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	96 000,00 €	40,00%	38 400,00 €	03/09/2018	S1 2021	2 semestre(s)
Résid 30 logts - 2/4/6 Blériot	816-6051006-34-0001-007	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	180 000,00 €	40,00%	72 000,00 €	03/09/2018	S2 2020	2 semestre(s)
Résid 30 logts - 2/4/6 Mermoz	816-6051006-34-0001-008	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	180 000,00 €	40,00%	72 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	2 semestre(s)
Résid 16 logts - 2/4 pl Jean Moulin	816-6051006-34-0001-009	51454 Reims 6051006 Europe	LE FOYER REMOIS	96 000,00 €	40,00%	38 400,00 €	03/09/2018	S1 2020	2 semestre(s)
Résid 183 logts - 2/6 à 12 Braque	816-6051003-34-0002-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	812 115,00 €	40,00%	324 846,00 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Résid 209 logts - Braque/Cézanne/Morisot	816-6051003-34-0002-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	826 645,00 €	40,00%	330 658,00 €	03/09/2018	S2 2020	6 semestre(s)
Résid 130 logts - Coubertin/Poincaré	816-6051005-34-0002-003	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	308 885,00 €	40,00%	123 554,00 €	03/09/2018	S1 2023	4 semestre(s)
Résid 116 pavillons - Neufchâtel Nord	816-6051005-34-0002-004	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	417 680,00 €	40,00%	167 072,00 €	03/09/2018	S1 2023	4 semestre(s)
Résid 224 logts - Neufchâtel Sud	816-6051005-34-0002-005	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	664 482,49 €	40,00%	265 793,00 €	03/09/2018	S1 2021	4 semestre(s)
Résid 157 logts Nord du secteur Bettinger	816-6051005-34-0002-006	51454 Reims 6051005 Orgeval	PLURIAL NOVILIA	678 542,50 €	40,00%	271 417,00 €	03/09/2018	S2 2021	5 semestre(s)
Résid 376 logts - Ilot H Châtillons	816-6051004-34-0002-007	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	PLURIAL NOVILIA	1 165 190,00 €	19,19%	223 559,38 €	03/09/2018	S1 2022	5 semestre(s)
Résid 120 logts - 37/47 Schweitzer	816-6051005-34-0003-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	600 000,00 €	40,00%	240 000,00 €	03/09/2018	S1 2020	4 semestre(s)
Résid 346 lgs-2/12-14/30-40/54 Eisenhower	816-6051003-34-0003-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	1 038 000,00 €	40,00%	415 200,00 €	03/09/2018	S1 2023	4 semestre(s)
Résid 101 logts - 2/10 et 16/22 Rilly	816-6051003-34-0003-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	505 000,65 €	40,00%	202 000,26 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Résid 167 logts - 1/29 Taittinger	816-6051003-34-0003-004	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	835 000,00 €	40,00%	334 000,00 €	03/09/2018	S1 2022	4 semestre(s)
Résid 170 logts - Pommery/Carré/Verrier	816-6051006-34-0003-005	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	765 000,70 €	10,00%	76 500,07 €	03/09/2018	S2 2021	4 semestre(s)
Résid 140 logts - 2/12 Brazz 1/9-15/19 Falala	816-6051006-34-0003-006	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	630 001,05 €	10,00%	63 000,11 €	03/09/2018	S2 2021	4 semestre(s)
Résid 180 lgts - 3/5 Fort / 24 Brazzaville	816-6051006-34-0003-007	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	540 000,00 €	40,00%	216 000,00 €	03/09/2018	S1 2024	2 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

La diversification de l'habitat dans le quartier : l'accession à la propriété

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel du concours financier	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
20 acc. soc. - Schuman	816-6051003-36-0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	200 000,00 €	S2 2023	4 semestre(s)
28 acc. soc. - rue Général Carré	816-6051006-36-0002-001	51454 Reims 6051006 Europe	COMMUNE DE REIMS	280 000,00 €	S1 2023	6 semestre(s)
30 acc. maît. - Voie nouvelle Orgeval	816-6051005-36-0003-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	300 000,00 €	S2 2022	6 semestre(s)
7 acc. soc. - Voie nouvelle Europe	816-6051006-36-0003-002	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	70 000,00 €	S2 2022	6 semestre(s)
20 acc. soc. - Voie nouvelle Europe	816-6051006-36-0003-003	51454 Reims 6051006 Europe	REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	200 000,00 €	S2 2023	6 semestre(s)

L'opération « Construction de 28 logements – rue du Général Carré » est portée provisoirement par la Ville de Reims. La collectivité n'a pas vocation a porté cette opération, elle souhaite un portage privé via un promoteur qu'il lui reste à identifier. Lors d'un avenant à cette convention, la maîtrise d'ouvrage sera à changer.

La subvention de l'Anru étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le (date) entre notamment la communauté urbaine du Grand Reims, l'Anru, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'Anru sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- *L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,*
- *La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).*

- *La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention Anru d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.*

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en ***accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »***

Le Grand Reims a mis en place **un dispositif d'aide l'accession sociale** depuis 2015, prolonger récemment jusqu'en 2020, à l'échelle des communes de l'ex-Reims Métropole. Cette convention de partenariat pour une accession sociale et à prix maîtrisé à la propriété permet d'offrir des parcours résidentiels ascendants, notamment pour les locataires du parc locatif social. L'autre axe prioritaire de ce projet est de maintenir les jeunes ménages sur le territoire du Grand Reims.

Un partenariat s'établit entre le Grand Reims et les établissements bancaires qui s'engagent à accompagner le dispositif de Prêt à Taux Zéro Local de la collectivité.

Le Grand Reims s'engage à apporter **une aide aux primo-accédants**, sous conditions de ressources et sur la base de critères d'éligibilité liés au ménage et à l'opération. Selon le cas, l'aide de la collectivité prend la forme d'une subvention et/ou d'un prêt à taux zéro local (prêt bonifié).

- Une subvention forfaitaire pour l'achat d'un logement neuf individuel ou collectif (relevant d'un Prêt Social Location Accession ou proposé à prix maîtrisé) et pour l'achat d'un logement ancien relevant de la vente HLM.

- Une subvention complémentaire en cas d'achat de produits individuels groupés pour favoriser la production neuve et lutter contre l'étalement urbain.

- Une subvention pour financer les intérêts d'emprunt en cas d'achat d'un logement relevant uniquement du PSLA (individuel ou collectif). Cette aide vient en complément de la subvention forfaitaire. Le Grand Reims s'engage à verser une subvention à l'établissement bancaire, couvrant les intérêts d'emprunt, dans le cadre du Prêt à Taux Zéro local, contracté par le ménage. Le montant du prêt est modulé en fonction de la composition de celui-ci.

Le ménage choisit librement l'établissement bancaire porteur du prêt, qui a préalablement signé une convention technique avec la collectivité, définissant les modalités de calcul et de versement de la subvention.

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subven-tionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Restructuation G.S Charpentier	816-6051005-37-0001-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	COMMUNE DE REIMS	1 770 000,00 €	25,00%	442 500,00 €	03/09/2018	S2 2022	5 semestre(s)
Maison de quartier PDF Landais	816-6051003-37-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	3 577 433,33 €	25,00%	894 358,33 €	14/05/2018	S2 2019	6 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Restructuration école J. Curie	816-6051003-37-0001-003	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	COMMUNE DE REIMS	2 360 000,00 €	20,00%	472 000,00 €	03/09/2018	S2 2023	4 semestre(s)
Maison de quartier Châtillons	816-6051004-37-0001-004	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Châtillons	COMMUNE DE REIMS	3 939 000,00 €	25,00%	984 750,00 €	03/09/2018	S2 2023	8 semestre(s)

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Libellé précis (adresse,	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date prise en compte dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Immeuble Santé - Ilot AG Châtillons	816-6051004-38-0001-001	51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Châtillons	PLURIAL NOVILIA	663 120,00 €	25,00%	165 780,00 €	03/09/2018	S2 2022	6 semestre(s)
Place Rodin - Salle de spectacle	816-6051003-38-0001-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	PLURIAL NOVILIA	145 800,00 €	25,00%	36 450,00 €	03/09/2018	S2 2019	3 semestre(s)
Rehab cellules commerciales Fermat	816-6051005-38-0002-001	51454 Reims 6051005 Orgeval	COMMUNE DE REIMS	1 124 500,00 €	25,00%	281 125,00 €	03/09/2018	S2 2022	11 semestre(s)
Pieds immeubles - 45/47 Eisenhower	816-6051003-38-0003-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	352 000,00 €	25,00%	88 000,00 €	03/09/2018	S2 2022	6 semestre(s
Pied immeuble - 7 Taittinger	816-6051003-38-0003-002	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	REIMS HABITAT-OPH CHAMPAGNE ARDENNE	606 870,00 €	25,00%	151 717,50 €	03/09/2018	S1 2019	4 semestre(s

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations cofinancées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

A) Les opérations bénéficiant des financements de la Région dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région Grand Est

En mars 2019, la Ville de Reims, la communauté urbaine du Grand Reims et la région Grand Est ont signé ensemble la convention de partenariat validant notamment une enveloppe globale de 8 M€ de crédits régionaux pour des projets prévus dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de Reims. A ce titre, une liste prévisionnelle d'opérations fixant le montant de participation régionale par maitre d'ouvrage et par famille d'opération, a été arrêtée. Les plans de financement des opérations (FAT) ont été mis à jour en ce sens.

B) Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

L'Anah sera sollicitée notamment sur le projet de réhabilitation des quatre copropriétés Coubertin, Place de Fermat (quartier Orgeval). Une étude a été lancée au début du 2ème semestre 2018 afin de définir la nécessité de mettre en place une OPAH copropriétés dégradées.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle ANAH	Taux de subvention ANAH	Montant prévisionnel de subvention ANAH	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Etude pré-opérationnelle copropriété		51454 Reims 6051005 Orgeval	CU Grand Reims	60 000 € HT	50%	30 000 €	S2 2018	2

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

C) Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C6. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1.

Les opérations bénéficiant d'aide de la CDC, complémentaire à l'aide de l'ANRU, sont présentées ci-après.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO dev éco des quartiers		Multi sites	CU Grand Reims	100 000 € HT	**50%**	50 000 €	S2 2019	8
OPCU		Multi sites	Cu Grand Reims	475 000 € HT	**50%**	237 500€	S2 2019	7
étude pré-opérationnelle OPAH Coubertin		Orgeval	Cu Grand Reims	65 910 € TTC	**25%**	16 477 €	S2 2018	2

La Caisse des Dépôts est sollicitée également sur le projet ANRU+ « village artisanal », en co-investissement avec l'ANRU.

D) Les opérations bénéficiant des financements d'autres partenaires associés

Sans objet

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention	Montant prévisionnel de subvention	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

Article 9.2. Les opérations financées par le PIA VDS

- Le projet lauréat ANRU+ : village artisanal, avenue Robert Schuman.

Le projet porte sur un ensemble de 2000 à 2200 m² de surface de plancher (SP) sur un terrain situé sur l'avenue Robert Schuman, le long de l'hippodrome de Reims. Il représente 5000 à 6000 m² d'une parcelle d'environ 2 ha propriété de la Ville de Reims, libérable et aménageable à court terme (3 à 5 ans).

Les activités actuellement présentes sur site (salle associative et ateliers locatifs appartiennent à la collectivité) doivent être relocalisées dans le cadre du NPRU, et le parking restructuré, de manière à dessiner une trame viaire permettant de proposer des emprises foncières à des opérateurs privés (logements et activités économiques) et à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'implantation de son nouveau siège (opération livrable en 2019 sur une parcelle de 3360 m²).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le projet de village artisanal est composé de 15 à 20 lots d'ateliers locatifs offrant des surfaces variant de 80 m², 120 m² à 150 m². Les prestations proposées sont simples : atelier, espace bureau/administratif, et espace vestiaire/salle de repos. La construction de logements sera proscrite. L'architecture des locaux et de leurs abords doit être attractive et soignée afin d'assurer une bonne insertion urbaine. Cette programmation prévisionnelle est à retravailler avec le promoteur-investisseur qui se portera candidat pour participer à ce projet.

A terme, il pourrait être envisagé de développer un programme complémentaire de 2 500 m² sur un foncier disponible (propriété Ville de Reims), situé en entrée de site.

Libellé précis	Périmètre/secteur concerné	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention du PIA	Montant prévisionnel de participation du fond d'investissement de l'ANRU	Autres cofinancements (y compris fonds propres)	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
Village artisanal	Croix-Rouge	Portage privé (à définir)	1 980 000 € HT	49% maximum (co-investissement)	970 200 €	Fonds propre du porteur privé	S1 2021	4

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 10 Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4.

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles financées au titre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (axe 1 : « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »). Les financements de l'ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de maturation du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

- Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

La participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **113 499 126,51 €,** comprenant **72 599 126,87 €** de subventions, et **40 899 999,64 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services.

Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :

- **25 299 143,56 €** concours financiers prévisionnels comprenant 17 199 143,56 € de subventions et 8 100 000 € de volume de prêts portant sur les **quartiers d'intérêt régional**,
- **88 199 982,95 €** concours financiers prévisionnels comprenant 55 399 983,31 € de subventions et 32 799 999,64 € de volume de prêts portant **sur les quartiers d'intérêt national.**

La participation financière de l'ANAH est contractualisée dans un autre cadre que la présente convention.

La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **343 977 €** *(40 000€ au titre de la convention et 303 997€ hors convention).* La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de **125 186 207,73 €.**

Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

Pour rappel, le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C7.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés **(protocole de préfiguration au 22 février 2019 et convention)** par quartier concerné par la présente convention.

Quartier concerné	Montant de subvention ANRU	Volume de Prêts Bonifiés NPRU	Concours financiers totaux
Croix-Rouge	39 843 943,47 €	12 755 405,69 €	52 599 349,16 €
Châtillons	9 177 765,44 €	4 074 000,00 €	13 251 765,44 €
Orgeval	12 844 378,36 €	9 647 639,95 €	22 492 018,31 €
Europe	8 087 628,12 €	4 026 000,00 €	12 113 628,12 €
Mutlisites nat.	5 377 700,00 €	10 396 954,00 €	15 774 654,00 €
Multisites reg.	83 750,00 €	0,00 €	83 750,00 €
TOTAL	**75 415 165,39 €**	**40 899 999,64 €**	**116 315 165,03 €**
PRIN	**58 066 021,83 €**	**32 799 999,64 €**	**90 866 021,47 €**
PRIR	**17 349 143,56 €**	**8 100 000,00 €**	**25 449 143,56 €**

Article 11 Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1. Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2. Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – Anru, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement.

Article 11.3. Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 11.4. Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5. Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Le Grand Reims est lauréat du volet investir dans les quartiers de l'AMI ANRU+ depuis juillet 2017 pour le projet de construction du village artisanal, avenue Robert Schuman à Croix-Rouge. Cet engagement, figurant dans l'appel à manifestation d'intérêt, n'a pas fait l'objet de conventionnement spécifique.

Les modalités de financement de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA sont précisées dans les RGF en vigueur au titre de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015 et du 14 mars 2017 « ANRU+ - volet Innover dans les quartiers », et la ou les convention(s) attributives de subvention à signer entre l'ANRU et les différents maîtres d'ouvrage concernés ou la convention de financement à signer entre l'ANRU, la CDC et le porteur de projet dans le cadre de la phase de mise en œuvre des projets d'innovation lauréats, ce, sous réserve de la validation par le premier ministre.

En outre, lorsqu'elle aura été établie, la Convention de financement pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt ANRU+ du 22 mars 2017, figurera en annexe.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12 Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1. Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A6 relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 6,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 7.

Article 12.2. Les revues de projet

Le porteur de projet, les maitres d'ouvrage ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 12.3. Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4. Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5. L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'Anru une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'Anru pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet

Article 13 Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'Anru. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Article 13.1. Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 13.2. La clause de revoyure

La Communauté urbaine du Grand Reims a sollicité auprès de l'ANRU et de ses partenaires une clause de revoyure lors du comité d'engagement le 3 septembre 2018. Elle prendra la forme d'un comité d'engagement qui sera organisé par l'ANRU lorsque les études relatives au devenir de l'ensemble du secteur Pays de France seront finalisées. Ce comité d'engagement permettra également de présenter les résultats de l'étude et de l'opérationnalité de la diversification sur les différents QPV rémois, ainsi qu'un état des lieux du processus de relogement, au regard de la stratégie habitat - peuplement.

Article 13.3. Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence et sont notifiées par tout moyen par les parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.4. Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14 Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1. Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2. Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :
- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 8.1;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 4 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 6 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3. Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4. La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5. Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

A) Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.A de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le **premier semestre 2017** et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le **2ème semestre 2028** (semestre/année).

B) La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, **la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[4] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.**

Article 14.6. Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris

.

[4] Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16 Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.ANRU.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17 La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1. Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2. Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Date: 19/12/2019 | 16:41:58 CET

Signatures:

Le/La Directeur Régional Grand Est de CAISSE DES DEPOTS Patrick FRANCOIS	DocuSigned by: Patrick FRANCOIS A41ABCAF9C10462...
Le/La Directeur Général de OPH REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE	DocuSigned by: Patrick BAUDET 77166F8266C0454...
Le/La Directeur Général de SA HLM PLURIAL NOVILIA	DocuSigned by: Alain NICOLE 58375491BBD6494...
Le/La Président du Directoire de SA HLM LE FOYER REMOIS	DocuSigned by: Julien PAUL 8FFE5D559EB3475...
Le/La Maire de Reims de VILLE DE REIMS	DocuSigned by: Arnaud ROBINET 876B1D4B600644C...
Le/La Présidente du Grand Reims de CU DU GRAND REIMS	DocuSigned by: Catherine VAUTRIN 76B6EF05BF40450...
Le/La irectrice du Renouvellement Urbain de ACTION LOGEMENT Par délégation du DG d'ALS	DocuSigned by: Delphine SANGODEYI 9EBEDEDBE35A40A...

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le/La Préfet de la Marne de ETAT	DocuSigned by: Denis CONUS (ETAT) D7F7C746DDED4CE...
Le/La Délégué local de l'ANAH de ANAH	DocuSigned by: Denis CONUS (ANAH) D7F7C746DDED4CE...
Le/La Directeur Général de ANRU	DocuSigned by: Nicolas GRIVEL B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TABLE DES ANNEXES

A : Présentation du projet :

A1 : Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 : Carte de présentation du ou des quartiers permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM sur les 4 quartiers

A3 : Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 : Synthèse de la phase protocole établie pour la RTP du 14 mai 2018

A5 : Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 : Tableau de bord des objectifs urbains

A7 : Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers

A8 : Plan guide du projet urbain
- A8a : schéma directeur Croix Rouge
- A8b : schéma directeur Orgeval
- A8c : schéma directeur Europe
- A8d : schéma directeur Châtillons

A9 : Cartes thématiques permettant notamment de comprendre la situation et de localiser les opérations programmées par quartier.

A10 : Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre de LLS

A11 : Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 : Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B : Contreparties en faveur du groupe Action Logement :

B1 : Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 : Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C : Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 : Échéanciers prévisionnels (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations, quartier par quartier

C2 : Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 : Fiches descriptives des opérations programmées (FATp) à date de la signature de la convention

C4 : Tableau financier relatif aux opérations programmées (cofinancées par l'ANRU), concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 : Convention de programme signée avec l'ANAH, échéancier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde /d'ORCOD le cas échéant. *Sans objet.*

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

C6 : Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 : Convention-cadre relative au programme investissement d'avenir « ville durable et solidaire ». *Sans objet.*

C8 : Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant, suite à la décision de majoration de l'ANRU du 22 février 2019 (extrait d'Agora)

C9 : Courrier de l'ANRU du 22 juin 2018 relatif aux demandes de démarrages anticipés

C10 : Avis du comité d'engagement du 3 septembre 2018

C 11 : Avis du comité d'engagement du 3 avril 2019

D : Conventions spécifiques ou chartes concourant à la réussite du projet :

D1 : Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH :
En cours de finalisation, sera ajoutée aux annexes après signature.

D2 : Conventions spécifiques relatives au projet de gestion,
D2a : Note relative à la fixation des prix de référence pour la valorisation du foncier cessible
D2 b : convention-cadre sur les opérations foncières – *A mettre à jour avant d'annexer*
D2c : Convention GUSP - *A ajouter en annexe après sa validation*

D3 : Charte de la concertation – *sans objet*

D4 : Convention spécifique relative au programme d'accession aidé par l'ANRU liant le maître d'ouvrage de l'opération, le porteur de projet et l'ANRU le cas échéant. *Sans objet*

D5 : Charte de relogement inter bailleurs signée le 23 décembre 2016

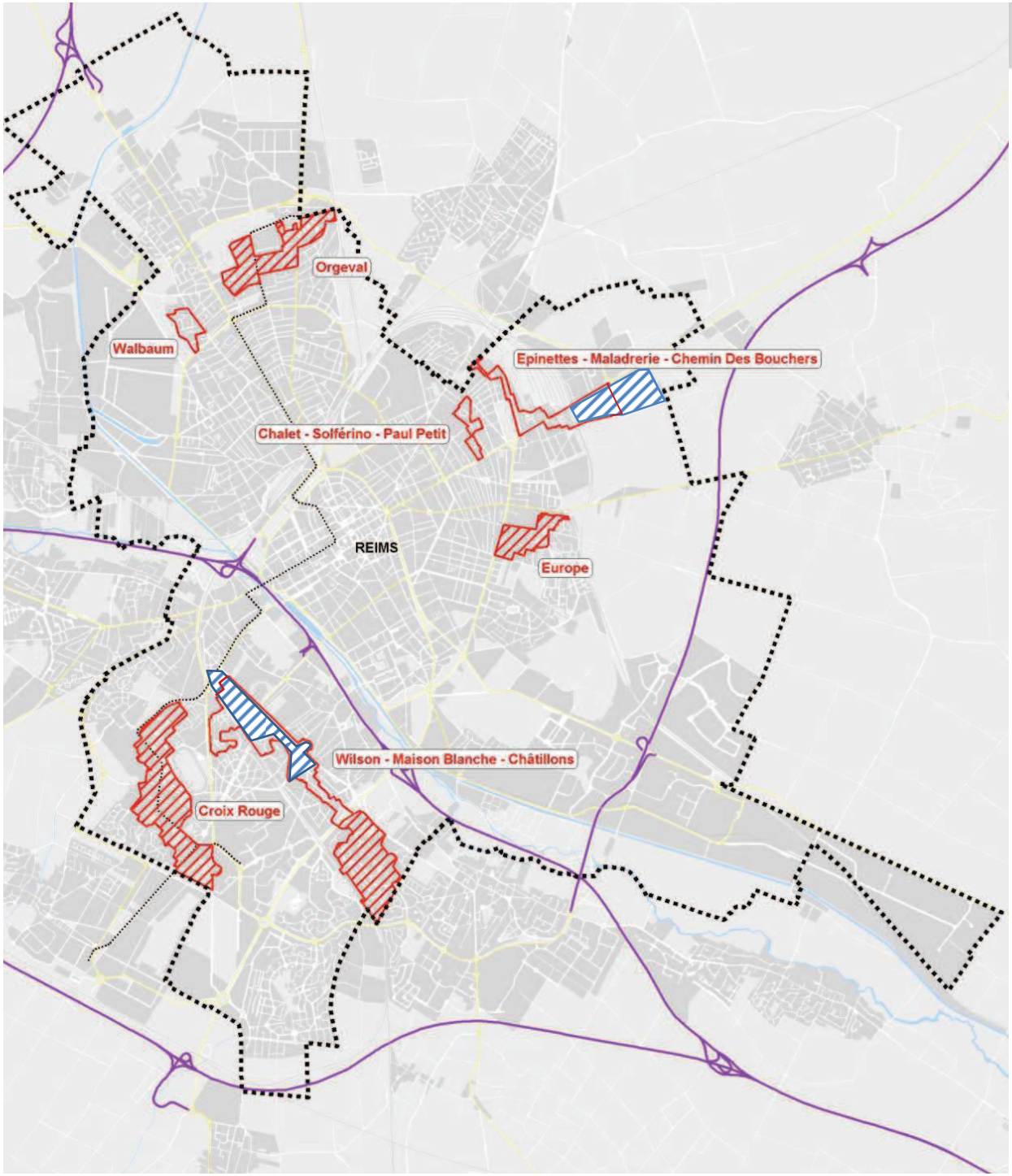
D6 : Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A1 : Plan de situation des quartiers identifiés à l’article 1 au sein du territoire du contrat de ville

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

PLAN DE SITUATION



7 quartiers prioritaires (QPV) sont concernés dont 4 sont éligibles au NPNRU :

- **Croix Rouge et Orgeval, d'intérêt national**
- **Châtillons et Europe, d'intérêt régional**

SITUATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE

Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Quartiers éligibles N.P.N.R.U.

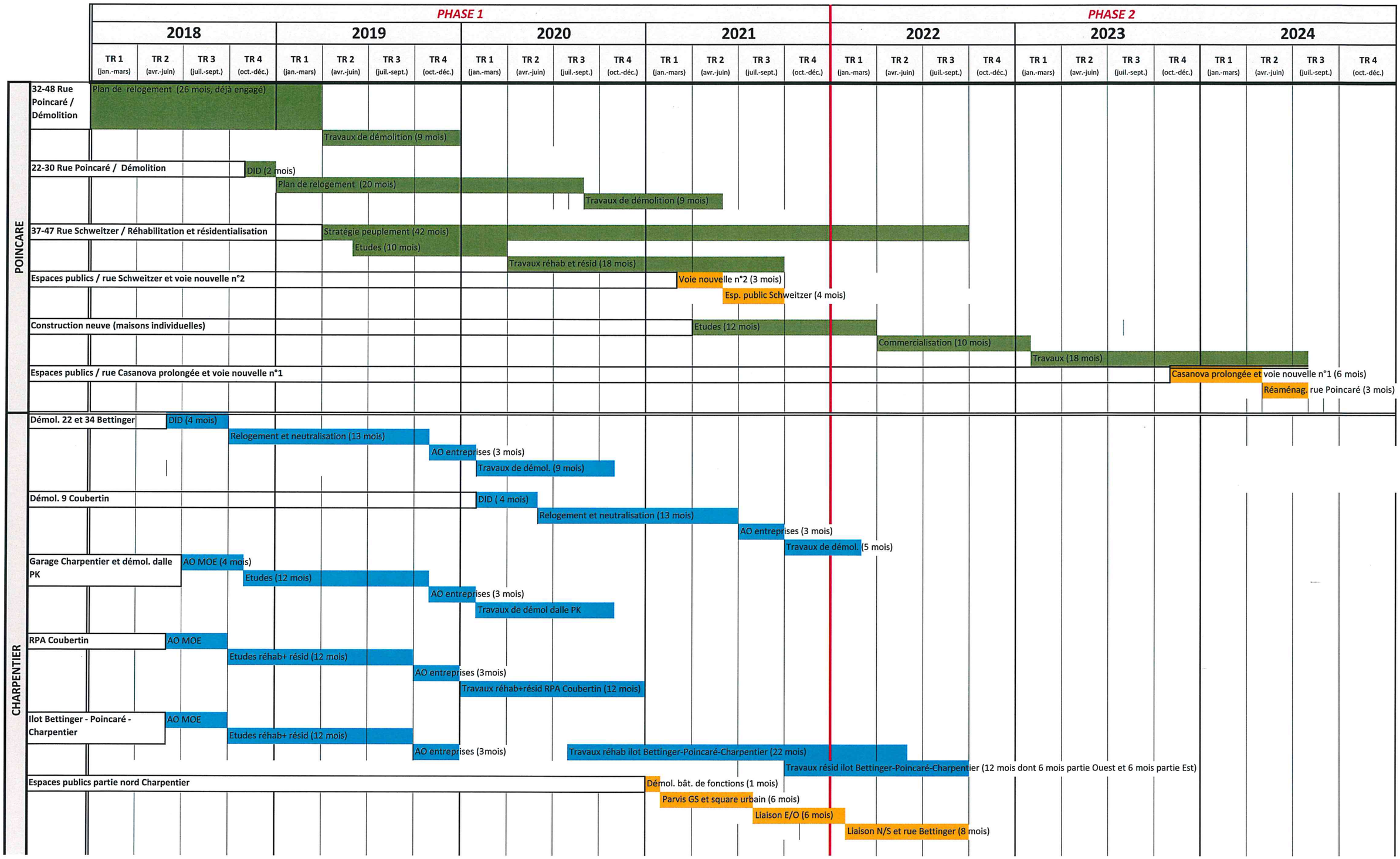
Quartiers ayant bénéficié du PRU1, non éligibles au N.P.N.R.U.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C1 : Echéancier prévisionnel (calendrier prévisionnel) présentant l'enchaînement des opérations)

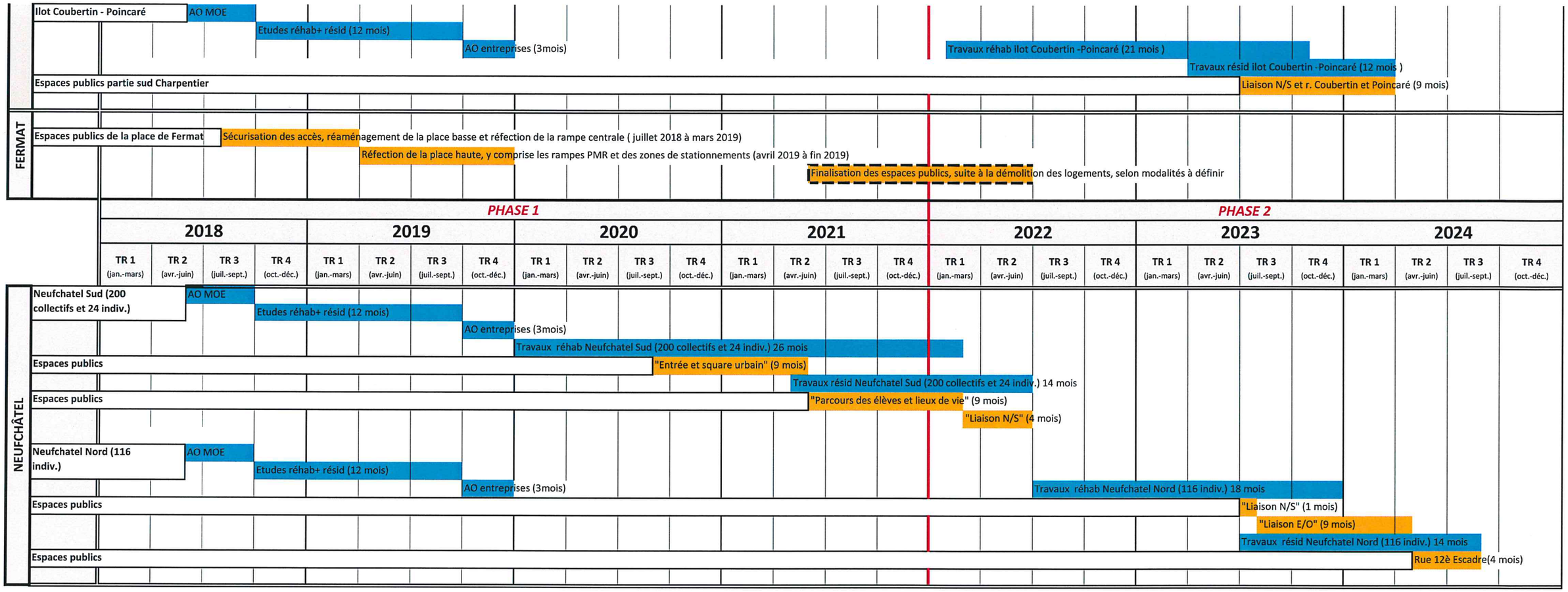
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

REIMS ORGEVAL - PHASAGE



PLANNING DES TRAVAUX - 17 juillet 2018
Atelier Choiseul + Ingerop

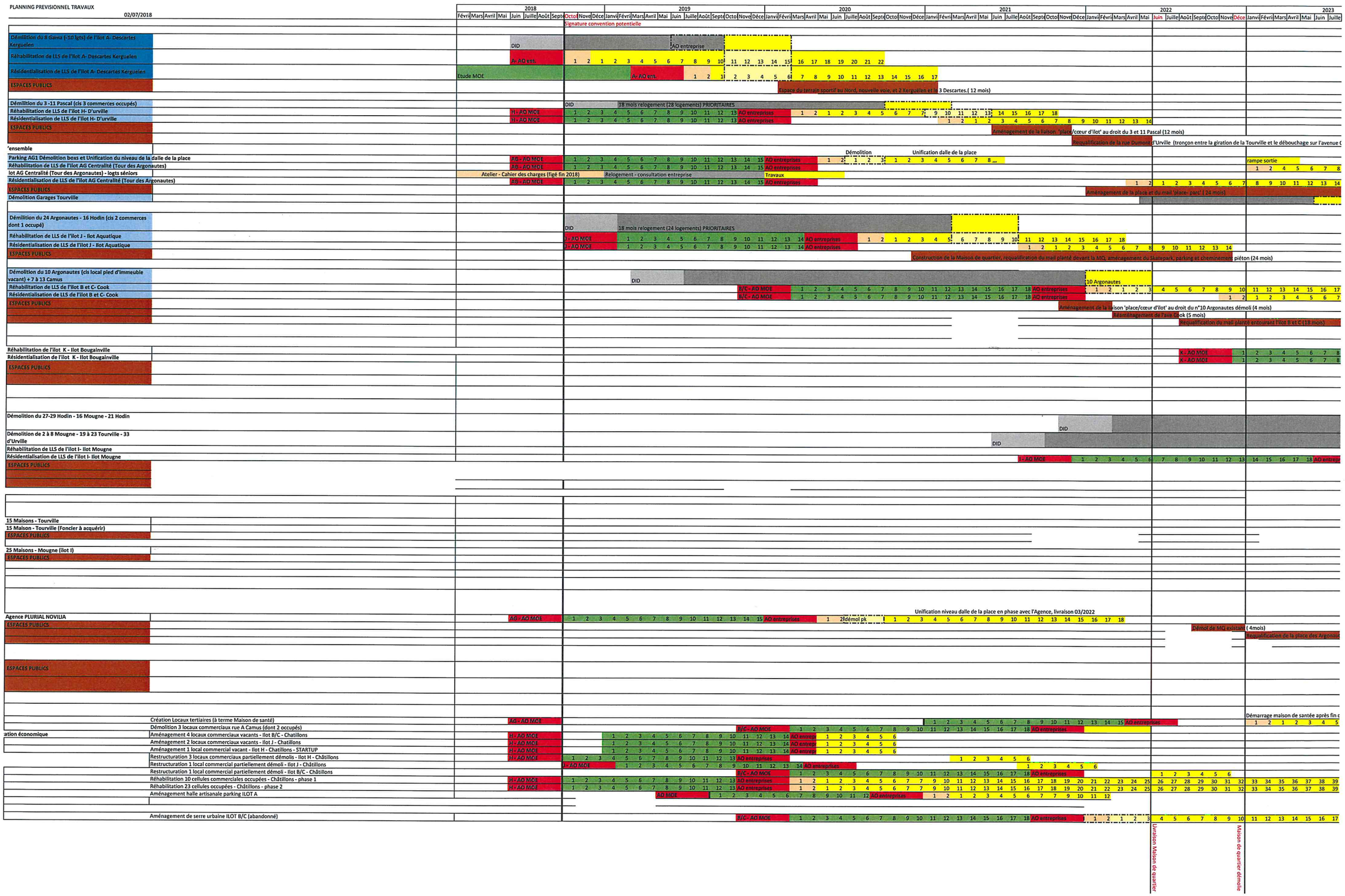
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



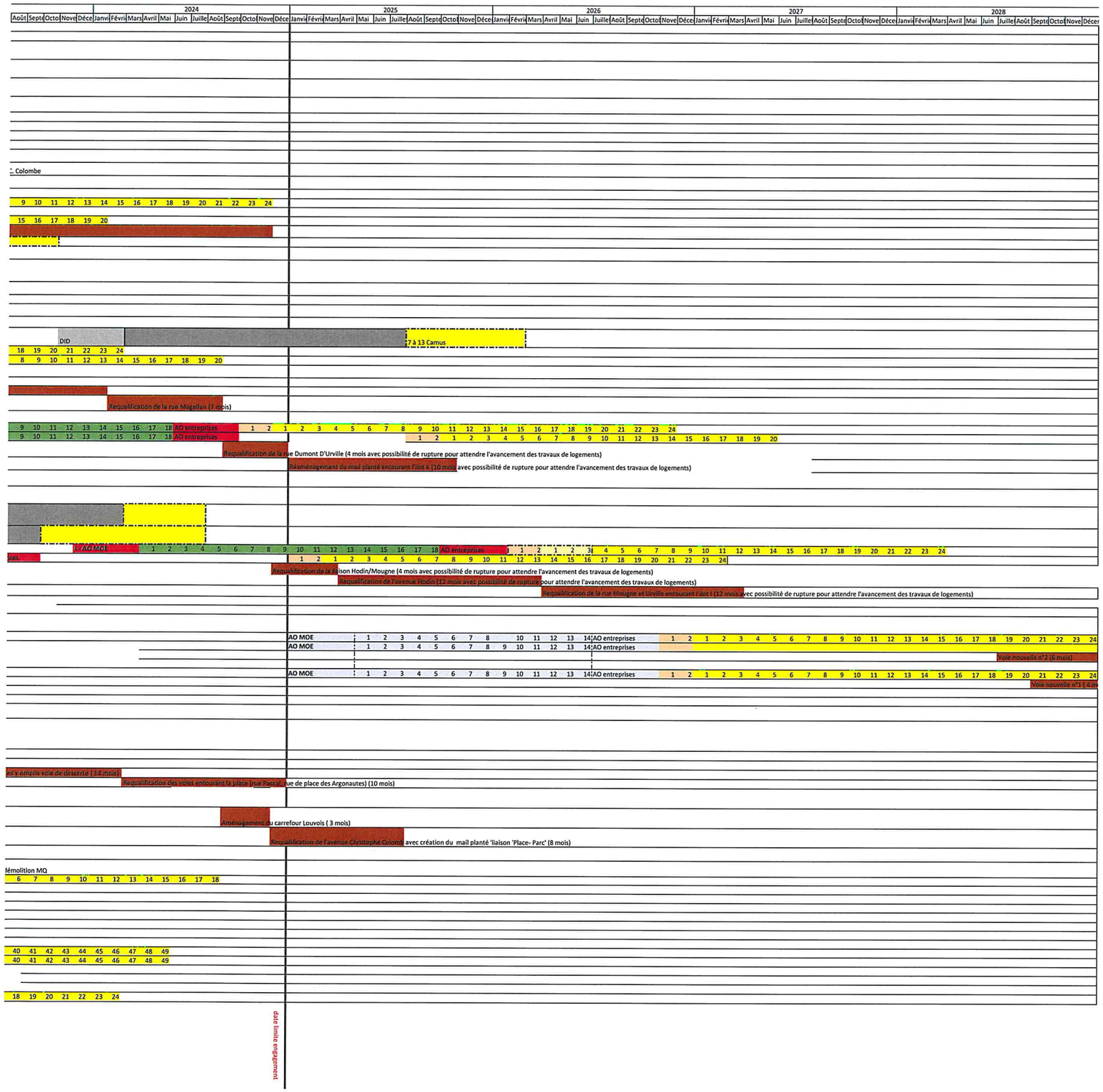
Légende :

- Reims Habitat
- Plurial
- Ville

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

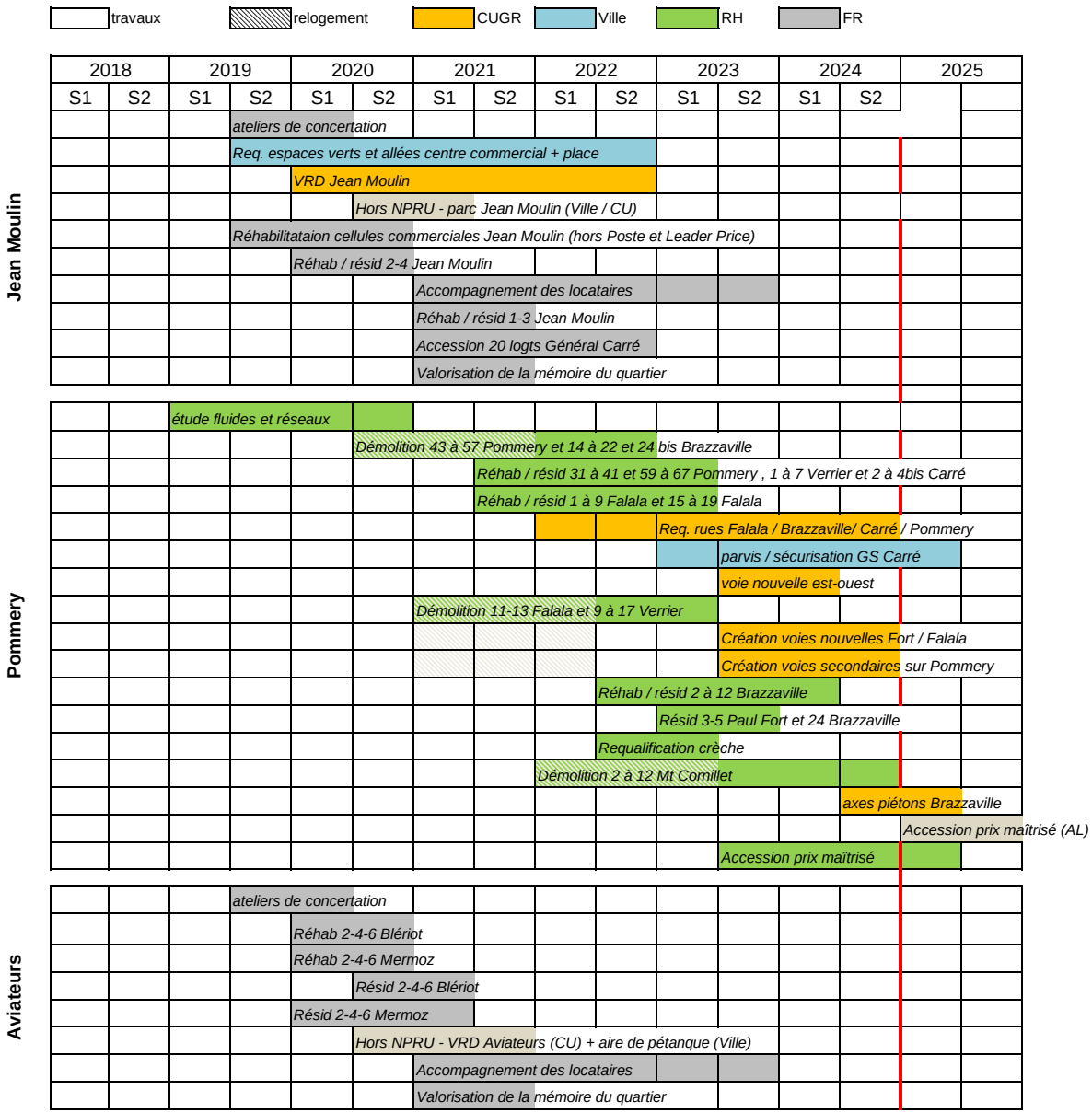
Phasage prévisionnel NPRU Croix-Rouge (hors temps d'études)

travaux | relogement | CUGR | Ville | RH | FR | PN

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Univ. - Eisenhower		parc Billard														
							trottoir Eisenhower									
									Résidentialisation 2-12 ; 14-30 ; 40-54 cour Eisenhower,							
										voie pompier et parvis GS Gilberte et Jean Droit						
											Réhabilitataion 45-47 Eisenhower					
												Requalification cellules d'activités 45-47 Eisenhower				
Université - Taittinger			Etudes détection réseaux													
			Démolition 32 Rilly la Montagne													
			Burofac - 7 Taittinger													
					Démolition 31/37 Taittinger et 12/14 Rilly											
					Démolition du parking G6, rue de Rilly-la-Montagne											
					Réhabilitation 30-30bis et 34-36-38 rue de Rilly											
					Démolition parking G5											
							voies nouvelles et espaces publics									
							Résidentialisation 30-30bis et 34-36-38 Rilly									
					Réhabilitation 2/10 et 16-22 Rilly											
									Réhabilitation 25-29 Taittinger							
							Réhabilitation 1-23 Taittinger									
										Req. rue de Rilly la Montagne et parking paysager						
										Résid 2/10 et 16-22 Rilly						
									Résid 1-29 Taittinger							
									Démolition 39-45 Taittinger							
													Résidence CROUS (hors NPRU)			
				allée la Rafale												
Hippodrome			Construction siège URCA (hors NPRU / CPER / Région Grand Est)													
					voies pompiers											
							Démolition / relogement / aménagements									
							voies nouvelles / création parking esplanade									
								construction village artisanal (privé hors NPRU / ANRU +)								
									Espaces publics Hippodrome							
											construction de logts accession (AL)					
													Req av. Schuman			
Pays de France - îlot A							réhabilitation n°1-3-5Limousins									
						pkg Arago et		req. Allée Limousins								
									Résid 1-3-5 Limousins							
						Démolition 7-17 et 15 Savoyards										
											réhabilitation 1-3-5 Savoyards					
													Résid 1-3-5 Savoyards			
												réhabilitation 9-11-13 Savoyards				
												Réhabilitation 19-21 Savoyards				
														Résid 9-11-13 Savoyards		
												prolongation allée Picards et pkg Joliot Curie				
														Résid 19-21 Savoyards		
									Requalification école maternelle Joliot-Curie							
Pays de France - îlot B			Démolition 6 de Gouges et 7 - 9 Bonaparte (Protocole)													
				Contruction Maison de quartier Landais												
					parvis MQ / refection parc des Landais											
			Démolition 11-13-15-17 Bonaparte													
					Requalification pk GYB											
							Pk De Gouges									
					Urbanisation temporaire											
									Démolition pk G6B, allée des Auvergnats							
							Démolition 16-18-20 Bourguignons									
							Démolition 6- 8-10-12-14 Bourguignons									
							Démolition 1-3-5 Landais									
							voies nouvelles Bonaparte									
													Allée Berrichons prolongée			
													req. allée Landais			
														prolongation rue Bourguignons		
													parvis piscine / aires de jeux			
												Construction 20 logements pkg G6B / Schuman				
PDF-H					Démolition parking G15H											
Croix du Sud			Aménagement rue Dufy													
				Scenoco (salle de spectacle) ex place Rodin													
	Démolition 2-10 Cézanne et 18 Braque															
				Réhabilitataion 14-16 Braque, 6-8 Cézanne, 12-15-17 Morisot												
						Création voie nouvelle										
					Résidentialisation 14-16 Braque, 6-8 Cézanne, 12-15-17 Morisot											
					Réfection du parking en ouvrage Dufy (Morisot)											
						Req. rue Berte Morisot										
									Aménagement parc Dufy							
		Démolition 4 Braque														
							Requalification du parking en ouvrage Braque									
							Condamnation passage souterrain									
								Requalification 2 et 6 Braque								
								Résidentialisation 2 et 6 et 8 à 12 Braque								

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Phasage prévisionnel NPRU Europe (hors temps d'études)



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A2 : Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA

2a : propriétés des bailleurs sociaux du quartier

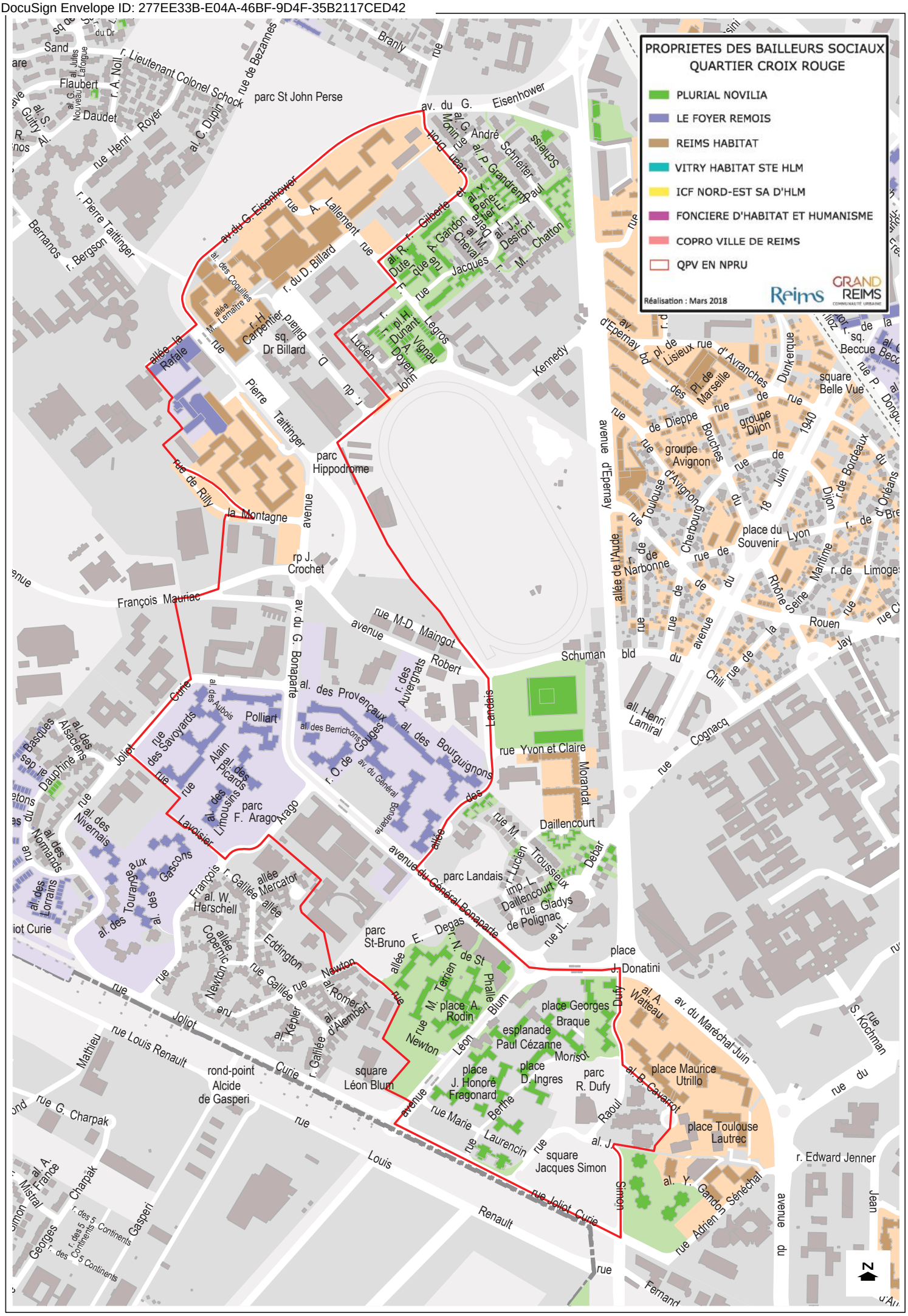
2b : équipements Croix-Rouge

2c : équipements Orgeval

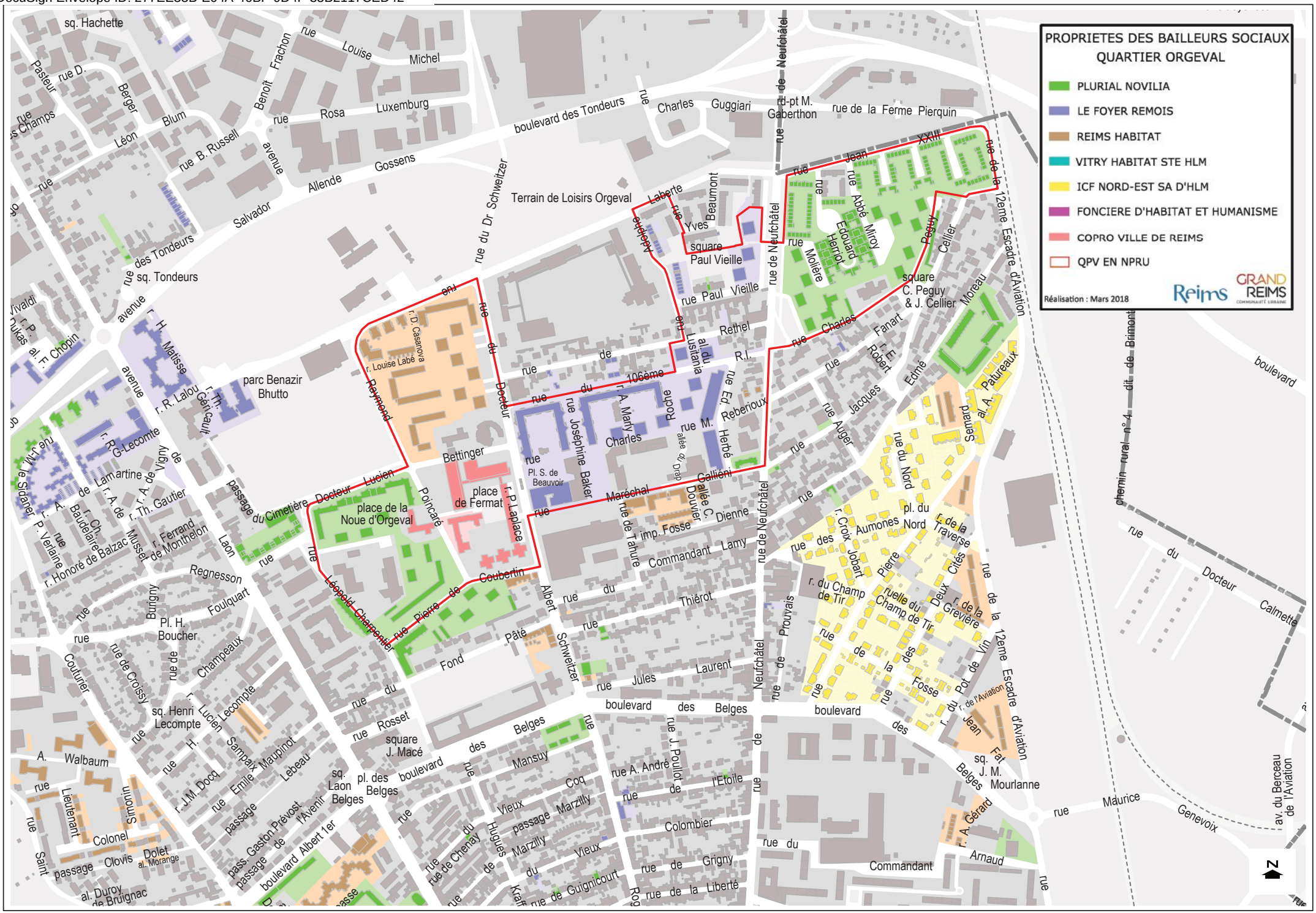
2d : équipements Europe

2e : équipements Châtillons

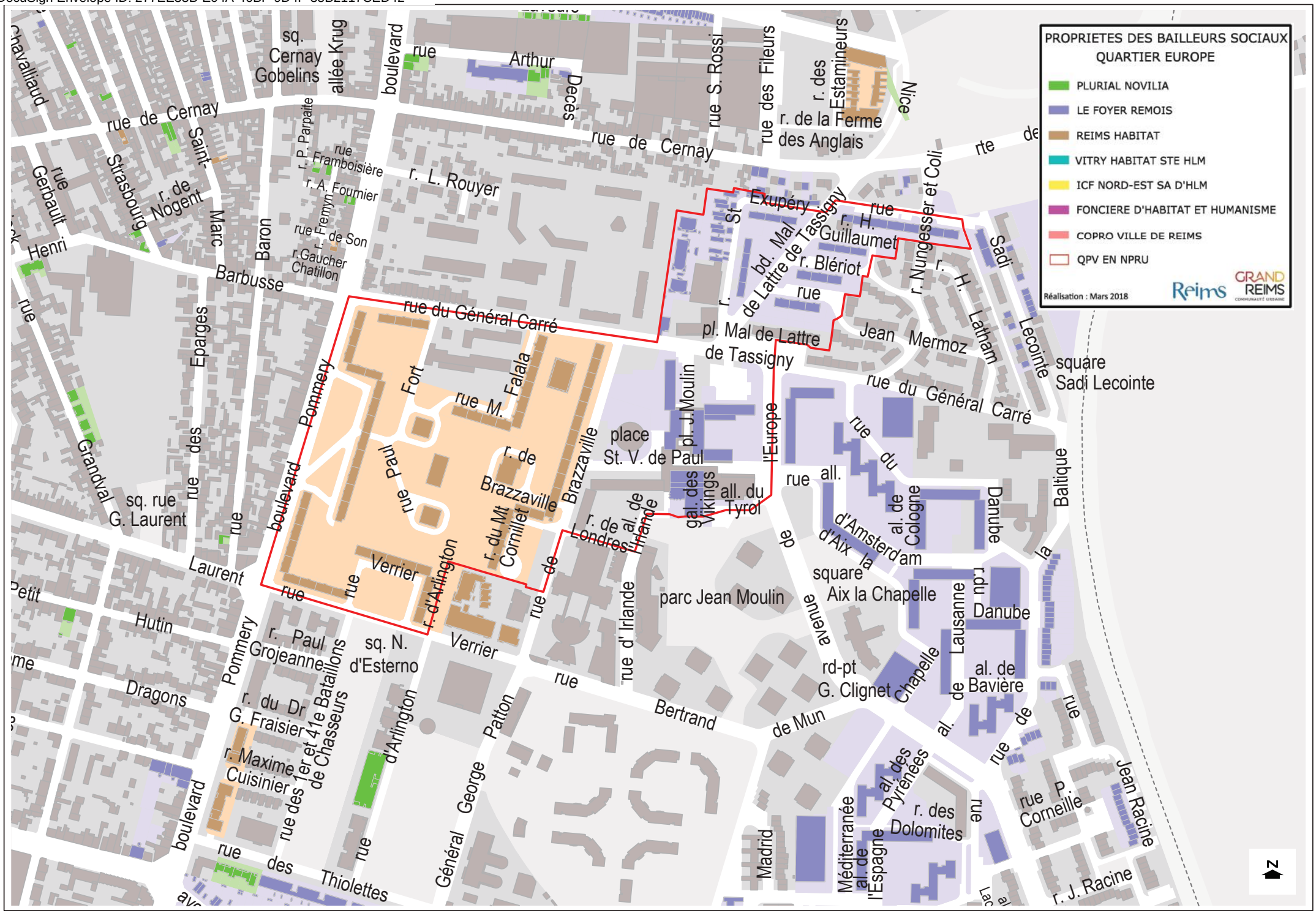
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42


PROPRIETES DES BAILLEURS SOCIAUX
QUARTIER CROIX ROUGE
PLURIAL NOVILIA
LE FOYER REMOIS
REIMS HABITAT
VITRY HABITAT STE HLM
ICF NORD-EST SA D'HLM
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME
COPRO VILLE DE REIMS
QPV EN NPRU
Réalisation : Mars 2018
Reims
GRAND REIMS
parc St John Perse
parc Hippodrome
parc Landais
parc St-Bruno
parc F. Arago
parc R. Dufy
square Léon Blum
square Jacques Simon
place J. Donatini
place Georges Braque
place Maurice Utrillo
place Toulouse Lautrec
rond-point Alcide de Gasperi
av. du G. Eisenhower
av. du Général Bonaparte
av. du Maréchal Juin
rue Joliot Curie
rue Louis Renault
rue Yvon et Claire
avenue d'Epernay
avenue du Général Bonaparte
Arago
Lavoisier
Polliart
Schuman
Daillencourt
Kennedy
Renault
Cognacq
Rouen
Jay
Dijon
Lyon
Limoges
Dunkerque
Beccue
Belle Vue
Marseille
Lisieux
Avranches
Dieppe
Avignon
Cherbourg
Toulouse
Narbonne
Bordeaux
Orléans
Maritime
Rhône
Seine
Marne
Juin
1940
18
Chili
Lamiral
Henri
Morandat
Landais
Robert
Maingot
Bonaparte
Crochet
Montagne
Rilly
Pierre Taittinger
Bergson
Bernanos
Eisenhower
Billard
Carpentier
Lemaître
Coquilles
Rafale
Lallement
Gilberte
Gandon
Cheval
Jacques
Desiront
Chatton
Schneiter
Grandremy
Penet
Monin
Branly
Daudet
Flaubert
Sand
Guitry
Royer
Dupin
Bezannes
Lieutenant Colonel Schock
Noll
Laforgue
Jules
Nouveau
Henri
Dr
Provençaux
Berrichons
Bourguignons
Auvergnats
Savoyards
Picards
Limousins
Gascons
Normands
Nivernais
Lorrains
Dauphiné
Alsaciens
Basques
Aubois
Touraine
Mercator
Herschell
Eddington
Copernic
Newton
Galilée
Kepler
Romer
d'Alembert
Térien
Phalle
Blum
Degas
Bruno
Léon
Fragonard
Ingres
Honoré
Berthe
Marie
Laurencin
Raoul
Watteau
Cavarrot
Gladys
Troussieux
Polignac
Senéchal
Adrien
Simon
Jean
Edward Jenner
Kochman
Mathieu
Charpak
Gasperi
Mistral
Georges
Continents
Fernand
Louis
Curie
Joliot
Newton
Eisenhower
Pierre Taittinger
Montagne
Rilly
Crochet
Bonaparte
Général
Maingot
Robert
Schuman
Landais
Morandat
Yvon et Claire
Daillencourt
Cognacq
Lamiral
Henri
Chili
Jay
Rouen
Maritime
Seine
Marne
Rhône
Juin
1940
18
Dijon
Bordeaux
Orléans
Cherbourg
Toulouse
Narbonne
Avignon
Dieppe
Marseille
Lisieux
Avranches
Dunkerque
Beccue
Belle Vue
Arago
Lavoisier
Polliart

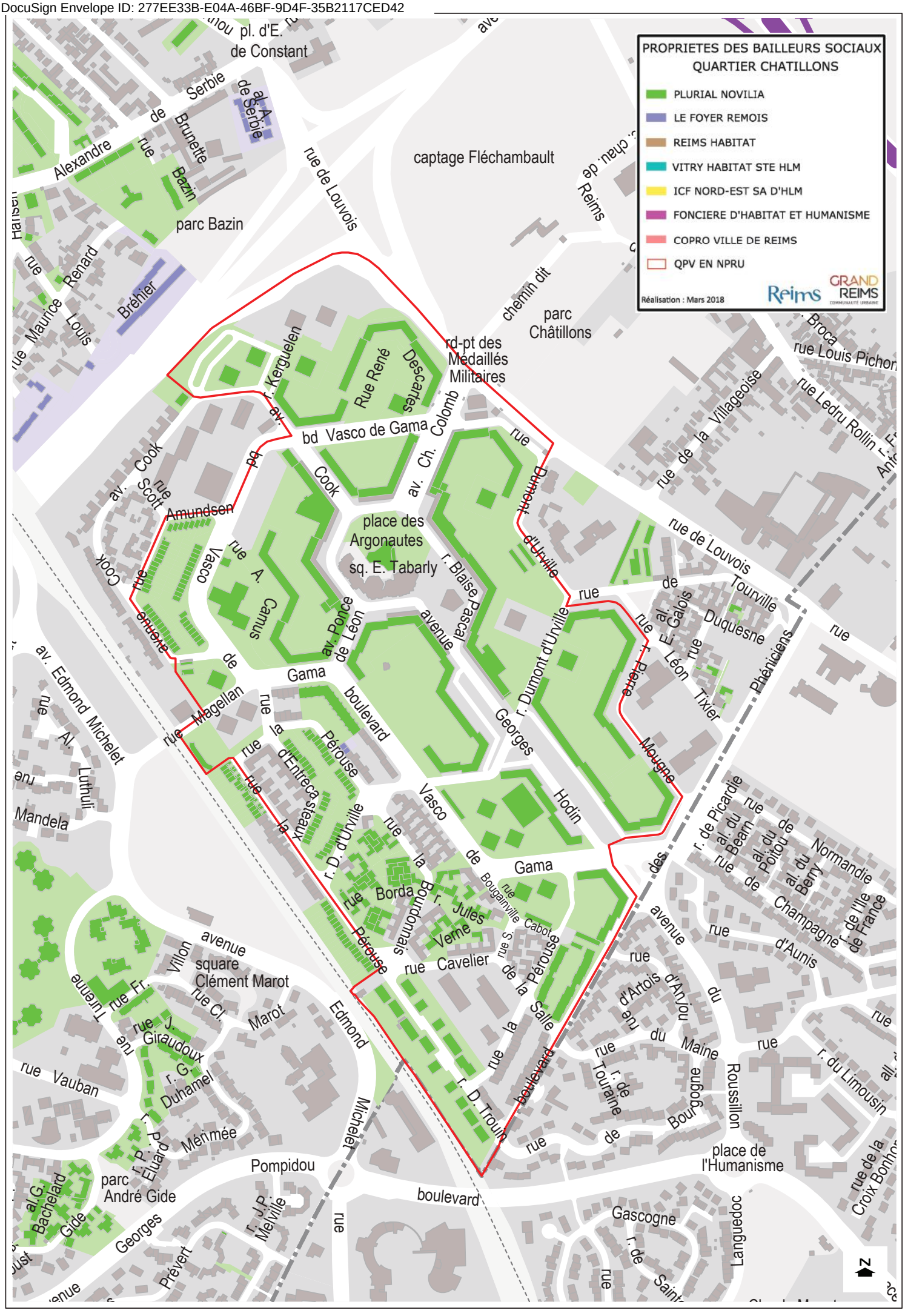
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

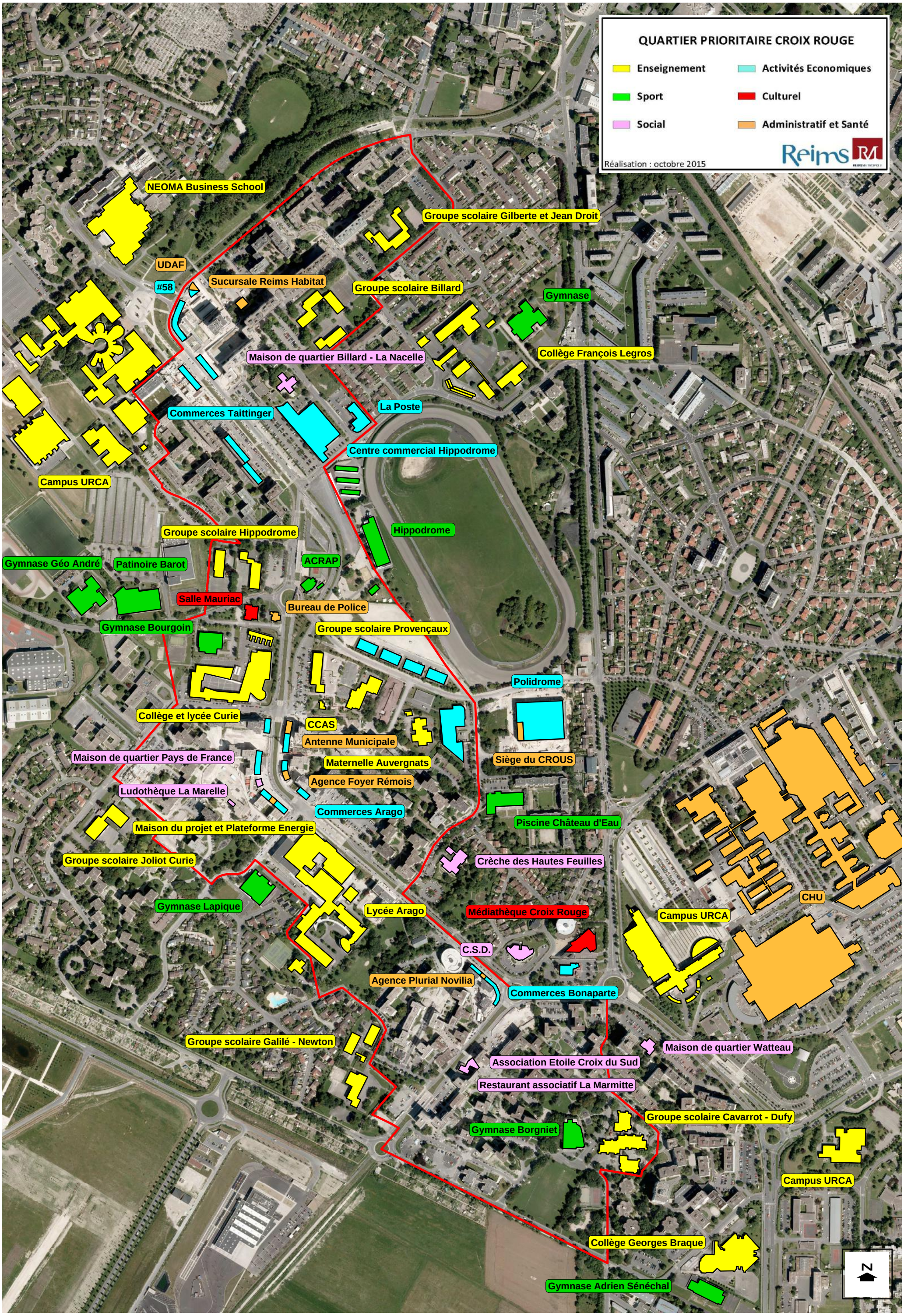

PROPRIETES DES BAILLEURS SOCIAUX
QUARTIER ORGEVAL
PLURIAL NOVILIA
LE FOYER REMOIS
REIMS HABITAT
VITRY HABITAT STE HLM
ICF NORD-EST SA D'HLM
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME
COPRO VILLE DE REIMS
QPV EN NPRU
Réalisation : Mars 2018
Reims
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE
Terrain de Loisirs Orgeval
parc Benazir Bhutto
place de la Noue d'Orgeval
place de Fermat
Bettinger
Pl. S. de Beauvoir
square Paul Vieille
square C. Peguy & J. Cellier
square J. Macé
sq. Tondeurs
sq. Hachette
sq. Henri Lecompte
sq. J. M. Mourlanne
Pl. H. Boucher
boulevard des Tondeurs
boulevard des Belges
rue du Docteur Calmette
chemin rural n° 4 dit de Brimont
rue de la 12ème Escadre d'Aviation
rue de Neufchâtel
rue du Dr Schweitzer
rue Paul Vieille
rue Joséphine Baker
rue du 106ème R.I.
rue Maréchal Gallieni
rue Léopold Charpentier
rue Pierre de Coubertin
rue Raymond Poincaré
rue Charles Gounod
rue Jules Laurent
rue Commandant Lamy
rue Albert 1er
rue Maurice Genevoix
rue du Commandant Arnaud
rue de Guignicourt
rue de la Liberté
rue de Grigny
rue du Colombier
rue du Vieux Marzilly
rue du Coq Hardi
rue du Chenay
rue Rosset
rue Mansuy
rue Fond de Pâté
rue du Thiérot
rue Jean Fat
rue Jean XXIII
rue Abbé Miroy
rue Edouard Herriot
rue Molière
rue Charles Fanart
rue Robert Edme
rue Jacques Auger
rue Semard
rue du Nord
rue des Aumones
rue de la Traverse
rue des Cités
rue de la Grevière
rue du Champ de Tir
ruelle du Champ de Tir
rue du Pot de Vin
rue de la Fosse
rue du Prouvais
rue de la Ferme Pierquin
rue Rethel
rue Lusitania
rue Ed. Reberioux
rue M. Herbé
rue Pl. S. de Beauvoir
rue Docteur Lucien Bettinger
rue du Docteur Raymond Poincaré
rue Léopold Charpentier
rue Pierre de Coubertin
rue Albert 1er
rue Schweitzer
rue Jules Laurent
rue Commandant Lamy
rue de Tahure
rue Maréchal Gallieni
rue Charles Gounod
rue Joséphine Baker
rue du 106ème R.I.
rue Ed. Reberioux
rue M. Herbé
rue Paul Vieille
rue Rethel
rue Lusitania
rue de Neufchâtel
rue du Dr Schweitzer
rue

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

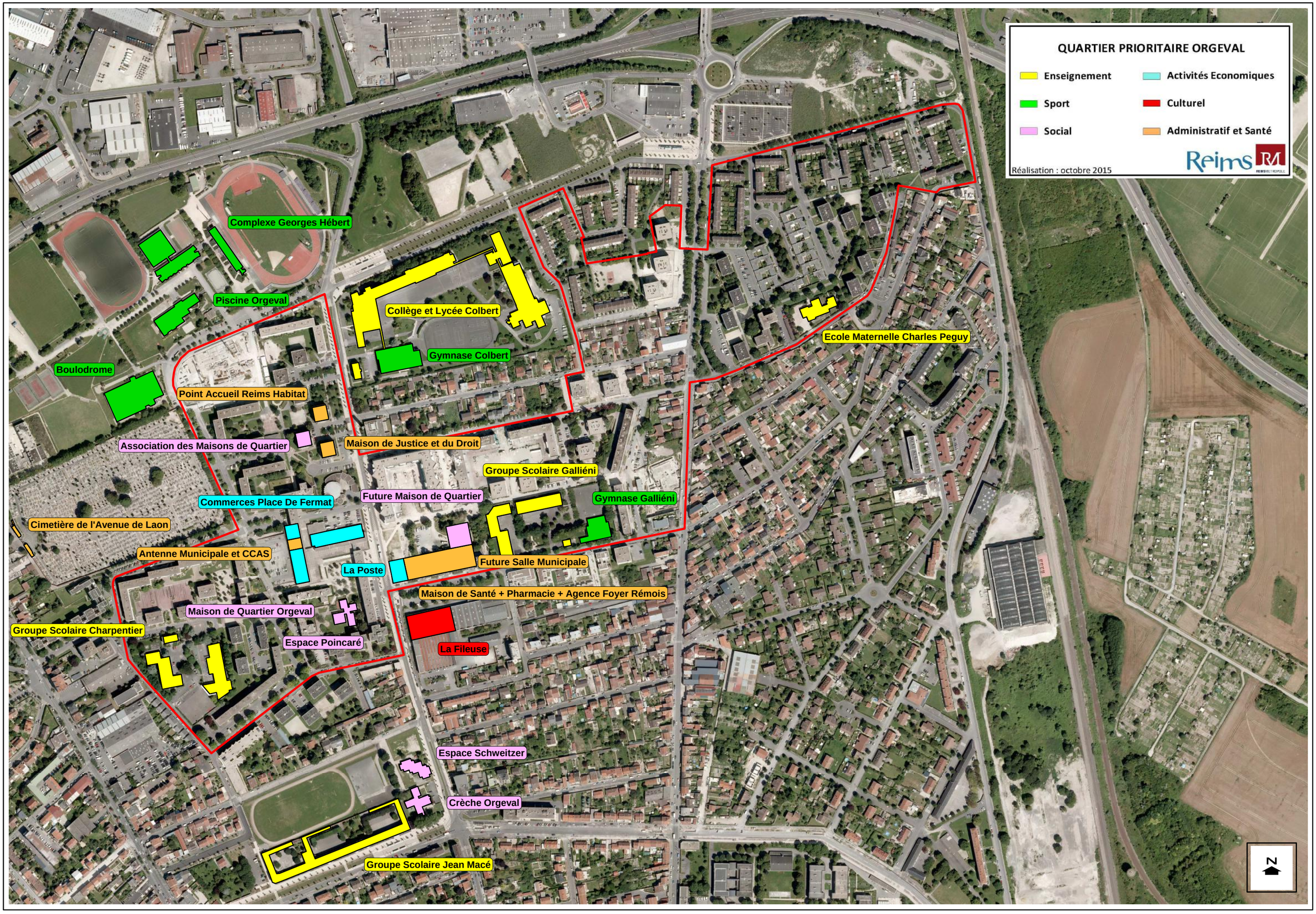


DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

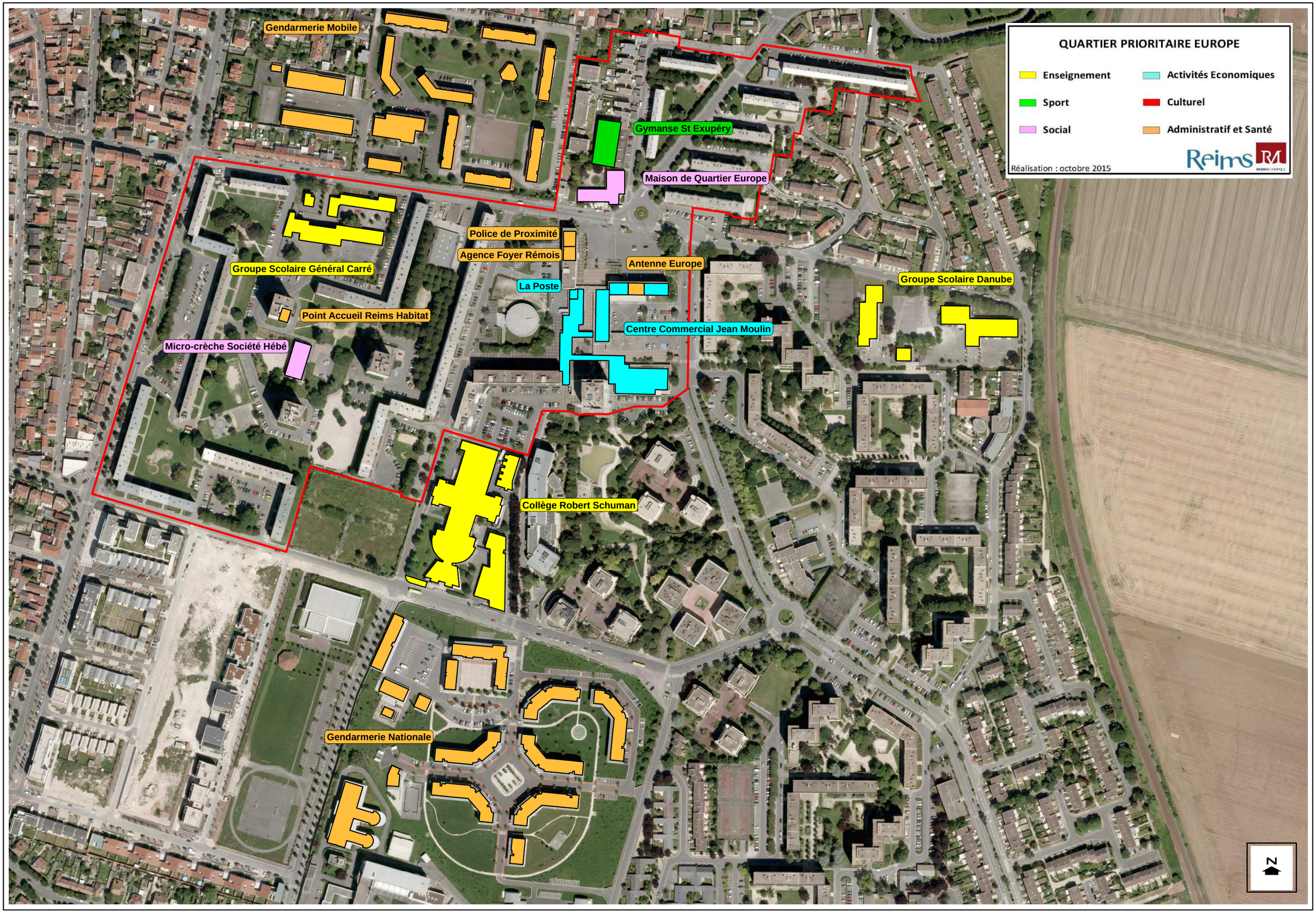



QUARTIER PRIORITAIRE CROIX ROUGE
Enseignement
Activités Economiques
Sport
Culturel
Social
Administratif et Santé
Réalisation : octobre 2015
Reims
NEOMA Business School
Groupe scolaire Gilberte et Jean Droit
UDAF
#58
Sucursale Reims Habitat
Groupe scolaire Billard
Gymnase
Maison de quartier Billard - La Nacelle
Collège François Legros
La Poste
Commerces Taittinger
Centre commercial Hippodrome
Campus URCA
Hippodrome
Groupe scolaire Hippodrome
Gymnase Géo André
Patinoire Barot
ACRAP
Salle Mauriac
Bureau de Police
Gymnase Bourgoin
Groupe scolaire Provençaux
Polidrome
Collège et lycée Curie
CCAS
Antenne Municipale
Maison de quartier Pays de France
Maternelle Auvergnats
Siège du CROUS
Agence Foyer Rémois
Ludothèque La Marelle
Commerces Arago
Piscine Château d'Eau
Maison du projet et Plateforme Energie
Crèche des Hautes Feuilles
Groupe scolaire Joliot Curie
CHU
Gymnase Lapique
Lycée Arago
Médiathèque Croix Rouge
Campus URCA
C.S.D.
Agence Plurial Novilia
Commerces Bonaparte
Groupe scolaire Galilé - Newton
Maison de quartier Watteau
Association Etoile Croix du Sud
Restaurant associatif La Marmitte
Groupe scolaire Cavarrot - Dufy
Gymnase Borgniet
Campus URCA
Collège Georges Braque
Gymnase Adrien Sénéchal
N

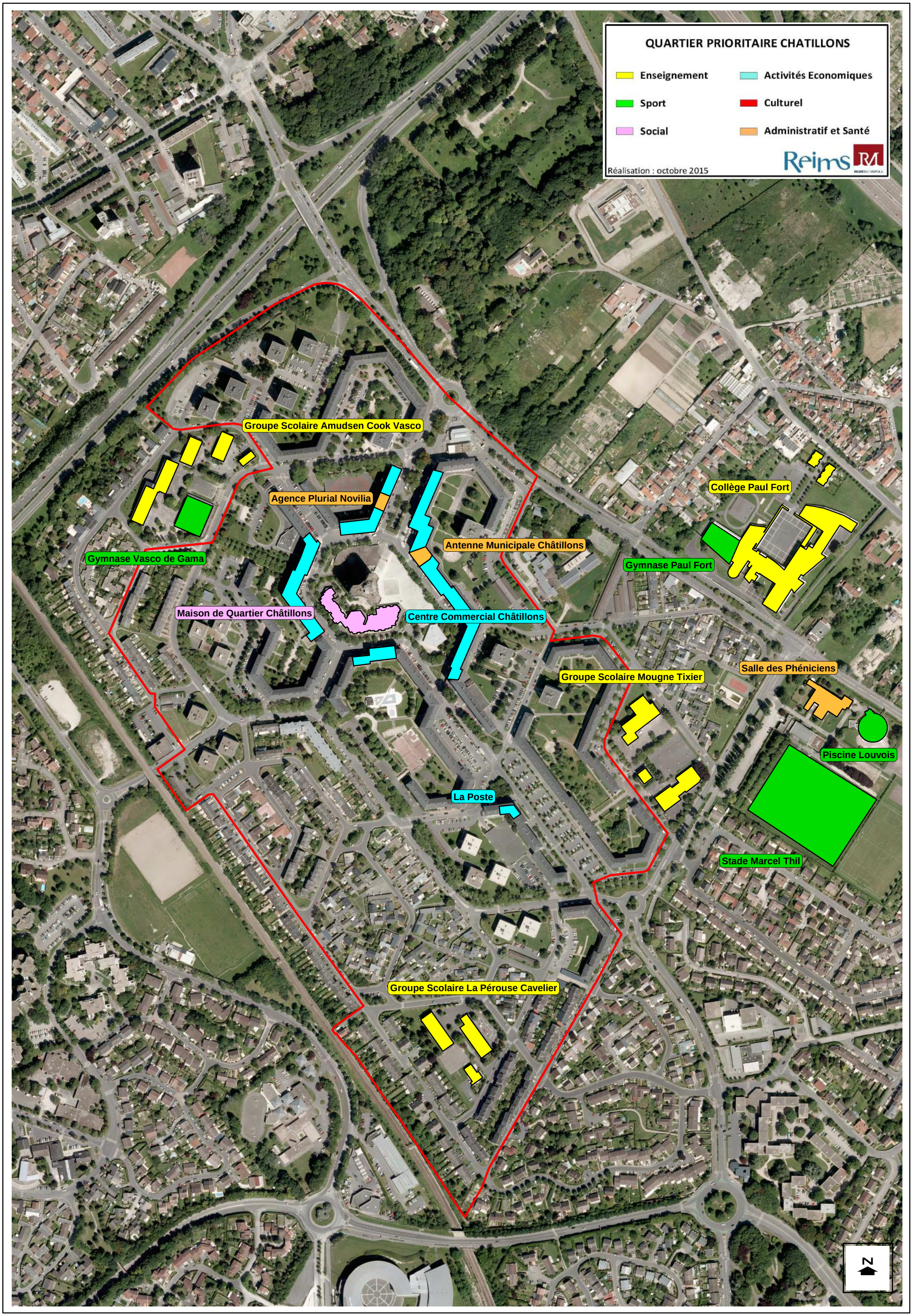
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C2 : Plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst?me d'information le 13/12/2019 ? 16:20)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 816	LOCALISATION		CONTRIBUTIONS	PRETS	ECHEANCIER
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE			
51454/Reims/QPV national/Croix Rouge 66666/ QPV national/QPV multisite (Intérêt national) 66666/ QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional) 51454/Reims/QPV régional/Europe 51454/Reims/QPV régional/Wilson - Maison Blanche - Chatillons 51454/Reims/QPV national/Orgeval	QP051003 QP999999 QP999998 QP051006 QP051004 QP051005	51454 66666 66666 51454 51454 51454			
PORTEUR DE PROJET					
CU DU GRAND REIMS					

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS				MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	AUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Démarrage		Durée en	Verif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2													y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
816 6051003, 6051006 14 0001 Urbanisme temporaire : déf et analy	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	262 000,00	20,00%	314 400,00	262 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	151 500,00	57,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	110 500,00	42,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	7	V
816 6999999 14 0002 Conduite de projet (4 ETP)	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	2 600 000,00	0,00%	2 600 000,00	2 600 000,00	1 300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
816 6051003, 6051005, 6051006 14 0003 Etude fluides et réseaux (	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	180 000,00	20,00%	216 000,00	180 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	9	V
816 6999999, 6999998 14 0004 AMO évaluation du NPRU, OPCIC, A	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	1 117 500,00	20,00%	1 341 000,00	1 117 500,00	0,00	0,00%	563 750,00	50,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	3,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	513 750,00	45,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	19	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		4 159 500,00		4 471 400,00	4 159 500,00	1 300 000,00	31,25%	563 750,00	13,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	241 500,00	5,81%	40 000,00	0,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 014 250,00	48,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																									
816 6051003 15 0001 12 Minorations - T1/T2, 2 minorations - T3,	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	236 000,00	0,00%	236 000,00	236 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	236 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	1	V
816 6051005, 6051003 15 0002 1 minoration - démol 22/34 Bettinge	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	46 000,00	0,00%	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	7	V
816 6999999 15 0003 15 minorations loyers suite démol	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	72 000,00	0,00%	72 000,00	72 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		354 000,00		354 000,00	354 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	354 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
816 6051003 21 0001 Démol 113 logts - 6/14 Bourguignons, Démol 3	NPN			19		653	0,00	26 276,38	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	17 158 474,75	12,80%	19 355 361,75	17 158 474,75	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 733 897,47	10,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	386 500,00	2,25%	15 038 077,28	87,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
816 6051003, 6051005, 6051004 21 0002 Démol 124 logts - 2/10 Cé	NPN, NPR			16		402	29 364,41	27 263,61	373,24	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	10 959 970,55	14,02%	12 497 062,28	10 959 970,55	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 146 664,10	19,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	226 650,00	2,07%	8 586 656,45	78,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	17	V
816 6051003, 6051005, 6051006 21 0003 Démol 100 logts - 31/37 Ta	NPN, NPR			8		608	68 212,86	28 140,86	250,83	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	17 109 644,00	10,84%	18 964 084,00	17 109 644,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 429 067,30	8,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 787 471,00	16,29%	12 893 105,70	75,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	16	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				43		1663	97 577,27	27 196,69	463,51		45 228 089,30		50 816 508,03	45 228 089,30	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 309 628,87	11,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 400 621,00	7,52%	36 517 839,43	80,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
22 RECYCLAGE DE COPROPRIéTéS DéGRADéES																																									
816 6051005 22 0001 Démol 12 logts copro Fermat	NPN			0		12	0,00	93 500,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	1 122 000,00	18,22%	1 326 400,00	1 122 000,00	224 400,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	897 600,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	8	V
SOUS TOTAL 22 RECYCLAGE DE COPROPRIéTéS DéGRADéES				0		12	0,00	93 500,00	0,00		1 122 000,00		1 326 400,00	1 122 000,00	224 400,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	897 600,00	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																									
816 6051003 24 0001 Démol parking G5 Rilly, Démol parking G6 B A	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	2 677 500,00	10,00%	2 945 250,00	2 677 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 693 875,00	63,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	419 000,00	15,65%	564 625,00	21,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
816 6051003, 6051005 24 0002 Requalification parking Braque , Pa	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	1 575 756,00	18,80%	1 872 052,00	1 575 756,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 181 817,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	393 939,00	25,00%	1 181 817,00	75,00%	1 181 817,00	0,00	2020	2	4	V
816 6051005, 6051003, 6051004, 6051006 24 0003 Espaces publics	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	17 091 917,74	20,00%	20 510 301,27	17 091 917,74	11 082 948,77	64,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 433 233,00	8,39%	0,00	0,00%	208 000,00	1,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	345 000,00	2,02%	4 022 735,97	23,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	18	V
816 6051003, 6051006 24 0004 Démol pkg G6 Rilly et restr. réseau	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	706 800,00	18,93%	840 600,00	706 800,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	510 537,50	72,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 250,00	3,29%	173 012,50	24,48%	459 483,75	65,01%	459 483,75	0,00	2020	2	8	V
816 6051005, 6051003, 6051004, 6051006 24 0005 espaces publics	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	37 911 417,55	20,00%	45 492 178,54	37 911 417,55	0,00	0,00%	27 252 237,58	71,88%	0,00	0,00%	1 324 058,00	3,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 335 121,97	24,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	18	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		59 963 391,29		71 660 381,81	59 963 391,29	11 082 948,77	18,48%	27 252 237,58	45,45%	0,00	0,00%	2 757 291,00	4,60%	3 386 229,50	5,65%	208 000,00	0,35%	0,00	0,00%	787 250,00	1,31%	14 489 434,44	24,16%	1 641 300,75	2,74%	1 641 300,75	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
816 6999999 31 0001 Const 19 PLUS 11 PLAI - Sillery/Coutures, Co	NPN			73		380	22 905,00	102 453,56	1 699,73	51/LE FOYER REMOIS/33558121	38 932 353,00	10,00%	42 825 588,30	38 932 353,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	37 477 953,00	96,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 454 400,00	3,74%	37 453 353,00	96,20%	32 975 253,00	4 478 100,00	2019	1	17	V
816 6999999 31 0002 Const 30 PLUS 45 PLAI - Bétheny, Const 14 P	NPN			3		265	18 780,17	144 309,89	2 036,30	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	38 242 122,00	10,00%	42 066 334,20	38 242 122,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	37 205 022,00	97,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 037 100,00	2,71%	37 205 022,00	97,29%	34 510 526,00	2 694 496,00	2020	2	16	V
816 6999999, 6051005 31 0003 Const 24 PLAI 36 PLUS - diffus unit	NPN			6		280	19 479,27	146 814,99	2 110,36	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	41 108 198,00	9,83%	45 149 569,00	41 108 198,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	39 998 798,00	97,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 109 400,00	2,70%	26 243 986,75	63,84%	22 947 828,75	3 296 158,00	2019	1	16	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				82		925	61 164,44	127 873,16	1 933,85		118 282 673,00		130 041 491,50	118 282 673,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 681 773,00	96,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 600 900,00	3,04%	100 902 361,75	85,31%	80 433 607,75	10 468 754,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
816 6051003, 6051006 33 0001 Réhab - 86 logt - 30/30bis/34/36/38	NPN, NPR			26		530	0,00	33 895,33	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	17 964 527,28	5,50%	18 952 576,28	17 964 527,28	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	266 800,00	1,49%	16 189 247,28	90,12%	0,00	0,00%	220 000,00	1,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 288 480,00	7,17%	9 427 021,19	52,48%	3 019 860,00	6 407 161,19	2020	1	9	V
816 6051003, 6051005, 6051004 33 0002 Réhab 65 logts - 2/6 Braqu	NPN, NPR			42		1181	30 923,99	24 138,09	921,84	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	28 507 083,00	10,03%	31 367 235,00	28 507 083,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 837 374,65	94,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 669 708,35	5,86%	26 836 661,85	94,14%	11 937 478,40	14 899 183,45	2019	2	10	V
816 6051005, 6051003, 6051006 33 0003 Réhab 120 logts - 37/47 Sc	NPN, NPR			15		776	0,00	31 387,65	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	24 356 820,00	10,00%	26 792 502,00	24 356 820,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	975 900,00	4,01%	20 706 286,00	85,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 674 634,00	10,98%	20 706 286,00	85,01%	11 581 385,00	9 124 901,00	2020	1	10	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				83		2487	30 923,99	28 479,47	2 290,40		70 828 430,28		77 112 313,28	70 828 430,28	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 242 700,00	1,75%	63 732 907,93	89,98%	0,00	0,00%	220 000,00	0,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 632 822,35	7,95%	56 969 969,04	80,43%	26 538 723,40	30 431 245,64				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																									
816 6051003, 6051006 34 0001 Résid 86 logts - 30/30bis/34/36/38	NPN, NPR			26		530	0,00	6 000,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	3 180 000,00	10,00%	3 498 000,00	3 180 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	126 000,00	3,96%	1 782 000,00	56,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 272 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
816 6051003, 6051005, 6051004 34 0002 Résid 183 logts - 2/6 à 12	NPN, NPR			33		1395	104 588,00	3 493,58	46,60	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	4 873 539,99	9,57%	5 339 698,04	4 873 539,99	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	521 895,00	10,71%	2 644 745,61	54,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 706 899,38	35,02%	2 644 744,62	54,27%	2 644 744,62	0,00	2020	2	9	V
816 6051005, 6051003, 6051006 34 0003 Résid 120 logts - 37/47 Sc	NPN, NPR			10		1224	12 979,00	4 013,89	378,53	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	4 913 002,40	19,24%	5 858 359,37	4 913 002,40	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	418 000,00	8,51%	2 948 301,96	60,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 546 700,44	31,48%	2 767 521,96	56,33%	2 767 521,96	0,00	2020	1	10	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				69		3149	117 567,00	4 117,67	110,29		12 966 542,39		14 696 057,41	12 966 542,39	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 065 895,00	8,22%	7 375 047,57	56,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 525 599,82	34,90%	5 412 266,58	41,74%	5 412 266,58	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																									
816 6051003 36 0001 20 acc. soc. - Schuman	NPN			0		20	0,00	10 000,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	200 000,00	0,00%	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	200 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	4	V
816 6051006 36 0002 28 acc. soc. - rue Général Carré	NPR			0		28	0,00	10 000,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	280 000,00	0,00%	280 000,00	280 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	280 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	6	V
816 6051005, 6051006 36 0003 30 acc. soc. - Voie nouvelle Orgeva	NPN, NPR			0		57	0,00	10 000,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	570 000,00	0,00%	570 000,00	570 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	570 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	8	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		105	0,00	10 000,00	0,00		1 050 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 050 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																									
816 6051005, 6051003, 6051004 37 0001 Restructuation G.S Charpe	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	11 646 433,33	20,00%	13 975 720,00	11 646 433,33	5 129 308,00	44,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	352 000,00	3,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	410 000,00	3,52%	0,00	0,00%	2 961 517,00	25,43%	2 793 608,33	23,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	16	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		11 646 433,33		13 975 720,00	11 646 433,33	5 129 308,00	44,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	352 000,00	3,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	410 000,00	3,52%	0,00	0,00%	2 961 517,00	25,43%	2 793 608,33	23,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																									
816 6051004, 6051003 38 0001 Immeuble santé - Ilot AG Châtillons	NPR, NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	1 576 920,00	19,22%	1 879 970,80	1 576 920,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	606 690,00	38,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	768 000,00	48,70%	202 230,00	12,82%	497 340,00	31,54%	497 340,00	0,00	2019	2	12	V
816 6051005 38 0002 Rehab cellules commerciales Fermat	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	1 865 000,00	20,00%	2 238 000,00	1 865 000,00	995 875,00	53,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	588 000,00	31,53%	281 125,00	15,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	11	V
816 6051003 38 0003 Pieds immeubles - 45/47 Eisenhower , Pied	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	976 350,00	17,14%	1 143 720,00	976 350,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	736 632,50	75,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	239 717,50	24,55%	662 969,25	67,90%	662 969,25	0,00	2019	1	13	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		4 418 270,00		5 261 690,80	4 418 270,00	995 875,00	22,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 343 322,50	30,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 356 000,00	30,69%	723 072,50	16,37%	1 160 309,25	26,26%	1 160 309,25	0,00				
TOTAL				277		8341	307 232,70				330 019 329,59		370 765 962,83	330 019 329,59	18 732 531,77	5,68%	27 815 987,58	8,43%	0,00	0,00%	5 417 886,00	1,64%	196 070 409,37	59,41%	40 000,00	0,01%	838 000,00	0,25%	0,00	0,00%	8 505 388,00	2,58%	72 599 126,87	22,00%	166 086 207,37	50,33%	125 186 207,73	40 899 999,64				

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A3 : Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Les lieux d'interactions sociales du quartier Croix-Rouge

Espaces extérieurs

- Limites du QPV
- Parcs publics
- Equipements scolaires et universitaires
- Equipements sportifs et culturels
- Places, squares, esplanades
- Equipements associatifs
- Institutions
- Centres et équipements commerciaux
- Coupures urbaines
- Principaux flux (tous modes)

Direction Politique de la ville et de l'Habitat

Echelle : 100m

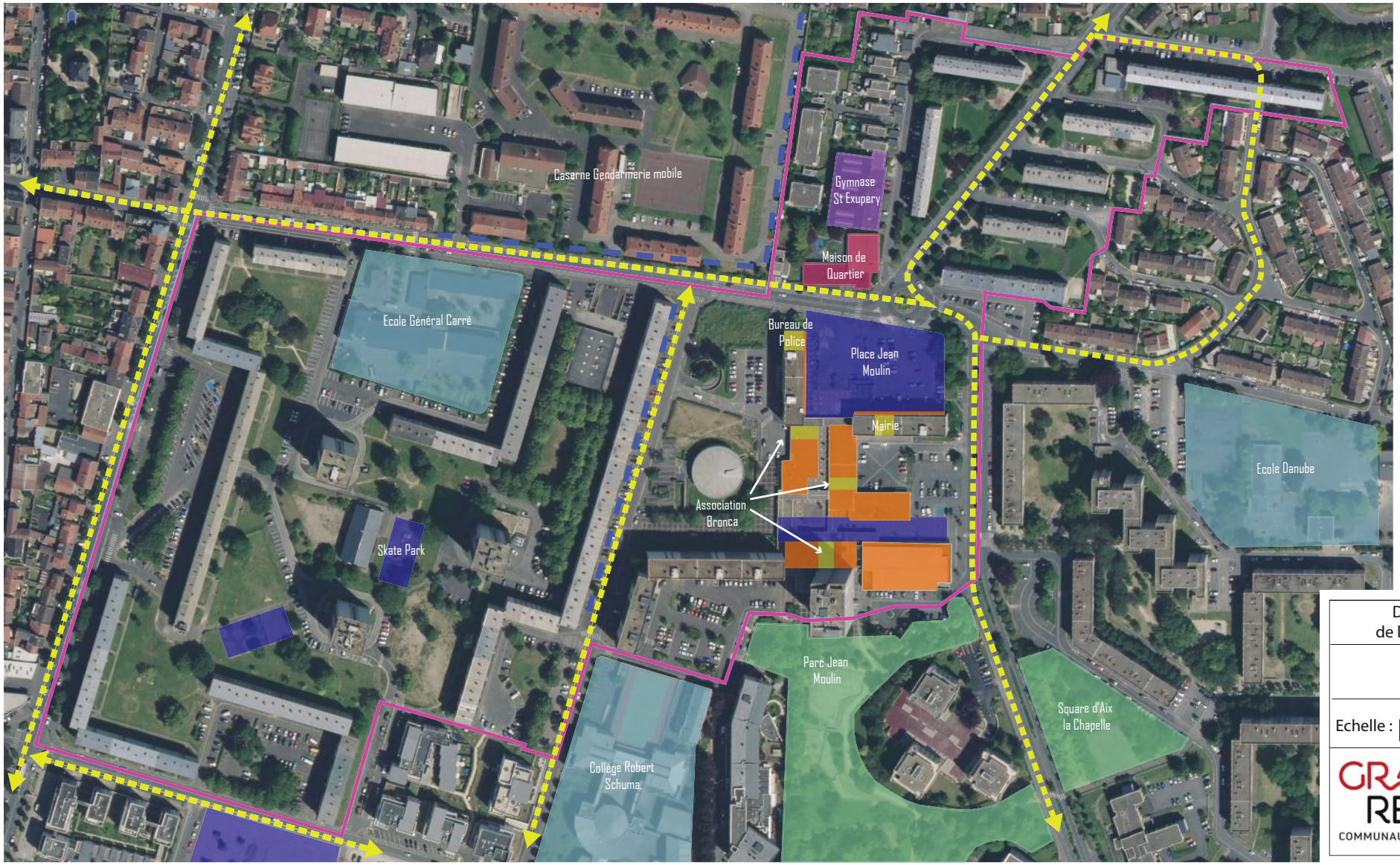
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les lieux d'interactions sociales du quartier Europe

Espaces extérieurs

- Limites du QPV
- Parcs publics
- Equipements scolaires et universitaires
- Equipements sportifs et culturels
- Places, squares, esplanades
- Equipements associatifs
- Institutions
- Centres et équipements commerciaux
- Coupures urbaines
- Principaux flux (tous modes)



Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

Echelle : 100m

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les lieux d'interactions sociales du quartier Orgeval

- Limites du QPV
- Equipements sportifs et culturels
- Parcs publics
- Equipements scolaires et universitaires
- Equipements associatifs
- Places, squares, esplanades
- Institutions
- Centres et équipements commerciaux
- Coupures urbaines
- Principaux flux



Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

Echelle : 150m

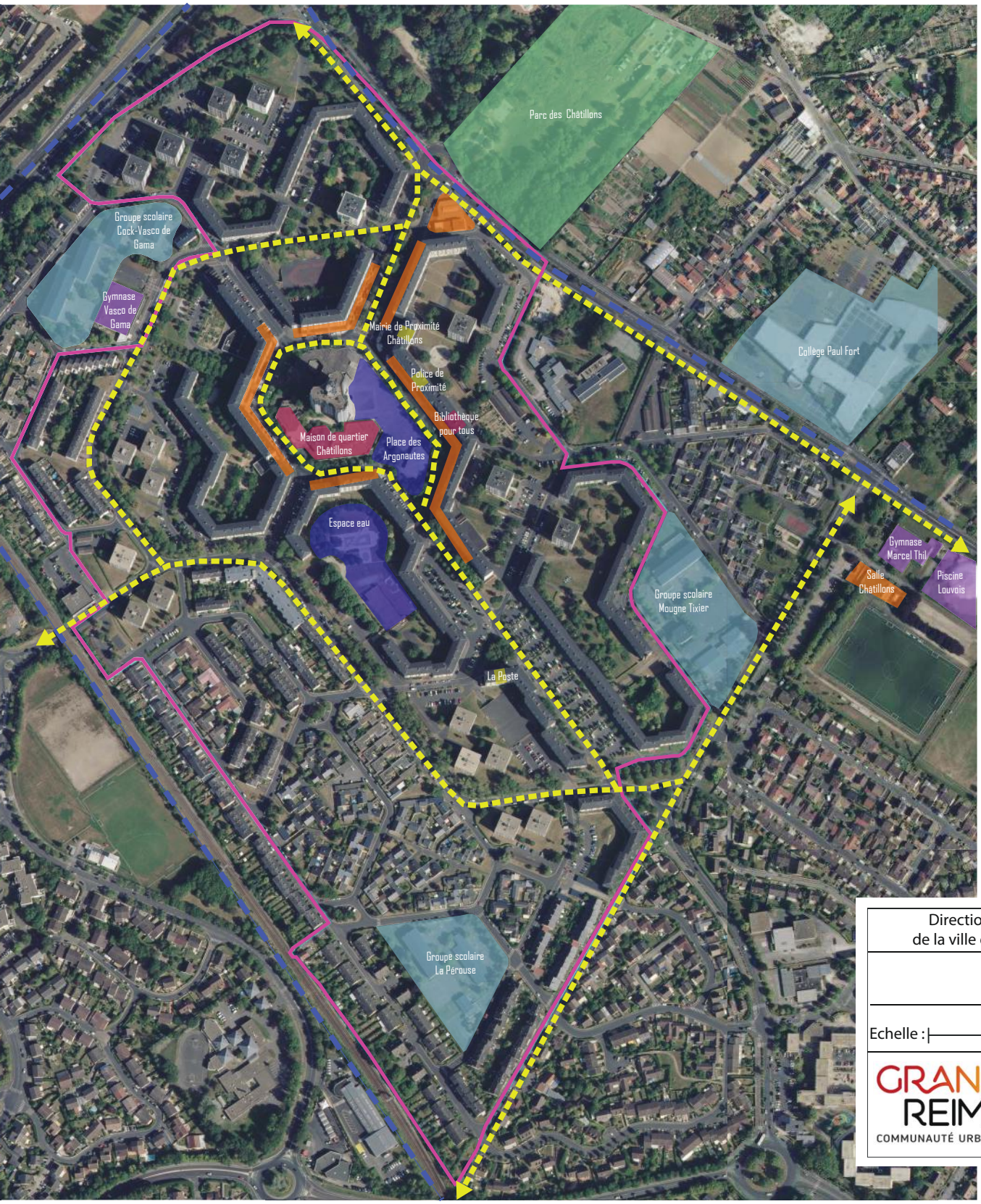
GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les lieux d'interactions sociales du quartier Châtillons

Espaces extérieurs

- Limites du QPV
- Parcs publics
- Equipements scolaires et universitaires
- Equipements sportifs et culturels
- Places, squares, esplanades
- Equipements associatifs
- Institutions
- Centres et équipements commerciaux
- Coupures urbaines
- Principaux flux (tous modes)



Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

Echelle : 150m

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C3 : Fiches descriptives des opérations programmées

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Urbanisme temporaire : déf et analyse
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois a confié en janvier 2018 à l'Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de l'Université de Reims (IATEUR) une étude intitulée « Projets éphémères au cœur d'un site NPNRU. Quartier Croix Rouge - secteur Pays de France, Reims ». D'une durée de six mois et confiée à des étudiants en M2, cette étude a eu pour objectif de poser un diagnostic et de proposer des exemples d'actions éphémères sur un secteur voué à la démolition au cœur du quartier Croix-Rouge (sous-secteur îlot B Pays de France).

L'étude "urbanisme temporaire : définition et analyse" objet de la présente "fiche opération" vient compléter et enrichir l'étude des étudiants sur les aspects de diagnostic de site, usages, échéancier, ingénierie financière, sécurisation juridique, montage opérationnel de projet temporaires, identification des projets les plus bénéfiques au territoire….

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	37 500,00 €	50,00%	18 750,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**37 500,00 €**	**50,00%**	**18 750,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**18 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	37 500,00 €	montant TTC :	45 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	18 750,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	18 750,00 €		
	Total des co-financements :	37 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Participation et coconstruction (Cx Rge)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre des travaux de rénovation urbaine et conformément au RGA de l'ANRU, Le Foyer Rémois souhaite mettre en place un processus de concertation et de co-productions avec les locataires du quartier Croix-Rouge impactés par les travaux de rénovation du NPNRU.

Ce processus permettra aux locataires impactés par les travaux de rénovation urbaine du NPNRU de donner leur avis et de co-construire les projets de réhabilitations et de résidentialisation avec le bailleur et le porteur de projets.

Des ateliers de concertation et de co-construction seront organisés sur la même période que les études techniques afin d'adapter les travaux de réhabilitation/résidentialisation au plus près des besoins exprimés par locataires (en lien avec les besoins « techniques » du bâtiment).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	5 000,00 €	25,00%	1 250,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**5 000,00 €**	**25,00%**	**1 250,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 000,00 €	montant TTC :	6 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 750,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 250,00 €		
	Total des co-financements :	5 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Valorisation histoire mémoire: déf action
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois poursuivra la démarche de valorisation de l'histoire et de la mémoire du quartier Croix-Rouge initiée en 2008 dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine première génération (programme salué par la labellisation EcoQuartier en 2014) notamment à travers le projet artistique « les souvenirs du futur » proposé aux habitants entre 2011 et 2013.

Cette étude permettra de proposer des pistes d'interventions et des actions qui permettront de valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier avec les forces vives des territoires.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	6 000,00 €	25,00%	1 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**6 000,00 €**	**25,00%**	**1 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 000,00 €	montant TTC :	7 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 500,00 €		
	Total des co-financements :	6 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Mémoire de quartier Croix Rouge
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-14-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois accompagnera la requalification urbaine du NPNRU Croix-Rouge par des actions valorisant l'histoire et la mémoire des quartiers en liens avec les préconisations de « l'étude de définition pour la valorisation de l'histoire et la mémoire du quartier Croix-Rouge ».

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois s'engagera tout au long du processus de restructuration du quartier à initier des actions allant dans ce sens. Il accompagnera en outre les partenaires proposant des projets en lien avec cette thématique ; notamment dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Croix-Rouge	
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	30 000,00 €	25,00%	7 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**30 000,00 €**	**25,00%**	**7 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**7 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	30 000,00 €	montant TTC :	36 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 500,00 €		
	Total des co-financements :	30 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Accompagnement aux nouveaux usages
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-14-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois va réaliser grâce au financement NPNRU la réhabilitation et la résidentialisation de 92 logements sur son patrimoine (60 logements sur le secteur des Aviateurs et 32 logements sur le secteur de la place Jean Moulin).

Dans le cadre des travaux de réhabilitation, de nouveaux équipements et composants seront éventuellement installés dans les logements.

Le Foyer Rémois souhaite accompagner au plus près ses locataires à la bonne utilisation de ces nouveaux équipements.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	142 500,00 €	50,00%	71 250,00 €
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**142 500,00 €**	**50,00%**	**71 250,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**71 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	142 500,00 €	montant TTC :	171 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	71 250,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	71 250,00 €		
	Total des co-financements :	142 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Participation et coconstruction (Europe)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-14-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre des travaux de rénovation urbaine et conformément au RGA de l'ANRU, Le Foyer Rémois souhaite mettre en place un processus de concertation et de co-productions avec les locataires du quartier Europe.

Ce processus permettra aux locataires impactés par les travaux de rénovation urbaine du NPNRU de donner leur avis et de co-construire les projets de réhabilitations et de résidentialisation avec le bailleur et le porteur de projets.

Des ateliers de concertation et de co-construction seront organisés sur la même période que les études techniques afin d'adapter les travaux de réhabilitation/résidentialisation au plus près des besoins exprimés par locataires (en lien avec les besoins « techniques » du bâtiment).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	5 000,00 €	25,00%	1 250,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**5 000,00 €**	**25,00%**	**1 250,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 000,00 €	montant TTC :	6 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 750,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 250,00 €		
	Total des co-financements :	5 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Valorisation histoire mémoire: déf action
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-14-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois poursuivra la démarche de valorisation de l'histoire et de la mémoire du quartier Europe. La valorisation de la mémoire à travers l'art est un enjeu identifié par Le Foyer Rémois dans le cadre de la requalification urbaine du quartier Europe.

L'art à une place à part dans ce quartier. Il est devenu un marqueur fort du quartier. Lors de son inauguration et dans le cadre de l'exposition « la sculpture dans le quartier », il a accueilli durant trois mois (du 26 juin au 30 septembre 1970) trente-deux sculptures d'artistes mondialement connus : Auguste RODIN, Aristide MAILLOL, Jean DUBUFFET, ARMAN, Alexander CALDER… Aujourd'hui encore, trois sculptures sont présentes sur site : « la jeune fille à la cruche » de Joseph BERNARD (1912), « sculpture en acier inoxydable » d'Albert FERAUD (1970) et « forme en expansion architecturale » de Marino DI TEANA qui se trouve au cœur de l'école élémentaire Danube.

Fort de cette expérience et afin de poursuivre cette dynamique, Le Foyer Rémois souhaite associer sur le quartier Europe requalification urbaine et art dans toutes ses formes.

Cette étude permettra de proposer des pistes d'interventions et des actions qui permettront de valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier avec les forces vives des territoires.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	6 000,00 €	25,00%	1 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**6 000,00 €**	**25,00%**	**1 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 000,00 €	montant TTC :	7 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 500,00 €		
	Total des co-financements :	6 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Mémoire de quartier Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-14-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois accompagnera la requalification urbaine du NPNRU Europe par des actions valorisant l'histoire et la mémoire des quartiers en liens avec les préconisations de « l'étude de définition pour la valorisation de l'histoire et la mémoire du quartier Europe ».

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois s'engagera tout au long du processus de restructuration du quartier à initier des actions allant dans ce sens. Il accompagnera en outre les partenaires proposant des projets en lien avec cette thématique ; notamment dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	30 000,00 €	25,00%	7 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**30 000,00 €**	**25,00%**	**7 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**7 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	30 000,00 €	montant TTC :	36 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 500,00 €		
	Total des co-financements :	30 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Conduite de projet (4 ETP)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au sein de la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat de la ville de Reims (mutualisée avec le Grand Reims), plusieurs fonctions concourrant à la conduite du NPRU sont présentes :
- la direction (2 personnes)
- Equipe projet "habitat et renouvellement urbain", dont un directeur de projet, 6 chefs de projet (RU / habitat (reconstitution hors site, suivi des relogements) / développement économqiue-insertion-GUSP) et 1 assistante,
- Service "cohésion sociale accompagnement des publics" en charge notamment du suivi du contrat de ville, de la co-construction avec les habitants, et du développement territorial,
- Service Prévention et médiation sociale en charge notamment de la conduite de la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance et de la médiation sociale dans les QPV
- Service administratif et financier

Est demandé l'accompagnement des postes concourrant directement à la conduite du projet NPRU : 4 ETP, soit :

- le directeur de l'équipe projet (1 ETP)
- 2 chefs de projet renouvellement urbain (2 ETP)
- 1 chef de projet Habitat (0,5 ETP)
- 1 chef de projet en charge du projet de gestion, GUSP (0,5 ETP)

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
le NPRU de Reims	Cf. organnigramme de la direction de projet au sein de la convention de renouvellement urbain
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	4	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 Directeur de projet	115 000,00 €	100%	78 mois (13 semestres)	
2 chefs de projets renouvellement urbain	190 000,00 €	100%	78 mois (13 semestres)	
0,5 Chef de projet Habitat	95 000,00 €	50%	78 mois (13 semestres)	
0,5 Chef de projet projet de gestion / GUSP	95 000,00 €	50%	78 mois (13 semestres)	
Nombre d'ETP moyen par an	4,00			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	2 600 000,00 €	50,00%	1 300 000,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**2 600 000,00 €**	**50,00%**	**1 300 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 300 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 600 000,00 €	montant TTC :	2 600 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 300 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 300 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Etude fluides et réseaux (Croix Rouge)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-14-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation d'une étude relative aux réseaux complexes sur site.
Sur la base de relevés de géomètre, de géodétection et tout autres diagnostics nécessaire pour l'étude, l'AMO sera chargé d'accompagner Reims habitat pour définir des solutions techniques et un phasage cohérent au regard du shéma urbain et de son planning de réalisation.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Rilly-la-Montagne et Rue Taittinger	
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**50 000,00 €**	**50,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	50 000,00 €	montant TTC :	60 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	25 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	50 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Stratégie peuplement réhab Schweitzer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-14-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Lancement d'une Assistance à Maitrise d'ouvrage en vue d'une étude et d'un accompagnement, permettant de définir une stratégie de peuplement ainsi que sa mise en oeuvre.
Les missions seront centrées sur les immeubles du 31 au 37 rue du Docteur Schweitzer, immeubles prévus en réhabilitation dan sle cadre de l'ANRU. La mission est répartie en 3 phases :

1,PHASE PRE-OPERATIONNELLE / Diagnostic et stratégie
- Lien entre le contexte du quartier, la connaissance des textes encadrant la politique de peuplement et leur déclinaison locale (AMO peuplement Collectivité)
- Evaluation du profil des ménages en place :
  - identification des ménages ressources
  - Identification des ménages fragiles, identification des carrences ou vulnérabilités,
  - Identification des liens avec les phénomènes de déviances ou de délinquance
- Mise en place d'outils de suivi
- Définition des objectifs de réequilibrage et des moyens adaptés pour les mettre en oeuvre
- Accompagnement à la définition d'une politique commerciale pour attirer et installer de nouveaux ménages (en se projetant après travaux), capacité à capter des ménages

2. PHASE OPERATIONNELLE - Mise en œuvre de la stratégie durant les travaux de réhabilitations (24 mois)
Dans cette second phase l'AMO accompagnement le maitre d'ouvrage dans la mise en œuvre de la stratégie :
- Suivi des moyens et outils développés précedemment,
- Formulation d'ajustements si nécessaires, si sollicitation du MOA
- Conseil sur les parcours locatif des locataires - Mutation – Relogement,
- Aide au travail sur les accompagnements ou les orientations dans un habitat ou secteur mieux adaptés : carences et vulnérabilités (sociales, éducatives, sanitaires)

3. PHASE OPERATIONELLE/ Mise en œuvre de la stratégie : après livraison des travaux, (12 mois)
- Ajustement et évaluation du profil des ménages que l'on souhaite faire venir et mise en œuvre,
- Recommandations pour développer la capacité à capter des ménages correspondant à la stratégie de rééquilibrage

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	80 000,00 €	50,00%	40 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**80 000,00 €**	**50,00%**	**40 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**40 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	80 000,00 €	montant TTC :	96 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	40 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	40 000,00 €		
	Total des co-financements :	80 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Etude fluides et réseaux (Europe)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-14-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation d'une étude relative aux réseaux complexes sur site. Etude rendue nécessaire pour permettre la réalisation de travaux de démolition puis de cession foncière.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**50 000,00 €**	**50,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	50 000,00 €	montant TTC :	60 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	25 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	50 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	AMO évaluation du NPRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Mission externe d'évaluation de la convention de renouvellement urbain de Reims.
Cette évaluation sera à la fois quantitative et qualitative. Elle se basera notamment sur le panel d'indicateurs choisis par QPV.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	70 000,00 €	30,00%	21 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**70 000,00 €**	**30,00%**	**21 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**21 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	70 000,00 €	montant TTC :	84 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	35 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	14 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	21 000,00 €		
	Total des co-financements :	70 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	OPCIC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au vu de la complexité des opérations de renouvellement urbain et de l'articulation nécessaire entre les différents maitres d'ouvrages (Ville de Reims, Grand Reims, bailleurs sociaux, promoteurs...), il est apparu nécessaire de renforcer la coordination opérationnelle et technique de certains projets.

Les missions de l'OPCIC apporteront :
- Un contrôle rigoureux de l'avancement des opérations de travaux
- Un suivi du bon fonctionnement des chantiers et de la gestion des sites
- Une identification et anticipation des points durs liés aux interfaces chantiers
- Une tenue des plannings

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**300 000,00 €**	**50,00%**	**150 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**150 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	300 000,00 €	montant TTC :	360 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	150 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	- €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	150 000,00 €		
	Total des co-financements :	300 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	AMO architecte coordinateur
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

AMO architecte coordinateur venant accompagner la collectivité dans la conduite du NPRU et sa mise en œuvre opérationnelle.
Cette AMO viendra faire suite aux AMO cohérence urbaine et architecturale des projets NPRU, missionnés en phase protocole pour 36 à 42 mois.
Les missions principales seront de :
- Accompagner le porteur de projet, représenté par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat, vis-à-vis des services techniques internes à la collectivité, qui ont en charge la maîtrise d'œuvre des espaces publics et des équipements publics, afin de garantir la cohérence urbaine globale au regard des cahiers de prescriptions établis préalablement.
- Accompagner le porteur de projet, représenté par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat, vis-à-vis des opérateurs extérieurs (bailleurs sociaux notamment) afin d'apporter une expertise sur les opérations de constructions au regard des cahiers de prescriptions établis préalablement.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

TOTAL SUBVENTION :	**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	- €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Communication concertation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Action et outils de communication visant à créer les conditions de la participation des habitants à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	4	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	25,00%	25 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**25,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	55 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	20 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Etude immobilier marché local
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Pour accompagner au mieux le volet diversification, l'ANRU et ses partenaires souhaitent mener une étude sur le fonctionnement du marché immobilier et en particulier sur le champ de l'accession à la propriété. Elle comprendrait notamment une analyse fine du marché immobilier, un positionnement de l'offre de diversification au sein des quartier NPRU (temporalité du projet et plus précisement le lancement de la commercialisation, publics cibles, surfaces adaptée et prix de sortie) ainsi que leur positionnement vis-à-vis des autres produits concurrentiels. Cette étude serait pilotée par la Direction de Projet en lien avec les bailleurs et menée par un bureau d'études. Elle est fléchée au sein de la matrice financière, sous maîtrise d'ouvrage collectivité.

En sus de l'offre nouvelle dans le cadre de la diversification sur site, cette offre est complétée par les programmes de ventes HLM des bailleurs au sein des quartiers NPRU et de leurs abords. Cette offre permettra de diversifier les statuts d'occupation et d'offrir des parcours ascendants aux locataires en place notamment. Les cartes de ces programmes figurent en annexes. Pour mémoire, sous réserves de satisfaire aux critères de taux d'endettement inférieur à 30%, les ménages peuvent bénéficier d'une subvention de 5 000€ pour l'acquisition d'un bien issu de la vente HLM, qui vient en déduction du paiement du prix de vente. Les ménages accédant font l'objet d'un accompagnement par Immocoop ou de Plurial Novilia tout au long du parcours et d'une sécurisation via la garantie de rachat et de relogement et l'assurance revente.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	4	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	30 000,00 €	30,00%	9 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**30 000,00 €**	**30,00%**	**9 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

TOTAL SUBVENTION :	**9 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	30 000,00 €	montant TTC :	36 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	15 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	6 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	9 000,00 €		
	Total des co-financements :	30 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	AMO quartiers d'intérêt régional
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999998-14-0004-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux quartiers NPNRU d'intérêt régional (PRIR) Europe et Châtillons, portée par la CUGR.
Notifiée le 4/07/2017 à Agence RVA (lot 1 Europe) et Atelier Choiseul (lot 2 - Châtillons)
Les prestataires ont pour mission première de finaliser le programme opérationnel du projet de renouvellement urbain de ces deux quartiers et d'élaborer les cahiers des prescriptions urbaines et architecturales. Elle est complétée d'une partie à bon de commande relative à l'accompagnement pré-opérationnel.
Une partie est prise en charge dans le cadre du protocole (base subventionnable 100000€ - mission 1 de chaque lot) et l'autre dans la convention (mission n°2, forfaitaire, et mission n°3, à bon de commande).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Quartiers Europe et Châtillons
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/04/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Cette étude est financée pour la mission 1 dans le cadre du protocole et pour les missions 2 et 3 dans le cadre de la convention de renouvellement urbain

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	167 500,00 €	50,00%	83 750,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**167 500,00 €**	**50,00%**	**83 750,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**83 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	167 500,00 €	montant TTC :	201 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	83 750,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	83 750,00 €		
	Total des co-financements :	167 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Stratégie peuplement / relogement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-14-0004-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'avis rendu suite à la réunion Technique Partenariale du 14 mai 2018 incite la CUGR développe sa stratégie de rééquilibrage du peulement en lien avec le projet de renouvellement urbain.
De plus, les partenaires de l'ANRU proposent que soit intaurée une "MOUS globale" adossée à la collectivité, visant à fédérer une démarche interbailleurs.

La CUGR propose de se doter de moyens d'ingénierie externe pour :
- mettre en oeuvre sa stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale (validée par la CIL le 29/05/2018 puis par le CC en juin 2019), notamment le volet relogement / attributions en lien avec le NPRU
- améliorer l'animation de la plateforme relogement inter-bailleurs par la CUGR
- épauler les MOUS relogement des bailleurs dans le cadre de situations necessitant une prise en charge spécifique, partenariale et coordonnée.
- au besoin, proposer des actions de formation des personnels en charge du suivi des relogements
- survenir à d'autres besoins qui pourraient être identifiés au fur et à mesure des plans de relogement

Ces différentes missions pourront être confiées à des prestataires différents (plusieurs marchés), et débuter à compter de 2020.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Territoire de compétence de la CUGR	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	4	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	A minima, les ménages concernés par le relogement

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	350 000,00 €	50,00%	175 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**350 000,00 €**	**50,00%**	**175 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**175 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	350 000,00 €	montant TTC :	420 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	175 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	175 000,00 €		
	Total des co-financements :	350 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	12 Minorations - T1/T2
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-15-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois prévoit la démolition de 758 logements dans le temps de la convention pluriannuelle.

Cette aide permettra au bailleur d'ouvrir à la proposition plsu de logements à destination des ménages concernés par un plan de relogements.

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois a maquetté le dispoitif de manière suivante: l'indemnité concernera 10% des logements occupés à ce jour par typologie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	**Libellé précis de l'opération**	**Idtop**	**Nombre de ménages total à reloger**	**Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer**
Démolition de logements locatifs sociaux	Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte			
	Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons			
	Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards			
	Immeubles 1/3/5 allée des Landais			
		Total	**0**	**0**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			

Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	LE FOYER REMOIS REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE PLURIAL NOVILIA

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	1 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2	12 ménage(s)	24 000,00 €
T3		
T4/T5 et +		
Total	**12 ménage(s)**	**24 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**24 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 24 000,00 € montant TTC : 24 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	24 000,00 €
Total des co-financements :	24 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	2 minorations - T3
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-15-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois prévoit la démolition de 758 logements dans le temps de la convention pluriannuelle.

Cette aide permettra au bailleur d'ouvrir à la proposition plsu de logements à destination des ménages concernés par un plan de relogements.

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois a maquetté le dispoitif de manière suivante: l'indemnité concernera 10% des logements occupés à ce jour par typologie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	**Libellé précis de l'opération**	**Idtop**	**Nombre de ménages total à reloger**	**Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer**
Démolition de logements locatifs sociaux	Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte			
	Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons			
	Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards			
	Immeubles 1/3/5 allée des Landais			
		Total	**0**	**0**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			

Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	LE FOYER REMOIS REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE PLURIAL NOVILIA

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	1 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2		
T3	2 ménage(s)	12 000,00 €
T4/T5 et +		
Total	**2 ménage(s)**	**12 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**12 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 12 000,00 € montant TTC : 12 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	12 000,00 €
Total des co-financements :	12 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	15 minorations - T4
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-15-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois prévoit la démolition de 758 logements dans le temps de la convention pluriannuelle.

Cette aide permettra au bailleur d'ouvrir à la proposition plsu de logements à destination des ménages concernés par un plan de relogements.

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois a maquetté le dispoitif de manière suivante: l'indemnité concernera 10% des logements occupés à ce jour par typologie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	**Libellé précis de l'opération**	**Idtop**	**Nombre de ménages total à reloger**	**Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer**
Démolition de logements locatifs sociaux	Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte			
	Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons			
	Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards			
	Immeubles 1/3/5 allée des Landais			
		Total	**0**	**0**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			

Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	LE FOYER REMOIS REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE PLURIAL NOVILIA

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	1 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2		
T3		
T4/T5 et +	15 ménage(s)	120 000,00 €
Total	**15 ménage(s)**	**120 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**120 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 120 000,00 € montant TTC : 120 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	120 000,00 €
Total des co-financements :	120 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	10 minorations - T5 et plus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-15-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois prévoit la démolition de 758 logements dans le temps de la convention pluriannuelle.

Cette aide permettra au bailleur d'ouvrir à la proposition plsu de logements à destination des ménages concernés par un plan de relogements.

Dans ce cadre, Le Foyer Rémois a maquetté le dispoitif de manière suivante: l'indemnité concernera 10% des logements occupés à ce jour par typologie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	**Libellé précis de l'opération**	**Idtop**	**Nombre de ménages total à reloger**	**Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer**
Démolition de logements locatifs sociaux	Immeubles 11/13/15/17 avenue du Général Bonaparte			
	Immeubles 6/8/10/12/14/16/18/20 allée des Bourguignons			
	Immeubles 7/15/17 allée des Savoyards			
	Immeubles 1/3/5 allée des Landais			
		Total	**0**	**0**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			

Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	LE FOYER REMOIS REIMS HABITAT CHAMPAGNE ARDENNE PLURIAL NOVILIA

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	1 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2		
T3		
T4/T5 et +	10 ménage(s)	80 000,00 €
Total	**10 ménage(s)**	**80 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**80 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 80 000,00 € montant TTC : 80 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	80 000,00 €
Total des co-financements :	80 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	1 minoration - démol 22/34 Bettinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6051005 15 0002 001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition 19 logements	22/34 Bettinger REIMS	816 6051005 21 0002 004	18	1
		Total	**18**	**1**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	6%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	PLURIAL NOVILIA		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Conformément à l'avis du CE, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette peuvent bénéficier le cas échéant d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date du comité d'engagement

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2		
T3		
T4/T5 et +	1 ménage(s)	8 000,00 €
Total	**1 ménage(s)**	**8 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**8 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 8 000,00 € montant TTC : 8 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	8 000,00 €
Total des co-financements :	8 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Relogts 9 Coubertin - 1 ménage
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6051005 15 0002 002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition 10 logements	9 Coubertin	816 6051005 21 0002 003	10	1
		Total	**10**	**1**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	10%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	PLURIAL NOVILIA		

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2		
T3	1 ménage(s)	6 000,00 €
T4/T5 et +		
Total	**1 ménage(s)**	**6 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**6 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 6 000,00 € montant TTC : 6 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	6 000,00 €
Total des co-financements :	6 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	4 minorations - démol 4 Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6051003 15 0002 003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition 44 logements	4 Braque	816 6051003 21 0002 002	38	4
		Total	**38**	**4**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	11%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	PLURIAL NOVILIA		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Conformément à l'avis du CE, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette peuvent bénéficier le cas échéant d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date du comité d'engagement.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2		
T3		
T4/T5 et +	4 ménage(s)	32 000,00 €
Total	**4 ménage(s)**	**32 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**32 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 32 000,00 € montant TTC : 32 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	32 000,00 €
Total des co-financements :	32 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	15 minorations loyers suite démol
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-15-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Ligne globale, prévisionnelle en vu des plans de relogements à venir. Programmation de 15, en attendant les enquetes sociales avant relogement de l'ensemble des projets NPRU de Reims habitat, multisite.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune 0	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	**Libellé précis de l'opération**	**Idtop**	**Nombre de ménages total à reloger**	**Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer**
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**0**	**0**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2	5 ménage(s)	10 000,00 €
T3	9 ménage(s)	54 000,00 €
T4/T5 et +	1 ménage(s)	8 000,00 €
Total	**15 ménage(s)**	**72 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**72 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer*	montant HT :	72 000,00 €	montant TTC :	72 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	72 000,00 €		
	Total des co-financements :	72 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Ligne globale, prévisionnelle en vu des plans de relogements à venir. Programmation de 15, en attendant les enquetes sociales avant relogement de l'ensemble des projets NPRU de Reims habitat, multisite.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol 113 logts - 6/14 Bourguignons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Edifiés en 1972, les immeubles situés aux 6/8/10/12/14 allée des Bourguignons sont composés de 113 logements.

Leurs démolitions permettront d'ouvrir l'ilot B sur le secteur de l'hippodrome et de dédensifier ce secteur afin de libérer du foncier. Le foncier ainsi libéré sera mis à disposition pour promouvoir la mutation du secteur en favorisant la mixité fonctionnelle.

(La valorisation du foncier n'est pas encore déterminée – l'emprise foncière libérée fera l'objet d'une clause de revoyure).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
6-8-10-12-14 Bourguignons CROIX ROUGE REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KV 24
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	113	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics et réserves Foncières
Nombre de ménages à reloger :	82		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 354 793,58 €
Montant des recettes retenues :	104 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 250 793,58 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 925 714,22 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 354 793,58 €	montant TTC :	3 790 092,18 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	325 079,36 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	104 000,00 €		
	ANRU :	2 925 714,22 €		
	Total des co-financements :	3 354 793,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol 35 logts - 7-15-17 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construit en 1972, l'immeuble situé au 7 allée des Savoyards héberge actuellement le foyer Le Renouveau. Des travaux de mise en sécurité électrique et incendie ont été réalisés en 2017. La démolition de cet immeuble permettra de créer une ouverture entre le cœur de l'ilot A et la rue Frédéric et Irène Joliot-Curie.

Néanmoins, la démolition de cette adresse est conditionnée au relogement du Foyer Le Renouveau.

Les immeubles situés aux 15 et 17 allée des Savoyards, construits en 1972, sont également voués à la démolition. A l'instar du 7 allée des Savoyards, la démolition de ces deux bâtiments composés de 26 logements, permettra de créer une ouverture entre le cœur de l'ilot A et la rue Frédéric et Irène Joliot-Curie.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
7-15-17 Savoyards CROIX ROUGE REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KV 11
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	35	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics
Nombre de ménages à reloger :	28		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 172 541,25 €
Montant des recettes retenues :	2 250,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 170 291,25 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 053 262,13 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 172 541,25 €	montant TTC :	1 307 368,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	117 029,12 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	2 250,00 €		
	ANRU :	1 053 262,13 €		
	Total des co-financements :	1 172 541,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol 137 logts - 11/17 Bonaparte
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Edifiés en 1972 et composés 137 logements, ces bâtiments se situent au cœur du secteur Pays de France (dans la continuité des immeubles situés sis 6 rue Olympes de Gouges et 7/9 avenue du Général Bonaparte). La démolition des logements à court terme poursuivrait la dynamique de requalification ambitieuse du secteur Bonaparte enclenchée en 2016.

(La valorisation du foncier n'est pas encore déterminée – l'emprise foncière libérée fera l'objet d'une clause de revoyure).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
11-13-15-17 Bonaparte CROIX ROUGE REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KV 23
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	137	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics et réserves Foncières
Nombre de ménages à reloger :	122		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 181 851,92 €
Montant des recettes retenues :	126 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 055 851,92 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 650 266,73 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 181 851,92 €	montant TTC :	4 709 603,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	405 585,19 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	126 000,00 €		
	ANRU :	3 650 266,73 €		
	Total des co-financements :	4 181 851,92 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol 124 logts - 16/20 Bourguignons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Edifiés en 1972, les immeubles situés aux 16-18-20 allée des Bourguignons sont composés de 124 logements.

Leurs démolitions permettront d'ouvrir l'ilot B sur le secteur de l'hippodrome et de dédensifier ce secteur afin de libérer du foncier. Le foncier ainsi libéré sera mis à disposition pour promouvoir la mutation du secteur en favorisant la mixité fonctionnelle.

(La valorisation du foncier n'est pas encore déterminée – l'emprise foncière libérée fera l'objet d'une clause de revoyure).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
16-18-20 Bourguignons CROIX ROUGE REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KV 23
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	124	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics et réserves Foncières
Nombre de ménages à reloger :	100		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 701 453,76 €
Montant des recettes retenues :	52 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 649 453,76 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 284 508,38 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 701 453,76 €	montant TTC :	4 179 126,56 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	364 945,38 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	52 000,00 €		
	ANRU :	3 284 508,38 €		
	Total des co-financements :	3 701 453,76 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol 126 logts - 1/5 Landais
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Edifiée en 1972, cette résidence est composée de 126 logements répartis sur trois adresses.

Sa démolition permettrait de restructurer en profondeur l'entrée de quartier Croix-Rouge/Pays de France (en lien avec la résidence Joséphine) et accompagnerait la requalification du site; notamment l'aménagement de l'allée des Landais.

(La valorisation du foncier n'est pas encore déterminée – l'emprise foncière libérée fera l'objet d'une clause de revoyure).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 3 ET 5 RUE LANDAIS CROIX ROUGE REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KV 23
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	126	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics et réserves Foncières
Nombre de ménages à reloger :	93		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 648 049,40 €
Montant des recettes retenues :	88 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 560 049,40 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 204 044,46 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 711 049,40 €	montant TTC :	4 196 426,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	419 004,94 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	88 000,00 €		
	ANRU :	3 204 044,46 €		
	Total des co-financements :	3 711 049,40 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Démol 118 logts - 32 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-21-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construite en 1971, l'immeuble est une ancienne résidence pour étudiants qui était gérée par l'ACHE (Association Champenoise pour l'Hébergement d'Etudiants).

L'opération consiste en la déconstruction de ce bâtiment comprenant le désamiantage, la purge et le curage. Le dévoiement des réseaux seront au préalable réalisés.

Libre d'occupation depuis le 30 juin 2016, la démolition de ce bâtiment permettra à la Communauté Urbaine du Grand Reims de dessiner une nouvelle trame urbaine afin de remailler le secteur Université/Taittinger et créer un lien fonctionnel entre le quartier Croix-Rouge et le Campus universitaire (en lien avec les préconisations de l'Atelier Ruelle).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 32 rilly la montagne CROIX ROUGE REIMS	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Foyer / Résidence	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	HS 85
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	118	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie / espaces publics
Nombre de ménages à reloger :			
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	SO
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	SO
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Les diagnostics Amiante avant démolition, sont à ce jour, en cours.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	22/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 036 784,84 €
Montant des recettes retenues :	14 250,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 022 534,84 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**920 281,36 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 036 784,84 €	montant TTC :	1 172 744,84 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	102 253,48 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	14 250,00 €		
	ANRU :	920 281,36 €		
	Total des co-financements :	1 036 784,84 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Démol 124 logts - 2/10 Cézanne 18 Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-21-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La déconstruction des, 18 place Georges Braque (immeuble collectif R+10 de 44 logements), 2 esplanade Paul Cézanne (immeuble collectif R+7 de 40 logements) et 10 esplanade Paul Cézanne (immeuble collectif R+7 de 40 logements), comprenant au total 124 logements locatifs sociaux, permettra :
-La création de cheminements piétons depuis les cœurs d'ilots vers les axes majeurs du quartier (avenues Bonaparte et Blum), favorisant ainsi l'accès aux commerces, aux équipements publics et aux transports en commun ;
-Le liaisonnement des cœurs d'ilots;
-L'agrandissement de la Place Georges Braque permettant la réorganisation des espaces et notamment du stationnement;
-L'ouverture de l'étranglement de la rue Berthe Morisot et l'amélioration de la circulation piétonne sur trottoir;
-La création de nouvelles perspectives visuelles, la configuration actuelle en « U » de l'habitat n'offrant pas la possibilité de se repérer avec des vues lointaines.

L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de renforcement des pignons des immeubles accolés aux démolitions, tels que la pose d'isolation thermique par l'extérieur/ de bardages, …et nécessiteront des travaux de modification de réseaux divers.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipée dans le temps du protocole de préfiguration du NPRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Croix du Sud - 2-10 esplanade Paul Cézanne et 18 place Georges Braque - KR 7	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KR 7
Période de construction des bâtiments à démolir :	1974		
Nombre de LLS concernés :	124	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	500 m2 à rétrocéder à la Ville pour finalisation d'une venelle piétonne à terme publique (emprise libérée par le 2 Cézanne pour partie) // 850 m2 à destination d'espaces extérieurs résidentiels à réaliser par PN (emprise libérée par le 18 Braque)
Nombre de ménages à reloger :	96		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/04/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 531 129,16 €
Montant des recettes retenues :	7 500,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 523 629,16 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 818 903,33 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 531 129,16 €	montant TTC :	4 085 836,16 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	704 725,83 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	7 500,00 €		
	ANRU :	2 818 903,33 €		
	Total des co-financements :	3 531 129,16 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 44 logts - 4 Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le 4 place Georges Braque est un immeuble collectif R+10, de 44 logements locatifs sociaux, situé à l'entrée Est du quartier Croix Rouge.
Implanté en contrebas de l'avenue du Général Bonaparte, en vis-à-vis d'une station d'arrêt du tramway, il possède une entrée orientée vers la rue Raoul Dufy, et située à proximité du passage souterrain traversant l'avenue du Général Bonaparte.
A l'arrière du 4 place Georges Braque, une rampe d'accès véhicule desservant un parking aérien est accolée à la façade.

Cette configuration urbaine imbriquée, enclavée et contrainte par une topographie complexe, génère plusieurs problématiques de fonctionnement, à savoir :
Un stationnement insuffisant et trop proche des logements ;
Un repérage de l'entrée compliqué par un manque de visibilité depuis l'espace public ;
Un sentiment d'insécurité notamment aux abords du passage traversant l'avenue.

La démolition du 4 place Georges Braque aura donc vocation à :
-Dédensifier l'entrée de quartier ;
-Eloigner l'espace public de l'habitat ;
-Augmenter l'offre de stationnement résidentiel ;
-Redonner des espaces vert aux logements avoisinants ;
-Repenser les circulations depuis l'avenue Bonaparte jusqu'au cœur d'ilot.

L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Cette démolition s'accompagnera également de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
REIMS - Croix du Sud - 4 place Georges Braque - KR 8	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KR8
Période de construction des bâtiments à démolir :	1974		
Nombre de LLS concernés :	44	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espace résidentiel aménagé par PLURIAL NOVILIA
Nombre de ménages à reloger :	36		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 233 698,26 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 233 698,26 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**986 958,61 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 233 698,26 €	montant TTC :	1 419 178,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	246 739,65 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	986 958,61 €		
	Total des co-financements :	1 233 698,26 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 10 logts - 9 Coubertin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-21-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le 9 rue Pierre de Coubertin est un immeuble collectif R+4 de 10 logements locatifs sociaux, implanté au Sud d'un ensemble immobilier situé aux abords du groupe scolaire Léopold Charpentier.
La déconstruction de ce bâtiment permettra de reconnecter la poche de stationnement résidentiel situé à l'arrière de l'immeuble (se terminant aujourd'hui en impasse) à la rue Pierre de Coubertin.

L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de modification de réseaux divers. La voirie du parking existant sera prolongée jusqu'à la rue Pierre de Coubertin et la zone de stationnement sera restructurée partiellement.

Le 9 rue Pierre de Coubertin contient une sous-station alimentant la totalité des immeubles Coubertin et les 1 et 3 Poincaré en chauffage. La sous-station est à déplacer dans le sous-sol de l'immeuble 11 Coubertin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Orgeval - 9 rue pierre de coubertin - AE 29	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AE 29
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	10	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Aménagement d'une voirie publique par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	10		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	334 829,44 €
Montant des recettes retenues :	26 250,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**308 579,44 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**246 863,55 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	334 829,44 €	montant TTC :	388 187,93 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	61 715,89 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	26 250,00 €		
	ANRU :	246 863,55 €		
	Total des co-financements :	334 829,44 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 19 logts - 22/34 Bettinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-21-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les 22 et 34 rue du Docteur Lucien Bettinger sont deux immeubles collectifs R+4 de, respectivement 10 et 9 logements locatifs sociaux, implantés au Nord d'un ensemble immobilier situé aux abords du groupe scolaire Léopold Charpentier.
Les réflexions urbaines et le diagnostic de fonctionnement engagés sur ce secteur ont confirmé la nécessité:
Avec la déconstruction du 34 rue du Docteur Lucien Bettinger et du passage traversant cet immeuble:
-D'interrompre le long linéaire d'immeubles implantés en vis-à-vis du cimetière de l'avenue de Laon, afin de réaliser un nouveau découpage parcellaire et de rompre l'effet de masse pour retrouver une échelle,
-De désenclaver le secteur avec la création de nouvelles circulations internes irriguant le cœur d'ilot, et davantage sécurisantes.
Avec la déconstruction du 22 rue du Docteur Lucien Bettinger:
-De libérer le foncier permettant l'aménagement d'un parking public, proche de la nouvelle entrée des écoles maternelle et primaire éloignée du cœur d'ilot, afin de dissocier le stationnement des familles fréquentant le groupe scolaire, de celui des résidents.

L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Quartier Orgeval - 22-34 rue du docteur Bettinger - AE 119	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AE 119p - 400 m2 env
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	19	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Aménagement public par la Collectivité (22 Bettinger parking // 34 Bettinger venelle)
Nombre de ménages à reloger :	18		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires
PCDID en date du 21/08/2018

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	603 169,07 €
Montant des recettes retenues :	22 050,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**581 119,07 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**464 895,26 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	603 169,07 €	montant TTC :	683 323,07 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	116 223,81 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	22 050,00 €		
	ANRU :	464 895,26 €		
	Total des co-financements :	603 169,07 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 10 logts - 8 Vasco de Gama (ilot A)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le 8 boulevard Vasco de Gama est un immeuble collectif R+4, de 10 logements locatifs sociaux situé au Nord du quartier des Châtillons au sein de l'ilot Kerguélen, Descartes, Vasco de Gama et Cook:
-A l'avant de cette adresse, se trouve un groupe scolaire et un gymnase ;
-L'arrière est orienté sur un espace paysager, des immeubles de logements dont certains ayant le statut de copropriété, des zones de stationnement résidentiel, le tout circonscrit par la rue de Louvois menant au centre-ville de Reims.

Le quartier des Châtillons est principalement constitué de grands linéaires d'immeubles collectifs peu perméables aux circulations.

La déconstruction du 8 boulevard Vasco de Gama, aura donc vocation à offrir :
-Un cheminement plus direct vers la centralité (la Place des Argonautes),la rue de Louvois et l'équipement tertiaire ou public projeté à l'intersection de cette voirie et de l'avenue de Champagne;
-Une vue dégagée sur l'entrée majeure du quartier ;
-Des déplacements améliorés en mode doux, préservant ainsi la tranquillité du cœur d'ilot.

Il s'agit de redonner à l'espace collectif l'échelle du piéton et de repenser l'ensemble des circulations pour répondre aux enjeux de connexions internes et externes du quartier.
L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Châtillons - Ilot A - 8 Boulevard Vasco de Gama - ET 175	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 175
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	10	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Aménagement public piétonnier par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	7		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	240 712,14 €
Montant des recettes retenues :	31 950,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**208 762,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**167 009,71 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	240 712,14 €	montant TTC :	269 452,14 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	41 752,43 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	31 950,00 €		
	ANRU :	167 009,71 €		
	Total des co-financements :	240 712,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 14 logts - 10 Argonautes (ilot C)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La démolition du 10 place des Argonautes (immeuble collectif R+7 de 14 logements locatifs sociaux) a vocation à relier plus directement la place commerçante des Châtillons à la périphérie du quartier et ses équipements (ex: groupe scolaire et gymnase Vasco de Gama), en lieu et place d'un passage piéton sous porche, peu sécurisant. Le cœur d'îlot est rejoint rapidement via des cheminements plus lisibles et plus accueillants aux dimensions appréhendables par le piéton.
Les passages sous porches traversant aujourd'hui les immeubles linéaires ont été souvent soit réduits au profit de surfaces commerciales, soit fermés pour des questions de sécurité et sont parfois utilisés pour des activités contradictoires avec un usage de circulation (nettoyage des poubelles, regroupements…).
Cette déconstruction impactera 14 logements locatifs sociaux et un local d'activité situé pour partie en RDC de l'immeuble et pour l'autre au 12 place des Argonautes.
La création de cette ouverture offre également l'opportunité de prolonger la vitrine du local d'activité partiellement démolit, à partir du pignon libéré par la démolition, vers le cœur d'ilot.
L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Châtillons - Ilot C - 10 Place des argonautes - 000 ET 187	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 187
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	14	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Aménagement public par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	14		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1 local commercial vacant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Conformément à l'avis du CE, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette peuvent bénéficier le cas échéant d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date du comité d'engagement.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	346 732,97 €
Montant des recettes retenues :	24 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**322 732,97 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**258 186,38 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	346 732,97 €	montant TTC :	390 748,97 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	64 546,59 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	24 000,00 €		
	ANRU :	258 186,38 €		
	Total des co-financements :	346 732,97 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 28 lgts - 3/11 Blaise Pascal (Ilot H)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette déconstruction impactera les 3 et 11 rue Blaise Pascal, deux immeubles collectifs R+7 de 14 logements locatifs sociaux chacun.
Le rez-de-chaussée du 3 rue Blaise Pascal comprend deux cellules d'activités, partiellement démolies.
Le rez-de-chaussée du 11 rue Blaise Pascal est constitué d'un seul local d'activité lui aussi déconstruit partiellement.
Ces ouvertures créées sur la Place des Argonautes ont vocation à conforter les déplacements de la centralité vers le mail périphérique des Châtillons.
L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Châtillons Ilot H - 3 et 11 rue Blaise Pascal - ET 202	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 202
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	28	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	voirie espace public à aménager par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	28		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	3 locaux commerciaux occupés	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	estimation d'indemnités d'éviction ou de frais de transfert (83 500 €)	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	793 123,76 €
Montant des recettes retenues :	54 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**739 123,76 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**591 299,01 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	793 123,76 €	montant TTC :	881 155,76 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	147 824,75 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	54 000,00 €		
	ANRU :	591 299,01 €		
	Total des co-financements :	793 123,76 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 34 logts - Mougne/Hodin - Ilot I
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'îlot d'Urville-Mougne bénéficie du cadre paysager de l'avenue Georges Hodin et est longé par un cheminement piéton éclairé et agréable. En revanche, avec une longueur ininterrompue de 210 mètres sur l'avenue, cet îlot constitue une véritable barrière entre le centre, ses commerces, ses services et son marché d'une part et d'autre part le tissu pavillonnaire et l'école situé à l'Est du quartier et au delà avec la rue de Louvois et ses équipements comme la piscine.

Ce secteur Est du quartier est un «coin introverti», avec des circulations en boucle sans issue sur Louvois. La démolition partielle des 27 et 29 avenue Georges Hodin R+4, soit 5 logements locatifs sociaux à démolir sur 10 par immeuble, et la déconstruction du 21 avenue Georges Hodin (immeuble collectif R+4 de 10 logements locatifs sociaux) et du 16 rue Pierre Mougne (immeuble collectif R+4 de 14 logements locatifs sociaux) présentent un intérêt spécifique pour l'amélioration de la qualité de vie générale sur le quartier en favorisant la reconnexion au tissu urbain environnant.
L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront de travaux de modification de réseaux divers.

Le 16 rue Pierre Mougne contient une sous-station alimentant les immeubles voisins. L'opération comprendra donc la création d'une nouveau local.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
16 Mougne et 21-27-29 Hodin - ET 563-564	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 563-564
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	34	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	voirie espace public à réaliser par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	34		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	898 820,00 €
Montant des recettes retenues :	38 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**860 420,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**688 336,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	898 820,00 €	montant TTC :	1 017 598,36 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	172 084,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	38 400,00 €		
	ANRU :	688 336,00 €		
	Total des co-financements :	898 820,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 95 logts - Mougne/Urville/Tourville - îlot I
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La déconstruction impactera 8 immeubles collectifs R+4 de:
-10 logements locatifs sociaux au 2 rue Pierre Mougne
-15 logements locatifs sociaux au 4 rue Pierre Mougne
-10 logements locatifs sociaux au 6 rue Pierre Mougne
-10 logements locatifs sociaux au 8 rue Pierre Mougne
-10 logements locatifs sociaux au 33 rue Dumont D'Urville
-15 logements locatifs sociaux au 19 rue de Tourville
-10 logements locatifs sociaux au 21 rue de Tourville
-15 logements locatifs sociaux au 23 rue de Tourville
Le terrain libéré par ces démolitions a été retenu par ACTION LOGEMENT au titre des contreparties foncières, puis proposé à PLURIAL NOVILIA (filiale du Groupe), à défaut de la FONCIERE LOGEMENT, afin d'y développer une vingtaine de maisons en accession sociale à la propriété.
L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront de travaux de modifications de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Châtillons - Ilot I -2 à 8 Mougne - 33 Urville - 19 à 23 Tourville - 000 ET 564	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 564
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	95	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Terrain retenu par ACTION LOGEMENT en contrepartie pour la réalisation de pavillons en accession sociale
Nombre de ménages à reloger :	95		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 350 919,14 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 350 919,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 880 735,31 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 350 919,14 €	montant TTC :	2 658 211,61 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	470 183,83 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 880 735,31 €		
	Total des co-financements :	2 350 919,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Démol 24 logts - Argonautes/Hodin - (îlot J)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-21-0002-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La déconstruction impactera:
-le 24 place des Argonautes, immeuble collectif R+7 de 14 logements et 2 locaux d'activités. L'une de ces cellules commerciales ne sera que partiellement démolie puisqu'elle empiète également le rez-de-chaussée du 26 Place des Argonautes.
-et le 16 avenue Georges Hodin, immeuble collectif R+4 de 10 logements locatifs sociaux.

Au travers de cette opération, il s'agira d'ouvrir l'espace extérieur résidentiel aménagé à l'arrière des adresses déconstruites, sur la Place des Argonautes dans l'axe notamment de la Tour des Argonautes et de l'avenue Christophe Colomb, ainsi que sur l'avenue Georges Hodin, autre artère commerciale majeure des Châtillons.

Ces nouvelles liaisons vers la centralité sont rendues d'autant plus nécessaires que la nouvelle maison de quartier est projetée en cœur d'ilot et que les actuels cheminements se font via des passages traversant sous porches peu visibles et peu sécurisants.

L'opération permettra la réalisation de travaux de neutralisation, désamiantage, purge et curage, démolition mécanique, remblaiement, et remise en état des avoisinants.
Ces démolitions s'accompagneront également de travaux de modification de réseaux divers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Châtillons Ilot J - 24 place des argonautes 000 ET 206 - 16 avenue georges Hodin 000 ET 327	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	ET 206 - 327
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	24	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	aménagement d'espaces publics par la Collectivité
Nombre de ménages à reloger :	24		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2 locaux commerciaux vacants	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Conformément à l'avis du CE, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette peuvent bénéficier le cas échéant d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date du comité d'engagement.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	626 836,61 €
Montant des recettes retenues :	22 500,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**604 336,61 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**483 469,29 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	626 836,61 €	montant TTC :	703 369,73 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	120 867,32 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	22 500,00 €		
	ANRU :	483 469,29 €		
	Total des co-financements :	626 836,61 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 100 logts - 31/37 Taittinger 12/14 RLM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Projet de démolitions inscrit dans le cadre du shéma directeur réalisé en partenariat avec la collectivité. Les démolitions vont permettre l'ouverture de l'ilot, permettant la création d'une voie nouvelle traversante et reliant l'université au tramway.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
31-37 rue Pierre Taittinger et 12-14 rue de Rilly la Montagne	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	100	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	87		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	23/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 888 065,00 €
Montant des recettes retenues :	51 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 837 065,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 553 358,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 888 065,00 €	montant TTC :	3 222 865,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	283 706,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	51 000,00 €		
	ANRU :	2 553 358,50 €		
	Total des co-financements :	2 888 065,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 156 logts - 39-45 Taittinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-21-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dossier intial en rénovation. Puis suite au passage du dossier lors de la RTP, décision de procéder à la démolition de l'immeuble.
Foncier en partie cédé à la collectivité pour aménagement d'espaces publics, l'autre partie du foncier à préciser ultérieurement (projet d'un tiers).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
39-45 rue Pierre Taittinger	Cf. schéma directeur Croix-Rouge
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	HS 220
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	156	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espaces publics et réserve foncier en attendant la confirmation du projet d'un tiers.
Nombre de ménages à reloger :	126		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Plan de relogement à débuter au S1 2020

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	23/12/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 102 422,00 €
Montant des recettes retenues :	81 450,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 020 972,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 618 874,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 102 422,00 €	montant TTC :	4 607 862,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	402 097,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	81 450,00 €		
	ANRU :	3 618 874,80 €		
	Total des co-financements :	4 102 422,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 70 logts - 32/48 Poincaré
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-21-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les premiers bâtiments voués à être démolis seront ceux du 32 au 48 rue Poincaré, c'est pourquoi ils ont été validés dès le protocole de préfiguration. Ils comprennent neufs entrées, regroupant 70 logements et 3 locaux d'activités (Dont l'ex CLJ au 32 rue Poincaré). La prise en considération du DID est en date du 05/01/2017.
Le plan de relogement est en cours.

L'objectif du shéma urbain :
- Poursuive la marche engagée par le PRU1 de refonte totale du quartier,
- Permettre de dé-densifier le secteur,
- Permettre de créer de nouvelles voiries afin d'avoir une composition urbaine totalement renouvelée, des nouveaux aménagements d'espaces publics, de nouveaux flux de circulations, de nouveaux ilots crées
- Permette une diversité urbaine, de part les futures constructions neuves (diversité de produits, de nouveaux produits, réponse à la demande actuelle...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
32 au 48 rue Raymond Poincaré	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	70	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	67		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/04/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 071 653,00 €
Montant des recettes retenues :	249 411,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 822 242,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 640 017,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 071 653,00 €	montant TTC :	2 270 453,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	182 224,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	249 411,00 €		
	ANRU :	1 640 017,80 €		
	Total des co-financements :	2 071 653,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 20 logts - 11/13 Falala
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-21-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolitions correspondants au shéma d'aménagement global. Phase 1 du projet urbain.
Démolition complexe entre deux immeubles.
Foncier liberé: création de voirie

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
11-13 rue Falala	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	20	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	20		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	700 317,00 €
Montant des recettes retenues :	10 500,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**689 817,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**620 835,30 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	696 817,00 €	montant TTC :	756 617,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	65 481,70 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	10 500,00 €		
	ANRU :	620 835,30 €		
	Total des co-financements :	696 817,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 60 logts - 2/12 Mont Cornillet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-21-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolitions correspondants au shéma d'aménagement global. Phase 3 du projet urbain.
Foncier liberé: reserve foncière en vue de réalisation d'accession à prix maitrisée et en partie à Action Logement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-12 rue Mont Cornillet	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	60	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Parcelle destinée à Action Logement et, à la marge, espaces publics
Nombre de ménages à reloger :	57		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 678 154,00 €
Montant des recettes retenues :	21 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 657 154,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 491 438,60 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 678 154,00 €	montant TTC :	1 861 754,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	165 715,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	21 000,00 €		
	ANRU :	1 491 438,60 €		
	Total des co-financements :	1 678 154,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 60 logts - 14/22 et 26 Brazzaville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-21-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolitions correspondants au shéma d'aménagement global. Phase 1 du projet urbain.
Foncier liberé: création de voirie + construction logements en accession à coût maîtrisé

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14,16,18,20,22,26 rue de Brazzaville	schéma directeur Europe
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	CM 71-70-69-68-66-65
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	60	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	espaces publics (CU) et constructions neuves logements en accession maîtisée à la propriété
Nombre de ménages à reloger :	57		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 529 532,00 €
Montant des recettes retenues :	339 300,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 190 232,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 071 208,80 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 529 532,00 €	montant TTC :	1 697 532,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	119 023,20 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	339 300,00 €		
	ANRU :	1 071 208,80 €		
	Total des co-financements :	1 529 532,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 80 logts - 43/57 Pommery
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-21-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolitions correspondants au shéma d'aménagement global. Phase 1 du projet urbain.
Foncier liberé: reconstruction de produits diversifiés tant en type de potentiel de programmation, qu'en typologie urbaine, l'enjeu du secteur est de procéder à une dé-densification qualitative. Celle-ci proposera un juste équilibre entre les réhabilitations-résidentialisations des immeubles conservés, la démolition, puis la création de constructions neuves en accession.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
45-57 Pommery	cf. schéma directeur Europe
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	CM 13 à CM 20
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	80	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	constrcution neuve et création d'espaces publics (cessions)
Nombre de ménages à reloger :	77		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Plan de relogement à lancer en 2020

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 312 398,00 €
Montant des recettes retenues :	1 734 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**577 998,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**520 198,20 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 312 398,00 €	montant TTC :	2 536 398,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	57 799,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 734 400,00 €		
	ANRU :	520 198,20 €		
	Total des co-financements :	2 312 398,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol 62 logts - 20/30 Poincaré
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	816-6051005-21-0003-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les bâtiments voués à être démolis seront ceux du 20 au 30 rue Poincaré, regroupant 62 logements et 4 anciens logements loués à des associations. Cette opération a fait l'objet d'une demande de démarrage anticipée lors du CE ANRU du 03/09/18.

L'objectif du shéma urbain :
- Poursuive la marche engagée par le PRU1 de refonte totale du quartier,
- Permettre de dé-densifier le secteur,
- Permettre de créer de nouvelles voiries afin d'avoir une composition urbaine totalement renouvelée, des nouveaux aménagements d'espaces publics, de nouveaux flux de circulations, de nouveaux ilots crées
- Permette une diversité urbaine, de part les futures constructions neuves (diversité de produits, de nouveaux produits, réponse à la demande actuelle...)
- la reconstitution de logements LLS autorisée en CE DU 03/09/18

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
20 au 30 rue Raymond Poincaré	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	62	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	
Nombre de ménages à reloger :	55		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	4	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	oui	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui à vérifier selon diagnostics	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 830 603,00 €
Montant des recettes retenues :	300 410,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 530 193,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 377 173,70 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 830 603,00 €	montant TTC :	2 010 603,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	153 019,30 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	300 410,00 €		
	ANRU :	1 377 173,70 €		
	Total des co-financements :	1 830 603,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de recyclage de copropriétés dégradées
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Démol 12 logts copro Fermat
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-22-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Objectifs et pertinence de l'opération au regard du projet d'ensemble :

La place Simone de Beauvoir, aménagé dans le cadre du PRU, et la place de Fermat forment un ensemble ouvert, minéral et végétal, inscrit au cœur du quartier et traversé par le tramway. Pour cela, 12 logements sont prévus à la démolition le long de la rue Schweitzer afin de réconfigurer les espaces publics. Ces démolitions ont pour objet de conforter et renforcer la liasion avec les aménagements réalisés dans le cadre du PRU, contribuant ainsi à créer une centralité, facteur d'animation et d'attractivité autour de la station de tramway " Fermat". Cette centralité accueille les équipements ainsi qu'un pôle de commerces et de services.

La copropriété Coubertin 2 comporte 74 logements et 15 commerces répartis sur 3 bâtiments. 12 logements sont prévus à la démolition et aucun commerce. En effet, seul le n°11 rue Laplace, partie du bâtiment sur pilotis, est démoli. L'entrée d'immeuble comporte 2 niveaux de 6 logements en R+1 et R+2. Le rez-de-chaussée est constitué d'un passage ouvert, sous immeuble et "d'usage public".

L'ouverture ainsi créée permettra d'améliorer la visibilité, l'accessibilité et la sécurité vers le nouvel espace vert public central, aménagé place de Fermat.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 11 rue Pierre Laplace - section AE numéro 454	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération de recyclage :	opération en régie	La totalité de la copropriété est-elle concernée par l'opération ?	Non, 12 logements sur 74 seront démolis.
Type de recyclage :	Démolition de la copropriété	Eléments relatifs à l'articulation de l'intervention avec l'Anah :	Lancement d'une "OPAH copropriétés" pour accompagner les copropriétaires de la place de Fermat dans la réhabilitation et résidentiaslisation de leur patrimoine (4 copropriétés pour 324 logements)
Nombre de logements concernés :	12		
Nombre et nature des locaux non résidentiels concernés :			
Nombre de ménages à reloger :	8		
Avancement de la concertation avec les copropriétaires et les occupants :	Réunions publiques et balades urbaines réalisés en 2017 (S2) et 2018 (S1)	Procédure de maîtrise foncière mise en œuvre :	Acquisitions amiables à lancer en 2019
Avancement de l'enquête sociale et de l'organisation du relogement :	Non engagée		
Inscription de l'action dans une Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (Attention, en cas d'ORCOD d'intérêt national, seule une dérogation du conseil d'administration, peut autoriser une intervention de l'ANRU en matière de recyclage de copropriétés dégradées) :		Volume et destination envisagée des emprises foncières libérées ou de l'immobilier restructuré :	Création d'espaces publics Valorisation nulle
Intérêt patrimonial du secteur :			
Présence d'amiante :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 122 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 122 000,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		- €
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION	**897 600,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 122 000,00 €	montant TTC :	1 326 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	224 400,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	897 600,00 €		
	Total des co-financements :	1 122 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol parking G5 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le parking G5, composé de 136 places de stationnement, se situe dans le secteur Université/Taittinger. Le projet urbain défini par l'Atelier Ruelle prévoit la démolition complète de ce parking structure.

La démolition de ce parking permettra à la Communauté Urbaine du Grand Reims de dessiner une nouvelle trame urbaine afin de remailler le secteur Université/Taittinger et créer un lien fonctionnel entre le quartier Croix-Rouge et le Campus universitaire.

Le montant de la démolition indiqué est prévisionnel au regard du changement récent de la nature de l'opération (passage d'une démolition partielle à une démolition totale). Le chiffrage sera sécurisé avant la signature de la convention.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	HS112
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	RAS
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	1000 m² de foncier pour création d'espaces publics 1300 m² de terrain affectés à la résidentialisation des immeubles voisins
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	15€/m² pour valorisation espaces publics 0€ pour valorisation de la résidentialisation
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	garage G5		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	702 000,00 €
Montant des recettes retenues :	15 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**687 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**171 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	702 000,00 €	montant TTC :	772 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	515 250,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	15 000,00 €		
	ANRU :	171 750,00 €		
	Total des co-financements :	702 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol parking G6 B Auvergnats
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le parking G6, composé de 40 places de stationnement, se situe se situe au cœur du périmètre QPV du quartier Croix-Rouge, à l'angle de la rue des Auvergnats et de l'avenue Robert Schumann.

La démolition de ce parking permettra au Foyer Rémois de réinvestir le secteur Pays de France par les franges (une orientation stratégique définie par l'Atelier Ruelle et validée par l'ensemble des partenaires) en construisant 20 logements en accession (et ainsi participer à la mixité sur le secteur).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	PARCELLE KV23
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	RAS
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	2600 m² au sol
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	100 €:m² pour l'accession à la propriété
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	garage semi-enterré Auvergnats		

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	600 000,00 €
Montant des recettes retenues :	260 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**340 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**85 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	660 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	255 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	260 000,00 €		
	ANRU :	85 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Démol parking G15 H Arago
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le parking G15 H se situe à proximité immédiate du périmètre QPV du quartier Croix-Rouge, dans la bande des 300 mètres longeant le NPNRU, à l'angle de la rue François Arago et de l'allée des Gascons.

Ce parking, édifié en 1970 et composé de 172 places de stationnement, est établi sur deux niveaux enterrés et décalés (soit quatre niveaux pour le stationnement). Il présente une surface au sol d'environ 2 400 m².

La structure de cette construction est composée de voiles périphériques et intérieures en béton, d'un dallage en béton, de planchers intermédiaires en béton armé sur solives, de poutres en béton armé et d'une toiture-terrasse comportant un revêtement d'étanchéité de type bitume.

Depuis 2012, le parking connait de nombreux problèmes techniques. Dans ce cadre, Le Foyer Rémois a mis en place des réponses techniques appropriées permettant de conserver le parking ouvert tout en garantissant la sécurité des usagers : mise en place de tôles antidérapantes, d'étaies, pose de témoins extensométriques….

Par ailleurs, le parking a été endommagé par un incendie le 13 avril 2017. Le Foyer Rémois a missionné une expertise technique afin d'étudier l'impact de l'incendie sur la structure du parking. L'étude a conclu que l'incendie n'avait pas affecté la structure du bâtiment mais que celui-ci avait dégradé certaines parties du parking : une partie de la sous-face du plancher haut est tombée au niveau -2, une dalle en béton armé présente des désordres importants au niveau -4, …

Au regard des éléments techniques présentés ci-dessus et afin d'assurer une cohérence du projet, Le Foyer Rémois propose la démolition du parking.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	parcelle KT190
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	2400 M2
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	600 000,00 €
Montant des recettes retenues :	144 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**456 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**114 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	660 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	342 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	144 000,00 €		
	ANRU :	114 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Requal parking GYB Bourguignons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le parking GYB se situe au cœur du périmètre QPV du quartier Croix-Rouge, à l'angle des allées des Bourguignons et des Landais.

Edifié dans les années 1970 et composé de 144 places de stationnement, ce parking est établi sur deux enterrés et décalés (soit quatre niveaux pour le stationnement). Il présente une surface au sol d'environ 2 400 m².

Les travaux de requalification de ce parking (étanchéité, mise aux normes électriques, mise aux normes des organes liés à la sécurité incendie) permettront de consolider des places de stationnement à destination des locataires (actuels et futurs) du Foyer Rémois.

COMMENTAIRE: l'opération de ne fait pas l'objet de valorisation foncière du fait que le parking est restructuré et reste propriété du Foyer Rémois après travaux (vu avec la DDT51 et la CUGR).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	600 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**600 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**150 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	660 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	450 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	150 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Urbanisme temporaire
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La gestion dans le temps du foncier libéré sur Pays de France et l'enseignement du PRU concernant état du marché, incitent à une grande prudence. En effet, les démolitions seront rythmées dans le temps; le foncier libéré sera un appui pour redéfinir le foncier et les espaces publics. Ce choix oblige à proposer des occupations temporaires du foncier, permettant d'initier l'engagement de petites opérations innovantes affirmant l'objectif de changement d'image hors des secteurs les plus denses.

En effet, l'urbanisme temporaire (éphémère ou transitoire) est une solution de plus en plus pratiquée pour résoudre les problèmes de vacance rencontrés dans les villes. Il consiste à occuper pour une courte période un site construit ou vierge, laissé vacant pour une durée indéterminée. Il englobe toutes les initiatives visant à réactiver la vie locale de façon provisoire, pour cela il peut prendre des formes différentes : aménagement en dur, événements, mobilier urbain, etc... Les contraintes réglementaires étant moins fortes que pour des aménagements sur le long terme, les possibilités sont plus variées. L'urbanisme temporaire est donc l'occasion d'innover et de proposer des solutions originales, d'autant qu'il n'est pas amené à rester sur le long terme. Il peut prendre la forme d'événements ou d'aménagements provisoires avant que le site ne soit réutilisé pour un usage permanent.

Sur Pays de France, le foncier libéré progressivement pourra être ponctué par des aménagements temporaires visant un changement d'image du quartier. Les habitants seront intégrés dans ce processus de transition urbaine pour que les aménagements proposés rencontrent le succès et répondent à leurs besoins. En effet, un aménagement temporaire ne peut pas fonctionner s'il n'est pas en adéquation avec les nécessités du quartier.

Ces aménagements temporaires seront sécurisés dans le cadre de l'étude « Définition et approfondissement d'un urbanisme éphémère Croix-Rouge » et appelleront également des crédits dans le cadre du Contrat de Ville, notamment.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	A définir
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	approximativement 2 ha
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	aucun
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	cf. FAT démolition		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	175 500,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**175 500,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**43 875,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	175 500,00 €	montant TTC :	193 050,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	131 625,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	43 875,00 €		
	Total des co-financements :	175 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Requalification parking Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'objet de l'opération d'aménagement est le stationnement aérien aménagé en toiture du parking souterrain, situé le long de l'avenue du Général Bonaparte et possédant une rampe d'accès véhicules accolée au 4 Place Georges Braque (immeuble destiné à la démolition).
Ce parking résidentiel en léger contrebas de l'espace public constitue une barrière minérale complexifiant les traversées piétonnes depuis l'avenue vers le cœur d'ilot. Les cheminements sont peu visibles, difficilement praticables pour les personnes à mobilité réduite et parfois même non matérialisés.
Un phénomène de rassemblement lié au trafic est constaté sur le parking, ce qui génère un climat d'insécurité.
La déconstruction du 4 Place Georges Braque permettra de repenser, dans le cadre de l'opération d'aménagement, l'accès des piétons et des véhicules depuis l'avenue Bonaparte.
Les liaisons avec le cœur d'ilot faciliteront autant que possible la circulation des personnes à mobilité réduite.
Le cheminement piéton longeant l'arrière du pôle de santé installé au début de l'avenue Léon Blum sera conforté par la création d'une venelle rognant l'extrémité Ouest du parking, améliorant ainsi la visibilité depuis l'espace public.
L 'opération comprendra également des travaux d'étanchéité et de traitement des limites (murets, garde-corps…).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Section KR 39-40
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	1600 m2 à usage d'espace public sur domaine privé
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	démolition partielle de places de stationnement		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	557 856,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**557 856,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**139 464,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	557 856,00 €	montant TTC :	662 752,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	418 392,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	139 464,00 €		
	Total des co-financements :	557 856,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	418 392,00 €		
	dont PRET CDC :	418 392,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Parking Morisot Réfection
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération consiste à la réfection de l'étanchéité du parking souterrain situé à l'arrière des 15 et 17 rue Berthe Morisot et des réparations de désordres structurels.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Section KR 19p
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	1800 m2 de stationnements aériens privés à usage public reposant sur un parking souterrain
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	526 500,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**526 500,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**131 625,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	526 500,00 €	montant TTC :	625 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	394 875,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	131 625,00 €		
	Total des co-financements :	526 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	394 875,00 €		
	dont PRET CDC :	394 875,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Restructuration parking Charpentier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051005-24-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Situé en cœur d'ilot, à l'arrière des immeubles de la rue du docteur Lucien Bettinger (entre le 22 et le 34 Bettinger), le parking souterrain Charpentier est constitué de 76 box, dont 39 vacants.
En surface, la toiture de cet équipement est recouverte d'une simple étanchéité. Sans traitement qualitatif et sans destination apparente, cet espace minéral gâche le paysage et les vues depuis les logements et génère des problématiques de résonnance et d'usage (rassemblements). Malgré, l'installation d'une vidéo protection, les locataires des garages ne se sentent plus en sécurité dans le parking, un sentiment exacerbé par une vacance commerciale importante.
Les habitants du secteur souhaitent vivement une végétalisation en surface de cet équipement et l'aménagement d'espaces dédiés aux loisirs et/ou à la détente. Compte tenu de la vacance importante du parking, le scénario d'une démolition partielle du parking a été retenu pour faciliter l'aménagement de la zone (en pleine terre) et sa transformation en espace paysager de qualité.

La déconstruction partielle sera parachevée de travaux d' amélioration de l'éclairage artificiel et naturel du parking (reconstitution d'une façade ajourée), du rétablissement des sorties piétonnes et de la boucle de circulation automobile, et du traitement des limites du bâti.
Le remblaiement de la partie détruite sera accompagné de travaux de dévoiement de réseaux enterrés (chauffage collectif), d'aménagement et de végétalisation permettant une meilleure intégration dans le paysage, et l'embellissement de l'espace en lui conférant un usage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Parking Léopold Charpentier_ parcelle cadastrale n°AE 119 (en partie)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	l'emprise qui sera libérée par la démolition partielle de la dalle haute du parking souterrain servira à l'aménagement d'un espace privé à usage public
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	491 400,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**491 400,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**122 850,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	491 400,00 €	montant TTC :	583 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	368 550,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	122 850,00 €		
	Total des co-financements :	491 400,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	368 550,00 €		
	dont PRET CDC :	368 550,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Espaces publics Orgeval
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-24-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La restructuration des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré dont le parc de logements appartient à Plurial Novilia et Reims habitat, est motivée par la nécessité d'améliorer tant le patrimoine que les espaces extérieurs privés et publics afin de créer des liaisons piétonnes et/ou automobiles de désenclavement.
Les démolitions très ciblées permettent de redéfinir des îlots résidentiels à taille humaine et de reconfigurer l'intégralité des espaces publics de ces secteurs, tout en privilégiant l'ouverture vers l'avenue de Laon et l'accessibilité à la centralité de quartier.

Les travaux de la ville de Reims consisteront a aménager les espaces non circulés et places piétonnes, la végétalisation du quartier ainsi que les parcs et jardins dont, notammant, le sqaure Paul Vieille, le square rue Joséphine Baker et la transformation de l'ancien terrain de motocross en parc public, ... L'ensemble de ces interventions relèvent des compétences de la Ville de Reims.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	RAS : création ou reprise d'espaces publics conformément au schéma directeur
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics non circulés (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Espaces verts et végétalisation du quartier, places publiques, squares, aires de jeux relevant des compétences de la Ville de Reims Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 184 260,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 184 260,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**796 065,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 183 700,00 €	montant TTC :	3 820 440,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 387 635,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	796 065,00 €		
	Total des co-financements :	3 183 700,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement pl. de Fermat
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-24-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette place n'a pas bénéficié de travaux dans le cadre du PRU mais en subi les impacts avec la création d'une nouvelle centralité de quartier Place Simone de Beauvoir qui accueille la nouvelle maison de quartier, une maison de santé et de nouveaux commerces et services. Il s'agit désormais d'œuvrer sur le devenir de son tissu commercial et sur son aménagement urbain en particulier, et d'accompagner les copropriétaires vers une démarche de rénovation de leur patrimoine, en lien avec les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.
La place Simone de Beauvoir et la place de Fermat forment un ensemble ouvert, minéral et végétal, inscrit au cœur du quartier et traversé par le tramway rue Schweitzer. Pour cela, les 12 logements prévus à la démolition le long de la rue Schweitzer favorisent la liaison avec les aménagements réalisés dans le PRU et contribuent à créer une centralité.
La Ville de Reims intervient sur la requalification de la partie haute de la place, devant les commerces pour accompagner la redynamisation commerciale. Sur son espace central, la place de Fermat est végétalisée et accueille du mobilier pour favoriser le lien social et intergénérationnel. Une intervention sur les parkings périphériques est également prévue pour améliorer les possibilités de stationnement autour de ce pole de d'attractivité (équipements, services commerces et stationnements résidentiels).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	RAS : création ou reprise d'espaces publics conformément au schéma directeur
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics et zones de stationnment ouvertes au public (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Espaces verts et végétalisation, place publique, square, aires de jeux, zones de stationnement Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	14/04/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 833 680,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 833 680,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**708 420,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 833 680,00 €	montant TTC :	3 400 416,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 917 260,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	208 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	708 420,00 €		
	Total des co-financements :	2 833 680,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

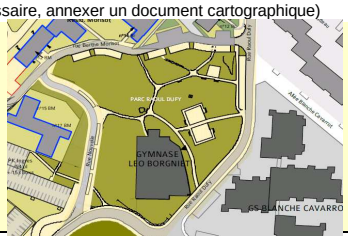
Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement Croix du Sud
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0003-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Reims accompagne le NPRU du quartier Croix-Rouge en réalisant les aménagements relevant de sa compétence :
- la création et reprise d'espaces verts (parc Raoul Dufy)
- la création et/ou reprise de parvis d'équipements et places (gymnase Borgnet)
- la création d'aires de jeux,

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	aucun : création ou reprise d'espaces public (domaine public ou domiane privé de la Ville de Reims)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'ensemble du foncier de l'opération est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics de type espaces verts ou parvis d'équipements (relevant de la compétence de la ville de Reims)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise d'espaces publics, notamment d'espaces verts (domaine public). Valorisation nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 175 950,01 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 175 950,01 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**293 987,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 175 950,01 €	montant TTC :	1 411 140,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	881 962,51 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	293 987,50 €		
	Total des co-financements :	1 175 950,01 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement Pays de France
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0003-004

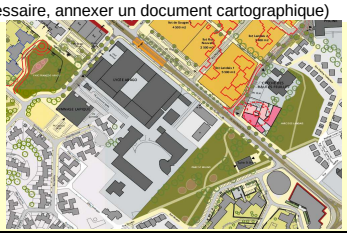
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Reims accompagne le NPRU du quartier Croix-Rouge en réalisant les aménagements relevant de sa compétence :
- la création et reprise d'espaces verts (parc St Bruno, parc des Landais, parc Arago, piscine), comprenant des aires de jeux si la concertation le valide
- la création et/ou reprise de parvis d'équipements et places

Ces aménagements participent à la réalisation du projet urbain (inscrits dans le schéma directeur) qui a été validé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	aucun : création ou reprise d'espaces public (domaine public ou domiane privé de la Ville de Reims)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'ensemble du foncier de l'opération est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics de type espaces verts ou parvis d'équipements (relevant de la compétence de la ville de Reims)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise d'espaces publics, notamment de parcs et jardins (domaine public). La valorisation est nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 050 274,99 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 050 274,99 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**262 568,75 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 050 274,99 €	montant TTC :	1 260 330,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	787 706,24 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	262 568,75 €		
	Total des co-financements :	1 050 274,99 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement Université
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0003-005

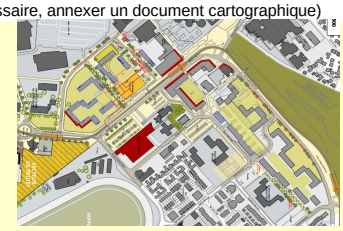
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Reims accompagne le NPRU du quartier Croix-Rouge en réalisant les aménagements relevant de sa compétence :
- la création et/ou reprise de parvis d'équipements
- la reconfiguration d'un terrain sportif en terrain partagé école / habitant
- lots espaces verts des créations de voiries

Ces aménagements participent à la réalisation du projet urbain (inscrits dans le schéma directeur) qui a été validé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	aucun : création ou reprise d'espaces publics (domaine public ou domaine privé de la Ville de Reims)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'ensemble du foncier de l'opération est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics de type espaces verts, pouvant inclure des installations sportives ou parvis d'équipements (relevant de la compétence de la ville de Reims)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise d'espaces publics, notamment de parcs et jardins (domaine public ou privé de la Ville). Valorisation nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Quelques arbres		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	470 953,34 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**470 953,34 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**117 738,34 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	470 953,34 €	montant TTC :	565 144,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	353 215,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	117 738,34 €		
	Total des co-financements :	470 953,34 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Espaces publics Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051004-24-0003-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La rénovation urbaine du quartier va s'engager, dès 2019, par la réhabilitation de l'iot A au nord du quartier. Situé entrée de quartier, le long d'axes de communication majeurs, cet îlot sera le marqueur du lancement du projet urbain. 10 logements seront démolis pour créer des petites unités résidentielles, plus proprice à l'appropriation des habitants. Ensuite la rénovation se poursuivra sur les secteurs encerclant la tour des Argonautes : îlots H, AG, J, B, C, et I. Des démolitions partielles permettront de créeer des voiries et cheminements de desserte pour améliorer l'accessibilté à l'espace central se développant autour et sur la place des Argonautes.

Les travaux de la Ville de Reims consisteront donc à créer les nouveaux espaces publics piétonniers, non circulés, sur les différents secteurs, et plus particuliérement la place des Argonautes. D'autres espaces publics, de type square de proximité, ouverts aux habitants : jeux, détente, rencontre, intergénérationnel seront aménagés. La ville interviendra également pour réqualifier les espaces publics plantés sur voirie et le mail piéton cycle. L'ensemble de ces interventions relèvent des compétences de la Ville de Reims.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :		Outil règlementaire :	RAS : création ou reprise d'espaces public conformément au schéma directeur
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics non circulés (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Espaces verts, places publiques, squares, aires de jeux relevant des compétences de la Ville de Reims Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 226 625,02 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**5 226 625,02 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 306 656,26 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 226 625,02 €	montant TTC :	6 271 950,02 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 119 688,76 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	800 280,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 306 656,26 €		
	Total des co-financements :	5 226 625,02 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-24-0003-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Reims accompagne le NPRU du quartier Europe en réalisant les aménagements relevant de sa compétence :
- la création et/ou reprise de parvis d'équipements
- la reconfiguration / réaménagement d'espaces verts ou récréatifs (squares, aires de jeux...)
- reprise des allées du centre commercial Jean Moulin, coeur du quartier
- lots espaces verts des créations de voiries

Ces aménagements participent à la réalisation du projet urbain (inscrits dans le schéma directeur) qui a été validé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	cf. schéma directeur en annexe de la convention
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

l'essentiel des surfaces à aménager appartiennent déjà à la Ville de Reims.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	RAS
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'ensemble du foncier de l'opération est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise d'espaces publics, notamment de parcs et jardins. Valorisation nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	RAS		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 560 109,38 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 560 109,38 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	18,59%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**18,59%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**475 893,87 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 560 109,38 €	montant TTC :	3 072 131,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 451 262,51 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	632 953,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	475 893,87 €		
	Total des co-financements :	2 560 109,38 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	convention de partenariat Grand Reims / Ville de Reims / Région Grand Est (18% de la part Jean Moulin)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE REIMS	Aménagement Hippodrome
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0003-008

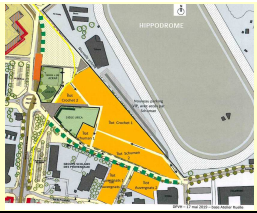
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Ville de Reims accompagne le NPRU du quartier Croix-Rouge en réalisant les aménagements relevant de sa compétence :
- Déménagement de ses locataires
- démolition des locaux d'activité (appartenant à la ville)
- reprise d'une partie foncière à la société des courses (prévu par le bail emphytéotique liant la Ville à ladite société).

Aménagement des VRD par la CUGR, et cession des îlots constructuctibles par la Ville (cf. FAT Aménagement correspondante)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	RAS
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	8000 m² pour Action Logement (maisons individuelles groupées) 5200 m² pour une société privée avec la CDC et ANRU+ pour un village artisanal 2500m² d'activité, plutôt tertiaire Le reste : des espaces publics aménagés par la CUGR.
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Pour Action Logement : 0€/m² Pour activités artisanales : 40€/m² Pour activités tertiaires : 50€/m² Pour création de voirie suite à démolition : 15€/m² Espaces publics : 0€/m²
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	5 locaux d'activité locatifs construits dans les années 1990 avant les ORU		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	590 625,00 €
Montant des recettes retenues :	345 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**245 625,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**61 406,25 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	590 625,00 €	montant TTC :	708 750,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	184 218,75 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	345 000,00 €		
	ANRU :	61 406,25 €		
	Total des co-financements :	590 625,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Démol pkg G6 Rilly et restr. réseaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition du parking G6 en concordance avec les démolitions des immeubles 30-37 Taittinger et 12-14 Rilly, afin de liberer le foncier et permettre la création d'une voie publique par la collectivité, reliant le tramway au campus.
La démolition du parking imposera un travail conséquent de recouturage des réseaux en lien avec la sous station 104.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération "privée"	Outil règlementaire :	démolition de parking
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'emprise du parking estimé à 1 530m² sera découpé en trois emprises. - la première à déstination de la voirie (350m²), - la seconde pour une réserve foncière en vue d'un projet à définir (300m²) - la dernière partie sera remise en tant qu'espaces extérieurs des immeubles existants (880m²).
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	350 x 15€ 300 x 60€ 880 x 0€
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	-		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	493 000,00 €
Montant des recettes retenues :	23 250,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**469 750,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**117 437,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	484 500,00 €	montant TTC :	576 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	343 812,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	23 250,00 €		
	ANRU :	117 437,50 €		
	Total des co-financements :	484 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	309 431,25 €		
	dont PRET CDC :	309 431,25 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Espaces publics Orgeval
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-24-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La restructuration des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré dont le parc de logements appartient à Plurial Novilia et Reims habitat, est motivée par la nécessité d'améliorer tant le patrimoine que les espaces extérieurs privés et publics afin de créer des liaisons piétonnes et/ou automobiles de désenclavement.
Les démolitions très ciblées permettent de redéfinir des îlots résidentiels à taille humaine et de reconfigurer l'intégralité des espaces publics de ces secteurs, tout en privilégiant l'ouverture vers l'avenue de Laon et l'accessibilité à la centralité de quartier.

Les travaux du Grand Reims consisteront a aménager les voiries et espaces circulés ainsi que la rénovation et la mise aux normes des réseaux secs et humides. Le Grand Reims accompagnera également la ville de Reims, par la rénovation des réseaux secs et humides des espaces non circulés (cheminements, parcs et jardins ...).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Schéma urbain directeur du quartier : plan masse masse d'ensemble du NPRU
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Création et/ou reprise des espaces publics Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	10 732 176,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**10 732 176,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**2 683 044,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 732 176,00 €	montant TTC :	12 878 611,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	8 049 132,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	2 683 044,00 €		
	Total des co-financements :	10 732 176,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) CU DU GRAND REIMS	**Intitulé de l'opération** Aménagement place de Fermat
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-24-0005-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette place n'a pas bénéficié de travaux dans le cadre du PRU mais en subi les impacts avec la création d'une nouvelle centralité de quartier Place Simone de Beauvoir qui accueille la nouvelle maison de quartier, une maison de santé et de nouveaux commerces et services. Il s'agit désormais d'œuvrer sur le devenir de son tissu commercial et sur son aménagement urbain en particulier, et d'accompagner les copropriétaires vers une démarche de rénovation de leur patrimoine, en lien avec les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.
La place Simone de Beauvoir et la place de Fermat forment un ensemble ouvert, minéral et végétal, inscrit au cœur du quartier et traversé par le tramway rue Schweitzer. Pour cela, les 12 logements prévus à la démolition le long de la rue Schweitzer favorisent la liaison avec les aménagements réalisés dans le PRU et contribuent à créer une centralité.
La Grand Reims interviendra sur la requalification des espaces circulés sur et aux abords de la place Pierre de Fermat, dont les accès (y compris pour les véhicules de sécurité et de secours). Le Grand Reims interviendra également dans la mise aux normes et la requalification des réseaux secs et humides afin de se raccorder au nouveau maillage. Enfin, des places de stationnements publiques seront créées sur les voiries rénovées.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	RAS : Schéma urbain directeur du quartier : plan masse masse d'ensemble du NPRU
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Création et/ou reprise d'espaces publics Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 489 600,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 489 600,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**372 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 489 600,00 €	montant TTC :	1 787 520,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 117 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	372 400,00 €		
	Total des co-financements :	1 489 600,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Aménagements Hippodrome (VRD)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0005-003

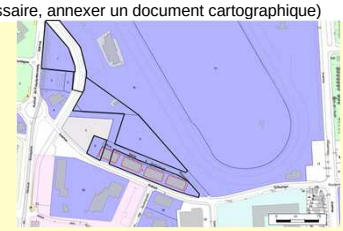
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation des VRD (relevant des compétances de la CU du Grand Reims) sur le secteur en accompagnement des opérations des différents MO, dont la Ville de Reims.

Aménagement des voiries et réseaux du site de l'hippodrome tels que prévus au stade du schéma directeur :
- création de rues et d'allées desservant les différents îlots cessibles et/ou déjà construits (notamment le siège de l'URCA, l'hippodrome et le bâtiment hébergeant l'ACRAP).
- création du parking de l'esplanade
- réaménagement / reprofilage de l'avenue Robert Schuman
- reprise et création de réseaux

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet (réalisation de voies publiques)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La totalité du foncier aménagé est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise de voies publiques (domaine public). Leur valorisation est nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	RAS		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 816 362,67 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 816 362,67 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**954 090,67 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 816 362,67 €	montant TTC :	4 578 112,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	2 862 272,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	954 090,67 €		
	Total des co-financements :	3 816 362,67 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Concernant les dépenses d'acquisition de terrain, celui-ci étant cédé par la Ville de Reims, partie prenante à la convention de RU, la valeur absolue prise en compte par l'Agence sera celle de la première acquisition de terrain par la Ville à la SEDMA (société d'équipement des deux marnes) en 1976 et à l'OPHLM en 1970. La FATd sera mise à jour avec les éléments de l'acte notarié.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Aménagements Croix-du-Sud (VRD)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0005-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation des VRD (voiries, éclairage, réseaux EU, AEP, EP...) relevant des compétances de la CU du Grand Reims, sur le secteur Croix du Sud en accompagnement des programmes de résidentialisation de Plurial Novilia :
- rue Raoul Dufy et rue Berte Morisot (reprofilage)
- création d'une voie nouvelle reliant les rues Dufy à Morisot, pour mettre à distance le parc et les immeubles

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet (réalisation de voies publiques)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La totalité est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics.
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise de voies publiques (domaine public). La valorisation des espaces est nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	RAS		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 316 829,33 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 316 829,33 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**329 207,33 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 316 829,33 €	montant TTC :	1 580 195,19 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	987 622,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	329 207,33 €		
	Total des co-financements :	1 316 829,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Aménagements Pays-de-France (VRD)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0005-005

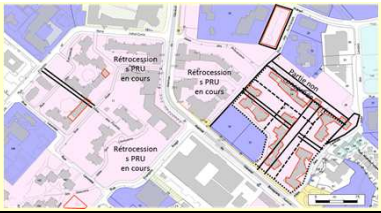
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation des VRD (voiries, éclairage, réseaux EU, AEP, EP...) dont la compétence relève de la CU du Grand Reims :

Aménagement des voiries et réseaux du secteur Pays de France (ilot A et B) tels que prévus au stade du schéma directeur.
Ils ont vocation à ouvrir le secteur, desservir des îlots d'habitat plus petits et résidentialisés, de créer les conditions de la cession de parcelles constructibles, d'améliorer la sécurité des espaces publics.
- création d'une voie nouvelle Bonaparte - Bourguignons
- prolongation de l'allée des Berrichons, de l'allée des Bourguignons, de l'allée des Picards
- requalification des parking Arago, Joliot-Curie (jusqu'ici provisoirs) et De Gouges (ex G8)
- Reprofilage des allées des Landais, et des Limousins
- réseaux divers

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Aménagement des voiries et réseaux du secteur Pays de France (ilot A et B) tels que prévus au stade du schéma directeur.
Ils ont vocation à ouvrir le secteur, desservir des îlots d'habitat plus petits et résidentialisés, de créer les conditions de la cession de parcelles constructibles (par le FR), d'améliorer la sécurité des espaces publics.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet (réalisation de voies publiques)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La totalité est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise de voies publiques (domaine public). La valorisation du foncier est nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Ce secteur Pays de France, notamment son îlot B, fait partie de la clause de revoyure inscrite dans la convention de renouvellement urbain

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 149 744,13 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 149 744,13 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 037 436,03 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 149 744,13 €	montant TTC :	4 979 692,95 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	3 112 308,10 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 037 436,03 €		
	Total des co-financements :	4 149 744,13 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention + de la clause de revoyure

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Aménagement Université (VRD)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-24-0005-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

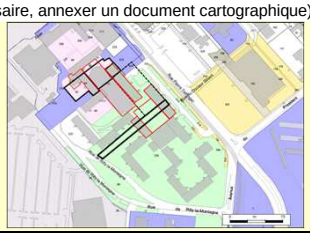
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation des VRD (voiries, éclairage, réseaux EU, AEP, EP...) tels que prévus au stade du schéma directeur, dont la compétence relève de la CU du Grand Reims :

Ils ont vocation à ouvrir le secteur, coordonnéer l'aménagement urbain avec celui du campus de l'URCA (en restructuration), desservir des îlots d'habitat plus petits et résidentialisés, d'améliorer la sécurité des espaces publics.
- création d'un trottoir le long de l'avenue Général Eisenhower
- reprofilage de la rue Rilly la Montagne (double sens)
- création de 2 voies nouvelles d'au moins 4 m de large, dont une ouverte à la circulation
- aménagement du parking et espace public Taittinger (dimenssionnement à ajuster en fonction du projet de résidence étudiante à affiner)
- réseaux divers

Le schéma directeur validé conserve une part d'incertitude liée à la réalisation d'une résidence étudiante dont le projet est encore flou. La maturation de ce projet aura sans aucun doute une incidence sur l'emprise et la qualité des espaces publics attenants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Aménagement des voiries et réseaux du secteur tels que prévus au stade du schéma directeur.
Ils ont vocation à ouvrir le secteur, desservir des îlots d'habitat plus petits et résidentialisés, de créer les conditions de la cession de parcelles constructibles, d'améliorer la sécurité des espaces publics.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet (réalisation de voies publiques)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La totalité est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise de voies publiques (domaine public). La valorisation est nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	les démolitions relèvent des démolitions de LLS ou des aménagements (démolitions de parking) des bailleurs		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 023 453,07 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 023 453,07 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**505 863,27 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 023 453,07 €	montant TTC :	2 428 143,68 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 517 589,80 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	505 863,27 €		
	Total des co-financements :	2 023 453,07 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention + de la clause de revoyure

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Espaces publics Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-24-0005-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La rénovation urbaine du quartier va s'engager, dès 2019, par la réhabilitation de l'iot A au nord du quartier. Situé entrée de quartier, le long d'axes de communication majeurs, cet îlot sera le marqueur du lancement du projet urbain. 10 logements seront démolis pour créer des petites unités résidentielles, plus proprice à l'appropriation des habitants. Ensuite la rénovation se poursuivra sur les secteurs encerclant la tour des Argonautes : îlots H, AG, J, B, C, et I. Des démolitions partielles permettront de créeer des voiries et cheminements de desserte pour améliorer l'accessibilté à l'espace central se développant autour et sur la place des Argonautes.

Les travaux du Grand Reims consisteront donc à créer et requalifier les voiries et réseaux divers, en accompagnement des réhabilitations des îlots de logements par le bailleur et des équipements, espaces de jeux et de rencontre par la Ville de Reims sur l'ensemble du quartier des Châtillons (conformément au projet urbain validé).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	cf. schéma directeur en annexe dans la convention
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Schéma urbain directeur du quartier : plan masse masse d'ensemble du NPRU
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics (cf. descriptif opération)
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Création et/ou reprise d'espaces publics Valorisation nulle
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Sans objet		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	7 068 450,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**7 068 450,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 767 112,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 068 450,00 €	montant TTC :	8 482 140,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	4 516 618,50 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	784 719,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 767 112,50 €		
	Total des co-financements :	7 068 450,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.4.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CU DU GRAND REIMS	Aménagement Europe (VRD)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051006-24-0005-008

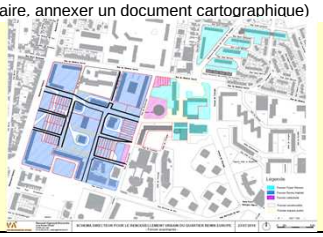
Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation des VRD (voiries, éclairage, réseaux EU, AEP, EP...) dont la compétence relève de la CU du Grand Reims :

Aménagement des voiries et réseaux duquartier Europe tels que prévus au stade du schéma directeur.
Ils ont vocation à ouvrir les différents secteurs, de desservir des îlots d'habitat plus petits et résidentialisés, de créer les conditions de la cession de parcelles constructibles par les bailleurs, d'améliorer la sécurité des espaces publics, de renforcer l'attractivité commerciale de Jean Moulin :
- création de voies nouvelles
- reprise et reconfiguration de voies existantes pour adapter le parcellaire (lien avec la résidentialisation)
- réseaux divers (EP, éclairage, AEP, EU...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051006 Europe	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Aménagement des voiries et réseaux tels que prévus au stade du schéma directeur.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	sans objet
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Sans objet	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La totalité est destiné à ce pourquoi l'opération est financée : des espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	RAS	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Le foncier aménagé est exclusivement destiné à la réalisation et/ou la reprise de voies publiques. La valorisation est nulle.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Une partie de cette opération est cofinancée par la Région Grand Est dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2019

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	7 314 802,35 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**7 314 802,35 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	23,05%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**23,05%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 685 968,17 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 314 802,35 €	montant TTC :	8 777 762,82 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	5 089 495,18 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	539 339,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 685 968,17 €		
	Total des co-financements :	7 314 802,35 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Cette FAT peut faire l'objet de procédures d'ajustement postérieurement à la convention

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Const 19 PLUS 11 PLAI - Sillery/Coutures
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération se situe au coeur d'un quartier qui fera l'objet d'une requalification complète comprenant démolition de logements, aménagements d'emprises foncières disponibles. Les logements reconstruits sur ce quartier apporteront une mixité des modes d'habiter (individuels, collectifs) ainsi qu'une mixité sociale (locatif, accession social, promotion).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération RUE DE SILLERY / RUE DES COUTURES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	30 logements 19 PLUS 11 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	233 700,00 €		233 700,00 €
PLAI :	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €
Total :	**341 500,00 €**	**85 800,00 €**	**427 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 366 273,00 €	montant TTC :	3 702 900,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 280 473,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	85 800,00 €		
	Total des co-financements :	3 366 273,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 280 473,00 €		
	dont PRET CDC :	2 938 973,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	341 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 1 PLAI 2 PLUS - 77 Ledru Rollin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Programme de 3 logements pour la reconstitution NPNRU en lieu et place d'un bâtiment à démolir, nécessitant un relogement.

PROGRAMME : construction neuve de 3 logements individuels R+1 dont 1 PLAI et 2 PLUS.
PLAI : 1 T4
PLUS : 2 T4

LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION : VILLE-CENTRE

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Le site est localisé dans le diffus au sein du quartier Saint-Anne, le long de la voie Taittinger. Il est desservi par plusieurs lignes de bus, avec à proximité l'ensemble des commerces et services présent sur le quartier Saint-Anne.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Il s'agit de l'acquisition d'un ensemble immobilier voué à la démolition pour laisser place à un programme de 3 logements individuels.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
77 Rue Ledru Rollin	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	3 logements 2 PLUS 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :	9 800,00 €	7 800,00 €	17 600,00 €
Total :	**34 400,00 €**	**7 800,00 €**	**42 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	417 725,00 €	montant TTC :	459 497,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	409 925,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 800,00 €		
	Total des co-financements :	417 725,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	409 925,00 €		
	dont PRET CDC :	375 525,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	34 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 6 PLUS 4 PLAI - Rue Ampère
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Situé au Nord de la Ville de Reims, sur l'axe principal Reims/Laon, le terrain permettra d'accueillir un immeuble collectif pour une reconstitution de logements locatifs, et des pavillons en accession sociale.

Cette opération garantit une mixité sociale dans un secteur en entrée de ville (entre ville et campagne) tout en profitant des aménités urbaines.

PROGRAMME : construction neuve de 10 logements collectifs dont 4 PLAI et 6 PLUS au sein d'un bâtiment R+2 complétés par 14 PSLA.
PLAI : 1 T2 / 2 T3 / 1 T4.
PLUS : 3 T2 / 2 T3 / 1 T4.

LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION : VILLE-CENTRE

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Situé en périphérie de la ville de Reims, sur l'axe principal Reims/Laon, le site bénéficie de commerces et services de proximité. Il est à moins de 400m du dernier arrêt de la ligne de bus 14 de CITURA.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Le site est une propriété en indivision entre Le Foyer Rémois et Reims habitat, d'une superficie d'environ 2 500 m². Il est localisé au nord de Reims, quartier de la Neuvillette, le long du canal, en périphérie de la ville de Reims et à proximité de la commune de Saint-Brice-Courcelles. La structure urbaine du site est principalement composée de maisons de ville ou de logements individuels.
Il est prévu un immeuble collectif R+2 pour les logements locatifs sociaux, complété par une offre en accession sociale à la propriété.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue Ampère la Neuvillette	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 6 PLUS 4 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**113 000,00 €**	**31 200,00 €**	**144 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	983 935,00 €	montant TTC :	1 082 328,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	952 735,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	983 935,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	952 735,00 €		
	dont PRET CDC :	839 735,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	113 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const. 17 PLUS 7 PLAI - Jean Urbain
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Achat en VEFA d'un immeuble dans un programme de plus grande importance.
Cette opération contribue à requalifier un îlot urbain dans lequel les espaces extérieurs seront réaménagés, une crèche sera implantée.
Le projet sur cet îlot comporte également la réhabilitation lourde des immeubles collectifs situés au 6 rue Jean Urbain et 32 à 44 rue de Verdun.

PROGRAMME : construction neuve de logements collectifs (7 PLAI et 17 PLUS) complétés par des PSLA
- 7 PLAI : 1 T1 bis / 3 T2 / 2T3 / 1T4
- 17 PLUS : 8 T2 / 5 T3 / 2 T4 / 2 T5

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Situé au nord-ouest de Reims, le quartier est compris entre les rues du Champ de Mars, de Bétheny et de Verdun. Il dispose de commerces et services de proximité que sont notamment la Maison de quartier, une crèche, le centre hospitalier Sébastopol et une supérette.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Le site est localisé dans un environnement mixte, composé de logements sociaux du Foyer Rémois qui vont faire l'objet d'une réhabilitation-résidentialisation (6 Jean Urbain et 32 à 44 rue de Verdun), de maisons individuelles en accession à la propriété.
L'ilot a fait l'objet d'une étude de restructuration d'ensemble. Le bailleur est ainsi amené à démolir un ensemble de 21 logements individuels T1 bis, sis du 1 au 41 rue Jean Urbain, qui ne sont plus attractifs. Les locaux de la crèche à proximité étant obsolètes, l'association gestionnaire a souhaité une démolition reconstruction sur site en cœur d'ilot, sur un foncier appartenant au Foyer Rémois. Le foncier libéré permettra alors au promoteur Quadrance Immobilier de proposer une offre de logements sociaux en VEFA au Foyer Rémois, au sein d'un immeuble R+5.

En termes de mixité de produits, au lieu et place des logements démolis par le bailleur, ce dernier envisage un programme de 20 maisons en bande en PSLA.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Jean Urbain	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	24 logements 17 PLUS 7 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+5		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	196 600,00 €		196 600,00 €
PLAI :	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €
Total :	**265 200,00 €**	**54 600,00 €**	**319 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 491 170,00 €	montant TTC :	2 740 287,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 436 570,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	54 600,00 €		
	Total des co-financements :	2 491 170,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 436 570,00 €		
	dont PRET CDC :	2 171 370,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	265 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 22 PLUS 15 PLAI - Marin La Meslée
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération est inscrite dans la cadre d'un programme plus large de requafication d'un quartier : démolition de logements, aménagements d'emprise foncière disponibles.

Ce programme amène sur le secteur une mixité du mode d'habitat (individuels, collectifs), ainsi qu'une mixité sociale (locatif, accession social, promotion).

PROGRAMME : construction neuve de 66 logements collectifs (26 PLAI et 40 PLUS) complétés par 32 PSLA
Rue des Coutures :
- 11 PLAI : 5 T2 / 4 T3 / 2 T4
- 18 PLUS : 8 T2 / 7 T3 / 1 T4 / 2 T5

Rue Marin la Meslée :
- 15 PLAI : 1 T1 bis / 7 T2 / 5 T3 / 2 T4
- 22 PLUS : 11 T2 / 7 T3 / 3 T4 / 1 T5

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Le secteur des Coutures bénéficie de la proximité de commerces et services, sur le Bd Pommery ou dans les quartiers Saint-Remi et Clémenceau et d'équipements majeurs comme le lycée Clémenceau. Le réseau de bus est proche avec des lignes desservant le Bd Clémenceau et le Bd Henry Vasnier.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Le secteur des Coutures est au Sud-Est de la ville, à proximité du quartier Saint-Remi et face à la cité jardin du Chemin-Vert. Il appartient à une frange du centre-ville élargi où se rencontrent des tissus différents dont certains présentent des densités faibles et constituent de ce fait des enjeux d'aménagement importants.
Le secteur opérationnel porte sur un foncier d'environ 5 hectares, délimité par les rues de Sillery, Gérard Philippe, Coutures et par le Bd Pommery. Il est traversé d'Est en Ouest par la rue du Commandant Marin la Meslée. Au centre de la zone d'étude, se situe l'ancien stade des Coutures, dont la mutation a été validée au profit d'un parc public et de la construction de logements individuels.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE DU COMMANDANT MARIN LA MESLEE	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	37 logements 22 PLUS 15 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	270 600,00 €		270 600,00 €
PLAI :	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €
Total :	**417 600,00 €**	**117 000,00 €**	**534 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 307 773,00 €	montant TTC :	3 638 550,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 190 773,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 307 773,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 190 773,00 €		
	dont PRET CDC :	2 773 173,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	417 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Const 15 PLUS 10 PLAI - Renan/Ch Arnould
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de démolition-reconstruction sur un site hors QPV et hors NPNRU.
Proche de la cité jardin Charles Arnould, le programme prévoit un immeuble collectif de 25 logements, ce qui engendrera 4 relogements.

PROGRAMME : construction neuve de 25 logements dont 10 PLAI et 15 PLUS complétés par 25 PSLA.
PLAI : 5 T 2 / 3 T3 / 1 T4 / 1 T5
PLUS : 7 T2 / 5 T3 / 2 T4 / 1 T5

LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION : ville-centre

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Ce foncier est positionné dans le prolongement du quartier Clairmarais, dans le secteur Trois Fontaines, proche de la gare centre, du canal et de la commune de Saint-Brice-Courcelles. Il est desservi par les transports en commun et disposent de tous les commerces et services du quartier Clairmarais.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Le Foyer Rémois dispose d'un ensemble immobilier de 28 logements locatifs sociaux obsolètes, à l'instar de ceux du secteur Sillery-Coutures. Ils ont été édifiés en 1953 avec des superficies variant de 50 à 90 m² pour des loyers très bas, allant de 250 à 370 €. Il s'agit donc d'une opération de démoition-reconstruction qui s'effectuera en deux tranches. La programmation logements accueillera à la fois des logements locatifs sociaux au titre de la reconstitution et des produits PSLA.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue Renan / Rue Charles Arnould	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	25 logements 15 PLUS 10 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	184 500,00 €		184 500,00 €
PLAI :	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €
Total :	**282 500,00 €**	**78 000,00 €**	**360 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 320 453,00 €	montant TTC :	2 552 498,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 242 453,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	78 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 320 453,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 242 453,00 €		
	dont PRET CDC :	1 959 953,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	282 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	AA 15 PLAI- Diffus Unité Urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Recherche de 15 logements individuels en vente pour réhabilitations et remise sur le marché d'une offre locative a prix maîtrisé dans l'unité urbaine rémoise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
UNITE URBAINE 15 PLAI - AA	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	15 logements 15 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	15	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	15		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	294 000,00 €	234 000,00 €	528 000,00 €
Total :	**294 000,00 €**	**234 000,00 €**	**528 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 120 234,00 €	montant TTC :	2 332 257,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 886 234,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	234 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 120 234,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 886 234,00 €		
	dont PRET CDC :	1 592 234,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	294 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** AA 15 PLUS - Diffus Unité Urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Recherche de 15 logements individuels en vente pour réhabilitations et remise sur le marché d'une offre locative a prix maîtrisé dans l'unité urbaine rémoise.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération UNITE URBAINE 15 PLUS	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	15 logements 15 PLUS	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	15	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	15		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	369 000,00 €		369 000,00 €
PLAI :			
Total :	**369 000,00 €**		**369 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 120 234,00 €	montant TTC :	2 332 257,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 120 234,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	2 120 234,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 120 234,00 €		
	dont PRET CDC :	1 751 234,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	369 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Const. 84 PLUS et 90 PLAI - Diffus Unité Urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0001-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois déclinera et déploiera cette ligne au cours de la vie de la convention pluriannuelle dès que ses prospections foncières auront abouties

L'inscription de cette ligne dans la maquette NPNRU permet au Foyer Rémois de présenter un taux de 0,5 reconstitution de l'offre en LLS.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération REIMS UNITE URBAINE - CONSTRUCTION NEUVE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	174 logements 84 PLUS 90 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	12	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	bâtiment R+3 et R+4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	1 033 200,00 €		1 033 200,00 €
PLAI :	882 000,00 €	702 000,00 €	1 584 000,00 €
Total :	**1 915 200,00 €**	**702 000,00 €**	**2 617 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	17 060 100,00 €	montant TTC :	18 766 110,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	16 358 100,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	702 000,00 €		
	Total des co-financements :	17 060 100,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	16 333 500,00 €		
	dont PRET CDC :	14 418 300,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 915 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	QPV - Const 8 PLAI 12 PLUS - Couperin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Nous prévoyons la démolition de deux immeubles collectifs, dernière étape de requalification du quartier. En lieu et place une offre globale de 90 logements est en étude.
Nous souhaitons, afin de poursuivre la mixité déja engagée, développer une offre en accession pour 70 logements, et proposer en fin d'opération un programme en locatif social de 20 logements au titre de la reconstitution NPNRU pour laquelle nous sollicitons une dérogation.

PROGRAMME : construction neuve de 20 logements dont 8 PLAI et 12 PLUS complétés par 25 PSLA.
PLAI : 4 T2 / 3 T3 / 1 T4
PLUS : 6 T2 / 4 T3 / 2 T4

LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION : VILLE-CENTRE

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN, SERVICES DE PROXIMITE :
Le quartier est idéalement situé, proche du centre-ville. Il bénéficie d'une bonne desserte notamment par les transports en commun. Il jouit de la proximité immédiate des commerces et services du quartier Sainte-Anne mais aussi de ceux du secteur SIR 1 du quartier Wilson, où dans le cadre de la rénovation urbaine, un ensemble de commerces et services ont été relogés dans des cellules nouvelles, le long du Bd Wilson. Il accueille également le plus grand marché de commerçants non sédentaires sur le plan régional.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
Le quartier est composé de plusieurs sous secteurs dont SIR 1 et SIR 2 (secteur industrilaisé rémois) avec au milieu la ZAC de la Bonne Femme.
Wilson est le premier quartier rémois à bénéficier de la rénovation urbaine. Le projet repposait sur un lourd programme de démolition-reconstruction, d'aménagements de voirie, du marché, d'équipements publics (salle polyvalente, école, maison de quartier, Planétarium) et de poumons vert en cœur de quartier SIR 1 et SIR 2. Les travaux sur SIR 1 s'achèvent avec un programme de construction en cours, suite à l'explosion d'un immeuble en 2013.
Sur SIR 2, le Foyer Rémois a d'ores et déjà démoli 213 logements locatifs sociaux, pour la reconstruction de 216 logements répartis comme suit : 50% de PLAI /PLUS et PLUS CD, 36% de locatifs interméfaires et de PLS et 14% en accession à la propriété.
A ce bilan de démolition, s'ajouteront 110 logements issus des immeubles collectifs César Franck et François Couperin. Sur ce foncier libéré, le Foyer Rémois envisage la programmation suivante, qui ferait augmenter le ratio de diversification de 14 à 33% :
- 20 logements locatifs sociaux au titre de la reconstitution et 25 en accession sociale/PSLA sur le foncier libéré par la démolition de l'immeuble F.Couperin,
- 45 logements en accession sociale sur le foncier libéré par l'immeuble C.Franck.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
ALLEE COUPERIN	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Dans le cadre du PRU 1 ce secteur a bénéficié de nombre programmes en accession privée, sociale. Les immeubles voués à la démolition sont composés de ménages souhaitant, en majorité, rester sur le secteur il nous semble donc pertinent de reconstituer un minimum de logements en LLS afin de garantir une offre à certains de ces ménages.
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	20 logements 12 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	L'opération est desservie en transports en commun et elle est située en plein cœurs de l'agglomération, donc au cœur du bassin d'emploi majeur de la Marne.
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	bâtiment R+3		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration : Validation de la dérogation de reconstitution de LLS en QPV de 20 logements lors du Comité d'Engagement du 03/09/18.

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	80 400,00 €		80 400,00 €
PLAI :	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €
Total :	**143 600,00 €**	**50 400,00 €**	**194 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 814 055,00 €	montant TTC :	1 995 460,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 763 655,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 400,00 €		
	Total des co-financements :	1 814 055,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 763 655,00 €		
	dont PRET CDC :	1 620 055,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	143 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 4 PLUS 6 PLAI - Taissy
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Recherche de foncier dans la commune en cours pour la réalisation de cette offre en reconstitution.

PROGRAMME : construction neuve de 10 logements dont 6 PLAI et 4 PLUS
PLAI : 2 T2 / 2 T3 / 2 T4
PLUS : 2 T3 / 2 T4

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
TAISSY 4 PLUS/ 6 PLAI - NEUF	
Commune de réalisation	
51-Taissy	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 4 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	La commune de Taissy est située à proximité raisonnable du cœur d'agglomération et dans un bassin d'emploi majeur pour le Département. Elle est également desservie par le réseau de transports en communs de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
Nombre de bâtiments :	10	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	49 200,00 €		49 200,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**108 000,00 €**	**46 800,00 €**	**154 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 054 958,00 €	montant TTC :	1 160 453,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 008 158,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	1 054 958,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 008 158,00 €		
	dont PRET CDC :	900 158,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	108 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 5 PLUS 3 PLAI - Sintiniers/Tinqueux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-012

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet se situe à l'entrée de ville de Tinqueux. Un plan d'aménagement a défini un projet d'ensemble sur lequel Le Foyer Rémois développe un programme diversifié sur le lot 2, dont une partie en reconstitution de logements.

PROGRAMME NPRU : construction neuve de 8 logements individuels (3 PLAI et 5 PLUS), complétés par 7 PLS.
- 3 PLAI : 3 T4
- 5 PLUS : 4 T4 et 1 T5

LA COMMUNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION

Localisée à l'ouest de Reims, dans son unité urbaine, Tinqueux est une commune de 10 096 habitants (RP 2014 au 01/01/2016). Son positionnement en entrée d'agglomération lui confère une accessibilité aisée. Tinqueux profite d'une situation privilégiée renforcée par son implantation à proximité de l'échangeur autoroutier A4/A26. Elle est la 5ème ville la plus peuplée de la Marne et la 2ème ville de l'agglomération rémoise. Elle ne compte aucun QPV. Le taux de logement social sur le territoire est assez élevé, il est de 35%.

POSITIONNEMENT TRANSPORTS EN COMMUN/SERVICES DE PROXIMITE :
Un ensemble d'infrastructures routières dessert le site des Sintiniers. Il est situé en entrée de ville aux limites d'un quartier à dominante pavillonnaire « Le Champ Paveau », qui dispose d'une offre suffisante en termes d'équipements scolaires, commerciaux, culturels, et de transports, de sorte que les besoins des futurs habitants soient satisfaits.

DESCRIPTIF DU SITE/PROGRAMME :
D'une superficie de 10 ha, le site constitue, au plan géographique, la limite extrême à l'ouest du territoire de Tinqueux. Il bénéficie d'une mixité fonctionnelle sous forme d'un équilibre habitat/activités/équipements (cf infra) qui est inscrite en tant qu'orientation d'aménagement au PLU de la commune avec pour prescription le traitement paysager des franges et la liaison inter-quartiers. Il s'agit d'un secteur de plaine dont l'exploitation agricole est devenue précaire en raison de son enclavement par les infrastructures routières entourant l'agglomération.
Dans la continuité du Champ Paveau, les logements construits seront à forte dominante individuelle, de type isolé sur parcelle libre, et de type habitat groupé en locatif social et en accession sociale à la propriété. L'objectif est de livrer entre 20 et 35 logements par an, soit 240 sur une dizaine d'années avec 20% de logements locatifs sociaux, 30% en accession sociale à la propriété, 30% à prix maîtrisé et 20% de parcelles libres.
Les trois principaux bailleurs sont présents sur le site, aux côtés de la coopérative d'HLM IMMOCOOP.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LES SINTINIERS LOT 2	
Commune de réalisation 51-Tinqueux	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels groupés		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	8 logements 5 PLUS 3 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	La commune de Tinqueux est situés à proximité raisonnable du cœur d'agglomération et dans un bassin d'emploi majeur pour le Département. Elle est également desservie par le réseau de transports en communs de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
Nombre de bâtiments :	8	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	61 500,00 €		61 500,00 €
PLAI :	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €
Total :	**90 900,00 €**	**23 400,00 €**	**114 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 007 293,00 €	montant TTC :	1 108 022,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	983 893,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	23 400,00 €		
	Total des co-financements :	1 007 293,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	983 893,00 €		
	dont PRET CDC :	892 993,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	90 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Const 3 PLUS 1 PLAI - 46 Estienne d'Orves
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0001-013

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Il s'agit d'une démolition-reconstruction d'un bâtiment très dégradé , ne pouvant pas etre réhabilité

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
46 rue d'Estienne d'Orves - parcelle DV n°441	situé dans le quartier Saint Anne à proximité de commerces et comoditées
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	4 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	1 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	bâtiment R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	9 800,00 €	7 800,00 €	17 600,00 €
Total :	**46 700,00 €**	**7 800,00 €**	**54 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	418 300,00 €	montant TTC :	460 130,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	410 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 800,00 €		
	Total des co-financements :	418 300,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	410 500,00 €		
	dont PRET CDC :	363 800,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	46 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Const. 3 PLUS 2 PLAI - 15 rue Dorigny
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0001-014

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Il s'agit d'une démolition-reconstruction d'un bâtiment très dégradé , ne pouvant pas etre réhabilité avec optimisation du foncier par la constrcution en fond de parcelle

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 15 rue Dorigny, parcelle BI n°536	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) situé dans le quartier Jean Jaurès
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	5 logements 3 PLUS 2 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	bâtiment R+3 et R+4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Réglementaire	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**56 500,00 €**	**15 600,00 €**	**72 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	449 850,00 €	montant TTC :	494 835,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	434 250,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	449 850,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	434 250,00 €		
	dont PRET CDC :	377 750,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	56 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Const 30 PLUS 45 PLAI - Bétheny
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6999999 31 0002 001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération prévoit à BETHENY commune située au nord de Reims, la construction de 75 logements locatifs sociaux sur le secteur dit "Des promenades de Damoiselle" d'une superficie de 14 ha environ, délimité à l'est par le chemin de Courcy, au sud par la route de la Neuvillette et au nord par le chemin d'exploitation n° 5. Plus largement, le site accueillera une diversité de logements assurant une mixité des formes urbaines et des produits avec 330 logements développés et 125 parcelles libres aménagées, le tout réparti comme suit : 50% en locatif social (dont les 75 LLS inscrits au titre de la reconstitution de l'offre démolie sur les QPV dans le cadre du renouvellement urbain) et 50% en accession à la propriété dont 125 parcelles libres et 40 produits en accession sociale. Le projet global sera réalisé en trois tranches et comprendra une place, une voie verte et des possibilités d'équipements en fin de programme. De nouveaux commerces et services seront également créés sur la place principale afin de compléter l'offre sur la commune.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
BETHENY Promenade Damoiselle - AE 1-2-3	
Commune de réalisation	
51-Bétheny	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	75 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	30 PLUS		
dont en PLAI :	45 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	350 296,00 €		350 296,00 €
PLAI :	355 500,00 €	351 000,00 €	706 500,00 €
Total :	**705 796,00 €**	**351 000,00 €**	**1 056 796,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 181 288,00 €	montant TTC :	12 299 416,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	10 830 288,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	351 000,00 €		
	Total des co-financements :	11 181 288,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	10 830 288,00 €		
	dont PRET CDC :	10 124 492,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	705 796,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Const 14 PLUS 21 PLAI - Bezannes
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6999999 31 0002 002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération prévoit la construction de 35 logements locatifs sociaux, sur la commune de Bezannes, située en frange sud-ouest de l'agglomération au sein de la 1ère couronne. Bezannes est l'interface entre la ville et les espaces ruraux. Elle participe au développement d'une offre résidentielle attractive et au développement économique de l'agglomération par l'accueil d'une offre de logements mixte, de nouvelles entreprises, d'équipements et de commerces et services de proximité.
Le programme de reconstitution s'inscrit au sein de la ZAC et plus précisément l'ilot M2a d'une superficie d'environ 2ha, rue Raymond Mathieu. Cet ilot comprendra des logements sociaux mais aussi en accession à la propriété. Pour mémoire, la ZAC a été créée en 2014 et présente une mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle :
- En rééquilibrant l'offre de logements sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins de la population (jeunes ménages, familles, personnes âgées, étudiants…),
- En favorisant le développement d'une offre de logements en location (libre et sociale) et en accession à la propriété dont l'accession aidée,
- En encourageant le développement de programmes et de nouvelles formes urbaines mixtes dans les fonctions (habitat, services de proximités…).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
BEZANNES Rue Raymond Mathieu - ZAC Ilot M2A	
Commune de réalisation 51-Bezannes	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	5
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	35 logements 14 PLUS 21 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	93 800,00 €		93 800,00 €
PLAI :	165 900,00 €	132 300,00 €	298 200,00 €
Total :	**259 700,00 €**	**132 300,00 €**	**392 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 971 244,00 €	montant TTC :	6 568 368,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 838 944,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	132 300,00 €		
	Total des co-financements :	5 971 244,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 838 944,00 €		
	dont PRET CDC :	5 579 244,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	259 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Const 9 PLUS 14 PLAI - Cormontreuil
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6999999 31 0002 003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération prévoit sur le site du « Bois Montepillois » à Cormontreuil, la construction de 23 logements locatifs sociaux - petit collectif R+2.
L'emprise accueillant cette offre nouvelle est située entre ville et campagne, entre secteurs pavillonnaires et espaces agricoles, à proximité de plusieurs structures médico-sociales, du monastère Sainte-Claire et d'un cimetière.
Pour davantage de mixité fonctionnelle et sociale, ce foncier de 11 ha permettra le développement de logements locatifs sociaux intergénérationnels (logements intermédiaires ou petits collectifs dont les 23 LLS inscrits au titre de la reconstitution de l'offre démolie sur les QPV dans le cadre du renouvellement urbain), la construction de maisons groupées et de logements collectifs en accession sociale, la construction de locaux d'activités et l'aménagement de parcelles en accession libres à construire.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
CORMONTREUIL Rue Pierre Bérégovoy - Lotissement Les Montépillois - AS 32p 35p 38p 41p 44p	
Commune de réalisation	
51-Cormontreuil	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	23 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	9 PLUS		
dont en PLAI :	14 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	110 700,00 €		110 700,00 €
PLAI :	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €
Total :	**247 900,00 €**	**109 200,00 €**	**357 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 789 329,00 €	montant TTC :	3 068 261,90 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 680 129,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	109 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 789 329,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 680 129,00 €		
	dont PRET CDC :	2 432 229,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	247 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Const 22 PLUS 16 PLAI - Réma vert
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816 6999999 31 0002 004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Cette opération prévoit au tire du renouvellement urbain la construction de 38 logements locatifs sociaux à Reims, au sein de la ZAC Dauphinot - Eco-quartier Rema'Vert et plus précisément de l'ilot C2, rue de Nice.
D'une superficie de 11 ha, cette ZAC est située à l'arrière du Bd Dauphinot, sur les terrains des anciennes usines Distrilux et Remafer.
Le projet présente une mixité sociale et fonctionnelle avec à terme près de 700 logements, dont 53% en location et 47% en accession à la propriété (accession libre et sociale), des bureaux et des cellules d'activités. L'habitat est présent sous différentes formes : collectif, intermédiaires et individuel groupé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération REIMS Rue de Nice - ZAC Dauphinot - Eco quartier Réma Vert - Ilot C2	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	38 logements 22 PLUS 16 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	270 600,00 €		270 600,00 €
PLAI :	156 800,00 €	124 800,00 €	281 600,00 €
Total :	**427 400,00 €**	**124 800,00 €**	**552 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 261 372,00 €	montant TTC :	6 887 509,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 136 572,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	124 800,00 €		
	Total des co-financements :	6 261 372,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 136 572,00 €		
	dont PRET CDC :	5 709 172,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	427 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Const 6 PLUS 5 PLAI - Sébastopol
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816 6999999 31 0002 005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération prévoit la construction de 11 logements locatifs sociaux, rue de Sébastopol à Reims, à proximité immédiate de l'hôpital.
Plurial Novilia dispose d'un ensemble immobilier de logements locatifs sociaux de près de 80 logements livrés en 2010, dans un faubourg mixte en termes de segments de marché et de formes urbaines (collectifs et maisons individuelles). Compte tenu du potentiel que présente le site et sa localisation, le souhait est de compléter cette offre par la réalisation d'un programme de 11 logements locatifs sociaux au titre de la reconstitution.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
REIMS Rue de Sébastopol - BI 673	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	11 logements 6 PLUS 5 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €
Total :	**122 800,00 €**	**39 000,00 €**	**161 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	852 181,00 €	montant TTC :	937 399,10 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	813 181,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	39 000,00 €		
	Total des co-financements :	852 181,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	813 181,00 €		
	dont PRET CDC :	690 381,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	122 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Const 42 PLUS 28 PLAI - Tinqueux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816 6999999 31 0002 006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Cette opération prévoit la construction de 70 logements locatifs sociaux, sur le site « Boucicaut » qui constitue l'une des portes d'entrée de l'agglomération et l'entrée de ville de Tinqueux.
Il s'insère entre deux zones d'habitat individuelles. Actuellement zone d'activités économiques, la commune de Tinqueux souhaite faire évoluer le secteur par l'introduction d'une mixité fonctionnelle. Un programme d'habitat mixte (incluant les 70 LLS inscrit au titre de la reconstitution de l'offre démolie sur les QPV dans le cadre du renouvellement urbain) permettra de répondre au parcours résidentiel des habitants de Tinqueux et d'attirer une nouvelle population, au sein d'une commune très attractive au niveau résidentiel notamment.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération TINQUEUX Rue Aristide Boucicaut - AD 348-351-354	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Tinqueux	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	70 logements 42 PLUS 28 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	516 600,00 €		516 600,00 €
PLAI :	274 400,00 €	218 400,00 €	492 800,00 €
Total :	**791 000,00 €**	**218 400,00 €**	**1 009 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	9 140 244,00 €	montant TTC :	10 054 268,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 921 844,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	218 400,00 €		
	Total des co-financements :	9 140 244,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	8 921 844,00 €		
	dont PRET CDC :	8 130 844,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	791 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Const 5 PLUS 8 PLAI - Bétheny
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816 6999999 31 0002 007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le foncier nécessaire à cette opération n'est pas déterminé (différents terrains pour partie d'ores et déjà propriété de PLURIAL NOVILIA sont à viabiliser sur la Commune).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération BETHENY (site à préciser)	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Bétheny	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	13 logements 5 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	61 500,00 €		61 500,00 €
PLAI :	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €
Total :	**139 900,00 €**	**62 400,00 €**	**202 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 046 464,00 €	montant TTC :	2 251 110,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 984 064,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	62 400,00 €		
	Total des co-financements :	2 046 464,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 984 064,00 €		
	dont PRET CDC :	1 844 164,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	139 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 24 PLAI 36 PLUS - diffus unité urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 60 logements locatifs sociaux en multisite, sur des emprises foncières à définir.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
à définir REIMS- TINQUEUX-ST BRICE	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	60 logements 36 PLUS 24 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	442 800,00 €		442 800,00 €
PLAI :	189 600,00 €	187 200,00 €	376 800,00 €
Total :	**632 400,00 €**	**187 200,00 €**	**819 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 511 825,00 €	montant TTC :	9 363 007,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 324 625,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	187 200,00 €		
	Total des co-financements :	8 511 825,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 888 312,50 €		
	dont PRET CDC :	4 255 912,50 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	632 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 36 PLAI 24 PLUS - diffus unité urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 60 logements locatifs sociaux en multisites, sur des emprises foncières à définir.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
à définir	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	60 logements 24 PLUS 36 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	295 200,00 €		295 200,00 €
PLAI :	284 400,00 €	280 800,00 €	565 200,00 €
Total :	**579 600,00 €**	**280 800,00 €**	**860 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 886 150,00 €	montant TTC :	9 774 765,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 605 350,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	280 800,00 €		
	Total des co-financements :	8 886 150,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 022 675,00 €		
	dont PRET CDC :	4 443 075,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	579 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	AA 10 PLAI 12 PLUS Diffus Unité Urbaine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 22 LLS en acquisition amélioration, dans le diffus non défini à ce jour.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A définir	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	22 logements 12 PLUS 10 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	295 200,00 €		295 200,00 €
PLAI :	196 000,00 €	156 000,00 €	352 000,00 €
Total :	**491 200,00 €**	**156 000,00 €**	**647 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 973 200,00 €	montant TTC :	4 370 520,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 817 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	156 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 973 200,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 817 200,00 €		
	dont PRET CDC :	3 326 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	491 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 15 PLAI 24 PLUS Croix St Marc
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 39 logements locatifs sociaux sur la future opération de construction rue Crxoi St Marc. Quartier Jean Jaurés-Cernay, foncier en cours de négociation

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rues Croix Saint Marc, Reims	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	39 logements 24 PLUS 15 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	291 058,00 €		291 058,00 €
PLAI :	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €
Total :	**438 058,00 €**	**117 000,00 €**	**555 058,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 703 075,00 €	montant TTC :	6 273 382,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 586 075,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 703 075,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 289 595,50 €		
	dont PRET CDC :	2 851 537,50 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	438 058,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 8 PLAI 12 PLUS - Florence
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 20 logements locatifs sociaux sur la future opération d'aménagement rue de Florence, dans le quartier de Neufchatel.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue de Florence, Reims	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	20 logements 12 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	147 600,00 €		147 600,00 €
PLAI :	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €
Total :	**226 000,00 €**	**62 400,00 €**	**288 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 730 000,00 €	montant TTC :	3 003 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 667 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	62 400,00 €		
	Total des co-financements :	2 730 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 591 000,00 €		
	dont PRET CDC :	1 365 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	226 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 6 PLAI 9 PLUS - Sintiniers/Tinqueux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 15 logements locatifs sociaux sur la future opération d'aménagement "les Sintiniers" à Tinqueux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Voie nouvelle, Tinqueux	
Commune de réalisation 51-Tinqueux	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	15 logements 9 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	110 700,00 €		110 700,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**169 500,00 €**	**46 800,00 €**	**216 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 304 225,00 €	montant TTC :	2 534 647,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 257 425,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	2 304 225,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 321 612,50 €		
	dont PRET CDC :	1 152 112,50 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	169 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Const 11 PLAI 17 PLUS - SOFILO
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 28 logements locatifs sociaux sur l'opération d'aménagement rue Edouart-Mignot, quartier Clairmarais à Reims. Cette acquisition en VEFA auprès d'Eiffage Immobilier fait l'objet d'un contrat de réservation contenant des conditions suspensives liées aux agréments et aux financements, préalables à la signature de l'acte authentique, et conditionnant le démarrage des travaux (lancement prévu au second semestre 2018). C'est pourquoi cette opération à fait l'objet d'une autorisation anticipée afin de pérmettre le lancement de l'opération.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue des romains, Reims	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	28 logements 17 PLUS 11 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	03/09/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	
Autre :	Opération anticipée en date du CE du 03/09/18

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	209 100,00 €		209 100,00 €
PLAI :	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €
Total :	**316 900,00 €**	**85 800,00 €**	**402 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 146 318,00 €	montant TTC :	3 418 745,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 060 518,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	85 800,00 €		
	Total des co-financements :	3 146 318,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 890 059,00 €		
	dont PRET CDC :	1 573 159,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	316 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** Const 9 PLAI 9 PLUS - St Gilles
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0003-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat projette au titre de la reconstitution hors site, 18 logements locatifs sociaux sur la future opération d'aménagement de l'ilot St Gilles. Proche du centre ville, cette opération d'innovation sociale est réalisée en co-contruction et habitat participatif avec les futurs habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rues du barbatre, Ponsardin, Montlaurent, Reims	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	18 logements 9 PLUS 9 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	110 700,00 €		110 700,00 €
PLAI :	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
Total :	**198 900,00 €**	**70 200,00 €**	**269 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 343 500,00 €	montant TTC :	2 577 850,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 273 300,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	70 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 343 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 370 650,00 €		
	dont PRET CDC :	1 171 750,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	198 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** QPV - Const 4 PLAI 6 PLUS - Orgeval
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-31-0003-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de 10 LLS (dérogation).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Voie nouvelle, Orgeval	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 6 PLUS 4 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation : Dérogation en date du CE du 03/09/18

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	40 200,00 €		40 200,00 €
PLAI :	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €
Total :	**71 800,00 €**	**25 200,00 €**	**97 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 727 691,00 €	montant TTC :	1 887 816,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 702 491,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 200,00 €		
	Total des co-financements :	1 727 691,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 348 668,25 €		
	dont PRET CDC :	1 276 868,25 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	71 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** AA 51 rue Général Carré 1 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0003-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat a signé le compris d'achat le 29/05/2019 pour une maison de ville située au 51 rue du général Carré à reims.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 51 rue Général Carré	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**19 600,00 €**	**15 600,00 €**	**35 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	227 700,00 €	montant TTC :	250 470,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	212 100,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	227 700,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	212 100,00 €		
	dont PRET CDC :	192 500,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	19 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** AA 52 rue Goulette 1 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0003-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat a acquis le 01/04/2019 une maison de ville située au 52 rue de la Goulette à reims.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 52 rue Goulette	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**19 600,00 €**	**15 600,00 €**	**35 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	197 035,00 €	montant TTC :	216 738,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	181 435,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	197 035,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	181 435,00 €		
	dont PRET CDC :	161 835,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	19 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	AA 31 rue Salzbourg - 1PLUS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-012

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat a acquis le 17/05/19 un pavillon situé au 31 rue de Salzbourg à Reims.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 31 rue de Salzbourg	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLUS	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :			
Total :	**24 600,00 €**		**24 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	228 450,00 €	montant TTC :	251 365,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	228 450,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	228 450,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	228 450,00 €		
	dont PRET CDC :	203 850,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	24 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	AA 279 av Laon - 1PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-013

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
A déterminer selon les opportunités sur le territoire rémois.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
279 av de Laon	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**19 600,00 €**	**15 600,00 €**	**35 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	238 085,00 €	montant TTC :	261 893,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	222 485,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	238 085,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	222 485,00 €		
	dont PRET CDC :	202 885,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	19 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** AA 67 rue Narcisse Brunette - 1PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0003-014

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
A déterminer selon les opportunités sur le territoire rémois.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 67 rue Narcisse Brunette	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**19 600,00 €**	**15 600,00 €**	**35 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	254 906,00 €	montant TTC :	279 406,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	239 306,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	254 906,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	239 306,00 €		
	dont PRET CDC :	219 706,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	19 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	AA 8 rue Andersen - 1PLUS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-015

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
A déterminer selon les opportunités sur le territoire rémois.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
8 rue Andersen	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués :	1 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	1 PLUS		
dont en PLAI :			
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :			
Total :	**24 600,00 €**		**24 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	212 525,00 €	montant TTC :	233 777,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	212 525,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	212 525,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	212 525,00 €		
	dont PRET CDC :	187 925,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	24 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	AA 107 bis rue P. Brossolette - 1 PLAI
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6999999-31-0003-016

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Aquisition Amélioration d'un immeuble de type individuel, situé rue Pierre Brossolette à Reims.
Signature de l'acte d'achat le 09/10/2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
107 bis rue Pierre Brossolette, Reims	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**19 600,00 €**	**15 600,00 €**	**35 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	212 813,00 €	montant TTC :	220 415,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	197 213,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	212 813,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	197 213,00 €		
	dont PRET CDC :	177 613,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	19 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** AA diffus unité urbaine - 1PLUS
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6999999-31-0003-017

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
A déterminer selon les opportunités sur le territoire rémois.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération à définir	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLUS	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :			
Total :	**24 600,00 €**		**24 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	210 700,00 €	montant TTC :	231 770,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	210 700,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	210 700,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	210 700,00 €		
	dont PRET CDC :	186 100,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	24 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) LE FOYER REMOIS	**Intitulé de l'opération** Réhab - 86 logt - 30/30bis/34/36/38 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 86 logements situés aux 30/30bis/34/36/38 rue Rilly la Montagne dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Université/Taittinger.

Cette réhabilitation participera activement au renouveau du secteur, en lien étroit avec les démolitions du 32 rue Rilly la Montagne (Maitrise d'Ouvrage : Le Foyer Rémois) et du 39/45 rue Pierre Taittinger (Maitrise d'Ouvrage : Reims Habitat Champagne Ardenne) et du projet de restructuration du Campus Universitaire.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 30/30bis/34/36/38 rue Rilly la Montagne 51100 REIMS	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	86
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :	8	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 261 800,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**226 180,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 064 727,27 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 033 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 259 180,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 064 727,27 €	montant TTC :	3 233 287,27 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 838 547,27 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	226 180,00 €		
	Total des co-financements :	3 064 727,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 631 420,00 €		
	dont PRET CDC :	598 420,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 033 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 101 lgts - 1/3/5 Limousins
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 101 logements situés aux 1/3/5 allée des Limousins dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.
Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

Les réhabilitations favoriseront le confort thermique des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3/5 allée des Limousins 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	101
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 434 100,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**243 410,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 397 272,73 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**975 293,19 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 218 703,19 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 397 272,73 €	montant TTC :	3 584 122,73 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 153 862,73 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	243 410,00 €		
	Total des co-financements :	3 397 272,73 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 625 763,19 €		
	dont PRET CDC :	650 470,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	975 293,19 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 90 lgts - 1/3/5 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 90 logements situés aux 1/3/5 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

Les réhabilitations favoriseront le confort thermique des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3/5 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	90
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	6	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 169 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**216 900,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 027 272,73 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 095 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 311 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 027 272,73 €	montant TTC :	3 193 772,73 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 810 372,73 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	216 900,00 €		
	Total des co-financements :	3 027 272,73 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 707 300,00 €		
	dont PRET CDC :	612 300,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 095 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 73 logt - 9/11/13 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 73 logements situés aux 9/11/13 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

Les réhabilitations favoriseront le confort thermique des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
9/11/13 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	73
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	5 et 6	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 759 300,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**175 930,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 455 454,55 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**831 500,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 007 430,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 455 454,55 €	montant TTC :	2 590 504,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 279 524,55 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	175 930,00 €		
	Total des co-financements :	2 455 454,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 384 810,00 €		
	dont PRET CDC :	553 310,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	831 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 88 lgts - 19/21 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 88 logements situés aux 19/21 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

Les réhabilitations favoriseront le confort thermique des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
19/21 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	88
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	6 et 7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 120 800,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**212 080,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 960 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 064 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 276 080,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 960 000,00 €	montant TTC :	3 122 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 747 920,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	212 080,00 €		
	Total des co-financements :	2 960 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 669 360,00 €		
	dont PRET CDC :	605 360,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 064 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 16logts - 1/3 pl Jean Moulin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-33-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 16 logements (et un commerce en rez-de-chaussée) situés aux 1/3 place Jean Moulin dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la place Jean Moulin conformément aux préconisations des études missionnées par la CUGR (Maitrise d'œuvre : RVA) et par Le Foyer Rémois (Maitrise d'œuvre : JDL architecture/urbanisme).

Ces logements ne sont pas conventionnés (demande de dérogation accordée par l'ANRU lors du Comité d'engagement du 03 septembre 2018).
Le Foyer Rémois conventionnera les logements à l'APL avant la demande de DAS/DAP.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3 place Jean Moulin 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	16
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre : Les logements seront conventionnés après les travaux de réhabilitations et de résidentialisations.

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**304 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**30 400,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		464 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**239 184,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**269 584,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	464 000,00 €	montant TTC :	489 520,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	46 400,00 €		
	BAILLEUR :	387 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	30 400,00 €		
	Total des co-financements :	464 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	239 184,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	239 184,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 30 logts - 2/4/6 Blériot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051006-33-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 30 logements situés aux 2/4/6 rue Louis Blériot dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur des Aviateurs.

Les logements situé sur le secteur des Aviateurs doivent être requalifiés au regard de la position stratégique du secteur en entrée de ville, de son potentiel qualitatif paysager et architectural (présence de végétaux dit remarquables et de pignons en pierre) et des besoins en terme de réhabilitation (DPE : E et F) permettant d'améliorer la thermique et réduire les charges liées au chauffage individuel pour les locataires.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4/6 rue Louis Blériot 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	30
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**765 900,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**76 590,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 065 900,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**465 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**541 590,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 065 900,00 €	montant TTC :	1 124 524,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	87 000,00 €		
	BAILLEUR :	792 310,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :	110 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	76 590,00 €		
	Total des co-financements :	1 065 900,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	465 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	465 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 30 logts - 2/4/6 Mermoz
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-33-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 30 logements situés aux 2/4/6 rue Jean Mermoz dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur des Aviateurs.

Les logements situé sur le secteur des Aviateurs doivent être requalifiés au regard de la position stratégique du secteur en entrée de ville, de son potentiel qualitatif paysager et architectural (présence de végétaux dit remarquables et de pignons en pierre) et des besoins en terme de réhabilitation (DPE : E et F) permettant d'améliorer la thermique et réduire les charges liées au chauffage individuel pour les locataires.

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4/6 rue Jean Mermoz 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	30
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**765 900,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**76 590,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 065 900,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**465 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**541 590,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 065 900,00 €	montant TTC :	1 124 524,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	87 000,00 €		
	BAILLEUR :	792 310,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :	110 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	76 590,00 €		
	Total des co-financements :	1 065 900,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	465 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	465 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Réhab - 16 logts - 2/4 pl Jean Moulin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051006-33-0001-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la réhabilitation des 16 logements (et un commerce en rez-de-chaussée) situés aux 2/4 place Jean Moulin dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la place Jean Moulin conformément aux préconisations des études missionnées par la CUGR (Maitrise d'œuvre : RVA) et par Le Foyer Rémois (Maitrise d'œuvre : JDL architecture/urbanisme).

Les travaux de réhabilitation répondront à des enjeux liés aux contraintes thermiques et acoustiques, aux obligations de sécurisation et de sécurité.

Ces logements ne sont pas conventionnés (demande de dérogation accordée par l'ANRU lors du Comité d'engagement du 03 septembre 2018). Le Foyer Rémois conventionnera les logements à l'APL avant la demande de DAP/DAS.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4 place Jean Moulin 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	16
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	5	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Programme de travaux :	traitement de l'enveloppe extérieure avec un isolant et mise en valeur architecturale, remplacement des menuiseries extérieures selon les besoins identifiés, reprise éventuelle des terrasses, amélioration des productions et distributions de chauffage et EC, création de VMC, remplacement des portes palières... reprise du contrôle d'accès et interphonie, mises aux normes électriques, accessibilité et incendie, création de vidéoprotection modification des halls et requalification des parties communes modernisation de l'éclairage,	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre : Les logements seront conventionnés après les travaux de réhabilitations et de résidentialisations.

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**304 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**30 400,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		464 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**239 184,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**269 584,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	464 000,00 €	montant TTC :	489 520,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	46 400,00 €		
	BAILLEUR :	387 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	30 400,00 €		
	Total des co-financements :	464 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	239 184,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	239 184,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 65 logts - 2/6 Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des 2 et 6 place Georges Braque comprenant au total 65 logements locatifs sociaux visera:

- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon état, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de caves… Le niveau de performance énergétique du bâti ciblé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an.

- L'amélioration du confort de l'habitat, par l'adjonction de balcons, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le réseau et les équipements de chauffage… Il sera également proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).

- L'embellissement de l'habitat en façade, dans les parties communes (en fonction de l'état) et lors du remplacement des sanitaires;

- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, le traitement des passages traversant sous bâtiment, la condamnation ou rénovation des caves…

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 et 6 place Georges Braque - Section KR n° 39 et 8	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	65
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**679 205,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**67 920,50 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 329 205,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**729 602,50 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**797 523,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 329 205,00 €	montant TTC :	1 462 125,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 261 284,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	67 920,50 €		
	Total des co-financements :	1 329 205,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 261 284,50 €		
	dont PRET CDC :	531 682,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	729 602,50 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 209 logts - Braque/Cézanne/Morisot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des 12,15,17 rue Berthe Morisot, 6 et 8 esplanade Paul Cézanne, 14 et 16 Braque comprenant au total 209 logements locatifs sociaux visera:

- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon état, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de caves… Le niveau de performance énergétique du bâti ciblé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an.

- L'amélioration du confort de l'habitat, par l'adjonction de balcons, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le réseau et les équipements de chauffage… Il sera également proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).

- L'embellissement de l'habitat en façade, dans les parties communes (en fonction de l'état) et lors du remplacement des sanitaires;

- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, le traitement des passages traversant sous bâtiment, la condamnation ou rénovation des caves…

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14-16 Braque / 6-8 Cézanne / 12-15-17 Morisot - Section KR 39	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	209
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :	de 4 à 10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 004 282,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**200 428,20 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 094 282,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 256 141,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 456 569,20 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 094 282,00 €	montant TTC :	4 503 710,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 893 853,80 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	200 428,20 €		
	Total des co-financements :	4 094 282,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 893 141,00 €		
	dont PRET CDC :	1 637 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 256 141,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 130 logts - Coubertin/Poincaré
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051005-33-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des 1/3/5/7/11 Coubertin et 1/3/5/7/9/11 Poincaré comprenant au total 130 logements locatifs sociaux visera:
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon étude thermique, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de caves … Le niveau de performance énergétique du bâti visé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an;
- L'amélioration du confort de l'habitat, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le réseau et les équipements de chauffage, le système de production d'eau chaude sanitaire… Il sera également proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).
- L'embellissement de l'habitat, dans les parties communes (en fonction de l'état) et lors du remplacement des sanitaires;
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, le traitement des passages traversant sous bâtiment, la condamnation ou rénovation des caves…

Les immeubles 5 à 11 (impairs) rue Raymond Poincaré soit 60 logements sont destinés à terme à la vente HLM ; il est convenu que la mise en commercialisation ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai de 10 ans commençant à courir à compter de la date de réglement du solde de la présente subvention ANRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 7-11 rue Pierre de Coubertin / 1 à 7 rue Raymond Poincaré - AE 29 // 9 et 11 rue Raymond Poincaré - AE 116	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	130
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	5 à 11 impairs rue Raymond Poincaré
Autre :	60 logements destinés à terme à la vente HLM (10 ans après le solde)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 668 850,50 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**166 885,05 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 968 850,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 614 424,95 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 781 310,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 968 850,00 €	montant TTC :	3 265 735,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 801 964,95 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	166 885,05 €		
	Total des co-financements :	2 968 850,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 801 964,95 €		
	dont PRET CDC :	1 187 540,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 614 424,95 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 200 logts collectifs Neufchâtel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-33-0002-004

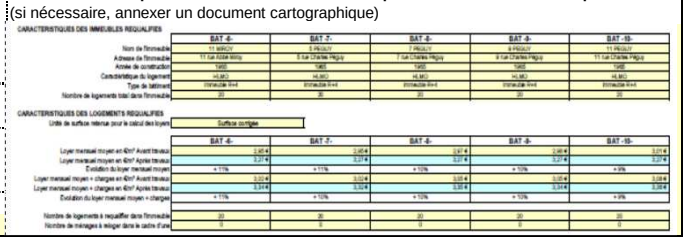
Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des immeubles collectifs n° 9/11 rue Abbé Miroy, 5/7/9/11 rue Charles Péguy, 142 et 144 rue de Neufchâtel, 2/4 rue Molière, soit 200 logements visera:
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon étude thermique, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de caves… Le niveau de performance énergétique du bâti visé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an;
- L'amélioration du confort de l'habitat, par l'adjonction de balcons, le remplacement des menuiseries extérieures des loggias pour l'ensemble des logements et l'intégration de la surface des loggias à la cuisine, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le réseau et les équipements de chauffage, le système de production d'eau chaude sanitaire… Il sera proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).
- L'embellissement de l'habitat, dans les parties communes (en fonction de l'état) et lors du remplacement des sanitaires;
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, la condamnation ou rénovation des caves…

Les immeubles 142-144 rue de Neufchâtel et 2-4 rue Molière soit 80 logements sont destinés à terme à la vente HLM ; il est convenu que la mise en commercialisation ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai de 10 ans commençant à courir à compter de la date de réglement du solde de la présente subvention ANRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
142-144 rue de Neufchâtel / 2-4 rue Molière - Section AI 666 9-11 rue Abbé Miroy / 5 à 11 rue Charles Péguy - Section AI 363	
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	200
Nombre de bâtiments :	10		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	142-144 rue de Neufchatel et 2-4 rue Molière
Autre :	80 logements destinés à terme à la vente HLM (10 ans après le solde)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 252 600,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**225 260,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 252 600,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 326 300,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 551 560,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 252 600,00 €	montant TTC :	4 677 860,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 027 340,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	225 260,00 €		
	Total des co-financements :	4 252 600,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 027 340,00 €		
	dont PRET CDC :	1 701 040,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 326 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 112 logts maisons R+2 Neufchâtel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051005-33-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des pavillons n° du 2 au 12, du 26 au 44, du 50 au 80 et du 86 au 152 rue Jean XXIII (chiffres pairs), 2/4/6/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19 rue Edouard Herriot, 1/3/5/7 rue Abbé Miroy, du 57 au 67 rue de la 12ème escadre d'aviation (chiffres impairs), du 67 au 77 rue Jacques Cellier (chiffres impairs), du 146 au 162 rue de Neufchâtel (chiffres pairs) et du 1 au 11 rue Molière (impairs), soit 112 logements individuels, visera:
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de rénovation et d'isolation des toitures selon étude thermique, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de garages et buanderies … Le niveau de performance énergétique du bâti visé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an;
- L'amélioration du confort de l'habitat, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le remplacement des chaudières gaz individuelles, le système de production d'eau chaude sanitaire, … Il sera proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).
- L'embellissement de l'habitat et lors du remplacement des sanitaires;
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, des portes d'entrée, …

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
146 à 162 rue Neufchâtel / 1 à 11 rue Molière / 2 à 12 rue Jean XXIII / 2 à 18 rue Herriot - AI 283 à 312 // 9 à 19 rue Herriot - AI 341 à 346 // 1 à 7 rue Miroy / 26 à 44 rue Jean XXIII - AI 364 à 377 // 50 à 80 rue Jean XXIII - AI 383 à 398 // 86 à 152 rue	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	112
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :	2	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 112 870,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**111 287,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 232 870,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 228 435,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 339 722,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 232 870,00 €	montant TTC :	2 456 157,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 121 583,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	111 287,00 €		
	Total des co-financements :	2 232 870,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 121 583,00 €		
	dont PRET CDC :	893 148,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 228 435,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 28 logts maisons patios Neufchâtel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051005-33-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des immeubles n° 46/48/82/84 rue Jean XXIII, du 20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31 rue Edouard Herriot, 10/12/14/16/18/20/22 rue Abbé Miroy, et 13/15/17/19/21 rue Molière, soit 28 logements individuels, visera:
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de rénovation et d'isolation des toitures selon étude thermique, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de garages et buanderies … Le niveau de performance énergétique du bâti visé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an;
- L'amélioration du confort de l'habitat, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le remplacement des chaudières gaz individuelles, le système de production d'eau chaude sanitaire, … Il sera proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations).
- L'embellissement de l'habitat et lors du remplacement des sanitaires;
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, des portes d'entrée, …

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
13 à 21 rue Molière/20 à 30 - 21 à 31 rue Edouard Herriot / 10 à 22 rue Abbé Miroy - AI 314 à 337 // 46-48 rue Jean XXIII - AI 379-380 // 82-84 rue Jean XXIII - AI 400-401	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	28
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**338 640,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**33 864,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		618 640,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**337 320,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**371 184,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	618 640,00 €	montant TTC :	680 504,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	584 776,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	33 864,00 €		
	Total des co-financements :	618 640,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	584 776,00 €		
	dont PRET CDC :	247 456,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	337 320,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 157 logts Nord du secteur Bettinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051005-33-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La requalification des 24/26/28/30/32/36/38/40 Bettinger, 21/23 Poincaré et 18/20/22 Charpentier comprenant au total 157 logements locatifs sociaux visera:
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon étude thermique, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation des planchers hauts de caves … Le niveau de performance énergétique du bâti visé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an;
- L'amélioration du confort de l'habitat, par l'agrandissement des balcons exigus, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, le réseau et les équipements de chauffage, le système de production d'eau chaude sanitaire… Il sera également proposé aux locataires de 60 ans et plus, en complément, l'adaptation de leur logement (objectif: réaliser 15 % de logements adaptés lors des réhabilitations);
- L'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux halls et logements situés en rez-de-chaussée du linéaire Bettinger-Poincaré. La création de nouvelles entrées traversantes induira des changements de typologie de logements (un logement sur chacune des entrées 26/28/36/38/40 Bettinger et 21/23 Poincaré sera impacté);
- L'embellissement de l'habitat, dans les parties communes (en fonction de l'état) et lors du remplacement des équipements ou sanitaires;
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, le traitement des passages traversant sous bâtiment, la condamnation ou rénovation des caves…

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
24 à 32 - 36 à 40 rue Dr Lucien Bettinger / 21-23 rue Raymond Poincaré - section AE 119 // 18 à 22 rue Léopold Charpentier - section AE 119	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	157
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	7
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	4%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :	Restructuration logements RdC : 6 T5 transformés en T3 et 1 T4 transformé en T3(26-28-36-38-40 Bettinger/21-23 Poincaré)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 781 920,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**278 192,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 351 920,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 332 960,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 611 152,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 351 920,00 €	montant TTC :	4 790 264,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 073 728,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	278 192,00 €		
	Total des co-financements :	4 351 920,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 073 728,00 €		
	dont PRET CDC :	1 740 768,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 332 960,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Réhab 280 logts - Ilot H - Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051004-33-0002-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération de requalification concerne les immeubles d'habitat collectif R+7, adressés aux 2/4 Dumont d'Urville, 1/3/5/7/9/11 Christophe Colomb, 28/30/32 Argonautes, 1/5/7/9/13 Blaise Pascal et 5/7/9/11 Georges Hodin (soit 280 logements). L'opération prévoira:
- La recomposition des linéaires de façades existants afin de redonner une échelle d'immeuble ou groupes d'immeubles et une identité résidentielle, de rompre avec l'uniformité des barres de logements, porteuse d'une image stigmatisée du quartier ;
- Un travail particulier sur les façades «vitrines» du quartier, afin de revaloriser l'image des Châtillons, vu depuis l'extérieur ;
- L'amélioration de la performance énergétique de l'habitat, impliquant notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de remplacement de menuiseries extérieures selon état, d'isolation de combles et de toitures terrasses, réfection de l'étanchéité des toitures terrasses selon état, isolation des planchers hauts de caves … Le niveau de performance énergétique du bâti ciblé est le suivant: label HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an.
- L'amélioration du confort de l'habitat, par l'embellissement des parties communes (en fonction de l'état), l'adjonction de balcons, en intervenant sur la ventilation, les sanitaires vétustes, la télédistribution, en veillant à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite …

Les personnes âgées étant de plus en plus nombreuses, une adaptation plus volontariste des logements est nécessaire. Il sera proposé aux locataires de 60 ans et plus, l'adaptation de leur logement (transformation des salles de bain, aménagement en domotique du logement (éclairage par détecteurs de présence, chemins lumineux, volets électriques, capteur de consommation d'eau, …)). L'objectif est de réaliser 15 % de logements adaptés lors des requalifications).

Les ascenseurs, actuellement positionnés sur les bâtiments R+7 et n'étant pas accessibles depuis le rez-de-chaussée, seront « redescendus d'un demi-niveau » via le réaménagement des entrées d'immeubles.
- La sécurisation de l'habitat, par la mise en sécurité électrique des logements, l'externalisation de la gestion des ordures ménagères, le remplacement de l'interphonie, des contrôles d'accès, des portes palières, la sécurisation des toitures terrasses, l'amélioration de l'éclairage, la mise en sécurité incendie, le traitement des passages traversant sous bâtiment, la condamnation ou rénovation des caves…

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-4 Urville / 1 à 11 Colomb / 28 à 32 Argonautes / 1-5 à 9-13 Pascal / 5 à 11 Hodin - ET 202	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	280
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**5 858 716,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**585 871,60 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 658 716,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 074 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**4 659 871,60 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 658 716,00 €	montant TTC :	9 530 880,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 072 844,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	585 871,60 €		
	Total des co-financements :	8 658 716,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	8 072 844,40 €		
	dont PRET CDC :	3 998 844,40 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 074 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab 120 logts - 37/47 Schweitzer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	816-6051005-33-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La ligne conductrice est de poursuivre la refonte totale de l'ilot Poincaré-Schweitzer (dans la continuité du PRU). Pour ce faire, sont prévues 130 démolitions (Poincaré) et 120 rénovations-résidentialisations structurantes pour le quartier (rue A. Schweitzer). La requalification des immeubles prévoit un travail sur l'amélioration du confort (logements, communs et halls à retourner selon la nouvelle trame urbaine…), répondre aux nouvelles attentes, de même que l'amélioration thermique (nouvelles façades, optimisation des loggias…etc). En outre, un travail va être réalisé sur les bases de l'étude D2H (étude économique réalisée par la ville) sur les rez-de-chaussée, actuellement logements transformés en locaux d'activité, afin de renforcer leur visibilité ou de les retransformer (locaux vacants).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
37-47 rue du Dr Albert Schweitzer	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	120
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	9
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	8%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 632 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**526 400,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 832 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 736 400,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 262 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 832 000,00 €	montant TTC :	4 215 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 305 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	526 400,00 €		
	Total des co-financements :	3 832 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 305 600,00 €		
	dont PRET CDC :	1 569 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 736 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab 101 logts - 2/10 et 16/22 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
De par cette nouvelle visibilité donnée aux immeubles conservés (346 logements), la nécessaire requalification-résidentialisation se justifie pour les réintégrer pleinement dans la ville. Les programmes prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accessibilité, l'accueillance (des halls) et sur l'amélioration du confort des locataires, aussi bien dans les logements, que dans les communs. Ces travaux seront complétés par un travail spécifique, réalisé sur les bases de l'étude D2H (étude économique réalisée par la ville), sur les rez-de-chaussée, actuellement logements transformés en locaux d'activités (et renforcer leur visibilité). De nouvelles unités résidentielles, de tailles plus raisonnables seront alors créées avec in fine, une meilleure organisation spatiale, une meilleure définition des usages, une meilleure gestion, des espaces plus sécures et une amélioration du cadre de vie globale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-10 et 16-22 rue de Rilly la Montagne	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	101
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	5
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	5%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 216 500,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**443 300,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 226 500,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 449 492,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 892 792,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 226 500,00 €	montant TTC :	3 549 150,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 783 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	443 300,00 €		
	Total des co-financements :	3 226 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 783 200,00 €		
	dont PRET CDC :	1 333 708,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 449 492,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab 78 logts - 45/47 Eisenhower
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

De par cette nouvelle visibilité donnée aux immeubles conservés (346 logements), la nécessaire requalificationrésidentialisation se justifie pour les réintégrer pleinement dans la ville. Les programmes prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accessibilité, l'accueillance (des halls) et sur l'amélioration du confort des locataires, aussi bien dans les logements, que dans les communs. Ces travaux seront complétés par un travail spécifique, réalisé sur les bases de l'étude D2H (étude économique réalisée par la ville), sur les rez-de-chaussée, actuellement logements transformés en locaux d'activités (et renforcer leur visibilité). De nouvelles unités résidentielles, de tailles plus raisonnables seront alors créées avec in fine, une meilleure organisation spatiale, une meilleure définition des usages, une meilleure gestion, des espaces plus sécures et une amélioration du cadre de vie globale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
45-47 Esp Eisenhower	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	78
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	2
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	3%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 656 520,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**331 304,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 436 520,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**938 361,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 269 665,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 436 520,00 €	montant TTC :	2 680 172,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 105 216,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	331 304,00 €		
	Total des co-financements :	2 436 520,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 105 216,00 €		
	dont PRET CDC :	1 166 855,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	938 361,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab 140 logts - 1/9 et 15/19 Falala - 2/12 Brazzaville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051006-33-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les programmes de travaux prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accueillance et sur l'amélioration du confort de vie des locataires (aussi bien dans les logements, que dans les communs) et répondent aux nouvelles attentes… Les concours financiers du NPRU permettront d'améliorer le confort des logements en créant des lieux de vie mieux adaptés, que ce soit en termes d'habitat ou de cadre de vie extérieur, dans un temps restreint.

Les 3 tours sont conservées, elles sont un facteur d'équilibrage sur le quartier. Elles font l'objet de demandes de mutations au sein du quartier. Elles sont vécues comme une promotion (plus petite typologie donc personnes âgées, jeunes ménages actifs..). Elles seront résidentialisées afin d'accompagner les voies publiques créées. Les rénovations des logements seront prévues après 2024.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/9 et 15/19 Falala - 2/12 Brazzaville	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	140
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	4
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	3%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 914 200,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**291 420,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 314 200,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**806 982,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 098 402,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 314 200,00 €	montant TTC :	4 745 620,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 022 780,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	291 420,00 €		
	Total des co-financements :	4 314 200,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 022 780,00 €		
	dont PRET CDC :	3 215 798,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	806 982,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab - 120 logts - 1/23 Taittinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
De par cette nouvelle visibilité donnée aux immeubles conservés (346 logements), la nécessaire requalification-résidentialisation se justifie pour les réintégrer pleinement dans la ville. Les programmes prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accessibilité, l'accueillance (des halls) et sur l'amélioration du confort des locataires, aussi bien dans les logements, que dans les communs. Ces travaux seront complétés par un travail spécifique, réalisé sur les bases de l'étude D2H (étude économique réalisée par la ville), sur les rez-de-chaussée, actuellement logements transformés en locaux d'activités (et renforcer leur visibilité). De nouvelles unités résidentielles, de tailles plus raisonnables seront alors créées avec in fine, une meilleure organisation spatiale, une meilleure définition des usages, une meilleure gestion, des espaces plus sécures et une amélioration du cadre de vie globale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-23 rue Pierre Taittinger	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	120
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	2
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	2%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 606 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**521 200,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 806 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 712 160,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 233 360,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 806 000,00 €	montant TTC :	4 186 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 284 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	521 200,00 €		
	Total des co-financements :	3 806 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 284 800,00 €		
	dont PRET CDC :	1 572 640,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 712 160,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab - 47 logts - 25/29 Taittinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	816-6051003-33-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
De par cette nouvelle visibilité donnée aux immeubles conservés (346 logements), la nécessaire requalification-résidentialisation se justifie pour les réintégrer pleinement dans la ville. Les programmes prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accessibilité, l'accueillance (des halls) et sur l'amélioration du confort des locataires, aussi bien dans les logements, que dans les communs. Ces travaux seront complétés par un travail spécifique, réalisé sur les bases de l'étude D2H (étude économique réalisée par la ville), sur les rez-de-chaussée, actuellement logements transformés en locaux d'activités (et renforcer leur visibilité). De nouvelles unités résidentielles, de tailles plus raisonnables seront alors créées avec in fine, une meilleure organisation spatiale, une meilleure définition des usages, une meilleure gestion, des espaces plus sécures et une amélioration du cadre de vie globale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
25-29 rue Pierre Taittinger	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	47
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	1
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	2%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 038 500,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**207 700,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 508 500,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**670 856,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**878 556,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 508 500,00 €	montant TTC :	1 659 350,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 300 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	207 700,00 €		
	Total des co-financements :	1 508 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 300 800,00 €		
	dont PRET CDC :	629 944,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	670 856,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Réhab 170 logts - Pommery/Carré/Verrier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-33-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les programmes de travaux prévoient alors un travail sur les gains énergétiques, une réflexion sur l'accueillance et sur l'amélioration du confort de vie des locataires (aussi bien dans les logements, que dans les communs) et répondent aux nouvelles attentes… Les concours financiers du NPRU permettront d'améliorer le confort des logements en créant des lieux de vie mieux adaptés, que ce soit en termes d'habitat ou de cadre de vie extérieur, dans un temps restreint.

Les 3 tours sont conservées, elles sont un facteur d'équilibrage sur le quartier. Elles font l'objet de demandes de mutations au sein du quartier. Elles sont vécues comme une promotion (plus petite typologie donc personnes âgées, jeunes ménages actifs..). Elles seront résidentialisées afin d'accompagner les voies publiques créées. Les rénovations des logements seront prévues après 2024.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
33-41 ET 59-67 POMMERY; 2-4-4bis RUE G. CARRE; 1-7 RUE VERRIER	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	170
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	3
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	2%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 533 100,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**353 310,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 233 100,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 810 650,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 163 960,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 233 100,00 €	montant TTC :	5 756 410,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	975 900,00 €		
	BAILLEUR :	3 903 890,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	353 310,00 €		
	Total des co-financements :	5 233 100,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 903 890,00 €		
	dont PRET CDC :	2 093 240,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 810 650,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 86 logts - 30/30bis/34/36/38 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 86 logements situés aux 30/30bis/34/36/38 rue Rilly la Montagne dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Université/Taittinger.

Cette résidentialisation participera activement au renouveau du secteur, en lien étroit avec la réhabilitation de ces mêmes adresses, les démolitions du 32 rue Rilly la Montagne (Maitrise d'Ouvrage : Le Foyer Rémois) et du 39/45 rue Pierre Taittinger (Maitrise d'Ouvrage : Reims Habitat Champagne Ardenne) et du projet de restructuration du Campus Universitaire.

Les travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
30/30bis/34/36/38 rue Rilly la Montagne 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	86		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**516 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**206 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	516 000,00 €	montant TTC :	567 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	309 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	206 400,00 €		
	Total des co-financements :	516 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 101 logts - 1/3/5 Limousins
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 101 logements situés aux 1/3/5 allée des Limousins dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Les résidentialisations amélioreront le cadre de vie des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3/5 allée des Limousins 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	101		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**606 000,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**242 400,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	606 000,00 €	montant TTC :	666 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	363 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	242 400,00 €		
	Total des co-financements :	606 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 90 logts - 1/3/5 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 90 logements situés aux 1/3/5 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Les résidentialisations amélioreront le cadre de vie des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3/5 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	90		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1 et 2 lors de la 1ère étape. 3/ Retour vers les locataires : présentation de l'ensemble des travaux puis vote des travaux.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**540 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**216 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	540 000,00 €	montant TTC :	594 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	324 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	216 000,00 €		
	Total des co-financements :	540 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 73 logts - 9/11/13 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 73 logements situés aux 9/11/13 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Les résidentialisations amélioreront le cadre de vie des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
9/11/13 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	73		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**438 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**175 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	438 000,00 €	montant TTC :	481 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	262 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	175 200,00 €		
	Total des co-financements :	438 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 88 logts - 19/21 Savoyards
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 88 logements situés aux 19/21 allée des Savoyards dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Pays de France.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Les résidentialisations amélioreront le cadre de vie des locataires dans la continuité urbaine et patrimoniale des actions de requalification réalisées dans le cadre de l'ANRU 1.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
19/21 allée des Savoyards 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	88		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**528 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**211 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	528 000,00 €	montant TTC :	580 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	316 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	211 200,00 €		
	Total des co-financements :	528 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 16 logts - 1/3 pl Jean Moulin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 16 logements situés aux 1/3 place Jean Moulin dans le cadre du projet de renouvellement sur secteur de la place Jean Moulin conformément aux préconisations des études missionnées par la CUGR (Maitrise d'œuvre : RVA) et par Le Foyer Rémois (Maitrise d'œuvre : JDL architecture/urbanisme).

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Ces logements ne sont pas conventionnés (demande de dérogation accordée par l'ANRU lors du Comité d'engagement du 03 septembre 2018). Le Foyer Rémois conventionnera les logements à l'APL avant la demande de DAS/DAP

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1/3 place Jean Moulin 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	16		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Les logements seront conventionnés après les travaux de réhabilitations et de résidentialisations.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**96 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**38 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	96 000,00 €	montant TTC :	105 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	57 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	38 400,00 €		
	Total des co-financements :	96 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 30 logts - 2/4/6 Blériot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 30 logements situés aux 2/4/6 rue Louis Blériot dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur des Aviateurs.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4/6 rue Louis Blériot 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	30		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**180 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**72 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	180 000,00 €	montant TTC :	198 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	63 000,00 €		
	BAILLEUR :	45 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	72 000,00 €		
	Total des co-financements :	180 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 30 logts - 2/4/6 Mermoz
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 30 logements situés aux 2/4/6 rue Jean Mermoz dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur des Aviateurs.

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4/6 rue Jean Mermoz 5110 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	30		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**180 000,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**72 000,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	180 000,00 €	montant TTC :	198 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	63 000,00 €		
	BAILLEUR :	45 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	72 000,00 €		
	Total des co-financements :	180 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LE FOYER REMOIS	Résid 16 logts - 2/4 pl Jean Moulin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0001-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Foyer Rémois propose la résidentialisation des 16 logements situés aux 2/4 place Jean Moulin dans le cadre du projet de renouvellement sur secteur de la place Jean Moulin conformément aux préconisations des études missionnées par la CUGR (Maitrise d'œuvre : RVA) et par Le Foyer Rémois (Maitrise d'œuvre : JDL architecture/urbanisme).

Ces travaux de résidentialisation répondront à des enjeux en termes d'usages des parties communes intérieures et extérieures.

Ces logements ne sont pas conventionnés (demande de dérogation accordée par l'ANRU lors du Comité d'engagement du 03 septembre 2018). Le Foyer Rémois conventionnera les logements à l'APL avant la demande de DAP/DAS.

La liste des travaux présentée dans l'item "programme des travaux" n'est pas figée. Elle pourra être réinterrogée en fonction des études techniques qui seront lancées avant la réalisation des travaux.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2/4 place Jean Moulin 51100 REIMS	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	reprise des aménagements extérieurs et plus particulièrement: les traitements paysagers, la séparation physique entre domaine privé et domaine public, mise en place de containers enterrés...
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	16		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Les études techniques seront réalisées en même temps que celles réalisées pour les travaux de réhabilitation. Les travaux seront lancés à la fin des travaux de réhabilitation.	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Le Foyer Rémois a mis en place un process pour l'ensemble des réhabilitations lourdes (NPNRU ou hors NPNRU) qui s'applique depuis le début d'année 2018. Celui-ci comporte 3 grandes étapes : 1/ consultation via un questionnaire des locataires sur les postes de travaux prioritaires pour améliorer leur cadre de vie. 2/ Réalisation d'ateliers de co-construction (cartes sur tables, brainstorming, ...) sur les 2 postes travaux arrivés en majorité en priorité 1.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Les logements seront conventionnés après les travaux de réhabilitations et de résidentialisations.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**96 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**38 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	96 000,00 €	montant TTC :	105 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	57 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	38 400,00 €		
	Total des co-financements :	96 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 183 logts - 2/6 à 12 Braque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Place Georges Braque, circonscrite par l'arrière des commerces et des logements du début de l'avenue Léon Blum et de l'avenue du Général Bonaparte, est presque entièrement dédiée au stationnement. Cette forte proportion de minéral, la faible qualité paysagère de l'ilot et la quasi absence de mobilier urbain, en font un espace résidentiel traversé, non investi pas les habitants.

Au travers de la Résidentialisation des 2-6-8-10-12 place Georges Braque, et à partir notamment des emprises libérées par les démolitions des 4 et 18 Place Georges Braque, il s'agira donc de :
- Recadrer la place de la voiture en veillant à conforter le stationnement des usagers;
- Qualifier le paysage en recomposant les espaces plantés;
- Créer des espaces extérieurs résidentiels conviviaux tout en garantissant la tranquillité du cœur d'ilot;
- Fluidifier les déplacements piétons et véhicules;
- Clarifier les limites entre l'espace public et privé;
- Sécuriser les espaces.

Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-6 à 12 Braque - Section KR n° 39p et 8p	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	183		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**812 115,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**324 846,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	812 115,00 €	montant TTC :	889 794,35 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	487 269,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	324 846,00 €		
	Total des co-financements :	812 115,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	487 269,00 €		
	dont PRET CDC :	487 269,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 209 logts - Braque/Cézanne/Morisot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agira de réaménager les espaces extérieurs privés en fonction notamment des nouveaux contours du parc public Raoul Dufy, de la rue Berthe Morisot et des ouvertures créées sur l'esplanade Paul Cézanne avec la déconstruction des 2 et 10 esplanade Paul Cézanne.
Les aménagements réalisés au pied des 14-16 place Georges Braque, 8-6 esplanade Paul Cézanne, et 12-15-17 rue Berthe Morisot devront permettre de :
- Clarifier les limites entre l'espace public et privé;
- Clarifier la destination des lieux et donc des usages privilégiés;
- Conforter les déplacements;
- Redéfinir et conforter l'offre de stationnement notamment le long de la rue Berthe Morisot dont le tracé sera redressé par la collectivité;
- Valoriser l'habitat par un traitement paysager et urbain soigné;
- Sécuriser les espaces.

Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14-16 Braque / 6-8 Cézanne / 12-15-17 Morisot - Section KR 39	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	209		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**826 645,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**330 658,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	826 645,00 €	montant TTC :	905 716,09 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	289 326,00 €		
	BAILLEUR :	206 661,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	330 658,00 €		
	Total des co-financements :	826 645,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	206 661,00 €		
	dont PRET CDC :	206 661,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 130 logts - Coubertin/Poincaré
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-34-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Avec la résidentialisation des immeubles n°1/3/5/7/11 rue Pierre de Coubertin et 1/3/5/7/9/11 rue Raymond Poincaré, il s'agira de réaménager les espaces extérieurs privés, en fonction notamment de la nouvelle configuration de la rue Pierre de Coubertin, et de l'ouverture créée en lieu et place du 9 Coubertin, afin de :
- Clarifier les limites entre l'espace public et privé;
- Clarifier la destination des lieux et donc des usages privilégiés;
- Conforter les déplacements en retravaillant les circulations, en reliant notamment le stationnement situé à l'arrière du 7, 9 et 11 Coubertin à la rue Coubertin.
- Valoriser l'habitat par un traitement paysager et urbain soigné;
- Sécuriser les espaces.

Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 7-11 rue Pierre de Coubertin / 1 à 7 rue Raymond Poincaré - AE 29 // 9 et 11 rue Raymond Poincaré - AE 116	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	130		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**308 885,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**123 554,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	308 885,00 €	montant TTC :	338 429,78 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	185 331,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	123 554,00 €		
	Total des co-financements :	308 885,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	185 331,00 €		
	dont PRET CDC :	185 331,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 116 pavillons - Neufchâtel Nord
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-34-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La résidentialisation des immeubles n° du 2 au 12, du 26 au 152 rue Jean XXIII (chiffres pairs), 2/4/6/8/9/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19 rue Edouard Herriot, 1/3/5/7 rue Abbé Miroy, du 57 au 67 rue de la 12ème escadre d'aviation (impairs), du 67 au 77 rue Jacques Cellier (impairs), du 146 au 162 rue de Neufchâtel (pairs) et du 1 au 11 rue Molière (impairs), 116 logements individuels, projetée prévoira:
- La privatisation des espaces avant des maisons, l'objectif étant de hiérarchiser les espaces, de mieux organiser le stationnement, de clarifier les limites entre l'espace public et privé;
- La valorisation de l'habitat par un traitement paysager et urbain soigné;
- La sécurisation des abords des logements;
- La réfection des réseaux enterrés en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Section AI n°s 283 à 313 - 338p - 341 à 346 -364 à 378 -383 à 398 - 402 à 450 - 363p	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	116		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**417 680,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**167 072,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	417 680,00 €	montant TTC :	457 628,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	250 608,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	167 072,00 €		
	Total des co-financements :	417 680,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	250 608,00 €		
	dont PRET CDC :	250 608,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 224 logts - Neufchâtel Sud
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-34-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La résidentialisation des immeubles n° du 20 au 31 rue Edouard Herriot, 9/10/11/12/14/16/18/20/22 rue Abbé Miroy, 5/7/9/11 rue Charles Péguy, 142 et 144 rue de Neufchâtel, 2/4/13/15/17/19/21 rue Molière, soit 224 logements (dont 200 collectifs et 24 individuels), visera:
- La clarification des limites entre l'espace public et privé;
- La clarification de la destination des lieux et donc des usages privilégiés;
- La valorisation des entrées afin notamment d'en améliorer la lisibilité;
- Le confortement des déplacements en retravaillant les circulations;
- La simplification de l'entretien des espaces verts par l'emploi de sujets limitant le temps d'intervention, tout en composant une nouvelle atmosphère pour ce secteur;
- La recomposition des espaces verts afin d'en faire des lieux de pause et de vies;
- L'installation de mobilier urbain incitant au lien social et à la rencontre;
- L'aménagement de parkings plus paysagers (plantations, surfaces de stationnement perméables…) et le confortement de l'offre de stationnement;
- La sécurisation des espaces.

Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Section AI n°s 363p - 339p - 666 - 314 à 337	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	224		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**664 482,49 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**265 793,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	664 482,49 €	montant TTC :	728 040,54 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	232 569,00 €		
	BAILLEUR :	166 120,49 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	265 793,00 €		
	Total des co-financements :	664 482,49 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	166 120,00 €		
	dont PRET CDC :	166 120,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 157 logts Nord du secteur Bettinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-34-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

On constate une présence mitigée d'espaces vert due à l'existence notamment d'un parking sous-terrain et d'une zone de stationnement interne à l'ilot. Le réseau viaire interne est faible et les circulations peu évidentes (enclavement avec effet de « raquette »).
Au travers de la résidentialisation des immeubles n° 24/26/28/30/32/36/38/40 rue du Docteur Lucien Bettinger, 21/23 rue Raymond Poincaré et 18/20/22 rue Léopold Charpentier, il s'agira donc de réaménager les espaces extérieurs privés, en fonction notamment de la nouvelle configuration des rues Léopold Charpentier, du Docteur Lucien Bettinger et des ouvertures créées en lieu et place des 22 et 34 Bettinger, afin de :
- Clarifier les limites entre l'espace public et privé;
- Clarifier la destination des lieux et donc des usages privilégiés;
- Conforter les déplacements en retravaillant les circulations;
- Réduire la part de minéral (en végétalisant la toiture terrasse conservée);
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux entrées d'immeuble (24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 40 Bettinger et 21, 23 Poincaré), en comblant « les fosses » de la rue Bettinger;
- Valoriser l'habitat par un traitement paysager et urbain soigné;
- Aménager des aires de convivialité dédiés aux jeux et/ou à la détente, répondant aux besoins exprimés par les habitants;
- Sécuriser les espaces.

Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.
Ces interventions s'étendant au traitement de surface de la partie de dalle conservée du parking Charpentier, l'opération comprendra également:
- Une réfection d'étanchéité;
- Des aménagements et une végétalisation permettant une meilleure intégration dans le paysage, et l'embellissement de l'espace en lui conférant un usage;
- Le réaménagement d'une fosse existante pour y planter un arbre de haute tige.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
24 à 32 - 36 à 40 rue Dr Lucien Bettinger / 21-23 rue Raymond Poincaré - section AE 119 // 18 à 22 rue Léopold Charpentier - section AE 119	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	157		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**678 542,50 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**271 417,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	678 542,50 €	montant TTC :	743 445,85 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	407 125,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	271 417,00 €		
	Total des co-financements :	678 542,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	407 125,00 €		
	dont PRET CDC :	407 125,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
PLURIAL NOVILIA	Résid 376 logts - Ilot H Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051004-34-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de l'opération de Résidentialisation, il s'agira de requalifier, délimiter et hiérarchiser les espaces extérieurs et les cheminements, des immeubles d'habitat collectif R+7, situés aux 2/4/6/8/10/12/14/16 Dumont d'Urville, 1/3/5/7/9/11 Christophe Colomb, 28/30/32 Argonautes, 1/5/7/9/13 Blaise Pascal et 5/7/9/11 Georges Hodin, soit 376 LLS concernés.
Des traces de cheminements « informels » apparaissent dans certains espaces, il s'agira de qualifier et repenser globalement les circulations piétonnes.
La hiérarchisation des espaces, la création de nouvelles limites, le renforcement des certains usages comme les jardins familiaux, permettra d'amener une nouvelle échelle de réflexion de l'ensemble, en sous espaces aux dimensions plus fines, plus adaptées aux cheminements doux et d'en clarifier la gestion et l'entretien.
Il convient de réinterroger la place du stationnement et de conforter cette offre à l'usage des habitants mais également des professionnels implantés sur le quartier et de leur clientèle.
La requalification des espaces extérieurs privés visera autant que possible l'amélioration de la circulation des personnes à mobilité réduite.
Cette opération pourrait comprendre des travaux de réfection des réseaux enterrés, en fonction de leur état.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 16 Urville / 1 à 11 Colomb / 28 à 32 Argonautes / 1-5 à 9-13 Pascal / 5 à 11 Hodin - ET 202	Bat 6 : Nom de l'immeuble : URVILLE / Adresse : 6 à 14 rue Dumont d'Urville / Immeuble R+4 /60 logements au total / M² résidentialisés : 4529 Bat 7 : Nom de l'immeuble : URVILLE / Adresse : 16 rue Dumont d'Urville / Immeuble R+8 / 36 logements au total / M² résidentialisés : 3432
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	376		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 165 190,00 €**
Taux de subvention de base :	19,19%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**19,19%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**223 559,38 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 165 190,00 €	montant TTC :	1 276 643,43 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	- €		
	BAILLEUR :	941 630,62 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	223 559,38 €		
	Total des co-financements :	1 165 190,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	941 630,00 €		
	dont PRET CDC :	941 630,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** Résid 120 logts - 37/47 Schweitzer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-34-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1964 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 37 au 47 rue Schweitzer	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	120		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**600 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**240 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	714 782,61 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	360 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	240 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	324 000,00 €		
	dont PRET CDC :	324 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 346 lgs-2/12-14/30-40/54 Eisenhower
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1969 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Cour et Esplanade Eisenhower	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	346		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 038 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**415 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 038 000,00 €	montant TTC :	1 236 573,90 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	622 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	415 200,00 €		
	Total des co-financements :	1 038 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	560 520,00 €		
	dont PRET CDC :	560 520,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 101 logts - 2/10 et 16/22 Rilly
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1969 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
16 au 22 rue de Rilly la Montagne	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	101		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**505 000,65 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**202 000,26 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	505 000,65 €	montant TTC :	601 609,47 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	303 000,39 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	202 000,26 €		
	Total des co-financements :	505 000,65 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	303 000,39 €		
	dont PRET CDC :	303 000,39 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 167 logts - 1/29 Taittinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051003-34-0003-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1969 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 au 29 avenue Taittinger	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	167		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**835 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**334 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	835 000,00 €	montant TTC :	994 739,13 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	501 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	334 000,00 €		
	Total des co-financements :	835 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	450 900,00 €		
	dont PRET CDC :	450 900,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 170 logts - Pommery/Carré/Verrier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0003-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1957 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
33-41 ET 59-67 POMMERY; 2-4-4bis RUE G. CARRE; 1-7 RUE VERRIER	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	170		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**765 000,70 €**
Taux de subvention de base :	10,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**76 500,07 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	765 000,70 €	montant TTC :	911 348,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	229 000,00 €		
	BAILLEUR :	459 500,63 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	76 500,07 €		
	Total des co-financements :	765 000,70 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	459 500,63 €		
	dont PRET CDC :	459 500,63 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 140 logts - 2/12 Brazz 1/9-15/19 Falala
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0003-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1957 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 -12 rue de Brazzaville et 1/9 et 15/19 Falala	
Commune de réalisation	
51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	140		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**630 001,05 €**
Taux de subvention de base :	10,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**63 000,11 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	630 001,05 €	montant TTC :	756 001,26 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	189 000,00 €		
	BAILLEUR :	378 000,94 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	63 000,11 €		
	Total des co-financements :	630 001,05 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	378 000,94 €		
	dont PRET CDC :	378 000,94 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	Résid 180 lgts - 3/5 Fort / 24 Brazzaville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-34-0003-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération de requalification et de résidentialisation de logements construits en 1957 l'organisation urbaine des immeubles refletent la conception des années 1950-60 de par leur architecture de barres, formant un ilot fermé et comportant de grands espaces extérieurs ouverts en coeur d'ilot. La réflexion sur les travaux se portera sur la rénovation (l'amélioration thermique, l'amélioration du confort et du cadre de vie des habitant (à l'interieur des logements et dans les parties communes) et aussi sur la résidentialisation. Celle-ci sera tournée sur : la définition d'usages, la sécurisation des accès, la distinction espaces privés-publics, la création d'espace de transition, les stationnements...

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
3-5 rue Paul Fort 24 rue Brazzaville	
Commune de réalisation	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051006 Europe	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	180		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :		Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :			
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**540 000,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**216 000,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	540 000,00 €	montant TTC :	643 304,34 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	324 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	216 000,00 €		
	Total des co-financements :	540 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	291 600,00 €		
	dont PRET CDC :	291 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** 28 acc. soc. - rue Général Carré
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051006-36-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le schéma directeur propose la construction d'un immeuble de logements collectifs, en accession à la propriété, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Europe. Le RDC pourrait être dédié à des activités, notamment à la relocalisation du bureau de police, sous réserve de validation de la Police Nationale.

Cette opération, située à l'angle des rue du Général Carré et de Brazzaville, permettra de redonner un usage à ce terrain en friche (jardins partagé temporaire). Elle permettra également de consolider la mixité résidentielle du quartier Europe et de favoriser la dynamique de requalification urbaine du secteur.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération CM 122 et 136 (partielle)	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051006 Europe	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	28	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	2 525 849,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	2 664 770,70 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**280 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 280 000,00 € montant TTC : 280 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	280 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant : la MO Ville de Reims est une MO d'attente.

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à : le :

Signature :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	30 acc. maît. - Voie nouvelle Orgeval
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051005-36-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Reims habitat prévoit la démolition de 135 logements collectifs (dont 5 loués à des associations) puis la construction de 40 logements individuels, répartis en 30 Accession sociale à prix maitrisé et 10 Locatifs Sociaux (4PLAI et 6PLUS). Cette programmation en produits diversifiés concourra tant en type de financement qu'en typologie urbaine à développer une nouvelle image sur le quartier. De plus, il s'agit de proposer un offre nouvelle car il n'y a pas de logements individuels en accession sur le secteur.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Voie nouvelle, orgeval	
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	30	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	6 121 400,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	6 437 936,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**300 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 300 000,00 € montant TTC : 300 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	300 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	7 acc. soc. - Voie nouvelle Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	816-6051006-36-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Reims habitat prévoit la démolition de 220 logements collectifs ,puis la constructions de 27 logements en accession maitrisée qui sont prévu dans le cadre du NPNRU.
Cette programmation en produits diversifiés concourra tant en type de financement qu'en typologie urbaine à développer une nouvelle image sur le quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
voie nouvelle, Europe	
Commune de rattachement	
Reims	
Quartier de rattachement de l'opération	
51454 Reims 6051006 Europe	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	7	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	1 155 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	1 215 637,50 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**70 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 70 000,00 € montant TTC : 70 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	70 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** 20 acc. soc. - Voie nouvelle Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051006-36-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reims habitat prévoit la démolition de 220 logements collectifs ,puis la constructions de 27 logements en accession maitrisée qui sont prévu dans le cadre du NPNRU.
Cette programmation en produits diversifiés concourra tant en type de financement qu'en typologie urbaine à développer une nouvelle image sur le quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération voie nouvelle, Europe	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051006 Europe	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	20	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	3 597 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	3 785 842,50 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**200 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 200 000,00 € montant TTC : 200 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	200 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Restructuation G.S Charpentier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-37-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les entrées des écoles Charpentier sont requalifiées et modifiées. Un parvis d'entrée est créé pour améliorer l'accessibilité aux écoles et sécuriser les déplacements des familles (piétons, cyclistes, automobiles). Pour cela, un bâtiment servant autrefois à loger les instituteurs est démoli pour reprofiler la voirie desservant les logements résidentialisés par Plurial Novilia et créer le parvis. Sur cet espace, un nouveau bâtiment acceuillant le logement de fonction et la loge du gardien de l'école est construit. Cette construction, non accolée aux bâtiments existants et accessible directement depuis l'extérieur, pourrait également acceuillir d'autres activités, en dehors du temps scolaire : activités périscolaires, classes langues, bureau du psychologue, voire assitante sociale pour une plus grande discrétion.
Le projet prévoit également la reconfiguration des cours des écoles pour tenir compte du déplacement des entrées, ainsi que la réféction des clôtures pour une meilleure sécurisation du site.
Le réfectoire etant vieillissant, il pourrait également faire l'objet d'une réfection pour acceuillir les enfants dans de meilleurs conditions.
Après diagnostic, les interventions sur les locaux d'enseignement resteront mineures.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue Charpentier - AE n°119 et 120	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	s'intègre dans le renouvellement de l'îlot Beittinger/ Carpentier, avec notamment les opérations de Plurial Novilia
Public concerné par l'équipement :	élèves et personnels de l'école	Modalités de gestion et de fonctionnement :	propriétaire : ville de Reims gestionnaire : ville de Reims
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	équipement scolaire existant	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marché de travaux à clauser
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	voie et parvis à créer dans le cadre du renouvellement du secteur
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	conseil citoyen, Education Nationale, Ville de Reims
Localisation de l'équipement :	cœur d'îlot	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 770 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**442 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 770 000,00 €	montant TTC :	2 124 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 327 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	442 500,00 €		
	Total des co-financements :	1 770 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Maison de quartier PDF Landais
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-37-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du protocole de préfiguration de Reims signé le 23 décembre 2016, cet équipement était dénommé "équipement public de proximité Pays de France".
Ce sont les études et la concertation menées ensuite qui ont abouti au choix d'une maison de quartier. Elle reprendra les activités actuelles des espaces Pays-de-France et Watteau (Croix du Sud) de l'association des Maisons de Quartier de Reims.

Son positionnement résulte de l'étude urbaine Pays de France (financement avenant de clôture de la convention de renouvellement urbain de Reims de 2015). Il a été coisi à l'angle de l'allée des Landais et de l'avenue Bonaparte, à proximité immédiate de la crèche des Hautes Feuilles et du parc des Landais.

Cette maison de quartier sera un bâtiment de plain-pied, composée de la façon suivante : des espaces intérieurs comprenant différents pôles et des espaces extérieurs comprenant un jardin petite enfance, un jardin enfance et des places de stationnement.

Les études de maitrise d'oeuvre ont commencée en avril 2018, précédées d'une étude de programmation menée en régie.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération section KS n° 202 et 204	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Cette maison de quartier se situe sur la limite du QPV. Elle s'intègre pleinement dans l'effort de renouvellement du quartier.
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Etablissement de plain pied comprenant des pôles PMI, multi-accueil, administratif, salle polyvalante, pôle orienations... Espaces extérieurs : Jardin enfance / petite enfance, stationnements Salle polyvalente dissociable dans son fonctionnement du reste de l'équipement	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Opérations inscrite dans le schéma directeur de Pays de France, s'articule avec l'opération d'aménagement de l'allée des Landais et la démolition / restructuration de l'îlot B de Pays de France par le Foyer Rémois
Public concerné par l'équipement :	Habitants du quartier et au-delà.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion par l'Association des Maisons de quartiers de Reims (associée au jury de concours de maîtrise d'œuvre)
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	L'AMQR, notamment la Direction des espaces Watteau et Pays de France, a participé à l'élaboration du programme de l'équipement. Elle travaille son projet d'animation dans la perspective d'intégrer des nouveaux locaux	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	clauses d'insertion sur le marché de construction
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 391,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	arrêt de tramway à proximité (Arago) accès routier / modes actifs par avenue Bonaparte ou allée des Landais stationnement
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	programmarion établie en concertation avec le futur gestionnaire. Information et échanges avec les habitants en conseil de quartier et conseil citoyen
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier, à proximité immédiate du parc des Landais	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	non

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

L'opération est intitulée "équipement public de proximité pays de France" dans l'article 5 (autorisation de démarrage) du protocole de préfiguration signée le 23 décembre 2016

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	Validation - financement d'une opération hors périmètre QPV
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**3 577 433,33 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**894 358,33 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 577 433,33 €	montant TTC :	4 292 920,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	727 558,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	410 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :	1 545 517,00 €		
	ANRU :	894 358,33 €		
	Total des co-financements :	3 577 433,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Restructuration école J. Curie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-37-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le groupe scolaire Joliot-Curie se situe dans le quartier Croix-Rouge, secteur Pays de France, à l'angle des rues Joliot-Curie et Lavoisier. Il accueille 394 enfants, dont 178 en maternelle (année scolaire 2018-2019). L'école maternelle est depuis plusieurs années installée dans un préfabriqué pour accroitre ses capacités d'accueil qui n'étaient plus en adéquation avec les besoins. A noter que les travaux de renouvellement urbain impacteront peu les effectifs de cette école dans les années à venir, puisque seuls 25 logements familiaux sont programmés en démolition.

Aujourd'hui, elle présente des défauts d'étanchéité à l'eau et la Ville de Reims prévoit son remplacement par un bâtiment pérenne visant à améliorer le confort des enfants et de l'équipe enseignante. Dans cette perspective, il convient de déplacer les 4 classes de maternelle existantes pour réaliser une construction neuve d'environ 500 m².

Ce futur bâtiment sera localisé à l'emplacement de l'actuel préfabriqué et disposera d'une galerie couverte le reliant l'école primaire. Ces travaux prévoient en outre la location de bungalow le temps des travaux pour accueillir les élèves de la maternelle (60 000€).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération section KT n°196	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Ecole liée au secteur îlot A Pays de France et au REP Joliot-Curie, bien que localisée sur la limite du QPV
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Ecole Maternelle	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	S'articule avec les réhabilitataion / résidentialisation de l'îlot A de Pays de France (352 logements concernés - Le Foyer Rémois), dont sont issue la majorité des enfants de cette école.
Public concerné par l'équipement :	Elèves de la maternelle	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Bâtiment Ville de Reims Groupe scolaire existant, moyens humains et financiers de la Ville
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet éducatif de l'équipement existe déjà, s'agissant ici de travux de démolition / reconstruction de l'école maternelle existante. Ecole liée au REP Joliot Curie	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Le marché de travaux sera clausé
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Rues Joliot-Curie et Lavoisier. Parking attanenant à l'établissement Tramway arrêt Arago / bus ligne 11 et 13.
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Rencontres à programmer avec le conseil citoyens et le conseil d'école, au stade APS . Examen du projet par les services de police dans le cadre du CISPD (prévention situationnelle)
Localisation de l'équipement :	à la lisière de l'îlot A de pays ed France	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	A étudier

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires
Etudes de MOE à lancer au S2 2020.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	Validation - financement d'une opération hors périmètre QPV
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	Location de bungalow le temps des travaux (60 000€)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 360 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		20,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**472 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 360 000,00 €	montant TTC :	2 832 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	472 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 416 000,00 €		
	ANRU :	472 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 360 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant
DPV 2019 = 1 416 000€

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Maison de quartier Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051004-37-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Située sur la place des Argonautes, l'ancienne maison de quartier devenue obsolète, sera démolie. Un nouvel équipement sera reconstruit par la Ville de Reims, à côté de l'espace eau, en liaison directe et visuelle avec la place du fait de la démolition d'une entrée d'immeuble (24 place des Argonautes).

L'équipement développera une surface de 1800m² environ, de plain-pied, pour répondre aux exigences en termes de sécurité, de fonctionnement et gestion de l'équipement. Les fonctions et services actuels proposés par la structure seront repris, et serviront de support au nouveau projet de développement social, accompagnant la rénovation du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Boulevard Vasco de Gama - ET n°327, 206	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Une 1er pré-programme a été réalisé pour définir la capacité de l'équipement. La défintion du programme de travaux, en lien direct avec l'association des maisons de quartier, sera lancée en 2020	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	s'intègre dans le programmme NPRU des Châtillons, notamment de l'aménagement de la place des Argonautes
Public concerné par l'équipement :	adhérents de la MQ : habitants ou extérieurs au quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestionnaire : association des maisons de quartier de Reims
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	projet social de la maison de quartier en cours (transfert des équipes vers le nouveau bâtiment, avec continuité des actions)	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Marché de travaux à clauser
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	parking à proximité, accessibilité en transports en commun, modes actifs…
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Réunions publiques, balades urbaines et ateliers urbains de proximité avec les habitants, conseil de quartier et conseil citoyen
Localisation de l'équipement :	cœur d'îlot, près de "l'espace eau"	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	A proximité de l'espace eau pour une meilleure mutualisation des activités d'été.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**3 939 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**984 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 939 000,00 €	montant TTC :	4 726 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 602 250,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	352 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	984 750,00 €		
	Total des co-financements :	3 939 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : convention de partenariat Région Grand Est, CU du Grand Reims et Ville de Reims

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Immeuble Santé - Ilot AG Châtillons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051004-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les services de proximité proposés sur le quartier des Châtillons sont encore nombreux et variés, malgré la disparition de certaines activités et une vacance commerciale qui s'installe. En 2018, le territoire compte notamment : un laboratoire d'analyses médicales, deux pharmacies, un opticien, deux cabinets de kinésithérapie, un cabinet de chirurgiens-dentistes, un cabinet infirmier, trois cabinets de médecins généralistes. Le centre de soins infirmiers de Louvois intervient aussi sur Châtillons.
Les rencontres organisées avec les professionnels de santé ont néanmoins révélé certaines difficultés :
- Des spécialités très demandées sur le territoire ne sont plus ou pas représentées (soins de la femme, pédiatrie, orthophonie…) ;
- Les départs en retraite passés ou à venir ne trouvent pas de remplaçants. Etre maître de stage d'internes pourrait faciliter les transmissions, toutefois les locaux ne permettent pas d'accueillir les étudiants.
- Le manque de disponibilité, à commencer pour la patientèle, est la problématique majeure exprimée par les professionnels. Les médecins généralistes ne prennent plus de nouveaux patients et les kinésithérapeutes en refusent également ;
- Les cellules d'activités actuellement, occupées par les professionnels (pour la plupart locataires de Plurial Novilia), ne sont plus adaptées, manquent de confort et n'offrent pas la possibilité de se développer.
De plus, les diagnostics sociaux du quartier font état de la paupérisation sociale et économique des habitants du quartier en besoin de prévention, d'éducation à la santé … et du vieillissement de la population.
L'opération permettra donc la construction d'un bâtiment dédié aux professionnels de santé, d'une superficie d'environ 800m², projeté sur la place des Argonautes, à proximité de l'église, en vis à vis de l'avenue Georges Hodin. Ce projet et plus largement le renouvellement urbain du territoire auront un effet levier en la matière car les interventions programmées participeront au changement d'image du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place des Argonautes - ET 323	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051004 Wilson - Maison Blanche - Chatillons	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux de bureaux et activités tertiaires	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :	Construction neuve	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	1 170,00 m2
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Maison de santé	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	800,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	loyer limité à 8€ le m2/sh/mois	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 431 120,00 €
Montant des recettes retenues :		768 000,00 €
Assiette subventionnable :		**663 120,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**165 780,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 431 120,00 €	montant TTC :	1 705 010,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	497 340,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	768 000,00 €		
	ANRU :	165 780,00 €		
	Total des co-financements :	1 431 120,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	497 340,00 €		
	dont PRET CDC :	497 340,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Concernant les dépenses d'acquisition de terrain, celui-ci étant cédé par la Ville de Reims, partie prenante à la convention de RU,
la valeur absolue prise en compte par l'Agence sera celle de la première acquisition de terrain par la Ville à la SEDMA en 1973.
La FATd sera mise à jour avec les éléments de l'acte notarié.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) PLURIAL NOVILIA	**Intitulé de l'opération** Place Rodin - Salle de spectacle
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-38-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Outre la requalification des logements et la redéfinition des espaces urbains, Plurial Novilia met en place une dynamique associative forte sur le quartier afin de favoriser la création de lien social. À l'heure actuelle le quartier dispose d'un café associatif (la Marmite), d'un centre de loisirs et d'une salle polyvalente (Etoile Croix du Sud), d'une salle de sport associative (Cultur'jeunes) et bénéficie des actions des associations Uniscités (Médiaterre et Appart'Eco) et AFEV (projet KAPS : Colocation étudiante solidaire).
Afin de compléter cette dynamique sur le territoire, l'implantation d'une structure associative porteuse d'un projet artistique est une opportunité pour la ville de REIMS, Plurial Novilia et les habitants. En effet, l'implantation d'une salle de spectacle sur le quartier est en quelque sorte un service complémentaire à ceux déjà existants sur Croix Rouge permettant aux habitants de s'ouvrir à différentes formes de culture. La Comédie, Césaré et Nova Villa fédérés en association investiront un lieu qui sera le centre de différentes actions culturelles et de médiation, de programmation de spectacles sur mesure, de résidences d'artistes, de rencontres, d'ateliers… organisés en direction et avec les habitants du quartier.
Plurial Novilia mettra à disposition un bâtiment situé dans le quartier Croix Rouge, Place Rodin (mitoyen avec le café associatif La Marmite) et aménagé en fonction du projet développé. Il s'agira de restructurer 190 m2 de locaux implantés sur deux niveaux: l'espace du rez-de-chaussée permettra d'accueillir des spectateurs pour de petites formes artistiques créées in situ et des rencontres, et du public pour des ateliers de pratique artistique ou autres activités; les trois pièces du 1er étage seront réservées au bureau d'un médiateur et mis à disposition d'associations locales pour des projets construits en collaboration.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place Rodin - Section KS 41p	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas particulier 2: Couveuses et pépinières d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, et les pôles d'économie sociale et solidaire, ou autre équipement comparable, si les frais d'animation ne permettent pas de dégager un résultat d'exploitation positif et/ou si les recettes locatives sont assimilées à des prestations de service		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Equipement culturel (salle de spectacle et bureaux associatifs)	Situation des locaux :	en pied d'immeuble (en rez de chaussée et R+1 / suite décaissement place Rodin - à l'origine niveau caves)
Nature de l'intervention :	Création (dans bâti existant) Aménagements lourds	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Ateliers de pratique artistique / résidence d'artiste / programmation de spectacles	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	190,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	offrir aux habitants du quartier l'accès à différentes formes de culture	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	3 entités culturelles reconnues sur REIMS (La Comédie/Césaré/Nova Villa) fédérées en association
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Mise à disposition gratuite (sauf charges) d'une association constituée par la fédération de 3 entités culturelles reconnues sur Reims (La Comédie/Césaré/Nova Villa)	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		145 800,00 €
Montant des recettes retenues :		- €
Assiette subventionnable :		**145 800,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**36 450,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	145 800,00 €	montant TTC :	174 960,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	109 350,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	36 450,00 €		
	Total des co-financements :	145 800,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE REIMS	**Intitulé de l'opération** Rehab cellules commerciales Fermat
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051005-38-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Cette place n'a pas bénéficié de travaux dans le cadre du PRU, et doit aujourd'hui s'ouvrir vers la place Simone de Beauvoir qui accueille la maison de quartier, une maison de santé et de nouveaux commerces et services. Il s'agit désormais d'œuvrer sur le devenir de son tissu commercial, localisé en rez-de chaussée d'une copropriété fragile, et d'accompagner les copropriétaires vers une démarche de rénovation de leur patrimoine, en lien avec les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat privé
L'enjeu est de compléter la structure de services et commerciale afin d'augmenter l'attractivité du secteur tout en préservant et en dynamisant les commerces existants.
Le projet de la place de Fermat prévoit de développer de nouveaux commerces au rez-de-chaussée de la copropriété « Coubertin 2 », le long du tramway rue Schweitzer (potentiel évalué à 300 m² environ sous réserve d'une étude architecturale complémentaire), et d'accompagner la réhabilitation des commerces existants en complément d'un dispositif opérationnel en faveur des copropriétés pour la réhabilitation/rénovation des parties communes et des logements.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place Pierre de Fermat - AE n°109, 212, 216, 286	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051005 Orgeval	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Séléctionner le type de d'immobilier :	Situation des locaux :	en rez-de-chaussée d'une copropriété fragile
Nature de l'intervention :	Création et/ou réhabilitation de cellules d'activités	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Commerces, services et associations	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	700,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Cf. descriptif opération	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Cellules d'activités louées par la Ville de Reims	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 712 500,00 €
Montant des recettes retenues :		588 000,00 €
Assiette subventionnable :		**1 124 500,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**281 125,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 865 000,00 €	montant TTC :	2 238 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	995 875,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	588 000,00 €		
	ANRU :	281 125,00 €		
	Total des co-financements :	1 865 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** Pieds immeubles - 45/47 Eisenhower
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-38-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans la continuité de l'hotel d'entreprise situé au #58 Eisenhower réalisé lors du PRU1, création en pied d'immeuble du 45-47 Eisenhower, du #58bis.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 45-47 Eisenhower	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas particulier 2: Couveuses et pépinières d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, et les pôles d'économie sociale et solidaire, ou autre équipement comparable, si les frais d'animation ne permettent pas de dégager un résultat d'exploitation positif et/ou si les recettes locatives sont assimilées à des prestations de service		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Séléctionner le type de d'immobilier :	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :		Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :		Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	200,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		352 000,00 €
Montant des recettes retenues :		- €
Assiette subventionnable :		**352 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**88 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	352 000,00 €	montant TTC :	419 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	264 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	88 000,00 €		
	Total des co-financements :	352 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	237 600,00 €		
	dont PRET CDC :	237 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Version V3

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) REIMS HABITAT- OPH CHAMPAGNE ARDENNE	**Intitulé de l'opération** Pied immeuble - 7 Taittinger
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 816-6051003-38-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Extension d'un immeuble en vue de la création d'un local d'activité en pied d'immeuble situé au 7 rue Pierre Taittinger

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 7 rue Pierre Taittinger	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 51-Reims	
Quartier de rattachement de l'opération 51454 Reims 6051003 Croix Rouge	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Séléctionner le type de d'immobilier :	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :		Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :		Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	136,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		617 750,00 €
Montant des recettes retenues :		10 880,00 €
Assiette subventionnable :		**606 870,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**151 717,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	624 350,00 €	montant TTC :	724 120,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	472 632,50 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	151 717,50 €		
	Total des co-financements :	624 350,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	425 369,25 €		
	dont PRET CDC :	425 369,25 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A4 : Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Bilan des études conduites durant la phase protocole établi pour la présentation en RTP le 14 mai 2018

Quartier Croix-Rouge

Étude de structure des parkings souterrains G5 et G6, quartier Croix-Rouge portée par Reims habitat (mandataire d'un groupement avec Le Foyer Rémois) notifie à INGEBA le 04 mai 2017 pour un montant de 52 000 € HT, avec participation de l'ANRU dans la limite de 50% de 50 000 € HT dans le cadre du protocole.
Objet : Expertise de la structure du parking sous dalle multi-niveaux G5 et G6 pour tester la faisabilité des hypothèses d'orientations programmatiques validées par le comité de pilotage de l'étude prospective et urbaine Croix-Rouge du 16 juillet 2015. Elles consistent à démolir partiellement ou totalement ces deux parkings pour créer des voiries de liaison quartier/grand campus et réaménager les espaces extérieurs et les pieds d'immeubles (enjeu d'accessibilité). Le groupement de maîtres d'ouvrage est rendu nécessaire par l'imbrication des propriétés et la nécessité d'avoir une même étude pour ces deux parkings : le parking G5 est propriété du Foyer Rémois mais la dalle le recouvrant est à usage de tous, notamment des locataires de l'immeuble 39/45 Taittinger de Reims habitat, dont les halls sont accessibles par cette dalle. La démolition partielle de ce parking entraînera la réorganisation de ces accès ainsi que le déchaussement des immeubles 34-38 rue de Rilly la Montagne (Le Foyer Rémois) et 39/45 rue Taittinger (Reims habitat). Le parking G6 est propriété de Reims habitat, il est dans la même configuration technique que le G5 et l'usage de sa dalle est aussi grand public.

Après avoir réalisé un relevé des réseaux existants en novembre 2017 (étude de géodétection), Reims habitat et Le Foyer Rémois ont souhaité partager l'étude de structure avec les services de la Ville, de la communauté urbaine et des concessionnaires (Engie et Soccram), en février 2018, afin d'examiner les conditions de mise en œuvre du projet urbain. Cette présentation a conforté les maitres d'ouvrages des futures interventions sur **la complexité du site**. Cette étude conduit à s'interroger sur le gabarit et la pente des espaces publics projetés, sur le maintien du niveau D du parking G5, sur la reprise des pignons d'immeubles et de garage après démolitions, sur le maintien ou le déplacement des halls et des entrée de locaux techniques, sur le maintien des puits de visite et de curage des réseaux dont l'ovoïde passant sous le site et sous les parkings, notamment.

Étude de structure du parking Braque, quartier Croix-Rouge, portée par Plurial Novilia, est financée à 50% par l'ANRU (base 20 000 € HT) dans le cadre du protocole.
Objet : Expertise de la structure du parking sur et sous dalle de manière à tester la faisabilité des hypothèses d'orientations programmatiques proposées par Plurial Novilia et d'affiner le projet urbain. L'hypothèse de construction d'un immeuble au-dessus du parking, décrite au protocole, n'a pas été retenue. Cette étude devra aussi expertiser la faisabilité juridique de l'opération du fait du statut de copropriété du parking. Après vérifications juridiques internes, Plurial Novilia est seul propriétaire du parking Braque (pas de statut de copropriété, ni de division en volume existant sur ce site).

Avancement : Cette étude a été engagée au 2ème trimestre 2017 avec l'entreprise SODEBA afin de de calculer la capacité maximale de portance, mais il reste à réaliser un complément d'analyse de structure plus poussé simulant l'impact du projet sur la dalle et ses abords. Cette deuxième phase d'étude sera lancée courant Mai 2018, pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Etudes de définition d'un projet de restructuration innovante de l'immeuble 39-45 Taittinger portée par Reims habitat (opération hors protocole, non financée par l'ANRU) et confiée au groupement APO (architectes), HER (sociologue) et Assist' Ingénierie (BET) en 2016.
Objet : L'immeuble du 39-45 rue Pierre Taittinger, est un bâtiment R+13, regroupant 156 logements et des locaux d'activités (BUROFAC) situé dans le quartier Croix Rouge – secteur Université. L'objet de l'étude de définition est d'établir un programme technique détaillé accompagné du coût prévisionnel en vue de la consultation d'une équipe de MOE pour restructurer et rénover l'immeuble.

En 2017, le maitre d'œuvre a procédé à une enquête auprès de la moitié des locataires pour évaluer leur perception du quartier, de l'immeuble, et des logements. Un mini-séminaire interne à Reims habitat a aussi été organisé pour explorer les pistes à suivre, ou à ne surtout pas suivre, pour définir le niveau de requalification et de changement d'usage de l'immeuble. Un échange sur les conclusions de l'étude a été organisé avec le porteur de projet, l'ANRU et la DDT le 15 décembre 2017. Il en ressort que ce projet est ambitieux avec des investissements conséquents : l'évaluation de sa soutenabilité financière par l'OPH est en cours (coût évalué à hauteur de 70 K€/logement). Dès lors, il a été suggéré de réfléchir à une autre option que la restructuration de l'immeuble.

Par ailleurs, ce projet avait fait l'objet d'une candidature de la collectivité à l'AMI ANRU+, sur le volet « innover dans les quartiers ». Jugé pas assez mature en mai 2017, le projet de restructuration n'a pas été retenu mais intéresse le club ANRU+ dans ses réflexions sur la mixité fonctionnelle.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère du projet de renouvellement urbain des quartiers Croix-Rouge et Orgeval, lot 1 quartier Croix-Rouge, portée par la communauté urbaine du Grand Reims, notifiée le 9 novembre2016 à Atelier Ruelle et Arcadis. Etudes financées par l'ANRU dans le cade de l'avenant de clôture de la convention PRU.

Objet : Actualiser le schéma directeur d'aménagement du quartier Croix-Rouge à horizon 15 ans, et rédiger le programme opérationnel, dans un esprit de co-construction avec les habitants, et en tenant compte des études existantes (étude prospective Croix-Rouge 2012-2014, étude urbaine Pays de France 2015, étude économique dans le cadre du contrat de ville 2014, notamment). Puis réaliser le cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour le NPRU du quartier Croix-Rouge, et enfin accompagner la collectivité dans le suivi pré-opérationnel et opérationnel du projet urbain.

Les premiers mois de cette études ont été rythmés par des comités techniques tenus quasiment mensuellement en 2017 avec les services des trois bailleurs, de la collectivité, de l'Etat, d'Action Logement notamment, avant une présentation du schéma directeur en comité de pilotage le 12 juillet 2017. Ce comité de pilotage a permis de montrer l'avancement des réflexions et d'arbitrer sur différents scenarios d'aménagement de plusieurs îlots. L'avis du conseil citoyen Croix-Rouge (rencontré préalablement) a permis d'étayer certains choix avec l'expertise d'usage des habitants. Toutefois, certains éléments nécessitaient d'être affinés ou retravaillés : l'aménagement de la place Georges Braque, le phasage des opérations et leur articulation, et l'arbitrage budgétaire des opérations. Ces points ont été réalisés de mi-2017 à mars 2018.

Echanges avec les services de l'Etat sur l'intégration de l'opération de démolition de l'immeuble n°32 rue de Rilly la Montagne, Le Foyer Rémois, dans la famille « démolition de LLS ».
En préparant le dossier de demande d'intention de démolir avec les services de la Direction Départementale des territoires de la Marne mi 2016, il est apparu au Foyer Rémois que la résidence étudiante sis n°32 rue de Rilly la Montagne n'était pas conventionnée au titre des aides personnelles au logement. Suite à différents échanges entre Le Foyer Rémois, le Grand Reims et la Ville de Reims, les services de l'Etat dans le département et la déléguée territoriale de l'ANRU, il a été convenu que cette opération de démolition serait inscrite dans le protocole de préfiguration comme une opération

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

bénéficiant d'une autorisation de commencement anticipée (article 5), et qu'un examen particulier de ce dossier serait à prévoir en phase protocole.

Après une analyse poussée du patrimoine et de son occupation sociale depuis sa construction, le bailleur, les services de la CU et de la DDT sont arrivés à la conclusion que cet immeuble revêt à la fois des caractéristiques propres à la définition du logement-foyer (au sens de l'article L633-1 du CCH), et à celle des logements locatifs dont « les loyers sont du même ordre de grandeur que ceux des logements locatifs sociaux conventionnés au titre des aides personnelles au logement ».

Par courrier du 27 décembre 2017, le DDT de la Marne a indiqué à Mme la Présidente de la CU Grand Reims que le caractère très social de l'occupation de cet immeuble, qui semble correspondre à la définition du logement –foyer et accueillir un public correspondant aux critères de l'APL, a été démontré.

De ce fait, et au regard de l'importance stratégique de la démolition de cet immeuble dans le schéma directeur du quartier, le DDT préconise de demander au comité d'engagement de l'ANRU l'intégration de cette démolition en famille « démolition de LLS » (dérogation au règlement général) et de solliciter une subvention de l'ANRU à hauteur de 70%.

Lancement d'un groupe de travail sur l'urbanisme éphémère en lien avec les opérations de démolitions prévues sur le secteur Pays de France avec les étudiants de Master 2 de l'Institut d'Aménagement du territoire, d'Environnement et d'Urbanisme de l'université de Reims (IATEUR), par Le Foyer Rémois, en février 2018. Ce projet figurait dans le dossier de candidature ANRU+ déposé en mai 2017 par la CUGR. Hors financement ANRU.

Cette étude a pour objectif de proposer des projets éphémères pour les différentes parcelles du site (observation des besoins, définition des usages par parcelle et activités) et de réfléchir au montage opérationnel du projet (ingénierie sociale et financière, mesures d'accompagnement). L'étude doit être remise à son commanditaire en mai 2018 et fera l'objet d'un rendu officiel auprès des services de la communauté urbaine, de la Ville, de la DDT et de l'ANRU.

Suivi de l'élaboration du schéma directeur immobilier de l'université, mené par l'URCA avec la SCET et Insitu, notamment concernant le projet de reconfiguration du campus Droit et Lettres et de construction du siège de l'Université. Le futur siège de l'URCA vient prendre place au sein du secteur de projet NPRU « Hippodrome », et s'intègre dans les réflexions urbaines et dans le projet de trame viaire, qu'il participera à préfigurer. La date de livraison prévisionnelle de ce bâtiment est mars 2020.
Parallèlement l'URCA organise la rationalisation de ses campus, avec une migration de l'UFR STAPS vers le campus Croix-Rouge dans les prochaines années (programme CPER), avec un regroupement des UFR médecine et odontologie (en cours) et la construction de bâtiments mutualisés sur chacun des campus. Par conséquent, cette réflexion s'intègre à celle du projet NPRU car les liaisons entre la ville, le campus et le siège de l'URCA se feront via les voiries créées ou remodelées par le projet urbain du secteur Université – Taittinger.

Mise en œuvre de 2 plans de relogement de locataires les 2 et 3 mars 2017, avec Plurial Novilia et Le Foyer Rémois, portant sur 5 immeubles (229 logements). Il s'agit d'opérations de démolition accordées en phase protocole, soit en totalité (démolition des immeubles 6 rue De Gouges / 7-9 avenue Bonaparte du Foyer Rémois) soit en démarrage anticipé (2-10 esplanade Paul Cézanne et 18 place Georges Braque de Plurial Novilia).
Les réunions d'information du relogement ont données lieu à de riches échanges sur le projet urbain et sur le niveau d'entretien des immeubles dans le quartier, avec les locataires des immeubles à démolir dans cette 1ère phase. Au 20 février 2018, 60 ménages ont été relogés par les bailleurs et 75 ménages restent à reloger. Au regard des premiers bilans quantitatifs mitigés des relogements (fort

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

taux de relogement en QPV et en secteurs sensibles), la collectivité a mis en place un process avec les bailleurs sociaux permettant d'étudier chaque relogement proposé en QPV, puis par la suite en secteur sensible, cela avant présentation des propositions en CAL.

Organisation du concours de MOE pour construire la nouvelle maison de quartier de Croix-Rouge, allée des Landais par la Ville de Reims à compter de juillet 2017, sur la base d'un programme développé avec le futur gestionnaire de l'équipement, l'association des maisons de quartier de Reims. L'équipement sera un équipement de plain-pied d'une surface de plancher de 1 415 m², accueillant notamment un multi-accueil et la protection maternelle et infantile, une salle polyvalente et un pôle « emploi et insertion ». Le bâtiment est complété de jardins d'enfants, de places de stationnement et de locaux techniques. Il est situé à l'interface des secteurs Pays de France et Croix du Sud, le long du parc des Landais, et a pour finalité le rassemblement des deux espaces de la Maison de quartier Croix Rouge (Pays-de-France et Watteau), trop exigus pour leurs activités.

La sélection de 3 candidats a été effectuée par le jury le 10 octobre 2017, avant une remise des projets puis leur classement par le même jury du 22 février 2018.

Intégration aux réflexions urbaines sur le quartier Croix-Rouge des conclusions de l'étude « stratégie de peuplement » menée à l'échelle de l'unité urbaine et des 7 QPV (étude financée dans le cadre de l'avenant de clôture). En effet, le quartier Croix-Rouge est au centre des enjeux de la mise en œuvre des orientations en matière de peuplement, d'attribution et de diversification de l'offre.

Croix-Rouge dans sa globalité est peu dense (67 logements/ha dans le périmètre ZUS) mais cette moyenne cache des contrastes très forts entre des quartiers résidentiels très denses (entre 192 logements/ha pour Croix du Sud et 210 logements/ha pour Eisenhower), accentués par la forte imbrication des ensembles de collectifs entre eux, et des secteurs d'équipements et de parcs. Ces contrastes accentuent les effets de densité ressentie. C'est pourquoi, il a été acté de démolir pour aérer, créer des trames viaires lisibles ou simplement laisser des vides, des respirations urbaines. Il s'agit d'éviter de densifier dans les secteurs faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain, de privilégier l'attention à la résidentialisation et à la qualité des abords des logements conservés.

Il est donc souhaité de construire sur les vastes îlots rendus libres après démolitions (îlot hippodrome et franges de l'ilot B Pays de France). Les constructions seront programmées en lien avec les données du marché, et s'orienteront vers des produits diversifiés (appartements avec vues agréables, maisons individuelles et/ou en bande...). Outre des logements, ces deux secteurs accueilleront des opérations d'immobilier à vocation économique et/ou des équipements publics, et leur trame viaire sera reconfigurées. L'objectif est d'y développer une mixité fonctionnelle.

Toutefois, l'enseignement du PRU et l'état du marché incitent à une grande prudence : les démolitions seront rythmées dans le temps sur Pays de France ; le foncier libéré sera un appui pour redéfinir le foncier et les espaces publics. Ce choix oblige à penser la gestion dans le temps de ce foncier libéré progressivement et de proposer des occupations temporaires, permettant d'initier l'engagement de petites opérations innovantes affirmant l'objectif de changement d'image hors des secteurs les plus denses. En effet, la politique de peuplement de l'agglomération (périmètre ex-Reims Métropole) vise à créer hors des QPV ou secteurs limitrophes une offre à bas loyer (programmation NPRU et aides à la pierre). Elle vise aussi à orienter les attributions de LLS de manière à recomposer la population des QPV, notamment du quartier Croix-Rouge (future convention intercommunale d'attribution). La construction d'une offre neuve de LLS, sera prioritairement orientée dans les communes de l'unité urbaine hors Reims, en étant vigilant à ne pas déstabiliser des communes déjà fortement dotées en LLS (aucune n'est sous le seuil SRU).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Intégration aux réflexions urbaines des conclusions des études menées en matière de développement économique (commerce et immobilier d'entreprise) dans les 7 QPV de Reims par D2H, réalisées entre 2015 et 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville. A noter toutefois, 2 études particulières menées sur le quartier Croix-Rouge :

D2H a réalisé, en juin 2017, une étude de l'offre de bureaux locatifs de Reims habitat en pied d'immeuble des îlots Taittinger et Eisenhower (Burofac). Ce programme a été mis en place dans les années 1990 par changement d'usage des rez-de-chaussée et a bénéficié de la ZFU. Il compte 118 locaux, dont 10 sont occupés par des professions médicales, 42 par des professions libérales, des TPE ou des organismes divers, 4 par des associations, 9 à des fins de stockage et 2 sont des commerces.
Les conclusions de l'étude indiquent qu'au regard de la diversité de l'offre sur le quartier, et de la situation du marché rémois, l'offre de Burofac est intéressante pour les personnes recherchant des petites surfaces de bureaux de second main au loyer faible (60€/m²). Le programme souffre aujourd'hui d'un manque de communication (pas de relai sur les sites spécialisés ou sur leboncoin.fr), d'un adressage parfois compliqué (à travailler dans le cadre de la résidentialisation des immeubles), d'un manque de services aux entreprises (à développer en lien avec le #58) et de l'image du quartier (à travailler avec le NPRU).

D2H a aussi réalisé, en avril 2017, une étude préalable à la candidature de la CU du Grand Reims à l'AMI ANRU+, volet Investir dans les quartiers, sur la définition du projet de village artisanal. Ce projet était ressorti de précédents échanges entre D2H, Atelier Ruelle et la collectivité, dans le cadre de *l'étude urbaine Pays de France* (financée dans le cadre de l'avenant de clôture 1er PRU). En effet, le marché rémois étant fortement offreur en matière de bureaux neufs et de seconde main et en matière d'incubateurs et d'hôtel de start-up (#58, VillageByCA…), il a été préconisé de s'adresser à une cible peu prise en compte dans les programmations économiques : les artisans. Dès lors, D2H a affiné les contours du projet d'implantation d'un village artisanal, locatif, de surface petite à moyenne, comptant environ 15 lots (cf. détail partie 3.2 du rapport de présentation).

Intégration, à l'échelle du quartier, des orientations du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération de Reims (périmètre unité urbaine de Reims) concernant notamment le désenclavement, la mobilité et la place des modes actifs. Le projet de NPRU participe au développement des mobilités en réorganisant la trame viaire (désenclavement de l'îlot Taittinger, restructuration de la trame viaire Pays de France îlot B, réorganisation des parcs publics et prolongation des allées piétonnes amorcées par le PRU), en réduisant les coupures urbaines (aménagement du secteur hippodrome, connexions avec le campus de Droit et Lettres) et en favorisant les accès aux grands équipements du quartier (université, lycées, piscine), notamment.

Intégration, à l'échelle du quartier, des orientations en matière d'efficacité énergétique et transition écologique, en continuité du 1er PRU durant lequel Le Foyer Rémois et la Ville de Reims ont reçu le label éco-quartier. Les bailleurs poursuivront autant que possible la rénovation thermique et énergétique des immeubles de logements, le nouvel équipement public sera raccordé au réseau de chauffage urbain (chaufferie biomasse) et les copropriétés du quartier seront encouragées à solliciter les aides de l'OPAH (un diagnostic des copropriétés des QPV a été réalisé en 2017 pour connaitre le niveau potentiel de mobilisation des propriétaires).

Intégration de la réflexion sur l'offre scolaire. Les trois collèges de Croix-Rouge et l'ensemble des écoles primaires est classé en REP (3 réseaux d'éducation prioritaire). Ces REP mènent des actions diversifiées soutenues financièrement dans le cadre du contrat de ville. De manière générale, il n'est pas observé de stratégie d'évitement des groupes scolaires du quartier, qui connaissent plutôt des hausses d'effectifs depuis 4 ou 5 ans, à mettre en corrélation avec l'arrivée de populations nouvelles. De ce fait, les démolitions et aménagements ne devraient pas les impacter. A noter que les groupes scolaires Gilberte et Jean Droit et Billard seront très légèrement impactés sur leurs emprises foncières

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

(pour créer une rue et un parc public). Pour le groupe scolaire Provençaux, potentiellement impacté par les démolitions de 480 logements en 8 ans, il a été jugé prudent de ne pas se positionner sur sa fermeture ou sa réduction à terme, au regard notamment de la tendance actuellement au dédoublement des classes en REP. De la même manière, la restructuration complète du groupe scolaire Blanche Cavarrot, intégrée aux réflexions urbaines sur le secteur Croix du Sud, a été jugée prématurée. En effet, ce groupe scolaire très important (plus de 500 élèves) est difficilement « délocalisable » durant les travaux sur les espaces publics alentours. Toutefois, le projet n'est pas abandonné.

Intégration des prescriptions de prévention situationnelle. Les études de prévention situationnelle ont été réalisées en juin 2017 par le référent sûreté de la police nationale pour le département de la Marne et par le responsable du centre de supervision urbaine et de commandement de la police municipale de Reims. Ces prescriptions portent sur les orientations urbaines et les premières opérations figurant dans le protocole de préfiguration, complétées des schémas directeurs et des croquis produits pour le comité technique du NPRU Croix-Rouge du 8 juin 2017. Il en ressort notamment que le projet urbain devra contribuer à :

- Améliorer la visibilité de part et d'autre des espaces publics (places, parcs), en limitant au maximum les ruptures visuelles (murets, dalles),
- Eclairer les espaces ouverts au public la nuit (éclairage continue ou avec système de détection) pour conserver cette visibilité traversante,
- Pour les ouvrages en surplomb sur l'espace public ou ouvert au public comme les cages d'escalier des parkings souterrains, les habiller de matériaux peu propices à l'assise (végétaux épineux, béton strié, barreaudage…).
- Limiter les plantations à des arbres de haute tige dont les branches seront coupées sur les 3 premiers mètres, et à des plantes rampantes, afin de conserver la visibilité, et ne pas disposer d'arbres feuillus dans le champ des caméras de vidéo protection.
- Sécuriser les promontoires et belvédères pour limiter les risques de chute.
- Signaler par panneaux que les feux et barbecues sont interdits dans tous les espaces publics propices à ce type d'utilisation.

Quartier Orgeval

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère du projet de renouvellement urbain des quartiers Croix-Rouge et Orgeval, lot 2 quartier Orgeval, portée par la communauté urbaine du Grand Reims, notifiée le 9 novembre 2016 à Atelier Choiseul et Ingérop . Etudes financées par l'ANRU dans le cade de l'avenant de clôture de la convention PRU.

Cette mission consiste à définir et à mettre à jour le diagnostic, les enjeux et le schéma directeur à horizon 10 à 15 ans. Pour cela, le plan directeur ayant servi de base à la contractualisation avec l'ANRU dans le cadre du PRU1 a été analysé et réinterrogé pour poursuivre le processus de renouvellement urbain engagé en 2005. Pour Orgeval, les principales orientations d'aménagement présentées à l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration ont été validés par un comité de pilotage en juillet 2015.

Depuis la signature du protocole, les études menées par la collectivité et ses partenaires ont permis de valider le schéma directeur lors du comité de pilotage du 13 juillet 2017. Ce dernier sert de base à la définition du programme opérationnel de travaux et aux chiffrages. Parallèlement, la collectivité va engager au 2ème trimestre 2018 l'élaboration d'un cahier de prescriptions urbaines, architecturales et paysagères qui tiendra compte et complétera celui existant sur les espaces publics à l'échelle de la Ville de Reims.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Enfin, le prestataire accompagnera techniquement la collectivité, et exceptionnellement, les autres maîtres d'ouvrage dans le suivi opérationnel des projets, afin de garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble, depuis les études de conception jusqu'à à la phase préalable du dépôt du permis de construire, y compris les phases de concertation avec les habitants.

Lancement par Reims habitat, de l'opération de démolition des immeubles n°32 à 48 rue Raymond Poincaré avec la réunion publique marquant le début du plan de relogement en mars 2017 (73 logements). Préalablement, et en lien avec l'étude urbaine de la collectivité, le bailleur a lancé les études techniques nécessaires à la démolition et procède à la sécurisation des lieux au fur et à mesure des déménagements.
Cette opération bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipée dans le cadre du protocole, sera suivi par la démolition des immeubles n°20 à 30 rue Raymond Poincaré pour 62 logements (phase convention NPRU). L'objectif est le démarrage du plan de relogement à l'approche de la fin du premier. Cet ensemble de 135 logements à démolir, forme une entité homogène composée de barres en R+4, sans ascenseurs. Malgré des campagnes de sur-entretien par le bailleur, c'est un patrimoine qui subit de nombreuses dégradations et est fortement exposé aux trafics. Initialement inscrit dans le PRU mais reporté, l'intervention programmée sur ce site vise à poursuivre la démarche engagée : de refonte totale du quartier, avec une composition urbaine totalement renouvelée permettant une nouvelle mixité.

Lancement par Plurial Novilia, de l'opération de démolition de logements sur le secteur Bettinger avec les études techniques et de définition, (études financées par l'ANRU). Sur la base de l'étude de définition du secteur Bettinger, en lien avec les études urbaines de la collectivité (mission AMO urbaine), le projet prévoit la démolition de 29 logements au niveau des immeubles n°22 et 34 rue Bettinger ainsi qu'au n°9 rue Coubertin. Ces démolitions ont pour objectif de désenclaver le secteur ainsi que d'accompagner la requalification et l'ouverture vers les espaces et équipements publics attenants (écoles Charpentier, place de Fermat et ses commerces, le tramway).
Plurial Novilia engagera, dans un premier temps, la déconstruction des 22 et 34 rue du Docteur Lucien Bettinger (10 et 9 logements locatifs sociaux), et sollicite le démarrage anticipé de cette opération.
Après résultats de l'étude de structure du parking Charpentier, le bailleur a retenu le scénario de démolition partielle de la dalle Charpentier pour faciliter l'aménagement de la place haute (privée) dans le cadre du projet de résidentialisation des logements rue Bettinger. En effet, une partie du parking existant est sous-utilisé, ce qui permettra de profiter de la pleine terre pour aménager un cœur d'îlot végétalisé, et ainsi réduire l'effet minéral de la dalle actuelle.
Dans un souci de réduction de la durée des nuisances occasionnées par les chantiers de déconstruction au Nord du secteur Bettinger – Charpentier, Plurial Novilia sollicite le démarrage anticipé de cette opération d'aménagement, afin de réaliser cette restructuration de la dalle Charpentier en parallèle du chantier de déconstruction des 22 et 34 Bettinger.

Lancement par la Ville de Reims des études urbaines et commerciales pour définir, avec les habitants et leurs représentants, l'aménagement de la place de Fermat. Le lancement des travaux est envisagé au 2nd semestre 2018 pour une livraison fin 2019. Pour cela, plusieurs temps de concertation ont été organisés, dont 2 réunions publiques : le 17 novembre 2017 et le 16 mars 2018. Cette intervention a pour objet de redynamiser la place de Fermat, centralité de quartier insérée au cœur d'une copropriété privée fragile. Cette place n'a pas bénéficié du 1er programme de rénovation urbaine mais en subi ses impacts. Elle fait l'objet aujourd'hui d'une volonté d'intervention privilégiée de la part de la collectivité dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.
Les quatre copropriétés Coubertin situées dans le quartier Orgeval, Place de Fermat, ont été repérées comme présentant des signes de fragilité et nécessitant un suivi particulier. Sans intervention elles pourraient rapidement basculer en dégradation. Ainsi, une étude-actions « OPAH copro » permettra de déterminer les actions et dispositifs qui pourraient être mis en faveur de cet ensemble de copropriétés en lien avec l'Anah et l'Anru, pour un démarrage de travaux dès 2019.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Lancement par Plurial Novilia en d'une étude de définition urbaine pour la requalification du secteur Neufchâtel/Jean XXIII, en collaboration étroite avec les réflexions en cours dans la cadre de la mission AMO urbaine de la collectivité. 2017 (financement hors protocole)
Cette intervention s'inscrit dans un environnement en mutation : le programme de réhabilitation mené par le Foyer Rémois (PRU – opération Neufchâtel), les interventions envisagées sur les espaces publics (square Paul Vieille et rue de Neufchâtel), le développement commercial de la zone d'activités attenante sur la commune de Bétheny. La requalification de ce secteur contribuera à améliorer le cadre de vie et à valoriser son positionnement en entrée de ville.

Intégration des orientations de la CU en matière de développement économique, au projet urbain Orgeval. Dans le quartier Orgeval, le NPRU participe à la mise en œuvre des orientations de la CU et de la Ville de Reims avec la restructuration urbaine et commerciale de la place Pierre de Fermat. L'enjeu majeur est développer une centralité reposant à la fois sur les réalisations du PRU autour de la place Simone de Beauvoir et sur celles à venir au niveau de la place de Fermat. Cet ensemble est connecté au reste de la Ville via le tramway.

Ce quartier dispose déjà de nombreux atouts :

- Equipements scolaires : 2 groupes scolaires, collège, lycée, gymnase
- Equipements administratifs : mairie de proximité, CCAS
- Services : crèche, maison de quartier, bibliothèque pour tous, agence de bailleurs, associations, complexe sportif, piscine, boulodrome, La Poste, Maison de santé pluridisciplinaire.

Le projet de la place de Fermat prévoit de développer de nouveaux commerces au rez-de-chaussée de la copropriété « Coubertin 2 », le long du tramway rue Schweitzer, et d'accompagner la réhabilitation des commerces existants en complément d'un dispositif opérationnel en faveur des copropriétés pour la réhabilitation/rénovation des parties communes et des logements.

En parallèle, commandé par la ville de Reims, D2H a réalisé un état des lieux des locaux d'activités (BURONOR) développé par Reims habitat sur les pieds d'immeubles de la rue Schweitzer (anciens logements transformés). Les associations constituent le premier groupe d'occupant, avec une prédominance d'associations de quartier. La Maison de la Justice et du Droit constitue une des implantations repères avec une auto-école à conserver.
Cependant, la vacance prédomine, en raison de la présence de trafic et de leur positionnement en retrait de la voie publique. L'étude a conclu que les locaux sont peu attractifs, hormis les 2 immeubles les plus proches de la voie publique. L'étude de maitrise d'œuvre viendra alimenter la stratégie de rénovation/résidentialisation du bailleur.

Intégration des orientations de la CU en matière de désenclavement et de mobilité.
Le projet NPRU Orgeval prévoit :

- L'ouverture du quartier vers les faubourgs de Laon pour relier le quartier au reste de la Ville, via une artère principale
- La réorganisation de la trame viaire : désenclavement des îlots Charpentier/Bettinger, Poincaré/Schweitzer, place de Fermat et Neufchâtel, nouveaux profils de voiries (rues Bettinger, charpentier, Coubertin, …) + requalification du square Paul Vieille
- La réalisation de cheminements piétons : prolongation des cheminements amorcés dans le PRU (entre la place Simone de Beauvoir et la place de Fermat, vers la tramway et le groupe scolaire Charpentier), reprise des espaces publics (espace central de Fermat, parvis devant l'école Charpentier), amélioration du liens entre les grands équipements, et vers l'entrée de ville avenue de Laon
- La réalisation de pistes cyclables : poursuite des aménagements amorcés avec l'aménagement de la voie de tramway

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Intégration des orientations de la CU en matière d'efficacité énergétique et transition écologique, avec la programmation, par les bailleurs de la réhabilitation de 1 278 logements (amélioration du confort thermique et de la facture énergétique. Objectif de labélisation HPE rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an. Cette action s'applique aussi au patrimoine privé avec les aides de l'OPAH, portée par la CUGR (aides aux copropriétés privées- la CU est dotée d'un dispositif de Veille et observation des Copropriétés).
De plus, la collecte des déchets à 100% réalisée en conteneurs enterrés, gérés à la résidence ou à l'équipement (conventions de gestion de la CU avec chaque gestionnaire).

Intégration des orientations de la CU en matière d'amélioration du cadre de vie, avec notamment la requalification des espaces publics, la résidentialisations de 1197 logements par les bailleurs, induisant des clarifications foncières et l'amélioration de la gestion des espaces, et enfin le réaménagement d'espaces verts et parcs, par la Ville de Reims.

Quartier Châtillons

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère du projet de renouvellement urbain des quartiers Châtillons et Europe, lot 2 quartier Châtillons, portée par la communauté urbaine du Grand Reims, notifiée le 4 juillet 2017 à Atelier Choiseul et Ingérop. Etudes financées par l'ANRU dans le cadre du protocole.

La mission a pour objet de définir le schéma directeur d'aménagement du quartier des Châtillons à horizon 10 à 15 ans, et de le traduire dans un programme opérationnel : phasages et chiffrages. Pour Châtillons, le schéma directeur construit avec l'ensemble des partenaires a été validé le 14 décembre 2017. Il intègre les propositions de démolitions et de reconstructions prévues dans le temps du NPRU.
Enfin, le prestataire accompagnera techniquement la collectivité, et exceptionnellement, les autres maîtres d'ouvrage dans le suivi opérationnel des projets, afin de garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble, depuis les études de conception jusqu'à à la phase préalable du dépôt du permis de construire, y compris les phases de concertation avec les habitants.

Lancement par Plurial Novilia en 2016 d'une étude de définition urbaine
Cette mission d'établissement de carnets de lot et d'aide à la rédaction des cahiers des charges de maîtrise d'œuvre de conception sera réalisée par les équipes de Plurial Novilia (tâches réalisées en interne). Cette ligne d'étude est donc à supprimer.

Poursuite et finalisation, par la collectivité, de l'étude sur les espaces et équipements publics engagée en mai 2016.
Les objectifs sont d'élaborer un plan d'organisation des espaces publics du quartier des Châtillons, en articulation avec le plan guide élaboré par Plurial Novilia en 2016, ainsi que d'élaborer un plan masse détaillé sur les différents secteurs de projet (place des Argonautes, « tour de ville », etc.), puis de préconiser un emplacement pour le futur équipement public, et enfin de mettre en place une stratégie foncière sur le périmètre d'étude, adapté au projet urbain proposé.
Le 1er comité de pilotage qui s'est tenu le 19 janvier 2017 a validé le diagnostic, les enjeux et les premières orientations A la suite, des réunions partenariales ont été organisées avec les services de l'Etat, de Plurial Novilia et des 2 collectivités. Des rencontres spécifiques se sont tenues avec les commerçants et les professionnels de santé. Enfin, des échanges ont eu lieu avec les conseillers citoyens. Ces derniers étaient présents lors des 2 comités de pilotage.
Ainsi, toutes ces réflexions ont permis de valider les principes d'aménagement des espaces publics et le positionnement des équipements publics lors d'un 2ème comité de pilotage qui s'est tenu le 14 décembre 2017.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Réalisation par Plurial Novilia de l'étude de structure des parkings place des Argonautes
Il s'agit d'une expertise de la structure des parkings de la tour des Argonautes situés sous dalle et de l'impact des aménagements et constructions projetées sur ces équipements. Les hypothèses programmatiques ayant été validées en Comité de Pilotage du 14 décembre 2017.
Cette expertise n'a pas été menée dans le temps du protocole. Elle sera réalisée par un bureau d'études techniques désigné par la maîtrise d'œuvre de conception de la centralité.

Lancement par Plurial Novilia de l'opération relative à la réhabilitation des logements de l'îlot A, ayant fait l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage
Cette opération concerne les études de maitrise d'œuvre puis les travaux portant uniquement sur l'amélioration du cadre bâti des 322 logements. La réflexion sur les espaces extérieurs interviendra après la finalisation de l'étude sur les espaces et équipements publics de la collectivité. A ce stade, les grandes lignes du projet de réhabilitation ont été présentées par le bailleur lors du comité de pilotage du 14 décembre 2017. Ces éléments, validés sur le principe sous réserve d'une coordination avec les travaux prévus par la collectivité, serviront de base au lancement de la concertation locative. Le bailleur envisage de démarrer les travaux dès 2018.

Intégration des orientations de la CUGR en matière de mixité fonctionnelle et développement économique, dans le projet urbain du quartier Châtillons. Le NPRU participe à la mise en œuvre des orientations de la CU et de la Ville de Reims avec la restructuration urbaine et commerciale de la place des Argonautes. Les commerces et services constituent un des atouts du quartier. L'enjeu majeur est de veiller au maintien de l'attractivité de l'ensemble commercial des Argonautes dans la durée, aujourd'hui bien achalandé et répondant aux besoins de proximité.

Le projet prévoit également de repenser la relation du pied de la tour des Argonautes (située au cœur de place du même nom), notamment de sa dalle de parking, avec l'espace public alentour. Dans cette optique, les constructions prévues au pied de la tour, avec le repositionnement de l'agence de proximité de Plurial Novilia et le regroupement des professionnels de santé dans une structure unique, accessible depuis un espace public totalement recomposé sont de nature à redynamiser la centralité de quartier. C'est un enjeu d'attractivité et d'animation.

Ce quartier dispose déjà de nombreux atouts :
- Equipements scolaires : 3 groupes scolaires, 1 collège à proximité immédiate
- Equipements administratifs : mairie de proximité, CCAS, bureau de police
- Services : maison de quartier, bibliothèque pour tous, agence du bailleur, associations, complexe sportif et piscine à proximité, La Poste
- Professionnels de santé **:** 6 médecins généralistes, 6 dentistes, 8 kinés, 4 infirmières, 2 pharmacies et un laboratoire.
- Commerces alimentaires (dont 2 supérettes), café/restauration, commerces non alimentaires (presse, tabac, fleuriste, …), santé/hygiène, services à la personne (coiffure, soins/beauté,…), services tertiaires (auto-école, 2 banques, assurance, …).

Intégration des orientations de la CU en matière de désenclavement et de mobilité. En effet, le projet NPRU Châtillons prévoit :
- La création des connexions entre le quartier, la commune de Cormontreuil et sa zone d'activité, le parc des Châtillons et la coulée verte (aménagements paysagers en bords de Vesle et de canal traversant l'agglomération d'est en ouest), et le parc d'activités de Bezannes.
- La réorganisation de la trame viaire : les démolitions ciblées vont créer des ouvertures vers les nouveaux équipements et espaces publics, et accompagner la recomposition d'un espace central davantage vivant, ouvert, connecté et commercial. Les voiries sont pour la plupart

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

surdimensionnées, ce qui permet un reprofilage en faveur des modes doux, de réorganiser la stationnement public et de réduire la vitesse.
- La création de cheminements résidentiels : les démolitions prévues par le bailleur vont permettre d'améliorer l'accessibilité des logements et de casser l'effet « grand ensemble » des barres d'immeubles.
- La prolongation des cheminements publics existants mais non continus : mail piéton Vasco de Gama prolongé vers la rue Dumont d'Urville et doublé d'une piste cyclable, aménagements des abords de la maison de quartier et de l'espace eau, prolongation du cheminement vers la coulée verte et le parc des Châtillons, sécurisation des cheminements vers les écoles
- La reprise des espaces publics (espace central Argonautes, espaces de jeux et d'activités îlot A), amélioration du lien entre les grands équipements, et vers l'entrée de quartier rue de Louvois.
- La réalisation de pistes cyclables : poursuite des aménagements amorcés et raccordement au réseau général de l'agglomération
- L'aménagement concourant à améliorer l'offre de transports : amélioration de l'accessibilité de certains arrêts de bus.

Intégration des orientations de la CU en matière d'efficacité énergétique et transition écologique.
- Requalification des logements collectifs avec amélioration du confort thermique et de la facture énergétique (objectif de labélisation HPE Rénovation < 150 kwh/m2/an pondéré du coefficient climatique régional de 1.3 soit = 195 kwh/m2/an.
- OPAH portée par la CUGR : aide aux copropriétés privées (la CU est dotée d'un VOC)
- Vers une collecte des déchets à 100% en conteneurs enterrés, gérés à la résidence ou à l'équipement (conventions de gestion de la CU avec chaque gestionnaire).
- Pas de risque naturel ou technologique connu dans ou à proximité du quartier

Intégration des orientations de la CU en matière d'amélioration du cadre de vie. En effet, le projet NPRU Châtillons prévoit :
- de favoriser le maintien dans les lieux, et a minima dans le quartier, des populations vieillissantes, attachées au quartier et participant à sa cohésion.
- de transformer l'image du quartier par une intervention sur les espaces collectifs et l'habitat et en apportant une offre nouvelle répondant à l'enjeu de mixité fonctionnelle du territoire.
- d'enrayer la dégradation du patrimoine bâti et de la morphologie urbaine du quartier.
- d'améliorer le confort des logements.
- de renforcer la perméabilité piétonne des axes contournant le quartier et travailler la continuité des circulations.
- de conforter la place du stationnement public et résidentiel
- de requalifier les espaces extérieurs selon leurs usages, notamment les espaces publics.
- La requalification des espaces publics.
- La création d'ilots résidentiels avec une rédéfinition des limites foncières permettant une amélioration des conditions de gestion des espaces rénovés

Quartier Europe

Étude de programmation urbaine et architecturale sur le secteur Jean Moulin, par Le Foyer Rémois, notifiée le 3 janvier 2017 pour 8 mois, puis prolongée par avenants n°1 de 4 mois et n°2 de 4 mois (fin au 03 mai 2018). Elle est confiée à JDL Architecture et Urbanisme et B3E pour un montant marché de 34 850 € HT.

Son objet est d'élaborer un scénario opérationnel ainsi qu'un bilan d'aménagement, à partir des orientations générales définies dans le cadre de l'étude prospective (validées en comité de pilotage en

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

juin 2015), en lien avec les AMO missionnées par la collectivité sur le volet urbain (cf. supra) et sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement (étude Ville de Reims), ainsi que sur le règlement général de l'ANRU.

Suite à la réunion de lancement organisée le 27 janvier 2017, le bureau d'étude a réalisé le diagnostic et identifié les enjeux du site, jusqu'en avril 2017. Ensuite, le temps de concertation nécessaire à la poursuite des travaux, a été compromis par des contraintes d'agendas et de météo (alertes météo imposant le report de deux balades urbaines) : la balade urbaine s'est déroulée le 16 octobre 2017 et a permis d'échanger avec les habitants, les commerçants et usagers du centre commercial, sur les usages des espaces et les souhaits en matière de requalification. Cette balade a été complétée de 39 micros-trottoirs réalisés par le bureau d'études JDL la même journée. Ensuite, plusieurs réunions techniques se sont tenues entre les services de la Communauté Urbaine, le Foyer Rémois, leurs bureaux d'études, et la DDT, afin de dessiner des scénarios d'aménagement réalistes d'un point de vue technique, architectural, urbain, financier et environnemental. Ces derniers doivent encore être affinés puis arbitrés par les Exécutifs des différents maîtres d'ouvrage, avant un travail avec le conseil citoyen (préalable aux comités de pilotages) et un comité de pilotage.

Étude de marché et de l'offre commerciale, site Jean Moulin, par Le Foyer Rémois, notifiée le 6 juin 2017 pour 6 mois, puis prolongée par un avenant n°1 de 5 mois (fin 6 mai 2018). Elle est confiée Intencité pour un montant marché de 28 200 € HT.

Son objet est une étude de marché et une analyse commerciale destinée à percevoir les prérequis pour la restructuration de l'appareil commercial situé place Jean Moulin et d'en garantir sa cohérence avec les tendances de l'urbanisme commercial. Cette étude doit corroborer les prescriptions urbaines.

Après une réunion de lancement le 18 juillet 2017, Intencité a réalisé son diagnostic en rencontrant l'ensemble des parties prenantes (notamment la CCI et la majorité des commerçants) et en réalisant une enquête téléphonique auprès de 200 habitants de la zone de chalandise, puis a rendu ses premières conclusions de diagnostic en novembre 2017. Intencité participe activement à l'ensemble des réunions techniques relatives au site Jean Moulin.

Étude de structure du centre commercial Jean Moulin. Portée par Le Foyer Rémois, l'étude prévue par le protocole, pour un montant de 15 000 € (un complément pourrait être nécessaire), avait pour objet d'étudier la structure du parking souterrain et du centre commercial (cellules d'activité, dalle, sous-sol) permettant de percevoir les potentialités de transformation de l'ensemble de la place Jean Moulin.
Cette étude a été partiellement réalisée dans le cadre de l'étude urbaine Jean Moulin, par les cabinets JDL Architecture et Urbanisme et B3E (avec l'accord de la DDT), sous la forme d'un pré-diagnostic visuel du parking, dans l'hypothèse de son maintien en vide sanitaire. Cette expertise technique et visuelle a été jugée suffisante à ce stade, par JDL Architecture et Urbanisme. Aucun sondage n'a été réalisé au 1er mars 2018 mais ils pourront être effectués ultérieurement, afin de confirmer la faisabilité du schéma directeur, et d'ajuster le chiffrage de coûts de travaux.

Étude de définition du projet urbain des secteurs Aviateurs, Demaison et Oiseaux, portée par Le Foyer Rémois, et notifiée au groupement Atelier Choiseul, Ingérop et Atelier Frédérique Garnier le 24 mai 2017 (tranche ferme uniquement) pour 5 mois, puis prolongée par avenant n°1 de 5 mois (fin le 24 mars 2018), pour un montant de 30 000 € HT.

Objet : Cette étude de définition s'appuie sur les orientations urbaines issues de l'étude prospective validée en Comité de Pilotage en juin 2015 et des éléments issus de l'étude urbaine de l'Atelier Choiseul réalisée par Le Foyer Rémois entre octobre 2015 et mars 2016. Elle porte sur l'ensemble du patrimoine du bailleur (sur le QPV, secteur Aviateurs) et hors QPV (secteurs Demaison et Oiseaux). Elle vise à mettre à jour le programme global et la déclinaison opérationnelle du projet en termes de formes urbaines, de transformations architecturales et types de travaux (réhabilitations /

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

résidentialisations / constructions), étayée par un phasage et un bilan financier des différentes opérations et aménagements.

Après un lancement de l'étude le 06 juin 2017 en présence des différents partenaires, Atelier Choiseul et Atelier Frédérique Garnier ont présenté leur rapport de diagnostic et d'enjeux les 6 et 15 septembre 2017, suivi d'échanges sur les grandes orientations d'aménagement. Les potentialités de constructions nouvelles au sein de ce secteur ont été étudiées mais doivent encore être affinées pour faire les choix les plus judicieux. Afin de poursuivre la démarche, des temps de concertation sont nécessaires pour amender le schéma directeur des retours des habitants (une balade urbaine aura lieu en avril 2018).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux quartiers NPNRU d'intérêt régional (PRIR) Europe et Châtillons, portée par la Communauté urbaine de Reims, a été notifiée aux prestataires le 4 juillet 2017 pour 42 mois. Concernant le quartier Europe, le groupement composé de Renaud Vignaud Associés (mandataire), Urbatech et CUADD a été retenu pour 3 ans. La mission comprend une partie forfaitaire de 89 150 € et une partie à bons de commande relative à des études pré-opérationnelles (financement à 30% par l'ANRU et à 20% par la CDC pour la part de mission réalisée en phase protocole).

Son objet est de finaliser le programme opérationnel du projet de renouvellement urbain et d'élaborer les cahiers des prescriptions urbaines et architecturales. La dernière phase de la mission sera à bon de commande, le prestataire accompagnera techniquement la collectivité et les maîtres d'ouvrage (les bailleurs sociaux) dans le suivi opérationnel des projets, afin de garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble, depuis les études de conception jusqu'au dépôt du permis de construire, en passant par les phases de concertation avec la population et les forces vives des quartiers.

Après un temps de mise à jour du diagnostic et des enjeux, le prestataire a restitué sa vision sur les enjeux du quartier lors d'un comité technique le 18 octobre 2017, avant de travailler plus finement par thématiques (espaces publics, secteur Pommery, habitat en décembre 2017) pour produire un schéma directeur, un bilan prévisionnel en termes de logements et un chiffrage prévisionnel des travaux pour les secteurs Pommery et Aviateurs. Pour ces deux secteurs, il s'agit d'un renouvellement urbain « classique », sans difficulté majeure, hormis l'importance financière et humaine du projet due à la taille du parc de logements à traiter : 790 pour Reims habitat sur le secteur Pommery et 220 pour le Foyer Rémois sur le secteur Aviateurs. Le phasage des opérations intégrant la convention NPRU est en cours d'étude.

Le schéma directeur et le chiffrage de la place Jean Moulin a été difficile à élaborer car le site est complexe, donc potentiellement long et coûteux à aménager, mais stratégique et attendu. Après études et concertations avec les habitants et les commerçants, les arbitrages ont pris mi-juillet 2018.

Report du lancement des opérations dont le commencement par anticipation a été accordé par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration. Reims habitat a obtenu l'autorisation de lancer les opérations de démolition des immeubles n°43-45 Pommery, n°11-13 Falala, et n°14-18 Brazzaville (70 logements) et de réhabilitation des immeubles n°33-41 Pommery, 2-6 Carré, 1-9 Falala, 2-12 Brazzaville (190 logements). Le bailleur a choisi de connaitre les équilibres financiers et travaille prioritairement en interne sur les études préalables à la requalification, préférant attendre la maturation du projet urbain global (étude de l'AMO de la CUGR) et ses phases de concertation avec les habitants, avant de lancer son premier plan de relogement.

Intégration aux réflexions urbaines sur le quartier Europe des conclusions de l'étude « stratégie de peuplement » menée à l'échelle de l'unité urbaine et des 7 QPV (étude financée dans le cadre de l'avenant de clôture).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le quartier Europe participe à la mise en œuvre des orientations en matière de peuplement, d'attributions et de diversification de l'offre. Il est un quartier encore relativement stable, car il est celui des 7 QPV qui se rapproche le plus de la moyenne rémoise en matière de proportion de ménages emménagés récents pauvres, rapporté au nombre de ménages pauvres. Les préconisations sont donc de procéder à des démolitions de LLS, à peu de reconstructions de LLS, à un apport d'offres nouvelles et à ne pas autoriser la reconstitution de LLS aux abords du QPV, notamment dans le patrimoine locatif social ancien.

Intégration aux réflexions urbaines des conclusions des études menées en matière de développement économique (commerce et immobilier d'entreprise) dans les 7 QPV de Reims par D2H, réalisées entre 2015 et 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville.

Intégration de la réflexion sur l'offre solaire. Le collège Robert Schuman (QPV Europe) n'est pas classé en REP, toutefois il mène des actions diversifiées avec les partenaires du quartier, et soutenues dans le cadre du contrat de ville. Il n'est pas observé de stratégie d'évitement des groupes scolaires du quartier Europe dans son ensemble, certains faisant l'objet de demande de dérogation car ils offrent des filières « d'excellence » leur permettant d'être attractifs et de rayonner au-delà du quartier (groupes scolaires hors QPV). Le seul groupe scolaire tendant à se déprécier est le groupe Général carré, situé îlot Pommery, qui a perdu en mixité avec le déplacement de la caserne de gendarmerie. Il est peu probable que les démolitions impactent ses effectifs, les reconstructions s'échelonnant au même rythme. Pourtant, on peut parier sur l'avenir et espérer un accroissement de la mixité sociale au sein de cette école.

La mobilisation des habitants.

L'impact du projet de renouvellement urbain sur le fonctionnement du quartier et les conditions de vie des habitants doit être anticipé et accompagné par le porteur de projet et les différents maîtres d'ouvrage. C'est pourquoi des outils sont mis en œuvre en articulation avec le Contrat de ville 2015-2020 et les dispositifs associés. En effet, la co-construction avec les habitants, constitue un axe majeur de la loi programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

A Reims, la démarche de mise en place des conseils citoyens a été présentée et validée lors du Comité de pilotage de lancement du Contrat de ville le 11 décembre 2014.

La Communauté urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims et l'État ont réuni dès 2015 des premiers groupes de travail, par quartier prioritaire de la politique de la ville, réunissant des habitants volontaires et des acteurs de terrain (milieu associatif notamment). Ils ont été constitués afin de recueillir leur avis, leur expertise d'usage et d'enrichir la réflexion partagée lors de l'élaboration du Contrat de ville.

Puis la Communauté urbaine du Grand Reims a mis en place les conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville. Ils ont été constitués par arrêté préfectoral du 11 mars 2016. Les techniciens de la collectivité travaillent en partenariat avec les conseillers citoyens sur les différentes thématiques relevant du Contrat de ville. Les conseils citoyens se sont constitués autour d'habitants déjà mobilisés, puis ont fait l'objet d'un renouvellement fin 2017, ce qui a permis d'attirer de nouveaux habitants au sein de ces instances.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Deux professionnels du secteur de l'animation, la Ligue de l'Enseignement de la Marne et l'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), accompagnent la Collectivité - Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat – pour l'animation des conseils citoyens. Des conseillers citoyens sont également conseillers de quartier. Ces conseillers font le lien entre les deux instances de participation citoyenne. Les conseillers citoyens participent à la co-construction du Contrat de ville et à son pilotage ainsi qu'à la définition du projet de territoire.

Sept conseillers citoyens ont participé à la Formation de l'Ecole du Renouvellement Urbain (3 sur le quartier Orgeval; 1 sur le quartier Croix Rouge; 1 sur le quartier Europe et 2 sur le quartier des Châtillons).

L'association des habitants aux réflexions du NPNRU reposent en premier lieu sur les dispositifs mis en place dans le cadre du Contrat de Ville. Ainsi, l'essentiel des échanges visant à préparer le NPRU de Reims sont menés dans le cadre des conseils citoyens, mais aussi avec d'autres formes d'association sur des points spécifiques concernant un public particulier (exemple : ateliers urbains de proximité relogement, balades urbaines).
A noter que l'ensemble des conseillers citoyens des 7 QPV sont invités à chaque concertation sur le NPNRU, quel que soit le quartier concerné.

Les conseils de quartier
Les conseils de quartier concernés par le NPRU ont sollicité ponctuellement des informations et une présentation de l'état d'avancement des réflexions relatives au NPRU.

Les conseils citoyens
Avant la signature du protocole de préfiguration puis phase protocole, les conseillers citoyens ont travaillé sur les diagnostics urbains des quartiers, sur les orientations prises puis sur les schémas directeurs, avec les chefs de projet de la Direction de projet de la Communauté urbaine. Ils ont été informés de l'avancement des études urbaines lors des discussions en instances de pilotage.
Des représentants de chaque conseil citoyen participent aux instances de pilotage du Contrat de ville, y compris à celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Ainsi, lors de chaque comité de pilotage relatif à l'élaboration du NPRU rémois, des représentants du conseil citoyen ont fait part de leur vision des quartiers, de leur expertise, de leurs ressentis. Ces réunions étaient préalablement préparées, par quartier, avec l'ensemble des conseillers citoyens et les chefs de projet de la collectivité, afin que les représentants puissent restituer la parole du groupe devant les décideurs.
Par ailleurs, 7 conseillers citoyens ont participé à la formation dispensée par l'Ecole du Renouvellement Urbain (3 habitants du quartier Orgeval; 1 du quartier Croix Rouge; 1 du quartier Europe et 2 du quartier des Châtillons). Ils en sont revenus avec des connaissances affinées sur le NPRU mais aussi sur leur rôle dans l'élaboration du projet. Cette formation a été bénéfique pour eux mais aussi pour les chefs de projets discutant des projets avec eux.

Les balades urbaines
La collectivité et les bailleurs ont souhaité associer les habitants, les acteurs associatifs et économiques, les conseillers de quartiers et les conseillers citoyens sur des temps particuliers et réservés à des objets bien précis. En effet, les habitants, à travers leur pratique quotidienne, ont une connaissance fine du fonctionnement et des usages qui sont à l'œuvre dans leur quartier.
En phase protocole, plusieurs balades urbaines ont été organisées sur les différents quartiers, mobilisant entre 40 et 60 personnes chacune. Ces balades ont permis d'aborder des sujets tels que la qualité des espaces verts, les cheminements, le stationnement, la circulation, la sécurisation des espaces.

Suite à chaque balade, une restitution aux habitants mobilisés lors de la balade et aux conseillers citoyens a été organisée en salle, en présence d'élus et des représentants des bailleurs. Le cas échéant, un temps spécifique a été organisé avec le conseil citoyen.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Concernant la place de Fermat, ces temps d'échanges ont abouti à une troisième étape : des réunions publiques de concertation des riverains, animées par les élus de la collectivité, afin de définir le projet d'aménagement de cette place publique, entourée par des immeubles en copropriété dont les rez-de-chaussée sont constitués de cellules commerciales.
Globalement, ces temps de concertation ont permis à la collectivité, aux bailleurs et à leurs Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de mûrir les projets urbains et de les orienter ou de les conforter. Sur les quartiers ayant déjà connu les travaux du PRU, les habitants eux-mêmes préconisent des démolitions d'immeubles, la création de nouvelles rues, la reconfiguration des parcs urbains, la rénovation des immeubles et la résidentialisation des parkings. Dans les autres quartiers, les balades ont plutôt été orientées autour de diagnostic de gestion urbaine. Elles permettent néanmoins d'orienter les projets urbains et les orientations à prendre.

Les réunions publiques
En 2016, une réunion publique s'est tenue dans chaque quartier concerné par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain afin que la Présidente de la CU, le Maire de Reims et les directeurs généraux des bailleurs présentent la philosophie du NPNRU, précisent les périmètres des QPV et les périmètres d'interventions probables. Des réunions publiques circonscrites aux commerçants et professions libérales ont été organisées dans les quartiers d'intérêt régional, ces professionnels n'étant pas disponibles les samedi matin. Les premières interventions ont été annoncées : plans de relogement dans les quartiers Croix-Rouge et Orgeval.

Les réunions thématiques (ateliers urbains de proximité relogement)
Les trois plans de relogement lancés en phase protocole ont été précédés par des AUP relogement, en mars 2017. N'ont été conviés que les locataires des immeubles concernés (immeubles 6 rue Olympe de Gouges et 9 avenue Bonaparte, immeubles 2 et 10 esplanade Paul Cézanne et 18 place Georges Braque, immeubles 32 à 48 rue Raymond Poincaré) ainsi que les conseillers citoyens. Ces réunions ont permis aux élus de la CU et aux DG des bailleurs d'expliquer les causes de la démolition des immeubles et le dispositif d'accompagnement des locataires mis en place à Reims (charte de relogement interbailleurs signée le 23 décembre 2016). La présentation de chaque équipe de maitrise d'œuvre urbaine et sociale a été faite par les bailleurs, et le calendrier prévisionnel communiqué aux locataires. Un certain nombre de rendez-vous entre les locataires et la MOUS relogement ont pu être pris dès la fin des réunions.
L'aménagement de la place Pierre de Fermat, quartier Orgeval a fait l'objet d'une concertation spécifique, suite à la démolition de la maison de quartier Poincaré, pour définir un aménagement provisoire dans l'attente de la requalification prévue par le NPRU. Deux réunions ont été organisées en juin et juillet 2016 permettant de définir l'aménagement d'un espace vert : engazonnement, aménagement de quelques bosquets fleuris, éclairage et pose de mobiliers, dont des bancs.

Les Maisons du projet
Les conseillers citoyens, notamment ceux qui ont suivi la formation à l'Ecole du Renouvellement Urbain, ont manifesté leur souhait d'être associés à l'organisation des maisons du projet. Ils souhaitent y prendre une part active et pourront être présents lors des permanences, au côté des chefs de projets leur permettant ainsi d'être repérés par les habitants (circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens). De plus, les locaux pourront être mis à leur disposition afin de leur permettre de se réunir.

Dans l'esprit des circulaires ministérielles du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens et du 22 décembre 2017 relative à l'association des parties prenantes à la co-construction de la politique de la ville, il est prévu :

1) La poursuite du processus de formation afin de favoriser une meilleure implication des conseillers citoyens et leur permettre de comprendre les différentes étapes de la construction d'un projet (assuré par la Ligue de l'Enseignement et l'URIOPSS),

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

2) La poursuite des formations gratuites proposées par l'Ecole du Renouvellement Urbain en vue de former de nouveaux conseillers citoyens. Cette formation va être ouverte à un plus grand nombre de stagiaires par conseil citoyen,

3) La poursuite de la co-construction des projets de renouvellement urbain pour les conseillers citoyens des 4 quartiers rémois concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain : participation aux Comités de Pilotage des études urbaines menées par la Ville et le Grand Reims, organisations de balades urbaines et de réunions de concertation en salle, présence au sein des Maisons du projet…

4) L'implication des conseils citoyens - hors secteurs NPNRU - dans les questions liées à la politique de la ville, sur des thématiques identifiées comme prioritaires par les habitants. A ce jour, les principaux sujets de préoccupation recensés sont relatifs à la qualité du cadre de vie (entretien, animation des espaces publics,…) et au lien habitants/structures de proximité (Maison de quartier…).

L'ensemble de ces temps de concertation a été planifié et organisé par le chef de projet « démarches participatives» intégré à la Direction de projet, et dont le poste a été cofinancé par l'ANRU en phase protocole.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C4 : Tableau financier relatif aux opérations du programme urbain concernées par la présente convention pluriannuelle

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst? me d'information le : 12/12/2019 ? 11:55)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 816	LOCALISATION	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
51454/Reims/QPV national/Croix Rouge 66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national) 66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional) 51454/Reims/QPV régional/Europe 51454/Reims/QPV régional/Wilson - Maison Blanche - Chatillons 51454/Reims/QPV national/Orgeval	QP051003 QP999999 QP999998 QP051006 QP051004 QP051005	51454 66666 66666 51454 51454 51454
PORTEUR DE PROJET		
CU DU GRAND REIMS		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS				MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	AUX TVA	COUT TTC	BASE DE
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou commune)	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET														
816 6051003 14 0001 001 Urbanisme temporaire : déf et analyse	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	37 500,00	20,00%	45 000,00	37 500,00
816 6051003 14 0001 002 Participation et coconstruction (Cx Rge)	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	5 000,00	20,00%	6 000,00	5 000,00
816 6051003 14 0001 003 Valorisation histoire mémoire: déf action	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	6 000,00	20,00%	7 200,00	6 000,00
816 6051003 14 0001 004 Mémoire de quartier Croix Rouge	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00
816 6051006 14 0001 005 Accompagnement aux nouveaux usages	NPR	QP051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	142 500,00	20,00%	171 000,00	142 500,00
816 6051006 14 0001 006 Participation et coconstruction (Europe)	NPR	QP051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	5 000,00	20,00%	6 000,00	5 000,00
816 6051006 14 0001 007 Valorisation histoire mémoire: déf actio	NPR	QP051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	6 000,00	20,00%	7 200,00	6 000,00
816 6051006 14 0001 008 Mémoire de quartier Europe	NPR	QP051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00
816 6999999 14 0002 001 Conduite de projet (4 ETP)	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	2 600 000,00	0,00%	2 600 000,00	2 600 000,00
816 6051003 14 0003 001 Etude fluides et réseaux (Croix Rouge)	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00
816 6051005 14 0003 002 Stratégie peuplement réhab Schweitzer	NPR	QP051005					0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00
816 6051006 14 0003 003 Etude fluides et réseaux (Europe)	NPR	QP051006					0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00
816 6999999 14 0004 001 AMO évaluation du NPRU	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00
816 6999999 14 0004 002 OPCIC	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	300 000,00	20,00%	360 000,00	300 000,00
816 6999999 14 0004 003 AMO Architecte Coordinateur	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00
816 6999999 14 0004 004 Communication concertation	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00
816 6999999 14 0004 005 Etude immobilier marché local	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00
816 6999998 14 0004 006 AMO quartiers d'intérêt régional	NPR	QP999998					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	167 500,00	20,00%	201 000,00	167 500,00
816 6999999 14 0004 007 Stratégie peuplement/relogt	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	350 000,00	20,00%	420 000,00	350 000,00
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		4 159 500,00		4 471 400,00	4 159 500,00
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER														
816 6051003 15 0001 001 12 Minorations - T1/T2	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	24 000,00	0,00%	24 000,00	24 000,00
816 6051003 15 0001 002 2 minorations - T3	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	12 000,00	0,00%	12 000,00	12 000,00
816 6051003 15 0001 003 15 minorations - T4	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00
816 6051003 15 0001 004 10 minorations - T5 et plus	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	80 000,00	0,00%	80 000,00	80 000,00
816 6051005 15 0002 001 1 minoration - démol 22/34 Bettinger	NPN	QP051005					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	8 000,00	0,00%	8 000,00	8 000,00
816 6051005 15 0002 002 1 minoration - démol 9 Coubertin	NPN	QP051005					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	6 000,00	0,00%	6 000,00	6 000,00
816 6051003 15 0002 003 4 minorations - démol 4 Braque	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	32 000,00	0,00%	32 000,00	32 000,00
816 6999999 15 0003 001 15 minorations loyers suite démol	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	72 000,00	0,00%	72 000,00	72 000,00
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		354 000,00		354 000,00	354 000,00
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX														
816 6051003 21 0001 001 Démol 113 logts - 6/14 Bourguignons	NPN	QP051003		5		113	0,00	29 688,44	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	3 354 793,58	12,98%	3 790 092,18	3 354 793,58
816 6051003 21 0001 002 Démol 35 logts - 7-15-17 Savoyards	NPN	QP051003		3		35	0,00	33 501,18	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	1 172 541,25	11,50%	1 307 368,25	1 172 541,25
816 6051003 21 0001 003 Démol 137 logts - 11/17 Bonaparte	NPN	QP051003		4		137	0,00	30 524,47	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	4 181 851,92	12,62%	4 709 603,32	4 181 851,92
816 6051003 21 0001 004 Démol 124 logts - 16/20 Bourguignons	NPN	QP051003		3		124	0,00	29 850,43	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	3 701 453,76	12,91%	4 179 126,56	3 701 453,76
816 6051003 21 0001 005 Démol 126 logts - 1/5 Landais	NPN	QP051003		3		126	0,00	29 452,77	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	3 711 049,40	13,08%	4 196 426,60	3 711 049,40
816 6051003 21 0001 006 Démol 118 logts - 32 Rilly	NPN	QP051003		1		118	0,00	8 786,31	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	1 036 784,84	13,11%	1 172 744,84	1 036 784,84
816 6051003 21 0002 001 Démol 124 logts - 2/10 Cézanne 18 Braque	NPN	QP051003		2		124	7 936,62	28 476,85	444,92	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	3 531 129,16	15,71%	4 085 836,16	3 531 129,16
816 6051003 21 0002 002 Démol 44 logts - 4 Braque	NPN	QP051003		1		44	3 140,70	28 038,60	392,81	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	1 233 698,26	15,03%	1 419 178,55	1 233 698,26
816 6051005 21 0002 003 Démol 10 logts - 9 Coubertin	NPN	QP051005		1		10	569,18	33 482,94	588,27	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	334 829,44	15,94%	388 187,93	334 829,44
816 6051005 21 0002 004 Démol 19 logts - 22/34 Bettinger	NPN	QP051005		2		19	1 714,70	31 745,74	351,76	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	603 169,07	13,29%	683 323,07	603 169,07
816 6051004 21 0002 005 Démol 10 logts - 8 Vasco de Gama (lot A)	NPR	QP051004		1		10	1 034,25	24 071,21	232,74	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	240 712,14	11,94%	269 452,14	240 712,14
816 6051004 21 0002 006 Démol 14 logts - 10 Argonautes (lot C)	NPR	QP051004		1		14	957,79	24 766,64	362,01	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	346 732,97	12,69%	390 748,97	346 732,97
816 6051004 21 0002 007 Démol 28 lgts - 3/11 Blaise Pascal (ilot	NPR	QP051004		2		28	2 330,05	28 325,85	340,39	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	793 123,76	11,10%	881 155,76	793 123,76
816 6051004 21 0002 008 Démol 34 logts - Mougne/Hodin - Ilot I	NPR	QP051004		2		34	2 623,46	26 435,88	342,61	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	898 820,00	13,21%	1 017 598,36	898 820,00
816 6051004 21 0002 009 Démol 95 logts - Mougne/Urville/Tourville	NPR	QP051004		2		95	7 060,86	24 746,52	332,95	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	2 350 919,14	13,07%	2 658 211,61	2 350 919,14
816 6051004 21 0002 010 Démol 24 logts - Argonautes/Hodin - (ilot	NPR	QP051004		2		24	1 996,80	26 118,19	313,92	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	626 836,61	12,21%	703 369,73	626 836,61
816 6051003 21 0003 001 Démol 100 logts - 31/37 Taittinger 12/14	NPN	QP051003		1		100	13 026,00	28 880,65	221,72	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	2 888 065,00	11,59%	3 222 865,00	2 888 065,00
816 6051003 21 0003 002 Démol 156 logts - 39-45 Taittinger	NPN	QP051003		1		156	17 357,00	26 297,58	236,36	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	4 102 422,00	12,32%	4 607 862,00	4 102 422,00
816 6051005 21 0003 003 Démol 70 logts - 32/48 Poincaré	NPN	QP051005		1		70	8 105,00	29 595,04	255,60	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	2 071 653,00	9,60%	2 270 453,00	2 071 653,00
816 6051006 21 0003 004 Démol 20 logts - 11/13 Falala	NPR	QP051006		1		20	2 094,86	34 840,85	332,63	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	696 817,00	8,58%	756 617,00	696 817,00
816 6051006 21 0003 005 Démol 60 logts - 2/12 Mont Cornillet	NPR	QP051006		1		60	6 085,00	27 969,23	275,79	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	1 678 154,00	10,94%	1 861 754,00	1 678 154,00
816 6051006 21 0003 006 Démol 60 logts - 14/22 et 26 Brazzaville	NPR	QP051006		1		60	4 008,00	25 492,20	381,62	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	1 529 532,00	10,98%	1 697 532,00	1 529 532,00
816 6051006 21 0003 007 Démol 80 logts - 43/57 Pommery	NPR	QP051006		1		80	10 397,00	28 904,98	222,41	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	2 312 398,00	9,69%	2 536 398,00	2 312 398,00
816 6051005 21 0003 008 Démol 62 logts - 20/30 Pointcaré	NPN	QP051005		1		62	7 140,00	29 525,85	256,39	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	1 830 603,00	9,83%	2 010 603,00	1 830 603,00
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				43		1663	97 577,27	27 196,69	463,51		45 228 089,30		50 816 508,03	45 228 089,30
22 RECYCLAGE DE COPROPRIéTéS DéGRADéES														
816 6051005 22 0001 001 Démol 12 logts copro Fermat	NPN	QP051005		0		12	0,00	93 500,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	1 122 000,00	18,22%	1 326 400,00	1 122 000,00
SOUS TOTAL 22 RECYCLAGE DE COPROPRIéTéS DéGRADéES				0		12	0,00	93 500,00	0,00		1 122 000,00		1 326 400,00	1 122 000,00
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE														
816 6051003 24 0001 001 Démol parking G5 Rilly	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	702 000,00	10,00%	772 200,00	702 000,00
816 6051003 24 0001 002 Démol parking G6 B Auvergnats	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	600 000,00	10,00%	660 000,00	600 000,00
816 6051003 24 0001 003 Démol parking G15 H Arago	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	600 000,00	10,00%	660 000,00	600 000,00
816 6051003 24 0001 004 Requal parking GYB Bourguignons	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	600 000,00	10,00%	660 000,00	600 000,00
816 6051003 24 0001 005 Urbanisme temporaire	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	175 500,00	10,00%	193 050,00	175 500,00
816 6051003 24 0002 001 Requalification parking Braque	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	557 856,00	18,80%	662 752,00	557 856,00
816 6051003 24 0002 002 Parking Morisot - refection	NPN	QP051003					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	526 500,00	18,80%	625 500,00	526 500,00

	CONTRIBUTIONS																				PRETS		ECHEANCIER			
	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU				Pour mémoire	Pour mémoire	Démarrage		Durée en	Vérif
									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																												
816 6051003 14 0001 001 Urbanisme temporaire : déf et analyse	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	3	V
816 6051003 14 0001 002 Participation et coconstruction (Cx Rge)	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 750,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	3	V
816 6051003 14 0001 003 Valorisation histoire mémoire: déf action	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 500,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	3	V
816 6051003 14 0001 004 Mémoire de quartier Croix Rouge	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 500,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	4	V
816 6051006 14 0001 005 Accompagnement aux nouveaux usages	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	3	V
816 6051006 14 0001 006 Participation et coconstruction (Europe)	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 750,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	3	V
816 6051006 14 0001 007 Valorisation histoire mémoire: déf actio	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 500,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	3	V
816 6051006 14 0001 008 Mémoire de quartier Europe	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 500,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	4	V
816 6999999 14 0002 001 Conduite de projet (4 ETP)	1 300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	12	V
816 6051003 14 0003 001 Etude fluides et réseaux (Croix Rouge)	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	4	V
816 6051005 14 0003 002 Stratégie peuplement réhab Schweitzer	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
816 6051006 14 0003 003 Etude fluides et réseaux (Europe)	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	4	V
816 6999999 14 0004 001 AMO évaluation du NPRU	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	3	V
816 6999999 14 0004 002 OPCIC	0,00	0,00%	150 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	7	V
816 6999999 14 0004 003 AMO Architecte Coordinateur	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
816 6999999 14 0004 004 Communication concertation	0,00	0,00%	55 000,00	55,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	14	V
816 6999999 14 0004 005 Etude immobilier marché local	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	6	V
816 6999998 14 0004 006 AMO quartiers d'intérêt régional	0,00	0,00%	83 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	83 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	8	V
816 6999999 14 0004 007 Stratégie peuplement/relogt	0,00	0,00%	175 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	175 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	12	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET	1 300 000,00	31,25%	563 750,00	13,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	241 500,00	5,81%	40 000,00	0,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 014 250,00	48,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																												
816 6051003 15 0001 001 12 Minorations - T1/T2	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	1	V
816 6051003 15 0001 002 2 minorations - T3	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	1	V
816 6051003 15 0001 003 15 minorations - T4	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	1	V
816 6051003 15 0001 004 10 minorations - T5 et plus	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	80 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	1	V
816 6051005 15 0002 001 1 minoration - démol 22/34 Bettinger	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	4	V
816 6051005 15 0002 002 1 minoration - démol 9 Coubertin	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	4	V
816 6051003 15 0002 003 4 minorations - démol 4 Braque	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	32 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	5	V
816 6999999 15 0003 001 15 minorations loyers suite démol	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	354 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																												
816 6051003 21 0001 001 Démol 113 logts - 6/14 Bourguignons	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	325 079,36	9,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	104 000,00	3,10%	2 925 714,22	87,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	5	V
816 6051003 21 0001 002 Démol 35 logts - 7-15-17 Savoyards	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	117 029,12	9,98%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 250,00	0,19%	1 053 262,13	89,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	5	V
816 6051003 21 0001 003 Démol 137 logts - 11/17 Bonaparte	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	405 585,19	9,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	126 000,00	3,01%	3 650 266,73	87,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	5	V
816 6051003 21 0001 004 Démol 124 logts - 16/20 Bourguignons	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	364 945,38	9,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	52 000,00	1,40%	3 284 508,38	88,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	5	V
816 6051003 21 0001 005 Démol 126 logts - 1/5 Landais	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	419 004,94	11,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	88 000,00	2,37%	3 204 044,46	86,34%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	5	V
816 6051003 21 0001 006 Démol 118 logts - 32 Rilly	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	102 253,48	9,86%	0,00	0,00

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

| | | |

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

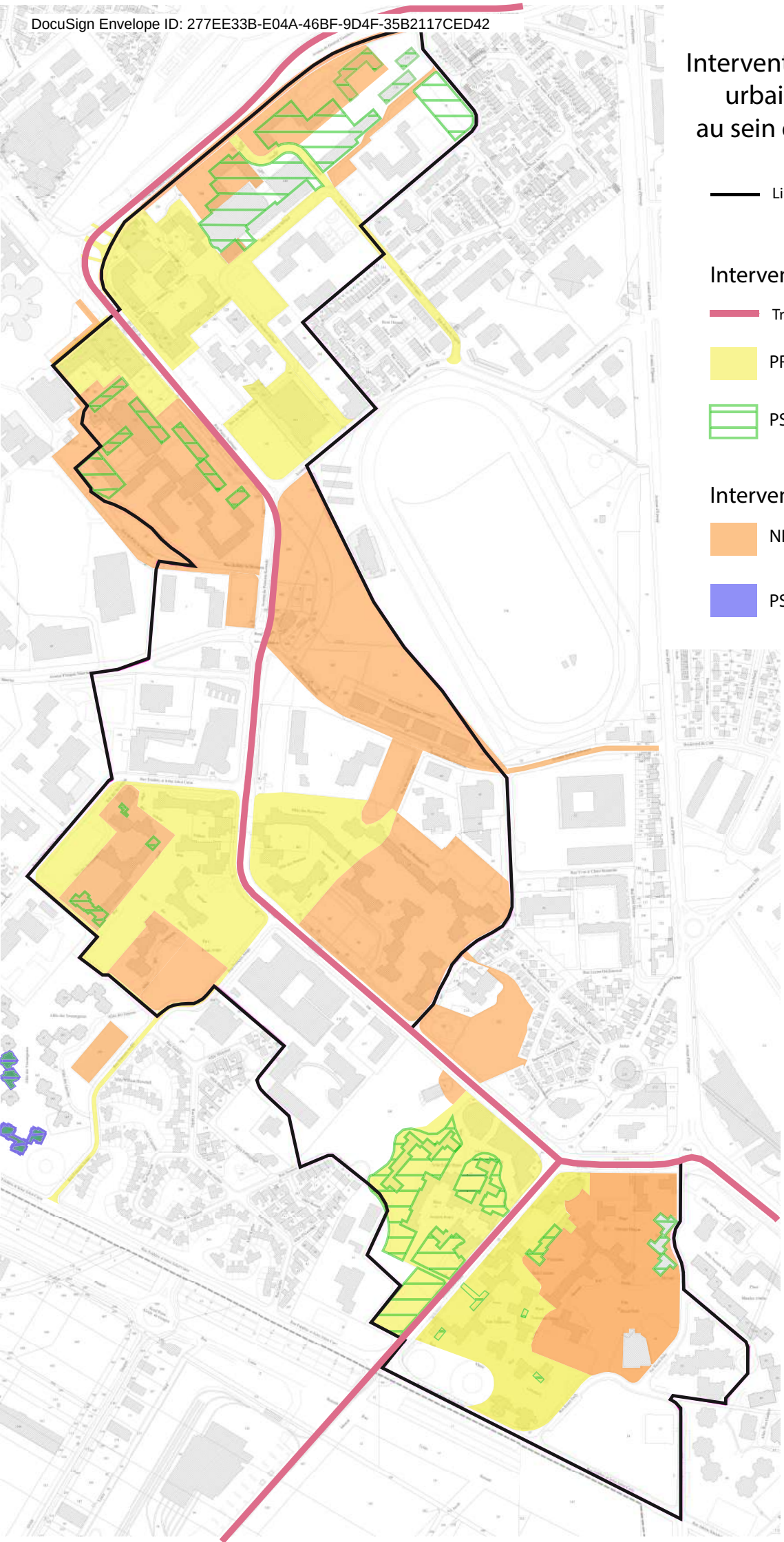
| | | |

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A5 : Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé par le NPNRU

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Interventions de renouvellement urbain réalisées et prévues au sein du quartier Croix-Rouge



Limites du QPV

Interventions réalisées

Tramway (2011)

PRU1 / ORU

PSP (parallèlement au PRU)

Interventions prévues

NPRU

PSP

Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

Echelle : 125m

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

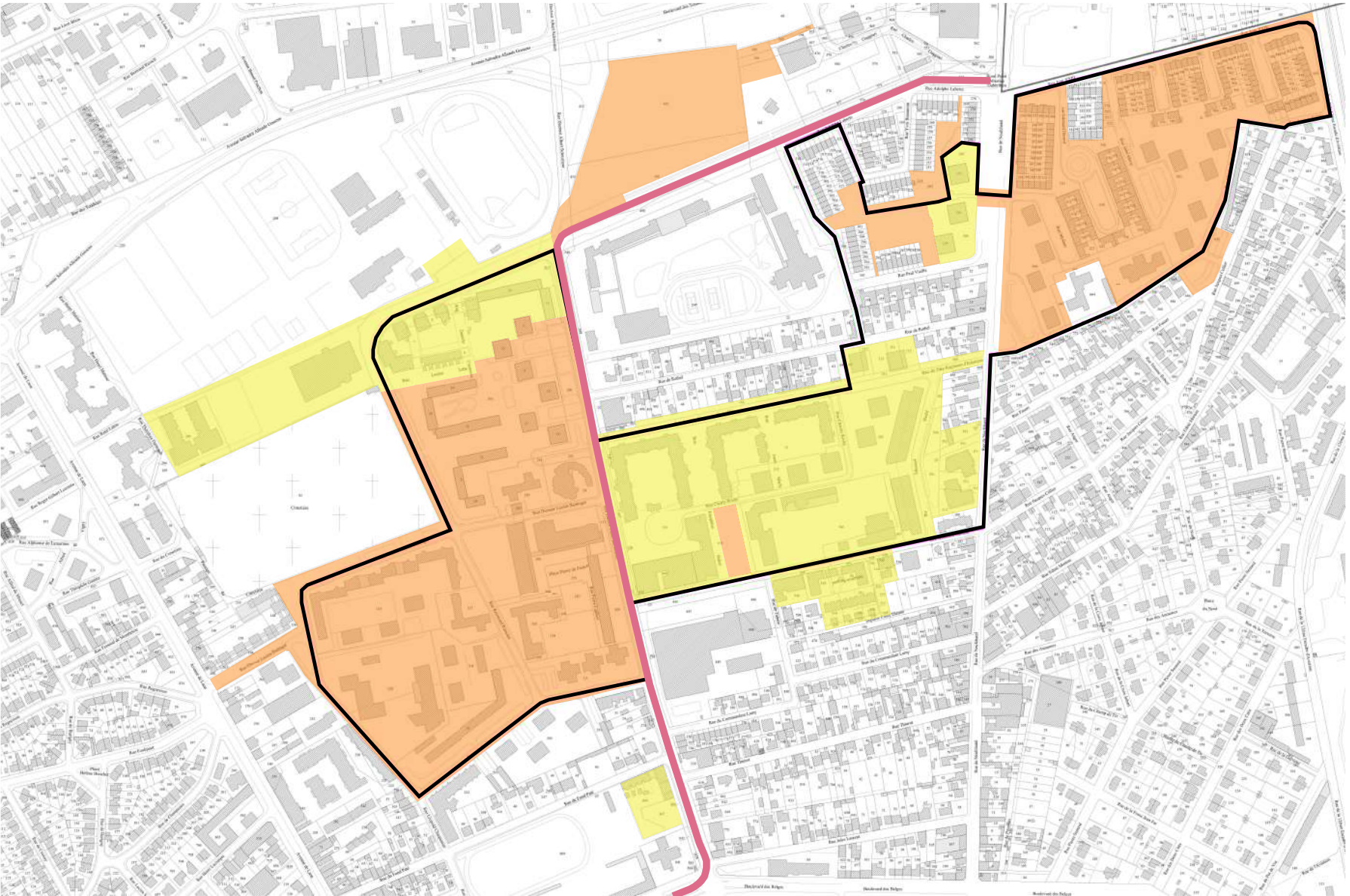
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Interventions de renouvellement urbain réalisées et prévues au sein du quartier Orgeval

Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

Echelle : 75m

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE



Limites du QPV

Tramway

Interventions réalisées

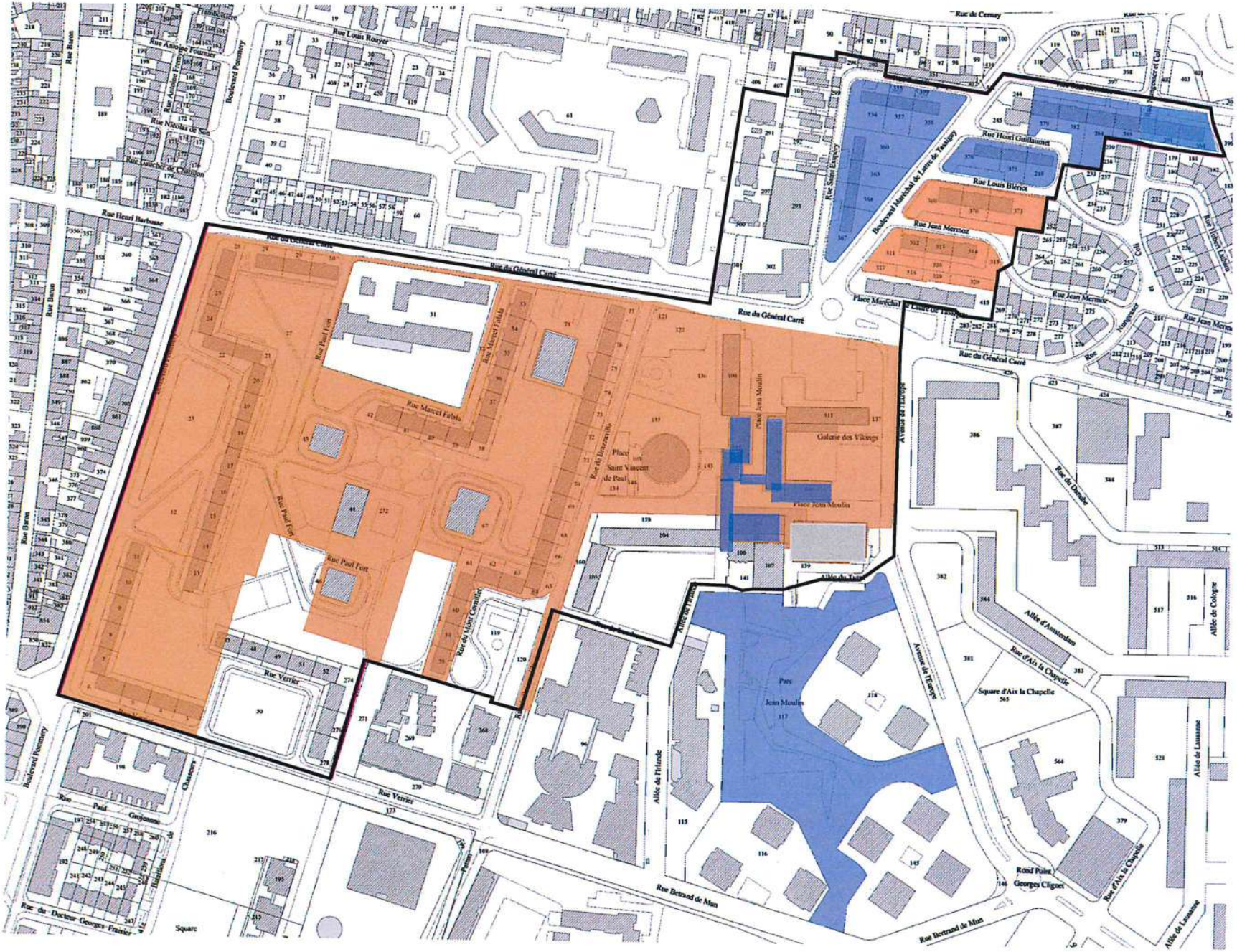
PRU1

Interventions prévues

NPRU

Pas d'intervention dans le cadre du PSP (PRU1 et NPRU)

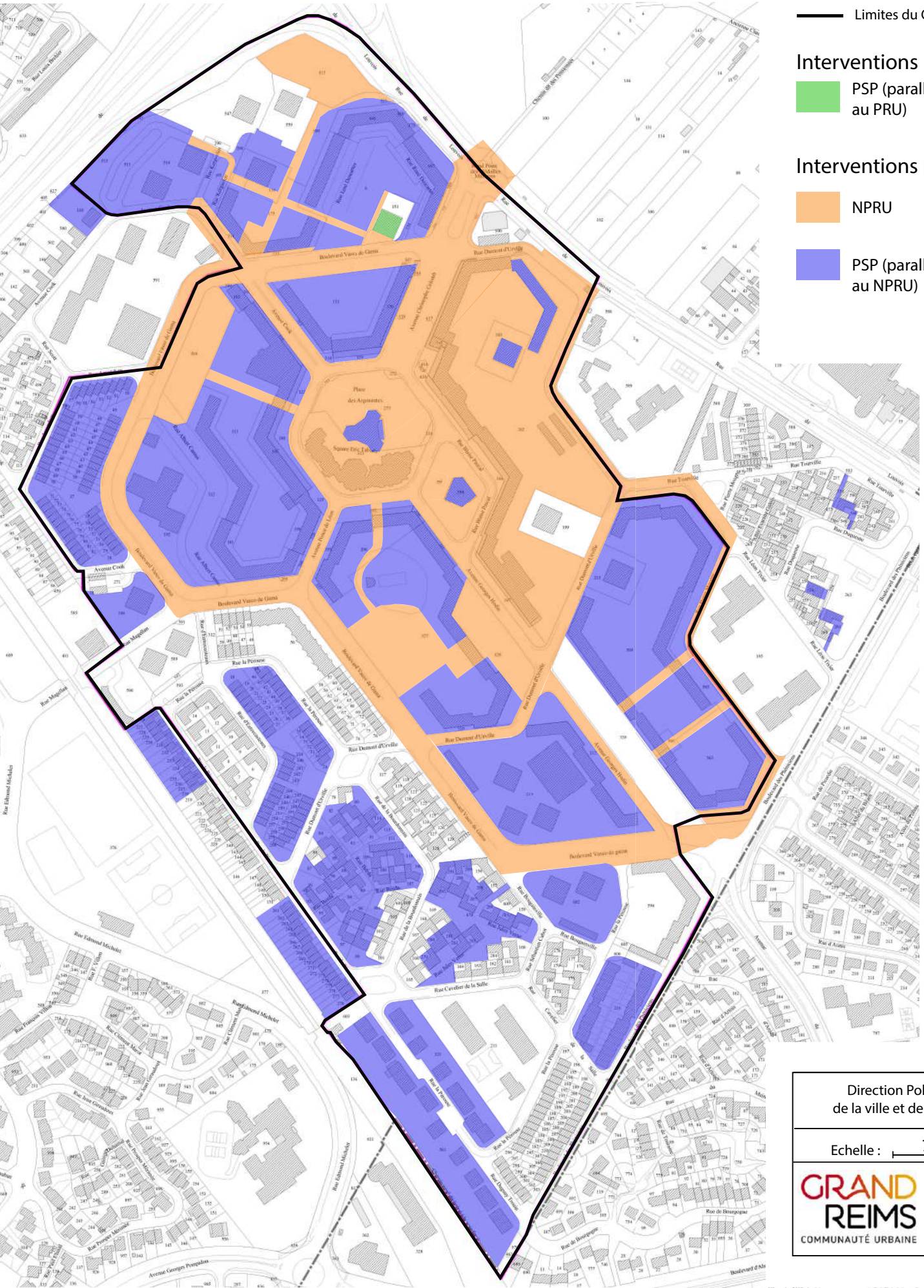
Interventions de renouvellement urbain prévues au sein du quartier Europe



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Interventions de renouvellement urbain réalisées et prévues au sein du quartier Châtillons



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C5 : Convention de programme signée avec l'ANAH, échéancier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde /d'ORCOD le cas échéant

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A6 : Tableau de bord des objectifs urbains

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

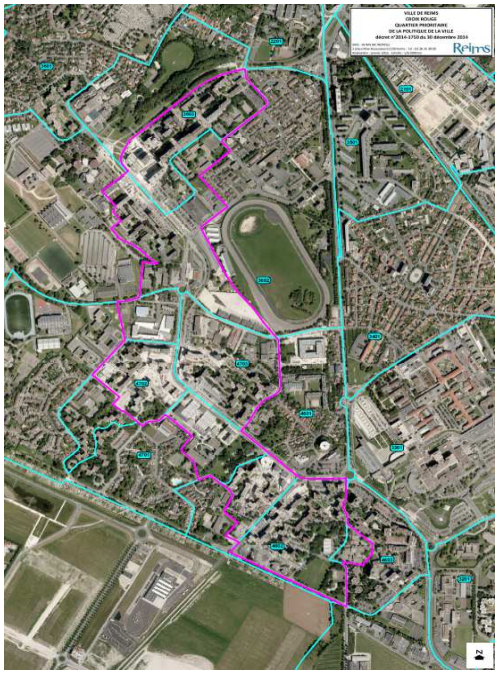
Annexe à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet REIMS (tableau de bord type)
Quartier CROIX-ROUGE

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire **code quartier : 6051003**

Le quartier Croix-Rouge est un quartier de grande taille (près de 20 000 habitants), bien desservi, doté d'un potentiel de développement endogène dont la vocation est de s'intégrer à **une polarité secondaire d'agglomération**.

Les objectifs de développement sont :
- Poursuivre les interventions du PRU en les diffusant au cœur du quartier : dédensification, requalification des logements, aménagement d'espaces publics, construction d'offres diversifiées (habitat / activités),
- Créer de nouveaux liens entre le quartier, les campus universitaires, et le pôle économique de Bezannes,
- Agir sur le peuplement du quartier, en poursuivant notamment les démolitions, en reconstituant l'offre sociale hors site et en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement),
- Diversifier l'habitat via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer dans le cadre du NPRU),
- Poursuivre le développement économique du quartier en développant des produits spécialisés, de niche mais au potentiel de développement clairement identifié.

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis



Il se compose des IRIS listés ci-après:

514544601
514544603
514544602
514543603
514543601
514543602

Le QPV = 64,8 ha

Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

1. Agir sur le peuplement du quartier, en poursuivant notamment les démolitions, en reconstituant l'offre sociale hors site et en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement).

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Part de ménages issus du quartier et relogés hors QPV		50% maxi	SO	obj convention / source RIME	
Densité de logements du quartier (en logements / hectare)	83			source RP INSEE	
Part de ménages locataires du parc social	96%			source INSEE / QPV	
Taux de pauvreté	61,30%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages locataires du parc social < 40% des plafonds PLUS	64%			source : OPS	
Part des familles monoparentales parmi les ménages	25,30%			source insee dgfip 2014	
Part de ménages imposés	16,50%			insee qpv 2015	

2. Diversifier l'habitat via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer dans le cadre du NPRU),

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb logements locatifs sociaux du QPV	5174			source RPLS	
Nb de logements mis en chantier / an en moyenne	0			source : CUGR	

3. Poursuivre le développement économique du quartier en développant des produits spécialisés, de niche mais au potentiel de développement clairement identifié.

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : maintenir et/ou développer économiquement les quartiers

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb. étab. de service : Tous services aux particuliers	51			source INSEE 2015	
Nb. étab. : Commerce de détail hors automobiles et motocycles	47			source INSEE / QPV	
Part des autoentrepreneurs dans la création d'etablissements	21%			source INSEE QPV 2015	

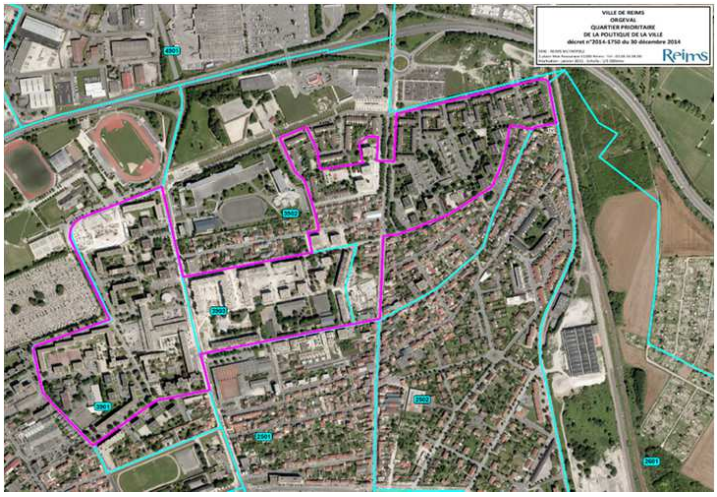
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet REIMS
Quartier Orgeval

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire **code quartier : 6051005**

La vocation du quartier Orgeval est résidentielle.
Les objectifs de développement sont les suivants :
- Affirmer la centralité du quartier par l'aménagement de la place Pierre de Fermat, en lien avec la place Simone de Beauvoir,
- restructurer les ilots d'habitat qui n'ont pas bénéficié du 1er PRU (Poincaré 2ème phase, Charpentier/Bettinger, Neufchâtel/Jean XXIII), avec une intervention sur les espaces publics.
- Agir sur la stratégie de peuplement du quartier, notamment en reconstituant l'offre sociale démolie hors site,

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis



Il se compose des IRIS listés ci-après:

514543902
514543901
514543903

Superficie du QPV : 32,2 ha

Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

1. Agir sur le peuplement du quartier, en poursuivant notamment les démolitions, en reconstituant l'offre sociale hors site et en travaillant sur les attributions dans le parc locatif social (y compris les mutations hors plans de relogement).

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Part de ménages issus du quartier et relogés hors QPV		50% maxi	SO	obj convention / source RIME	
Densité de logements du quartier (en logements / hectare)	61,15			source RP INSEE	
Part de ménages locataires du parc social	79,3%			source INSEE / QPV	
Taux de pauvreté	47,8%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages locataires du parc social < 40% des plafonds PLUS	52,7%			source : OPS	
Part des familles monoparentales parmi les ménages	20,70%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages imposés	27,60%			insee qpv 2015	

2. Diversifier l'habitat via des programmes neufs en accession à la propriété ou en locatif libre, et en travaillant les typologies répondant aux besoins (étude de marché à lancer dans le cadre du NPRU),

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb logements locatifs sociaux du QPV	1721			source RPLS	
Nb de logements mis en chantier / an en moyenne	0			source : CUGR	

3. Affirmer la centralité du quartier par l'aménagement de la place Pierre de Fermat, en lien avec la place Simone de Beauvoir.

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : maintenir et/ou développer économiquement les quartiers

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb. étab. de service : Tous services aux particuliers	25			source INSEE 2015	
Nb. étab. : Commerce de détail hors automobiles et motocycles	20			source INSEE / QPV	
Part des autoentrepreneurs dans la création d'etablissements	24%			source INSEE QPV 2015	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet REIMS
Quartier Europe

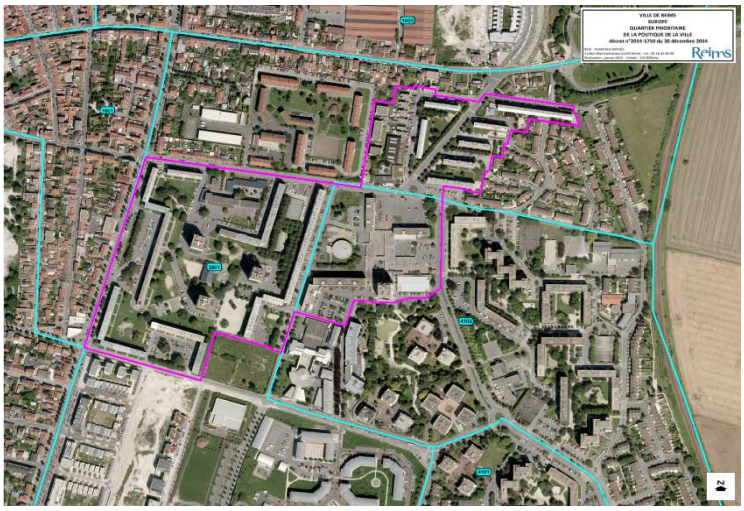
La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire **code quartier : 6051006**

La vocation du quartier Europe est résidentielle.

Les objectifs de développement sont les suivants :
- Agir sur le peuplement et diversifier l'Habitat
- Restructurer les ilots Pommery et De Lattre de Tassigny (Aviateurs), créer ou rénover des rues et des allées pour permettre des déplacements plus visibles, plus fluides et plus sécurisants, repenser l'aménagement du parc public Jean Moulin
- Conforter la centralité du quartier par l'aménagement de la place Jean Moulin

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis

Il se compose des IRIS listés ci-après:



514542801
514544101

Superficie du QPV : 16,3 ha

Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

1. Agir sur le peuplement et diversifier l'Habitat,

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urba explicatifs de l cible visée
Part de ménages issus du quartier et relogés hors QPV		50% maxi	SO	obj convention / source RIME	
Densité de logements du quartier (en logements / hectare)	76,99			source RP INSEE	
Part de ménages locataires du parc social	93,4%			source INSEE / QPV	
Taux de pauvreté	39,9%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages locataires du parc social < 40% des plafonds PLUS	52,9%			source : OPS	
Part des familles monoparentales parmi les ménages	23,80%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages imposés	30,60%			insee qpv 2015	

2. Restructurer les ilots Pommery et De Lattre de Tassigny (Aviateurs)

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urba explicatifs de l cible visée
Nb logements locatifs sociaux du QPV	1196			source RPLS	
Nb de logements mis en chantier / an en moyenne				source : CUGR	

3. Conforter la centralité du quartier par l'aménagement de la place Jean Moulin

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : maintenir et/ou développer économiquement les quartiers

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urba explicatifs de l cible visée
Nb. étab. de service : Tous services aux particuliers	21			source INSEE 2015	
Nb. étab. : Commerce de détail hors automobiles et motocycles	12			source INSEE / QPV	
Part des autoentrepreneurs dans la création d'etablissements	0%			source INSEE QPV 2015	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain
-
Tableau de bord de suivi des objectifs urbains du projet REIMS
Quartier Châtilons (du QPV Wilson Châtillons Maison Blanche)

La vocation du quartier à 10-15 ans dans son territoire **code quartier : 6051004**

La vocation du quartier Châtillons est résidentielle.

La stratégie globale poursuivie sur le quartier Les Châtillons consiste à maintenir un esprit « village » propre à ce quartier, en mettant en place des actions visant à :
- recomposer la place des Argonautes, espace central, davantage vivant, ouvert et commercial,
- agir sur le peuplement et diversifier l'Habitat,
- réhabiliter et résidentialiser l'ensemble du patrimoine du bailleur,
- reconfigurer les espaces publics,
- créer de nouveaux équipements (maison de quartier par exemple)

Le périmètre sur lequel les objectifs du projet sont suivis



Il se compose des IRIS listés ci-après:

514543102
514543101
514543103

Superficie du QPV : 54 ha

Les objectifs urbains recherchés par le projet et les indicateurs associés

1. Agir sur le peuplement et diversifier l'Habitat,

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Part de ménages issus du quartier des Châtillons et relogés hors QPV		50% maxi	SO	obj convention / source RIME	
Densité de logements (en logements / hectare) du quartier Châtillons	58,9			source RP INSEE	
Part des logements locatifs sociaux (Chatillons)	85%			source INSEE / QPV	
Taux de pauvreté (du QPV WCMB)	41%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	
Part de ménages locataires du parc social < 40% des plafonds PLUS (pour le QPV WCMB)	47,40%			source : OPS	
Part des familles monoparentales parmi les ménages (pour le QPV WCMB)	20,60%			source insee - Dgfip 2014 au QPV	

2. Réhabiliter et résidentialiser l'ensemble du patrimoine du bailleur, reconfigurer les espaces publics, et créer de nouveaux équipements

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : Agir sur la mixité sociale du quartier

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb logements locatifs sociaux dde la partie "Chatillons" du QPV	2695			source RPLS	
Nb de logements mis en chantier / an en moyenne	0			source : CUGR	

3. Recomposer la place des Argonautes, espace central, davantage vivant, ouvert et commercial

Objectif incontournable du NPNRU auquel il se rapporte majoritairement : maintenir et/ou développer économiquement les quartiers

Indicateurs de résultat	T0	T Fin de convention	T Long terme	Eléments de contexte explicatifs de la cible visée	Eléments du programme urbain explicatifs de la cible visée
Nb. étab. de service : Tous services aux particuliers (QPV WCMB)	104			source INSEE 2015	
Nb. étab. : Commerce de détail hors automobiles et motocycles (QPV WCMB)	61			source INSEE / QPV	
Part des autoentrepreneurs dans la création d'etablissements (QPV WCMB)	35%			source INSEE QPV 2015	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C6 : Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

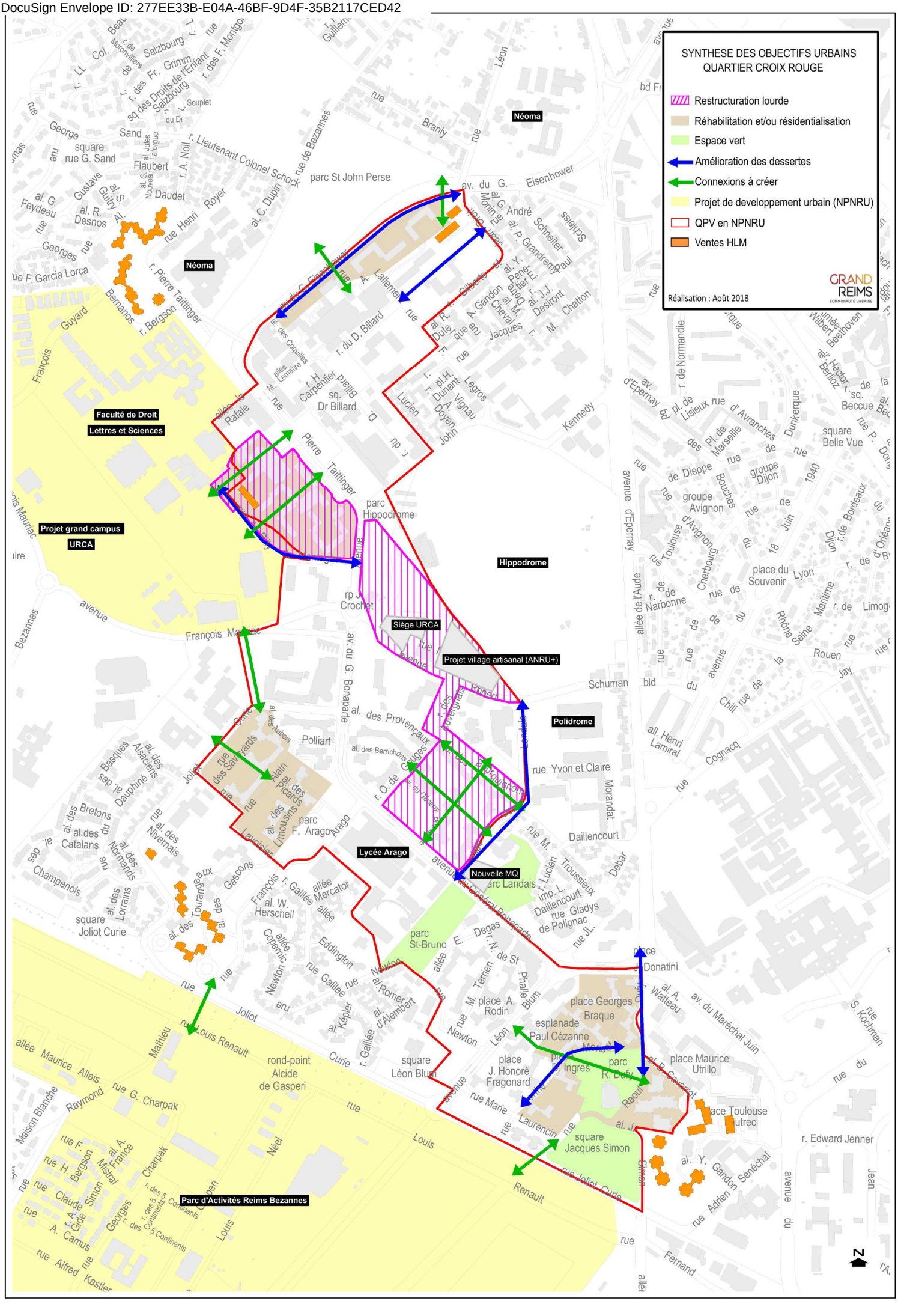
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO dev éco des quartiers	816 6999999 14 0003 008	Multi sites	CU Grand Reims	100 000 € HT	**50%**	50 000 €	S2 2018	8
AMO évaluation du NPRU	816 6999999 14 0003 002	Multi sites	CU Grand Reims	70 000 € HT	**20%**	14 000 €	S2 2023	2
AMO concertation communication	816 6999999 14 0003 006	Multi sites	CU Grand Reims	100 000 € HT	**20%**	20 000 €	S1 2019	14
Etude du marché immobilier local	816 6999999 14 0003 007	Multi sites	CU Grand Reims	30 000 € HT	**20%**	6 000 €	S1 2019	1
OPCU	816 6999999 14 0003 004	Multi sites	Cu Grand Reims	475 000 € HT	**50%**	237 500€	S1 2019	7
étude pré-opérationnelle OPAH Coubertin	SO	Orgeval	Cu Grand Reims	65 910 € TTC	**25%**	16 477 €	S2 2018	2

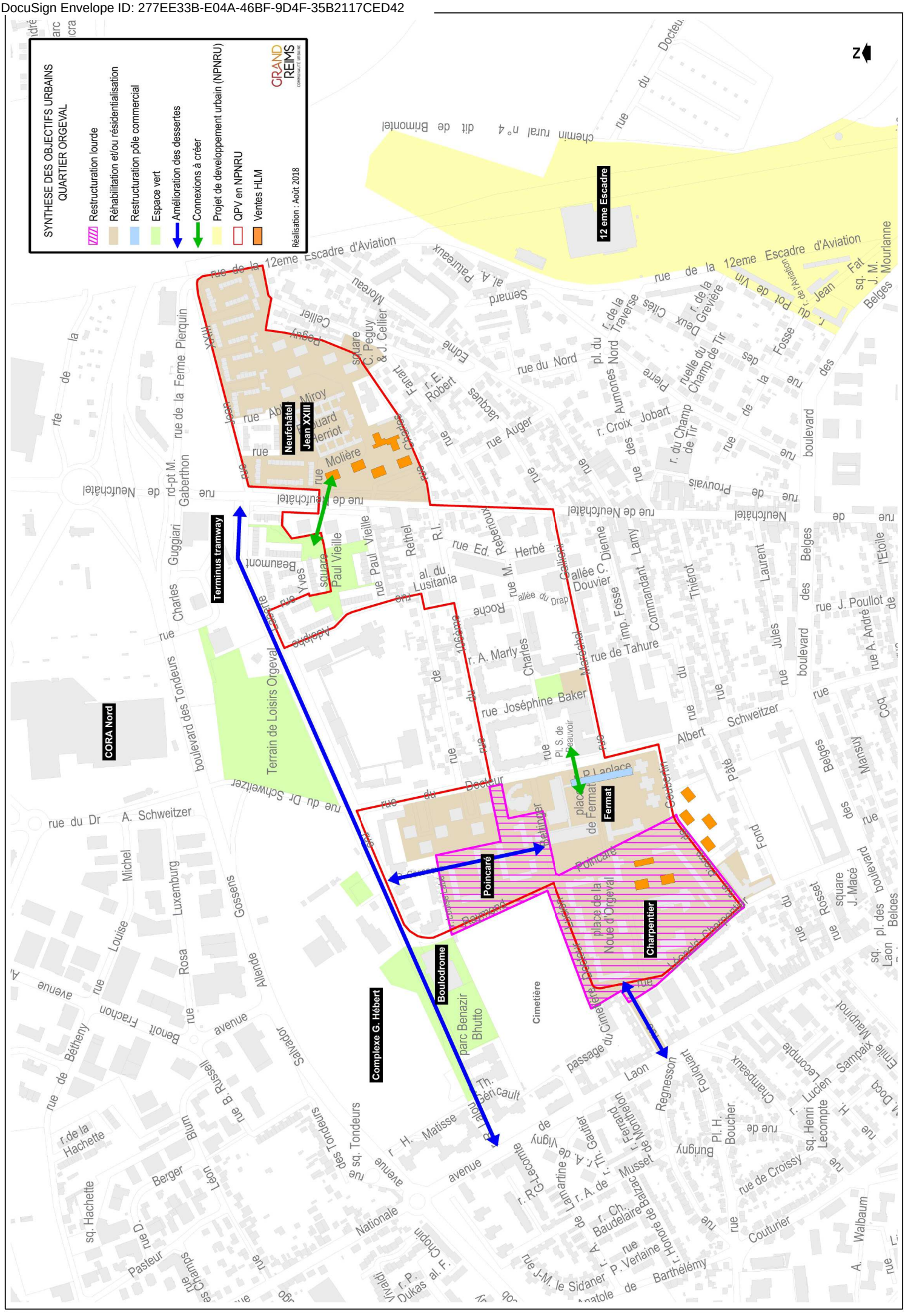
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A7 : Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

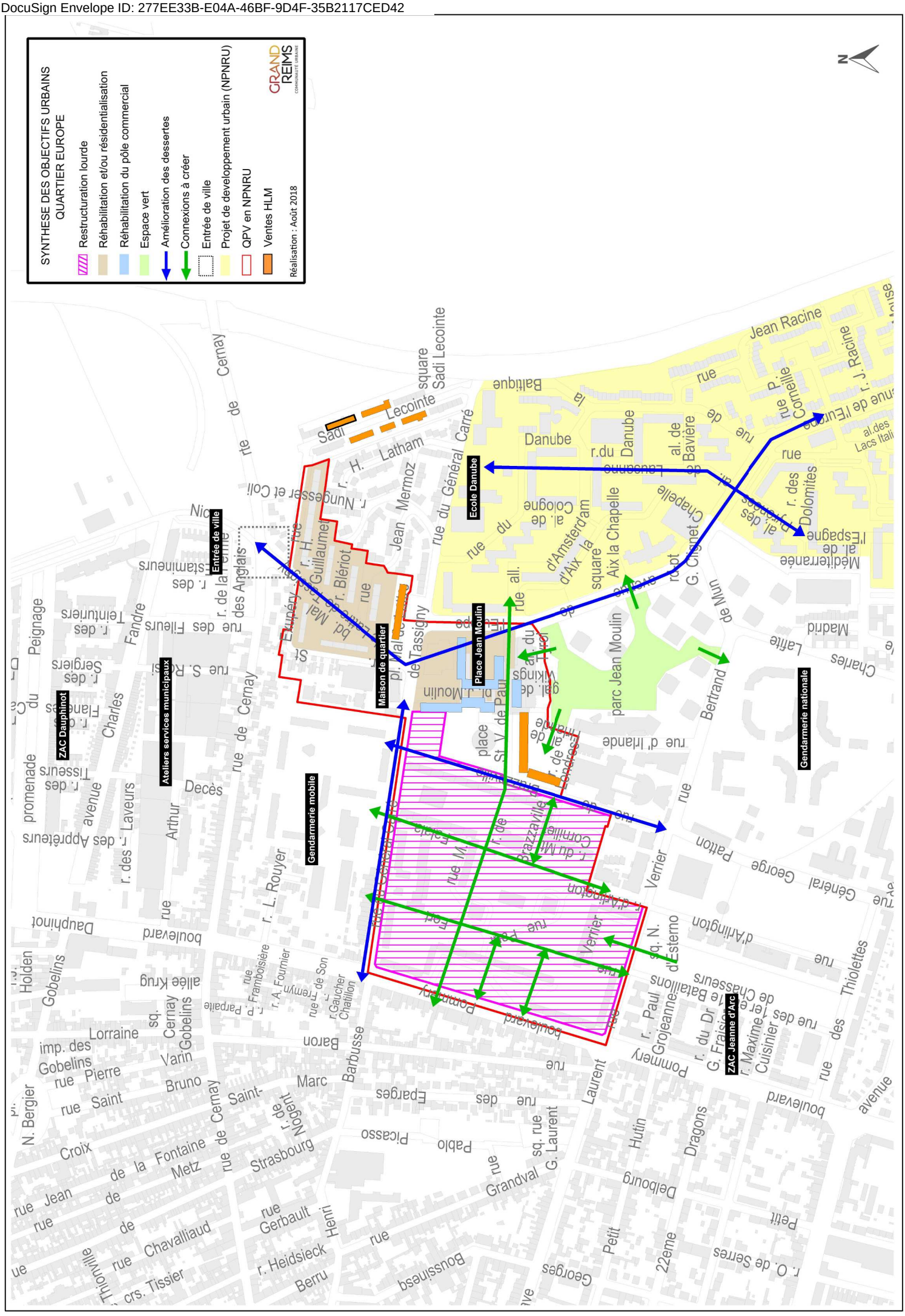
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



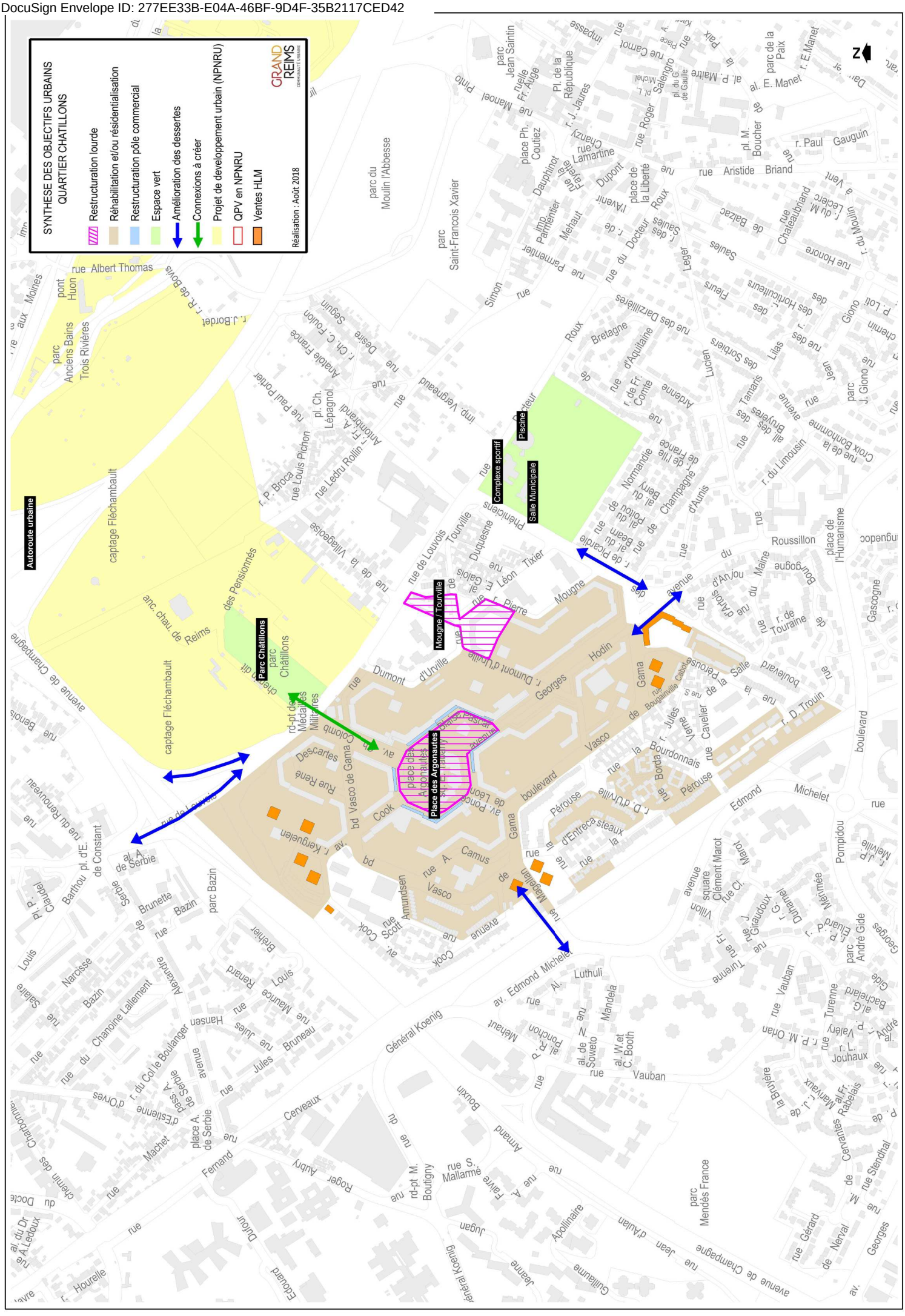
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C7 : Convention-cadre relative au programme investissement d’avenir « ville durable et solidaire »

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A8 : Plan guide du projet urbain

8a : schéma directeur Croix-Rouge

8b : schéma directeur Orgeval

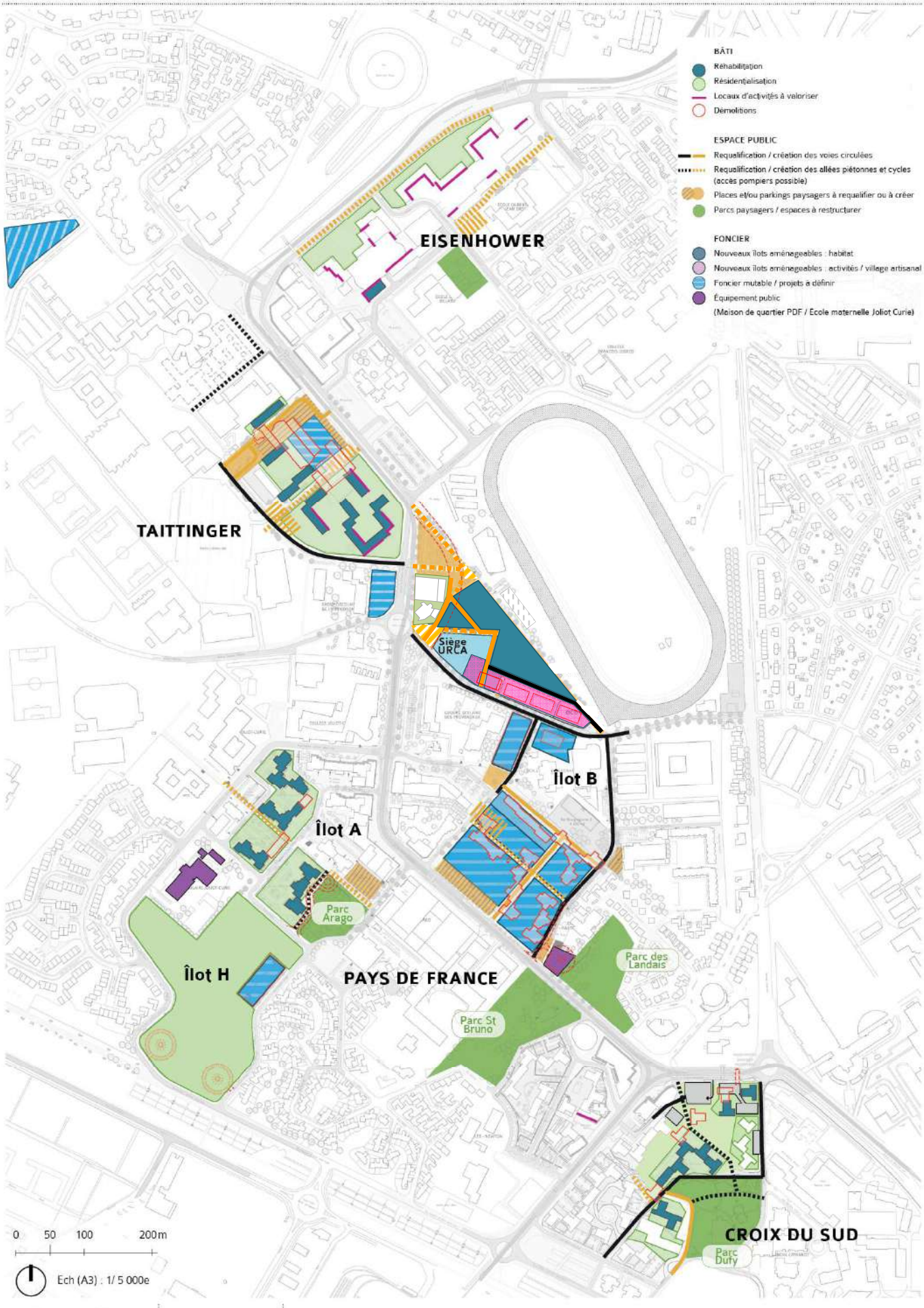
8c : schéma directeur Europe

8d : schéma directeur Châtillons

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

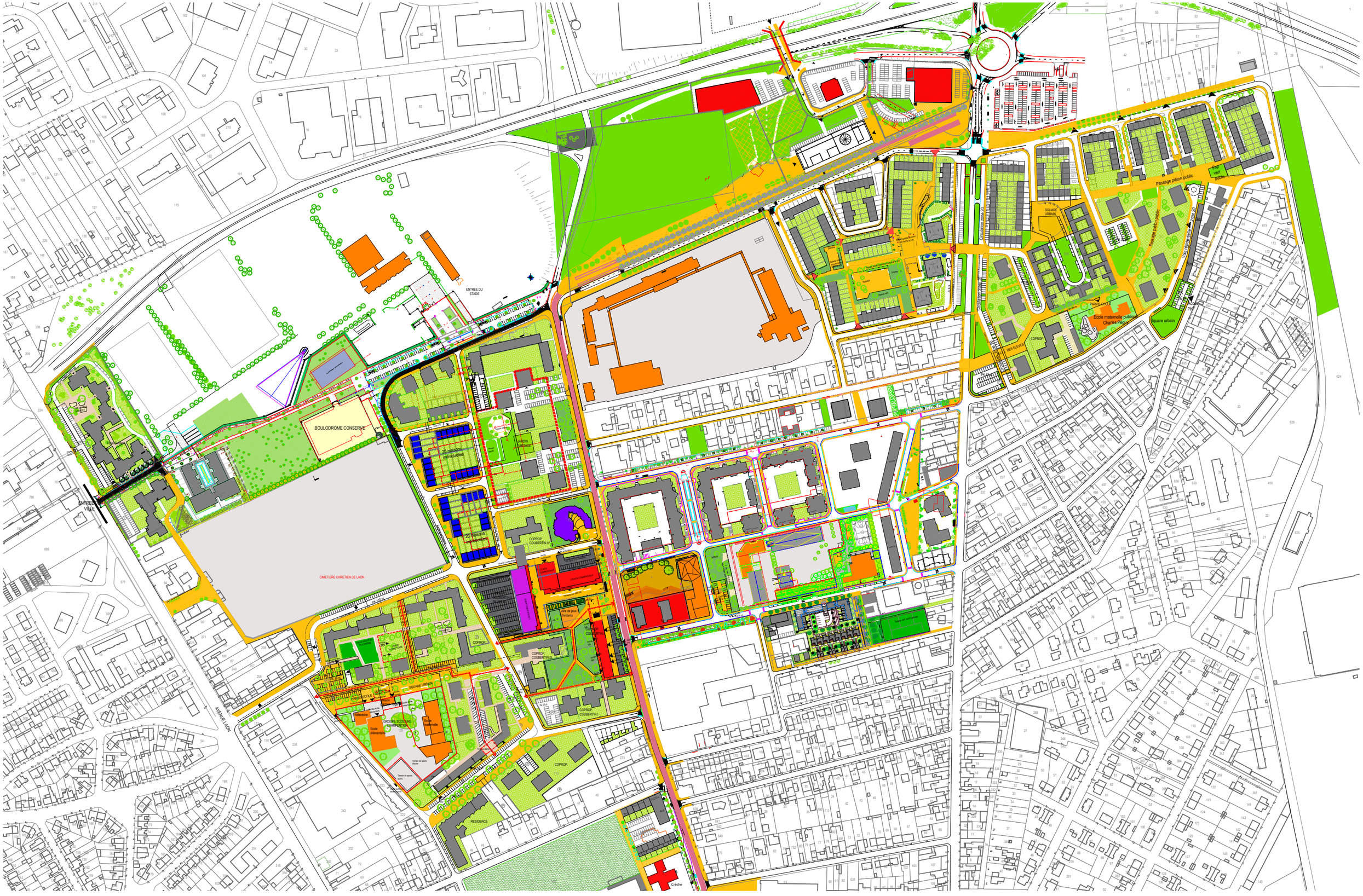
LE NPNRU- CROIX ROUGE

CARTE GÉNÉRALE



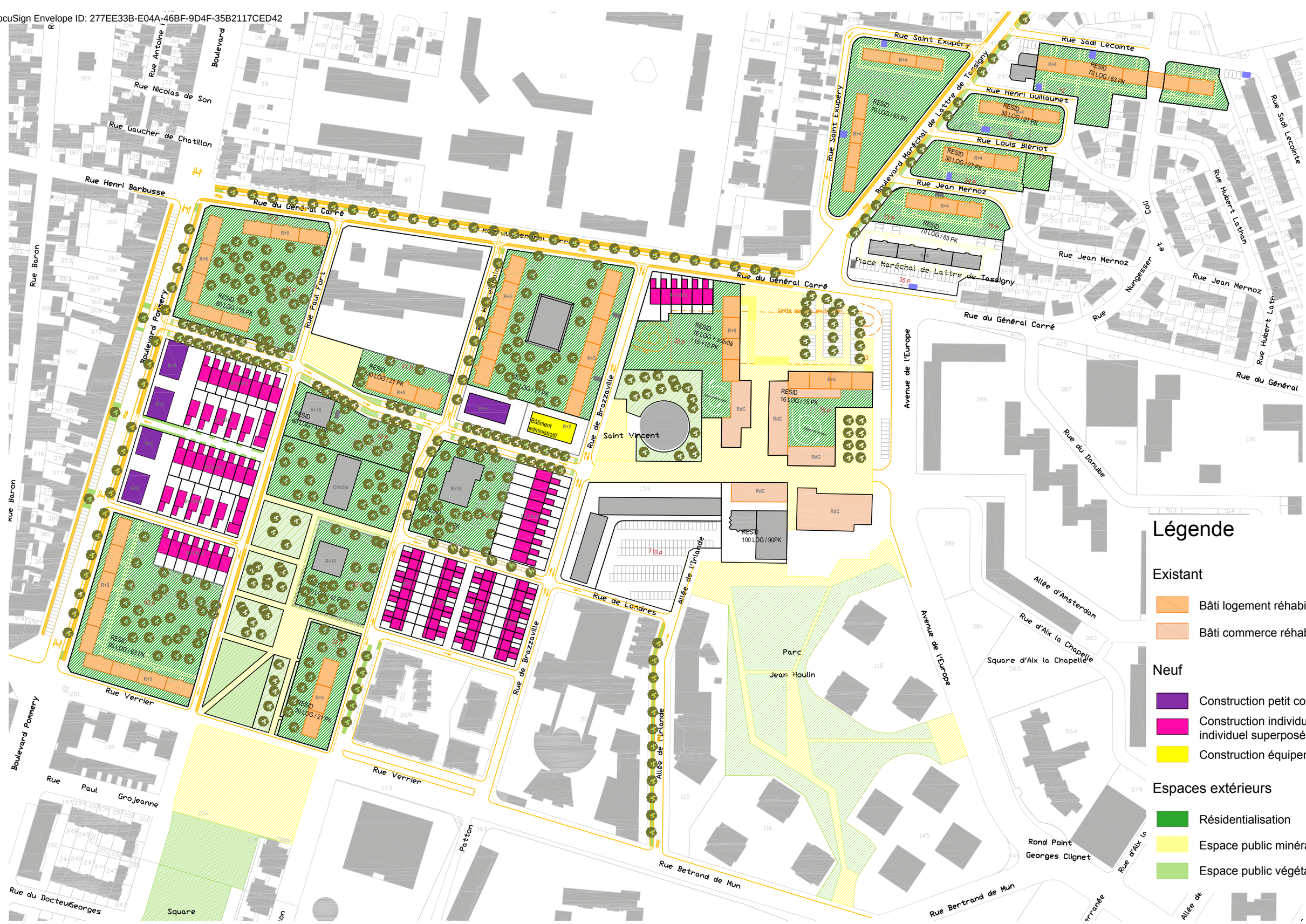
atelieruelle | ARCADIS | MISE À JOUR JUIN 2019 | COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS - **NPNRU CROIX ROUGE - 09 JUILLET 2018**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Quartier Orgeval, Reims - Grand Reims - Mission AMO Orgeval NPRU
Schéma directeur du quartier à 1/4000è
le 25.07.2018
MOE: Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Légende

Existant

- Bâti logement réhabilité
- Bâti commerce réhabilité

Neuf

- Construction petit collectif
- Construction individuel/ individuel superposé
- Construction équipement

Espaces extérieurs

- Résidentialisation
- Espace public minéral
- Espace public végétal

RVA ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
Renaud Vignaud Associés
9 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
01.43.60.34.42 _ www.agencerva.com

SCHEMA DIRECTEUR POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER REIMS EUROPE

04/11/2018

0 20 100

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Aménager le pont

PARC DES CHATILLONS

Aménagement d'un carrefour à feux

Ilot Descartes - Lot A

Ilot Descartes - Lot B

Groupe scolaire

Jardin potager

Démol des locaux d'activités

Démol des n°7-13 rue Albert Camus (~40 logements)

PLURIAL NOVILIA

Place des Argonautes

SQUARE

TOUR LGTS R+17

MARCHE

PARVIS MS

ESPACES VERTS JEUX ENFANCES

IMMEUBLE DE SANTE

EGLISE

Maison de quartier 1 niveau 1.800 m²

Skatepark

Aménagement du dessus du PK enterré

Aménager la rue Louvois

RUE LOUVOIS

Collège Paul Fort

Zone 30 Plateau

15 maisons indiv

25 maisons indiv.

Groupe scolaire maternel et primaire Tixier Mougne

Ensemble paysager historique

PARVIS ECOLE

Espace vert

Boulevard des Phéniciens

Ecole La Pérouse

Rue la Pérouse ZONE 20

Parvis

Entrée quartier

La Haute Fayère

LEGENDE

- Logement existant
- Logement neuf
- Tour d'habitation R+17
- Culte
- Nouvelle construction sur la place
- Equipement d'activités
- Maison de quartier
- Espace vert
- Noue plantée
- Espace piéton et cycles
- Pavé béton ou pierre

N

0 20 40 80 m

Quartier Chatillons // Reims // Mission AMO de la Ville de Reims
Schéma directeur du quartier
1/2500
le 19/06/2019
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C8 : Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (décision de majoration du 22 février 2019)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

OBJET : MAJORATION DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS DES OPERATIONS FIGURANT AU SEIN DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

DECISION

Le Directeur Général,

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée,

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, plus précisément son article 132,

Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine modifié, notamment son article 9-2

Vu le décret du 4 décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'ANRU,

Vu le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

Vu le règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

Vu la délibération n° 2015-05 du 3 mars 2015 du conseil d'administration de l'ANRU relative à la délégation du conseil d'administration au Directeur Général pour l'approbation et la signature des conventions pluriannuelles relatives au NPNRU,

Vu la délibération n° 2018-12 du 25 mai 2018 du conseil d'administration de l'ANRU relative au doublement et à la facilitation du NPNRU,

Considérant le doublement des moyens financiers affectés au Nouveau programme national de renouvellement urbain par la loi de finances pour 2018, portés à dix milliards d'euros d'équivalent-subvention soit 12,1 milliards d'euros de concours financiers,

Considérant la stratégie d'allocation de ces nouvelles ressources approuvée par le conseil d'administration de l'ANRU par la délibération n° 2018-12 du 25 mai 2018, et le caractère favorable de cette allocation pour ses bénéficiaires,

Considérant le mandat reçu de la part du conseil d'administration de l'ANRU, par la délibération n° 2018-12 du 25 mai 2018, pour appliquer, en conséquence, une majoration des financements prévisionnels des opérations de démolition de logement locatif social et de reconstitution de logement locatif social déjà contractualisées dans les protocoles de préfiguration des projets de renouvellement urbain éligibles au dispositif, dans le cadre des nouveaux règlements du NPNRU susvisés,

Considérant l'avis favorable des partenaires lors du comité d'engagement de l'ANRU du 25 octobre 2018, sur la mise en œuvre du dispositif,

DECIDE

Article 1 – D'appliquer les majorations des financements prévisionnels des opérations figurant à l'article 10 « *Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration* » comme suit :

Libellé précis (adresse, nombre de logements)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Immeuble 6 Olympes de Gouges - 7 et 9 Bonaparte	157-6051003-21 0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	2 565 042,80 €	90,00 %	2 308 538,52 €	14/04/2016	S1	2017	6 semestres

Article 2 – D'appliquer les majorations des financements prévisionnels des opérations figurant à l'article 13.3.1 « *Le financement des opérations par l'ANRU* » comme suit :

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'ANRU, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de **2 816 038 ,52 €** de concours financiers, dont **2 816 038 ,52 €** de subventions et **0 €** de prêts. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :

- **150 000 €** de concours financiers comprenant **150 000 €** de subventions et **0 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
- **2 666 038,52 €** de concours financiers comprenant **2 666 038,52 €** de subventions et **0 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 3 – En application des majorations des financements prévisionnels des opérations figurant au présent protocole de préfiguration, le tableau financier figurant en annexe 6 page 84 est adapté comme suit, en ce qui concerne la participation de l'ANRU :

IDTOP	Libellé	Maître d'ouvrage	Base de financement prévisionnel	ANRU	%
157-6051003-21 0001-001	Immeuble 6 Olympes de Gouge et 7-9 Bonaparte	051/LE FOYER REMOIS/33558121100026	2 715 042,80	2 308 538,52	85,03 %
	Sous-Total 21 Démolition de logements locatifs sociaux		2 715 042,80	2 308 538,52	85,03 %
	Total		3 770 042,80	2 816 038,52	74,70 %

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Le tableau financier actualisé, joint à la présente décision, se substitue à la version précédente du protocole de préfiguration.

Article 4 – En application des majorations des financements prévisionnels des opérations figurant au présent protocole de préfiguration, l'annexe n° 8 intitulée « tableau de synthèse des participations financières » articles 4,9 et 10, page 86, est actualisée pour l'opération visée-ci-dessus, comme suit :

Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration (article 10)

Libellé précis (adresse, nombre de logements)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Immeuble 6 Olympes de Gouges - 7 et 9 Bonaparte	157-6051003-21 0001-001	51454 Reims 6051003 Croix Rouge	LE FOYER REMOIS	2 565 042,80 €	90,00 %	2 308 538,52 €	14/04/2016	S1	2017	6 semestres
Sous-total PRIN				2 565 042,80 €	90,00 %	2 308 538,52 €				
Total article 10				2 565 042,80 €	90,00 %	2 308 538,52 €				

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Article 5 – La Présente décision est notifiée à :

- Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Monsieur le Maire de Reims ;

Copie de la décision est adressée au délégué territorial du Département de la Marne.

Article 6 – La présente décision entre vigueur le jour de sa signature.

Article 7 – Copie de la présente décision sera adressée à chacun des signataires du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de Reims.

À Paris, le 22 FEV. 2019

Le Directeur Général
Nicolas GRIVEL

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du sysA"me d'information le : 10/12/2018 Â 16:43)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONTRAT : 157 - avenant n° 1 | LOCALISATION | | CONTRIBUTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | PRETS . | | ECHEANCIER | | | |

ZONE INTERVENTION | INSEE DEP | INSEE COMMUNE

51454/Reims/QPV national/Croix Rouge — 6051003 — 51454
51454/Reims/QPV national/Orgeval — 6051005 — 51454
51454/Reims/QPV régional/Europe — 6051006 — 51454
51454/Reims/QPV régional/Wilson - Maison Blanche - Chatillons — 6051004 — 51454

N° de projet(3 caractères) ou de convention
= N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opération(
=N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION* de QPV ou commune	NBRE	TYPE (M,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
157 6051003 14 0001 001 Conduite de projet (4ETP)	NPN	6051003					0,00	0,00	0,00	51/COMMUNE DE REIMS/2151042	600 000,00	0,00%	600 000,00	600 000,00	300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
157 6051006 14 0001 002 Mission AMO relative aux quartiers NPRU	NPR	6051006					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
157 6051004 14 0001 003 Etude sur les espaces publics, quartier d	NPR	6051004					0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
157 6051003 14 0002 001 Etude de structure des parkings souterrai	NPN	6051003					0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
157 6051003 14 0003 001 Etude de structure du parking Braque, qua	NPN	6051003					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
157 6051005 14 0003 002 Etude de définition du secteur Bettinger,	NPN	6051005					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	35 000,00	20,00%	42 000,00	35 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
157 6051005 14 0003 003 Etude de structure du parking Charpentier	NPN	6051005					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	10 000,00	20,00%	12 000,00	10 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
157 6051004 14 0003 004 Etude de définition du projet, quartier d	NPR	6051004					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
157 6051004 14 0003 005 Etude de structure des parkings place des	NPR	6051004					0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
157 6051006 14 0004 001 Etude de programmation urbaine sur le sec	NPR	6051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	35 000,00	20,00%	42 000,00	35 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
157 6051006 14 0004 002 Etude de structure du centre commercial e	NPR	6051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	15 000,00	20,00%	18 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
157 6051006 14 0004 003 Etude de marché de l'offre commerciale	NPR	6051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	10 000,00	20,00%	12 000,00	10 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
157 6051006 14 0004 004 Etude de définition du projet urbain sur	NPR	6051006					0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		1 055 000,00		1 146 000,00	1 055 000,00	380 000,00	36,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	147 500,00	13,98%	20 000,00	1,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	507 500,00	48,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
157 6051003 21 0001 001 Immeuble 6 Olympes de Gouge et 7-9 Bon	NPN	6051003		3		105	0,00	25 857,55	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	2 715 042,80	14,46%	3 107 742,80	2 715 042,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	256 504,28	9,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	5,52%	2 308 538,52	85,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	4	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				3		105	0,00	25 857,55	0,00		2 715 042,80		3 107 742,80	2 715 042,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	256 504,28	9,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	5,52%	2 308 538,52	85,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				3		105	0,00				3 770 042,80		4 253 742,80	3 770 042,80	380 000,00	10,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	404 004,28	10,72%	20 000,00	0,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	3,98%	2 816 038,52	74,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONTRAT : 157 - avenant n° 1	LOCALISATION													CONTRIBUTIONS																		PRETS		ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE QP	INSEE COMMUNE																																			
51454/Reims/QPV national/Croix Rouge 51454/Reims/QPV national/Orgeval 51454/Reims/QPV régional/Europe 51454/Reims/QPV régional/Wilson - Maison Blanche - Chatillons	6051003 6051005 6051006 6051004	51454 51454 51454 51454																																			
N° de projet(3 caractères) ou de convention + N°INSEE (QPV sur 7 caractères) +N° de famille d'opération(+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps) N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																				
COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
	QPV DE RATTACHEMENT(Q assimilé)	LIEU DE REALISATION(Q° de QPV / commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts														Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
															%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
157 6051003, 6051006, 6051004 14 0001 Conduite de projet (4ETP),	NPN	6051006,	0		0	0,00	0,00	0,00	51/CU DU GRAND REIMS/200067	760 000,00	4,21%	792 000,00	760 000,00	380 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	2,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	360 000,00	47,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
157 6051003 14 0002 Etude de structure des parkings souterrains	NPN	6051003	0		0	0,00	0,00	0,00	51/REIMS HABITAT- OPH CHAMP	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	1	V
157 6051003, 6051005, 6051004 14 0003 Etude de structure du park	NPN	6051005,	0		0	0,00	0,00	0,00	51/PLURIAL NOVILIA/33548067	155 000,00	20,00%	186 000,00	155 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	77 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	77 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
157 6051006 14 0004 Etude de programmation urbaine sur le secteu	NPR	6051006	0		0	0,00	0,00	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	90 000,00	20,00%	108 000,00	90 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET			0		0	0,00	0,00	0,00		1 055 000,00		1 146 000,00	1 055 000,00	380 000,00	36,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	147 500,00	13,98%	20 000,00	1,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	507 500,00	48,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																							
157 6051003 21 0001 Immeuble 6 Olympes de Gouge et 7-9 Bonapa	NPN	6051003	3		105	0,00	25 857,55	0,00	51/LE FOYER REMOIS/33558121	2 715 042,80	14,46%	3 107 742,80	2 715 042,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	256 504,28	9,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	5,52%	2 308 538,52	85,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	4	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX			3		105	0,00	25 857,55	0,00		2 715 042,80		3 107 742,80	2 715 042,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	256 504,28	9,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	5,52%	2 308 538,52	85,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL			3		105	0,00				3 770 042,80		4 253 742,80	3 770 042,80	380 000,00	10,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	404 004,28	10,72%	20 000,00	0,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	3,98%	2 816 038,52	74,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A9 : Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

9a : Croix-Rouge

9b : Orgeval

9c : Europe

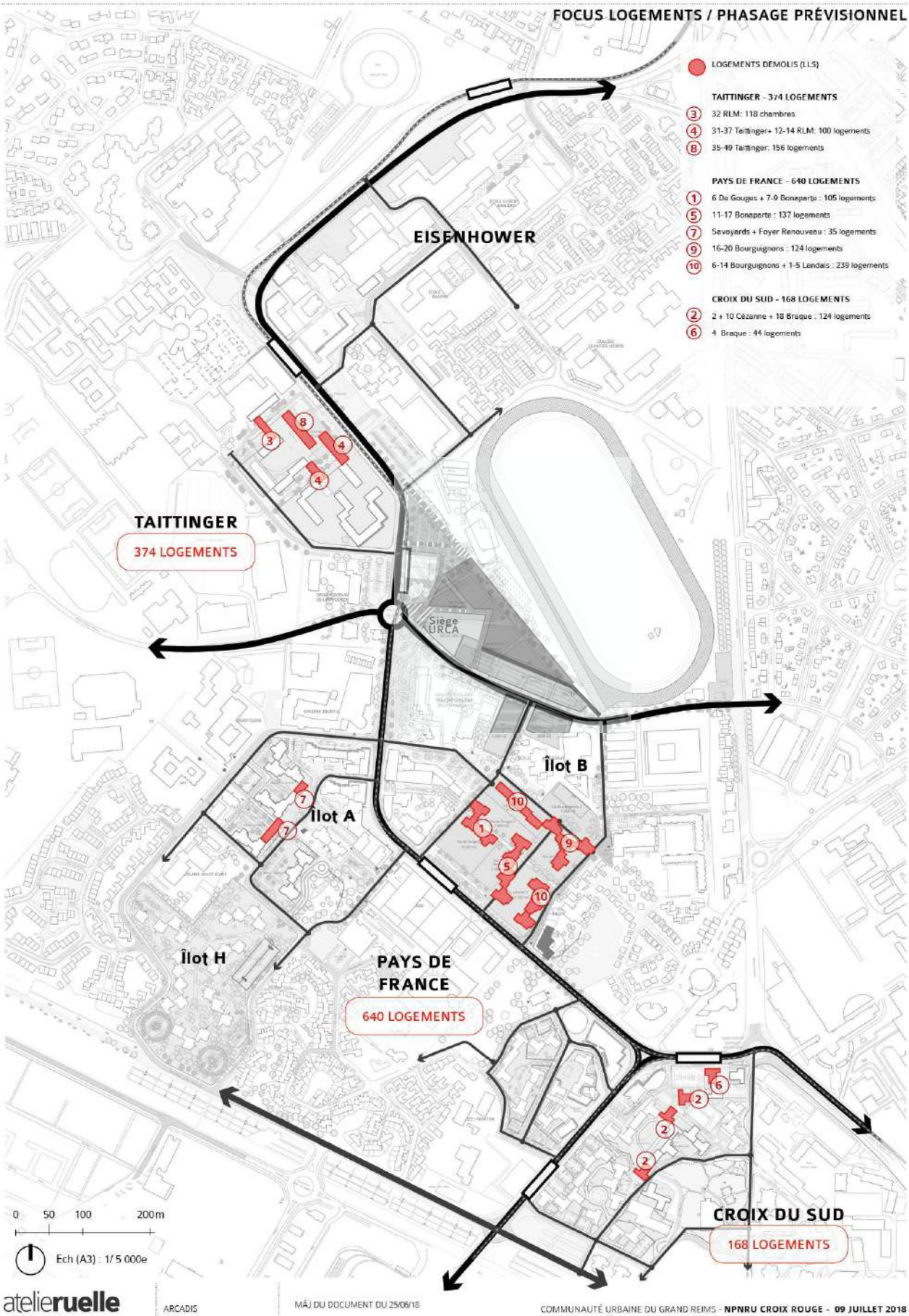
9d : Châtillons

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

LE NPNRU- CROIX ROUGE

LES DÉMOLITIONS À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

FOCUS LOGEMENTS / PHASAGE PRÉVISIONNEL



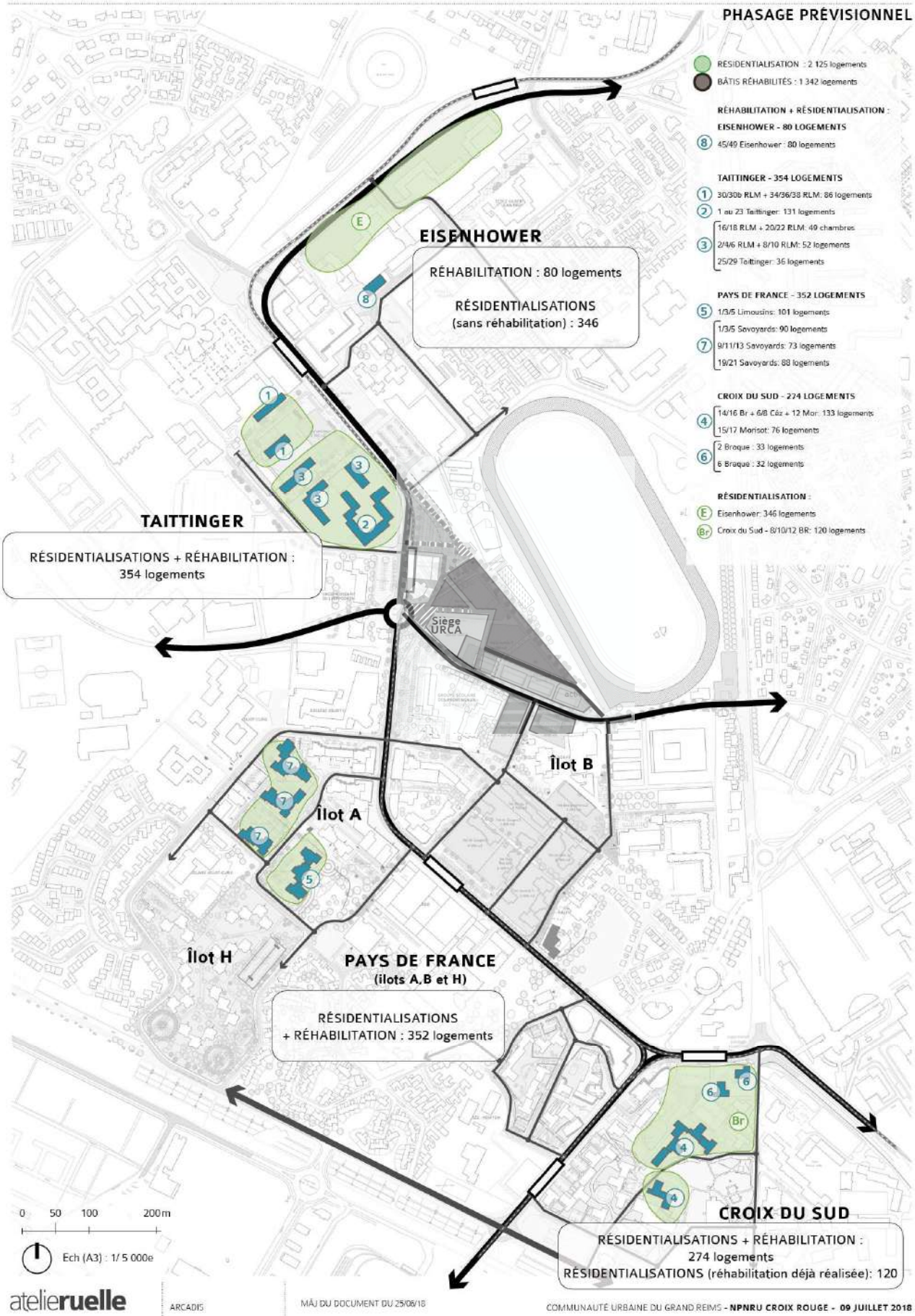
atelieruelle ARCADIS

MÀJ DU DOCUMENT DU 25/06/18

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

LE NPNRU- CROIX ROUGE

LES RÉHABILITATIONS DES LOGEMENTS ET RÉSIDENTIALISATIONS

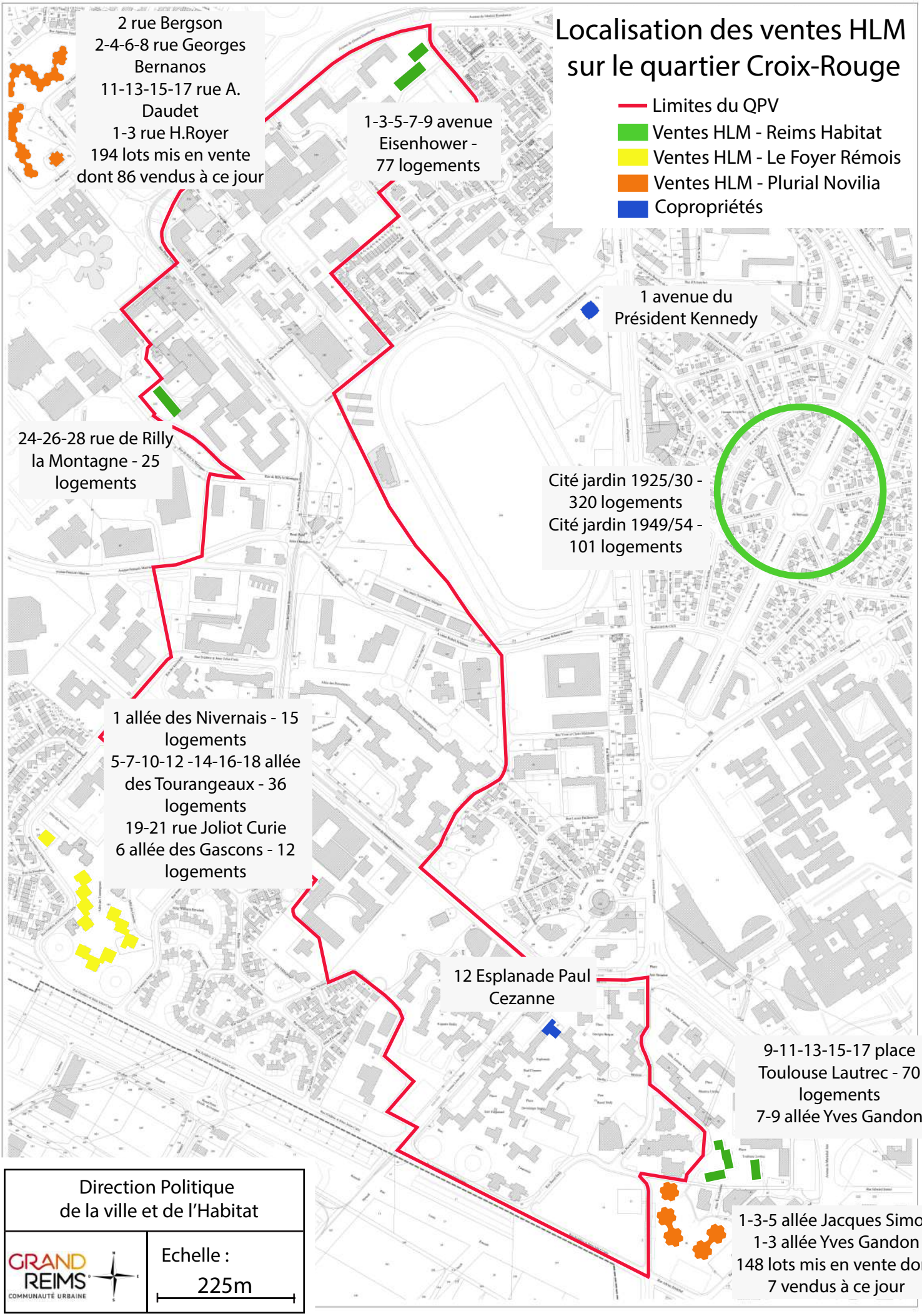


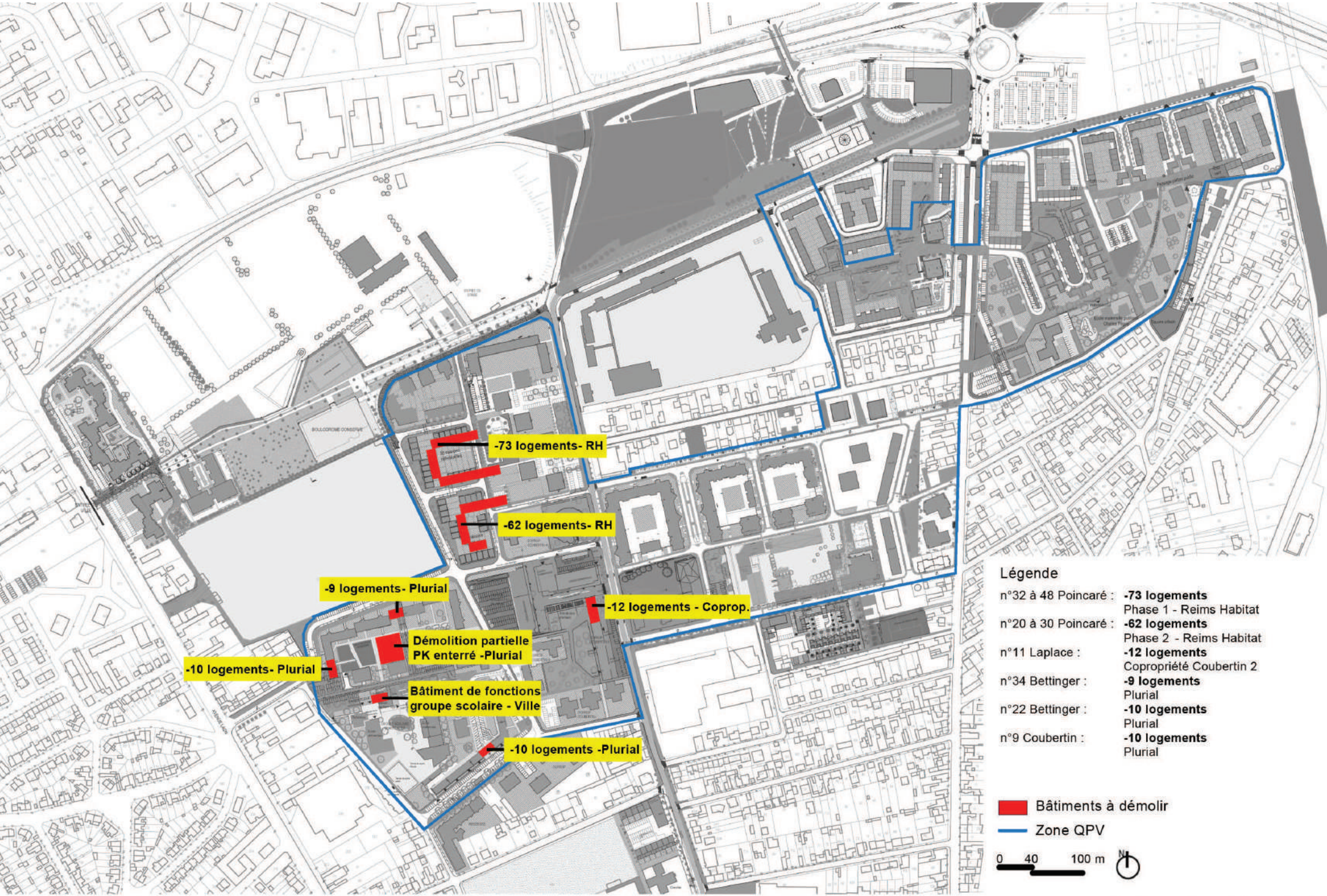
atelieruelle ARCADIS

MÀJ DU DOCUMENT DU 25/06/18

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS - **NPNRU CROIX ROUGE - 09 JUILLET 2018**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

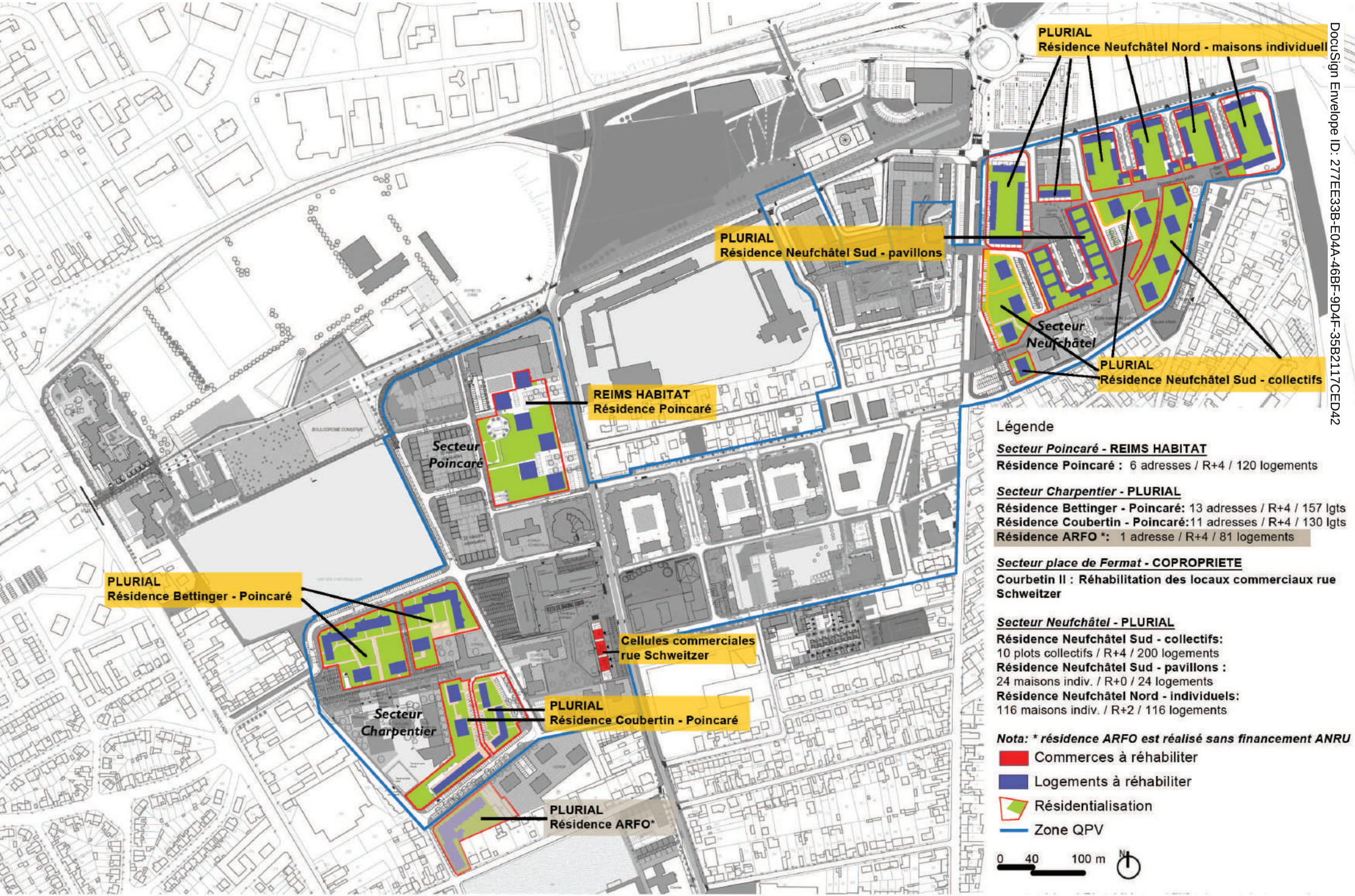




Quartier Orgeval, Reims - Mission AMO Orgeval NPRU de la Ville de Reims

CARTE 'DEMOLITIONS'- 25 juillet 2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

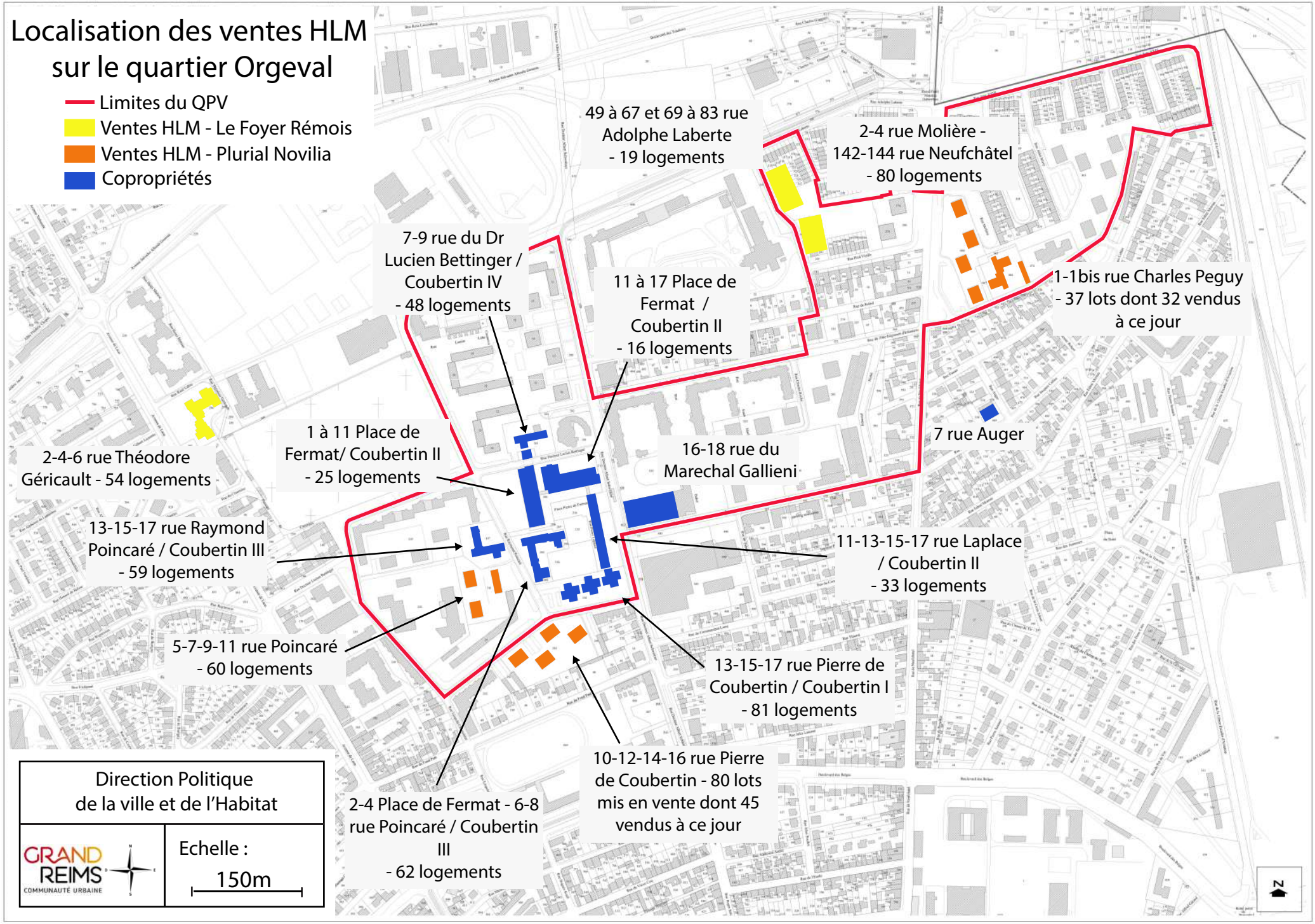
Quartier Orgeval, Reims - Mission AMO Orgeval NPRU de la Ville de Reims

CARTE 'REHABILITATION ET RESIDENTIALISATION '- 25 juillet 2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Localisation des ventes HLM sur le quartier Orgeval

- Limites du QPV
- Ventes HLM - Le Foyer Rémois
- Ventes HLM - Plurial Novilia
- Copropriétés



Direction Politique
de la ville et de l'Habitat

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Echelle :
150m

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Démolition de 220 logements

Rue Nicolas de Son
Rue Gaucher de Chatillon
Rue Henri Barbusse
Rue du Général Carré
Rue Baron
Boulevard Pommery
Rue Paul Fort
Rue Marcel Falala
Rue de Brazzaville
Saint Vincent
Limite parking souterrain
Rue Saint Exupéry
Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
Rue Henri Guillaumet
Rue Louis Blériot
Rue Jean Mermoz
Place Maréchal de Lattre de Tassigny
Rue Sadi Lecointe
Rue Hubert Latham
Rue Jean Mermoz
Rue du Général
Avenue de l'Europe
Rue du Danube
Allée de l'Irlande
Rue de Londres
Allée d'Amsterdam
Rue d'Aix la Chapelle
Square d'Aix la Chapelle
Allée de Cologne
Allée de Lausanne
Rue Verrier
Rue Paul Groleanne
Rue du Docteur Georges
Square
Patton
Rue Betrand de Mun
Rond Point Georges Clignet

Légende

Bâti Démoli

Renaud Vignaud Associés
9 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
01.43.60.34.42 _ www.agencerva.com

SCHEMA DIRECTEUR POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER REIMS EUROPE

- Démolition -

23/07/2018

0 20 100

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- Réhabilitation de 402 logements
- Résidentialisation de 582 logements
- Rénovation simple de 30 cellules commerciales



RVA ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
Renaud Vignaud Associés
9 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
01.43.60.34.42 _ www.agencerva.com

SCHEMA DIRECTEUR POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER REIMS EUROPE
- Réhabilitation/Résidencialisation -

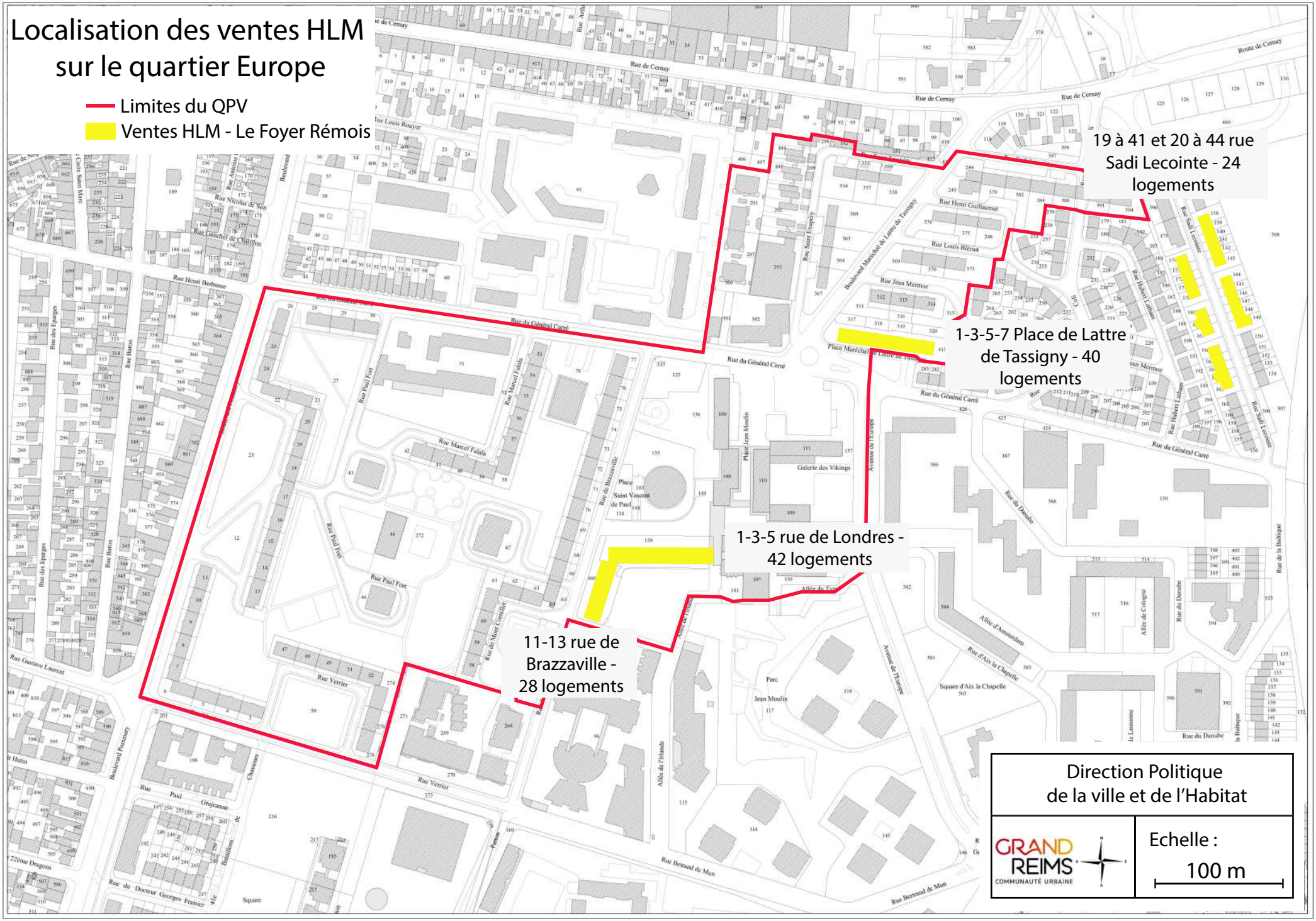
04/11/2018

0 20 100

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Localisation des ventes HLM sur le quartier Europe

- Limites du QPV
- Ventes HLM - Le Foyer Rémois

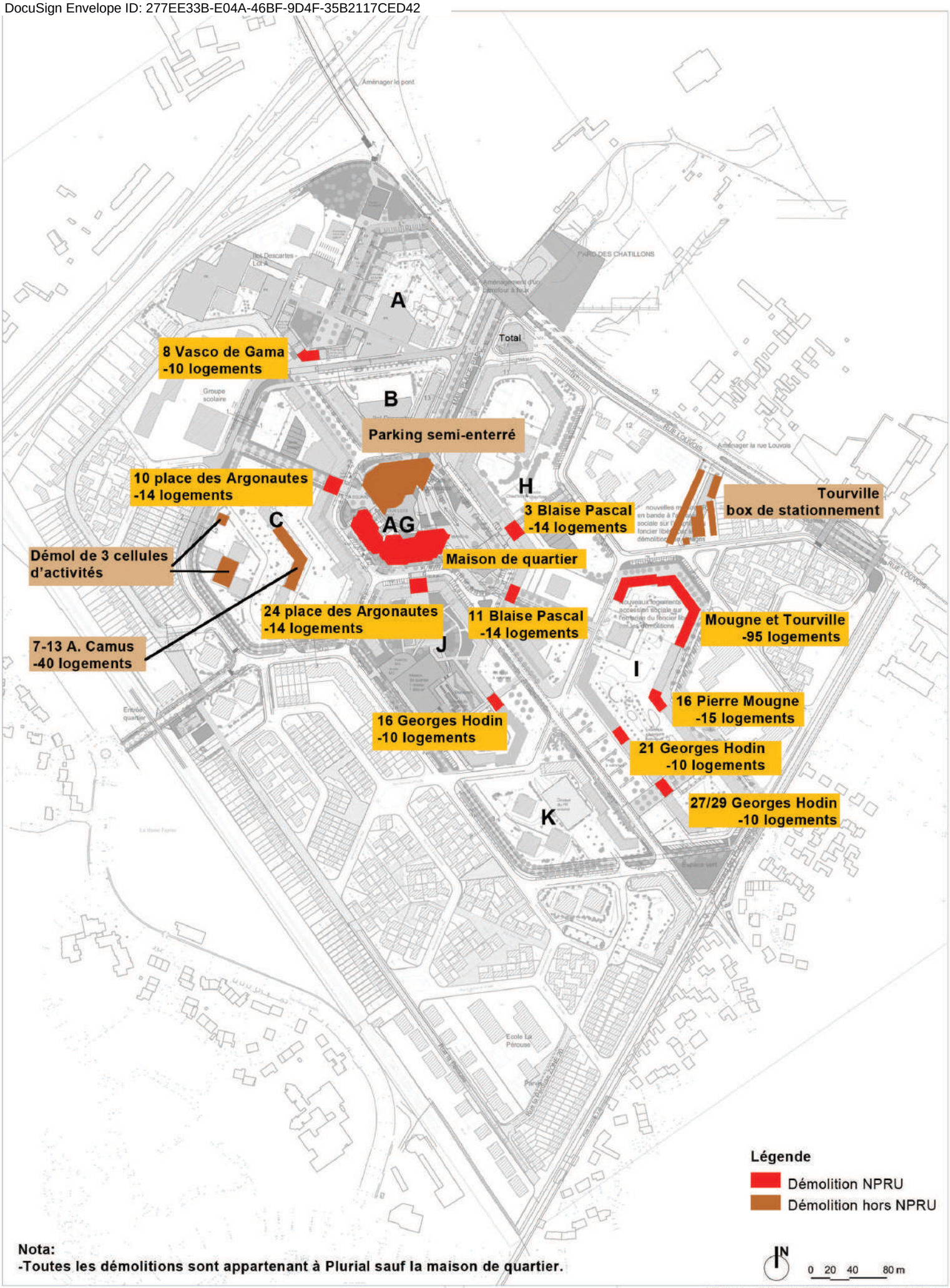


Direction Politique de la ville et de l'Habitat

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

Echelle : 100 m

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



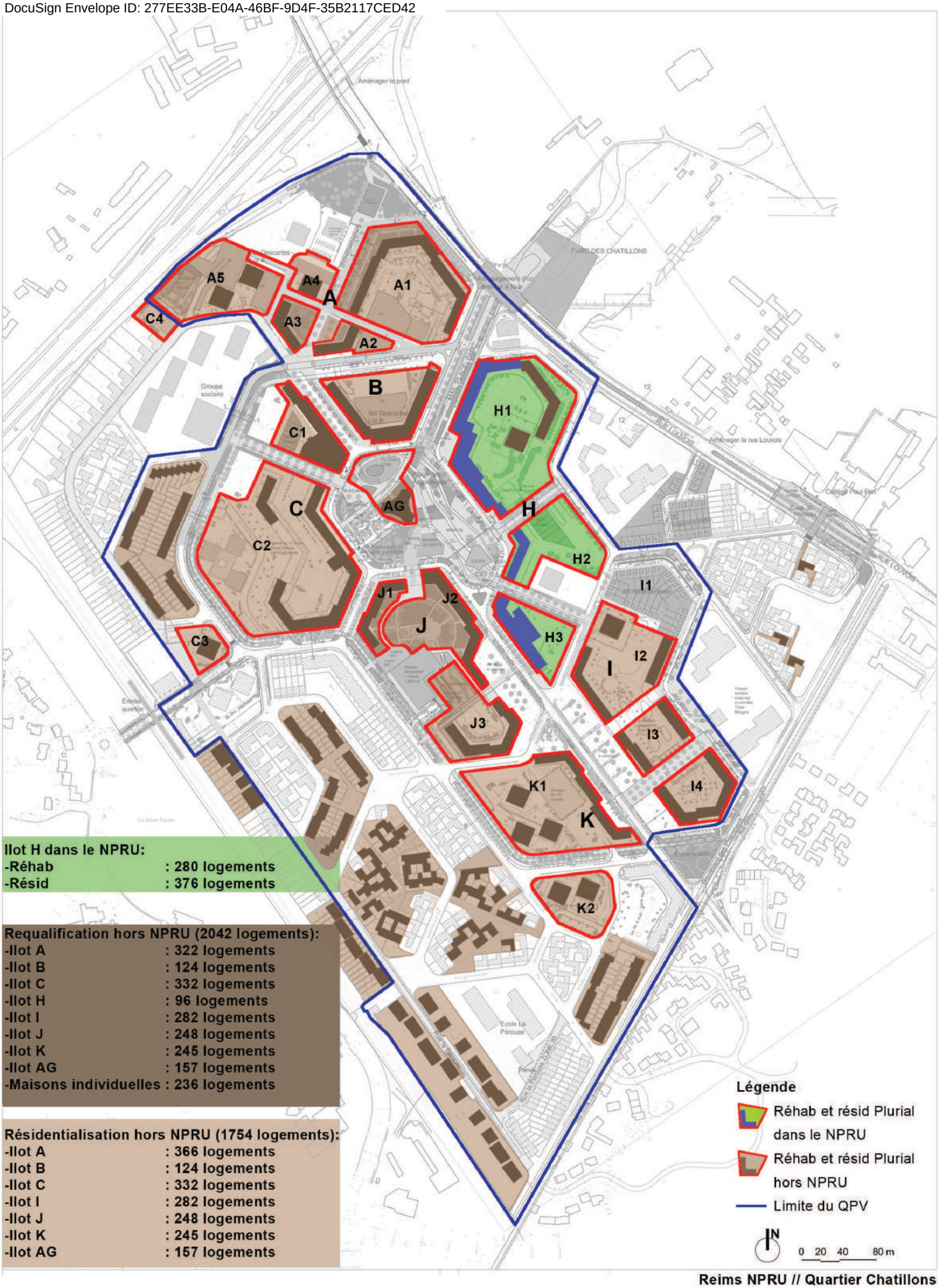
Nota:
-Toutes les démolitions sont appartenant à Plurial sauf la maison de quartier.

Reims NPRU // Quartier Chatillons
Mission AMO de la Ville de Reims

Plan de démolitions

le 30.07.2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Ilot H dans le NPRU:

-Réhab	: 280 logements
-Résid	: 376 logements

Requalification hors NPRU (2042 logements):

-Ilot A	: 322 logements
-Ilot B	: 124 logements
-Ilot C	: 332 logements
-Ilot H	: 96 logements
-Ilot I	: 282 logements
-Ilot J	: 248 logements
-Ilot K	: 245 logements
-Ilot AG	: 157 logements
-Maisons individuelles	: 236 logements

Résidentialisation hors NPRU (1754 logements):

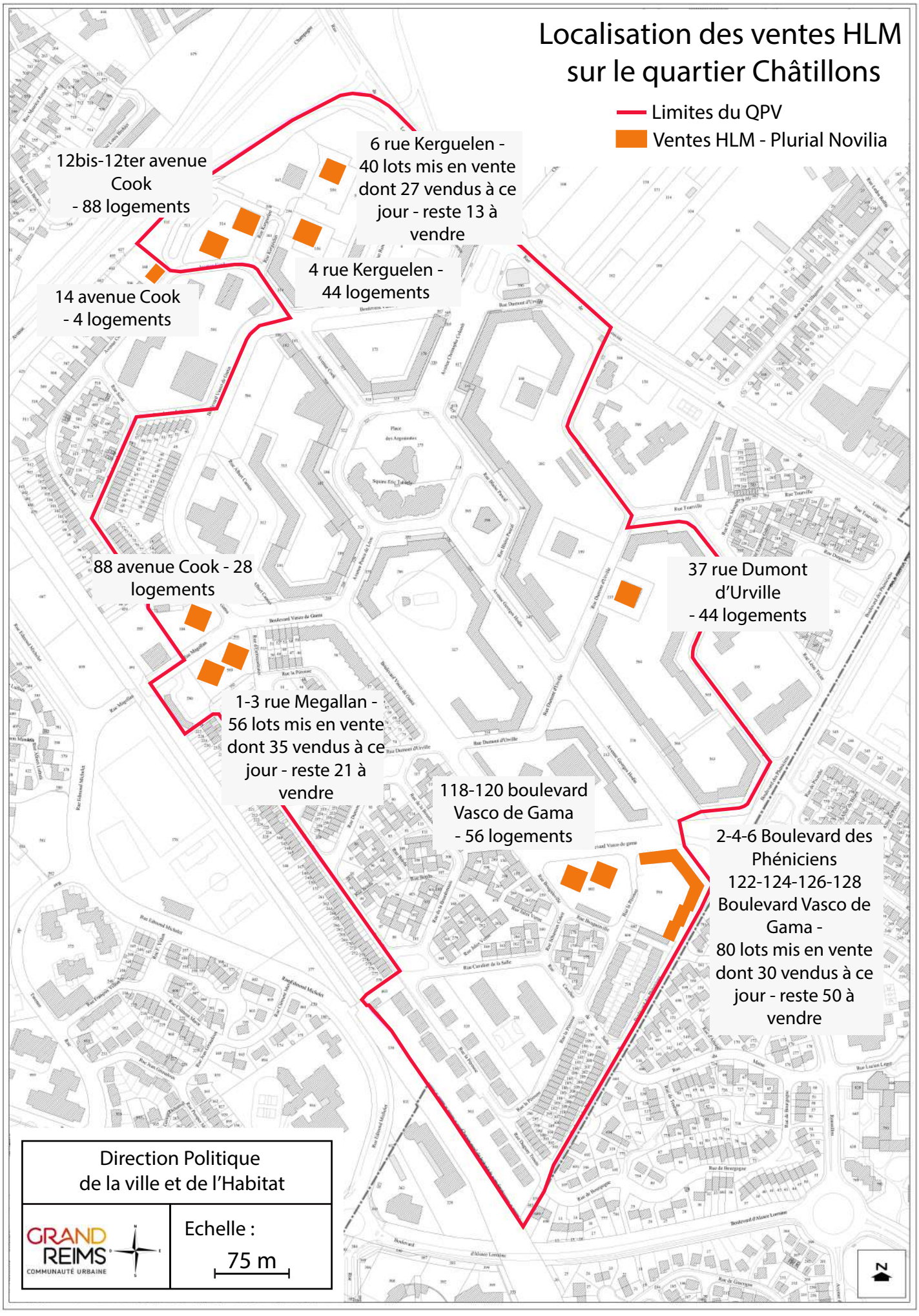
-Ilot A	: 366 logements
-Ilot B	: 124 logements
-Ilot C	: 332 logements
-Ilot I	: 282 logements
-Ilot J	: 248 logements
-Ilot K	: 245 logements
-Ilot AG	: 157 logements

Reims NPRU // Quartier Chatillons
Mission AMO de la Ville de Reims

Plan de réhabilitation et résidentialisation _ patrimoine Plurial

le 30.07.2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C9 : Courrier de l'ANRU du 22 juin 2018 relatif aux demandes de démarrages anticipés

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 22 JUIN 2018

Communauté urbaine du Grand Reims
05 JUIL. 2018
Courrier

N° enregistrement : ALGR 2018-2206
Original : PDSP
Copie : cab-EBM f

Madame Catherine VAUTRIN
Ancienne Ministre
Présidente de Reims Métropole
Communauté d'Agglomération Reims Métropole
3 rue Eugène Desteuque
CS 80036
51722 REIMS

Dossier suivi par : Laïla GUILLOT
Téléphone : 06 76 92 13 37
E-mail : lguillot@anru.fr
N/Réf. : DO/LG/YA 051-2018.061

→ Lecture Mme la Présidente (cf f

Objet : NPNRU Reims Métropole - Autorisation de démarrage anticipé des opérations présentées lors de la Réunion de Travail Partenarial du 14 mai 2018

Madame la Ministre,

Dans le cadre de notre Réunion de Travail Partenarial convention du 14 mai dernier, vous m'avez fait part de l'avancée de la stratégie urbaine sur les quartiers et plus précisément des opérations dont le démarrage doit intervenir au plus vite, en amont de la signature de la convention à compter du 14 mai 2018.

Vous sollicitez une autorisation de démarrage anticipé pour les opérations de démolitions portant sur les bâtiments suivants :

- Immeuble n° 8 bd Vasco de Gama, 10 logements (Châtillons, Plurial Novilia)

S'agissant d'une demande dans un quartier d'intérêt régional, la demande a été transmise au préfet de Région, avec l'avis favorable de l'ANRU et de la DDT.

- Immeuble n° 4 place Georges Braque, 44 logements (Croix-Rouge, Plurial Novilia)

Cette demande est complémentaire aux démolitions démarrées par anticipation durant la phase du protocole. Elle répond à l'enjeu d'ouverture du quartier et de réaménagement de la place. La concertation citoyenne a mis en relief les attentes en matière de respirations urbaines, de dé-densification, d'amélioration de stationnement et d'aménagements d'espaces conviviaux. La démolition est prévue en 2020.

- Immeubles n° 11-13-15-17 avenue Bonaparte, 137 logements (Croix Rouge, Foyer Rémois)

Cette opération sera la seconde tranche de démolition sur le secteur Pays de France, complémentaire à la démolition des immeubles n° 6 rue Olympe de Gouges et n° 7-9 avenue du Général Bonaparte. Cette demande semble d'autant plus justifiée qu'elle répond à l'enjeu de pacification, d'ouverture du site et de restructuration du foncier de cet îlot.

05 JUIL. 2018

ARRIVÉE LE
10 JUIL. 2018

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 50
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

- Immeuble n° 32 rue de Rilly la Montagne du Foyer Rémois, quartier Croix-Rouge, en famille « démolition de logements locatifs sociaux », sur la base d'un plan de financement prévoyant un accompagnement de l'ANRU à hauteur de 70 %.

- Immeubles n° 22 et n° 34 rue Bettinger, 19 logements ainsi que la démolition partielle du parking Charpentier (Orgeval, Plurial Novilia).

Les études et échanges menés dans le temps du protocole ont confirmé la nécessité de déconstruire les immeubles du 22 et 34 rue Lucien Bettinger ainsi que la démolition partielle du parking Charpentier pour faciliter la résidentialisation et la végétalisation du cœur d'îlot. Dans un souci de réduire les nuisances occasionnées par les chantiers de déconstruction, le bailleur souhaite mener ces 3 chantiers selon le même calendrier.

Afin d'amorcer, dès à présent, le relogement des ménages des immeubles dont la démolition fait consensus, j'autorise le démarrage anticipé de l'ensemble de ces opérations citées ci-dessus.
Ces autorisations de démarrage anticipé ne valent pas accord de financement de l'Agence, décision qui ne pourra être prise que par les partenaires lors de l'examen de votre projet en comité d'engagement du 3 septembre 2018, en dehors de l'opération du 32 rue Rilly qui a déjà fait l'objet d'une validation par nos instances. Elles devront être formalisées de façon explicite dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain grâce au présent courrier. Ce dernier devra être annexé à la convention afin que sa date fasse foi pour permettre la prise en compte des dépenses éligibles.

S'agissant des autres demandes de démarrage anticipé formulées, il convient d'attendre le comité d'engagement :
- Requalification ARFO COUBERTIN, 10 rue Léopold Charpentier ;
- Aménagement Parc Jean Moulin ;
- Réhabilitation et résidentialisation au 2-4 Jean Moulin et au 1-3 Jean Moulin - FOYER REMOIS ;
- 5 PLS sur Orgeval - PLURIAL NOVILIA ;
- Résidentialisation de copropriétés dégradées sur Orgeval (304 logements) - CU REIMS ;
- Europe : 50 LLS (voie nouvelle est-ouest Pommery, Reims Habitat) ;
- Orgeval : 20 LLS secteur Poincaré - Reims Habitat.

En effet, ces opérations ont des incidences fortes sur le niveau de transformation urbaine du quartier et devront faire l'objet d'un échange avec les partenaires de l'ANRU dans le cadre de la présentation complète des projets.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma meilleure considération.

Voici de quoi avancer ! Et nous parlerons très prochainement du reste pour aller vers de beaux projets.

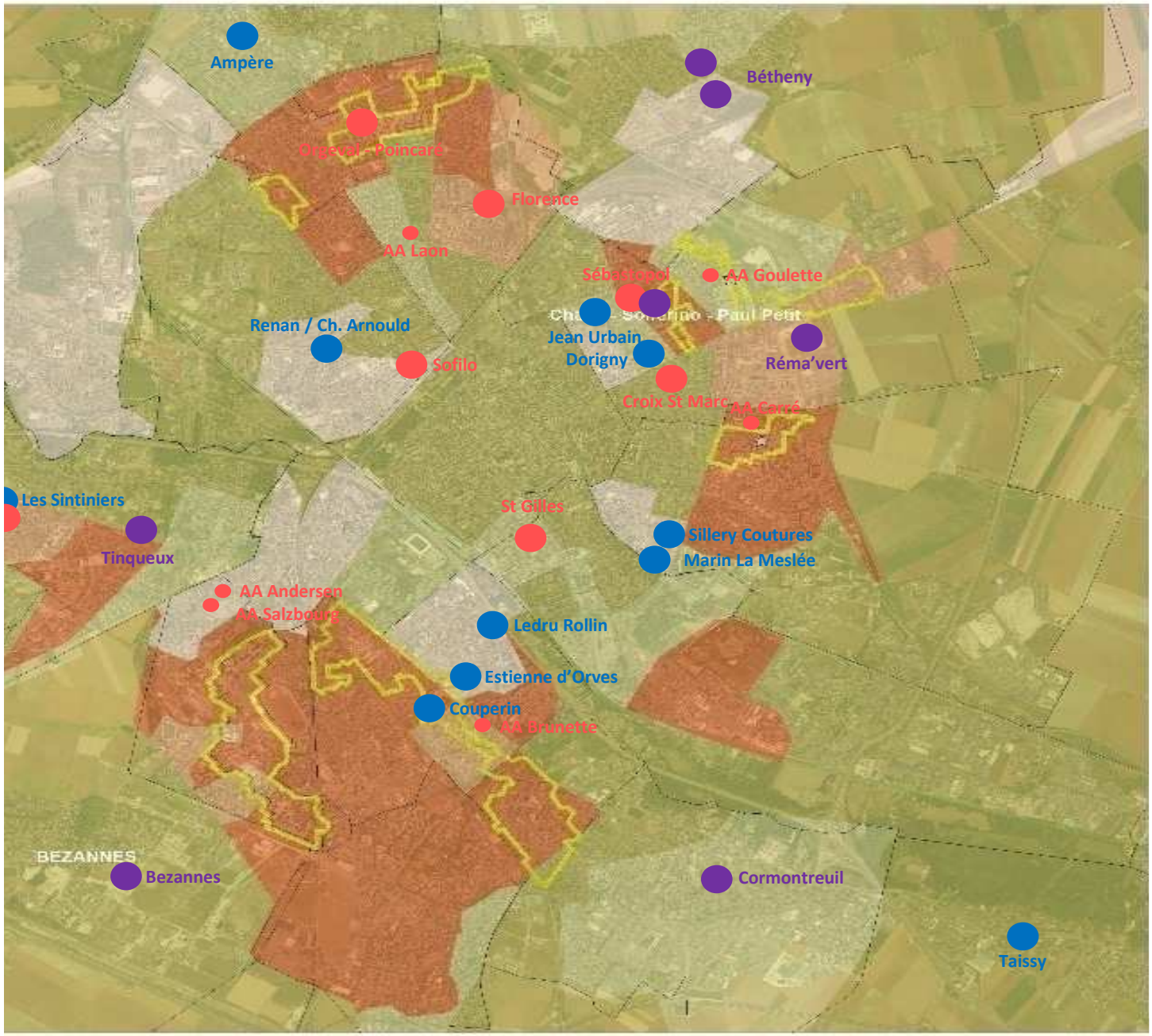
N. G.

Nicolas GRIVEL

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A10 : Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Programme de reconstitution

Maîtres d'ouvrage :

- Le Foyer Rémois
- Plurial Novilia
- Reims habitat

hors diffus unité urbaine non localisé

QPV

Taux de logements sociaux
Source : INSEE IRIS

- 50 % et plus
- 40 à 50 %
- 30 à 40 %
- 20 à 30 %
- moins de 20 %

N

0 2

kilomètres

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C10 : Avis du comité d'engagement
du 3 septembre 2018

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Avis du comité d'engagement du 3 septembre 2018

I- ARTICULATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROJET AVEC LES POLITIQUES D'AGGLOMERATION

A. Description des quartiers

Sortis de terre entre 1955 et 1970, les quatre quartiers rémois relevant du NPNRU ont bénéficié d'une conception de « grands ensembles », qui est devenue obsolète au fil des années : urbanisme de dalle, centres commerciaux en passerelles ou repliés sur eux-mêmes, séparation très affirmée entre les flux automobiles et piétons.
Le programme de renouvellement urbain de Reims 2004-2014 a eu une action en matière de rénovation et de renouvellement du parc de logements, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie. Il a accompagné la mise en service de la première ligne de tramway (2011), reliant Reims au Nord à Bezannes au Sud, et facilitant l'accès à de nombreux grands équipements (CHU, universités, gares, ...) et au centre-ville.
Le quartier Croix-Rouge, situé au sud-ouest de la ville de Reims, en limite du tissu urbain et en limite communale avec Bezannes, ceinturé par des avenues à vocation de boulevards urbains, compte 21 000 habitants (soit 11 % de la population rémoise) et 7 000 résidences principales dont 86 % de logements sociaux (soit 12 % du parc de logements de la ville et 23 % de son parc social locatif). Le quartier Croix-Rouge est structuré en trois sous-secteurs aux caractéristiques bien différenciées générant des dysfonctionnements accentués par la desserte complexe et des systèmes d'impasses.
Ce vaste quartier est aujourd'hui en pleine phase opérationnelle dans le cadre du PRU1 avec une intervention essentiellement **consacrée le long de l'axe du tramway**, sur un périmètre restreint.
Le quartier **Orgeval** a été construit dans les années 60 sous la forme d'un urbanisme de dalles pour le secteur Charles Roche et un urbanisme de barres et de plots pour les secteurs Poincaré et la frange est du quartier. Le quartier Orgeval se caractérise également par une vaste copropriété au centre de celui-ci (secteur place de Fermat). Le PRU1, en phase opérationnelle, a permis de renforcer la centralité du quartier autour de la place Fermat et de la station de tramway et de désenclaver l'ilot Charles Roche.

Suite au PNRU, des enjeux restent sur les secteurs suivants :

- **Secteur Place de Fermat** ;
- **Secteur Schweitzer/Poincaré.**

D'une façon générale, les grands enjeux du projet de renouvellement urbain reposent **sur l'insertion du quartier d'Orgeval dans la ville, ainsi que la reconquête et la réorganisation des espaces délaissés, par l'implantation notamment de nouveaux logements, équipements et activité**s. Enfin, il convient d'organiser de façon structurée le maillage des rues au sein du quartier et une intervention ambitieuse sur la recomposition des îlots des secteurs Charpentier, Neufchâtel et Poincaré

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

B. Contexte du marché local de l'habitat

Le NPNRU a notamment pour objectif principal une déconcentration de l'offre de logements sociaux dans les QPV pour faire évoluer les quartiers socialement spécialisés et introduire davantage de diversification. Pour ce faire, les programmes de construction seront majoritairement de l'accession sociale à la propriété, couplés aux programmes de mise en vente HLM qui se poursuivent. **En effet, la dynamique sociale de l'agglomération est en grande partie dictée par celle du parc social, car l'agglomération affiche un taux de logements sociaux de près de 40 %. De plus, ce parc est fortement concentré sur la ville de Reims qui regroupe actuellement plus de 90 % du parc social.** Par ailleurs, **globalement, le marché est peu tendu** et les mobilités résidentielles des ménages sont facilitées. Le ratio demande/attribution est de 1,6 et présente donc **un niveau faible de tension**. Cependant, il est à noter que ce segment de marché accueille déjà la majorité des ménages pauvres avec une précarisation de la demande et des attributions par corollaire. En effet, cette précarité des occupants trouve principalement sa source dans le profil des nouveaux arrivants.
La dynamique de construction de logements est essentiellement portée par le pôle rémois et les secteurs Nord et Est du territoire, mais 85 % des logements en collectif sont produits sur l'agglomération rémoise.

II- PROJET URBAN PROPOSE

A. Quartier Croix Rouge

Le quartier Croix rouge se définit comme une polarité secondaire résidentielle à l'échelle de l'agglomération avec des services et des équipements.

Objectifs et enjeux majeurs du quartier

- Poursuivre le changement d'image du quartier en maintenant les efforts des différents maîtres d'ouvrage ;
- Apporter une nouvelle dynamique au quartier en l'intégrant aux stratégies de développement menées à ses abords par l'université (projet Grand campus), le secteur médical privé (projet de grande clinique), Reims Métropole et la commune de Bezannes (ZAC de Bezannes – activités et habitat) ;
- Rénover les secteurs d'habitat social non impactés par les opérations du PRU 2004-2014 ;
- Développer l'entrepreneuriat en s'appuyant notamment sur la pépinière d'entreprises #58 (financement PRU1) et l'offre de cellules d'activités (neuves et anciennes), et favoriser l'accès à l'emploi et la formation professionnelle, notamment des acteurs de proximité ;
- Agir sur le peuplement et la tendance à la paupérisation du quartier, donc sur les attributions de logements ;
- Agir sur les facteurs favorables à l'arrivée de populations plus solvables et génératrices d'une plus grande mixité sociale ;
- Accompagner la vie associative de manière à engager les acteurs locaux dans des actions visant à l'amélioration du cadre de vie et à la pérennisation des espaces et équipements récents.

Le schéma directeur NPNRU du quartier **Croix-Rouge** prend appui sur ce qui a été réalisé dans le cadre du 1er PRU.

Les principes de composition urbaine retenus sont :

- Ouvrir les cœurs d'îlot, notamment Taittinger/Rilly la Montagne et Braque/Cézanne : Il a été acté de **démolir pour aérer**, créer des trames viaires lisibles ou simplement laisser des vides, des respirations urbaines ;
- **Requalifier et remodeler les espaces publics**, clarifier les domanialités pour améliorer la gestion des sites et améliorer la sécurisation des parcours ;
- **Dédensifier Pays de France**, notamment son îlot B (avenue Bonaparte, allée des Bourguignons) ;

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **Réhabiliter le patrimoine locatif**, et résidentialiser les logements en améliorant l'accessibilité et le stationnement résidentiel ;
- **Restreindre la construction de logements neufs aux vastes secteurs rendus libres après démolitions (îlot hippodrome et franges de l'ilot B Pays de France) ;**
- Optimiser le potentiel de développement à court terme du secteur de l'hippodrome en pariant sur une mixité des fonctions urbaines (activités, habitat, administration) ;
- **Gérer le temps long d'une démolition progressive :** « mettre en attente » des terrains tout en leur donnant une vocation utile au quartier ;
- Maintenir ou renforcer, selon les sites, l'offre de stationnement, gratuite de surface et payante en ouvrage, en ayant une action aussi sur la sécurisation des parkings ;
- Mailler plus finement les îlots d'habitat en créant des voies nouvelles, mais aussi en aménageant des voies anciennes (requalification, élargissement) ;
- Accompagner l'implantation d'équipements nouveaux sur le quartier (secteur Hippodrome notamment) et de reconfigurer les parcs urbains de manière à répondre aux nouvelles pratiques sportives et de loisirs dans les parcs urbains afin d'en canaliser les usages (pique-nique en musique, pratique de sports en groupe, ...) ;
- Clarifier les domanialités pour améliorer la gestion des espaces ;
- Réorganiser **la trame viaire** (désenclavement de l'îlot Taittinger, restructuration de la trame viaire Pays de France îlot B, réorganisation des parcs publics et prolongation des allées piétonnes amorcées par le PRU), en **réduisant les coupures urbaines** (aménagement du secteur hippodrome, connexions avec le campus de Droit et Lettres) et en favorisant les **accès aux grands équipements** du quartier (université, lycées, piscine).

Le programme d'interventions proposées sur les trois secteurs de Croix Rouge est le suivant :

- Des démolitions ponctuelles de LLS en vue de créer des respirations urbaines, de créer des espaces publics ou résidentiels, en sein des îlots Taittinger (université), îlot A (Pays de France), et îlot Braque/Cézanne (Croix du Sud) ;
- Construction d'une offre nouvelle diversifiée d'un potentiel de 80 logements sur le secteur de l'Hippodrome
- Aucune reconstitution d'offre LLS dans le quartier (sauf logements de type « résidence étudiante », le cas échéant) ;
- Des logements réhabilités sur les îlots Taittinger/Eisenhower (Université), îlot A (Pays de France), et îlot Braque/Cézanne (Croix du Sud),
- Création d'un village artisanal de 2 000 m² de surface plancher, sur un terrain appartenant à la ville de Reims, avec le soutien du fond d'investissement de l'ANRU et de la CDC.
- Requalification et création de cellules d'activités par changement d'usage (opération #58 bis et Burofac), secteur Université, Reims habitat ;
- Construction de la nouvelle maison de quartier par la ville de Reims, allée des Landais.
- Hors convention NPNRU, interventions de l'Université de Reims Champagne-Ardenne sur ses campus de Droit et de Médecine dans une logique de rationalisation foncière et de mutualisation des équipements et construction de son nouveau siège sur le site NPNRU de l'Hippodrome.
- Démolition des parkings G5/G6/GYB et G15h en vue de créer des voies nouvelles ou des emprises constructibles ;
- Aménagement des espaces publics - VRD, espaces verts ou non circulés ;
- Aménagement d'ensemble du secteur Hippodrome.

Programmation urbaine Croix Rouge

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

	Démolition de logements*	Réhabilitation de LLS	Résidentialisation de logements et locaux en RDC	Construction de logements sur site (accession)
Reims habitat	256	379	725	0
Le Foyer Rémois	758	438	438	0
Plurial Novilia	168	274	392	0
Action Logement	0	0	0	?
Non défini	0	0	0	80 + 60 à minima
Total	1 182	1 091	1 555	140 à minima
** y compris les logements foyers – 118 logements au n° 32 rue de Rilly la Montagne et 9 logements au n° 7 rue des Savoyards*				

B. Quartier Orgeval

En termes de vocation, le quartier Orgeval se définit comme un pôle résidentiel avec services et équipements

Le projet urbain répond à un triple enjeu :

- **Poursuivre l'ouverture pour inscrire le quartier dans la ville,** par sa position entre le centre-ville au Sud et l'Actipole de la Neuvillette au Nord, l'avenue de Laon à l'Ouest et la rue de Neufchâtel à l'Est ;
- **Créer et conforter des lieux porteurs d'identité** : le projet développe une offre d'espaces publics ambitieuse dans un souci de préservation et de développement de la mixité sociale, tout en privilégiant les modes doux ;
- **Recomposer les ensembles bâtis** pour améliorer la cadre de vie et diversifier l'offre d'habitat.

Les principes de composition urbaine sont les suivants :

- Renouveler l'attractivité de la place De Fermat et accompagner les copropriétés dont la fragilité s'accroît ;
- Rénover les secteurs d'habitat social non impactés par les opérations du PRU 2008-2014, en travaillant la trame urbaine et la qualité de l'habitat, afin de tendre vers un changement d'image du quartier dans son ensemble et améliorer les liaisons entre les secteurs ;
- Lier davantage le quartier avec les axes de communication majeurs et d'entrée de ville ainsi que les zones d'emploi qui l'encadrent ;
- Aménager la jonction urbaine entre le complexe sportif Georges Hébert, le quartier (frange nord) et l'avenue de Laon (entrée de ville) ;
- Accompagner l'appropriation positive des nouveaux espaces et équipements publics ou collectifs (pérenniser les investissements du PRU) ;
- Susciter et encourager les dynamiques collectives ;
- Favoriser l'accès à l'emploi et la formation professionnelle ;
- Mener une réflexion sur les activités commerciales et de services en pieds d'immeubles et les conditions de leur redynamisation, en particulier concernant la place De Fermat.

Démolition de logements	Réhabilitation de logements	Résidentialisation de logements	Construction de logements sur site	Vente HLM
176	747	747	40	140
Reims habitat : 135 *Plurial Novilia : 29* *Copropriétés : 12*	*Reims habitat : 120* *Plurial Novilia : 627*	*Reims habitat : 120* *Plurial Novilia : 627*	*LLS - Reims habitat : 10* *Accession - Reims habitat : 30*	*Plurial Novilia*

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

C. Synthèse sur l'ensemble des projets nationaux et régionaux de la Communauté Urbaine de Reims

	Démolition	Réhabilitation	Résidentialisation
Total	1 774	2 520	3 260
Croix Rouge	1 182	1 091	1 555
Orgeval	167	747	747
Châtillons	205	280	376
Europe	220	402	582

Construction de logements sociaux								
	Sur site soumis à avis CE			Hors site				
Total sur site et hors site	Total sur site	PLUS	PLAI	Total hors site	PLUS	PLAI	Dont total hors QPV	Dont total hors
925	10	6	10	915	435	480	895	61

	Accession	Dont accession sociale
TOTAL	310	183
Croix Rouge	160	98
Orgeval	40	30
Châtillons	55	

D. La programmation habitat

La reconstitution de l'offre démolie

En termes de reconstitution, le porteur de projet propose d'arrêter les principes de reconstitution suivants :

- Compte tenu de la particularité de la ville de Reims (40 % de logements sociaux), **reconstitution hors site des logements démolis, à hauteur de 40 % PLAI et 60 % PLUS** et non à hauteur de 60 % PLAI et 40 % PLUS comme le prévoit le Règlement Général de l'ANRU ;
- **Reconstitution de 54 % des logements hors de la commune de Reims**.

Sur la ville de Reims, l'impact croisé des démolitions et de la reconstitution hors commune permet une baisse de 1 point du taux de logements sociaux. Le programme de reconstitution participe de l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération, notamment sur Bétheny, Tinqueux, Bezannes, Cormontreuil et Taissy.

La stratégie de diversification résidentielle (dont les contreparties Action Logement)

Conformément aux attendus de l'ANRU, l'offre démolie laissera place sur site à des produits contribuant à la diversification : accession sociale et PSLA. Seule 4 % de l'offre démolie, donnera lieu à de la reconstitution de logements sociaux, à savoir sur Orgeval et Europe compte tenu du contexte particulier propre à chacun de ces quartiers.
Ces logements en accession à la propriété seraient en grande partie éligible à la subvention de l'ANRU de 10 000 € voire 15 000 € par logement, complétée par la subvention de la collectivité de 5 000 € ou 7 000 €. Pour mémoire, le Grand Reims a prorogé le dispositif sur la période 2018-2020.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les programmes seront adaptés à la clientèle cible, la plupart du temps, primo-accédants, aux ressources limitées.
Si les objectifs de production en termes de diversification sont stabilisés, la programmation sera plus précisément définie en ce qui concerne les typologies et les prix de sortie au fil de l'avancée des travaux des projets urbains et du changement d'image que cela suscitera (attractivité résidentielle), et de la dynamique du marché local.
Cette ambition de diversification sera maintenue tout le long du projet et sera complétée par des programmes issus de la vente HLM sur certains quartiers.

Le projet de renouvellement urbain des quatre quartiers rémois relevant du NPNRU permet de développer un potentiel de 36 000 m² de surface de plancher nette.
Les contreparties à céder à Action Logement représentent 9 000 m² de droit à construire (en SP nette) générés par le projet.
Ces contreparties prennent la forme de terrains à céder à l'euro symbolique et à transférer en pleine propriété à l'attributaire désigné par le groupe Action Logement (Foncière Logement ou autre maître d'ouvrage auquel Foncière Logement aura transféré ses droits).

E. Stratégie de relogement et d'attributions

Stratégies d'attributions

La CIL est installée sur le territoire depuis mars 2016 mais a dû être réorganisée à l'échelle du nouvel EPCI. Des ateliers de travail relatifs à l'identification des déséquilibres de peuplement et des enjeux de mixité sociale, des pratiques d'attributions de logement, à la structuration de l'offre sociale et à l'occupation du parc social se sont tenus.

Stratégie de relogement

Les enjeux du rééquilibrage sont impératifs sur ce territoire, **un tiers du parc social étant situé en QPV.** Le patrimoine des QPV se caractérise par **la forte proportion de logements à bas loyers** qui varie de 67 à 93 % (54 % en dehors des QPV) et **un parc ancien** (70 à 100 % construit avant 1974).
La charte de relogement inter bailleurs a été signée en même temps que le protocole de préfiguration du NPNRU de Reims, le 23 décembre 2016. La stratégie de relogement vise à un rééquilibrage des attributions par une déconcentration des profils d'occupation dans les quartiers prioritaires ou les plus fragiles.

Le but est d'ouvrir le champ des possibles et de proposer aux locataires, des secteurs extérieurs à ceux des QPV, les communes périphériques de la ville centre et d'ouvrir davantage en inter-bailleurs les propositions de relogement, bien que leurs souhaits initiaux soient pour 75 % orientés vers des secteurs fragiles. Dans le cadre de cette démarche partagée et concertée, il est rappelé la nécessité pour la collectivité d'avoir une visibilité sur les propositions de relogement soumises aux ménages.

En accompagnement de la plateforme relogement, et afin de favoriser le relogement des ménages à faibles ressources hors site, **un process relatif à l'analyse des offres de relogements en QPV a été mis en place à partir de janvier 2018**. Les bailleurs sollicitent l'avis de l'EPCI avant passage en CAL.
À terme, cette démarche pourrait être élargie aux relogements en secteurs sensibles (secteurs hors QPV).
Afin de renforcer les objectifs de relogements hors site, la collectivité sollicite les bailleurs afin de :

- S'assurer d'examiner tous les souhaits des ménages (2ème, 3ème, ...) et de faire une première proposition de relogement hors QPV ;
- S'assurer que pour les ménages les plus solvables, il soit proposé éventuellement des logements situés en QPV mais dans une résidence identifiée comme d'occupation moyenne et/ou avec un potentiel d'évolution fort.

Ainsi, Reims sollicite une **position dérogatoire en termes de pourcentage des attributions aux publics prioritaires** sur la base de l'argumentaire :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- que la réservation de 40 % de logements sociaux aux publics prioritaires ne pourrait s'appliquer sur le territoire compte tenu d'une offre du parc social déjà importante **en termes d'obligations de mixité ;**
- Que la position tienne compte du contexte de marché détendu qui réduit les marges de manœuvre pour rééquilibrer le peuplement **en termes de pourcentage minimum exigé de reconstitution en PLAI.**

F. Gouvernance et conduite de projet

Le pilotage ville/EPCI est favorisé par l'organisation mutualisée des services de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de la ville de Reims, notamment la direction de projet en charge de la conduite du projet de renouvellement urbain (Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat).

Au sein des services de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de la ville de Reims, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat (DPVH), créée en 2009, allie le pilotage et le suivi opérationnel :

- des opérations de renouvellement urbain et de la charte locale d'insertion professionnelle ;
- du contrat de ville et l'accompagnement au développement social des quartiers ;
- de la politique locale de l'habitat ;
- et de la stratégie intercommunale de sécurité, incluant un dispositif de médiateurs de quartier.

La collectivité envisage de pérenniser l'organisation mise en place dans le cadre du PRU 1 et du protocole (4 ETP financés). Elle sollicite donc un financement des postes en charge du suivi et de la coordination du projet :

- Responsable ou chef de projet urbain (100 % ETP), ville de Reims ;
- Chargé de mission (100 % ETP), ville de Reims ;
- 2 chefs de projet PRU (2ETP chargés d'opération), ville de Reims.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a mis en place les conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville en 2016. Les techniciens de la collectivité travaillent en partenariat avec les conseillers citoyens sur les différentes thématiques relevant du contrat de ville. Les conseils citoyens se sont constitués autour du noyau d'habitants déjà mobilisé, puis ont fait l'objet d'un renouvellement fin 2017, ce qui a permis d'attirer de nouveaux habitants au sein de ces instances.

G. Proposition financière et échéancier de réalisation

Plan de financement

La collectivité estime à ce jour le montant HT des travaux à 326,2 M€, **et sollicite un financement de 70,5 M€ de subventions et 42,5 M€ de prêts bonifiés**. Ces montants se répartissent de la manière suivante :

Par quartier	Coût HT	Subventions ANRU	Prêts bonifiés	Enveloppe PRIR
Croix-Rouge PRIN	88 597 203 €	35 530 042 €	14 728 223 €	
Châtillons PRIR	32 553 158 €	9 203 566 €	4 074 000 €	**13 277 566**
Orgeval PRIN	49 689 219 €	12 011 949 €	9 660 640 €	
Europe PRIR	31 517 071 €	7 915 970 €	4 056 400 €	**11 972 370***
Multisites nationales	123 666 020 €	5 849 750 €	9 997 800 €	
Multisites régionales	16 7500 €	50 250 €	0 €	
TOTAL	**326 190 173 €**	**70 561 528 €**	**42 517 063 €**	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

III- REMARQUES ET DEBATS DES PARTENAIRES

Concernant la vocation et le projet urbain

Les partenaires reconnaissent et saluent la qualité et la cohérence des projets urbains envisagée **et l'ambition souhaitée sur les sites rémois qui s'inscrit dans une stratégie volontariste en** matière d'équilibre social de l'habitat **conduite par l'agglomération**. Il répond aux enjeux d'une meilleure accroche des quartiers au centre-ville, conduit une véritable ouverture et transformation des quartiers par le nombre important de démolitions, de restructurations, de résidentialisation et la diversification de l'habitat sur le secteur hippodrome Croix-Rouge. Le projet contribue en effet à réunir les conditions d'une nouvelle attractivité par une offre renouvelée en équipements et espaces publics majeurs.

Dans le temps de la convention, les **partenaires recommandent une veille attentive sur ce secteur en matière d'évolution du peuplement et de la sécurité afin d'éviter un décrochage malgré les interventions fortes de la rénovation urbaine.**

Concernant la stratégie habitat

Les partenaires notent une volonté du porteur de projet de redonner une nouvelle attractivité au secteur par le renouvellement de l'équipement, des aménagements qualitatifs structurants en cœur de quartier, la redynamisation des commerces, et la mise en valeur importante des atouts du site pour faire de Croix-Rouge une destination rayonnante. Ils estiment que l'intervention sur l'habitat pourra être amplifié pour véritablement contribuer à transformer le quartier et lui redonner une nouvelle image permettant l'accueil de nouveaux types de ménages (salariés, primo-accédants).

En séance, les partenaires soulèvent la question du rééquilibrage des attributions. Les objectifs de rééquilibrage des attributions des ménages les plus précaires fixés dans la convention intercommunale d'attribution devront, pour être atteints à l'horizon de 6 ans, mobiliser un parc social à bas loyer en-dehors des QPV grâce à la production de PLAI hors QPV. **Sans cette production de PLAI hors site, les partenaires se questionnent sur la capacité du parc existant à offrir une offre suffisante et de qualité pour permettre d'atteindre ces objectifs.** L'atteinte de l'objectif d'attribution aux ménages des derniers quartiles de revenus en QPV devra mobiliser une offre de logements attractifs, en PLUS, en QPV.

Par ailleurs, les discussions avec Action Logement ont permis d'aboutir à un accord sur les contreparties foncières à hauteur de 9000 m2 de SDP. Les contreparties en réservations devront également être finalisées en vue de la signature de la convention.

Concernant la reconstitution

Le taux de reconstitution proposé par le porteur de projet et la répartition dérogatoire à moins de 60 % de PLAI a fortement interrogé les partenaires.

Les partenaires ont été sensible à la spécifié du territoire quant à l'existence d'une offre sociale excédentaire, et ont validé à cet effet un taux de PLAI inférieur à 60 % de l'offre reconstituée. Il a été recommandé une clause de revoyure afin d'établir l'évaluation des objectifs définis par la CIA et des mesures correctives de mise en œuvre sur les attributions et le suivi.

Concernant la reconstitution, les partenaires souhaitent, par souci de cohérence avec la production de droit commun, que celle-ci fasse l'objet d'une diminution adéquate au regard des tensions du marché.

Concernant la stratégie de relogement et la stratégie d'attribution

Les partenaires se sont interrogés sur l'articulation de cette stratégie en matière d'attributions pour les quartiers et l'ambition de requalification du parc social et le renforcement du nombre de petits logements. Ils notent que le travail fin en matière d'attributions est renvoyé aux CAL et aux bailleurs, qui auront de fait la charge de s'assurer du respect des grands objectifs fixés dans la convention de mixité sociale et de développer une stratégie fine et territorialisée.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Il est attendu que l**e porteur de projet développe sa stratégie de rééquilibrage du peuplement en lien avec le projet de renouvellement urbain, à travers** des objectifs d'attribution territorialisés, quantifiés, réalistes visant davantage de mixité sociale sur les quartiers. Il est recommandé de réévaluer les objectifs sur les politiques de peuplement et de s'appuyer sur les services de l'Etat. **Le sujet fera l'objet d'un suivi particulier pendant le temps de la convention et l'atteinte de ces résultats sera réévaluée lors la clause de revoyure de la convention à horizon 2020.**

Concernant la stratégie habitat privé

Les partenaires soulignent que la commercialisation de 140 LLS, sur le secteur Charpentier et Neufchâtel à Orgeval après requalification des logements financée par l'ANRU, ne pourra être lancée que dans un délai de 10 ans selon la loi. Ils demandent qu'un suivi en termes d'évolution de l'occupation soit prévu. Ce type de diversification reste globalement à interroger en matière de changement d'image, d'évolution du parc et de mutation sociale et urbanistique surtout sur le quartier Orgeval.
Pour rappel, un logement social peut-être vendu s'il a été construit ou acquis depuis plus de dix ans par un organisme HLM (article L443-7 CCH). Par contre, concernant les travaux d'amélioration, l'organisme doit rembourser les aides en cas de vente dans un délai de 5 ans seulement (article L443-13 du CCH).
L'ANRU n'a pas vocation à financer des opérations de requalification destinées à la vente HLM. Les 140 logements ne seront pas financés par l'agence.
Action Logement a crée un organisme spécialisé dans l'appui aux bailleurs pour la vente HLM. Le recours à cet organisme serait envisagé pour ces patrimoines.
La validation du financement des opérations de démolitions, résidentialisations et requalifications portant sur des logements non conventionnés APL pose question d'un point de vue réglementaire.
Les financements de l'ANRU étant assimilés à des aides de l'Etat au titre de la requalification, ces subventions doivent porter sur des logements conventionnés (ou à conventionner) à l'APL. Par ailleurs, des prêts bonifiés ont été fléchés sur les deux opérations de requalification (2/4 et 1/3 place Jean Moulin). Action Logement Services ne sera pas en mesure de valider les DAP et de distribuer les prêts.
Le financement de la démolition (et de reconstitution en LLS) de logements non conventionnés est envisageable à condition que le bailleur fasse la démonstration qu'il s'agit de logement social de fait.
La résidentialisation de ce type de patrimoine pose question également.

IV- SYNTHESE DES DECISIONS DU COMITE D'ENGAGEMENT

A. Principes généraux retenus

Les partenaires approuvent le dossier tel que présenté globalement dans ses grands équilibres. Ils actent les évolutions positives du dossier avec la prise en compte des remarques faites par les partenaires en RTP de mai 2018.

Pour les deux quartiers d'intérêt national et les deux quartiers d'intérêt régional :

- Les partenaires valident les 1 774 démolitions et les 915 reconstitutions dont 438 PLAI et 480 PLUS, et le calendrier proposé ;

- Les partenaires valident une dérogation pour la reconstitution de 10 LLS en logement individuels sur site à Orgeval pour Reims Habitat et les 20 LLS sur Wilson SIR 2 pour Foyer Rémois ;

- Les partenaires valident les demandes de dérogation au RGA pour financement d'opérations sur des logements non conventionnés ;sous condition d'être conventionnés après réhabilitations.

- Les partenaires valident à titre dérogatoire la répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux à hauteur de 47,55 % de PLAI sur l'ensemble de la programmation, selon la répartition suivante :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Autre : Unité urbaine hors QPV et hors communes dérogatoires* (Sites à définir)	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	450	165	154	119	4-5
PLUS AA	30			30	4
Total PLUS	480	165	154	149	
% PLUS sur le total programmation	52,45 %	59,55 %	49,80 %	48,20 %	
PLAI neuf	405	112	155	130	4-5
PLAI AA	30			30	4
Total PLAI	435	112	155	160	
% PLAI sur le total programmation	47,55 %	40,45 %	50,20 %	51,80 %	
Total Programmation	915	277	309	309	

* Reims, Tinqueux, Saint Brice Courcelles

- Les partenaires valident l'accompagnement à hauteur de 90 % du déficit du bilan de démolition pour les bailleurs : Foyer Rémois et Reims Habitat ;

- Les partenaires valident la proposition d'une clause de revoyure sur le devenir du secteur Pays de France en 2020 à l'issue de l'étude, permettant de se prononcer sur l'intervention sur Pays de France (démolition totale ou partielle, et diversification) et de réétudier l'éventuel accompagnement financier de l'ANRU sur les futures propositions.

Par ailleurs, le porteur de projet devra compléter le dossier d'ici la convention sur les points suivants :

- Nécessité de finaliser et stabiliser les fiches analytiques et techniques de chaque opération d'ici la signature de la convention de renouvellement urbain. Un contrôle sera nécessaire pour stabiliser l'ensemble des opérations du renouvellement urbain ;

- La clause de revoyure est sollicitée de la part du Porteur de Projet et sera inscrite à la convention pluriannuelle. Elle prendra la forme d'un comité d'engagement qui sera organisé à l'ANRU dans le courant de l'année 2020, lorsque l'étude relative au devenir de l'ensemble résidentiel du secteur Pays de France sera finalisée. Ce comité d'engagement permettra également de présenter les résultats de l'étude et de l'opérationnalité des opérations de diversification sur les différents QPV Rémois ;

- Ainsi qu'un état des lieux matière de stratégie d'habitat-peuplement pendant le processus de relogement ;

- Opérations d'aménagements - recettes prévisionnelles : préciser quelle démarche sera suivie pour estimer les recettes prévisionnelles en valorisation foncière pour les démolitions et les aménagements ;

- Les modalités opérationnelles concernant le relogement, l'insertion et la gestion urbaine de proximité dans la phase de chantiers devront être précisées dans la rédaction de la convention ;

- **Concernant l'accession qui** reste un objectif primordial de réussite en termes de mixité et d'équilibre sur Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons, il sera impératif après l'étude de **définir**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

une répartition entre PSLA et accession avec une proposition sécurisée en termes de produits, de typologies, de formes urbaines, de prix de sortie et de publics cibles. Le porteur de projet proposera dans la convention les outils de maîtrise de ces prix de sortie. Les primes à l'accession seront calibrées en conséquence.

B. Dérogations accordées par les partenaires

Les partenaires autorisent la construction de logements locatifs sociaux suivants, en QPV sur site :

Libellé précis de l'opération	Échelle (QPV)	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Subvention ANRU sollicitée	Prêt bonifié	Date démarrage	Durée Semestres
Reconstitution Voie Nouvelle 4 PLAI et 6 PLUS	Orgeval	OPH Reims habitat Champagne-Ardenne	1 068 900 €	31 200 €	113 000 €	S1 2022	4
Wilson SIR 2 – secteur Couperin 8 PLAI et 12 PLUS	Maison Blanche-Wilson-Châtillons	Le Foyer Rémois	1 814 055 €	NC	1 763 655 €	S1 2021	8

Les partenaires autorisent le financement des opérations hors QPV suivantes :

Libellé précis de l'opération	Échelle (QPV)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Subvention ANRU sollicitée	Date de démarrage semestre/année	Durée Semestres
Aménagement – démolition du parking G15 H	Croix-Rouge	SA d'HLM Le Foyer Rémois	589 487 €	25 %	S1 2020	2
Parc public	Orgeval	CU Grand Reims	198 900 €	25 %	S2 2019	5
Parc public	Orgeval	Ville de Reims	292 500 €	25 %	S2 2019	5

Les partenaires autorisent le financement d'opérations sur les logements non conventionnés suivants :

Libellé précis de l'opération	Échelle (QPV)	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Base subventionnable	Subvention ANRU sollicitée	Prêt bonifié	Date démarrage	Durée (semestres)
Démolition immeuble 32 Rilly la Montagne	Croix-Rouge	SA d'HLM Le Foyer Rémois	973 652 €	973 652 €	90 %		S2 2018	3
Réhabilitation de des immeubles 2-4 et 1-3 place Jean Moulin	Europe	SA d'HLM Le Foyer Rémois	928 000 €	608 000 €	10 %	0 €	S1 2021	2
Résidentialisation des immeubles 2-4 et 1-3 place Jean Moulin	Europe	SA d'HLM Le Foyer Rémois	192 000 €	192 000 €	40 %		S1 2020	2

C. Décisions relatives aux autorisations de démarrage anticipé

Conformément à la demande du porteur de projet, toutes les opérations autorisées en financement dans la maquette bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage à compter de la date du présent comité d'engagement, le 3 septembre 2018.

De plus, les opérations suivantes bénéficient d'une autorisation de démarrage anticipé à la date de la RTP, le 14 mai 2018.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Libellé précis de l'opération		Échelle (QPV)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Montant prévisionnel de l'opération (HT)	Prêt bonifié	Date de démarrage*/fin semestre/année	Durée Semestres
Démolition immeuble n° 4 place Georges Braque	ADA à la date du CE	Croix -Rouge	SA d'HLM Plurial Novilia	1 242 698 €		S2 2018/2022	7
Démolition immeubles 11-13-15-17 avenue du Général Bonaparte	ADA à la date du CE	Croix -Rouge	SA d'HLM Le Foyer Rémois	4 059 367 €		S1 2019/2021	5
Démolition des immeubles n° 22 et 34 Bettinger	ADA à la date du CE	Orgeval	SA d'HLM Plurial Novilia	603 169 €		S2 2018/2021	6
Démolition de l'immeuble n° 8 avenue Vasco de Gama	ADA à la date du CE	Châtillons	SA d'HLM Plurial Novilia	240 712 €		S2 2018/2020	4
Aménagement – démolition partielle souterrain Charpentier	ADA à la date du CE	Orgeval	SA d'HLM Plurial Novilia	491 400 €		S2 2019/2021	4
Reconstitution "Sofilo" - 11 PLAI 17 PLUS	ADA à la date du CE	Hors site	OPH Reims habitat Champagne-Ardenne	3 205 500 €	316 900 €	S2 2019/2024	10
Équipement public Pays de France – Maison de quartier	ADA à la date du CE	Croix-Rouge	Ville de Reims	3 137 033 €		S2 2019/2021	3
Total :							

** date de démarrage des études ou plan de relogement*

Le courrier de l'ANRU du 22 juin 2018 autorisant le démarrage anticipé des opérations de démolitions ci-dessus sera joint en annexe de la convention.

D. Calibrage financier du projet

Les partenaires valident pour les PRIN un scénario financier au maximum de 88,2 M€ de concours financiers, dont 53,1 M€ de subvention ANRU et 35 M€ de prêt bonifié, tel que proposé dans le plan de financement ci-dessous et selon la matrice financière transmise ainsi qu'une grande partie des FAT, tout en sachant que la ligne d'opération relative au secteur Pays de France aura vocation à être actualisée lors de la clause de revoyure.

Les partenaires valident par ailleurs pour les deux PRIR Châtillons et Europe un financement au maximum de 25,2 M€ de concours financiers, dont 17,2 M€ de subvention ANRU et 8,1 M€ de prêt bonifié, tel que proposé dans le plan de financement ci-dessous,

- **soit sur Europe : 7,9 M€ de subvention et 4,0 M€ de prêt ;**
- **soit sur Châtillons : 9,2 M€ subvention et 4,1 M€ de prêt.**

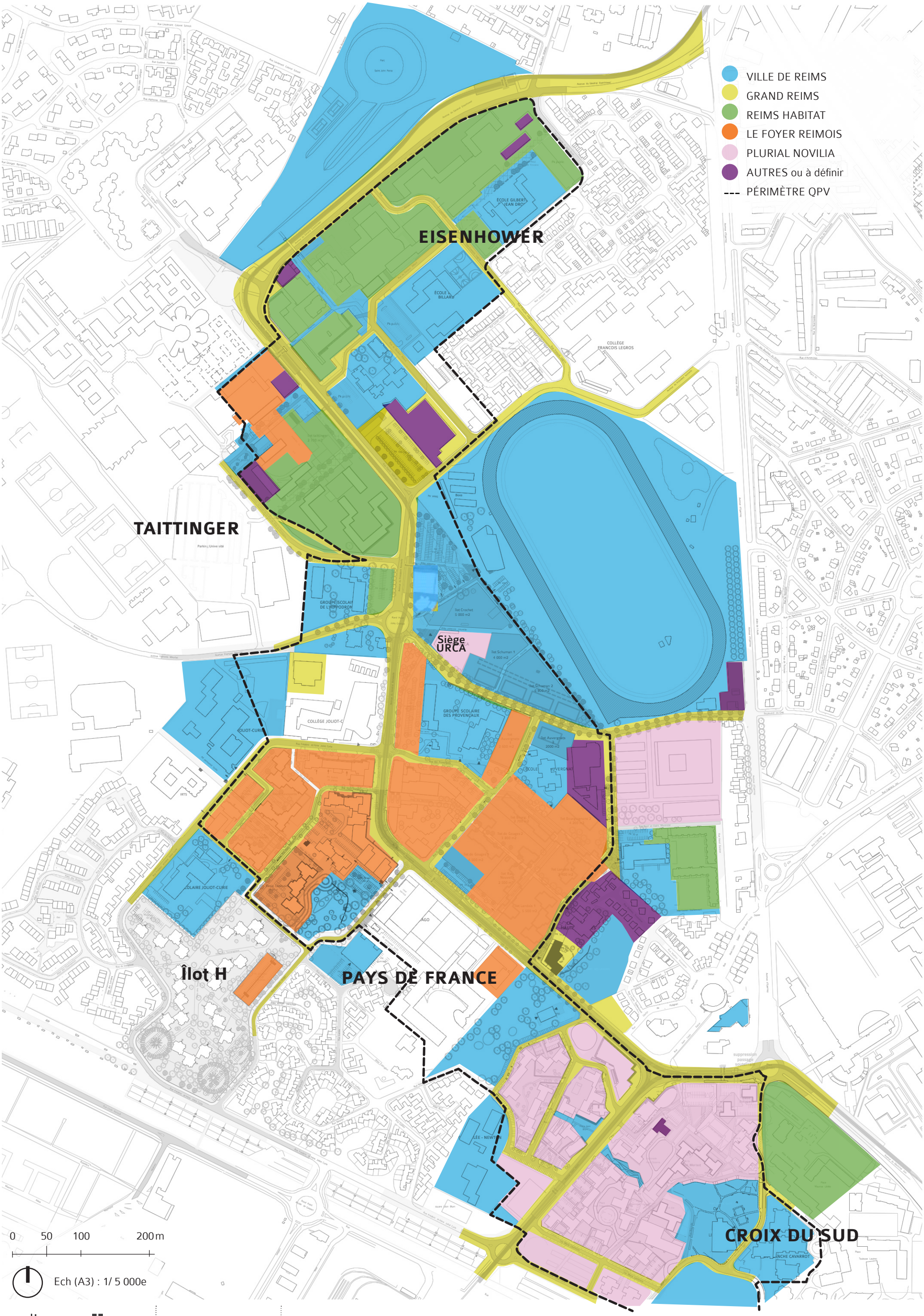
Par quartier	Coût HT	Subventions ANRU	Prêts bonifiés	Enveloppe PRIR
Croix-Rouge PRIN	88 597 203 €	35 530 042 €	14 728 223 €	
Châtillons PRIR	32 553 158 €	9 203 566 €	4 074 000 €	**13 277 566**
Orgeval PRIN	49 689 219 €	12 011 949 €	9 660 640 €	
Europe PRIR	31 517 071 €	7 915 970 €	4 056 400 €	**11 972 370***
Multisites nationales	123 666 020 €	5 849 750 €	9 997 800 €	
Multisites régionales	167 500 €	50 250 €	0 €	
TOTAL	**326 190 173 €**	**70 561 528 €**	**42 517 063 €**	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A11 : Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

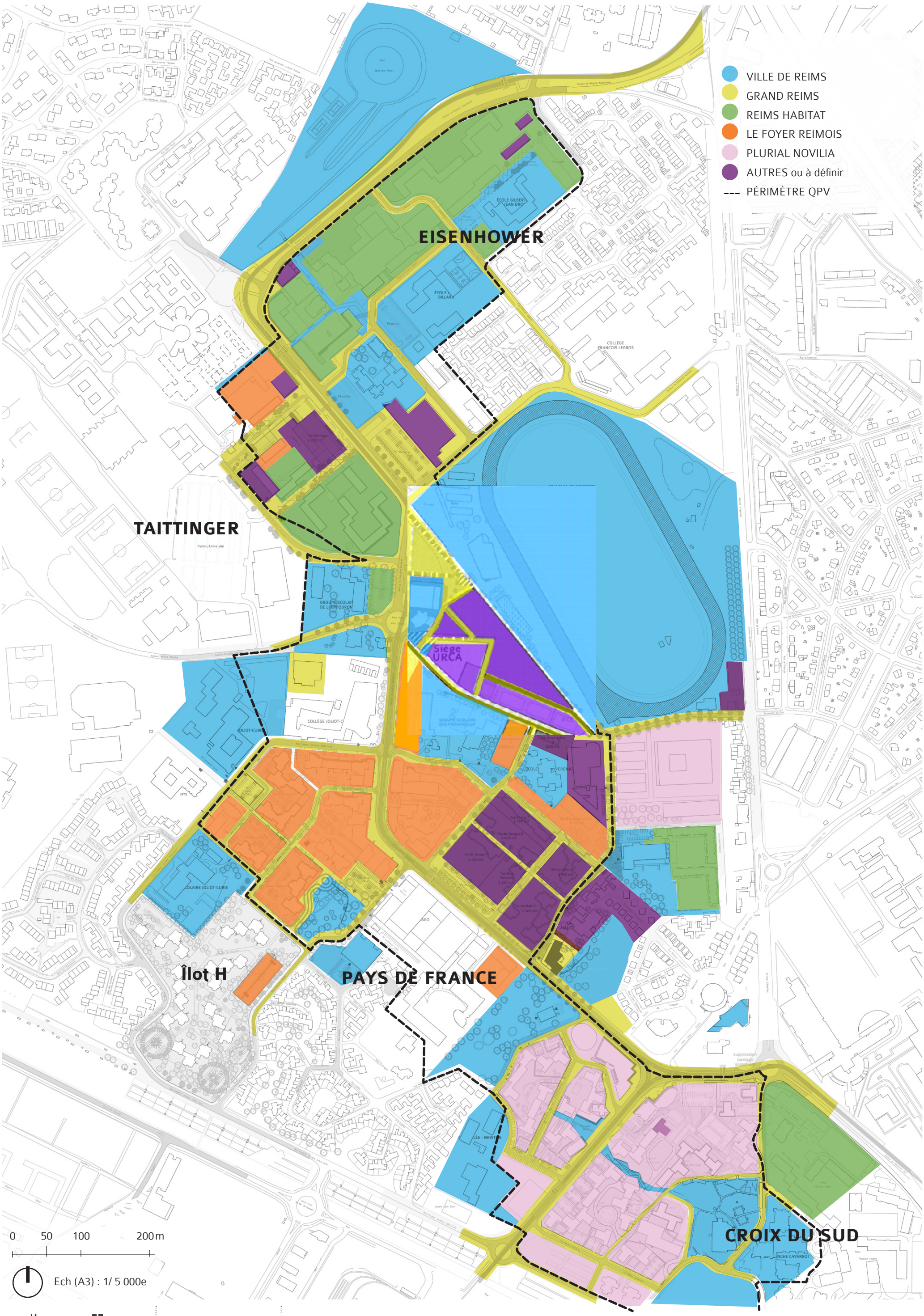
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

FONCIER AVANT NPNRU



DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

FONCIER APRÈS NPNRU



atelieruelle | ARCADIS | CARTES DU 14/09/18

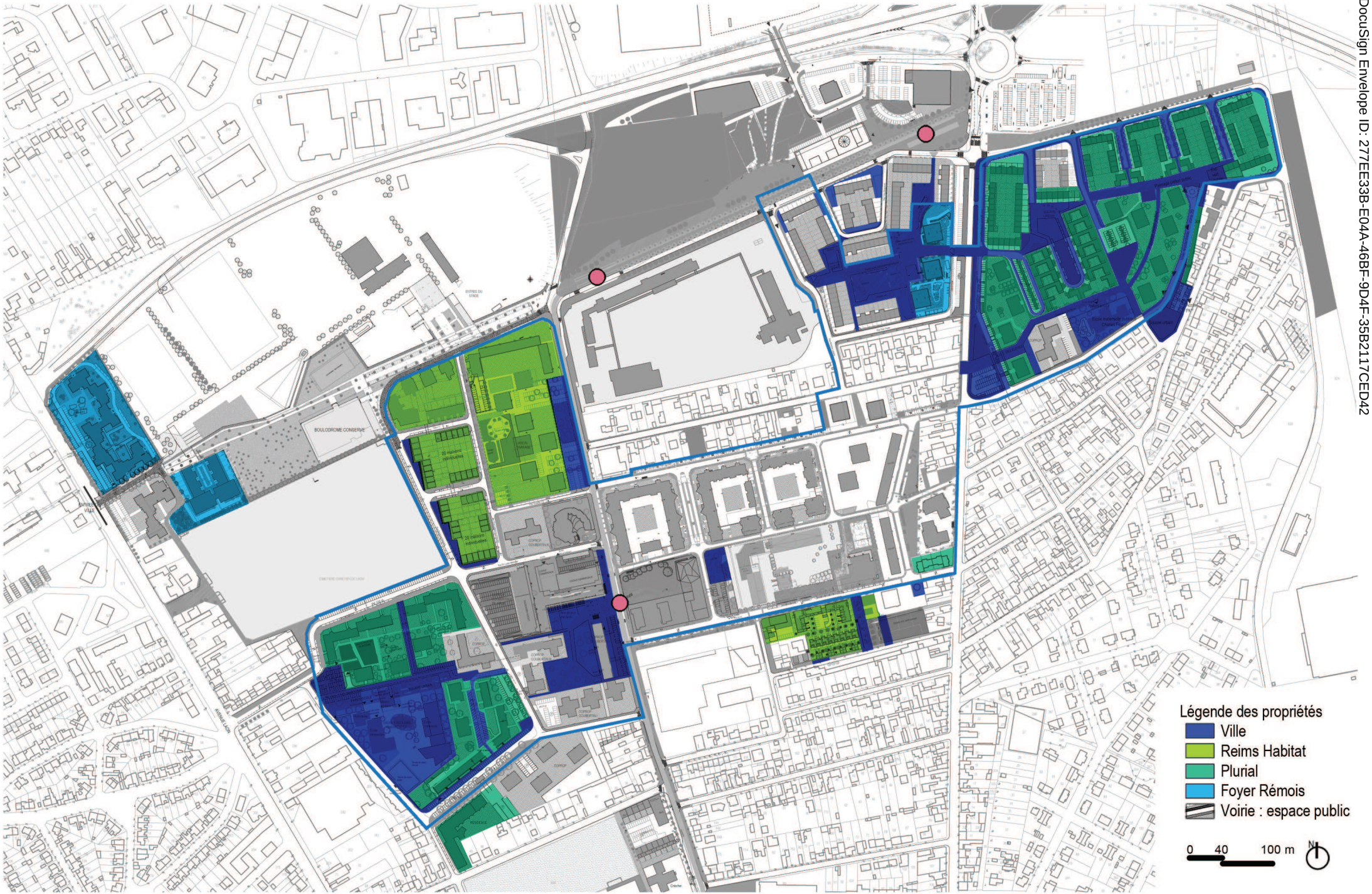
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Nota :
- Les voiries non coloriées sur la carte font partie des espaces publics.

CARTE 'FONCIER AVANT '- 25 juillet 2018
Atelier Choiseul + Ingerop

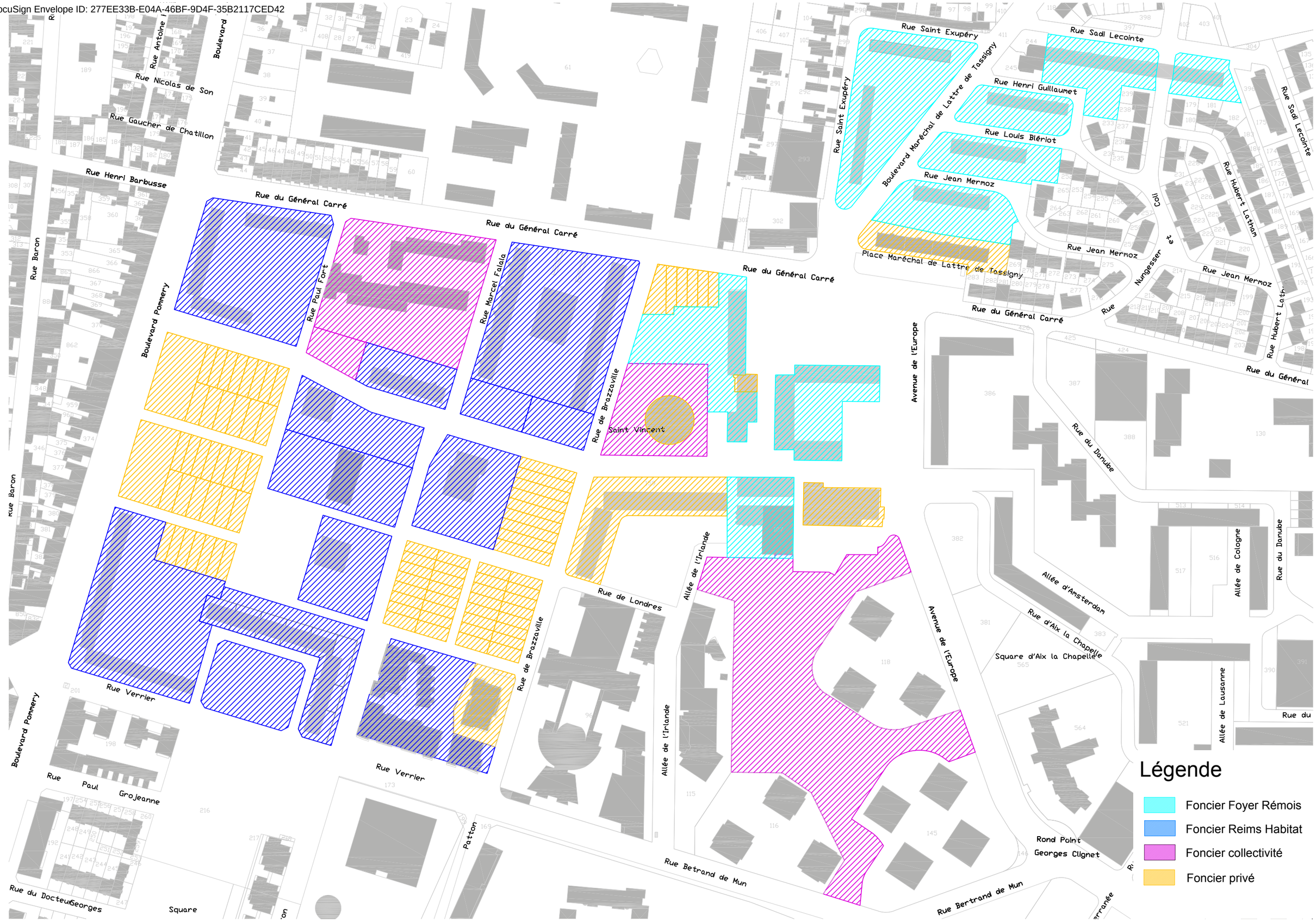
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Nota :
- Les voiries non coloriées sur la carte font partie des espaces publics.

CARTE 'FONCIER APRES '- 25 juillet 2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Légende

- Foncier Foyer Rémois
- Foncier Reims Habitat
- Foncier collectivité
- Foncier privé

Renaud Vignaud Associés
9 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
01.43.60.34.42 _ www.agencerva.com

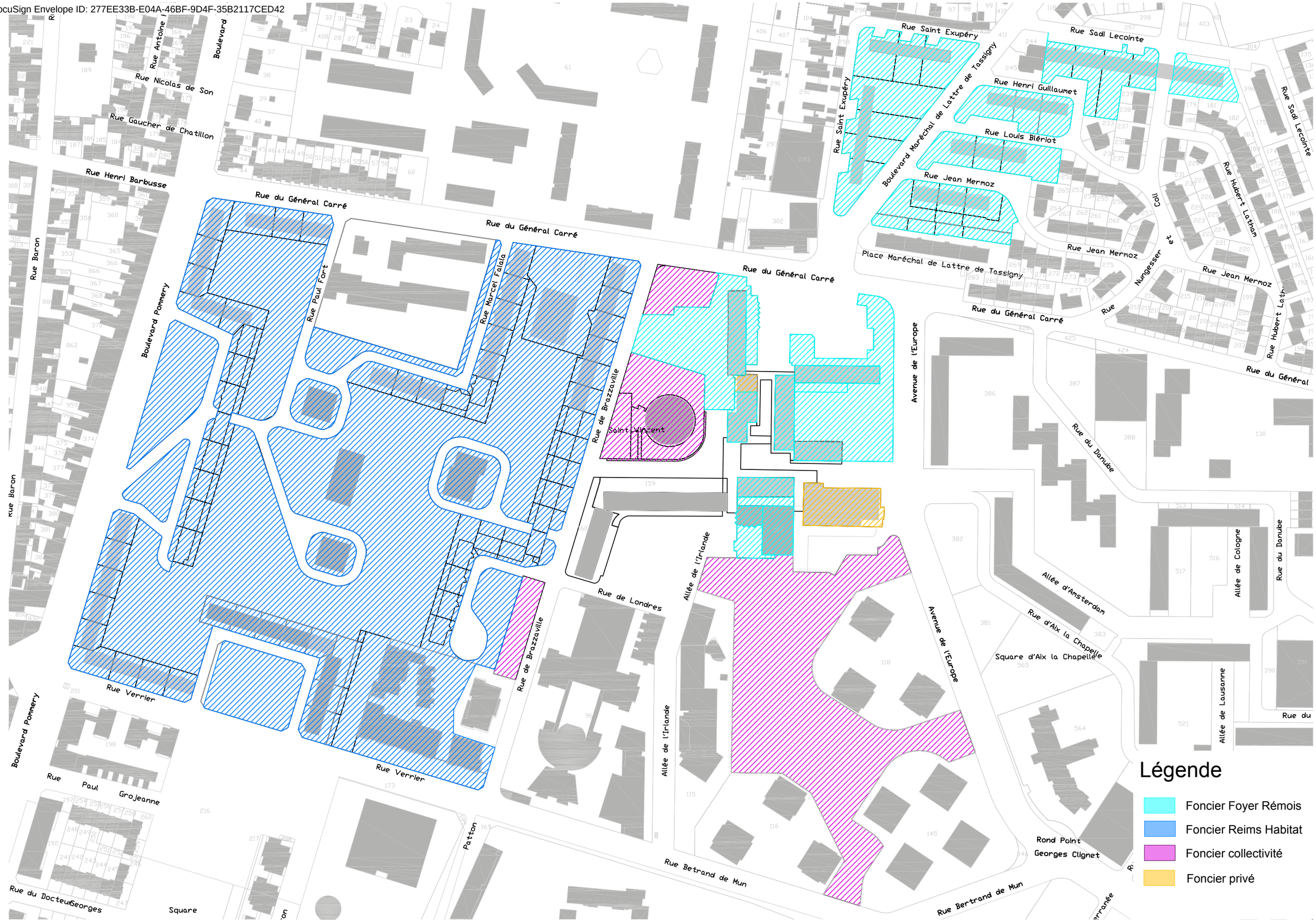
SCHEMA DIRECTEUR POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER REIMS EUROPE

- Foncier aprés -

25/10/2018

0 20 100

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Légende

- Foncier Foyer Rémois
- Foncier Reims Habitat
- Foncier collectivité
- Foncier privé

RVA ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
Renaud Vignaud Associés
9 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
01.43.60.34.42 _ www.agencerva.com

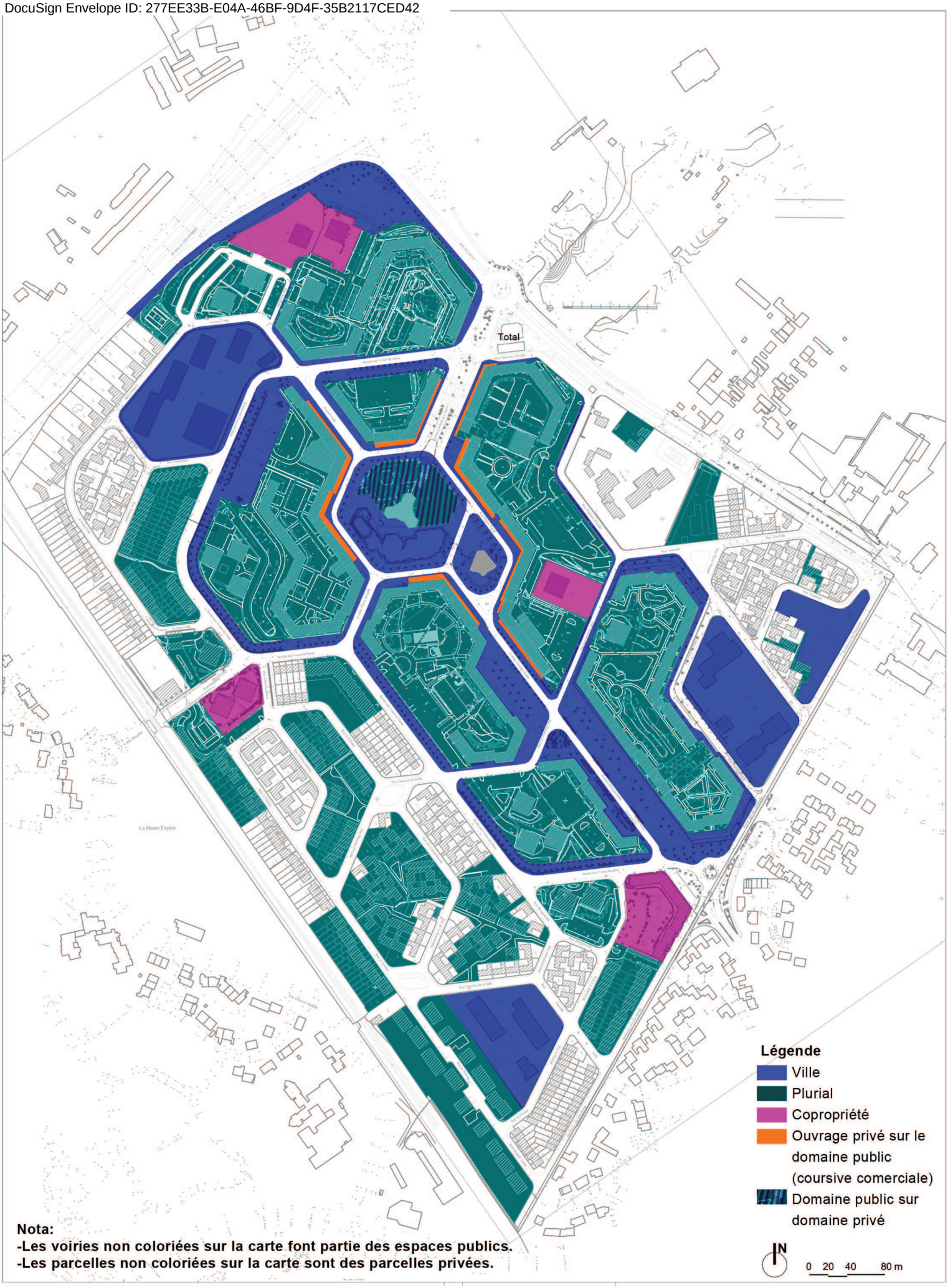
SCHEMA DIRECTEUR POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER REIMS EUROPE

- Foncier avant -

25/10/2018

0 20 100

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



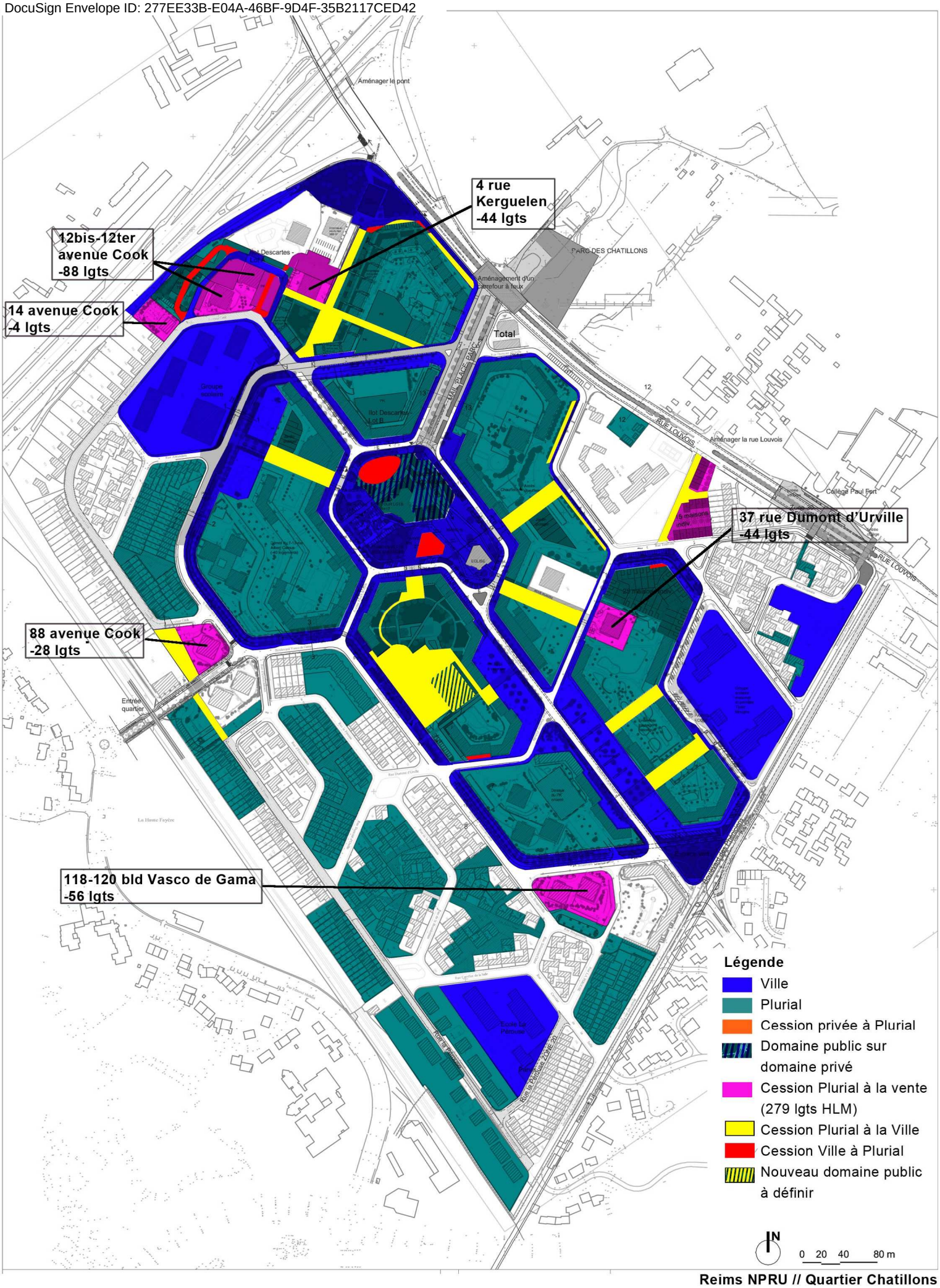
Nota:
-Les voiries non coloriées sur la carte font partie des espaces publics.
-Les parcelles non coloriées sur la carte sont des parcelles privées.

Reims NPRU // Quartier Chatillons
Mission AMO de la Ville de Reims

Plan foncier avant

le 25.07.2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

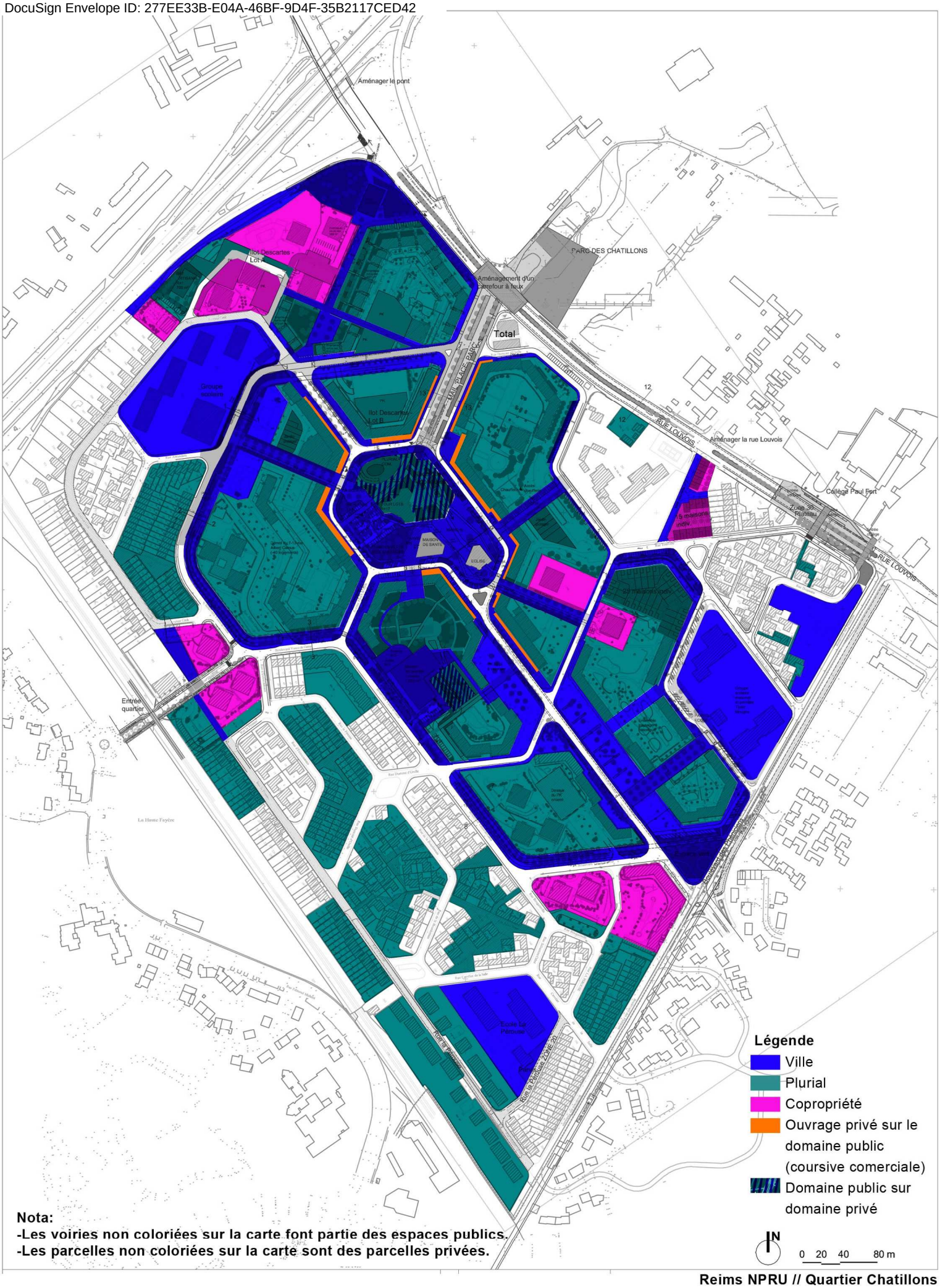


Reims NPRU // Quartier Chatillons
Mission AMO de la Ville de Reims

Plan de mutabilité du foncier

le 19.06.2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



Nota:
-Les voiries non coloriées sur la carte font partie des espaces publics.
-Les parcelles non coloriées sur la carte sont des parcelles privées.

Reims NPRU // Quartier Chatillons
Mission AMO de la Ville de Reims

Plan foncier après

le 18.06.2018
Atelier Choiseul + Ingerop

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe C11 : Avis du comité d'engagement du 3 avril 2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Avis du Comité d'Engagement
Complémentaire à l'avis CE du 3 septembre 2018 relatif au

Projet de renouvellement urbain de Reims – PRIN de Croix Rouge, Orgeval / PRIR d'Europe, Châtillon

Rappel du contexte

Dans la poursuite de l'accélération de l'engagement des projets, et afin d'apporter des réponses rapides aux porteurs de projets, l'agence a mis en place un Comité d'Engagement (CE) dédié à l'examen sur dossier des demandes soumises à validation d'un Comité d'Engagement selon les règles du Règlement Général de l'ANRU (RGA) et conformément aux dispositions validées par le Conseil d'Administration (CA) du 18 septembre 2018.

Ce Comité d'Engagement a examiné la demande relative aux projets de renouvellement suivants :

Reims	PRIN	Demande de majoration du taux de subvention pour les opérations de démolition, dans le respect du montant de CF validé

Avis du Comité d'Engagement

Après examen en séance sur la base des dossiers transmis par les porteurs de projets et de l'instruction menée, le Comité d'Engagement a émis l'avis suivant :

- **Reims – PRIN de Croix Rouge, Orgeval / PRIR d'Europe, Châtillon (51)**

Demande de modification de la programmation validée par le Comité d'Engagement du 3 septembre 2018 :

Le porteur de projet propose d'acter un taux de subvention à 90 % au lieu de 80 % pour les opérations de démolition des bailleurs Reims Habitat et Foyer Rémois (bailleurs classés en liste 2 par le comité d'examen de la situation des bailleurs).

Les partenaires donnent un avis favorable aux évolutions proposées. Ils valident la majoration du taux de subvention des opérations de démolition des bailleurs Reims Habitat et Foyer Rémois à 90 %, tout en maintenant les concours financiers maximum mobilisables de l'ANRU à 88,2 M€, en ajustant la répartition en 55,4 M€ de subventions ANRU et 32,8 M€ de prêts bonifiés.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe A12 : Plan du foncier permettant d’identifier les contreparties foncières transférées à Action Logement

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Site 1 : « ilot Crochet 1 » - QPV Croix-Rouge

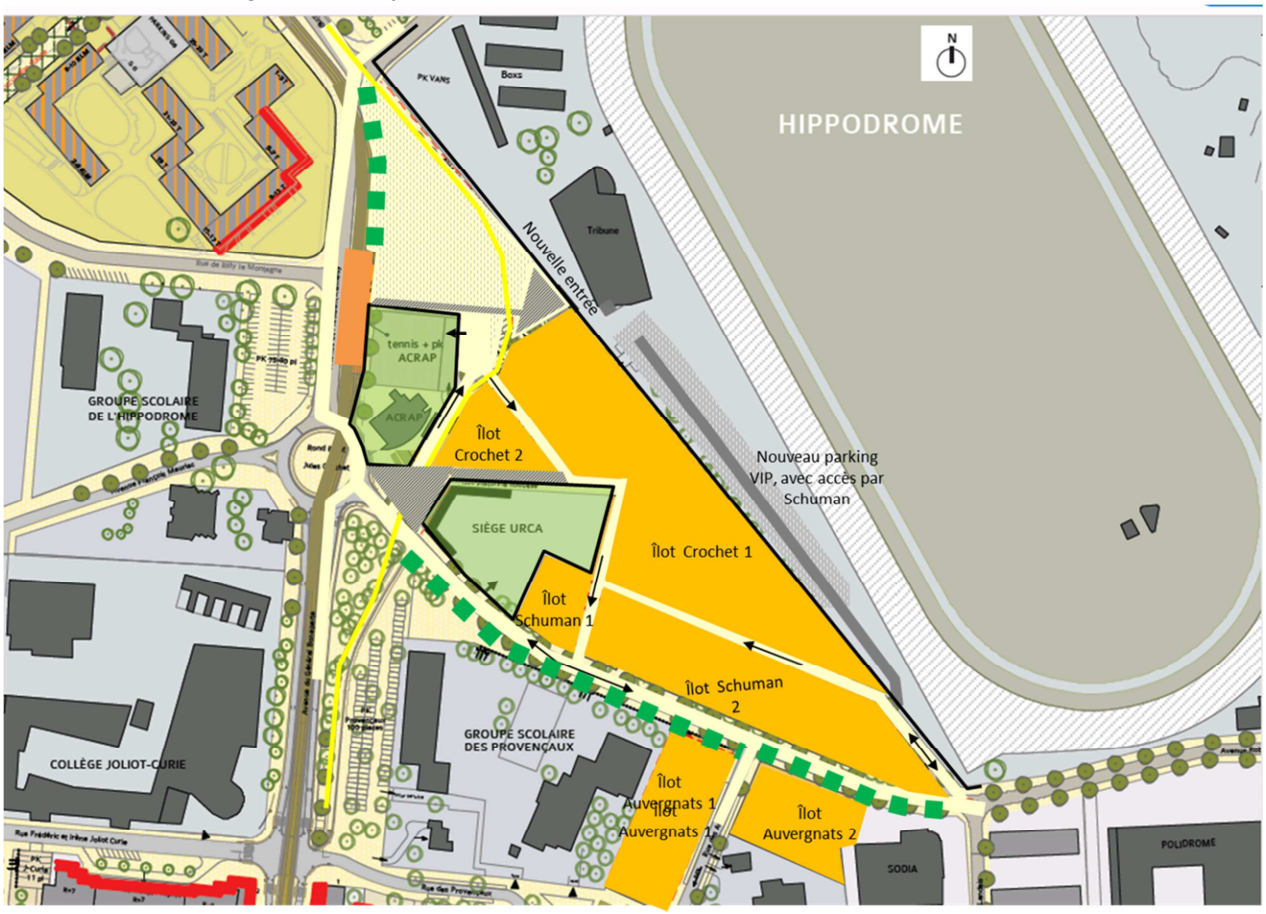
Ce site présente un grand potentiel de développement avec :

- L'implantation du siège de l'Université (livraison fin 2020),
- La réalisation d'un village artisanal sur les ilots « Schuman » - projet lauréat de l'AMI ANRU+ avec un co-investissement ANRU/CDC/privé.
- La présence à proximité de commerces et services, ainsi que d'établissements scolaires et universitaires.
- La station de tramway « Kennedy » qui se trouve à proximité.

L'ilot « Crochet 1 » devrait être libéré à partir de 2022. Le foncier appartient en totalité à la Ville de Reims.

Le parking actuel sera reporté derrière la station de tramway. Il s'agira d'un espace public paysagé, servant de parking mais aussi de place pouvant accueillir des événements. Il pourrait être le lien vers une nouvelle entrée à l'hippodrome.

Ce foncier permettra la construction de 60 logements sous forme par exemple de 40 maisons individuelles et 20 logements en petit collectif.



Source : Ville de Reims juin 2019, sur fond de plan Atelier Ruelle juillet 2018

Site 2 : ilot « Mont-Cornillet », rue de Brazzaville – QPV Europe

Reflet de l'architecture des années 60, dans sa forme urbaine actuelle, le projet urbain du secteur Pommery, ambitionne d'ouvrir le quartier sur une artère structurante de la ville (Boulevard Pommery) et d'en casser l'effet enclavé et imperméable. Les nombreuses démolitions prévues à terme (270)

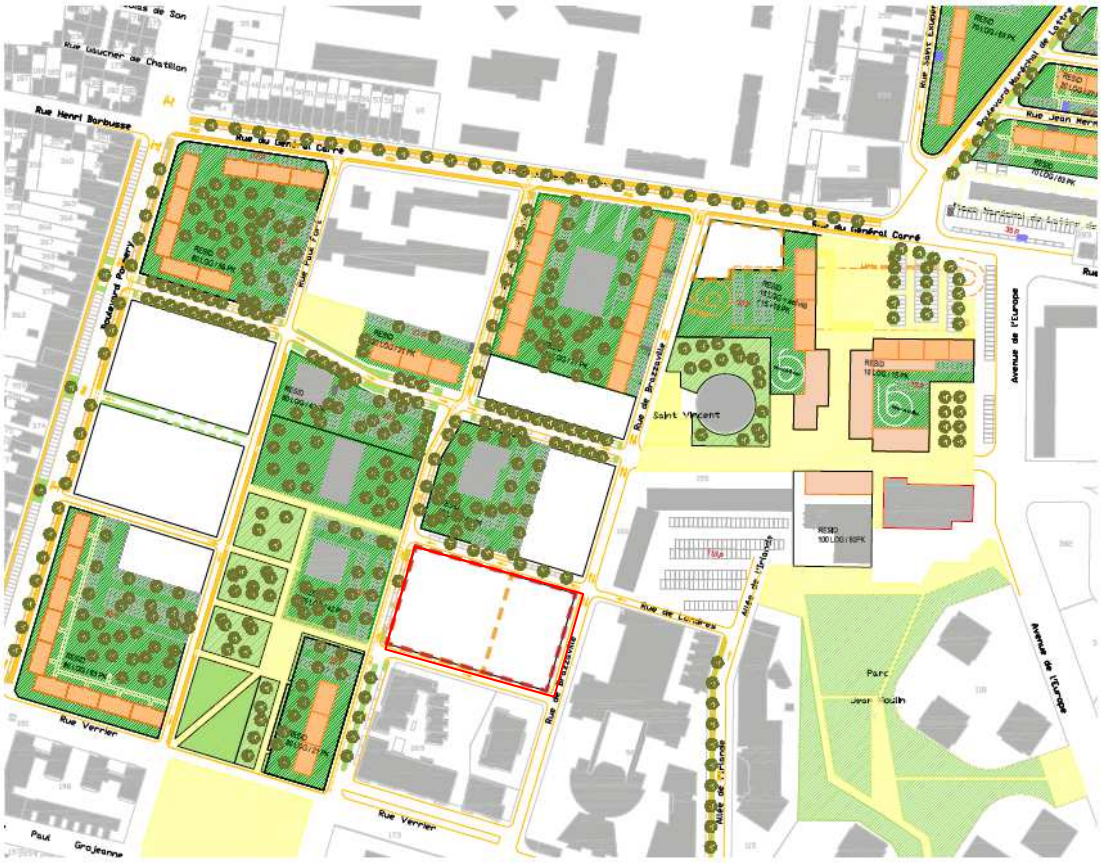
DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

laisseront la place à une nouvelle trame urbaine. Celle-ci s'inscrivant dans la continuité des projets d'aménagements récents alentours (ZAC Jeanne d'Arc, Jardins d'Armande…) et à venir.

L'enjeu du secteur Pommery est de procéder à une dé-densification qualitative, avec 220 logements démolis dans le temps du NPRU, puis 50 ensuite, permettant la reconstruction de produits diversifiés tant en type de potentiel de programmation, qu'en typologie urbaine. La nouvelle typologie urbaine proposera un juste équilibre entre les réhabilitations-résidentialisations des immeubles conservés, la démolition, puis la création de constructions neuves en accession.

Est envisagée, à terme, la construction d'environ 240 logements, dont 27 locations-accession réalisées par Reims habitat (individuels groupés ou superposés). La différence est une estimation qui tient compte du souhait de reproduire la trame urbaine du secteur Jeanne d'Arc, à savoir des petits collectifs en front de rue (immeubles de 40 logements chacun) et des individuels groupés. Les parcelles seront cédées à des promoteurs par Reims habitat (vente de charges foncières).

PLAN DE SITUATION



Source : RVA – étude de capacité – octobre 2018

Afin de constituer l'ilot Mont-Cornillet, deux propriétaires fonciers sont à mobiliser : Reims habitat qui dispose de 3 467 m² et la Ville de Reims pour son domaine public d'une surface de 718 m² et une parcelle de 705 m². Soit un total de 4 890 m².
Le foncier de cet ilot sera libre après démolition du bâti existant, c'est-à-dire après 2024.

L'étude de capacité montre la possibilité de réaliser 30 logements individuels d'environ 95 m² de surface de plancher (soit des T5).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42



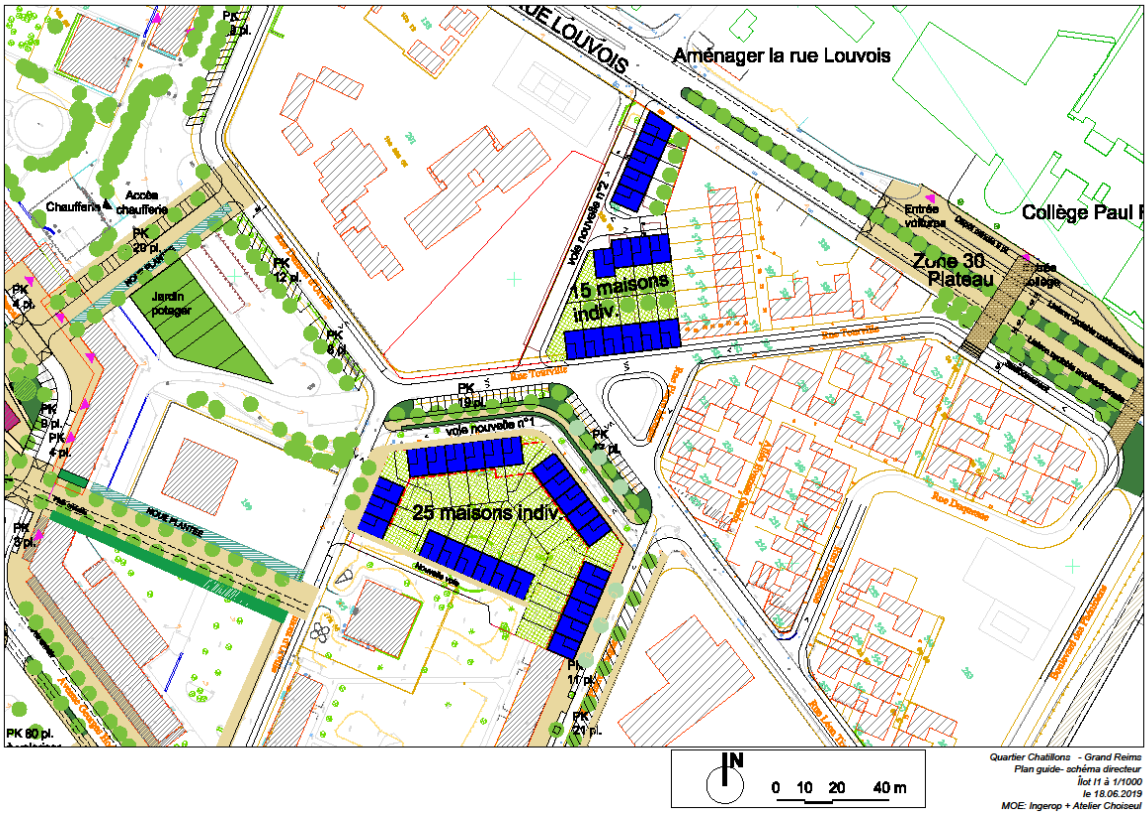
Source : RVA – étude de capacité – octobre 2018

Site 3 : ilot « Mougne/Urville//Tourville », rue Tourville – QPV Châtillons

Au sein du QPV Châtillons, ce site se trouve à proximité de la place des Argonautes (50 commerces et services) et de l'ensemble de maisons individuelles en copropriété « les phéniciens ».

Le terrain appartient à Plurial Novilia et sera disponible après démolition des immeubles (95 LLS), en fin de programmation NPRU.

L'étude de capacité indique la possibilité d'y construire environ 25 maisons individuelles en bande. Le site est accessible via une nouvelle voie créée depuis la rue de Louvois, à proximité du collègue Paul Fort et de la place des Argonautes. Plurial Novilia construira 15 maisons complémentaires en accession sociale sur ce secteur.



Source : Atelier Choiseul – étude de capacité – octobre 2018 – mise à jour juin 2019 (Ville)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe B1 : Description des contreparties foncières pour Action Logement

(des apports en faveur de la mixité)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. En cas d'accession à la propriété, Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

PLURIAL, filiale du Groupe Action Logement, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent 9000 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300m autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à PLURIAL, filiale du Groupe Action Logement à laquelle par la présente Foncière Logement transfère ses droits.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.
Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'Anru. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'Anru au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 3 sites dont les caractéristiques sont les suivantes :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

	Site 1	Site 2	Site 3
Adresse	Avenue Schuman	Rue de Brazzaville	Rue Tourville
Nom du QPV (préciser national/régional)	QPV Croix-Rouge Intérêt national	QPV Europe Intérêt régional	QPV Châtillons Intérêt régional
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Ville de Reims	Reims habitat et Ville de Reims	Plurial Novilia
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'Anru avant cession)	- Ilot Crochet 1 : parking public non aménagé et parking VIP de l'hippodrome	Logements sociaux, voirie et parkings *(démolition des LLS financée par l'ANRU)*	Immeubles de 95 LLS appartenant à Plurial Novilia, à démolir dans le cadre du NPRU
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A prévoir	A prévoir	A prévoir
Surface du terrain (m²)	- Ilot Crochet 1 : 8 000 m²	4 890 m²	6 300m²
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	*3 770 m²*	2 856 m²	*2 375 m²*
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	40	30	25
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	A partir de 2022	Fin 2024	Fin 2024
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	KN 9 et 10 (partielles)	CM 0119 (partielle) CM 0272 (partielle) + domaine public	ET 564 partielle
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété, - Nombre de logements individuels / collectifs	Accession sociale à la propriété : 40 logements individuels potentiellement groupés	Accession sociale à la propriété : 30 maisons individuelles en bande	Accession sociale à la propriété : 25 maisons individuelles
Viabilisation du terrain	A définir	A définir	A définir
Autres informations	Reprise par la Ville d'un terrain à la Société des	Immeuble de logements sociaux à	Logements collectifs à démolir

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

	Site 1	Site 2	Site 3
	Courses, selon les termes du bail emphytéotique les liant	démolir (60 LLS) Domaine public à déclasser	

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un autre usage que du logement (commerce, activités économiques, bureaux…) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique dès la libération des sites avec l'attributaire, comportant les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure et dépollué.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en florure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et / ou futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendrier prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC …) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.
Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'Anru.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira :

- une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'Anru sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).

Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe B2 : Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 552 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,2 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).
Ces droits se répartissent en :
- 112 droits de réservation correspondant à 12,5% du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 440 droits de réservation correspondant à 16,2 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 112 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation mobilisé sur le contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
Construction de 30 logements – Sillery/Coutures	*Le Foyer Rémois*	*19 PLUS 11 PLAI*		*3*		
Construction de 3 logements – 77 Ledru Rollin	*Le Foyer Rémois*	*2 PLUS 1 PLAI*		*1*		
Construction de 10 logements – rue Ampère	*Le Foyer Rémois*	*6 PLUS 4 PLAI*		*1*		
Construction de 24 logements – Jean Urbain	*Le Foyer Rémois*	*17 PLUS 7 PLAI*		*3*		
Construction de 37 logements – Marin La Meslée	*Le Foyer Rémois*	*22 PLUS 15 PLAI*		*4*		
Construction de 25 logements Ch Arnould	*Le Foyer Rémois*	*15 PLUS 10 PLAI*		*3*		
AA de 15 logements – Diffus Unité Urbaine	*Le Foyer Rémois*	*15 PLAI*		*1*		
AA de 15 logements – Diffus Unité Urbaine	*Le Foyer Rémois*	*15 PLAI*		*1*		
Construction de 174 logements – Diffus Unité Urbaine	*Le Foyer Rémois*	*84 PLUS 90 PLAI*		*21*		
Construction de 10 logements - Taissy	*Le Foyer Rémois*	*4 PLUS 6 PLAI*		*1*		
Construction de 8 logements – SintiniersTinqueux	*Le Foyer Rémois*	*5 PLUS 3 PLAI*		*1*		
Construction de 4 logements – 46 Estienne d'Orves	*Le Foyer Rémois*	*3 PLUS 1 PLAI*		*1*		
Construction de 5 logements –	*Le Foyer Rémois*	*3 PLUS 2 PLAI*		*1*		

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

rue Dorigny						
Construction de 75 logements - Bétheny	*Plurial Novilia*	*30 PLUS 45 PLAI*		*9*		
Construction de 35 logements - Bezannes	*Plurial Novilia*	*14 PLUS 21 PLAI*		*4*		
Construction de 23 logements - Cormontreuil	*Plurial Novilia*	*9 PLUS 14 PLAI*		*3*		
Construction de 38 logements – Réma Vert	*Plurial Novilia*	*22 PLUS 16 PLAI*		*4*		
Construction de 11 logements - Sébastopol	*Plurial Novilia*	*6 PLUS 5 PLAI*		*1*		
Construction de 70 logements - Tinqueux	*Plurial Novilia*	*42 PLUS 28 PLAI*		*9*		
Construction de 13 logements - Bétheny	*Plurial Novilia*	*5 PLUS 8 PLAI*		*2*		
Construction de 60 logements – Diffus Unité Urbaine	*Reims Habitat*	*36 PLUS 24 PLAI*		*7*		
Construction de 60 logements – Diffus Unité Urbaine	*Reims Habitat*	*24 PLUS 36 PLAI*		*7*		
AA de 22 logements – Diffus Unité Urbaine	*Reims Habitat*	*11 PLUS 11 PLAI*		*3*		
Construction de 39 logements – Croix St Marc	*Reims Habitat*	*24 PLUS 15 PLAI*		*4*		
Construction de 20 logements - Florence	*Reims Habitat*	*12 PLUS 8 PLAI*		*2*		
Construction de 15 logements - SintiniersTinqueux	*Reims Habitat*	*9 PLUS 6 PLAI*		*2*		
Construction de 28 logements - Sofilo	*Reims Habitat*	*17 PLUS 11 PLAI*		*3*		
Construction de 18 logements – St Gilles	*Reims Habitat*	*9 PLUS 9 PLAI*		*2*		
AA de 1 logement – 51 rue Général Carré	*Reims Habitat*	*1 PLAI*		*1*		*Le droit de réservation pourra être*

						délocalisé
AA de 1 logement – 52 rue Goulette	*Reims Habitat*	*1 PLAI*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – 31 rue Salzbourg	*Reims Habitat*	*1 PLUS*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – 279 avenue Laon	*Reims Habitat*	*1 PLAI*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – 67 rue Narcisse Brunette	*Reims Habitat*	*1 PLAI*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – 8 rue Andersen	*Reims Habitat*	*1 PLUS*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – Diffus Unité Urbaine	*Reims Habitat*	*1 PLUS*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*
AA de 1 logement – Diffus Unité Urbaine	*Reims Habitat*	*1 PLUS*		*1*		*Le droit de réservation pourra être délocalisé*

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible

Une partie des opérations du tableau ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une identification d'adresse et d'un fléchage définitif des droits de réservation. Cette identification et ce fléchage se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et/ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action
Logement Services.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

- Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 435 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 435 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation mobilisé sur le contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
2 – 6 braque	PLURIAL NOVILIA	Immeuble collectif comprenant 65 logements	A préciser	11	A définir avec le bailleur	
Ilot H		Immeubles de 280 logements	A préciser	48	A définir avec le bailleur	
Secteur Bettinger		Immeubles collectifs de 157 logements	A préciser	28	A définir avec le bailleur	
Neufchatel		28 maisons	A préciser	5	A définir avec le bailleur	
Neufchatel		112 Pavillons individuels	A préciser	20	A définir avec le bailleur	
Neufchatel		Immeubles collectifs de 200 logements	A préciser	35	A définir avec le bailleur	
Coubertin/Poincarré		Immeubles collectifs 130 logements	A préciser	23	A définir avec le bailleur	
Braque/Cézanne/Morisol		Immeubles collectifs de 209 logements	A péciser	36	A définir avec le bailleur	
37/47 Schweitzer	REIMS	Imeubles	A préciser	21	A définir	

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

	HABITAT	collectifs de 120 logements			avec le bailleur	
2-10 et 16/22 rilly		Immeubles de 101 logements	A préciser	18	A définir avec le bailleur	
45/47 Eisenhower		Immeubles de 78 logements	A préciser	14	A définir avec le bailleur	
1/9 et 15/19 Falala		Immeubles de 140 logements	A préciser	25	A définir avec le bailleur	
1/23 Taittinger		Immeubles de 120 logements	A préciser	21	A définir avec le bailleur	
25/29 Taittinger		Immeubles de 47 logements	A préciser	8	A définir avec le bailleur	
Pommery/Carré		Immeubles de 170 logements	A préciser	29	A définir avec le bailleur	
30/30bis rilly – 34/36/38 rilly	FOYER REMOIS	Immeubles de 86 logements	A préciser	15	A définir avec le bailleur	
1/3/5 Limousin		Immeubles de 101 logements	A préciser	17	A définir avec le bailleur	
1/3/5 savoyards		Immeubles de 90 logements	A préciser	16	A définir avec le bailleur	
9/11/13 savoyards		Immeubles de 73 logements	A préciser	13	A définir avec le bailleur	
19/21 savoyards		Immeubles de 88 logements	A préciser	16	A définir avec le bailleur	
1/3 place jean Moulin		Immeubles de 16 logements	A préciser	3	A définir avec le bailleur	
2/4/6 blériot		Immeubles de 30 logements	A préciser	5	A définir avec le bailleur	
2/4/6 mermoz		Immeubles de 30 logements	A préciser	5	A définir avec le bailleur	
2/4 place jean moulin		Immeubles de 16 logements	A préciser	3	A définir avec le bailleur	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Au total 5 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation mobilisé sur le contingent non réservé de l'organisme HLM	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
Opération de construction de 20 logements – Wilson SIR 2 – secteur Couperin - Reims	Le Foyer Rémois	12 PLUS 8 PLAI	A préciser	3	A définir avec le bailleur	
Opération de construction de 10 logements – Orgeval - Reims	REIMS HABITAT	6 PLUS 4 PLAI	A préciser	2	A définir avec le bailleur	

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D1 : Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L.441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

En cours de finalisation

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D2 : Conventions spécifiques relatives au projet de gestion :

D2a : Note relative à la valorisation foncière dans le cadre du NPRU

D2b : Convention cadre sur les opérations foncières (à annexer)

D2c : Convention GUSP (à annexer)

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D2a

Pour les opérations à bilan (démolitions et aménagements), le règlement général de l'ANRU demande une valorisation foncière non nulle. Cette note présente le contexte rémois et les modalités de fixation des prix de références, proposés par les partenaires locaux, selon la destination foncier en fin d'opération.

Contexte du marché local du foncier et de l'habitat

Créée le 1er janvier 2017, la communauté urbaine du Grand Reims est constituée de 143 communes, organisées autour de la polarité centrale de la ville de Reims qui concentre population, services et emplois. Les études récentes réalisées dans le cadre de l'élaboration de la CIA et du PLH offrent une bonne connaissance des dynamiques en matière d'habitat sur la ville de Reims.

A l'échelle de l'EPCI, la croissance démographie est faible, en grande partie liée à l'excédent naturel, le solde migratoire étant limité. Sur Reims et sa première couronne, le solde migratoire est négatif, témoignant d'une attractivité limitée.

Sur la ville de Reims, la vacance atteint un taux de 10 % (FILOCOM 2015). La tension sur le marché est relativement faible, d'autant plus que l'offre neuve qui s'est récemment développée peine également à trouver sa clientèle.

L'observation des transactions de logements montre d'une part un contexte de contraction des prix ces dernières années et d'autre part, un phénomène de décote marquée aux abords des QPV et en QPV.

A titre d'exemple, le PLH indique que les transactions sur le marché des copropriétés s'effectuent légèrement en dessous de 2000 € du m², et à des prix inférieurs au prix du marché aux abords des QPV. Le rapport de veille et d'observation des copropriétés (VOC) menée en 2017 par le Grand Reims met notamment en évidence des montants de transaction en forte décote pour le quartier Croix-Rouge, entre 25% et 30% des prix moyens de transactions observés sur Reims.

L'ex-Reims Métropole (Reims + première couronne) compte seulement 33 % de ménages propriétaires. Le PLH indique que le dispositif PSLA paraît pertinent sur ce territoire, à condition de prévoir une décote par rapport au prix du marché neuf, décote pouvant être majorée en QPV.

Présentation des destinations foncières prévues dans le cadre du NPNRU

- **en sortie de FAT démolition**, plusieurs possibilités :
    - cession à la collectivité pour la création d'espaces publics,
    - constitution de réserve foncière par le bailleur,
    - Résidentialisation par le bailleur,
    - Création de logements locatifs sociaux par le bailleur (de façon très limitée),
    - Création de logements diversifiés : accession sociale ou d'Action Logement…

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- **en sortie de FAT aménagement d'ensemble** plusieurs possibilités :
    - Création d'espaces publics,
    - Création de locaux d'activité,
    - Réalisation d'équipements publics…

- **En sortie de FAT recyclage de copropriété dégradée** (un seul cas sur Orgeval) :
    - Création d'espace public par la collectivité

Modalités financières : fixation des prix de références

Les estimations du prix du foncier suivantes s'appuient sur :

- les études conduites dans le cadre de l'élaboration du PLH qui vient d'être approuvé et de la CIA en cours de signature, approuvée en conseil communautaire de juin 2019
- l'analyse des transactions immobilières sur Reims et son unité urbaine
- l'analyse des transactions foncières réalisées par la ville de Reims et la CUGR
- les résultats du rapport de veille et d'observation des copropriétés (VOC)

1. <u>Acquisition de terrains ayant vocation à accueillir des espaces publics nouveaux</u>

Entre 2016 et 2019, l'acquisition de terrains à des fins de créations de voirie ou d'espaces verts (en et hors QPV) s'est réalisée en moyenne sur des bases allant de 0 à 40€/m² avec une majorité des échanges s'opérant à **20€/m²** (source : délibérations sur les bilans des cessions-acquisitions).

Au regard de l'importance de réaliser les opérations d'espaces publics du projet NPRU, dans les délais impartis par la convention NPRU et dans le respect de la soutenabilité financière des bailleurs, de la Ville de Reims et du Grand Reims, l'application **d'une minoration de 25% est proposée**.

	Moyenne des prix de cessions observés localement depuis 2016 pour la réalisation d'espaces publics	Application d'une **minoration de 25%** sur la moyenne
Tous quartiers de Reims	20€/m² de terrain	**15€/m² de terrain**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

2. Acquisition de terrain ayant pour vocation la construction de logements en accession sociale à la propriété

L'ensemble des études menées sur l'habitat et le peuplement (étude stratégie de peuplement[1], CIA et PLH[2] du Grand Reims) montrent que le marché de l'agglomération est peu tendu. L'étude de peuplement a mis en relief la nécessité de diminuer la part du logement social et de proposer une offre nouvelle en accession, mais pose les conditions de réussite : sécurité, réussite scolaire, changement d'image, prix attractif (concurrence avec le périurbain rémois).

La référence a été établie par France Domaines en 2017, quartier par quartier NPRU.
Une minoration de **35%** sera appliquée par les partenaires locaux (collectivité et bailleurs sociaux) dans les **quartiers d'intérêt national**, pour tenir compte de la difficulté de monter des opérations d'accession au sein des QPV Croix-Rouge et Orgeval.

Une minoration de **10%** sera appliquée par les partenaires locaux (collectivité et bailleurs sociaux) dans les **quartiers d'intérêt régional** pour tenir compte de l'image et des atouts de ces quartiers, plus favorables à des opérations d'accession sociale à la propriété (QPV Europe et Châtillons).

Quartier	Estimation HT de la valeur vénale de France Domaine en date du 2 janvier 2017	Application d'une **minoration de 35%** sur la valeur estimée HT
Croix-Rouge	150€ /m² de terrain	**100 €/m² de terrain**
Orgeval	150€ /m² de terrain	**100 €/m² de terrain**

Quartier	Estimation HT de la valeur vénale de France Domaine en date du 2 janvier 2017	Application d'une **minoration de 10%** sur la valeur estimée HT
Les Châtillons	175 €/m² de terrain	**157,50 €/m² de terrain**
Europe	200€ /m² de terrain	**180 € /m² de terrain**

A noter que dans les quartiers d'intérêt régional, notamment le secteur Pommery (QPV Europe), la valeur des terrains destinés à des opérations d'accession libre peut approcher la valeur vénale estimée par les Domaines en 2017, eu égard au potentiel d'attractivité du boulevard Pommery.

3. Constitution de réserves foncières après libération des terrains de toute occupation

Le principe de la réserve foncière étant de conserver des terrains mutables en l'absence d'acquéreur ou de projet futur, la valorisation foncière proposée tient compte de l'ensemble des coûts de gestion de terrains maintenus sans affectation particulière (entretien, nettoiement, taxes diverses, clôtures,

1 Etude stratégie de peuplement et élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution– 2016-2018 – Grand Reims / Cf. Géo
2 Elaboration du PLH du Grand Reims 2019-2025 – 2018 – Grand Reims / Sémaphores

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

gardiennage éventuels, aménagements temporaires visant à maintenir le site en état ou à la rendre « mutable » …).

Il est proposé d'établir la valorisation de la réserve foncière sur la base du **prix des Domaines** et de **minorer cette estimation de 60%, hormis sur l'îlot B de Pays de France** (QPV Croix-Rouge).

Cette décote est observée dans la cadre des transactions constatées sur Croix-Rouge dans le cadre du VOC. En effet, sur 4 transactions observées entre 2015 et 2017, le prix de vente est compris pour 3 transactions entre 23% et 29% du prix de référence, et 1 transaction à 62%.

Quartier	Estimation HT de la valeur vénale de France Domaine en date du 2 janvier 2017	Application d'une **minoration de 60%** sur l'estimation HT des Domaines
Croix-Rouge *	150€ /m² de terrain	**60€/m² de terrain**
Orgeval	150€ /m² de terrain	**60€/m² de terrain**
Les Châtillons	175 €/m² de terrain	**70€/m² de terrain**
Europe	200€ /m² de terrain	**80€ /m² de terrain**

* hors îlot B Pays de France

L'étude urbaine Croix-Rouge a conclu en 2017 que le **secteur Bourguignons-Bonaparte (îlot B) de Pays de France** est un important site de renouvellement mais qu'il n'a aucun potentiel d'attractivité avant au moins 10 ans, malgré la démolition progressive de 605 logements du Foyer Rémois (2 ha). Le site cumule pauvreté (64% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté), délinquance (trafics avérés ayant pignon sur rue), obsolescence des logements et des espaces extérieurs (voies en impasse, différences de niveaux, accessibilité PMR problématique). Enfin, son attractivité est aussi liée au développement global du territoire.
L'enjeu pour l'ensemble des partenaires est d'imaginer des modalités de gestion et de portage du foncier libéré qui permettent de projeter un programme porteur de changement d'image pour le quartier (activités tertiaires privilégiées). Stratégiquement, l'ensemble des acteurs, y compris le comité d'engagement de l'ANRU du 3 septembre 2018, estime que la reconquête de ce secteur se fera sur un temps long, par les franges de la rue Bourguignons, plus éloignée du cœur du quartier et de l'insécurité.
Il n'existe à ce jour aucun projet défini du futur de ce site, c'est pourquoi l'ANRU a accepté le principe **d'une clause de revoyure** visant à laisser le temps de commencer les démolitions pour élaborer un projet viable, qui ne devrait pas être du logement.
De plus, le portage du foncier libéré étant à la charge du bailleur (pas d'EPF local), l'enjeu est aussi de déterminer un prix/m² de réserve foncière supportable pour un bailleur reconnu fragile par le CE de l'ANRU du 3 septembre 2018.

Il est proposé d'établir la valorisation de la réserve foncière sur la base du **prix des Domaines** et de **minorer cette estimation de 85% pour l'îlot B de Pays de France** (QPV Croix-Rouge).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Quartier / secteur	Estimation HT de la valeur vénale de France Domaine en date du 2 janvier 2017	Application d'une **minoration de 85%** sur l'estimation HT des Domaines
Croix-Rouge, îlot B PDF	150€ /m² de terrain	**20€/m² de terrain**

Ce point spécifique serait révisé, si besoin, en fonction du projet retenu et de son avancement.

4. Construction de locaux économique

La détermination d'un prix de valorisation des terrains mutables destinés à la construction de locaux artisanaux ou tertiaires s'établi en comparaison des prix pratiqués localement dans les zones d'activités en cours de commercialisation (source : portail foncier du Grand Reims) :

- ZA La Malle, Witry-Caurel, Bio Eco Park: à partir de 32€ HT /m²
- Croix Blandin : à partir de 48€ HT / m²
- La Husselle : à partir de 55€ HT / m²
- Parc d'activité de Bezannes : à partir de 105€/m²

Au regard de l'accessibilité du quartier Croix-Rouge et de son intégration dans le tissu urbain, les prix/m² de terrain proposés approche ceux de la réserve foncière, bien que les études différentes études économiques menées ces dernières années (notamment étude D2H) montrent que le potentiel de développent du tertiaire est relativement faible, au regard des opérations récentes sur Reims Clairmarais ou Bezannes (gares TGV), qui ont alimenté le marché de l'immobilier d'entreprise d'une offre neuve de bureaux et de locaux d'activité de toutes tailles.

Proposition d'un prix moyen pour les secteurs ANRU (HT) :	
Terrain à bâtir pour activités artisanales ou entreposage :	**50€ / m²**
Terrain à bâtir pour Bureaux / tertiaire :	**60€ / m²**

5. Etablissement du prix de référence la construction de logements locatifs sociaux.

Le NPRU de Reims ne prévoit aucun échange foncier en QPV en vue de réaliser des programmes de LLS, mais le cas échéant, le prix de référence serait celui établi par le RGA de l'ANRU selon le zonage LLS (zone II).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Quartier Croix-Rouge – secteur Université

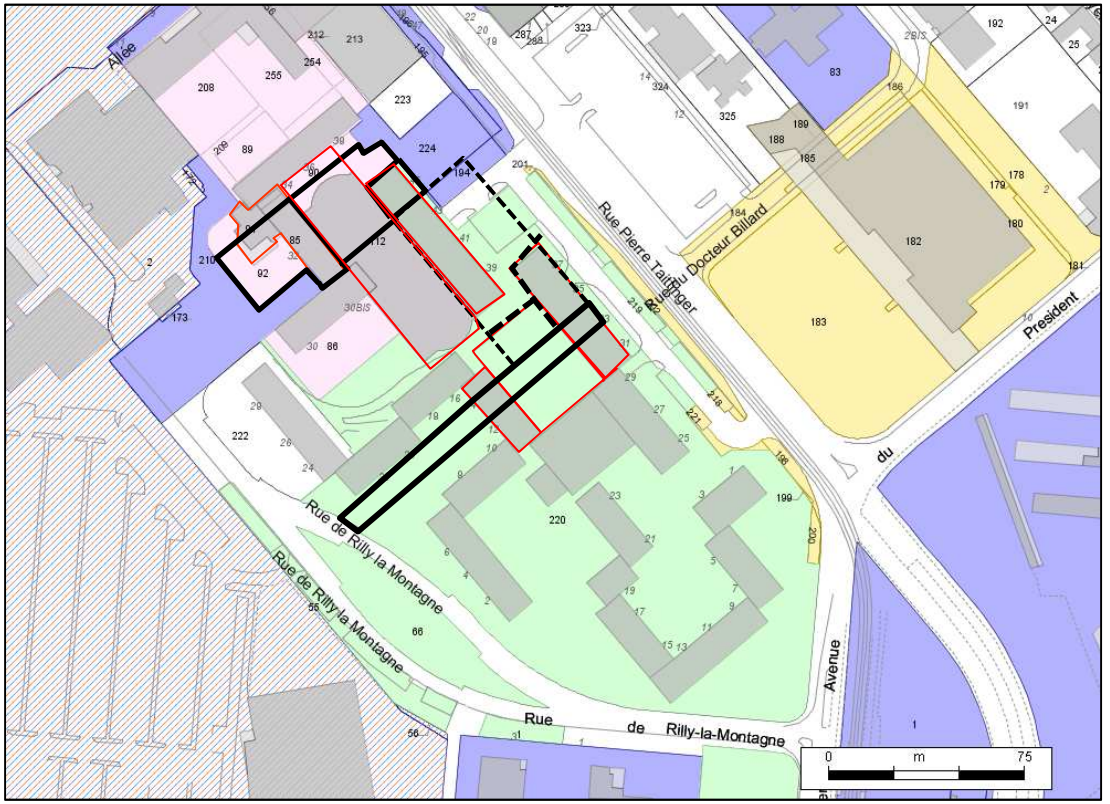
Estimation des fonciers à céder à la CUGR pour la réalisation d'espaces publics :

Foncier rendus mutables suite intervention ANRU :
3530m² x 15€ = 53 000 € HT

- 950 m² de terrain issus du 32 RLM (Foyer Rémois)
- 1000 m² de terrain issus du G5 (Foyer Rémois)
- 1000 m² de terrain issus du 31-37 Taittinger / 12-14 RLM (Reims habitat)
- 350 m² issus du G6 (Reims habitat)
- 230 m² issus du 39-45 Taittinger (Reims habitat)

Autres fonciers non « aménagés » au sens ANRU avant cession : **4 885m² x 0€ = 0€**

- appartenant à la Ville de Reims : 2400m²
- à Foncière logement : 485m² (cédé gratuitement PRU1)
- à Reims habitat (pour la rue de RLM) : 2000m²



Parcelles conservées en résidentialisation :

- 190 m² issus du 31-37 Taittinger x 0€
- 250 m² issus du 12-14 RLM
- 880 m² issus du G6 x 0€

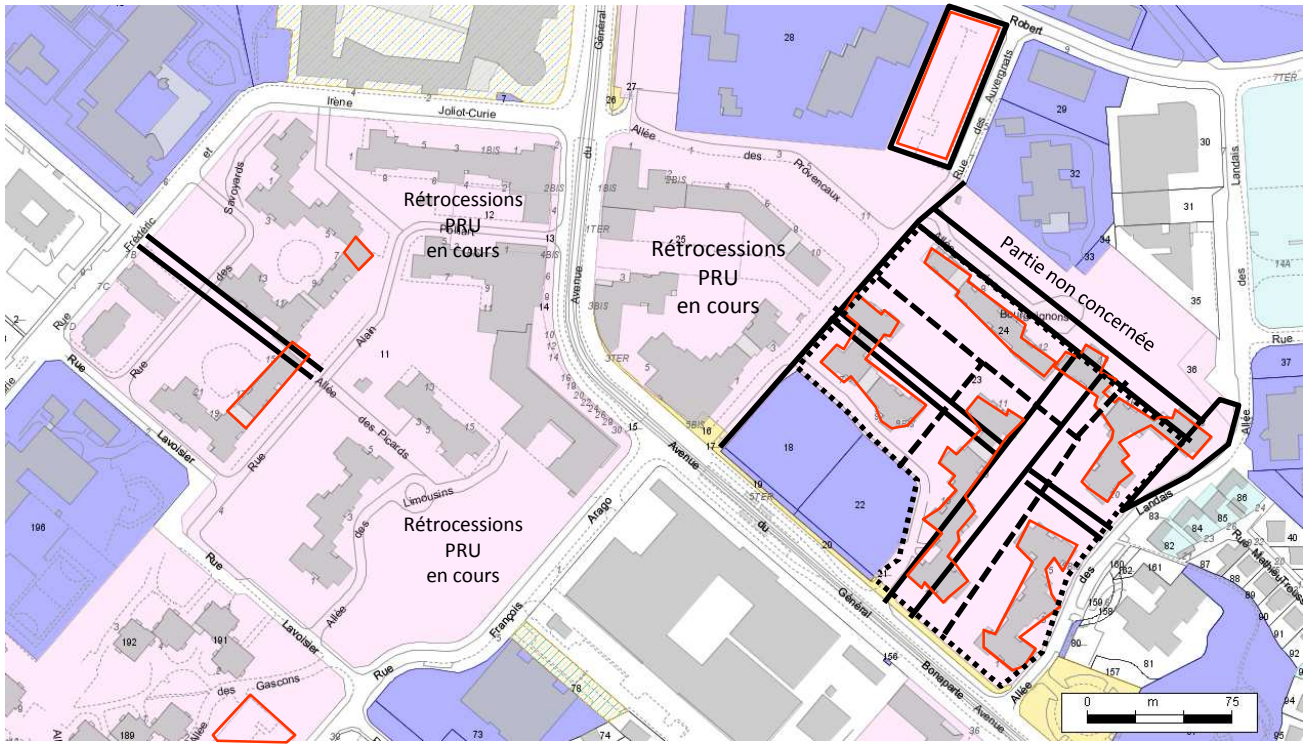
Estimation des fonciers en réserve foncière :

- 500m² appartiennent à la Ville (terrain sans interventions ANRU) x 0 = 0€
- **2 200 m²** appartiennent à Reims habitat **x 60€ = 132 000 € HT**
  - 1300 m² issus du 39-45 Taittinger x 60€ = 78 000 €
  - 600 m² issus du 31-37 Taittinger x 60€ = 36 000 €
  - 300 m² issus du G6 x 60 = 18 000 €

NB : Coûts estimés hors frais de notaires 02/10/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Quartier Croix-Rouge – secteur Pays de France



<u>Estimation du foncier FR à céder à la CUGR pour la réalisation d'espaces publics :</u>

- îlot B, à acquérir auprès du FR : **5 000 m² x 15€ = 75 000 €**
  - Sur 6 De Gouges / 7-9 Bonaparte = 600 m²
  - Sur 11-17 Bonaparte = 1600 m²
  - Sur 1-5 Landais = 400 m²
  - Sur 6-14 Bourguignons = 1600 m²
  - Sur 16-20 Bourguignons = 800 m²

- îlot A : **150m² x 15€ = 2 250 €**

<u>Estimation du foncier FR à céder à un opérateur de logement pour la réalisation d'accession à la propriété :</u>

Auvergnats : 2600m² x 100 € = **260 000 € HT**

<u>Estimation du foncier à placer en réserve foncière (clause de revoyure) :</u>

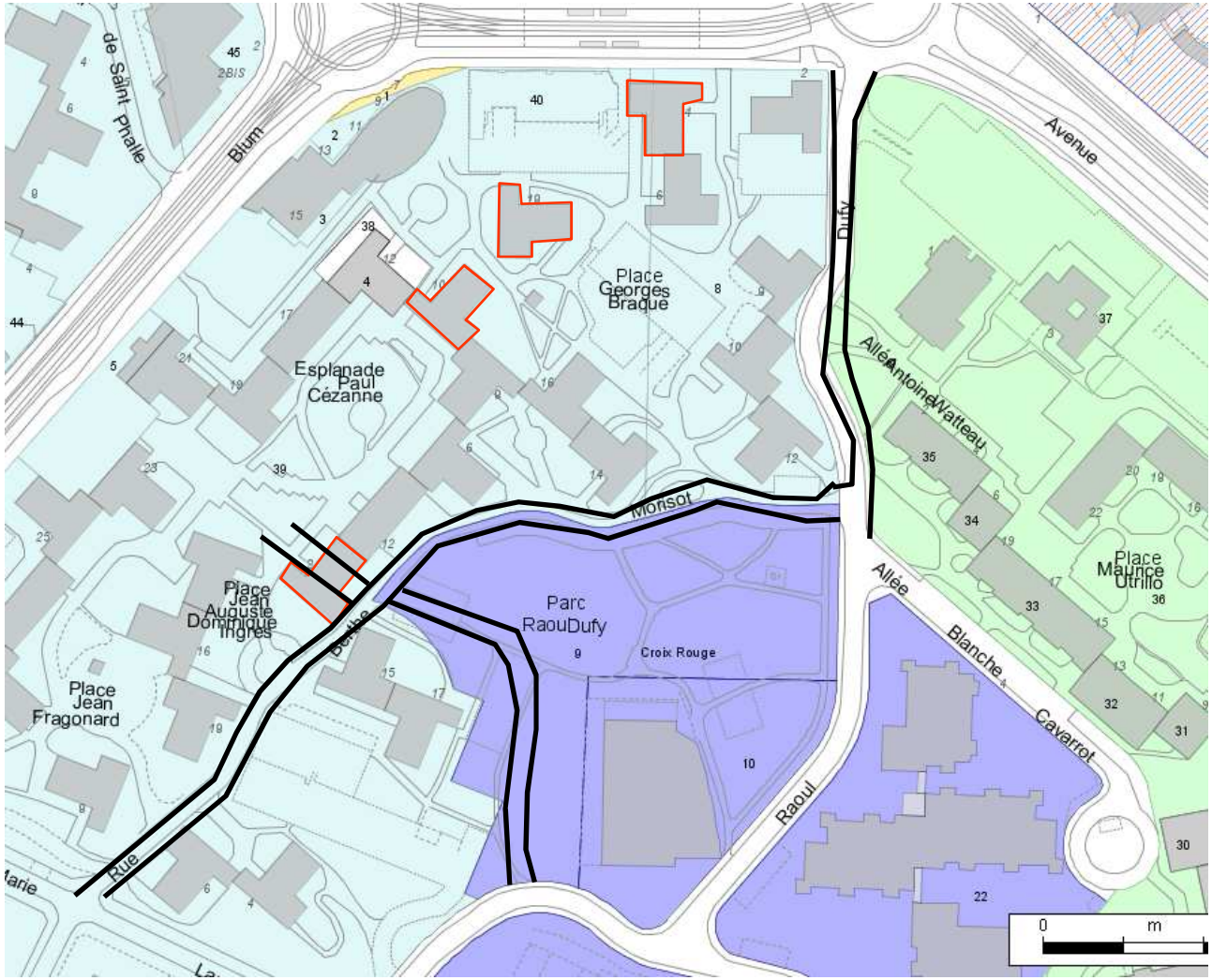
Foncier FR à céder à des opérateurs (sans compter abords du parking Bourguignons, requalifié par FR) : **19 200 m² x 20€ = 384 000 € HT**

Sur 6 De Gouges / 7-9 Bonaparte = 4 000m²
Sur 11-17 Bonaparte = 5100 m²
Sur 1-5 Landais = 4100 m²
Sur 6-14 Bourguignons = 4000 m²
Sur 16-20 Bourguignons = 2000 m²

NB : Coûts estimés hors frais de notaires 30/09/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Quartier Croix-Rouge – secteur Croix du Sud



<u>Estimation du foncier à céder à la Ville pour la réalisation d'espaces publics (allée) :</u>

A céder par Plurial Novilia, foncier rendu mutable suite à démolition du 2 Cézanne : **500 m² x 15€ = 7 500€**

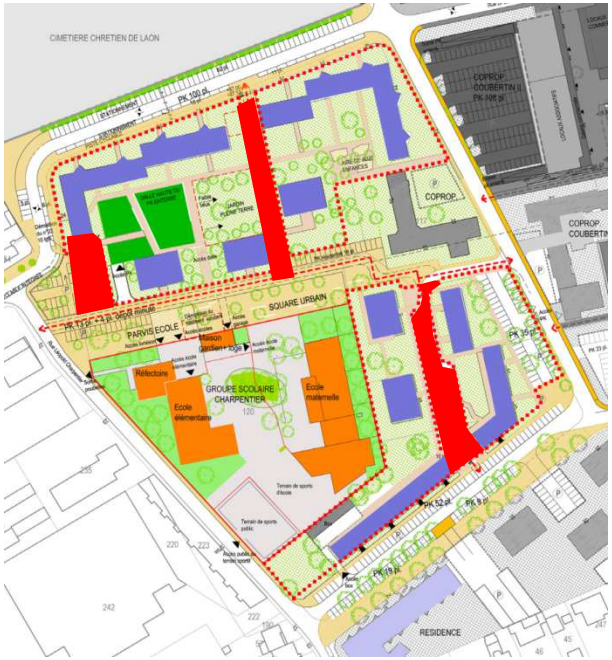
<u>Estimation du foncier à céder à la CUGR pour la réalisation d'espaces publics :</u>

- A céder par la Ville de Reims : 1 400 m² x 0€ = 0€
- A céder par Plurial Novilia : 800 m² non aménagés au sens ANRU x 0€ = 0€
- A céder par Reims habitat : 795 m² (déjà payés hors NPRU)

NB : Coûts estimés hors frais de notaires 30/09/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Quartier Orgeval





<u>Estimation du foncier à céder pour la réalisation d'espaces publics (emprises en rouge sur les plans)</u> :

A céder par Plurial Novilia, foncier rendu mutable suite à démolition Carpentier : 3 220 m² x 15€ = **48 300 € HT**

- 22 et 34 Bettinger = 1 470 m²
- 9 Coubertin = 1 750 m²

A céder par Reims habitat, foncier rendu mutable suite à démolitions Poincaré : 3 848 m² x 15€ = **57 720 € HT**

- 32 à 48 Poincaré = 2 108 m²
- 20 à 30 Poincaré = 1 740 m²

<u>Estimation des fonciers conservés par Reims habita pour réalisation de logements LLS (valorisation automatique à 189€/m²)</u>

- 32 à 48 Poincaré = 219 m² x 189€ = **41 391 € HT**
- 20 à 30 Poincaré = 450 m² x 189€ = **85 050 € HT**

<u>Estimation des fonciers à céder pour la réalisation de logements en accession sociale à la propriété (bleu foncé) :</u>

- 32 à 48 Poincaré = 1 764 m² x 100€ = **176 400 € HT**
- 20 à 30 Poincaré = 1 898 m² x 100€ = **189 800 € HT**

<u>Estimation des fonciers conservés par les bailleurs pour résidentialisation</u> : les résidus = 0 €

NB : Coûts estimés hors frais de notaires 30/09/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

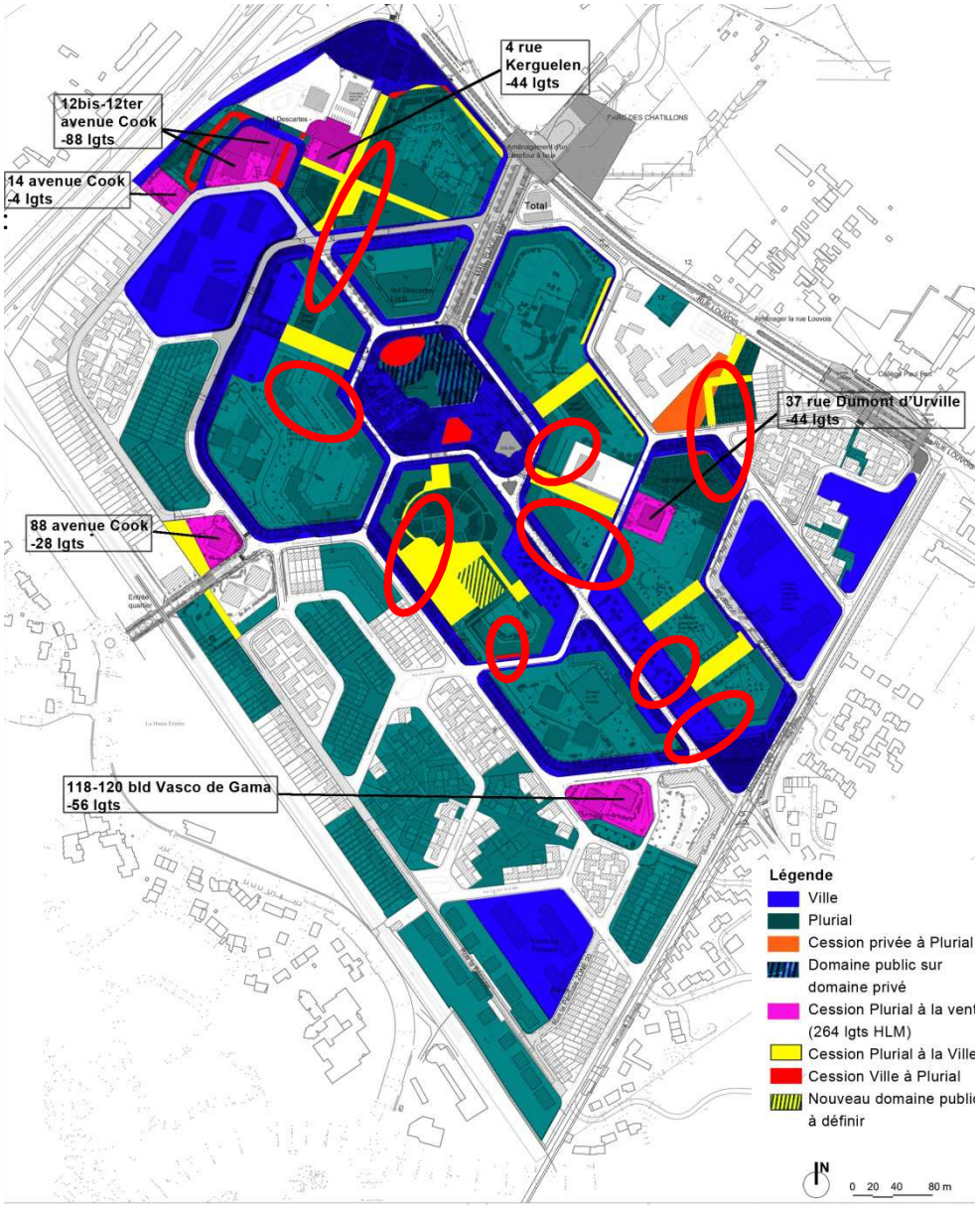
Estimation du foncier à céder pour la réalisation d'espaces publics (emprises en rouge sur les plans) :

A céder par Plurial Novilia, foncier rendu mutable suite à démolition :
11 390 m² x 15 € = **170 850 € HT**

- 8 Vasco de Gama = 2 130 m²
- 3 et 11 Blaise Pascal = 3 600 m²
- 10 Argonautes = 1 600 m²
- 24 Argonautes et 16 Hodin = 1 500 m²
- 16 Mougne et 21/27/29 Hodin = 2 560 m²

Estimation des fonciers cédées à Action Logement

- Mougne/Urville : 2 500 m² x 0 € = **0 €**



NB : Coûts estimés hors frais de notaires 30/09/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

<u>Estimation du foncier à céder à la CUGR pour la réalisation d'espaces publics</u> : 10 360 m²

A céder par Reims habitat :

- Foncier issu de la démolition 43/57 Pommery = 5 260 m²
- Foncier issu de la démolition 14/22 et 26 Brazzaville = 3 000 m²
- Foncier issu de la démolition 2/12 Mont Cornillet = 1 400 m²
- Foncier issu de la démolition 11-13 Falala = 700 m²

= 10 360 m² x 15 € = 155 400 € HT

<u>Estimation du foncier cédé à Action Logement = 0 €</u>

- Foncier issu du 2/12 Mont Cornillet = 2 600 m²

<u>Estimation foncier en réserve foncière</u>

- RAS

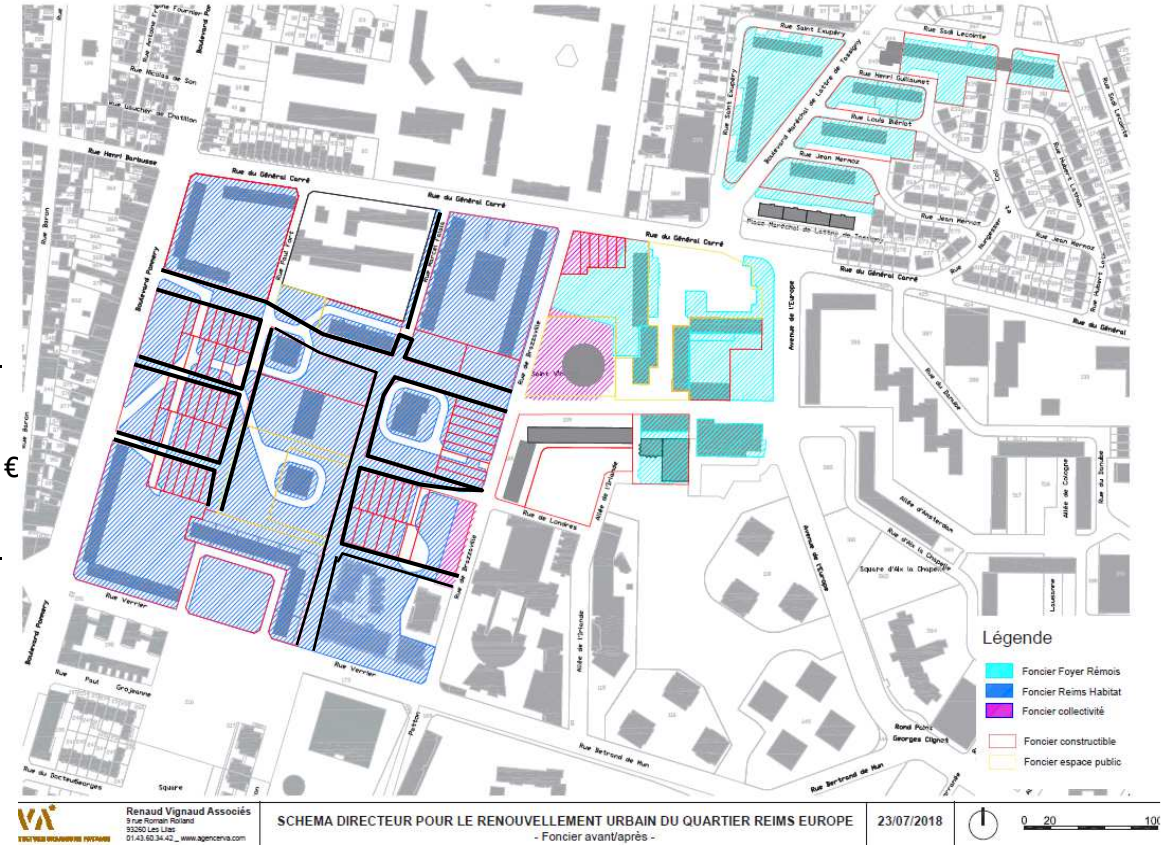
<u>Estimation foncier céder pour opérations d'accession à la propriété à coût maîtrisé =</u> 388 800 € HT

- Foncier issu de 43/57 Pommery = 525 m² x 180 €
- Foncier de 14/22 et 26 Brazzaville = 1 635 m² x 180 €

<u>Estimation foncier céder pour opérations d'accession à la propriété libre (promoteur) :</u>

- Foncier issu de 43/57 Pommery = 7000 m² x 223 €

= 1 561 000 € HT



NB : Coûts estimés hors frais de notaires 30/09/2019

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D3 : Charte de la concertation

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D4 : Convention spécifique relative au programme d'accession aidé par l'ANRU liant le maître d'ouvrage de l'opération, le porteur de projet et l'ANRU le cas échéant

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D5 : Charte de relogement inter-bailleurs signée le 23 décembre 2016

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

CHARTE

DE RELOGEMENT INTER-BAILLEURS

dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Reims et sur le territoire de Reims Métropole

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

I) PREAMBULE

Dans le cadre des conventions partenariales ANRU, les projets urbains des quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons sont l'objet de lourdes opérations de démolitions, reconstructions, et de réhabilitations programmées par les bailleurs sociaux que sont Reims-habitat, Plurial Novilia et le Foyer Rémois.

Croix-Rouge et Orgeval sont deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ayant fait l'objet du Programme de Renouvellement Urbain 2004-2014, et sont retenus parmi les 200 quartiers prioritaires d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Europe et Châtillons, qui n'avaient pas été éligibles au titre du PRU1, ont été intégrés et retenus parmi les quartiers d'intérêt régional.

Les interventions sur les logements (démolition, requalification, changement d'usage...) peuvent induire des relogements temporaires ou définitifs.

Dans ce cadre, les porteurs de projets et bailleurs sociaux conventionnant avec l'ANRU doivent s'engager à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages.

Les ménages à reloger dans le cadre d'opérations portant sur le patrimoine locatif social et sur l'ensemble du territoire de Reims Métropole, hors secteur d'intervention du NPRU, bénéficient du même dispositif d'accompagnement que celui exposé dans la présente charte, nonobstant un cadre administratif et financier différent de celui du NPRU de Reims. La présente charte prend effet, pour les locataires concernés, à compter de la date de dépôt du dossier d'intention de démolir.

Le suivi des relogements des locaux d'activités (associations, commerces, activités tertiaires, ...) fera l'objet, le cas échéant, d'un avenant à la présente charte.

Pour les ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération réalisée sur le territoire intercommunal, cette stratégie doit :

- -s'appuyer sur un diagnostic préalable ;
- -fixer des objectifs en termes de qualité du relogement et encadrer l'impact financier du relogement pour les ménages ;
- -préciser le dispositif d'accompagnement des ménages et les conditions de pilotage, de suivi et d'évaluation du relogement.

Cette stratégie de relogement sera formalisée dans la convention d'équilibre territorial prévue à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 (cf annexe 1), et donc s'inscrira dans la politique de peuplement de l'agglomération.

Le relogement des ménages dans les secteurs d'intervention du NPRU nécessite la conception d'un processus de relogement et de peuplement réfléchi et partagé entre partenaires, tant sur la définition d'une stratégie que pour la mise en œuvre opérationnelle et pour le suivi des relogements. Le principe de ce processus est acté dans le cadre du Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de Reims (cf annexe 1).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

II) OBJET ET PRINCIPES DE LA CHARTE DE RELOGEMENT

1) Objet :

Selon les principes du relogement retenus par l'ANRU, cette charte de relogement étendue à l'ensemble des opérations de même nature du territoire intercommunal, doit permettre aux familles concernées par les opérations de bénéficier d'un déménagement et d'un accompagnement social spécifique.

La présente charte définit et contractualise les "règles du jeu" entre les différents partenaires du relogement et a pour objectif de formaliser :
- les engagements des différents partenaires en matière de mobilisation d'une offre de relogement ;
- les modalités opérationnelles de relogement ;
- la garantie aux ménages concernés, des conditions de relogement respectueuses de leurs modes de vie, de leurs aspirations résidentielles et de leurs ressources, dans le respect des équilibres de territoires en matière de peuplement.

2) Principes :

A cette fin, une coordination inter-bailleurs est mise en place afin d'optimiser les plans de relogement, d'assurer une gestion commune et une meilleure cohérence du relogement des familles concernées. Cette instance de coordination sera chargée de formuler des préconisations communes notamment en :
- mutualisant la connaissance de la situation de l'ensemble des ménages impactés par les opérations de relogement (notamment via le tableau de suivi spécifique au relogement), ainsi que les offres de logements du parc social pour toutes les opérations ;
- partageant les situations complexes ou bloquées repérées en amont afin de trouver collectivement des solutions de relogement, dans le respect des objectifs de la présente charte.

Par ailleurs, les bailleurs devront porter à la connaissance des partenaires de la plateforme inter-bailleurs, l'état d'avancement des opérations de relogement (cf V-1)

La présente charte est conclue pour la durée du NPRU.

III) LES OBJECTIFS DE LA CHARTE DE RELOGEMENT

Avant engagement de la phase opérationnelle de relogement, rappel est fait de la nécessité :
- d'informer les habitants sur les objectifs et le contenu du projet de rénovation urbaine,
- d'entendre les attentes et/ou les inquiétudes des habitants des quartiers concernés,
- de rappeler aux habitants la place laissée à la concertation, notamment au travers des conseils de citoyens et des Ateliers Urbains de Proximité.

Le relogement de chaque locataire est un moment qui lui est privilégié et particulier, chaque relogement sera étudié individuellement et au domicile, dans le cadre d'un entretien approfondi, afin de :

1) Répondre aux besoins personnels, familiaux et professionnels, en terme de :
- typologie de logement,
- de caractéristique technique,
- de compatibilité avec leurs capacités financières,
- de proximité du lieu de travail et/ou de scolarisation des enfants.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

2) Prendre en considération les souhaits exprimés par les ménages concernés :
Tenir compte des liens de solidarité, d'attachement que les locataires manifestent au quartier.
Satisfaire dans la mesure du possible aux souhaits géographiques.

3) Actualiser l'adéquation des compositions familiales et des caractéristiques des logements :
- Résoudre les problèmes de sur occupation, et de sous occupation en concertation avec les locataires.
- Etudier les décohabitations.

4) Mener une politique de relogement vers davantage de mixité sociale :
- Conduire une politique d'attribution en articulant plusieurs échelles : l'immeuble, le secteur, les quartiers.
- Mobiliser une offre locative dans le patrimoine diffus, dans le respect des équilibres sociaux et en étudiant les capacités d'adaptation et d'intégration des ménages proposés pour un relogement.
- Proscrire les relogements dans les immeubles voués à démolition hormis « opérations tiroir » liées aux exigences techniques et opérationnelles des chantiers de démolition ou de réhabilitation. Ces « opérations tiroir » ne pourront être qu'en nombre particulièrement limité, de même, les familles concernées devront y retirer un réel bénéfice à terme.
- Assurer une politique d'attribution équilibrée permettant une meilleure mixité sociale.
- Eviter de concentrer géographiquement des familles fragiles afin de ne pas aggraver ou générer des dysfonctionnements sociaux et urbains (objectif visé par le RGA).

5) Rechercher une offre locative en faveur des ménages nécessitant un habitat adapté à leurs besoins spécifiques : handicap physique, faiblesses des ressources, comportement induisant un habitat isolé.

6) Evaluer avec les services du Département, la situation des ménages fragiles, afin de déterminer, chaque fois que de besoin, un accompagnement social individuel pour faciliter un relogement durable, ou décider de renforcer l'accompagnement des ménages en mobilisant les partenaires sociaux et associatifs.

7) Mettre en oeuvre le plan de relogement dans des conditions valorisantes et sécurisantes :
- Favoriser les parcours résidentiels.
- Réaliser des travaux d'embellissement en fonction des besoins.
- Maintenir une qualité de vie quotidienne.

8) Actionner les leviers mis à disposition pour favoriser le relogement :
Afin de faciliter des parcours résidentiels pour les ménages dans des logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans, l'ANRU peut accorder une « indemnité pour minoration de loyer » à l'organisme HLM accueillant les ménages concernés (cf annexe 2).

9) Lien avec la Charte locale d'insertion :
Les personnes qui doivent être relogées conservent le bénéfice de la Charte locale d'insertion.

IV) LA CONDUITE OPERATIONNELLE DES RELOGEMENTS

Cette présente charte traduit un degré de coopération et de capitalisation importante entre les différents partenaires particulièrement entre les bailleurs.

Ces derniers choisissent de confier la conduite et le suivi des actions de relogement à leurs équipes spécialisées en interne ou via, le cas échéant, une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

La liste des interlocuteurs auprès de chaque équipe relogement des bailleurs et la liste des référents auprès des partenaires sociaux et associatifs seront communiquées à chacun des signataires de la présente charte, lesquels seront informés de tout modification/actualisation éventuelle.

1) Avant Relogement

Les bailleurs s'engagent à désigner un interlocuteur privilégié qui suivra l'opération de relogement tout au long de sa mise en œuvre.

Les équipes relogements seront les interlocuteurs directs et priviléglés pour l'ensemble des locataires concernés par les plans de relogement. Elles assurent la relation avec le locataire tout au long du processus de relogement, c'est-à-dire :

- L'enquête sociale à domicile

Elle est réalisée auprès de chaque locataire concerné afin de rassembler l'ensemble des informations nécessaires, au traitement de son relogement et à la prise en compte de ses besoins, et porte notamment sur :
- la situation familiale et sociale,
- la situation financière,
- les souhaits et besoins de relogement (localisation, typologie, contraintes),
- les problématiques spécifiques : handicap, décohabitation, sur-occupation, sous-occupation, surendettement, problèmes comportementaux, défaut d'occupation en bon père de famille.

Les locataires pourront se faire accompagner d'une personne de leur choix, y compris par un représentant d'association de locataires.

Le ménage se verra remettre une liste d'interlocuteurs avec leurs coordonnées, ainsi que les informations relatives à la procédure de relogement.

- L'articulation de la connaissance des familles et des actions, en lien avec les différentes équipes sociales et mesures en place sur le secteur, avec une attention particulière pour les publics fragilisés.

Le suivi social et financier est renforcé pour les situations de fragilité et de précarité.

Les dispositifs d'accompagnement, de suivi social et administratif existants seront actionnés. Les équipes relogement, en lien avec les bailleurs, s'engagent à interpeller et solliciter les acteurs sociaux compétents en matière d'aides liées au logement et à la personne (montage dossier FSL, mesure de suivi individuel...).

- Mise en place si nécessaire d'un réseau partenarial (acteurs sociaux, associatifs, institutionnels).

2) La Mobilisation de l'offre de relogement

- L'identification d'un ou plusieurs logements correspondant aux besoins des familles, en collaboration avec le bailleur.

Les équipes relogement travailleront en coordination inter-bailleurs afin de partager l'ensemble des dossiers de relogement, et d'apporter des solutions de relogement, en particulier pour les dossiers complexes/sans solution (grands logements, logements adaptés au handicap...).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les bailleurs signataires s'engagent à mobiliser l'ensemble de leur patrimoine afin de dégager toutes les opportunités nécessaires à la mise en œuvre du plan de relogement. Les ménages se verront proposer des conditions de relogement respectueuses de leurs modes de vie, de leurs aspirations résidentielles et de leurs ressources, dans le respect des équilibres de quartier. Après examen de leur situation, de leur demande, et en fonction des disponibilités dans le patrimoine des bailleurs, ils se verront présenter, autant que possible, des solutions de relogement hors QPV. S'ils expriment néanmoins le souhait de rester dans leur quartier ou dans un autre QPV (ex : des locataires éprouvent un certain attachement à leur quartier et ont leur réseau de solidarité sur place), les possibilités de relogement seront observées en ce sens.

- L'accompagnement social, financier, organisationnel des locataires tout au long du processus du plan de relogement par les équipes internes ou la MOUS relogement

- Une information continue individuelle et collective aux locataires du projet, du planning et des règles qui régissent le processus de relogement (charte individuelle de relogement).
- Un soutien à l'organisation des déménagements.
- L'adoption d'une démarche de médiation en cas de blocage avec le locataire.
- Un soutien au locataire dans l'établissement des dossiers d'aides (APL, ... jusqu'à leur octroi).

Cas particuliers :

Un dispositif spécifique de préparation au relogement sera proposé en cas de besoin, notamment aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées. Les équipes relogement veillent au bon déroulement du relogement.

Si un locataire ne répond plus aux critères du logement social, il sera toutefois orienté dans le cadre de sa recherche de logement.

3) Après relogement

- L'accompagnement et le suivi des locataires après leur relogement

A partir des enquêtes post-relogement, un suivi des ménages sera effectué par les bailleurs sur une durée de 12 mois pour s'assurer du maintien de la situation financière du ménage et de la bonne intégration dans le logement/le secteur, et, en cas de besoin, ces derniers s'organiseront afin de mettre en place l'accompagnement nécessaire.

4) Coordination inter-bailleurs

Afin de favoriser le parcours résidentiel des locataires, les équipes dédiées des bailleurs veilleront à respecter, dans leurs pratiques et leurs moyens, la présente charte inter-bailleurs (dossier unique, plateforme inter-bailleurs ou autres instances nécessaires) pour traiter de manière uniforme les situations de relogement dont les services de la collectivité et de l'Etat doivent être saisis en amont.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

V) ENGAGEMENTS ET CONDITIONS DU PLAN DE RELOGEMENT

Un premier courrier d'information (co-signé élus/bailleurs), concernant l'opération de renouvellement urbain et le relogement, sera adressé aux locataires.

Actions	Le bailleur	Le locataire
Constitution du dossier de relogement	•Trouver un logement à l'ensemble des locataires titulaires d'un contrat de location concernés par une opération de renouvellement urbain. •Réaliser un entretien social avec chaque ménage afin de recueillir ses souhaits, besoins et possibilités (relations familiales, localisation, ressources…). Cet entretien sera réalisé par une personne respectueuse de la confidentialité des informations communiquées.	•Fournir les documents administratifs demandés et effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du déménagement. •Signaler toutes difficultés, évolutions, changements familiaux aux équipes de relogement. •Signer la charte individuelle de relogement (cf annexe 3).
Proposition de logement	•Proposer un logement qui soit adapté aux capacités financières et à la taille de la famille en satisfaisant dans la mesure du possible aux souhaits géographiques. •Saisir la plateforme inter-bailleurs, avant passage en Commission d'attribution : -des propositions de relogement faites aux ménages, -des situations particulières nécessitant un examen plus approfondi du dossier. •Chaque proposition de logement doit parvenir sous forme écrite au locataire qui devra produire une preuve de sa réception (ex. : retour du bon de visite). Les propositions faites et les refus doivent pouvoir être justifiés par les deux parties. •Suite à la 3ème proposition, le bailleur se réserve le droit d'appliquer les dispositions de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 (Art L61) (loi Molle). •Les logements proposés répondront aux besoins des locataires, à leurs possibilités financières (notion du reste à vivre), aux normes techniques d'accessibilité, voire feront l'objet d'aménagements spécifiques en fonction des personnes à reloger. Ils seront (en fonction de la demande exprimée par les locataires) situés en bas étages pour les ménages dont la situation le nécessite (ex. : personnes âgées, handicapées et/ou à mobilité réduite, enfants en bas âges, ...). •Les acceptations ou les refus motivés seront restitués à la plateforme inter-bailleurs •Les bailleurs informeront la plateforme inter-bailleurs des mutations de logement survenues après le dépôt du dossier d'intention de démolir et avant le début de l'opération de relogement.	•Visiter systématiquement les logements proposés en présence d'un représentant de l'équipe relogement et du bailleur. •Donner sa décision dans un délai de 10 jours. •Motiver et préciser par écrit les raisons de la non-acceptation du logement sur la fiche de visite prévue à cet effet. •Signer l'accord individuel de relogement (annexe 4).

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Actions	Le bailleur	Le locataire
Dépôt de garantie Signature de bail	•Etablir un nouveau bail pour le logement attribué, avec résiliation du contrat antérieur. Les bailleurs signataires de la Charte relogement, proposeront le transfert du dépôt de garantie initial sans revalorisation, quel que soit le bailleur qui réalisera le relogement. •Les bailleurs s'engagent à ne pas percevoir un double loyer. •Orienter si besoin (aide financière, accompagnement lié au logement ...) vers le montage d'un dossier auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et autres dispositifs.	•Signer le nouveau bail du logement accepté •En cas de nécessité, la mise en œuvre des dispositifs d'aides avec les accompagnateurs sociaux se fera en étroite relation avec le locataire.
Etat des lieux de sortie	•Un EDL de sortie sera établi en présence du locataire pour la clôture des comptes de charges locatives. •Aucune réparation ni aucune indemnité de remise en état des lieux ne seront exigées, sauf en cas de dégradation manifeste et volontaire.	•Etre présent ou représenté à l'état des lieux de sortie. •Libérer entièrement le logement et ses dépendances dans un état correct de propreté. •Régler les sommes restant dues lors de la mutation au titre du logement quitté.
Etat des lieux d'entrée	•Etablir un EDL d'entrée dans le nouveau logement. •Le ménage n'aura pas de travaux à réaliser avant son installation, sauf cas particuliers avec l'accord ou à la demande du locataire (ex : bon papier peint, peinture...). •Réaliser les travaux d'adaptation spécifiques au handicap ou à la mobilité réduite.	•Etre présent ou représenté à l'état des lieux d'entrée.
Déménagement et frais d'installation	•Le bailleur assure les frais de déménagement par l'intermédiaire d'une société mandatée aux conditions suivantes : - Fourniture des cartons et emballage, - Démontage/remontage à la condition unique de difficultés particulières (grande vétusté du mobilier, handicap, grand âge, personne seule ...), - Prise en charge d'un déménagement par ménage (transport + frais afférents*). •Aucune avance de frais de déménagement ne sera demandée aux locataires. •Si le déménagement ne peut être réalisé, du fait du bailleur, sur une seule journée, les frais liés à l'hébergement du foyer seront pris en charge par le bailleur qui assume financièrement le déménagement.	•Assurer l'emballage de ses effets personnels dans les cartons fournis. •Démonter, sauf conditions particulières, les meubles et équipements. •Effectuer toutes les démarches en vue de transférer ou résilier ses abonnements (eau, gaz, électricité, téléphone, connexion internet...) auprès des concessionnaires et assurer l'avance des frais de transfert. •Le locataire présentera les factures en cas de déménagement par lui-même.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Actions	Le bailleur	Le locataire
Déménagement et frais d'installation	•Le locataire ou son représentant devra être présent au moment du déménagement ainsi qu'à la livraison. •Si le locataire souhaite déménager par lui-même, il peut louer un véhicule ou recourir à une société de déménagement de son choix, sur présentation d'un devis accepté par le bailleur. •Le bailleur rembourse dès présentation des justificatifs, les frais d'installation*. •Possibilité de prise en charge de travaux exceptionnels relatifs aux équipements installés par le locataire (ex : démontage/remontage d'une cuisine intégrée). •Lorsqu'un relogement temporaire est envisagé et nécessaire, le bailleur s'engage à prendre en charge, dans les mêmes conditions, les frais liés au double déménagement. *Compteurs d'eau, fournisseurs électricité et gaz, frais de transfert téléphonique et adresse postale.	
Situations contentieuses	•La dette locative d'un locataire ne peut bloquer le projet de relogement. Toutefois, l'opération de relogement ne donnera pas lieu à un effacement des dettes de loyer ou de charges du locataire qui devra s'en acquitter dans les conditions fixées conjointement avec le bailleur. Dans ce cadre, il sera proposé un logement dont le loyer et les charges seraient équivalents au logement que le locataire quitte, voire proposer un loyer plus bas. •L'adoption d'un dispositif de règlement des situations pré-contentieuses et contentieuses constitue un préalable au relogement. •Les procédures d'expulsion engagées avant le lancement du plan du relogement, suivront leur cours.	•Les procédures d'expulsion engagées suivront leur cours. •S'engage le cas échéant à établir et respecter un plan d'apurement en collaboration avec le bailleur.
Gestion des bâtiments voués à démolition	•Lors de la phase précédant la démolition, les bailleurs s'engagent à maintenir une gestion du bâtiment dans des conditions de sécurité et d'entretien préexistantes. • Ils procèderont à la sécurisation des parties communes et des logements au fur et à mesure des départs. •Les locataires en place ne subiront pas d'augmentation de charges consécutives à la libération des logements.	•Préserver l'entretien locatif de son logement et des parties communes jusqu'au départ, si ces dernières étaient entretenues à l'origine par le locataire. •Ne pas laisser d'encombrants ni dans les parties communes, ni à l'extérieur de l'immeuble.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

VI) GOUVERNANCE ET SUIVI DU DISPOSITIF

1) La plateforme de relogement inter-bailleurs

La plateforme inter-bailleurs, pilotée par la Direction de la Politique de la Ville, avec en appui les services de la Direction Départementale des Territoires, composée des bailleurs sociaux, d'Action Logement et du Département de la Marne, assure la mise en oeuvre opérationnelle de la politique du relogement et de son suivi. Ce groupe de travail peut revêtir un aspect social ou technique selon la nature des sujets et des difficultés abordés.

Elle a principalement pour objet de :

- participer à l'élaboration et mettre en œuvre la charte relogement ;
- partager l'état d'avancement de chaque plan de relogement, en lien avec le planning opérationnel du projet urbain dans le cadre du PRU et hors PRU, et émettre les alertes nécessaires ;
- analyser les situations sociales le nécessitant ;
- faire des préconisations en matière de relogement au regard des situations évoquées ;
- émettre des propositions d'accompagnement à mettre en œuvre par un ou plusieurs partenaires ;
- proposer et ajuster si nécessaire les étapes du process individuel de relogement des ménages ;
- porter un regard sur le suivi des familles après relogement afin de pouvoir en analyser les conséquences/les effets.

Avant chaque réunion de la plateforme inter-bailleurs, et au minimum 8 jours avant, chaque bailleur transmettra aux membres de cette instance le tableau de suivi du relogement de chaque opération en cours, mis à jour depuis la précédente réunion et dûment renseigné.

Pilotée par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat, avec en appui les services de la Direction Départementale des Territoires, la plateforme de relogement inter-bailleurs sera composée de :

- Mmes et MM. les représentants des bailleurs sociaux,
- Mmes et MM les équipes relogement,
- M. ou Mme le représentant d'Action Logement,
- M. ou Mme le représentant du Conseil départemental.

D'autres organismes intervenant dans le champ du logement et de l'insertion, et missionnés pour des mesures d'accompagnement spécifique, pourront être conviés.

En séance, un état d'avancement de la situation et des besoins des ménages sera exposé par les bailleurs, suite à l'enquête sociale que les équipes relogements auront menée auprès d'eux.

Chaque bailleur présentera l'offre de logement qu'il aura identifié dans son patrimoine (parc social, réservataires).

En cas de difficultés liées au relogement, la plateforme inter-bailleurs devra être avertie en amont afin de pouvoir trouver, le plus rapidement possible et de manière collégiale, des propositions à présenter au ménage concerné.

La plateforme inter-bailleurs orientera alors le relogement des familles, de façon concertée et en toute transparence, vers la solution la plus adaptée, et, en tant que de besoin, donnera un avis technique sur d'éventuelles dérogations accordées aux ménages dont le nouveau taux d'effort dépasse celui lié au précédent logement ou dépasse un taux d'effort acceptable.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

L'état des propositions, présenté par les bailleurs via un modèle de tableau ad'hoc ou RIME facilement exploitable et validé par le groupe de travail, permettra ainsi d'analyser la situation des ménages et les propositions de relogement.

La décision d'attribution est prise par la Commission d'Attribution de l'organisme gestionnaire dans le cadre des règles définies en matière d'attribution, laquelle se verra exposer les préconisations de la plateforme inter-bailleurs lors de l'examen des dossiers de candidats concernés par un plan de relogement. Pour mémoire et selon le CCH (art. R441-9), le Maire de la commune où sont situés les logements à attribuer (ou de son représentant) a une voix délibérative et éventuellement prépondérante en cas de partage des voix, et le Président de l'EPCI (ou de son représentant) a une voix consultative pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de leur compétence.

La plateforme inter-bailleurs pourra également être saisie en cas de décision de minoration de loyer au bénéfice des ménages relogés.

Cette instance de concertation sociale et technique se réunira au minimum 2 fois par trimestre et autant que de besoin.

Les plans de relogement concernant les immeubles situés hors secteur d'intervention du NPRU, seront traités de manière identique s'agissant du process de relogement, en fonction des équipes de relogement et partenariats constitués.

2) Le Comité de suivi relogement

Le Comité de suivi relogement, présidé par Reims Métropole, avec en appui les services de la Direction Départementale des Territoires, composé de la Ville de Reims, des services de l'Etat, des bailleurs sociaux, d'Action Logement et du Département de la Marne, veille à la mise en œuvre de la charte de relogement et propose son actualisation le cas échéant. Il s'inscrit dans le schéma de gouvernance du Contrat de Ville et du NPRU (cf annexe 5).

En outre, le Comité de suivi valide les indicateurs d'évaluations qualitatives et quantitatives qui lui seront proposés. Il proposera des synthèses de l'avancement des opérations de relogement et arbitrera les points identifiés en plateforme inter-bailleurs.

Le Comité de suivi se réunit 1 à 2 fois par an, et autant que de besoin.

Une synthèse des opérations de relogement et de leur suivi sera proposée une fois l'an au comité technique du NPRU ainsi qu'aux comités de pilotage du Contrat de Ville et du NPRU.

Présidé par la Direction de projet, le Comité de suivi sera composé :

- du représentant de la Direction Départementale des Territoires,
- du représentant de la Direction Grand Est d'Action Logement,
- des représentants des Directions générales des bailleurs sociaux,
- du représentant du Conseil départemental,
- des représentants des Confédérations de logement (au titre de la représentation des locataires et associations de locataires).

En tant que de besoin, les chargés de relogement pourront être entendus.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

VI) EVOLUTION DE LA CHARTE

La présente charte a pour ambition de définir le cadre général opérationnel des relogements. Elle ne saurait prendre en compte des conditions particulières résultant de situations humaines et juridiques complexes.
Au travers des différents comités de suivi relogement, l'analyse et l'examen de l'avancée des plans de relogement pourront faire évoluer la charte de relogement afin d'y intégrer des modifications et précisons révélées nécessaires.

Les évolutions législatives en la matière pourront également venir amender la présente charte.

Toute modification s'effectuera dans un accord partenarial de l'ensemble des signataires.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

À Reims, le 23 DEC. 2016

L'Etat,
représenté par le Ministre de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

Monsieur Patrick KANNER

L'État,
représenté par le Préfet de la Marne,

Monsieur Denis CONUS

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
représentée par le Directeur Général,

Monsieur Nicolas GRIVEL

La Communauté d'agglomération Reims Métropole,
représentée par la Présidente,
Députée de la Marne,

Madame Catherine VAUTRIN

La Ville de Reims,
représentée par le Maire,
Député de la Marne,

Monsieur Arnaud ROBINET

Le Département de la Marne,
représenté par le Président du Conseil
Départemental,

Monsieur René-Paul SAVARY

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Action Logement,
représentée par la Préfiguratrice
de la région Grand Est,

Madame Caroline MACE

La SA d'HLM Plurial Novilia,
représentée par le Directeur Général,

Monsieur Alain NICOLE

L'OPH Reims habitat Champagne-Ardenne,
représenté par le Directeur Général,

Monsieur Patrick BAUDET

La SA d'HLM Le Foyer Rémois,
représentée par le Président du Directoire,

Monsieur Christophe VILLERS

L'ICF Habitat Nord-Est,
représentée par le Responsable Territorial
de Champagne-Ardenne,

Monsieur Grégoire THIEBLEMONT

La SA d'HLM Habitat de Champagne,
représentée par le Directeur Général Délégué,

Monsieur Bruno MOUTON

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 1: Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
Extraits du Protocole de préfiguration NPRU de Reims *(dans sa version du 05/12/2016)*

Article 3 Synthèse des questions soulevées et des demandes d'approfondissement exprimées par les partenaires de l'ANRU lors de l'instruction en Comité d'Engagement du dossier (en particulier, le projet et le programme urbain et l'adéquation du programme de travail).

Le présent protocole de préfiguration a été présenté aux partenaires lors du Comité d'Engagement de l'ANRU du 14 avril 2016, dont le compte rendu figure en annexe.

Tout en saluant la qualité du travail présenté, les partenaires ont émis plusieurs avis et interrogations qui devront trouver des réponses dans le cadre de la phase de préfiguration des conventions de renouvellement urbain. Il est en particulier précisé que les études à réaliser doivent permettre à la collectivité et aux bailleurs de définir une ambitieuse stratégie de renouvellement des quartiers qui les replacent durablement dans les dynamiques d'agglomération.

Ainsi durant les 18 mois de la phase protocole, les partenaires signataires du présent protocole seront attentifs aux différents points évoqués ci-dessous.

Afin de permettre la production d'une offre résidentielle diversifiée sur les quartiers, la phase protocole devra permettre de définir les conditions préalables à la mutation différentiée, souhaitée pour les quartiers. Aussi, les études urbaines et l'AMO relative au peuplement, financées par l'ANRU dans le cadre de l'avenant n°11 à la convention de rénovation urbaine de Reims, devront permettre de définir les capacités et les conditions d'accueil d'une offre nouvelle diversifiée. Une attention particulière devra être portée sur l'offre susceptible d'entrer en concurrence avec celle qui serait développée sur les quartiers. Compte-tenu des contraintes des sites et du marché rémois, le partenariat avec un ou plusieurs promoteurs privés, dès la phase protocole de préfiguration est recommandé, notamment pour dimensionner et phaser les opérations de construction.

Concernant la production neuve d'offre locative sociale, la reconstruction de l'offre exclusivement hors des QPV devra être recherchée, dans le cadre d'opérations mixtes. Néanmoins, au regard de l'importance du parc locatif privé, la question du taux de reconstruction de l'offre locative démolie, de la typologie des logements reconstruits et de leur localisation sera à examiner en articulation avec les autres échelles et les autres segments du parc.

Les réflexions sur la stratégie de peuplement seront l'occasion de réaliser un diagnostic du parc de logements, de son occupation et des mécanismes de peuplement, de définir des enjeux et des orientations stratégiques par quartier prioritaire en matière d'offre et d'attribution de logements. Cette analyse, qui contribuera à la rédaction de la convention d'équilibre territorial, sera assortie de la formalisation de la charte de relogement inter-bailleurs. Sauf opérations spécifiques, cette charte devra être formalisée préalablement au lancement de tout plan de relogement. Elle devra définir les modalités de mise en place des plans de relogement dans le triple objectif mentionné par le règlement général de l'ANRU :

- garantir des parcours résidentiels positifs aux ménages,
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion par un accompagnement fort des ménages,
- garantir les équilibres sociaux du territoire.

La collectivité assure le pilotage des plans de relogement en inter-bailleurs et la Délégation Territoriale de l'ANRU devra être étroitement associée à toutes les étapes de ce processus.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Les acteurs du logement sur le territoire Rémois s'engagent sur la mise en place d'une politique de peuplement (article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Elle devra intégrer les évolutions récentes et futures de la réglementation et du territoire de l'agglomération.

Afin de mieux appréhender les besoins du patrimoine social sur les quartiers, les bailleurs devront partager leur analyse des enjeux des différents parcs (leurs qualités et handicaps et leur capacité d'évolution à long terme, ...). Cette analyse transversale des patrimoines des bailleurs, doit constituer un point de référence initial pour les acteurs locaux, la délégation territoriale et les partenaires nationaux, afin d'apprécier les stratégies d'intervention proposées pour les différents parcs. En lien avec les plans stratégiques de patrimoines, une convergence interbailleurs dans les degrés d'intervention, sur les différentes composantes de ce patrimoine, en articulation étroite avec le projet urbain sera à rechercher.

La phase protocole sera l'occasion d'approfondir la prise en compte dans le projet urbain des questions relatives à l'ensemble des thématiques du développement urbain et du contrat de ville : le développement économique, la mobilité, l'éducation, les équipements publics, la sécurité publique. En particulier, devront être approfondies les questions scolaires et les interrogations liées aux équipements publics, ciments du lien social dans les quartiers. Sur les secteurs Croix-Rouge et Orgeval notamment, le devenir des écoles à restructurer (situées en cœur d'îlots) devra nécessairement être mis en débat. Les projets liés aux équipements publics devront être particulièrement partagés avec l'ensemble des partenaires afin de s'assurer de la bonne capacité des gestionnaires futurs à s'approprier les lieux.

La collectivité devra également s'assurer que les conditions de sécurité publique au sein des quartiers ne freinent pas leur attractivité. Pour ce faire, une coopération avec les autorités compétentes à tous les stades du projet est nécessaire.

Dans le quartier Croix-Rouge en particulier, la collectivité a souligné le fort potentiel, qu'il reste encore à développer à ce stade. Le travail du protocole sera l'occasion d'un approfondissement sur le volet économique.

Enfin, le protocole devra déterminer les conditions de réussite de la maîtrise foncière à acter et détailler dans les conventions de renouvellement urbain.

Au regard de l'état d'avancement des réflexions et afin de permettre la définition d'une convention la plus précise possible, de nombreuses opérations de démarrage anticipée ont été accordées par les partenaires. La délégation territoriale de l'ANRU, qui doit être associée à toutes les étapes des études et opérations autorisées par le protocole, sera vigilante à la bonne coordination des études.

Lors de l'engagement financier de l'opération visée à l'article 10 (opération de démolition de 105 logements sis au n°6 rue Olympe de Gouges, aux n°7 et 9 avenue du général Bonaparte), la Délégation Territoriale de l'ANRU sera particulièrement attentive aux modalités de financement. En effet, conformément à la règlementation (règlement général de l'ANRU et règlement financier de l'ANRU), l'opération ne pourra être engagée sans un calcul préalable et précis des recettes pour valorisation foncière, déterminées en fonction des conclusions de l'étude urbaine en cours sur le secteur Pays de France. Globalement, il est rappelé que les montants de subvention de l'ANRU inscrits dans le présent protocole sont des maximums et que conformément à la règlementation, ils seront recalculés à chaque étape de l'avancement financier des opérations, en fonction des éléments justificatifs fournis par le maître d'ouvrage.

Le programme de travail définitif acté au présent protocole vise à répondre à ces attentes.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Article 4 Programme de travail à réaliser au titre du protocole (extrait)

Ce programme de travail détermine les études, missions et actions d'ingénierie à mener par le porteur de projet, la Ville de Reims, et les trois bailleurs sociaux signataires pour préciser le programme urbain futur.

Il intègre aussi les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif de relogement partenarial et d'accompagnement du changement des habitants qui peuvent être financés par l'ANRU et/ou la CDC. Il s'appuie sur les actions et des études réalisées antérieurement, ou en cours, sur les quartiers d'interventions afin de définir les objectifs et programme opérationnels du NPNRU.

Le porteur de projet est garant de la cohérence et de la gouvernance du projet d'ensemble : la collectivité porte les études stratégiques fixant les grands principes d'aménagement et les grandes orientations intangibles des projets (volets urbains, sociaux, économiques, habitat / peuplement), les bailleurs portent des études ciblées sur leur patrimoine mais dont les conclusions sont nécessaires à la définition du programme opérationnel global. Toutefois, si certaines études de définition sont portées par les bailleurs (quartier Europe et Châtillons notamment), elles seront suivies par la Direction de projet, laquelle reste garante du respect des principes urbains validés lors des comités de pilotage et inscrits dans le présent document.

4.1.- Actions et études, réalisées ou programmées, participant à la définition des projets de renouvellement urbains des quartiers et des dispositifs d'accompagnement (financées hors du protocole de préfiguration).

- Études et évaluations réalisées (hors protocole)

Étude prospective pour l'aménagement du quartier Croix-Rouge dans la perspective du NPNRU. Cette étude a été lancée en 2012 par la Ville de Reims, en partenariat avec l'ANRU, Reims habitat, Le Foyer Rémois et Plurial Novilia (co-financeurs) avec un double objectif : actualiser le plan de référence urbain du quartier réalisé en 2006 et définir une seconde tranche opérationnelle pour le moyen terme correspondant à un second programme de renouvellement urbain (convention NPNRU 2015-2024), et plus long terme. Cette étude a été confiée à l'agence UP (architectes urbanistes), Tétra (sociologue) et Thiérache ingénierie (bureau d'études techniques). La mission s'est achevée en décembre 2014 par un chiffrage et une proposition de pré-programmation opérationnelle. Les orientations urbaines définies ont été validées par le comité de pilotage du 16 juillet 2015. Néanmoins, compte tenu du contexte urbain qui a évolué (Grand campus, présidence de l'URCA, projet de cluster du Foyer rémois) une nouvelle étude urbaine a été relancée en octobre 2015 pour le secteur Pays-de-France.

Étude prospective relative au projet de renouvellement urbain du quartier Orgeval : étude confiée par la Ville de Reims à l'Atelier Choiseul en mars 2015, dans la cadre de sa mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage visant à l'élaboration et au suivi du projet urbain Orgeval. Cette étude, menée en partenariat avec Plurial Novilia, Reims habitat et Le Foyer Rémois, a permis de réaliser un état des lieux actualisé, de définir des secteurs possibles d'interventions et des premières propositions d'intervention dans le cadre du NPNRU. Les orientations urbaines ainsi définies ont été validées par le comité de pilotage du 16 juillet 2015.

Étude prospective relative au projet de renouvellement urbain du quartier Europe : étude conduite par la Ville de Reims, en partenariat avec Le Foyer Rémois, Reims habitat et la DDT de décembre 2013 à juin 2015, et confiée au groupement d'étude représenté par l'agence Tandem+. Un schéma directeur d'aménagement prévisionnel et un plan masse général, étayés d'un préprogramme opérationnel ont été définis, ainsi que des préconisations d'actions en matière de redynamisation commerciale (place Jean Moulin en particulier) et d'accompagnement des habitants. Le plan masse prévisionnel et les grandes orientations urbaines ont été validés par le comité de pilotage du 25 juin 2015.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Évaluation du dispositif de relogement du PRU 2004-2014 de Reims : Cette évaluation du dispositif de relogement a été menée par la collectivité, accompagnée par le cabinet CfGéo en 2013 (prestation incluse dans la mission d'OPCU).
Cette évaluation a conclu à une réussite globale des plans de relogements (résultats conformes aux objectifs et ménages globalement satisfaits) mais a aussi mis en évidence la difficulté des plans de relogements à dépasser l'effet structurellement ségrégatif de la différence de loyers entre le parc existant et le parc neuf. Aussi, afin de maintenir et promouvoir la mixité dans les quartiers récemment renouvelés, CfGéo a préconisé de mettre en place un outil de connaissance fine du parc locatif social et de partager avec les bailleurs des objectifs en termes d'attribution des logements sociaux.

Étude et AMO économique 2010-2013 sur les 4 quartiers du PRU
Pilotée par la Ville de Reims, l'étude et l'AMO économique a porté sur les quatre quartiers en renouvellement urbain de Reims. Elle a été confiée en 2010 au cabinet D2H. Elle a porté sur l'élaboration d'un diagnostic économique des quartiers et de leur environnement ; l'évaluation des besoins en commerces, services, associations et immobilier d'entreprises, puis sur la proposition d'un niveau de finition des cellules d'activité créées dans le cadre du PRU (12 000 m²) et d'un prix de location moyen, et enfin sur la proposition d'une stratégie de commercialisation. Cette étude a été financée par la Ville de Reims, l'ANRU, le FEDER et la Caisse des dépôts. Des outils ont été mis en œuvre dans le cadre de cette mission : la Charte des enseignes et des vitrines, signée entre la ville et les maîtres d'ouvrage 2011 et la commission de commercialisation trimestrielle visant notamment à étudier les dossiers des prospects et à veiller à la qualité de l'occupation des cellules.

Évaluation à mi-parcours du PLH, confiée à Espacité en septembre 2015, pour une durée de 4 mois, par Reims Métropole. Cette mission se décompose en 3 temps : mesurer les effets de la mise en œuvre du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale, économique, démographique sur l'ensemble des communes de l'agglomération (étape 1), proposer, si besoin, les modifications rendues nécessaires par l'évolution du contexte et réinterroger les partis pris/objectifs du PLH (étape 2) et enfin, proposer une rédaction du projet de PLH modificatif (étape 3). L'analyse des trois premières années d'exécution du PLH permettront notamment d'alimenter la connaissance du marché de l'habitat, donc d'affiner les projets urbains et de rédiger la convention NPNRU.

Étude prospective pour l'aménagement du quartier des Châtillons. Cette étude a été lancée en 2014 par Plurial Novilia et confiée au bureau d'étude « AREP Ville » avec pour objectif de définir les grandes orientations urbanistiques du projet. Ces grandes orientations ont fait l'objet d'une validation par Reims Métropole et la Ville de Reims à l'occasion du comité de pilotage d'avril 2015.

- Études et mission d'AMO en cours (hors protocole)

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet économique du Contrat de Ville : pilotée par la Ville de Reims, accompagnée par le cabinet D2H depuis janvier 2015 pour une durée de 36 mois, cette mission a comme objectifs : la réalisation d'une étude économique prospective portant sur les sept QPV (avril 2015), l'accompagnement de la collectivité dans la rédaction du volet économique du contrat de ville et du NPNRU (juin 2015), et l'accompagnement de la collectivité et des bailleurs sociaux pour l'élaboration du NPRU de Reims, l'animation de la commercialisation des locaux d'activités dans les quartiers en rénovation urbaine et les autres quartiers prioritaires (jusque janvier 2018). Cette étude est cofinancée par la CDC.
Au regard de l'ambition donnée au quartier Croix-Rouge en matière de développement économique, une mission spécifique pourra être confiée au cabinet D2H (bon de commande) pour analyser finement le site, ses potentialités et établir des préconisations pour le NPRU.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Mission d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement à l'échelle des sept quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'échelle intercommunale. Cette étude/AMO est prévue pour une durée de 15 mois, à compter de sa notification (29 avril 2016). Portée par la Ville de Reims et copilotée par Reims Métropole, cette mission est cofinancée par l'ANRU à hauteur de 50% dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention du PRU 2004-2014. Elle a pour but de définir les orientations stratégiques en matière de peuplement, à l'échelle des QPV et à l'échelle de communes de l'agglomération, sur la base d'un diagnostic et d'une analyse partagée du contexte local, puis d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des dispositifs attendus dans le cadre de la politique nationale du logement.

Les orientations proposées en matière d'attribution et d'occupation du parc social devront notamment permettre l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (loi ALUR) et de la convention intercommunale d'équilibre territorial (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), laquelle définira notamment la stratégie de relogement. Les orientations proposées en matière de rééquilibrage social de l'offre de logements devront notamment permettre d'orienter les choix de Reims Métropole en matière de choix de typologie et de localisation de l'offre nouvelle de logements.

La mission d'étude et d'assistance à maitrise d'ouvrage se détaille se la manière suivante :

Mission 1 : Réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif, préalable à la définition d'orientations stratégiques en matière de peuplement, véritable outil de connaissance partagé de la demande de logement et des caractéristiques de l'occupation du parc social, lequel comportera :

- des fiches de diagnostic détaillées par quartier avec des données chiffrées et la description de points forts et des points de vigilance.
- un classement des immeubles [avec un focus sur chacun des 7 QPV] au niveau intercommunal en fonction de leur occupation sociale, sur la base de critères économiques objectifs.
- un état des lieux partagés des partenariats, des pratiques d'attribution et de gestion de la demande de logements.
- des cartographies de ces données (démographie, statut d'occupation, occupation sociale...).
- une cartographie de l'occupation précise des différents quartiers permettra d'élaborer des axes clairs dans la politique d'attribution afin de répondre aux enjeux de mixité sociale attendus.

Mission 2 : Définition d'orientations stratégiques à l'échelle de chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville et à l'échelle des communes de l'agglomération :

- en matière d'occupation du parc social, d'attribution et de mutation,
- en matière d'offre de logement.

Mission 3 : Assistance à la mise en place des dispositifs prévus par la loi ALUR.

Mission de création et de suivi de l'observatoire territorial des 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au-delà de l'obligation fixée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les difficultés rencontrées au moment de l'élaboration du diagnostic préalable à la définition des orientations du Contrat de ville ont mis en lumière la nécessité de disposer d'un outil d'observation territorial concernant les quartiers classés en Politique de la Ville. De plus, l'évaluation est un enjeu pour mieux appréhender l'impact et les modalités d'intervention des politiques publiques, les dispositifs du Contrat de ville au regard du droit commun, mais surtout de connaître l'évolution des besoins sociaux.

Reims Métropole a choisi de confier cette mission à un prestataire extérieur le 17 mars 2016, jusqu'au 31 décembre 2020, et de la financer dans le cadre du contrat de ville 2015-2020. Elle a pour objet de concevoir un outil pérenne de connaissance des territoires et doit permettre :
- d'analyser la situation et les trajectoires des quartiers et de leurs résidents,
- de mesurer l'évolution des inégalités,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- d'évaluer les écarts entre les quartiers, la ville de Reims et l'agglomération,
- d'évaluer les politiques publiques mises en place en faveur de ces quartiers, pour permettre aux signataires du Contrat de Ville d'infléchir ou de réorienter leurs interventions.

Cet observatoire constituera un ensemble homogène de données, dont l'analyse réalisée par le prestataire permettra à Reims Métropole de conduire son contrat de ville dans la durée, en étant aux prises avec les dynamiques à l'œuvre sur les territoires. En ce sens, l'observatoire intégrera un indice de décrochage des quartiers, à construire dans le cadre de la mission.

Étude urbaine relative à l'aménagement du secteur Croix-Rouge Pays-de-France, étendue au secteur Hippodrome. Elle a été lancée en octobre 2015 par la Ville de Reims pour une durée de 12 mois. Elle est cofinancée à 50% par l'ANRU dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention du PRU 2004-2014, et à 25% par Le Foyer Rémois. Cette étude a pour objectifs de définir l'aménagement de ce secteur stratégique (centre du quartier Croix-Rouge, articulation avec les campus de l'Université, le CHU et la zone d'activités de Bezannes), et de localiser le futur équipement public de proximité dont la réalisation sera proposée dans le temps du NPNRU.

➢ Études à mener (hors financement protocole)

Mission(s) d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative(s) aux quartiers NPNRU d'intérêt national (PRIN) Orgeval et Croix-Rouge
Maître d'ouvrage : Ville de Reims
Calendrier : à compter de T4 2016
Montant prévisionnel HT : 2 x 100 000 €
Financement : ANRU à hauteur de 50% pour chacune des 2 missions d'AMO dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention PRU1 – marché 2 en lots.
Description : pour chaque quartier, le prestataire aura pour mission de finaliser le programme opérationnel du projet de renouvellement urbain et d'élaborer le cahier des prescriptions urbaines et architecturales. Concernant le quartier Orgeval, il devra aussi approfondir le projet de schéma directeur approuvé par le comité de pilotage du 16 juillet 2015 et à apporter des éléments de phasage opérationnel et de coûts d'intervention. La co-construction avec les habitants et acteurs des quartiers sera recherchée au travers des outils de participation citoyenne voulue par Reims Métropole dans son contrat de ville 2015-2020, et par l'ANRU.
Le prestataire accompagnera techniquement la collectivité et, exceptionnellement, les autres maîtres d'ouvrage dans le suivi opérationnel des projets, afin de garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble, depuis les études de conception jusqu'à la phase préalable au dépôt du permis de construire, en passant par les phases de concertation avec la population et les forces vives des quartiers.

Élaboration du plan local d'application de la nouvelle charte d'insertion et organisation du dispositif de suivi.
Maître d'ouvrage : Ville de Reims
Calendrier : à partir du T4 2016
Montant prévisionnel HT : en interne à la collectivité
Description : Mission réalisée en interne au sein de la collectivité, en partenariat avec les autres maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux en particulier) et les services de l'État (DIRECCTE) et Pôle Emploi. Sur la base d'un diagnostic local de l'emploi et des besoins en recrutement, elle doit permettre d'actualiser le dispositif de pilotage et de suivi et d'élaborer le plan local d'application de la nouvelle charte nationale d'insertion.

OPAH de Reims Métropole – suivi opérationnel :
Maître d'ouvrage : Reims Métropole

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Calendrier : T1 2016 – durée 3 ans
Description : Un diagnostic préalable du parc privé a été réalisé sur le territoire de Reims Métropole en 2011, puis une étude pré-opérationnelle a abouti à la proposition d'une stratégie d'OPAH sur le territoire des 16 communes de l'agglomération en décembre 2014. La phase opérationnelle dite de suivi-animation va être lancée en 2016 pour une période de trois ans. Dans ce cadre, certaines copropriétés identifiées comme présentant des signes de fragilité en termes de bâti mais aussi en termes financier, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, seront analysées.

Mise à jour des Plans stratégiques patrimoniaux des bailleurs :
Maîtres d'ouvrage : Le Foyer Rémois, Plurial Novilia, Reims habitat, séparément
Calendrier : phase protocole
Description : chacun des bailleurs partenaires du NPRU travaille à l'actualisation de son PSP, notamment durant la phase Protocole, et en tenant compte des réflexions urbaines et des enjeux de diversification portées par la collectivité, l'ANRU et l'Etat.
Dans le cadre de l'élaboration des conventions NPRU, chaque bailleur extraira de son PSP actualisé les éléments permettant à l'Agence et au porteur de projet d'avoir une connaissance fine et transversale des besoins sur le patrimoine locatif social et d'identifier les potentialités du patrimoine (enjeux et perspectives d'intervention différenciée, en reconstitution de l'offre, réhabilitation notamment) dans une logique de mutation des quartiers et de plus grande diversité.
La stratégie patrimoniale des bailleurs devra en effet être en adéquation avec les conventions de renouvellement urbain, dans une logique inter-bailleurs, et en étroite articulation avec les projets urbains.

4.2.- Études préalables, actions d'accompagnement et expertises relatives à la programmation urbaine et à la mise en œuvre du projet urbain, pour lesquelles des financements sont sollicités dans le cadre du présent protocole.

Le détail financier du programme de travail, études et ingénierie, est développé à l'article 9 et en annexe du présent protocole. Les co-financements éventuels y sont détaillés.

Conformément au compte-rendu du comité d'engagement de l'ANRU du 14 avril 2016, le démarrage des études identifiée dans le programme de travail (article 4) et de la conduite de projet est accordé, y compris pour les quartiers d'intérêt régional, à compter de la date du comité d'engagement pour les maîtres d'ouvrage qui le souhaitent.

➢ Quartiers d'intérêt national : Croix Rouge et Orgeval

Actions portant sur la participation et la co-construction du projet urbain.
Maître d'ouvrage : Ville de Reims
Calendrier : janvier 2017 – 18 mois
Montant prévisionnel HT : 15 000 € (financement à 50% par la CDC – cf. art 9)
Description : conception et diffusion de documents et de supports, permettant notamment l'organisation de réunions publiques et l'organisation d'actions visant à mobiliser les habitants autour de la conception du projet (dont les conseils citoyens).

Étude de structure des parkings souterrains G5 et G6, quartier Croix-Rouge
Maître d'ouvrage : Reims habitat (mandataire d'un groupement avec Le Foyer Rémois)
Calendrier : T4 2016 – 6 mois
Montant prévisionnel HT : 50 000 €
Description : Expertise de la structure du parking sous dalle multi-niveaux G5 et G6 pour tester la faisabilité des hypothèses d'orientations programmatiques validées par le comité de pilotage de l'étude prospective et urbaine Croix-Rouge du 16 juillet 2015. Elles consistent à démolir partiellement ou

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

totalement ces deux parkings pour créer des voiries de liaison quartier/grand campus et réaménager les espaces extérieurs et les pieds d'immeubles (enjeu d'accessibilité).

Le groupement de MOA est rendu nécessaire par l'imbrication des propriétés et la nécessité d'avoir une même étude pour ces deux parkings : le parking G5 est propriété du Foyer Rémois et utilisé par ses locataires mais la dalle le recouvrant est à usage de tous, notamment des locataires de l'immeuble 39/45 Taittinger de Reims habitat, dont les halls sont accessibles par cette dalle. La démolition partielle de ce parking entraînera la réorganisation de ces accès ainsi que le déchaussement des immeubles 34-38 rue de Rilly la Montagne (Foyer Rémois) et 39/45 rue Taittinger (Reims habitat).
Le parking G6 est propriété de Reims habitat, il est dans la même configuration technique que le G5 et l'usage de sa dalle est aussi grand public.

Étude de structure du parking Braque, quartier Croix-Rouge
Maître d'ouvrage : Plurial Novilia
Calendrier : T4 2016 – 17 mois
Montant prévisionnel HT : 20 000 €
Description : Expertise de la structure du parking sur et sous dalle de manière à tester la faisabilité des hypothèses d'orientations programmatiques proposées par Plurial Novilia et d'affiner le projet urbain (étudier la construction d'un bâtiment au-dessus du parking pour requalifier l'entrée de quartier et aménager un boulevard bâti). Cette étude devra aussi expertiser la faisabilité juridique de l'opération du fait du statut de copropriété du parking.

Étude de définition du projet sur le secteur Bettinger, quartier d'Orgeval
Maître d'ouvrage : Plurial Novilia
Calendrier : T4 2016 – 9 mois
Montant prévisionnel HT : 35 000 €
Description : Cette étude a pour objectif d'affiner le programme d'intervention sur les ensembles immobiliers et d'élaborer un scénario opérationnel à partir des orientations générales issues de la Direction de projet.

Étude de structure du parking Charpentier, quartier Orgeval
Maître d'ouvrage : Plurial Novilia
Calendrier : T4 2016 – 3 mois
Montant prévisionnel HT : 10 000 €
Description : expertise de la structure du parking sous dalle multi-niveaux. Cette étude devra concourir à la définition du projet urbain en évaluant la faisabilité des différentes hypothèses d'orientation du programme.

➢ Quartiers d'intérêt régional : Les Châtillons et Europe

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux quartiers NPNRU d'intérêt régional (PRIR) Europe et Châtillons (partielle)
Maître d'ouvrage : Ville de Reims
Calendrier : T4 2016 – 24 mois (la durée de la mission d'AMO est de 36 mois)
Montant prévisionnel HT : 100 000 € pour la phase protocole (financement à 30% par l'ANRU et à 20% par la CDC)

Description : le prestataire aura pour mission première de finaliser le programme opérationnel du projet de renouvellement urbain de ces deux quartiers, et notamment celui du quartier Europe, et d'élaborer les cahiers des prescriptions urbaines et architecturales (missions à réaliser durant la phase protocole). La seconde phase de la mission sera à bon de commande et pourrait être en partie mobilisée à la fin de la phase protocole puis se poursuivre dans le cadre de la convention NPRU. Dans ce cadre, le

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

prestataire accompagnera techniquement la collectivité et les maîtres d'ouvrage (les bailleurs sociaux) dans le suivi opérationnel des projets, afin de garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble, depuis les études de conception jusqu'au dépôt du permis de construire, en passant par les phases de concertation avec la population et les forces vives des quartiers.

Étude de programmation urbaine et architecturale sur le secteur Jean Moulin, quartier Europe
Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
Montant prévisionnel HT : 35 000 €
Calendrier : T4 2016 – 12 mois
Description : étude de programmation en vue d'élaborer un scénario opérationnel ainsi qu'un bilan d'aménagement, à partir des orientations générales définies dans le cadre de l'étude prospective (agence Tandem+) validées en comité de pilotage en juin 2015. Le bureau d'études mènera notamment une réflexion sur la répartition foncière et celle de la maîtrise d'ouvrage, notamment avec la collectivité (en lien avec l'AMO missionné par la Ville). Le prestataire proposera un programme de reconstruction de logements sur le site Jean Moulin, en tenant compte des premières conclusions de l'étude/AMO sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement (Ville de Reims) et du règlement général de l'ANRU.

Étude de structure du centre commercial Jean Moulin, quartier Europe
Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
Montant prévisionnel HT : 15 000 €
Calendrier : S1 2017 – 7 mois
Description : étude de structure du parking souterrain et du centre commercial (cellules d'activité, dalle, sous-sol) permettant de percevoir les potentialités de transformation de l'ensemble de la place Jean Moulin

Étude de marché et de l'offre commerciale, site Jean Moulin, quartier Europe
Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
Montant prévisionnel HT : 10 000 €
Calendrier : S1 2017 - 7 mois
Description : étude de marché et une analyse commerciale afin de percevoir les prérequis pour la restructuration de l'appareil commercial situé place Jean Moulin et d'en garantir sa cohérence avec les tendances de l'urbanisme commercial. Cette analyse s'appuiera notamment sur l'étude économique réalisée par la collectivité en 2015 via le bureau d'études D2H, ainsi que sur l'étude réalisée par l'USH en 2016 sur les pieds d'immeubles.

Étude de définition du projet urbain des secteurs Aviateurs, Demaison et Oiseaux, quartier Europe
Maître d'ouvrage : Le Foyer Rémois
Montant prévisionnel HT : 30 000 €
Calendrier : T4 2016 - 12 mois
Description : Cette étude de définition s'appuie sur les orientations urbaines issues de l'étude prospective validée en Comité de Pilotage en juin 2015 et des éléments issus de l'étude urbaine de l'Atelier Choiseul réalisée par Le Foyer Rémois entre octobre 2015 et mars 2016. Elle porte sur l'ensemble du patrimoine du bailleur (sur le QPV, secteur Aviateurs) et hors QPV. La première mission sera la mise à jour du programme global et schéma de principe, la seconde mission, la déclinaison opérationnelle du projet en terme de formes urbaines, de transformations architecturales et types de travaux (réhabilitations / résidentialisations / constructions), étayée par un phasage et un bilan financier des différentes opérations et aménagements.

Étude de définition du projet, quartier des Châtillons
Maître d'ouvrage : Plurial Novilia
Montant prévisionnel HT : 70 000 €
Calendrier : T4 2016 – 12 mois

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Description : un plan guide a déjà été réalisé et ses orientations validées par Reims Métropole et la Ville de Reims. Cette étude de définition vise à assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des carnets ou programmes de lots sur la base des conclusions du Plan Guide Général, et pour l'élaboration des cahiers des charges des équipes de Maîtrise d'œuvre en précisant les contraintes de projets conjuguant espaces extérieurs et bâtis. Cette étude sera menée en articulation avec l'étude relative aux espaces publics menée par la collectivité.

Étude sur les espaces publics, quartier des Châtillons
Maître d'ouvrage : Ville de Reims
Assiette de subvention validée en CE : 60 000 € HT
Montant du marché : 114 000 € TTC
Calendrier : mai 2016 - 6 mois
Description : les objectifs de cette étude sont d'élaborer un plan d'organisation des espaces publics du secteur d'étude, en articulation avec le plan guide élaboré par Plurial Novilia en 2015 et validé par Reims Métropole et la Ville de Reims, ainsi que d'élaborer un plan masse détaillé sur les différents secteurs de projet (place des Argonautes, « tour de ville », etc.), puis de préconiser un emplacement pour le futur équipement public, et enfin de mettre en place une stratégie foncière sur le périmètre d'étude, adapté au projet urbain proposé.

Étude de structure des parkings place des Argonautes, quartier des Châtillons
Maître d'ouvrage : Plurial Novilia
Montant prévisionnel HT : 20 000 €
Calendrier : T4 2016 – 6 mois
Description : expertise de la structure des parkings de la tour des Argonautes situés sous dalle. Cette étude devra concourir à la définition du projet urbain en évaluant la faisabilité des différentes hypothèses d'orientations du programme.

Article 7 Articulation du NPRU avec la convention intercommunale définie par l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, notamment son article 8, et la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 obligent les EPCI compétents en matière d'habitat et couverts par un PLH, à s'approprier la réforme nationale de la demande de logement locatif social et à repenser ou élaborer une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale, visant la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires.

Afin de formuler sa stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale et à celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Reims Métropole s'appuiera sur les orientations de sa Conférence intercommunale du logement, créée le 28 septembre 2015 et qui se réunira dans sa forme plénière à compter de fin 2016.

En corolaire à ces ateliers, la Ville de Reims s'est attaché les services d'un prestataire extérieur pour réaliser une mission d'études et d'assistance à maitrise d'ouvrage sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de peuplement à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'échelle intercommunale pour une durée de 15 mois.

Cette étude/AMO, co-pilotée par Reims Métropole, est financée à 50% par l'ANRU dans le cadre de l'avenant de clôture de la convention de renouvellement urbain de Reims.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le prestataire est missionné pour réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif et une analyse partagée du contexte local (en s'appuyant notamment sur le travail initié par les services de l'EPCI dans le cadre des entretiens et ateliers thématiques), puis pour proposer les orientations stratégiques de la politique d'agglomération en matière de peuplement, à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des 16 communes de l'agglomération.

Ainsi, Reims Métropole s'appuiera sur les orientations et dispositifs proposés par le prestataire dans le cadre de ses missions et sur le travail des ateliers thématiques préfigurant la CIL, afin d'élaborer le dispositif de pilotage et les documents de cadrage prévus par les lois ALUR et de programmation pour la ville et la cohésion urbaine :

- La conférence intercommunale du logement (CIL), créée par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2015 et visée par la loi ALUR, cette instance intercommunale se réunira en forme plénière à compter de fin 2016. Elle actera les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux ; formulera des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes ; émettra un avis sur le projet PPGDLSID (plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs) et ses évaluations, et enfin, elle conduira l'élaboration de la convention d'équilibre territorial.

Afin de la préfigurer, des ateliers ont été initiés par l'EPCI dès l'automne 2015 sur les thématiques suivantes : système National d'Enregistrement et dispositif de gestion partagée ; service d'information et d'accueil des demandeurs, orientations stratégiques et convention intercommunale de mixité sociale.

- la convention d'équilibre territorial, visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce document de cadrage de la politique intercommunale de l'habitat, annexée au contrat de ville 2015-2020, détaillera :
  - les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations ;
  - Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
  - Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Dans ce cadre, sera également proposée une stratégie de diversification de l'offre de logements, économiquement viable et génératrice de mixité sociale, dans les quartiers en rénovation urbaine (en lien avec les schémas directeurs) et hors sites sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération. Cette stratégie sera définie conformément aux orientations du PLH 2012-2017, modifié après évaluation triennale pour la période 2015-2017 : il affiche des objectifs ambitieux pour le territoire en matière de logements tout en opérant un rééquilibrage entre la ville centre et les autres communes afin de mieux répartir l'offre de logements locatifs sociaux en fonction des besoins recensés, de la programmation des aides à la pierre, de la desserte en transports et des services à la population.

De plus, seront définis la stratégie et le dispositif de suivi du relogement des ménages résidant dans les logements voués à la démolition dans les secteurs d'intervention du NPRU. Sur ce point précis, la collectivité, les bailleurs et le prestataire s'appuieront notamment sur les conclusions de l'évaluation du dispositif de relogement du PRU 2004-2014, rendues par le cabinet CFGéo en 2013.

- le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) visé à l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014, est établi pour une durée de six ans. Il définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Il sera arrêté par délibération de Reims Métropole, après avis des communes et du Préfet.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Parmi les éléments devant figurer dans le PPGDLSID, la définition des modalités de la qualification de l'offre de logements sociaux du territoire, de l'échelle et des indicateurs utilisés, sera un élément repris pour étayer la stratégie de diversification de l'offre nouvelle de logements, attendue par l'ANRU dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention de renouvellement urbain.

Par ailleurs, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de l'Etat, a mis en place deux dispositifs d'animation dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions locatives de la loi ALUR : le club des acteurs de la réforme et le groupe d'EPCI volontaires. Reims Métropole, Reims habitat, Plurial Novilia, Le Foyer Rémois et Action Logement sont membres du Club depuis son lancement en juillet 2015. Cet atelier est un lieu d'échanges et de relais de la connaissance partagée entre les territoires, ainsi qu'un lieu de production visant à contribuer aux réflexions en cours sur les mesures de la loi ALUR et l'interaction avec le projet de loi Egalité – Citoyenneté.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 2: Extraits du règlement général de l'ANRU (RGA), validé par le Conseil d'administration de l'ANRU le 16 juillet 2015

TITRE I-4 - LES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN / La stratégie de relogement et d'attributions

Les interventions sur les logements (démolition, requalification, ...) peuvent induire des relogements temporaires ou définitifs des ménages concernés. Les porteurs de projets et les bailleurs sociaux conventionnant avec l'ANRU doivent donc s'engager à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages.

Dans le cadre des orientations définies par la conférence intercommunale du logement définie à l'article 97 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, une stratégie de relogement doit être arrêtée avec notamment les porteurs de projet, les bailleurs sociaux présents sur le territoire concerné, les services de l'État, les réservataires de logements sociaux et les associations de locataires. Cette stratégie est formalisée dans la convention prévue à l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014. Dans ce cadre, l'ANRU sera également attentive aux objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux définis dans cette convention, à leur cohérence avec les orientations du projet urbain, et aux modalités de la coopération entre les porteurs de projet, les bailleurs sociaux présents sur le territoire concerné et les titulaires de droits de réservation pour mettre en oeuvre ces objectifs. »

Cette stratégie de relogement doit poursuivre trois objectifs principaux :
- offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans (favorisés par l'octroi d'une aide forfaitaire- cf Titre III point 8 de la présente charte - en contrepartie d'une minoration de loyer, définie selon la typologie du logement par ménage relogé).
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion ;
- contribuer à la mixité sociale.

En s'appuyant sur un diagnostic, les partenaires locaux précisent dans le cadre de cette stratégie de relogement :
- les objectifs locaux en termes de qualité du relogement, devant notamment permettre d'encadrer l'impact financier du relogement pour les ménages. Un effort de maîtrise du reste à charge des ménages est ainsi exigé par l'ANRU (tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service). Par ailleurs, à l'instar de la règlementation qui s'applique pour les ménages relogés suite à une démolition de logements locatifs sociaux, trois offres de relogement respectant les conditions prévues à l'article 13 bis de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 doivent être également proposées aux locataires dont le relogement définitif est rendu nécessaire par des opérations de requalification de logements locatifs sociaux, ou de recyclage d'habitat privé dégradé financées par l'ANRU ;
- le dispositif d'accompagnement des ménages et les conditions de pilotage, de suivi et d'évaluation du relogement.

TITRE II - 2.1.3.2 - LA NATURE DES OPERATIONS AIDÉES ET LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONCOURS FINANCIERS / La nature des opérations aidées / Les opérations d'ingénierie / L'accompagnement des ménages

L'octroi de financements par l'ANRU est conditionné par l'engagement des maîtres d'ouvrage à assurer aux ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération financée par l'ANRU des relogements de qualité prenant en compte [...] leurs besoins et leurs capacités financières selon les modalités définies dans la convention partenariale visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Afin de faciliter des parcours résidentiels pour ces ménages dans des logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans, l'ANRU peut accorder une « indemnité pour minoration de loyer » à l'organisme HLM accueillant les ménages concernés. Deux conditions doivent être respectées :

- le relogement définitif est réalisé dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans ;
- le loyer inscrit dans le bail du ménage relogé est obligatoirement fixé au maximum au plafond de loyer pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement du ménage concerné, tel que défini à l'article R 351-17-3 du code de la construction et de l'habitation.

L'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer est précisé et suivi dans le cadre du pilotage local du relogement conformément aux modalités définies dans la convention partenariale visée à l'article 8 de la loi du 21 février 2014. Ils doivent faire l'objet d'un suivi tout au long du projet.

Montant forfaitaire de l'aide :

L'indemnité pour minoration de loyer correspond à un montant forfaitaire d'aide selon la typologie du logement par ménage relogé de façon définitive :

Typologie du logement	Montant forfaitaire de l'aide en euros par ménage relogé selon la typologie du logement
T1/T2	1 500
T3/T4	4 000
T5 et +	5 000

Les modalités d'octroi de l'aide pour minoration de loyer sont précisées par une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

TITRE II-2.2.1 - LA NATURE DES OPERATIONS AIDÉES ET LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONCOURS FINANCIERS / La nature des opérations aidées / Les opérations d'aménagement / La démolition de logements locatifs sociaux

Les subventions de l'Agence sont accordées pour la démolition de logements locatifs sociaux (LLS) appartenant à des organismes d'habitation à loyer modéré (HLM), des bailleurs sociaux, des sociétés d'économie mixte (SEM), ou à d'autres maîtres d'ouvrage propriétaires de logements locatifs notamment lorsque les loyers sont du même ordre de grandeur que ceux des logements locatifs sociaux conventionnés au titre des aides personnelles au logement.
Conformément à l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003, les projets de renouvellement urbain doivent garantir une reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolis compatible avec les besoins structurels en logements locatifs sociaux fixés notamment dans les programmes locaux de l'habitat. À cet effet, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolie peut être financée par l'Agence conformément à l'article 2.3.1 du présent titre.

Assiette de subvention :

L'assiette de subvention est constituée du déficit hors taxes du bilan de l'opération, qui intègre :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

En dépenses :

- les coûts d'analyse du site, des études et des prestations nécessaires à l'opération à l'exclusion des dépenses subventionnées dans le cadre de l'article 2.1 du présent titre relatif aux opérations d'ingénierie ;
- les éventuels coûts d'acquisition des immeubles indispensables à l'opération validés par le comité d'engagement ou par le directeur général de l'Agence, y compris les frais notariés, et les éventuels frais de transferts, indemnités d'expropriation et d'éviction des espaces de nature associative ou économique, dès lors que ces coûts ne relèvent pas de l'article 2.3.8 du présent titre relatif à l'immobilier économique. En cas de cession par un EPCI ou une commune signataire de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain au maître d'ouvrage de l'opération, la valeur absolue prise en compte par l'Agence est au maximum celle de la première acquisition par la collectivité cédante ;
- une indemnité compensant la valeur nette comptable de l'immeuble objet de la démolition. Cette indemnité correspond au montant de la valeur nette comptable effective de l'immeuble au 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir, telle qu'attestée par le commissaire aux comptes. En cas d'achat de patrimoine ou de réhabilitation dans les cinq ans précédant le comité d'engagement actant le financement de l'opération, ou la date de la signature de la convention pluriannuelle pour les opérations inscrites dans des projets non soumis à l'examen du comité d'engagement de l'Agence, la valeur absolue prise en compte par l'Agence est au maximum la valeur nette comptable effective de l'immeuble au 31 décembre précédant la date du rachat du patrimoine ou de la réhabilitation de l'immeuble, diminué de l'amortissement qui aurait été effectué entre cette dernière date et le 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir ;
- une indemnité pour perte d'exploitation d'un montant forfaitaire correspondant à dix-huit mois de loyers mensuels moyens quittancés calculés sur les douze mois précédant le mois de la date de prise en considération du dossier d'intention de démolir (PCDID). Ce montant forfaitaire peut être porté dans les mêmes conditions jusqu'à vingt-quatre mois par le comité d'engagement de l'Agence, ou par le directeur général pour les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain non examinées par le comité d'engagement de l'Agence, lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité du programme urbain réalisé suite aux démolitions, de qualité du relogement répondant aux objectifs définis à l'article 4 du titre I du présent règlement, et de qualité de la reconstitution de l'offre conformément aux attendus définis à l'article 3.3 du titre I du présent règlement. Un taux de vacance moyen structurel supérieur ou égal à 25% ne donne pas droit à la prise en compte de cette indemnité. Le taux de vacance moyen structurel retenu se calcule de la manière suivante : le nombre total de logement(s) ayant été vacant(s) pendant au moins trois mois au cours des douze mois précédant, soit le premier jour du mois de la publication au journal officiel de l'arrêté relatif au présent règlement, soit le premier jour du mois de la date de la PCDID, rapporté sur le nombre total de logements concernés par l'opération. Il appartient au maître d'ouvrage concerné d'opter pour une des deux dates ci-dessus ;
- un forfait pour relogement d'un montant de 3 000 euros par ménage relogé (titulaire du bail et décohabitant), attribué en référence à l'enquête sociale menée en amont, y compris pour des relogements temporaires en attente d'un relogement dans le neuf. Ce forfait permet de prendre en compte les dépenses d'enquêtes sociales, les frais générés par le déménagement et l'installation du ménage (dont aménagement des logements servant au relogement), l'accompagnement social en amont, pendant et suite au relogement. La prise en compte des relogements s'effectue à la date de la PCDID, ou à la date du comité d'engagement - ou à celle de la signature de la convention pluriannuelle pour les opérations inscrites dans des projets non soumis à l'examen du comité d'engagement de l'Agence - si ces dernières sont postérieures à la date de la PCDID ;
- les coûts des travaux qui concourent directement à l'opération de démolition de logements locatifs sociaux : les coûts des travaux de démolition des logements et des locaux éventuels, les coûts de remise en état a minima des terrains libérés par la démolition (« recouturage » des réseaux existants, aménagement sommaire de type préverdissement), et les coûts préparatoires nécessaires à l'opération (tels que les actions de sécurisation passive) ;

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- un forfait pour honoraires de maîtrise d'oeuvre liés aux travaux d'un montant de 10 % du coût des travaux ;
- les éventuelles autres dépenses validées par le comité d'engagement ou par le directeur général de l'Agence.

En recettes :

- la valorisation foncière des terrains ou immeubles devenus cessibles est déterminée en fonction de la destination des biens prévue à l'issue de l'opération. Le montant minimum attendu de cette valorisation foncière est défini dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux règles suivantes :
  - pour les terrains ou immeubles destinés à du logement locatif social, la valeur forfaitaire correspond au nombre de mètres carrés de surface de plancher multiplié par la valeur foncière de référence définie par l'arrêté du 5 mai 1995 relatif aux subventions de l'État et aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés ;
  - pour les terrains destinés à la réalisation de voies publiques, ou d'espaces publics qui ne sont pas assimilables à la constitution de réserve foncière, la valeur forfaitaire au mètre carré de terrain est nulle ;
  - pour les terrains ou droits à construire destinés à Action Logement au titre des contreparties, la valeur forfaitaire de cession au mètre carré de terrain ou de surface de plancher est nulle, conformément à la convention tripartite État-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU ;
  - pour les terrains ou immeubles destinés à une collectivité locale ou à un aménageur pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble, d'équipements publics ou pour la constitution de réserve foncière, la valeur retenue au solde de l'opération doit être référée a minima à la valeur estimée par France Domaines ;
  - pour les terrains ou immeubles destinés à un autre usage, la valeur retenue au stade de la contractualisation correspond à la valeur de marché estimée telle qu'elle ressort des analyses préalables qui auront permis d'asseoir la faisabilité de l'opération. Au solde de l'opération, la valeur définitive retenue correspondra aux valeurs des cessions réelles. Cependant, la valeur retenue par l'Agence au solde de l'opération ne pourra être inférieure à 90 % de la valeur prévisionnelle globale retenue pour ces terrains et immeubles au stade de la contractualisation. Pour l'ensemble des terrains ou immeubles non cédés au solde de l'opération, la valeur retenue correspondra à la valeur estimée par France Domaines selon la destination prévue dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.
- les éventuelles autres recettes validées par le comité d'engagement ou par le directeur général de l'Agence.

Taux de subvention :

Le taux maximum de subvention applicable à l'assiette de subvention est de 70%.Ce taux peut être porté à 80 % par le comité d'engagement de l'Agence, ou par le directeur général pour les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain non examinées par le comité d'engagement de l'Agence, lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité du programme urbain réalisé suite aux démolitions, de qualité du relogement répondant aux objectifs définis à l'article 4 du titre I du présent règlement, et de qualité de la reconstitution de l'offre conformément aux attendus définis à l'article 3.3 du titre I du présent règlement.

À titre exceptionnel, ce taux peut être modulé à la hausse pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) conformément aux critères de modulation des aides de l'Agence définis à l'article 3.1.2 du présent titre.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

TITRE II-2.3.3.2 LA NATURE DES OPERATIONS AIDÉES ET LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONCOURS FINANCIERS / La nature des opérations aidées / Les programmes immobiliers / La requalification de logements locatifs sociaux / Les modalités de financement de la requalification de logements locatifs sociaux

Conformément à l'article 14-1 de la loi du 1er août 2003, les subventions accordées par l'Agence pour financer la réhabilitation de logements locatifs sociaux ainsi que la réhabilitation de structures d'hébergement, d'établissements ou logements de transition, de logements foyers ou de résidences hôtelières à vocation sociale, sont assimilées aux aides de l'État prévues au livre III du code de la construction et de l'habitation pour l'octroi des prêts et pour l'application de l'article L. 351-2 du même code.

Conformément à la convention tripartite État-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU, l'Anru attribue des concours financiers pour la requalification de logements locatifs sociaux sous forme de :
- prêts bonifiés mobilisables et distribués par Action Logement ;
- subventions distribuées par l'Agence.

Ces concours financiers sont attribués selon les modalités suivantes :

Modalités de calcul du prêt bonifié :

Le volume de prêt bonifié représente 60 % du montant total d'investissement de l'opération concernée diminué du montant de la subvention attribuée par l'Agence.

Les conditions financières des prêts bonifiés finançant des opérations de requalification de logements locatifs sociaux sont déterminées de telle sorte que l'équivalent subvention ne peut être inférieur à 28%.

L'équivalent subvention de ces prêts est défini sur la base de la formule d'équivalent actuarielle inscrite en annexe 2 de la convention État-UESL Action Logement du 2 décembre 2014 et rappelée en annexe 2 du présent règlement.

Le taux minimum d'équivalent subvention défini ci-dessus est révisable selon les modalités prévues dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU et est valable pour la période couverte par la convention tripartite visée ci-dessus. En cas de modification de ces éléments dans la convention tripartite, cet article du présent règlement est modifié en conséquence.

Les caractéristiques financières des prêts bonifiés (durée, taux nominaux annuels et taux planchers, différé éventuel d'amortissement) sont fixées par directive de l'UESL-Action Logement.

Modalités de calcul de la subvention :

Assiette de subvention:

L'assiette de subvention intègre l'ensemble des coûts hors taxes relatifs à l'opération : les travaux de requalification, y compris les travaux de désamiantage, les éventuels coûts d'adaptation et de connexion de l'immeuble aux réseaux, les honoraires de maîtrise d'oeuvre, la certification et la labellisation pour performance énergétique et environnementale, le relogement dans le cas de restructuration lourde de logement sur la base d'un forfait global de 3000 euros par ménage relogé pris en compte en référence à l'enquête sociale menée en amont, l'accompagnement des ménages aux nouveaux usages dans les logements énergétiquement performants dès lors que cet accompagnement n'est pas subventionné dans le cadre de l'article 2.1.3.1 du présent titre, hors frais financiers.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Taux de subvention :
Le taux de subvention est modulé par tranches de coûts hors taxes de l'opération par logement au regard du programme de requalification approuvé par l'Agence.

Le taux de subvention marginal par tranche est de :
- 0 % pour la tranche de coûts inférieure à 10 000 euros par logement ;
- 10 % pour la tranche de coûts supérieure à 10 000 euros par logement.

À titre exceptionnel, ce taux peut être modulé à la hausse pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la CGLLS conformément aux critères de modulation des aides de l'Agence définis à l'article 3.1.2 du présent titre.

Les opérations obtenant le label « BBC rénovation 2009 » donnent lieu à une majoration du taux de financement marginal de 10 points pour la tranche de coûts supérieure à 10 000 euros par logement.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 3: Charte individuelle de relogement

La charte individuelle de relogement s'inscrit dans le respect de la charte de relogement inter-bailleurs signée entre l'Etat, le Conseil Départemental, Reims Métropole, la Ville de Reims, Action Logement et les bailleurs sociaux que sont Plurial Novilia, le Foyer Rémois et Reims habitat.

La présente charte individuelle s'adresse aux locataires concernés par un plan de relogement lié aux interventions sur les logements (démolition, requalification, changement d'usage...) pouvant induire des relogements temporaires ou définitifs.

Cette charte précise les engagements respectifs du bailleur et du locataire ainsi que les conditions du plan de relogement, et suppose de part et d'autre une collaboration concernant le relogement.

Actions	Engagement du bailleur	Engagement du locataire
Constitution du dossier de relogement	•Trouver un logement à l'ensemble des locataires titulaires d'un contrat de location concernés par une opération de renouvellement urbain. •Réaliser un entretien social avec chaque ménage afin de recueillir ses souhaits, besoins et possibilités (relations familiales, localisation, ressources...). Cet entretien sera réalisé par une personne respectueuse de la confidentialité des informations communiquées.	•Fournir les documents administratifs demandés et effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du déménagement. •Signaler toutes difficultés, évolutions, changements familiaux aux équipes de relogement. • Prendre connaissance de la charte individuelle de relogement et la signer.
Proposition de logement	•Proposer un logement qui soit adapté aux capacités financières et à la taille de la famille en satisfaisant dans la mesure du possible aux souhaits géographiques. •Chaque proposition de logement doit parvenir sous forme écrite au locataire. •Suite à la 3ème proposition, le bailleur se réserve le droit d'appliquer les dispositions de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 (Art L61) (loi Molle). •Les logements proposés répondront aux besoins des locataires, à leurs possibilités financières (notion du reste à vivre) aux normes techniques d'accessibilité, voire feront l'objet d'aménagements spécifiques en fonction des personnes à reloger. Ils seront (en fonction de la demande exprimée par les locataires) situés en bas étages pour les ménages dont la situation le nécessite (ex. : personnes âgées, handicapées et/ou à mobilité réduite, enfants en bas âges, ...).	•En cas d'accord signer l'accord individuel de relogement. •Visiter systématiquement les logements proposés en présence d'un représentant de l'équipe relogement et du bailleur. •Donner sa décision dans un délai de 10 jours (retour du bon de visite, du coupon réponse...). •Motiver et préciser par écrit les raisons de la non-acceptation du logement sur la fiche de visite prévue à cet effet.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Actions	Engagement du bailleur	Engagement du locataire
Dépôt de garantie Signature de bail	•Etablir un nouveau bail pour le logement attribué, avec résiliation du contrat antérieur. •Les bailleurs signataires de la Charte de relogement inter-bailleurs, proposeront le transfert du dépôt de garantie initial sans revalorisation, quel que soit le bailleur qui réalisera le relogement. •Les bailleurs s'engagent à ne pas percevoir un double loyer. •Orienter si besoin (aide financière, accompagnement lié au logement ...) vers le montage d'un dossier auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et autres dispositifs.	•Signer le nouveau bail du logement accepté •En cas de nécessité, la mise en œuvre des dispositifs d'aides avec les accompagnateurs sociaux se fera en étroite relation avec le locataire.
Etat des lieux de sortie	•Un EDL de sortie sera établi en présence du locataire pour la clôture des comptes de charges locatives. •Aucune réparation ni aucune indemnité de remise en état des lieux ne seront exigées, sauf en cas de dégradation manifeste et volontaire.	•Etre présent ou représenté à l'état des lieux de sortie. •Libérer entièrement le logement et ses dépendances dans un état correct de propreté. •Régler les sommes restant dues lors de la mutation au titre du logement quitté.
Etat des lieux d'entrée	•Etablir un EDL d'entrée dans le nouveau logement. •Le ménage n'aura pas de travaux à réaliser avant son installation, sauf cas particuliers avec l'accord ou à la demande du locataire (ex : bon papier peint, peinture...). •Réaliser les travaux d'adaptation spécifiques au handicap ou à la mobilité réduite	•Etre présent ou représenté à l'état des lieux d'entrée.
Déménagement et frais d'installation	•Le bailleur assure les frais de déménagement par l'intermédiaire d'une société mandatée aux conditions suivantes : - Fourniture des cartons et emballage, - Démontage/remontage à la condition unique de difficultés particulières (grande vétusté du mobilier, handicap, grand âge, personne seule ...), - Prise en charge d'un déménagement par ménage (transport + frais afférents*).	•Assurer l'emballage de ses effets personnels dans les cartons fournis. •Démonter, sauf conditions particulières, les meubles et équipements.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Actions	Engagement du bailleur	Engagement du locataire
Déménagement et frais d'installation	•Aucune avance de frais de déménagement ne sera demandée aux locataires. •Si le déménagement ne peut être réalisé, du fait du bailleur, sur une seule journée, les frais liés à l'hébergement du foyer seront pris en charge par le bailleur qui assume financièrement le déménagement. •Le locataire ou son représentant devra être présent au moment du déménagement ainsi qu'à la livraison. •Si le locataire souhaite déménager par lui-même, il peut louer un véhicule ou recourir à une société de déménagement de son choix, sur présentation d'un devis accepté par le bailleur. •Le bailleur rembourse dès présentation des justificatifs, les frais d'installation*. •Possibilité de prise en charge de travaux exceptionnels relatifs aux équipements installés par le locataire (ex : démontage/remontage d'une cuisine intégrée). •Lorsqu'un relogement temporaire est envisagé et nécessaire, le bailleur s'engage à prendre en charge, dans les mêmes conditions, les frais liés au double déménagement. *Compteurs d'eau, fournisseurs électricité et gaz, frais de transfert téléphonique et adresse postale.	•Effectuer toutes les démarches en vue de transférer ou résilier ses abonnements (eau, gaz, électricité, téléphone, connexion internet...) auprès des concessionnaires et assurer l'avance des frais de transfert. •Présenter les factures en cas de déménagement effectué par lui-même. •Fournir les factures liées aux frais d'installation* pour remboursement. *Compteurs d'eau, fournisseurs électricité et gaz, frais de transfert téléphonique et adresse postale.
Situations contentieuses	•La dette locative d'un locataire ne peut bloquer le projet de relogement. Toutefois, l'opération de relogement ne donnera pas lieu à un effacement des dettes de loyer ou de charges du locataire qui devra s'en acquitter dans les conditions fixées conjointement avec le bailleur. Dans ce cadre, il sera proposé un logement dont le loyer et les charges seraient équivalents au logement que le locataire quitte, voire proposer un loyer plus bas.	•Les procédures d'expulsion engagées suivront leur cours. •S'engage le cas échéant à établir et respecter un plan d'apurement en collaboration avec le bailleur.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Actions	Engagement du bailleur	Engagement du locataire
Situations contentieuses	•L'adoption d'un dispositif de règlement des situations pré-contentieuses et contentieuses constitue un préalable au relogement. •Les procédures d'expulsion engagées avant le lancement du plan du relogement, suivront leur cours.	
Gestion des bâtiments voués à démolition	•Lors de la phase précédant la démolition, les bailleurs s'engagent à maintenir une gestion du bâtiment dans des conditions de sécurité et d'entretien préexistantes. •Ils procèderont à la sécurisation des parties communes et des logements au fur et à mesure des départs. •Les locataires en place ne subiront pas d'augmentation de charges consécutives à la libération des logements.	•Préserver l'entretien locatif de son logement et des parties communes jusqu'au départ, si ces dernières étaient entretenues à l'origine par le locataire. •Ne pas laisser d'encombrants ni dans les parties communes, ni à l'extérieur de l'immeuble •Prévenir, dans la mesure du possible, de toutes atteintes aux biens et aux personnes.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 4: Accord individuel de relogement

Entre les soussignés :

«BAILLEUR », dont le Siège Social est situé à REIMS « ADRESSE » – représenté par son « » dûment habilité par délibération du « » ,

Ci-après dénommé le «BAILLEUR »,

Et

Monsieur .....locataire
Madame .....locataire
Demeurant et domiciliés actuellement à .....
Agissant, solidairement et indivisément, à l'effet des présentes,
Désignés ci-dessous comme le « locataire »

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

«BAILLEUR » est propriétaire d'un ensemble immobilier faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain programmé à échéance « »

A ce titre, il va procéder à la démolition de logements situé à.....

Le projet de démolition ci-dessus oblige la société à procéder au relogement des occupants des immeubles concernés, dans les conditions de l'article 13 bis de la loi du 1er septembre 1948.

«BAILLEUR » s'est employé à rechercher avec le locataire une solution de relogement correspondant à ses besoins personnels et familiaux et satisfaisant aux exigences légales et règlementaires. Une solution a été trouvée pour assurer son relogement définitif.

C'est ainsi que «BAILLEUR » dans le respect des dispositions de l'article 13 quater de la loi du 1er septembre 1948 modifiée, procède à la notification du présent projet de convention de relogement.

Après expiration du délai de réflexion de dix jours ouvert au bénéfice du locataire, il sera possible de procéder entre les parties à la signature de la convention définitive de relogement dans les termes fixés aux présentes.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

«BAILLEUR » s'engage à mettre à la disposition du locataire, à titre de relogement définitif, au sens de l'article 13 quater de la loi du 1er septembre 1948, le logement répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessous.
En contrepartie, le locataire s'engage à libérer le logement loué, au plus tard à la date d'effet du contrat de bail joint à la présente.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Logement nouveau :
- Adresse :
- Typologie :
- Superficie habitable :
- Montant du loyer mensuel à la date du :
- Montant des charges prévisionnelles.

Article 2 :

Afin de permettre au locataire de se reloger dans le logement visé à l'article 1er, ci-dessus, «BAILLEUR » prendra à sa charge le paiement des frais suivants afférents à :
- Déménagement,
- Ouverture de compteur (électricité, gaz, ligne téléphonique, adresse postale...),

Article 3 :

«BAILLEUR » , propose, au locataire, un contrat de bail relatif au nouveau logement, (un exemplaire du contrat de bail est joint en annexe). Ce contrat prendra effet au plus tard à la date du : ...

A cette date, le locataire ainsi que toute personne occupant le logement aura libéré les lieux qu'il occupe actuellement et l'aura vidé de tout mobilier et objet quelconque.

A cette date le locataire s'engage expressément à restituer toutes les clés du logement et des locaux loués accessoirement à un représentant du bailleur.

Article 4 :

Le locataire reconnait que le logement offert à titre de relogement définitif répond aux conditions posées par l'article 13 bis de la loi du 1er septembre 1948, et notamment qu'il est en bon état d'habitation, qu'il remplit les conditions d'hygiène normales et qu'il correspond à ses besoins personnels ou familiaux et à ses possibilités financières. Ainsi, le locataire se reconnait valablement rempli de ses droits par le relogement qui lui est assuré par le bailleur.

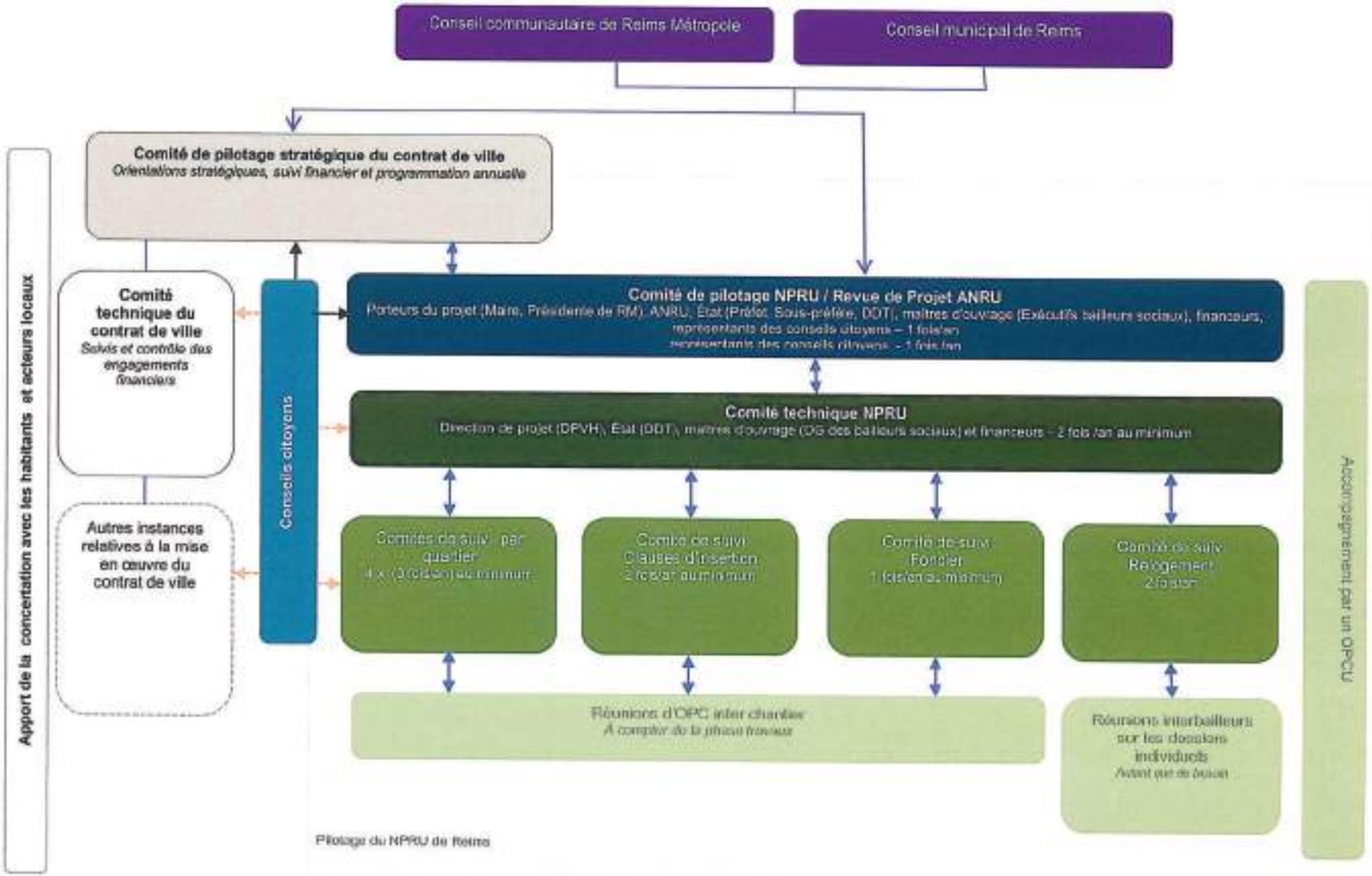
«BAILLEUR » précise que le présent document constitue le projet de convention de relogement visé par l'article 13 quater de la loi du 1er septembre 1948.

Le caractère définitif de cet accord entre les parties sera concrétisé par la signature de chacune d'entre elles de la convention de relogement.

Convention établie en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, faite à ..... le .....

P.J : un contrat de location

Annexe 5: Schéma de gouvernance du Contrat de Ville et du NPRU
Extraits du Protocole de préfiguration NPRU de Reims *(dans sa version du 05/12/2016)*



Pilotage du NPRU de Reims

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe D6 : Plan Local d’Application de la Charte d’Insertion

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

PLAN LOCAL D'APPLICATION

DE LA CHARTE NATIONALE D'INSERTION

2014-2024

DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE REIMS

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Entre,

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou «l'Anru », représentée par son Directeur général, Nicolas Grivel,

L'État, responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département, est représenté par le Préfet de département, Denis Conus,

La Communauté Urbaine du Grand Reims, ci-après nommée « le porteur de projet », et représentée par sa Présidente, Catherine Vautrin, autorisée par délibération du conseil communautaire du 22 novembre 2018 à signer le présent PLACI,

La Ville de Reims, représentée par son Maire, Arnaud Robinet, autorisé par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2018 à signer le présent PLACI,

Les maîtres d'ouvrage :

La SA d'HLM Le Foyer Rémois, représentée par son Président du Directoire, Julien Paul,

La SA d'HLM Plurial Novilia, représentée par son Directeur général, Alain Nicole,

L'OPH Reims habitat Champagne-Ardenne, représenté par son Directeur général, Patrick Baudet,

Les représentants des Entreprises :

La Fédération Française de Bâtiment Marne, représentée par son Président, Rodolphe Lefèvre,

La Fédération des Travaux Publics de Champagne-Ardenne, représentée par son Président, Hervé Noël,

Le service public de l'emploi :

La Direction Territoriale de la Marne de Pôle Emploi Grand Est, représentée par son Directeur Territorial, Fabrice Herbert,

Il est convenu ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

PREAMBULE

La Communauté urbaine du Grand Reims s'est engagée dans une démarche NPNRU concernant les quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons.

Conformément à la loi du N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'ANRU a élaboré une nouvelle charte nationale d'insertion validée le 24 Mars 2015 par son Conseil d'Administration. Cette charte intègre les exigences d'insertion professionnelle des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans le NPNRU.

Dans ce cadre, l'ANRU précise au travers de son règlement général qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la charte nationale d'insertion 2014-2024. Ainsi, le présent Plan Local d'Application de la Charte Nationale d'Insertion (PLACI) est établi conformément aux orientations fixées par la nouvelle Charte Nationale d'Insertion.

Il vise à respecter les principes structurants posés par l'Agence, pour la mise en œuvre des clauses sociales, qui devront :

- s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville,
- constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- faire l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle du territoire.

Afin d'élaborer ce PLACI, une concertation a été menée entre la Communauté urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims, les maîtres d'ouvrage et les différents partenaires concernés que sont les services déconcentrés de l'Etat (DDT, DDCSPP, DIRECCTE), les délégués du préfet, les acteurs pôle emploi et les représentants des entreprises (les fédérations TP et BTP).

Les signataires se mobilisent collectivement pour l'accès à l'emploi des habitants des QPV pris au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, à savoir :

- au moins 5 % des heures travaillées dans le cadre des marchés travaux d'investissement financés par l'Agence,
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- les embauches (directes ou indirectes) liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement dans le cadre des projets, selon des modalités à définir au niveau local.

ARTICLE 1 – LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Depuis de nombreuses années, la Communauté Urbaine du Grand Reims, la Ville de Reims et ses partenaires (Le Foyer Rémois, Plurial Novilia et Reims habitat) sont engagées dans un important programme de rénovation urbaine (PNRU) visant notamment à favoriser l'attractivité des territoires concernés ainsi que l'amélioration des conditions de vie et d'emploi des habitants des quartiers concernés. Cette démarche se prolonge maintenant par le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de quatre quartiers Rémois : Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe.

ARTICLE 2 – LE VOLET EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CONTRAT DE VILLE

L'un des enjeux de ce PLACI est de renforcer le lien entre les clauses sociales mises en place dans les projets de renouvellement urbain et les dynamiques d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, dimension portée par le contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

La collectivité pilote l'articulation entre les clauses sociales mises en place dans les projets de renouvellement urbain et les objectifs du Contrat de ville - volet «emploi et développement économique». L'objectif du pilier emploi consiste à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires politique de la ville et le reste de l'agglomération.

ARTICLE 3 – OBJET DU PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE INSERTION

L'objectif du PLACI est de favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sans exclure les autres publics éligibles, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain.

La Région Grand Est, en tant que pilote de l'offre de formation professionnelle et continue sera associée, le cas échéant, pour faciliter l'accès des chercheurs d'emploi, concernés par les clauses sociales, à l'offre régionale de formation (Programme Régional de Formation). La Région Grand Est, en complémentarité avec d'autres financeurs, pourra également participer à la mise en œuvre de formations expérimentales et innovantes.

Le porteur de projet et ses partenaires souhaitent également que la formation professionnelle des demandeurs d'emploi habitants les quartiers prioritaires soit une priorité.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Ainsi, les travaux d'investissement et les actions de gestion quotidienne des quartiers doivent permettre de créer des parcours durables vers l'emploi pour les habitants de ces quartiers.

Le PLACI a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets financés par l'ANRU sur le territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims en respectant les principes structurants suivants :

- s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des quartiers prioritaires, portée par le volet « emploi et développement économique» du contrat de ville ;
- constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- faire l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle du territoire Rémois.

Le présent PLACI s'applique aux opérations du projet de renouvellement urbain financées par l'ANRU[1] inscrites sur les quartiers prioritaires Croix-Rouge, Orgeval, Europe et Châtillons; et pour la reconstitution de l'offre de logements hors sites.

Afin de répondre au souhait de l'ANRU d'inscrire ce programme dans un cadre élargi de généralisation des clauses sur le territoire concerné, le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à poursuivre l'effort qu'ils ont déjà entrepris pour favoriser le développement des clauses sociales dans leur commande.

ARTICLE 4 – LA STRUCTURE OPERATIONNELLE

Les signataires souhaitent mettre en place un « guichet unique clauses sociales », qui assurera l'ingénierie du dispositif. Cette ingénierie est mise à disposition des maitres d'ouvrage, permettant ainsi d'intensifier l'effet levier voulu sur l'emploi du territoire.

Une structure accompagnera les maitres d'ouvrage sur la période du NPRU (2018/2024) dans la mise en œuvre du dispositif des clauses sociales d'insertion sous forme de « guichet unique territoriale et partenariale ». La vocation de ce guichet unique est de développer une offre de service pour les maitres d'ouvrage, les entreprises et les demandeurs d'emploi. Elle assure un rôle de « facilitateur » auprès des entreprises attributaires, en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

---

[1] Sauf la famille 15 « relogement des ménages avec minoration de loyers »

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

SES ENGAGEMENTS

La structure opérationnelle s'engage à réaliser les missions suivantes (voir annexe 2) :

- piloter le guichet unique territorial et partenarial des clauses sociales sur le territoire.
- garantir une assistance tout au long des marchés « clausés » prévus dans le cadre du NPNRU.

ARTICLE 5 – LES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Afin d'identifier l'effet levier du dispositif territorial sur l'emploi des publics des sept quartiers prioritaires mis en œuvre dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, il convient de suivre et d'évaluer quantitativement et qualitativement les actions engagées et l'atteinte des objectifs.

Objectifs d'insertion par maîtres d'ouvrage

Les différents maîtres d'ouvrage s'engagent à insérer des clauses sociales dans leurs marchés de travaux de façon à réserver au minimum **5%** du nombre d'heures travaillées en priorité aux habitants des quartiers prioritaires.

Le travail partenarial conduit a permis de définir la méthode de calcul pour déterminer les objectifs quantitatifs d'heures d'insertion en fonction des montants d'investissement de chaque maitre d'ouvrage. Les objectifs d'heures d'insertion seront calculés en prenant en compte les montants HT des travaux et non les coûts d'opérations.

Formule de calcul appliquée :

Nombre d'heures d'insertion = [(Montant HT des travaux X Taux de main d'œuvre appliqué) / Coût horaire salarial retenu] X Taux d'insertion retenu

Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Afin de diversifier les secteurs d'activités concernés par les clauses d'insertion, les signataires s'engagent à réserver au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine et sociale de proximité aux habitants des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement dans le cadre du projet

Les maîtres d'ouvrage favoriseront dans la mesure de leurs possibilités le recrutement de personnes résidant dans les quartiers prioritaires dans le cadre des recrutements qui

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

pourraient être liés à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements (accueil, animation,...) et aux actions d'accompagnement (relogement, aide aux déménagements,...).

Le public bénéficiaire ciblé

Les personnes visées par ces démarches sont prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la Communauté urbaine du Grand Reims. L'utilisation des clauses d'insertion doit favoriser/cibler les personnes très éloignées de l'emploi, ainsi que les femmes.

Parmi le public bénéficiaire, sont notamment concernés les publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi :

- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- les allocataires du R.S.A. ou leurs ayants droits ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L. 5212-13 du Code du Travail ;
- les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de la pension d'invalidité ;
- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi (QPV) ;
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ;
- les personnes prises en charge par les structures d'insertion par l'activité économique.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Pour la communauté urbaine du Grand Reims, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat assure la conduite technique du programme de renouvellement urbain appliqué aux quartiers Croix-Rouge, Orgeval, Châtillons et Europe.

A ce titre, elle s'engage à :

- piloter et animer le comité de suivi de la charte locale d'insertion,
- fournir une lisibilité actualisée de l'ensemble de la programmation des projets urbains dont elle a le pilotage. Ceci permettra d'avoir la connaissance des marchés à venir et de pouvoir anticiper l'étude de faisabilité insertion avec les maîtres d'ouvrage (en lien avec l'OPCU, OPCIC,...),

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

- garantir la cohérence et l'articulation du dispositif avec les autres volets du projet en lien notamment avec :
  - la convention de renouvellement urbain,
  - le volet emploi du contrat de ville,
  - le projet de gestion.
- mobiliser le futur « guichet unique clauses sociales » pour relayer l'information et communiquer sur la dimension socio-professionnelle et les objectifs d'insertion des projets de renouvellement urbain,

ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- solliciter le futur « guichet unique clauses sociales » le plus en anticipation possible du lancement de chaque marché attaché à la convention de renouvellement urbain.
- réunir toutes les conditions favorables à la mise en œuvre de la démarche d'insertion : collaboration anticipée avec le « guichet unique clauses sociales », communication sur le territoire, ...

ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

Pôle Emploi contribue à la réussite de la mise en œuvre des clauses sociales par la coordination des acteurs de l'Emploi et de l'insertion.

Favoriser l'insertion d'un public ciblé (jeunes sans qualification, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée,...), grâce à des contrats et un accompagnement socioprofessionnel particulier pour retrouver des habitudes professionnelles, la confiance en soi et suivre une formation adaptée, n'est pas spécifique aux marchés publics intégrant des clauses d'insertion. Cela se retrouve plus largement au cœur des missions des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

En effet, par leur mission d'accompagnement des chercheurs d'emploi, ces acteurs collaborent avec le « guichet unique clauses sociales » pour identifier et mettre en relation le public à intégrer les entreprises attributaires de marchés soumis aux clauses sociales.

Pôle emploi s'engage à :

- désigner un référent pour être l'interlocuteur du « guichet unique clauses sociales »,
- identifier les besoins des entreprises attributaires des marchés en lien avec le « guichet unique clauses sociales »,
- enregistrer, diffuser les offres d'emploi et proposer des candidats aux entreprises.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Les fédérations des secteurs d'activités concernés principalement par les travaux (la Fédération Française de Bâtiment, la Fédération des Travaux Publics de Champagne-Ardenne, ...) s'engagent à :

- sensibiliser et mobiliser leurs adhérents autour de la charte insertion NPNRU 2014-2024 (PLACI) et ses obligations ;
- accompagner la démarche et répondre aux sollicitations du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage concernant les actions de communication, de sensibilisation et d'information susceptibles d'être mises en place pour présenter et valoriser les secteurs d'activité qu'ils représentent en direction notamment des acteurs emploi-insertion et du public visés par les clauses d'insertion ;
- participer aux actions visant à sensibiliser le public visé aux métiers du bâtiment et des travaux publics et relayer, dans la mesure du possible, les besoins de formation de leurs adhérents.

Parallèlement, les fédérations professionnelles signataires souhaitent :

- Qu'une formation aux gestes professionnels et notions de sécurité de base soit prescrite aux personnes en insertion préalablement à toute mission sur chantier. Cette démarche est essentielle afin de garantir la sécurité des personnes et pour faire des clauses sociales une véritable opportunité d'insertion durable dans l'emploi.
- Que les maîtres d'ouvrage puissent tenir compte des périodes de faible activité des entreprises dans l'exécution des heures d'insertion, notamment lorsque les entreprises sont en situation d'activité partielle.

ARTICLE 7 – PILOTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA DEMARCHE

Le pilotage du « dispositif territorial » d'insertion est de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Dans ce cadre, un suivi technique spécifique de l'exécution de cette charte d'insertion (PLACI) sera mis en place. Composé des signataires de la présente convention, il est piloté par la Direction Politique de la Ville et Habitat, pour suivre les orientations prises et évaluer la démarche territoriale et les actions mises en place pour atteindre les objectifs.

LES INSTANCES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les Comités de pilotage NPNRU permettront de suivre globalement l'atteinte des objectifs du dispositif d'insertion, d'en relater l'évaluation, de valider le bilan et/ou d'impulser de nouvelles orientations,

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Le Comité technique clauses d'insertion permettra de préparer la communication et les orientations à prendre pour le dispositif, de statuer sur la présentation à faire en comité de pilotage et de faire un point d'étape technique sur l'activité du guichet unique clauses sociales.

ARTICLE 8 – EVALUATION

Outre les objectifs quantitatifs, l'ensemble des partenaires est attaché aux dimensions qualitatives du dispositif territorial.

A ce titre le « guichet unique clauses sociales » produira les indicateurs suivants :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- typologie des contrats de travail (embauche directe, alternance, intérim...) ;
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans QPV, ... ;
- situation des bénéficiaires à l'entrée et à la sortie du dispositif ;
- situation des bénéficiaires après leur entrée dans le dispositif (à 6, 12 mois) ;
- part des personnes bénéficiant d'une formation dans le cadre de son contrat lié aux clauses sociales ;

Sous la responsabilité du porteur de projet, le guichet unique des clauses sociales devra transmettre ces indicateurs au moins une fois par semestre au Délégué Territorial de l'ANRU. Ils seront intégrés au bilan annuel ainsi qu'aux bilans quantitatifs et qualitatifs établis dans le cadre du suivi de la convention.

ARTICLE 9 – DUREE

Le PLACI est contractualisé sur la période de mise en œuvre du NPNRU à compter de sa date de signature.

ARTICLE 10 – AVENANTS

Le présent PLACI pourra faire l'objet d'avenants au regard de sa mise en œuvre.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

À Reims, le 28 JUIN 2018

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le Délégué territorial de la Marne,

Monsieur Denis CONUS

La Communauté urbaine du Grand Reims, représentée par la Présidente,

Madame Catherine VAUTRIN

La Ville de Reims, représentée par le Maire,

Monsieur Arnaud ROBINET

La SA d'HLM Plurial Novilia, représentée par le Directeur général,

Monsieur Alain NICOLE

La SA d'HLM Le Foyer Rémois, représentée par le Président du Directoire

Monsieur Julien PAUL

L'OPH Reims habitat Champagne-Ardenne, représenté par le Directeur Général,

Monsieur Patrick BAUDET

La Fédération Française de Bâtiment Marne représentée par le Président,

Monsieur Rodolphe Lefèvre

La Fédération des Travaux Publics de Champagne-Ardenne, représentée par le Président,

Monsieur Hervé Noël

Pôle Emploi, représenté par le Directeur Territorial,

Monsieur HERBERT

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

ANNEXES

Annexe 1 – **LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Annexe 2 – **SCHEMA FONCTIONNEL DU GUICHET UNIQUE TERRITORIAL ET PARTENARIAL DE LA CLAUSE SOCIALE DU TERRITOIRE DU GRAND REIMS**

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 1 - LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

MODALITES D'INSCRIPTION DES CLAUSES

Les maîtres d'ouvrage définiront les conditions et les modalités de la démarche d'insertion en mobilisant les possibilités offertes par la commande publique dans le cadre de leurs marchés de travaux et des marchés liés à la Gestion Urbaine de Proximité (ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) pour permettre aux personnes résidant dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville d'accéder à l'emploi :

- l'article 38 de l'ordonnance, permettant d'inscrire une clause sociale de promotion de l'emploi et de l'insertion comme condition d'exécution dans le marché (nombre d'heures minimum à réaliser) ;
- l'article 36-I de l'ordonnance qui permet de réserver des marchés ou des lots Entreprises Adaptées et aux ESAT ;
- l'article 36-II de l'ordonnance qui permet de réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique ;
- l'article 28 du décret, qui permet aux acheteurs d'avoir recours à des procédures adaptées pour les marchés de services dont l'objet est l'insertion ;
- l'article 62 du décret, qui combiné avec l'article 38 de l'ordonnance, permet de prévoir un critère d'insertion parmi les critères d'attribution du marché.

DocuSign Envelope ID: 277EE33B-E04A-46BF-9D4F-35B2117CED42

Annexe 2 - SCHEMA FONCTIONNEL DU GUICHET UNIQUE TERRITORIAL ET PARTENARIAL DE LA CLAUSE SOCIALE DU TERRITOIRE DU GRAND REIMS

